



81 = WPA

1894 = 13  
1

# ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

---

TOME LXI



PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET C<sup>o</sup>

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

# ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR DES

Pères de la Compagnie de Jésus

XXXI<sup>e</sup> ANNÉE

TOME LXI. — JANVIER-AVRIL 1894



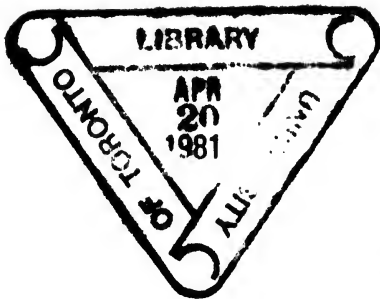
PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.



AP

0

E8

1.61

LETTRE ENCYCLIQUE  
DE  
SA SAINTETÉ LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES  
ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE, AYANT GRÂCE ET COMMUNION  
AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

DES ÉTUDES D'ÉCRITURE SAINTE

(Suite 1.)

A leur tour, les saints Pères, à qui « la sainte Église doit, après les apôtres, son accroissement, puisqu'ils l'ont plantée, arrosée, édifiée, entretenue, nourrie<sup>2</sup> », ont une autorité souveraine, chaque fois qu'un texte biblique se rattachant à la foi ou à la règle des mœurs, est expliqué par eux tous d'une seule et même manière : car, de leur accord même il apparaît clairement que telle est la tradition depuis les apôtres conformément à la foi catholique.

Le jugement de ces Pères doit être tenu en grande estime, alors même qu'ils traitent de ces choses, au titre de docteurs privés. En effet, non seulement ils se recommandent hautement par la science de la vérité révélée et par leur connaissance de beaucoup d'autres choses utiles à l'intelligence des livres apostoliques, mais Dieu même a souvent

Jamvero SS. Patrum, quibus « post Apostolos, sancta Ecclesia plantatoribus, rigatoribus, ædificatoribus, pastoribus, nutritoribus crevit<sup>2</sup> », summa auctoritas est, quotiescumque testimonium aliquod biblicum, ut ad fidei pertinens morumve doctrinam, uno eodemque modo explicant omnes : nam ex ipsa eorum consensione, ita ab Apostolis secundum catholicam fidem traditum esse nitide eminet. Eorumdem vero Patrum sententia tunc etiam magni æstimanda est, quum hisce de rebus munere doctorum quasi privatim funguntur ; quippe quos, non modo scientia revelatæ doctrinæ et multarum notitia rerum, ad apostolicos

1. V. *Études*, 15 décembre 1893.

2. S. Aug. c. Julian. II, 10, 37.

aidé d'un plus puissant secours de sa lumière ces hommes qui se sont distingués par la sainteté de leur vie et leur zèle de la vérité. C'est pourquoi l'interprète saura qu'il est de son devoir de suivre leurs traces avec respect et de se servir de leurs travaux avec un discernement intelligent.

Et qu'il ne croie pas pour cela qu'il lui soit interdit, quand il y en aura un juste motif, de pousser plus loin ses recherches et son explication, pourvu qu'il s'en tienne religieusement à cette règle sagement proposée par saint Augustin, à savoir de ne s'écarter en rien du sens littéral et pour ainsi dire obvie, à moins que quelque raison n'empêche de le retenir ou que la nécessité n'oblige de l'abandonner<sup>1</sup>. Cette règle doit être observée avec d'autant plus de fidélité que le danger d'errer est plus grand au milieu d'un si grand désir de nouveautés et d'une telle licence d'opinion.

L'interprète devra encore se garder de négliger chez les Pères les interprétations allégoriques et autres, de même genre, surtout quand elles dérivent du texte littéral et sont appuyées par l'autorité d'un grand nombre. Car l'Église a reçu des apôtres ce mode d'interprétation, et, comme il appert par la liturgie, elle l'a confirmé par son exemple. Non que les Pères, proprement, prétendissent démontrer les dogmes de

libros cognoscendos utilium, valde commendet, verum Deus ipse, viros sanctimonia vitæ et veritatis studio insignes, amplioribus luminis sui præsiidiis adjuverit. Quare interpres suum esse noverit, eorum et vestigia reverenter persequi et laboribus frui intelligenti delectu. — Neque ideo tamen viam sibi putet obstructam, quo minus, ubi justa causa adfuerit, inquirendo et exponendo vel ultra procedat, modo præceptioni illi, ab Augustino sapienter propositæ, religiose obsequatur, videlicet a litterali et veluti obvio sensu minime descendendum, nisi qua eum vel ratio tenere prohibeat vel necessitas cogat dimittere<sup>1</sup> : quæ præceptio eo tenenda est firmitus, quo magis, in tanta novitatum cupidine et opinionum licentia, periculum imminet aberrandi. Caveat idem ne illa negligat quæ ab eisdem Patribus ad allegoricam similemve sententiam translata sunt, maxime quum ex litterali descendant et multorum auctoritate fulciantur. Talem enim interpretandi rationem ab Apostolis Ecclesia accepit, suoque ipsa exemplo, ut e re patet liturgica, comprobavit; non quod Patres

1. *De Gen. ad litt.* l. VIII, c. 7, 13.



la foi par ce moyen, mais ils le savaient par expérience très efficace pour l'aliment de la vertu et de la piété.

Moindre assurément est l'autorité des autres interprètes catholiques; cependant, comme les études bibliques ont toujours été en continuel progrès dans l'Église, il faut accorder aussi à leurs commentaires l'honneur qu'ils méritent; on peut, en effet, y trouver nombre de ressources pour réfuter les objections et éclaircir les difficultés.

Mais ce qui est absolument contre toute convenance c'est d'ignorer ou de dédaigner les travaux excellents que les nôtres ont laissés en abondance, et de préférer les livres des hétérodoxes, pour y chercher au grand péril de la saine doctrine et souvent au détriment de la foi, l'explication des passages où se sont déjà et très excellemment exercés le talent et le labeur des catholiques. Car, bien que l'interprète catholique puisse parfois se servir avec prudence des études des hétérodoxes, qu'il se souvienne pourtant, d'après les nombreux témoignages des anciens <sup>1</sup>, que le sens intégral des saintes Lettres ne se trouve jamais en dehors de l'Église, et qu'il ne peut être donné par ceux qui, privés de la vraie foi, ne vont pas jusqu'à la moelle des Écritures, mais se bornent à en ronger l'écorce <sup>2</sup>.

ex ea contenderent dogmata fidei per se demonstrare, sed quia bene frugiferam virtuti et pietati alendæ nossent experti.

Ceterorum interpretum catholicorum est minor quidem auctoritas, attamen, quoniam Bibliorum studia continuum quemdam progressum in Ecclesia habuerunt, istorum pariter commentariis suis tribuendus est honor, ex quibus multa opportune peti liceat ad refellenda contraria, ad difficiliora enodanda. At vero id nimium dedecet, ut quis, egregiis operibus, quæ nostri abunde reliquerunt, ignoratis aut despectis, heterodoxorum libros præoptet, ab eis que cum præsentis sanæ doctrinæ periculo et non raro cum detrimento fidei, explicationem locorum quærat, in quibus catholici ingenia et labores suos jamdudum optimeque collocarint. Licet enim heterodoxorum studiis, prudenter adhibitis, juvari interdum possit interpres catholicus, meminert tamen, ex crebris quoque veterum documentis <sup>1</sup>, incorruptum sacrarum Litterarum sensum extra Ecclesiam neutiquam reperiri, neque ab eis tradi posse, qui, veræ fidei expertes, Scripturæ, non medullam attingunt, sed corticem rodunt <sup>2</sup>.

1. Cfr. Clem. Alex. *Strom.* vii, 16; Orig. *de princ.* iv, 8; in *Levit. hom.* 4, 8; Tertull. *de præscr.* 15, *seqq.*; S. Hilar. Pict. in *Matth.* 13, 1.

2. S. Greg. M. *Moral.* xx, 9 (al. 11).

Il est surtout extrêmement désirable et nécessaire que l'usage de la divine Écriture influe sur toute la science théologique et en soit pour ainsi dire l'âme : telle a été, en effet, dans tous les temps, la leçon et la pratique des Pères et des plus éminents théologiens. Car, pour les choses qui sont l'objet de la foi ou qui s'en déduisent par voie de conséquence, ils se sont appliqués à les démontrer et à les établir principalement par les divines Lettres ; c'est par elles aussi, comme également par la tradition divine, qu'ils se sont attachés à réfuter les nouvelles inventions des hérétiques, à rechercher la raison, l'intelligence, l'enchaînement des dogmes catholiques. Et personne ne s'en étonnera, en se rappelant qu'une place si éminente est due, entre les diverses sources de la révélation, aux Livres divins que, sans leur étude et leur usage habituel, on ne peut convenablement et dignement traiter la théologie. Car, bien que dans les académies et les écoles, les jeunes gens doivent être principalement formés à l'intelligence et à la science des dogmes par une exposition méthodique partant des articles de foi pour arriver, selon les règles d'une sage et solide philosophie, aux autres conclusions ; cependant, un grave et docte théologien ne doit pas négliger la démonstration des dogmes par les autorités de la Bible, « car la théologie ne tire pas ses principes des autres sciences, mais de Dieu immédia-

*Illud autem maxime optabile est et necessarium, ut ejusdem divinæ Scripturæ usus in universam theologiæ influat disciplinam ejusque prope sit anima : ita nimirum omni ætate Patres atque præclarissimi quique theologi professi sunt et re præstiterunt. Nam quæ objectum sunt fidei vel ab eo consequuntur, ex divinis potissime Litteris studuerunt asserere et stabilire ; atque ex ipsis, sicut pariter ex divina traditione, nova hæreticorum commenta refutare, catholicorum dogmatum rationem, intelligentiam, vincula exquirere. Neque id cuiquam fuerit mirum, qui reputet, tam insignem locum inter revelationis fontes divinis Libris deberi, ut, nisi eorum studio usuque assiduo, nequeat theologia rite et pro dignitate tractari. Tametsi enim rectum est juvenes in Academiis et scholis ita præcipue exerceri ut intellectum et scientiam dogmatum assequantur, ab articulis fidei argumentatione instituta ad alia ex illis, secundum normas probatæ solidæque philosophiæ, concludenda ; gravi tamen eruditoque theologo minime negligenda est ipsa demonstratio dogmatum ex Bibliorum auctoritatibus ducta : « Non enim accipit (theologia) sua principia ab aliis scientiis, sed immediate a Deo per*

tement par révélation. Et ainsi, elle ne reçoit rien des autres sciences comme lui étant supérieures, mais elle se sert d'elles comme de subalternes et de servantes ». Cette méthode d'enseigner la doctrine sacrée est tracée et recommandée par le prince des théologiens, Thomas d'Aquin<sup>1</sup>, qui, de plus, a montré comment, avec cette manière d'entendre la théologie chrétienne, le théologien peut défendre ses principes mêmes, s'ils sont attaqués : « par l'argumentation d'abord, si l'adversaire accorde quelqueune des vérités de la révélation divine ; comme par les autorités de la sainte Écriture nous discutons contre les hérétiques, et au moyen d'un article nous répondons à ceux qui en nient un autre. Mais, si l'adversaire ne croit rien de ce qui a été divinement révélé, il n'y a plus de moyen de lui prouver rationnellement les articles de foi, mais il reste à réfuter les arguments qu'il produirait contre la foi<sup>2</sup>. »

Il faut donc pourvoir à ce que les jeunes gens abordent les études bibliques convenablement préparés et instruits, pour qu'ils ne trompent pas de justes espérances, et, ce qui est pire encore, pour qu'ils ne se laissent pas prendre à l'erreur, trompés par les systèmes captieux des rationalistes et l'apparence de leur érudition. Ils seront parfaitement préparés si, en suivant la route que Nous avons Nous-même indi-

revelationem. Et ideo non accipit ab aliis scientiis, tamquam a superioribus, sed utitur eis tamquam inferioribus et ancillis. » Quæ sacræ doctrinæ tradendæ ratio præceptorem commendatoremque habet theologorum principem, Aquinatem<sup>1</sup> : qui præterea, ex hac bene perspecta christianæ theologiæ indole, docuit quemadmodum possit theologus sua ipsa principia, si qui ea forte impugnent, tueri : « Argumentando quidem, si adversarius aliquid concedat eorum, quæ per divinam revelationem habentur : sicut per auctoritates sacræ Scripturæ disputamus contra hæreticos, et per unum articulum contra negantes alium. Si vero adversarius nihil credat eorum quæ divinitus revelantur, non remanet amplius via ad probandum articulos fidei per rationes, sed ad solvendum rationes, si quas inducit contra fidem<sup>2</sup>. »

Providendum igitur, ut ad studia biblica convenienter instructi munitique aggrediantur juvenes ; ne justam frustrentur spem. neu, quod deterius est, erroris discrimen incaute subeant, Rationalistarum capti fallaciis apparatusque specie eruditionis. Erunt autem optime comparati, si, qua Nosmet-

1. *Summ. theol.* p. I, q. I, a. 5 ad 2.

2. *Ibid.* a. 8.

quée et prescrite, ils s'adonnent consciencieusement et s'initient à fond, sous la conduite du même saint Thomas, à la philosophie et à la théologie. Ils s'avanceront ainsi sûrement et dans la science biblique et dans cette partie de la théologie qu'on appelle *positive*, et ils y feront dans l'une et l'autre d'heureux progrès.

Prouver, exposer, élucider la doctrine catholique par une légitime et soigneuse interprétation de la sainte Bible, c'est déjà beaucoup; mais il reste une autre tâche, aussi importante que difficile, c'est d'établir inébranlablement son entière autorité. Et il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir ce résultat pleinement et universellement, sinon par le vivant magistère propre à l'Église; *car en raison de sa merveilleuse diffusion, de son éclatante sainteté et de son inépuisable fécondité en toute sorte de bien, en raison de son unité catholique, et de son immuable stabilité, l'Église est par elle-même comme un grand et perpétuel motif de crédibilité et un témoignage irréfragable de sa divine mission*<sup>1</sup>.

Mais comme le divin et infallible magistère de l'Église repose aussi sur l'autorité de la sainte Écriture, il faut d'abord établir et prouver la foi au moins humaine qui est due à celle-ci, afin qu'au moyen de ces livres, comme des plus sûrs témoins de l'antiquité, la divinité et la mission de Jésus-

*ipsi monstravimus et præscripsimus via, philosophiæ et theologiæ institutionem, eodem. S. Thoma duce, religiose coluerint penitusque perceperint. Ita recte incedent, quum in re biblica, tum in ea theologiæ parte quam positivam nominant, in utraque lætissime progressuri.*

Doctrinam catholicam legitima et sollerti sacrorum Bibliorum interpretatione probasse, exposuisse, illustrasse, multum id quidem est: altera tamen, eaque tam gravis momenti quam operis laboriosi, pars remanet, ut ipsorum auctoritas integra quam validissime asseratur. Quod quidem nullo alio pacto plene licebit universeque assequi, nisi ex vivo et proprio magisterio Ecclesiæ; quæ *per se ipsa, ob suam nempe admirabilem propagationem, eximiam sanctitatem et inexhaustam in omnibus bonis fecunditatem, ob catholicam unitatem, invictamque stabilitatem, magnum quoddam et perpetuum est motivum credibilitatis et divinæ suæ legationis testimoniuni irrefragabile*<sup>1</sup>. Quoniam vero divinum et infallibile magisterium Ecclesiæ, in auctoritate etiam sacræ Scripturæ consistit, hujus propterea fides saltem humana asserenda in primis vindicandaque est: quibus ex libris, tamquam ex antiquitatis probatissimis

1. Conc. Vat. sess. III. c. III, *de fide*.

Christ, l'institution de la hiérarchie ecclésiastique, la primauté conférée à Pierre et à ses successeurs puissent être démontrées et mises en évidence.

Pour y réussir il sera très utile qu'il y ait un bon nombre de prêtres bien préparés, qui combattent également sur ce terrain-là pour la foi et repoussent les attaques ennemies, en se revêtant surtout de l'armure de Dieu, que recommande l'Apôtre<sup>1</sup>, mais après s'être familiarisés aussi avec les nouvelles armes et la nouvelle tactique des ennemis. Cette œuvre, saint Jean Chrysostome en fait un des devoirs du prêtre, dans ces belles paroles : « Il faut apporter un grand zèle à ce que le *Verbe du Christ habite abondamment en nous*<sup>2</sup>, car nous ne devons pas être prêts seulement à un seul genre de combat, mais multiple est la guerre et variés sont les ennemis, et tous ne se servent pas des mêmes armes, et ils ne combattent pas contre nous d'une seule manière. C'est pourquoi il faut que celui qui doit livrer bataille contre tous, connaisse tous les engins et tous les artifices de guerre, qu'il sache à la fois manier l'arc et la fronde, qu'il soit tribun de légion et centurion, chef et soldat, fantassin et cavalier, habile dans le combat naval comme dans la défense des places fortes; car s'il ne connaît pas tout l'art de la guerre, le diable

testibus, Christi Domini divinitas et legatio, Ecclesiæ hierarchicæ institutio, primatus Petro et successoribus ejus collatus, in tuto apertoque collocentur. Ad hoc plurimum sane conducet, si plures sint e sacro ordine paratiores, qui hac etiam in parte pro fide dimicent et impetus hostiles propulsent, induti præcipue armatura Dei, quam suadet Apostolus<sup>1</sup>, neque vero ad nova hostium arma et prælia insueti. Quod pulere in sacerdotum officiiis sic recenset Chrysostomus : « *Ingens adhibendum est studium ut Christi verbum habitet in nobis abundanter*<sup>2</sup> : neque enim ad unum pugnæ genus parati esse debemus, sed multiplex est bellum et varii sunt hostes; neque iisdem omnes utuntur armis, neque uno tantum modo nobiscum congregari moliuntur. Quare opus est, ut is qui cum omnibus congressurus est, omnium machinas artesque cognitatas habeat, ut idem sit sagittarius et funditor, tribunus et manipuli ductor, dux et miles, pedes et eques, navalis ac muralis pugnæ peritus : nisi enim omnes dimicandi artes noverit, norit diabolus per unam partem, si sola negligatur, prædonibus suis immissis, oves diri-

1. Eph. xi, 13, *seqq.*

2. *Cfr.* Col. iii, 16.



saura par la partie négligée, faire passer ses bandes et enlever les brebis <sup>1</sup>. »

Nous avons indiqué plus haut les ruses des ennemis et leurs procédés multiples d'attaque sur ce terrain ; maintenant Nous allons dire par quels moyens il faut pourvoir à la défense. Le premier, c'est l'étude des anciennes langues orientales et de la science que l'on appelle la critique. Comme aujourd'hui l'habileté dans ces deux genres de connaissances est en grande estime et considération, le prêtre qui les possédera plus ou moins étendues, selon les lieux et les hommes, pourra mieux soutenir son rang et remplir son ministère ; car il doit se faire *tout à tous* <sup>2</sup> et *être toujours prêt à satisfaire qui lui demande les motifs de l'espérance qui est en lui* <sup>3</sup>. Il est donc nécessaire aux professeurs d'Écriture Sainte et il convient aux théologiens de connaître les langues dans lesquelles les livres canoniques ont été rédigés à l'origine par les écrivains sacrés, et il sera très bon aussi que les élèves ecclésiastiques les cultivent, surtout ceux qui aspirent aux grades académiques en théologie. Et il faudra faire en sorte aussi que, dans toutes les académies, comme il est déjà heureusement établi dans beaucoup d'entre elles, il y ait un enseignement des autres langues anciennes, principalement des langues sémitiques et des matières d'éru-

pere <sup>1</sup>. » Fallacias hostium artesque in hac re ad impugnandum multiplices supra adumbravimus : jam, quibus præsiidiis ad defensionem nitendum, commoneamus. — Est primum in studio linguarum veterum orientalium simulque in arte quam vocant criticam. Utriusque rei scientia quum hodie in magno sit pretio et laude, ea clerus, plus minusve pro locis et hominibus exquisita, ornatus, melius poterit decus et munus sustinere suum ; nam ipse *omnia omnibus* <sup>2</sup> fieri debet, paratus semper *ad satisfactionem omni poscenti rationem de ea quæ in ipso est spe* <sup>3</sup>. Ergo sacræ Scripturæ magistris necesse est atque theologos addecet, eas linguas cognititas habere quibus libri canonici sunt primitus ab hagiographis exarati, easdemque optimum factu erit si colant alumni Ecclesiæ, qui præsertim ad academicos theologiæ gradus aspirant. Atque etiam curandum ut omnibus in Academiis, quod jam in multis receptum laudabiliter est, de ceteris item antiquis linguis, maxime semiticis, deque congruente cum illis eruditione, sint magisteria, eorum in

1. *De sacerdotibus*, IV, 4.

2. I Cor. IX, 22.

3. I Petr. III, 15.

dition qui s'y rapportent, surtout pour ceux qui sont appelés à enseigner les saintes Lettres. Tous ceux-là aussi, dans le même but, devront être particulièrement habiles et exercés dans la vraie critique ; car il y a un art pervers et funeste à la religion, qu'on a décoré du nom de critique supérieure, qui consiste à juger par les seuls arguments internes, comme on dit, de l'origine, de l'intégrité et l'autorité de chaque livre.

Il est évident, au contraire, que dans les questions historiques, telles que celles de l'origine et de la conservation des livres, les témoignages de l'histoire l'emportent sur les autres, et doivent d'abord être recherchés et discutés ; quant à ces raisons internes, elles n'ont pas tant de valeur, en général, qu'on puisse les invoquer ici, si ce n'est par manière de confirmation. Que si l'on en agit autrement, il en résultera, sans contredit, de grands inconvénients. Car les ennemis de la religion n'en auront que plus d'assurance pour attaquer et mettre en pièces l'authenticité des saints Livres ; et ce genre de critique transcendante qu'ils exaltent aboutira finalement à ce que chacun suivra dans l'interprétation son goût et son opinion préconçue ; dès lors il n'en résultera ni cette lumière que l'on cherchait pour éclaircir les Écritures, ni aucun profit pour la science, mais on verra se manifester ce caractère certain d'erreur, qui est la variété et la diversité des opinions, dont les chefs de cette nouvelle

*primis usui qui ad sacras Litteras profitendas designantur. — Hos autem ipsos, ejusdem rei gratiâ, doctiores esse oportet atque exercitiores in vera artis criticæ disciplina : perperam enim et cum religionis damno inductum est artificium, nomine honestatum criticæ sublimioris, quo, ex solis internis, uti loquuntur, rationibus, cujuspiam libri origo, integritas, auctoritas judicata emergant. Contra perspicuum est, in quæstionibus rei historicæ, cujusmodi origo et conservatio librorum, historiæ testimonia valere præ ceteris eaque esse quam studiosissime et conquirenda et excutienda : illas vero rationes internas plerumque non esse tanti, ut in causam, nisi ad quamdam confirmationem, possint advocari. Secus si fiat, magna profecto consequentur incommoda. Nam hostibus religionis plus confidentiæ futurum est ut sacrorum authenticitatem Librorum impetant et discernant : illud ipsum quod extollunt genus criticæ sublimioris, eo demum recidet, ut suum quisque studium præjudicatamque opinionem interpretando sectentur : inde neque Scripturis quæsitum lumen accedet, neque ulla doctrinæ oritura utilitas est, sed certa illa patebit erroris nota, quæ est varietas*

école sont eux-mêmes un exemple ; de là aussi, comme la plupart d'entre eux sont imbus des préjugés d'une fausse philosophie et du rationalisme, ils ne craindront pas d'éliminer des saints Livres les prophéties, les miracles et tout ce qui dépasse l'ordre naturel.

Il faut combattre, en second lieu, ceux qui, abusant des sciences physiques, fouillent partout dans les Livres saints en vue d'y trouver des preuves de l'ignorance de leurs auteurs en ces matières, et de dénigrer les écrits eux-mêmes. Ces accusations se rapportant à des choses qui tombent sous les sens, elles sont d'autant plus dangereuses et se répandent dans les masses, et surtout chez la jeunesse des écoles, qui, dès qu'elle aura perdu sur un point le respect de la divine révélation, lui refusera bientôt la foi sur tous les autres. Il est constant, en effet, que, autant la science de la nature, si elle est bien présentée, est propre à faire découvrir dans les choses créées la gloire du grand Ouvrier, autant elle peut faire, lorsqu'elle est instillée avec perversité dans les jeunes esprits, pour y détruire les notions de la saine philosophie et corrompre les mœurs. C'est pourquoi la connaissance des choses de la nature sera d'un bon secours au maître d'Écriture Sainte, pour lui permettre de démasquer et de réfuter plus facilement les objections de cette sorte dirigées contre les Livres divins.

et dissimilitudo sentiendi, ut jam ipsi sunt documento hujusce novæ principis disciplinæ : inde etiam, quia plerique infecti sunt vanæ philosophiæ et rationalismi placitis, ideo prophetias, miracula, cetera quæcumque naturæ ordinem superent, ex sacris Libris, dimovere non verebuntur. Congregandum secundo loco cum iis, qui sua physicorum scientia abusi, sacros Libros omnibus vestigiis indagant, unde auctoribus inscitiam rerum talium opponant, scripta ipsa vituperent. Quæ quidem insimulationes quum res attingant sensibus objectas, eo periculosiores accidunt, manantes in vulgus, maxime in deditam litteris juventutem; quæ semel reverentiam divinæ revelationis in uno aliquo capite exuerit, facile in omnibus omnem ejus fidem est dimissura. Nimum sane constat, de natura doctrinam, quantum ad percipiendam summi Artificis gloriam in procreatis rebus impressam aptissima est, modo sit convenienter proposita, tantum posse ad elementa sanæ philosophiæ evellenda corrumpendosque mores, teneris animis perverse infusam. Quapropter Scripturæ sacræ doctori cognitio naturalium rerum bono erit subsidio, quo hujus quoque modi captiones in divinos Libros instructas facilius detegat et refellat. — Nulla quidem theo-

Il n'y aura jamais de véritable désaccord entre le théologien et le physicien, tant que chacun d'eux restera dans son domaine propre, en ayant soin, selon l'avertissement de saint Augustin, « de ne rien affirmer témérairement et de ne pas donner pour connu ce qui est inconnu <sup>1</sup> ». Si cependant ils se trouvent en dissentiment, la règle de conduite pour le théologien est tracée encore par le même docteur : « Tout ce que les savants, dit-il, arriveront à établir dans l'ordre de la nature sur des preuves véridiques, montrons que ce n'est pas contraire à nos Écritures ; mais tout ce qu'ils avanceront dans leurs livres de contraire à nos Écritures, c'est-à-dire à la foi catholique, prouvons aussi, du moins avec notre science, ou croyons sans hésitation que c'est absolument faux <sup>2</sup>. » Pour apprécier la justesse de cette règle, il faut considérer d'abord que les écrivains sacrés, ou, pour mieux dire, « l'esprit de Dieu, qui parlait par eux, n'a point voulu enseigner aux hommes ces choses (à savoir l'intime constitution du monde visible), qui sont inutiles au salut <sup>3</sup>. C'est pourquoi ces écrivains, peu préoccupés d'approfondir les secrets de la nature, décrivent les choses quelquefois et les rendent ou avec des métaphores ou selon le langage courant du temps, analogue à celui qui est employé encore aujourd'hui bien souvent dans

logum inter et physicum vera dissensio intercesserit, dum suis uterque finibus se contineant, id caventes, secundum S. Augustini monitum, « ne aliquid temere et incognitum pro cognito asserant <sup>1</sup> ». Sin tamen dissenserint, quemadmodum se gerat theologus, summam est regula ab eodem oblata : « Quidquid, inquit, ipsi de natura rerum veracibus documentis demonstrare potuerint, ostendamus nostris Litteris non esse contrarium; quidquid autem de quibuslibet suis voluminibus his nostris Litteris, id est catholicæ fidei, contrarium protulerint, aut aliqua etiam facultate ostendamus, aut nulla dubitatione credamus esse falsissimum <sup>2</sup> ». De cujus æquitate regulæ in consideratione sit primum, scriptores sacros, seu verius « Spiritum Dei, qui per ipsos loquebatur noluisse ista (videlicet intimam adspectabilium rerum constitutionem) docere homines, nulli saluti profutura <sup>3</sup> »; quare eos, potius quam explorationem naturæ recta persequantur, res ipsas aliquando describere et tractare aut quodam translationis modo, aut sicut communis sermo per ea ferebat tempora, hodieque de

1. *In Gen. op. imperf.* ix, 30.

2. *De Gen. ad. litt.* i, 21, 41.

3. *S. Aug. ib.* ii, 9, 20.

la vie journalière, même entre les hommes les plus instruits eux-mêmes. Or, comme dans la manière ordinaire de parler, on exprime tout d'abord les choses telles qu'elles tombent sous les sens, ainsi l'écrivain sacré (cette remarque est aussi du Docteur angélique) « s'est conformé aux apparences sensibles<sup>1</sup> » ; c'est-à-dire que Dieu, parlant aux hommes, a approprié son langage à leur intelligence, en s'exprimant à la manière humaine.

Mais de ce que la sainte Écriture doit être énergiquement défendue, il ne s'ensuit pas que toutes les opinions que les saints Pères, isolés, ou les interprètes postérieurs ont émises en l'interprétant, doivent être également défendues. Ceux-ci, en raison des idées de leur temps, n'ont pas toujours peut-être interprété si exactement les passages qui concernent les choses de la nature, qu'ils n'aient émis certaines opinions qui ne paraissent plus probables aujourd'hui. C'est pourquoi il faut distinguer soigneusement dans leurs interprétations ce qu'ils donnent, en effet, comme appartenant à la foi ou ayant un lien étroit avec elle, les points où ils s'accordent unanimement ; car « dans les choses qui ne sont pas de nécessité de foi, il fut toujours permis aux saints, comme à nous<sup>2</sup>, d'avoir des avis différents », comme s'exprime saint Thomas. Ailleurs, il dit avec beaucoup de sagesse :

multis fert rebus in quotidiana vita, ipsos inter homines scientissimos. Vulgari autem sermone quum ea primo proprieque efferantur quæ cadant sub sensus, non dissimiliter scriptor sacer (monuitque et Doctor Angelicus) « ea secutus est, quæ sensibiliter apparent<sup>1</sup> », seu quæ Deus ipse, homines alloquens, ad eorum captum significavit humano more. — Quod vero defensio Scripturæ sanctæ agenda strenue est, non ex eo omnes æque sententiæ tuendæ sunt, quas singuli Patres aut qui deinceps interpretes in eadem declaranda ediderint : qui, prout erant opiniones ætatis, in locis edisserendis ubi physica aguntur, fortasse non ita semper judicaverunt ex veritate, ut quædam posuerint, quæ nunc minus probentur. Quocirca studiosè dignoscendum in illorum interpretationibus, quænam reapse tradant tamquam spectantia ad fidem aut cum ea maxime copulata, quænam unanimi tradant consensu ; namque « in his quæ de necessitate fidei non sunt, licuit Sanctis diversimode opinari, sicut et nobis », ut est S. Thomæ sententiâ<sup>2</sup>. Qui et alio loco pru

1. *Summa theol.* p. I. q. LXX, a. 1 ad 3.

2. *In Sent.* II, *dist.* II, q. I, a. 3.



« Le plus sûr, au sujet des sentiments communs des philosophes qui ne répugnent pas à notre foi, me paraît être de ne pas les avancer comme des dogmes de foi, quoiqu'ils se présentent sous le patronage des philosophes, mais de ne pas les nier non plus, comme contraires à la foi, pour ne pas donner lieu aux savants du siècle de mépriser la doctrine de la foi<sup>1</sup>. »

En conséquence, pour les choses que les savants affirment être certaines, avec des preuves certaines, l'interprète sacré doit montrer qu'elles ne contredisent en rien l'Écriture bien comprise, sans oublier cependant qu'il est arrivé plus d'une fois que des choses données d'abord comme certaines par ces savants ont été ensuite mises en doute et finalement rejetées. Que si les auteurs qui écrivent sur les choses de la nature, sortant des limites de leur science, envahissent, par une subversion des idées, le domaine des philosophes, l'interprète théologien doit les renvoyer aux philosophes pour les réfuter.

Il convient aussi d'appliquer ces remarques aux sciences voisines, principalement à l'histoire. Il est déplorable en effet de voir tant de gens étudier, au prix des plus grands labeurs, et mettre au jour les monuments de l'antiquité, les mœurs et les institutions des peuples, et les autres do-

dentissime habet : « Mihi videtur tutius esse, hujusmodi, quæ philosophi communiter senserunt, et nostræ fidei non repugnant, nec sic esse asserenda ut dogmata fidei, etsi aliquando sub nomine philosophorum introducantur, nec sic esse neganda tamquam fidei contraria, ne sapientibus hujus mundi occasio contemnendi doctrinam fidei præbeatur<sup>1</sup>. » Sane quamquam ea, quæ speculatores naturæ certis argumentis certa jam esse affirmarint, interpretes ostendere debet nihil Scripturis recte explicatis obsistere, ipsum tamen ne fugiat, factum quandoque esse, ut certa quædam ab illis tradita, postea in dubitationem adducta sint et repudiata. Quod si physiorum scriptores terminos disciplinæ suæ transgressi, in provinciam philosophorum perversitate opinionum invadant, eas interpretes theologus philosophis mittat refutandas.

Hæc ipsa deinde ad cognatas disciplinas, ad historiam præsertim, juvabit transferri. Dolendum enim, multos esse qui antiquitatis monumenta, gentium mores et instituta, similibusque rerum testimonia magnis ii quidem laboribus perscrutentur et proferant, sed eo sæpius consilio, ut erroris labes in sacris

cuments de ce genre, mais souvent à dessein de trouver des erreurs dans les Livres sacrés, afin d'infirmier ainsi et de détruire leur autorité sur tous les autres points. Et cela, quelques-uns le font avec un esprit par trop hostile et un jugement trop peu équitable; car ils ont dans les livres profanes et les documents de l'histoire ancienne une telle confiance qu'il semble qu'on ne puisse avoir même le soupçon d'une erreur à leur endroit; au contraire, pour les livres de la sainte Ecriture, sur la seule apparence d'une erreur supposée, et sans même la discuter honnêtement, ils leur refusent une confiance au moins égale.

A la vérité, il peut arriver que dans la transcription des manuscrits certaines choses aient été copiées peu exactement; mais cela doit être examiné avec beaucoup de soin, et ne doit pas être facilement admis, si ce n'est dans les passages où l'on a pu en fournir la preuve. Il peut arriver aussi que le sens vrai de quelque passage demeure douteux; pour résoudre la difficulté, serviront beaucoup les règles les plus autorisées de l'interprétation; mais il sera toujours absolument interdit, soit de restreindre l'inspiration à certaines parties seulement de la sainte Ecriture, soit de concéder que l'auteur sacré lui-même s'est trompé.

On ne saurait, en effet, tolérer le système de ceux qui, pour échapper à ces difficultés, ne craignent pas d'admettre que l'inspiration divine s'applique aux choses de la foi et

*Libris deprehendant, ex quo illorum auctoritas usquequaque infirmetur et nutet.*

*Idque nonnulli et nimis infesto animo faciunt nec satis æquo judicio; qui sic fidunt profanis libris et documentis memoriæ priscæ, perinde ut nulla eis ne suspicio quidem erroris possit subesse, libris vero Scripturæ sacræ, ex opinata tantum erroris specie, neque ea probe discussa, vel parem abnuunt fidem. Fieri quidem potest, ut quædam librariis in codicibus describendis minus recte exciderint; quod considerate judicandum est, nec facile admittendum, nisi quibus locis rite sit demonstratum: fieri etiam potest, ut germana alicujus loci sententia permaneat anceps; cui enodandæ multum afferent optimæ interpretandi regulæ: at nefas omnino fuerit, aut inspirationem ad aliquas tantum sacræ Scripturæ partes coangustare, aut concedere sacram ipsum errasse auctorem.*

*Nec enim toleranda est eorum ratio, qui ex istis difficultatibus sese expediunt, id nimirum dare non dubitantes, inspirationem divinam ad res fidei*

des mœurs, mais à rien de plus, parce qu'ils croient faussement que s'il s'agit de la vérité des textes, on ne doit pas tant rechercher ce que Dieu a dit, qu'examiner pour quel motif il l'a dit.

Car tous les livres que l'Église reconnaît comme saints et canoniques ont été écrits, dans leur intégralité et dans toutes leurs parties, sous la dictée de l'Esprit-Saint. Or, bien loin que l'inspiration divine puisse être sujette à aucune erreur, cette inspiration, par elle-même, non seulement exclut toute erreur, mais l'exclut et la repousse aussi nécessairement qu'il est nécessaire que Dieu, vérité souveraine, ne soit l'auteur absolument d'aucune erreur.

C'est là l'ancienne et constante foi de l'Église, définie en outre par un jugement solennel dans les conciles de Florence et de Trente, confirmée enfin et déclarée plus expressément encore dans le concile du Vatican, qui a décrété absolument *qu'il faut recevoir pour sacrés et canoniques tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, en entier, avec toutes leurs parties, tels qu'ils sont énumérés dans le décret du même concile (de Trente) et qu'ils sont contenus dans l'ancienne édition latine Vulgate. Et l'Église les tient pour sacrés et canoniques, non parce que, composés par la seule industrie humaine, ils auraient été ensuite approuvés par son autorité, ni seulement parce qu'ils contiennent la révéla-*

morumque, nihil præterea, pertinere, eo quod falso arbitrentur, de veritate sententiarum quum agitur, non adeo exquirendum quænam dixerit Deus, ut non magis perpendatur quam ob causam ea dixerit. Etenim libri omnes atque integri, quos Ecclesia tamquam sacros et canonicos recipit, cum omnibus suis partibus, Spiritu Sancto dictante, conscripti sunt; tantum vero abest ut divinæ inspirationi error ullus subesse possit, ut ea per se ipsa, non modo errorem excludat omnem, sed tam necessario excludat et respuat, quam necessarium est, Deum, summam Veritatem, nullius omnino erroris auctorem esse. — Hæc est antiqua et constans fides Ecclesiæ, sollemni etiam sententia in Conciliis definita Florentino et Tridentino; confirmata denique atque expressius declarata in Concilio Vaticano, a quo absolute edictum: *Veteris et novi Testamenti libri integri cum omnibus suis partibus, prout in ejusdem Concilii (Tridentini) decreto recensentur, et in veteri vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis suscipiendi sunt. Eos vero Ecclesia pro sacris et canonicis habet, non ideo quod sola humana industria concinnati, sua deinde auctoritate sint approbati; nec ideo dumtaxat, quod revelationem*

*tion sans erreur, mais parce que, écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ils ont Dieu pour auteur*<sup>1</sup>.

C'est pourquoi il n'importe que le Saint-Esprit ait pris des hommes comme instruments pour écrire, comme si quelque chose de faux avait pu échapper, non sans doute à l'auteur premier, mais aux écrivains inspirés. Car il les a tellement déterminés et poussés, par une vertu surnaturelle, à écrire, il les a si bien assistés pendant qu'ils écrivaient, que toutes les choses, et celles-là seulement, qu'il ordonnait, eux les concevaient avec rectitude dans leur esprit et voulaient fidèlement les écrire, et les exprimaient convenablement avec une vérité infaillible : autrement Dieu ne serait pas lui-même l'auteur de toute la sainte Écriture.

C'est ce que les saints Pères ont toujours affirmé comme certain. « Donc, dit saint Augustin, alors que ces auteurs ont écrit ce que Lui leur a montré et dit, on ne doit jamais dire qu'il ne l'a pas écrit, car ses membres ont opéré ce qu'ils ont connu sous la dictée de la tête<sup>2</sup>. » Et saint Grégoire le Grand déclare : « Il est bien superflu de chercher qui a écrit cela, quand on croit fidèlement que le Saint-Esprit est l'auteur du livre. Celui donc qui a écrit, c'est celui qui a dicté les choses à écrire ; celui qui a écrit,

*sine errore contineant ; sed propterea quod Spiritu Sancto inspirante conscripti, Deum habent auctorem*<sup>1</sup>.

Quare nihil admodum refert, Spiritum Sanctum assumpsisse homines tamquam instrumenta ad scribendum, quasi, non quidem primario auctori, sed scriptoribus inspiratis quidpiam falsi elabi potuerit. Nam supernaturali ipse virtute ita eos ad scribendum excitavit et movit, ita scribentibus adstitit, ut ea omnia eaque sola quæ ipse juberet, et recte mente conciperent, et fideliter conscribere vellent, et apte infallibili veritate exprimerent : secus, non ipse esset auctor sacræ Scripturæ universæ. Hoc ratum semper habuere SS. Patres : « Itaque, ait Augustinus, quum illi scripserunt quæ ille ostendit et dixit, nequaquam dicendum est, quod ipse non scripserit : quandoquidem membra ejus id operata sunt, quod dictante capite cognoverunt<sup>2</sup> » : pronunciatque S. Gregorius M. : « Quis hæc scripserit, valde supervacaneæ quæritur, quum tamen auctor libri Spiritus Sanctus fideliter credatur. Ipse igitur

1. *Sess. III, c. II, de revel.*

2. *De consensu Evangel. l. I, c. 35.*

c'est celui qui, dans l'œuvre de l'autre, a été l'inspirateur<sup>1</sup>. »

Il s'ensuit que ceux qui pensent que dans les textes authentiques des Livres sacrés, il peut y avoir quoi que ce soit de faux, ceux-là ou bien pervertissent la notion catholique de l'inspiration divine ou bien font de Dieu même l'auteur de l'erreur. Aussi tous les Pères et les Docteurs ont été entièrement persuadés que les divines Lettres, telles qu'elles ont été composées par les hagiographes, sont absolument pures de toute erreur; en sorte que, pour les nombreux passages qui semblaient renfermer quelque chose de contraire ou de dissemblable (et ce sont à peu près les mêmes qu'on oppose aujourd'hui au nom de la science nouvelle), ils se sont appliqués avec non moins de sagacité que de respect à les mettre d'accord et à les concilier entre eux; tous furent unanimes à professer que ces livres, dans leur intégralité et dans leurs parties, étaient également l'œuvre de l'inspiration divine, et que Dieu lui-même ayant parlé par les auteurs sacrés n'a pu rien énoncer qui soit contraire à la vérité. Ce qu'a écrit saint Augustin à saint Jérôme servira pour résumer cet enseignement. « Pour moi, dit-il, je l'avoue à votre charité : entre tous les livres, j'ai appris à rendre un tel respect et un tel honneur aux Écritures qui sont appelées canoniques, que

*hæc scripsit, qui scribenda dictavit : ipse scripsit qui et in illius opere inspirator extitit<sup>1</sup> ».*

Consequitur, ut qui in locis authenticis Librorum sacrorum quidpiam falsi contineri posse existiment, ii profecto aut catholicam divinæ inspirationis notionem pervertant, aut Deum ipsum erroris faciant auctorem. Atque ideo Patribus omnibus et Doctoribus persuasissimum fuit, divinas Litteras, quales ab hagiographis editæ sunt, ab omni omnino errore esse immunes, ut propterea non pauca illa, quæ contrarii aliquid vel dissimile viderentur afferre (eademque fere sunt quæ nomine novæ scientiæ nunc objiciunt), non subtiliter minus quam religiose componere inter se et conciliare studuerint; professi unanimes, Libros eos et integros et per partes a divino æque esse afflatu, Deumque ipsum per sacros auctores elocutum nihil admodum a veritate alienum ponere potuisse.

Ea valeant universe quæ idem Augustinus ad Hieronymum scripsit : « Ego enim fateor caritati tuæ, solis eis Scripturarum libris qui jam canonici appellantur, didici hunc timorem honoremque deferre, ut nullum eorum auctorum

1. *Præf. in Job*, n. 2.

je crois très fermement qu'aucun de leurs auteurs n'a erré sur aucun point, en écrivant. Et si je rencontrais dans ces Lettres quelque chose qui parût contraire à la vérité, je n'hésiterais pas à penser, ou bien que le manuscrit est fautif, ou bien que le traducteur n'a pas saisi le sens, ou bien que moi-même je n'ai pas compris du tout<sup>1</sup>. »

Mais, lutter pleinement et parfaitement pour la défense de la sainteté des Écritures, avec le secours de toutes ces sciences difficiles, c'est là une œuvre beaucoup trop considérable pour qu'on puisse en attendre la réalisation du zèle des seuls commentateurs et théologiens. Il faut désirer qu'ils y contribuent et qu'ils s'y appliquent aussi, les catholiques qui ont acquis quelque célébrité dans les sciences profanes. A coup sûr, jamais l'Église, par un bienfait de Dieu, maintenant ni autrefois, n'a été privée de l'ornement dû à des esprits de cette sorte, et plaise au Ciel qu'il s'accroisse encore pour la défense de notre foi. Autrefois, rien n'est plus nécessaire que de voir les défenseurs de la vérité l'emporter en nombre et en valeur sur les adversaires qu'elle rencontre; et rien ne peut mieux persuader à la société de rendre hommage à la vérité, que de la voir professée hardiment par ceux qui se distinguent en quelques branches illustres des sciences.

Même la haine des détracteurs reculera facilement, ou du

*scribendo aliquid errasse firmissime credam. Ac si aliquid in eis offendero litteris quod videatur contrarium veritati, nihil aliud quam vel mendosum esse codicem, vel interpretem non assecutum esse quod dictum est, vel me minime intellexisse non ambigam<sup>1</sup> ».*

*At vero omni graviorum artium instrumento pro sanctitate Bibliorum plene perfecteque contendere, multo id majus est, quam ut a sola interpretum et theologorum sollertia æquum sit expectari. Eodem optandum est conspirent et connitantur illi etiam ex catholicis viris, qui ab externis doctrinis aliquam sint nominis auctoritatem adepti. Horum sane ingeniorum ornatus, si nunquam antea, ne nunc quidem, Dei beneficio, Ecclesiæ deest, atque utinam eo amplius in fidei subsidium augeat. Nihil enim magis oportere ducimus, quam ut plures validioresque nanciscatur veritas propugnatores, quam sentiat adversarios: neque res ulla est quæ magis persuadere vulgo possit obsequium veritatis, quam si eam liberrime profiteantur qui in laudata aliqua præsent facultate.*

1. *Ep. LXXXII, 1, et crebrius alibi.*

moins ils n'oseront plus aussi témérairement dénoncer la foi comme ennemie de la science, quand ils verront les gloires mêmes de la science apporter à cette foi l'hommage de leur respectueuse adhésion.

Donc, puisque la religion peut recevoir tant d'avantages de ceux à qui la Providence s'est plu à accorder ces dons heureux de l'esprit avec la grâce de la foi catholique, que chacun au milieu de cette ardente mêlée des sciences qui touchent par quelque côté les Écritures, s'assigne un genre d'étude approprié, dans lequel, une fois passé maître, il puisse repousser, non sans gloire, les traits dirigés contre elle par la science ennemie

Il Nous est doux ici de louer, comme il le mérite, le dessein de certains catholiques qui pour qu'il ne manque rien aux savants qui se livrent à ces sortes d'études des secours nécessaires à les développer, s'unissent pour y appliquer leurs largesses. C'est là certainement un emploi excellent et très opportun de la fortune, car moins les catholiques peuvent espérer de subventions officielles pour leurs travaux, plus il convient que soit empressée et abondante la libéralité des souscriptions privées. Qu'ils consacrent donc à la défense du trésor de la doctrine révélée par Dieu les richesses dont ils ont été favorisés par ce Dieu même.

Quin facile etiam cessura est obtrectatorum invidia, aut certe non ita petulanter jam traducere illi audebunt inimicam scientiæ fidem, quum viderint a viris scientiæ laude nobilibus summum fidei honorem reverentiamque adhiberi. — Quoniam igitur tantum ii possunt religioni importare commodi, quibus cum catholicæ professionis gratia felicem indolem ingenii benignum Numen impertiit, ideo in hac acerrima agitatione studiorum quæ Scripturas quoquo modo attingunt, aptum sibi quisque eligant studii genus, in quo aliquando excellentes, objecta in illas improbæ scientiæ tela, non sine gloria repellant.

Quo loco gratum est illud pro merito comprobare nonnullorum catholicorum consilium, qui ut viris doctioribus suppetere possit unde hujusmodi studia omni adjumentorum copia pertractent et provehant, coactis societatis, largiter pecunias solent conferre. Optima sane et peropportuna temporibus pecuniæ collocandæ ratio. Quo enim catholicis minus præsidii in sua studia sperare licet publice, eo promptiorem effusioemque patere decet privatorum liberalitatem; ut quibus a Deo aucti sunt divitiis, eas ad tutandum revelatæ ipsius doctrinæ thesaurum velint converterere.

Mais, pour que des travaux de ce genre profitent vraiment à la cause des Écritures, que les savants s'en tiennent comme à des principes aux règles que Nous avons tracées ci-dessus. Qu'ils croient fidèlement que Dieu, créateur et maître de toutes choses, est en même temps l'auteur des Écritures; partant, qu'aucune découverte, ni dans la nature ni dans les monuments de l'histoire, ne peut être réellement en contradiction avec les Écritures. Que si quelque chose paraît tel, il faut s'appliquer à le faire disparaître, soit en demandant au jugement sage des théologiens et des interprètes le sens le plus vrai ou le plus vraisemblable du passage controversé de l'Écriture, soit en examinant avec plus de soin la force des arguments produits à l'encontre. Et il ne faut pas se rebuter si même alors subsiste quelque apparence de désaccord : car puisque le vrai ne peut jamais contredire le vrai, qu'on tienne pour certain que l'erreur s'est glissée soit dans l'interprétation des textes sacrés, soit dans la thèse adverse; mais si on ne l'aperçoit suffisamment d'aucun côté, il faut provisoirement surseoir à la décision. Nombreuses sont en effet les objections dont les divers ordres de sciences ont fait longtemps grand bruit contre l'Écriture, et qui maintenant reconnues vaines sont absolument abandonnées. De même, touchant certains passages de l'Écriture (qui ne se rattachent pas proprement à la règle de la foi et des mœurs), on a proposé parfois nombre d'inter-

Tales autem labores ut ad rem biblicam vere proficiant, insistant eruditi in iis tamquam principiis, quæ supra a Nobis præfinita sunt; fideliterque teneant, Deum, conditorem rectoremque rerum omnium, eundem esse Scripturarum auctorem : nihil propterea ex rerum natura, nihil ex historiæ monumentis colligi posse quod cum Scripturis revera pugnet. Si quid ergo tale videatur, id sedulo submovendum, tum adhibito prudenti theologorum et interpretum judicio quidnam verius verisimiliusve habeat Scripturæ locus, de quo disceptetur, tum diligentius expensa argumentorum vi, quæ contra adducantur. Neque ideo cessandum, si qua in contrarium species etiam tum resideat; nam, quoniam verum vero adversari haudquaquam potest, certum sit aut in sacrorum interpretationem verborum, aut in alteram disputationis partem errorem incurrisse : neutrum vero si necdum satis appareat, cunctandum interea de sententia.

Permulta enim ex omni doctrinarum genere sunt diu multumque contra Scripturam jactata, quæ nunc, utpote inania, penitus obsolvere : item non pauca de quibusdam Scripturæ locis (non proprie ad fidei morumque perti-



prétations, dans lesquelles une investigation plus sagace a mieux vu par la suite. De fait, le temps fait justice de ces fausses opinions; mais « la vérité demeure et se fortifie éternellement<sup>1</sup> ». Aussi que personne ne prétende comprendre exactement toute l'Écriture où saint Augustin lui-même avouait ignorer beaucoup plus de choses qu'il n'en savait<sup>2</sup>; de même, s'il se présente un texte trop difficile à expliquer, chacun prendra la précaution et la sage méthode du même docteur. « Mieux vaut même être asservi par des textes incompris, mais utiles, que de s'exposer, en les interprétant inutilement, à embarrasser dans les filets de l'erreur l'esprit qu'on aura soustrait au joug de la servitude<sup>3</sup>. »

Si Nos conseils et Nos ordres sont fidèlement et respectueusement suivis par ceux qui s'adonnent à ces sciences subsidiaires, si par la plume et par la parole ils consacrent les fruits de leurs études à réfuter les ennemis de la vérité, à préserver la jeunesse des dangers que sa foi peut courir, alors ils pourront enfin se féliciter de servir dignement les saintes Lettres et d'apporter à la religion catholique le secours que l'Église se promet à bon droit de la piété et de la science de ses fils.

mentibus regulam) sunt quondam interpretando proposita, in quibus rectius postea vidit acrior quædam investigatio. Nempe opinionum commenta delet dies; sed « veritas manet et invalescit in æternum<sup>1</sup> ». Quare, sicut nemo sibi arrogaverit ut omnem recte intelligat Scripturam, in qua se ipse plura nescire quam scire fassus est Augustinus<sup>2</sup>, ita, si quid inciderit difficilius quam explicari possit, quisque eam sumet cautionem temperationemque ejusdem Doctoris: « Melius est vel premi incognitis sed utilibus signis, quam inutiliter ea interpretando, a jugo servitutis eductam cervicem laqueis erroris inserere<sup>3</sup>. »

Consilia et jussa Nostra si probe verecundeque erunt secuti qui subsidia hæc studia profitentur, si et scribendo et docendo studiorum fructus dirigant ad hostes veritatis redarguendos, ad fidei damna in juventute præcavenda, tum demum letari poterunt digna se opera sacris Litteris inservire, eamque rei catholicæ opem afferre, qualem de filiorum pietate et doctrinis jure sibi Ecclesia pollicetur.

1. III Esdr. 4, 38.

2. Ad Januar. ep. LV, 21.

3. De doctr. chr. III, 9, 18.

Tels sont, Vénérables Frères, les avertissements et les prescriptions que Nous avons, sous l'inspiration de Dieu, jugés opportuns touchant l'étude de l'Écriture Sainte. A vous de veiller à ce qu'ils soient gardés et observés avec le respect qui convient. Par ce moyen la reconnaissance due à Dieu pour la communication au genre humain des oracles de sa sagesse s'attestera d'une façon plus éclatante, et abonderont les avantages désirés, surtout pour l'instruction de la jeunesse lévitique, qui est Notre grande préoccupation et l'espoir de l'Église. Ainsi, par votre autorité et vos exhortations, empressez-vous de donner vos soins à ce que, dans les séminaires et dans les Universités qui dépendent de vous, les études bibliques se maintiennent justement en honneur et soient florissantes. Qu'elles fleurissent dans une heureuse intégrité sous la direction de l'Église, suivant les très salutaires enseignements et les exemples des saints Pères, suivant la tradition glorieuse des anciens; et que, dans le cours des âges, elles reçoivent des développements qui soient vraiment au profit et à la gloire de la vérité catholique, née de Dieu pour le salut éternel des peuples.

Nous convions enfin, avec un paternel amour, tous les jeunes clercs et les ministres de l'Église à n'aborder jamais les saintes Écritures qu'avec un sentiment profond de vénération et de piété; car on ne peut en avoir l'utile com-

*Hæc sunt, Venerabiles Fratres, quæ de studiis Scripturæ sacræ pro opportunitate monenda et præcipienda, aspirante Deo, censuimus. Jam sit vestrum curare, ut qua par est religione custodiantur et observentur : sic ut debita Deo gratia, de communicatis humano generi eloquiis sapientiæ suæ, testatius eniteat, optatæque utilitates redundent, maxime ad sacræ juventutis institutionem, quæ tanta est cura Nostra et spes Ecclesiæ. Auctoritate nimirum et hortatione date alacres operam, ut in Seminariis, atque in Academiis quæ parent ditioni vestræ, hæc studia justo in honore consistant vigeantque. Integre feliciterque vigeant, moderatrice Ecclesia, secundum saluberrima documenta et exempla SS. Patrum laudatamque majorum consuetudinem : atque talia ex temporum cursu incrementa accipiant quæ vere sint in præsidium et gloriam catholice veritatis, natæ divinitus ad perennem populorum salutem.*

*Omnes denique alumnos et administros Ecclesiæ paterna caritate admonemus, ut ad sacras Litteras adeant summo semper affectu reverentiæ et pietatis : nequaquam enim ipsarum intelligentia salutariter, ut opus est,*

préhension qui convient que si, écartant la présomption de la science *terrestre*, l'on s'excite saintement à l'amour de cette sagesse *qui vient d'en haut*. L'esprit une fois mis à son école, et par elle éclairé et fortifié, sera merveilleusement propre de même à discerner et à éviter les artifices de la science humaine, à cueillir et à rapporter aux choses de l'éternité ce qui en est le fruit solide ; par suite, leur âme s'enflammant davantage tendra avec plus de désir vers les récompenses de la vertu et de l'amour divin : *Bienheureux ceux qui scrutent les témoignages du Seigneur, ils le recherchent de tout leur cœur*<sup>1</sup>.

Et maintenant, fort de l'espoir du secours divin et confiant dans votre zèle pastoral, Nous vous accordons avec amour dans le Seigneur à vous tous, à tout votre clergé et au peuple confié à chacun de vous, la Bénédiction apostolique, gage des faveurs célestes et preuve de Notre particulière bienveillance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le dix-huit novembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-treize, de Notre pontificat la seizième,

LÉON XIII, PAPE.

patere potest, nisi remota scientiæ *terrenæ* arrogantia, studioque sancte excitato ejus *quæ desursum est* sapientiæ. Cujus in disciplinam semel admissa mens, atque inde illustrata et roborata, mire valebit ut etiam humanæ scientiæ quæ sunt fraudes dignoscat et vitet, qui sunt solidi fructus percipiat et ad æterna referat : inde potissime exardescens animus, ad emolumenta virtutis et divini amoris spiritu vehementiore contendet : *Beati qui scrutantur testimonia ejus, in toto corde exquirunt eum*<sup>1</sup>.

Jam divini auxilii spe freti et pastoralis studio vestro confisi, Apostolicam benedictionem, cælestium munerum auspicem Nostræque singularis benevolentiæ testem, vobis omnibus, universoque Clero et populo singulis concedito, peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die XVIII novembris anno MDCCCXIII, Pontificatus Nostri sextodecimo.

LEO PP. XIII.

1. Ps. XVIII, 2.

## LES FRANÇAIS EN INDO-CHINE

---

Ce sont les missionnaires qui nous ont ouvert l'Indo-Chine, et lorsque le second Empire, reprenant la tradition de Louis XVI, rétablit la France sur ces rivages, il allait, disait-il, « réclamer leur sang ». Plus tard, des vues moins désintéressées devinrent le mobile de nos efforts en ces contrées. Quelle est la voie commerciale la plus courte de l'Europe à la Chine ? qui en sera le maître ? C'est à ces termes que la rivalité des nations occidentales réduisit la question.

Pour l'Angleterre, relier l'Inde à la Chine par une communication directe, le long des vallées de la Salouen ou de l'Irraouaddy, et tenir ainsi sous sa main les deux plus grands marchés du globe : voilà, depuis la première guerre birmane, en 1825, le but qu'elle n'a cessé de poursuivre.

A leur tour, les Français, lorsqu'ils furent installés en Cochinchine, se demandèrent si le Mékong, ce fleuve Jaune qui, sorti des montagnes du Thibet, vient se jeter dans le golfe de Siam, après un cours de 3 000 kilomètres, ne pourrait pas unir le Céleste-Empire à nos possessions, et en apporter jusqu'à Saïgon, à travers le Cambodge, les immenses richesses. L'expédition de Doudart de Lagrée, en 1866, acquit bientôt la certitude que les cataractes, les rapides, les crues subites du Mékong en rendaient la navigation fort difficile, sinon impossible. Mais à défaut du fleuve Jaune, ne pourrait-on pas découvrir un autre chemin ? Ce fleuve Rouge, qui traverse lui aussi le midi de la Chine, arrose le Tonkin, va se jeter dans le Pacifique ; que nos explorateurs avaient remarqué en passant, sur lequel ils avaient vu un grand mouvement de barques et de jonques : n'était-ce pas la solution cherchée et la route par où nous pourrions gagner de vitesse les Anglais, arrêtés par les infranchissables montagnes du nord de la Birmanie ?

Doudart de Lagrée mourut à la peine, le 12 mars 1868, avant d'avoir atteint le terme de son entreprise. Le 6 juin, ses compagnons, sous les ordres de Francis Garnier, arrivèrent sur les rives du fleuve Bleu, à Hankéou, centre de l'activité commerciale de l'empire chinois. Ils y reçurent un accueil enthousiaste de la colonie européenne, et y rencontrèrent ce négociant français, dont le nom désormais célèbre a été si souvent prononcé à propos des affaires du Tonkin, M. Jean Dupuis. On le mit naturellement au courant des résultats du voyage. Il avait déjà parcouru une partie des provinces chinoises traversées par l'expédition. Il résolut d'aller sur place compléter ses renseignements et reconnaître par lui-même la route fluviale du Tonkin. Il s'aboucha avec les mandarins du Yunnan qui avaient alors à réduire les mahométans rebelles, et s'engagea à leur fournir des armes et des munitions. Il fait ses achats, équipe une petite flottille; malgré les autorités annamites, qui essayent en vain de l'arrêter, il remonte le fleuve Rouge, arrive en Chine, repart par la même voie; le problème était résolu.

## I

On n'attend pas de nous que nous revenions sur ces entreprises et sur les événements qui en furent la suite. Tout le monde connaît les voyages de M. Dupuis au fleuve Rouge<sup>1</sup>, et la mission confiée en octobre 1873 à Francis Garnier, qui se changea bientôt, par la force des choses, en expédition militaire. On a pu lire ailleurs<sup>2</sup> cet étrange récit qui semble emprunté à un roman de chevalerie; cette conquête, que l'on dirait renouvelée de Cortez et de Pizarre, d'une contrée de plusieurs millions d'âmes, accomplie en un mois, par 181 hommes; des villes fortifiées, pourvues de garnisons et de soldats, prises d'assaut par de simples détachements composés d'une vingtaine de matelots; la mort de notre jeune et illustre

1. Voir les diverses relations de M. Dupuis, notamment *l'Ouverture du Fleuve Rouge* et la *Conquête du Tonkin par vingt-sept Français*.

2. Voir par exemple, *Histoire de l'intervention française au Tonkin de 1872 à 1874*, par Romanet du Caillaud; ou encore *les Français au Tonkin*, par Hippolyte Gautier.

officier, tué dans une embuscade, enlevé à la science française dans la fleur de l'âge ; puis l'ordre, venu de Paris, d'évacuer le Tonkin ; la précipitation de notre retraite ; le désaveu infligé à M. Dupuis et le séquestre de ses navires par l'autorité française ; le massacre des indigènes qui s'étaient déclarés pour nous.

Envoyé au Tonkin par l'amiral Dupré pour tenter une conciliation entre M. Dupuis et les mandarins, Garnier avait vite compris que la force seule pouvait triompher du mauvais vouloir de ces derniers. Le 19 novembre, prévenant l'attaque dont il est menacé, il s'empare, avec une poignée de soldats, de la citadelle de Hanoï ; aussi audacieux que lui, ses lieutenants, MM. de Trentinian, Hautefeuille, Balny d'Avricourt, enlèvent, par une étonnante série de coups de main, les autres forteresses du delta. Mais l'ennemi, revenu de sa surprise, exécute un retour offensif contre Hanoï. C'était un dimanche 21 décembre. Non content de repousser les assaillants, Garnier se lance imprudemment à leur poursuite sur une étroite chaussée, à travers les rizières. Séparé bientôt de sa petite troupe, entouré par l'ennemi, il tombe, et ses hommes ne rapportent qu'un cadavre décapité. A la même heure, sur un autre point de la chaussée, M. Balny d'Avricourt était également frappé à mort.

Le gouvernement n'avait ni la volonté, ni peut-être même les moyens de soutenir la tentative hardie, téméraire, à laquelle Francis Garnier venait de donner sa vie. La situation de nos finances, le besoin de réparation qu'éprouvait le pays, l'attitude réservée ou menaçante de l'Europe à notre endroit nous interdisaient toute initiative aléatoire. C'était le temps où l'Assemblée nationale ne trouvait pas un centime pour les travaux les plus urgents de la marine ; où les troupes de Cochinchine suffisaient à peine au maintien de l'ordre intérieur dans la colonie, et n'auraient certainement pas pu, sans la plus grave imprudence, s'éloigner à 250 ou 300 lieues de Saïgon.

L'abandon de notre conquête s'imposait. Mesure nécessaire, mais humiliante, et dont l'exécution a jeté une ombre sur la réputation de l'officier chargé d'y présider. M. Philastre s'était-il donné le tort de critiquer trop violemment

l'entreprise du Tonkin ? mit-il un empressement déplacé à défaire l'ouvrage de son infortuné camarade ? Nous ne voulons pas entrer dans ces questions. Mais on s'explique les colères des survivants de l'expédition, quand ils durent évacuer ces forteresses qu'ils avaient emportées avec tant de bravoure et qu'ils tenaient toujours ; quand ils durent amener leur pavillon et se retirer eux-mêmes devant ces troupes annamites qu'ils avaient fait fuir en tant de rencontres. Il y eut là pour la France une diminution d'autorité et de prestige dont elle resta longtemps à se remettre. Plus douloureux encore fut le sort des chrétiens tonkinois : ils avaient embrassé avec ardeur notre cause ; les incendies, les noyades, les massacres, les punirent du concours qu'ils nous avaient prêté.

Justice fut rendue plus tard à Dupuis et à Garnier. Notre colonie de Saïgon donna l'exemple de la réaction en faveur du jeune et brillant capitaine qui avait le premier planté le drapeau français sur les citadelles du Tonkin. Elle sauva par une souscription son modeste héritage ; elle voulut avoir ses restes et lui érigea une statue. A Paris, la Société de géographie, l'Académie des sciences rendirent tour à tour de solennels hommages au jeune savant mort pour son pays. Quant à Dupuis, ses pétitions en indemnité, longtemps repoussées par la Chambre, furent enfin accueillies, et l'étude de son dossier révéla au rapporteur, et par le rapporteur au public, un mérite trop longtemps obscurci. En 1881, sur la proposition de l'amiral Mouchez, l'Académie des sciences décernait une récompense « au négociant courageux qui avait le premier entrepris l'utilisation commerciale du fleuve Rouge ».

Cependant la première conquête du Tonkin ne s'était pas terminée par l'abandon pur et simple ; elle avait eu pour épilogue la conclusion d'un double traité avec l'Annam : traité politique du 15 mars 1874 ; traité commercial du 6 juillet 1875 ; tous deux origine des droits que nous avons développés plus tard et fait valoir par les armes. Les conventions de 1874-75 contenaient en germe le *protectorat*. Mais, passées au moment même où nous nous retirions du delta, elles ne pouvaient que sous-entendre notre

souveraineté, au lieu de l'exprimer en termes formels. De là une situation équivoque, féconde en malentendus, qui, après s'être traînée pendant huit ans, de 1874 à 1882, allait aboutir forcément à de nouvelles et plus graves hostilités.

La situation créée par cette paix menteuse empirait de plus en plus. Secrètement sollicitée par la cour de Hué, ou trop docile à des conseils venus d'Europe, la Chine entrait en scène et prétendait affirmer à nouveau des droits de suzeraineté qu'elle avait jusqu'alors complètement négligés. On annonçait la marche de ses troupes vers les frontières du Tonkin. De leur côté, les mandarins annamites armaient contre nous dans le bassin du fleuve Rouge, ou bien prenaient à leur solde, pour nous les opposer, ces bandes de rebelles venues du Yunnan, à l'époque de la guerre musulmane, et que l'on appelait *Pavillons-Noirs* ou *Pavillons-Jaunes*, à cause de la couleur des figures et des armes peintes sur leurs étendards. La sécurité de nos consuls et des faibles escortes qui les gardaient paraissait compromise. Il devenait urgent de leur envoyer du secours.

Le 2 avril 1882, le *Drac* et le *Parseval* jetaient l'ancre devant Haïphong. Ils amenaient quelques centaines d'hommes, sous le commandement du capitaine de vaisseau Henri Rivière, connu pour ses succès littéraires, non moins que pour l'énergie qu'il venait de déployer contre les Canaques révoltés de la Nouvelle-Calédonie. Le lendemain, le détachement entrait dans Hanoï et prenait ses cantonnements sur le terrain de la *concession française*, où se trouvaient déjà, comme garde consulaire, deux compagnies d'infanterie de marine, aux ordres du chef de bataillon Berthe de Villers. Un instant intimidée par cette démonstration, l'arrogance annamite reprit bientôt le dessus. Il eût fallu, pour en avoir complètement raison, un plus grand déploiement de forces. Et ainsi le nouveau chef n'était pas plutôt arrivé, qu'il reconnaissait, comme l'avait fait Garnier neuf ans auparavant, la nécessité de compenser l'infériorité numérique par un acte de vigueur, et de riposter à d'insolentes attitudes par l'assaut de la citadelle. Le 25 avril, le coup de force était exécuté.

Et puis ce fut tout. On n'alla pas plus loin dans la voie des mesures énergiques. De Saïgon, M. Le Myre de Villers



exhortait le commandant, avec un luxe d'adverbes bien fait pour embarrasser l'imagination du brillant officier, à procéder *politiquement, pacifiquement, administrativement* ; à n'avoir recours aux armes que dans le cas d'absolue nécessité.

A Pékin, notre représentant, M. Bourrée, passait d'un excès de crainte à un excès de confiance ; un jour, la guerre avec la Chine était inévitable, imminente ; le lendemain, tout était sur le point de s'arranger ; il suffisait pour cela d'accorder au Céleste-Empire la création d'une zone neutre ou le partage de la suzeraineté au Tonkin et dans l'Annam : incohérences et concessions qui détermineront bientôt le rappel de l'ambassadeur. A Paris, le ministère était divisé ; tandis que l'amiral Jauréguiberry, comprenant la gravité des circonstances, proposait l'envoi immédiat d'un corps de 10 000 hommes, ses collègues et le chef de l'État reculaient devant la responsabilité d'une guerre ; et l'on se contentait de faire partir 700 hommes par le transport *la Corrèze* (30 décembre 1882). Du reste, le ministère se désorganisait par la maladie de ses principaux membres, M. Duclerc, M. Fallières. Une crise gouvernementale était ouverte, qui ne devait se terminer que le 21 février 1883, par la constitution du ministère Ferry. Dans le pays même, d'autres questions extérieures préoccupaient davantage les esprits que celle du Tonkin. L'attention publique restait fixée sur l'Égypte, que l'Angleterre avait occupée à la faveur de nos défaillances. — L'annonce d'une catastrophe allait bientôt tirer l'opinion de son engourdissement.

Une année s'était passée, durant laquelle notre petite troupe s'était vu condamner, par sa faiblesse même, à l'immobilité. Chinois et Pavillons-Noirs s'infiltraient de toutes parts dans le delta, pénétraient jusque sur la rive droite du fleuve Rouge, enserraient nos postes, se hasardaient dans Hanoï même. Malgré l'insuffisance des effectifs, il fallait à tout prix nous dégager de cette étreinte. Le commandant Rivière se porte tout d'abord contre Nam-Dinh, où le mandarin-gouverneur faisait élever des barrages, afin de couper nos communications avec la mer, et s'en empare. Pendant ce temps, les bandes ennemies se sont rapprochées de Hanoï, elles investissent la *concession* et le réduit que nous

occupons dans la citadelle. « Pour se donner de l'air », Rivière décide une sortie.

Le 19 mai, à quatre heures du matin, on se met en marche sur cette même chaussée où, le 21 décembre 1873, Francis Garnier et Balny d'Avricourt s'étaient élancés à la poursuite des Annamites et au-devant de la mort. La colonne compte à peu près 400 hommes ; elle emmène quelques canons. Berthe de Villers la commande. Henri Rivière, malade, l'accompagne en voiture. Tout à coup, à un détour de la route, dans un endroit qui avait conservé le nom de pagode de Balny, depuis le jour où cet officier y avait succombé, nos troupes sont accueillies, en tête et sur les flancs, par un feu violent, meurtrier. Les hommes tombent, la petite colonne est enveloppée par la multitude des assaillants. Il faut reculer en se frayant passage. Les canons, qu'on n'a pu mettre en batterie, entravent la marche. Une pièce se prend dans les poutres d'un pont de bambous. Officiers, soldats, se précipitent pour la dégager. La fusillade continue à bout portant. Berthe de Villers est blessé grièvement à deux reprises. Rivière, descendu de voiture, est mortellement frappé. Les canons sont enlevés à force de bras. On rentre dans Hanoï. Mais que de vaillants hors de combat ! quelle stupeur dans les rangs ! Cinquante-quatre blessés ramenés à grand'peine ; tous les morts, Rivière lui-même, abandonnés en proie à l'ennemi ; Berthe de Villers expirant, le soir, des blessures qu'il a reçues...

## II

La nouvelle de la mort du commandant Rivière parvint à Paris le 26 mai 1883. La fin tragique du vaillant et sympathique officier produisit un retentissement douloureux. On fut vivement frappé de cette répétition d'un malheur s'abattant sur nos armes, dans les mêmes circonstances, au même endroit, pour les mêmes causes. On y vit la condamnation de l'apathique négligence de la mère-patrie. La Chambre des députés était en train de discuter un projet de loi portant ouverture d'un crédit de cinq millions pour le Tonkin. Cette fois-ci, du moins, il n'y eut qu'une voix, au palais Bourbon comme dans le pays, pour dire qu'il fallait venger la glo-

rieuse victime et réparer l'injure faite au drapeau. Le projet de loi était voté à l'unanimité. En même temps, le gouvernement annonçait que des mesures étaient prises pour obtenir une satisfaction éclatante.

Une sorte de triumvirat, composé de l'amiral Courbet, du général Bouët-Willamez, de M. Harmand, à titre de commissaire supérieur, était placé à la tête des affaires du Tonkin ; la partie militaire divisée entre le général et l'amiral, la partie politique confiée au fonctionnaire civil : combinaison défectueuse, dont les inconvénients ne devaient pas tarder à se manifester.

Les premiers navires amenant des troupes de France furent salués dans la baie d'Along, au commencement de juillet. Le 30, l'amiral Courbet, le général Bouët, M. Harmand, tenaient à Haïphong un conseil de guerre pour concerter leurs opérations. Il était décidé que le point où nous frapperions les premiers coups serait la capitale même de l'Annam.

En effet, aussitôt après la malheureuse affaire du 19 mai, les hommes le mieux au courant des affaires indo-chinoises avaient réclamé des mesures directes et énergiques contre la cour de Hué. Là, disaient-ils, se trouvait l'âme du conflit et de la lutte ; de là partaient les ordres secrets pour la continuation des hostilités au Tonkin et les appels à l'assistance de la Chine. Le gouvernement de Hué une fois vaincu, la résistance, privée de direction et de but, cesserait probablement sur les bords du fleuve Rouge.

Le cabinet français avait attendu pour se prononcer d'avoir l'avis de l'amiral Courbet. Le 19 juillet, le ministre de la marine télégraphiait : « J'autorise l'expédition contre Thuan-an, sous le commandement de l'amiral Courbet, à la condition qu'il juge que cette opération doit réussir. » L'amiral avait aussitôt exploré le littoral pour reconnaître la possibilité de l'entreprise. Sur sa réponse affirmative, le ministre télégraphiait de nouveau : « Occupez Thuan-an, ainsi qu'il est convenu. »

En ce moment même survenait une circonstance imprévue, qui nous pressait d'accélérer nos mouvements. On apprenait

que le roi d'Annam, notre vieil adversaire, Tu-Duc, venait de mourir (20 juillet). Malgré la multiplicité de ses unions, Tu-Duc n'avait jamais eu d'enfants. Il avait adopté trois de ses neveux, sans désigner parmi eux son successeur. Le vieux roi disparu, le tout-puissant régent Nguyen-Van-Tuong chercha et réussit à porter au trône un prince du nom de Hiep-Hoa. Il fallait profiter du trouble causé par la transmission du pouvoir et par ces intrigues pour imposer plus aisément notre autorité.

L'amiral était prêt. Le 18 avril, il arrivait à l'entrée de la rivière de Hué, avec son escadre. Le jour même il commençait le bombardement. Dans la matinée du 20, les troupes de débarquement descendaient sur la plage et donnaient l'assaut. Après quelques heures de lutte acharnée, le drapeau français était hissé sur le fort principal. Les autres positions devenaient intenable sous les feux de nos vaisseaux : évacuées dans la nuit, elles étaient occupées le lendemain par nos soldats. Le 21, au lever du jour, Thuan-an, avec toutes ses défenses, était en notre pouvoir.

L'opération avait été enlevée avec une précision méthodique, témoignant que le plan en était bien conçu et que l'exécution en avait été supérieurement conduite. Tout l'honneur en revenait à l'amiral Courbet, dont le nom était désormais hors de pair. A Thuan-an, il donnait la mesure des qualités de commandement qu'il devait, quelques mois plus tard, manifester avec plus d'éclat encore dans les affaires de Sontay et de Foutchéou.

Dans la journée du 21, le ministre des affaires étrangères de l'Annam se présentait en parlementaire et faisait des ouvertures de paix. Notre commissaire général au Tonkin le recevait à terre, et entamait avec lui, dans une maison éventrée par les coups de canon, des pourparlers qui se prolongeaient toute la nuit. Il déclarait enfin qu'il ne traiterait qu'à Hué même. En prenant la résolution de se présenter dans la capitale au lendemain du bombardement, M. Harmand jouait d'audace : c'était en même temps un moyen d'affirmer son autorité au regard des Annamites et une satisfaction donnée aux vainqueurs de Thuan-an.

Le 22, il était à Hué. Le lendemain, il communiquait au

gouvernement annamite un projet de traité. Il y joignait un ultimatum où il exposait, dans un style imagé dont son habitude des Orientaux lui suggérait la forme, les griefs et les desseins de la France.

Le 25 août, le traité était signé. L'Annam acceptait notre protectorat, avec toutes les conséquences de ce mode de rapports, au point de vue du droit européen. Il nous remettait expressément le soin exclusif de présider à ses relations extérieures; et sa soumission nous était assurée par l'occupation à titre permanent des forts de Thuan-an et de la rivière de Hué. De notre côté, nous nous engageons à garantir l'intégrité du royaume, à le protéger contre les agressions du dehors et les rébellions du dedans. La province de Binh-Thuan, contiguë à la Cochinchine, était cédée à la France et annexée à notre colonie pour l'acquit des anciennes dettes contractées par l'Annam et dont le recouvrement était depuis longtemps vainement poursuivi. Les trois provinces du nord, le Nge-An, le Than-Hoa et le Ha-Tinh, étaient incorporées au Tonkin. Les ports de Xuan-daï et de Tourane étaient ouverts au commerce de toutes les nations. Des résidents pouvaient être établis par la France au chef-lieu de toutes les provinces du Tonkin, et assistés de forces françaises dans la proportion qui serait jugée nécessaire. Un résident général serait installé à Hué, et jouirait du privilège, toujours refusé jusqu'à ce jour à notre représentant, des audiences personnelles auprès du souverain. Enfin l'administration des douanes du royaume d'Annam était remise tout entière aux mains de la France. Le règlement des points de détail devait être l'œuvre de négociations ultérieures.

Telle est l'économie de la convention conclue par M. Harmand. Entraîné par son zèle patriotique et ses idées personnelles d'annexion, il avait peut-être, en quelques points, dépassé la mesure qui lui était prescrite dans l'attribution des avantages réservés à la France. Son traité n'en est pas moins demeuré, malgré la revision dont il devait être l'objet dix mois plus tard, la charte fondamentale du protectorat et la base de l'organisation actuelle.

Avant de se rembarquer pour le Tonkin, il laissait à Hué comme résident général M. de Champeaux, avec escorte;

une petite garnison tenait les forts de Thuan-an et garantissait l'observation du nouvel ordre de choses.

Ces précautions n'étaient pas de trop. En pays d'Annam, un engagement n'est pris qu'avec la secrète espérance de l'éluider. Quatre mois ne s'étaient pas écoulés qu'une nouvelle révolution de palais éclatait à Hué. Le 2 décembre, le jeune roi Hiep-Hoa, coupable d'avoir signé le traité du 25 août, était empoisonné et remplacé par un enfant de quinze ans, Kien-Phuoc, autre neveu de Tu-Duc. Le régent Nguyen-Van-Thuong, qui avait fait le coup, espérait par ce moyen raffermir son autorité, et se débarrasser, avec l'appui des mandarins, de la convention imposée par la France. La nouvelle de ces événements parvenait à Paris le 14 décembre. Il fallait aviser sans retard au moyen de réprimer cette tentative d'émancipation.

A ce moment même, M. Tricou, dont la mission en Chine avait pris fin par l'obstination de la cour de Pékin, arrivait à Hanoï. Un télégramme lui enjoint de se rendre d'urgence à Hué pour y renforcer notre résident, et faire accepter à tout prix le protectorat par le nouveau roi. Le 27 décembre, il débarquait à Thuan-an et rejoignait à Hué M. de Champeaux, demeuré ferme à son poste malgré la faiblesse de son escorte. La situation était menaçante. Des travaux de barrage s'élevaient dans la rivière, un camp retranché se formait aux portes de Hué, et les canons de la citadelle étaient braqués sur la résidence. M. Tricou commence par signifier qu'il n'entrera en rapports avec le nouveau gouvernement que lorsque les travaux de défense auront été abandonnés, et les canons tournés dans une autre direction. Dès le lendemain matin, 25 décembre, satisfaction lui ayant été donnée, il a avec Thuong une première entrevue. Il lui fait connaître qu'à Paris on a appris avec une pénible surprise la mort du roi Hiep-Hoa, et que le gouvernement français ne peut reconnaître l'élévation au trône de son successeur, que moyennant la reconnaissance formelle du traité du 25 août.

De son côté, le régent ne dissimula pas le désir qu'il avait d'obtenir la revision de cet acte. Mais notre envoyé extraordinaire refusa d'entrer en discussion sur ce point. Il était venu faire approuver une convention signée, non en négo-

cier une nouvelle. Thuong n'ignorait pas qu'on l'accusait d'avoir fait disparaître Hiep-Hoa pour supprimer le traité avec celui qui l'avait accepté; le seul moyen pour lui de démentir ces bruits odieux c'était de marquer par un acte ostensible que le nouveau roi entendait respecter les engagements de son prédécesseur. Cet acte ne pouvait être que la ratification pure et simple du traité.

Vaincu par la fermeté du ministre français, à qui les récents succès de nos armes permettaient de parler haut, — l'amiral Courbet venait de gagner la victoire de Son-tay, — le régent céda après trois jours de débats et d'hésitations. Le 1<sup>er</sup> janvier 1884, escorté de ses mandarins, il venait officiellement remettre à M. Tricou une déclaration revêtue du sceau royal, où « adhésion pleine et entière était donnée au traité du 25 août 1883, Sa Majesté le roi d'Annam s'en remettant au bon vouloir du gouvernement français quant aux adoucissements qui pourraient y être ultérieurement introduits ».

M. Tricou ne voulut pas quitter Hué sans avoir obtenu d'être reçu par le roi en audience solennelle. C'était une grave innovation qui consacrait d'une manière éclatante notre autorité dans un pays où, d'après une étiquette traditionnelle, la personne sacrée du souverain est religieusement soustraite aux regards profanes. Il fallut cinq jours pour obtenir cette nouvelle concession. Enfin l'envoyé extraordinaire de France fut reçu par le roi, entouré de toute sa cour, et en présence de l'armée annamite sous les armes. Il avait dû laisser son escorte aux portes de la troisième enceinte du palais, pour y pénétrer avec M. de Champeaux et trois officiers seulement. Malgré certaines prédictions fâcheuses qui avaient circulé, aucun guet-apens n'avait été préparé. L'audience se passait correctement en échange de compliments courtois et de protestations de dévouement pour la France. L'impression était considérable dans le pays. Aux yeux de tous, cette solennité rendait manifeste l'établissement de notre influence et la soumission de l'Annam.

Tandis que M. Tricou rentrait en France, où l'attendait une longue épreuve d'inactivité et d'oubli, un autre plénipotentiaire, M. Patenôtre, était chargé de procéder à la ratification définitive des arrangements pris avec l'Annam. Impro-

visé par M. Harmand dans le feu de l'action, le texte du traité avait dû être révisé à Paris ; et, de son côté, la cour de Hué espérait bien, surtout depuis le passage de M. Tricou, qui lui avait promis à cet effet ses bons offices, d'en voir atténuer la rigueur.

Parti de Marseille à la fin d'avril, M. Patenôtre arrivait, un mois plus tard, à la hauteur du cap Saint-Jacques, où il passait sur un des bâtiments de l'escadre envoyé à sa rencontre par l'amiral Courbet. C'est là qu'il apprenait les événements survenus durant sa traversée, la conclusion du traité de Tien-tsin (11 mai 1884), et la paix faite avec la Chine ; là aussi qu'il recevait les instructions complémentaires adressées de Paris pour faire concorder la rédaction du traité de protectorat avec les engagements contractés envers la cour de Pékin. Sans débarquer, à cause des quarantaines, il se dirigeait immédiatement vers Hué, où il parvenait au commencement de juin, et, dès son arrivée, communiquait au régent Thuong le projet destiné à remplacer l'acte du 25 août.

Depuis l'expérience de Tunis, le *protectorat* était à la mode et passait pour la méthode la plus pacifique et la plus fraternelle, la plus économique et la plus sûre de coloniser, du moins en pays d'exploitation. Le protectorat implique le respect du territoire, et, dans une certaine mesure, de l'organisation de l'État indigène, qui doit pouvoir continuer de vivre et de prospérer sous une surveillance étrangère. Le traité du 25 août, qui démembrait le royaume d'Annam en lui enlevant ses quatre plus riches provinces, allait précisément à l'encontre d'un régime dont le caractère est de laisser au pays protégé sa vie propre sous la direction du pays protecteur, d'établir même entre les deux pays une entente et des rapports confiants. Les quatre provinces précédemment retranchées étaient en conséquence purement et simplement restituées.

Rien ne pouvait être plus agréable au régent. Encouragé par ce premier succès, il déploya toute son habileté en vue d'une autre modification qui ne lui tenait pas moins au cœur, à savoir, la substitution du mot *protection* au mot *protectorat*. Ici, notre représentant ne pouvait céder ; le passé nous avait trop bien instruits. La convention déjà lointaine de 1874



avait été, elle aussi, un protectorat ; mais le mot n'y figurait pas, et l'on sait à quelles difficultés cette lacune avait donné lieu. Désormais, il ne fallait plus d'équivoques. C'était déjà bien assez, trop peut-être, que, pour faciliter la conclusion de la paix de Tien-tsin, on eût promis aux négociateurs chinois de supprimer dans la clause fondamentale : « La France préside aux relations du gouvernement annamite avec les puissances étrangères.... » la mention spéciale : « y compris la Chine ». Du reste, le ministre français n'était pas à Hué pour parlementer, mais pour signer avec les mandataires de l'Annam un traité contenant les dernières concessions de la France. Il avait amené avec lui une escorte imposante, et laissé à l'embouchure de la rivière l'amiral Courbet avec ses vaisseaux. Son langage ne pouvait manquer d'être compris. Nguyen-Van-Thuong se rendait bien compte de l'inutilité de ses réclamations. Cependant il poussait l'insistance jusqu'à se faire saisir d'un ultimatum. Enfin, le 5 juin, il se déclarait prêt à signer.

Un témoin, le correspondant de l'agence Havas, a raconté la scène du 6 juin : les mandarins, les plénipotentiaires français, les officiers de la garnison, quelques officiers de marine détachés par l'amiral Courbet, sont réunis dans le grand salon de la résidence ; sur une table, on aperçoit le cachet royal, plaque d'argent doré de 10 à 12 centimètres de côté ; un peu plus loin, un fourneau allumé, un creuset qui rougit sous l'action de la flamme activée par le jeu d'un soufflet de forge. Le moment de la fusion est arrivé. M. Patenôtre s'adresse au premier ministre : « Il est encore temps, nous conserverons le cachet, mais il sera envoyé à Paris. » Le mandarin ne répond pas, se penche à l'oreille de son voisin, puis fait un mouvement de tête négatif. Quelques minutes après, le dernier vestige palpable de la longue suzeraineté que la Chine revendiquait sur l'Annam ne formait plus qu'un bloc informe d'argent.

Une heure après, Nguyen-Van-Thuong venait à son tour au palais de la résidence pour procéder, avec M. Patenôtre, à la signature du nouveau traité de protectorat. « Nos clairons sonnent, dit le même témoin ; les troupes françaises et annamites, qui se font face, présentent les armes ; le premier

régent, dans une tenue très simple, mais d'une correction parfaite, entre au palais. C'est un grand vieillard de soixante-sept ans. Sa figure osseuse exprime une grande énergie et en même temps une certaine dignité. Avec une grande aisance de manières, il demande à M. Patenôtre quelles sont les personnes présentes, et pourquoi l'amiral Courbet n'est pas là. Après quelques minutes de cette conversation, transmise par le P. Teùh, notre ministre déclare qu'on va apposer les signatures. Il commence aussitôt, et passe les papiers officiels au régent. Celui-ci prend le pinceau que lui présente un de nos secrétaires, et signe. Puis, se tournant vers M. Patenôtre, il lui dit, en esquissant un long sourire : « Voilà une signature que j'ai soignée et qui tiendra. » Que cette déclaration fût ou non sincère, il n'en restait pas moins que l'antique royaume de Gia-long, de Thieu-tri, de Min-manh, était désormais placé, par un acte explicite, sous la dépendance de la France.

### III

Revenons au Tonkin. Là, après la mort du commandant Rivière, nous avons dû tout d'abord nous borner, faute de moyens suffisants pour venger l'honneur des armes, aux mesures nécessaires pour garder nos positions. Avec les quelques troupes précipitamment envoyées de Cochinchine, le général Bouët s'était consacré à cette tâche. Il tenait Haï-phong, Hanoï et Nam-dinh ; il parvenait à assurer les communications de ces trois places avec la mer ; mais c'était tout. Annamites, Drapeaux-Noirs et Réguliers chinois occupaient le pays. A la fin de juin et au commencement de juillet 1883, le colonel Badens à Nam-dinh, le commandant Morel-Beaulieu à Haï-phong, faisaient de brillantes sorties pour élargir le cercle d'investissement. Des reconnaissances hardies dégageaient les abords de Hanoï. L'insuffisance des effectifs ne permettait pas de faire davantage.

Dans le conseil de guerre tenu à Haï-phong, le 30 juillet, entre MM. Harmant, Courbet et Bouët, on avait décidé, les premiers renforts étant arrivés, de prendre l'offensive. L'ennemi nous attendait sur la route, deux fois funeste, de Hanoï

à Son-tay, où il s'était plus que jamais fortifié. Il fut convenu qu'un effort serait tenté, sinon pour pousser jusqu'à Son-tay, du moins pour débarrasser le territoire compris entre le fleuve Rouge et le Day. Le général Bouët avait commencé son mouvement le 15 août, au moment même où l'escadre se portait sur Thuan-an. Mais il avait rencontré des adversaires nombreux, bien armés, appuyés sur de solides travaux de défense. Il était rentré dans ses lignes sans avoir complètement atteint le résultat proposé. Heureusement, la reprise de Haï-dzuong par le colonel Brionval avait compensé cet insuccès.

Quinze jours plus tard, le 1<sup>er</sup> septembre, le général Bouët avait entrepris une nouvelle sortie et atteint le confluent du Day et du fleuve Rouge. Cette seconde affaire avait été également vive. Les inondations de l'année 1883 rendaient les opérations très difficiles. Nos troupes étaient obligées parfois de charger à la baïonnette, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine. Il avait fallu une journée de lutte pour forcer l'ennemi à se retirer en désordre du côté de Son-tay.

C'est alors, et sur le terrain même où nous venions de combattre, qu'on découvrit les restes du commandant Rivière. Grâce aux renseignements fournis par les chrétiens indigènes à Mgr Puginier, on apprit que sur la route de Son-tay, près des retranchements qui, le 15 août, avaient arrêté la marche du général Bouët, était placée, pour que les passants missent le pied dessus, une boîte en laque contenant la tête de l'infortuné commandant. On procéda à l'exhumation. Près de là, dans des paniers comme en ont les Chinois pour exposer les têtes des criminels, se trouvèrent celles de vingt-sept de ses compagnons d'armes. Quelques jours plus tard, on retrouva le corps mutilé de Henri Rivière. Les obsèques se firent à Hanoi avec une imposante solennité. Mgr Puginier officia, comme il l'avait fait pour les restes pareillement mutilés de Francis Garnier.

Nous étions maîtres de la contrée entre le Day et le fleuve Rouge, c'était un progrès. Mais il ne suffisait pas pour provoquer la pacification. Pendant ce temps, en France, l'opinion publique commençait à se montrer incertaine. Après la mort de Rivière, la fibre nationale avait vibré ; tout

le pays avait compris la nécessité de venger le vaillant capitaine, et de relever par un acte vigoureux notre prestige atteint en extrême Orient. Puis la lenteur des opérations militaires avait peu à peu refroidi ce sentiment. La bonne impression qu'avait produite le brillant coup de main de Thuan-an était amortie par la nouvelle des batailles disputées du 15 août et du 1<sup>er</sup> septembre, et la révélation des difficultés à vaincre.

La campagne serait probablement longue, pénible, dispendieuse. Peut-être faudrait-il envoyer et maintenir de nombreuses troupes dans ces régions éloignées et malsaines. Faute d'une armée coloniale, composée de volontaires et d'hommes faits aux climats tropicaux, le corps expéditionnaire serait extrait de l'armée nationale, formée de soldats trop jeunes et mal préparés à l'expatriation. Avec le nouveau mode de recrutement et le service obligatoire, chaque famille pouvait avoir à fournir un contingent à l'expédition.

Il y avait d'ailleurs dans la nation un parti opposé à toute entreprise coloniale. Ceux qui en étaient les chefs avaient, un an plus tôt, sans souci des intérêts et des titres traditionnels de la France, poussé à l'abandon de l'Égypte. L'abstention continuait à être tenue par un bon nombre comme une règle qui s'imposait dans les questions extérieures. La crise internationale que la France traversait en ce moment semblait leur donner raison. Depuis quelques semaines, on avait appris que l'Italie faisait cause commune contre nous avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. A Londres, les journaux de la Cité, déjà prévenus par l'expédition que nous poursuivions à la même époque contre Madagascar, nous témoignaient une franche hostilité. L'opinion ne nous était pas plus sympathique aux États-Unis. Bien des Français considéraient la situation comme grave, et conseillaient la prudence. Les adversaires de l'expédition du Tonkin y trouvaient de forts arguments. Ils insistaient sur le danger qu'il y avait à distraire au loin une partie des forces nationales, à risquer une guerre contre la Chine, au moment où la France, menacée sur ses frontières, pouvait avoir besoin de tous ses moyens de défense pour faire face à l'ennemi sur les Alpes et sur les Vosges.

Dès le 10 juillet un grand débat s'ouvrait à la Chambre des députés sur la politique engagée en Indo-Chine. Le gouvernement en sortait victorieux. Mais la lutte avait été vive; et au vote final on était loin de l'unanimité qui avait accueilli la demande de subsides du mois de mai, après la mort de Rivière.

Le gouvernement chinois ne laissait échapper aucune de ces manifestations; il en profitait pour favoriser les rébellions de l'Annam, accroître les difficultés de notre expédition, hausser ses prétentions, et menacer d'une rupture ouverte. Deux hommes fort habiles, le vice-roi du Tchéli, Li-Hong-Tchang, à Shang-haï; et, à Paris, le marquis Tseng, mettaient à son service les inépuisables ressources de la diplomatie orientale, dont mieux que personne ils possédaient les secrets. Après avoir, pendant cinq mois, amusé leurs partenaires, à la fin, enhardis par la faiblesse de notre action militaire, par l'attitude inquiète des puissances, par les clameurs de l'opposition, ils en viennent à formuler des propositions comminatoires. En vain le gouvernement français propose-t-il, dans son memorandum du 15 septembre, la création d'une zone neutre, d'un « état-tampon », la Chine ne s'en contente pas; ce qu'elle veut, c'est l'évacuation du Tonkin par nos troupes, et le partage de la souveraineté de l'Annam. Il fallait en finir, et pour cela emporter de haute lutte, à Paris, l'adhésion du Parlement, vaincre au Tonkin les résistances armées.

D'octobre à décembre 1883, toute une série de discussions s'échelonne au palais Bourbon comme au Luxembourg. En moins de six semaines, l'affaire du Tonkin fait l'objet de cinq débats publics et occupe neuf séances des Chambres. Aucun point n'est resté dans l'ombre; aucune raison pour ou contre n'a été omise; tous les avantages, aussi bien que tous les dangers et les risques de l'entreprise, ont été signalés. Le moment d'agir est venu.

Le 27 septembre, le général Bouët était rentré en France. Des mésintelligences, conséquence presque inévitable d'un triumvirat, étaient le principal motif de cet éloignement. On revint à l'unité de commandement; les pouvoirs civils et militaires furent concentrés entre les mains de l'amiral Cour-

bet. Le programme était de briser toutes les résistances dans le delta, et pour cela de s'emparer des trois forteresses de Son-tay, quartier général des Pavillons-Noirs, de Hong-hoa et de Bac-ninh, qui couvrent, en amont du fleuve et du côté du nord, le territoire que nous voulions occuper.

Le 11 décembre, l'amiral Courbet, qui avait réorganisé ses troupes, partait de Hanoï avec six mille hommes. Son objectif était Son-tay. Des considérations stratégiques le décidaient à porter de ce côté son premier effort. Deux jours après, il franchissait le Day et prenait contact avec l'ennemi. Le 15, il enlevait les forts de Phu-sa. Dans la soirée du 16, après quarante-huit heures de combats, il entra dans la place, que les défenseurs évacuaient précipitamment durant la nuit suivante. Son-tay était à nous.

L'expédition avait été préparée et l'attaque conduite avec l'habileté, la prudence et la sûreté de vues dont l'amiral Courbet avait déjà fait preuve à Thuan-an : le marin accompli venait de se révéler général éminent. Il avait été bien servi par ses troupes. « Phu-sa et Son-tay, écrivait-il dans son rapport, ont leur place marquée dans nos plus glorieux souvenirs ; le corps expéditionnaire du Tonkin, composé d'éléments divers, mais animé du même souffle, a accompli des prodiges de valeur. »

Son-tay entre nos mains garantissait la soumission de toute la région comprise entre le fleuve Rouge et le Day. Les Pavillons-Noirs étaient désorganisés et de longtemps incapables de reprendre l'offensive. Malheureusement, ici encore, la faiblesse des effectifs — nous sommes bien obligé de répéter le même mot pour signaler la même faute — ne permit pas de mettre à profit la démoralisation produite par la chute de cette citadelle que l'ennemi croyait imprenable. Un intervalle de trois mois devait séparer la prise de Son-tay de celle de Bac-ninh et de Hong-hoa, et donner lieu à une nouvelle modification dans le commandement.

Les troupes annoncées de France étaient arrivées ; mais la brigade de renfort avait été fournie par l'armée de terre ; et pour prévenir sans doute certaines susceptibilités, le ministre de la guerre avait cru devoir exiger que l'armée du Tonkin fût placée sous les ordres d'un de ses divisionnaires. Le

choix s'était porté sur le général Millot, et l'amiral Courbet était allé reprendre, sur le *Bayard*, la direction des opérations navales. Ce changement ne pouvait que nuire à la rapidité de la campagne. Sans parler des qualités supérieures qu'il avait révélées, l'amiral Courbet avait préparé la marche en avant, s'était acquis la confiance des troupes, et connaissait bien le pays ; il aurait pu se mettre en mouvement dès l'arrivée des renforts. Le général Millot, quel que fût son mérite, avait besoin d'études préliminaires : ce fut une nouvelle cause de retard.

Le général Millot prenait le commandement le 12 février ; le 7 mars, il marchait sur Bac-ninh et s'en emparait. Un mois après, 11 avril, c'était le tour de Hong-hoa. Au nord et à l'ouest, le plan dont l'amiral Courbet avait commencé l'exécution était entièrement rempli.

Le succès de nos armes forçait la Chine à se réfugier de nouveau dans la diplomatie. Par quelle voie et sous quelle forme, étant donné l'état des relations entre les deux pays, pourrait-elle utilement faire parvenir au gouvernement français ses propositions d'entente ? Elle ne le voyait pas encore.

Mais les Chinois sont gens de ressources. Le siège de Hong-hoa n'était pas terminé que des pourparlers s'engageaient discrètement par l'entremise de diplomates improvisés. Vers la fin du mois de mars, le capitaine de frégate Fournier, commandant le *Volta*, un des bâtiments de l'amiral Lespès, divisionnaire de l'amiral Courbet, se rendait à Canton. Il avait à bord un commissaire des douanes chinoises, d'origine allemande, M. Detring. Ils avaient fait connaissance quelques années auparavant à Tien-tsin ; ils y avaient tous deux, à cette époque, entretenu de bons rapports avec Li-Hong-Tchang. M. Detring fut l'intermédiaire entre le commandant français et le tout-puissant vice-roi du Tchéli. Des conférences sont ouvertes, elles se poursuivent pendant deux mois, avec les alternatives habituelles de désaccords et de rapprochements. Remplacement du marquis Tseng comme ambassadeur de Chine à Paris ; évacuation du Tonkin par les troupes chinoises, et abandon par la Chine de toute prétention sur l'Annam ; payement par la Chine à

la France d'une indemnité de guerre : telles étaient les conditions proposées par le commandant Fournier. Li-Hong-Tchang repousse le principe de l'indemnité ; on remplace cette clause par la stipulation du libre trafic des marchandises sur toute l'étendue des frontières méridionales de la Chine. Un article du traité que nous avons conclu avec l'Annam, le 25 août précédent, avait froissé la dignité de la Chine, à savoir celui qui portait que nous devions présider aux relations de ce pays avec toutes les puissances, *y compris la Chine*. Li-Hong-Tchang demande la radiation de ces derniers mots : on la lui accorde. Enfin, le 12 mai 1884, les deux plénipotentiaires se réunissaient au palais du vice-roi à Tien-tsin, et signaient le traité après communication réciproque des pleins pouvoirs.

Quelques semaines plus tard, M. Patenôtre arrivait à Hué, et concluait avec l'Annam, le 6 juin 1884, le traité qui consacrait définitivement notre protectorat. En exécution de la promesse faite à Li-Hong-Tchang, on y introduisait la modification réclamée par la susceptibilité chinoise. Tout paraissait terminé. Ces deux actes, celui du 11 mai et celui du 6 juin, se complétaient l'un par l'autre. Nous avions le droit, ce semble, d'en considérer le bénéfice comme acquis sans retour, lorsqu'un incident militaire vint tout remettre en question, raviver la querelle éteinte, allumer la guerre avec la Chine et retarder de dix mois la solution.

#### IV

Quelques jours après la signature du traité de Tien-tsin, le commandant Fournier avait remis au vice-roi du Tchéli une note fixant les dates successives de l'évacuation par les troupes chinoises, et de l'occupation par les troupes françaises, des places du Tonkin : Langson et Caobang le 6 juin, Lao-kai le 26.

Le 19 juin, c'est-à-dire une quinzaine de jours après l'époque convenue, neuf cents hommes environ, Français et Annamites, sous les ordres du colonel Dugenne, se mettaient en route pour aller occuper Langson, That-ké, Caobang... Le chemin était mauvais, peu connu, à peine tracé, rendu plus



difficile encore par des pluies torrentielles. On avançait avec peine, et toutefois sans inquiétudes. Le 23, la colonne quittait son campement et s'engageait dans un défilé, quand elle est assaillie par des coups de feu. Puis des mandarins civils et militaires se présentent pour parlementer. Mais on ne parvient pas à s'entendre. Le commandant français maintient son droit de pousser en avant. A peine la colonne française a-t-elle repris sa marche, qu'elle est de nouveau et très vivement attaquée. Le combat se prolonge jusqu'à la nuit, pour reprendre au lever du jour. Entourée de toutes parts et criblée de toutes les hauteurs, notre petite troupe était vouée à une destruction totale, si elle restait en place. La retraite s'opéra en bon ordre.

Que fallait-il penser de l'affaire de Bac-lé? Était-ce malentendu? Était-ce trahison? Il apparut bientôt clairement que les Chinois ne voulaient qu'une chose : se soustraire aux obligations du traité de Tien-tsin, et que la rencontre meurtrière dont nos troupes venaient d'être victimes n'était pour eux que le premier acte d'un plan préconçu.

Tous renseignements pris, le gouvernement français répond à l'agression des 23 et 24 juin par un ultimatum : exécution immédiate de l'art. 2 de la convention du 11 mai, et cela par le moyen d'un décret impérial publié dans la *Gazette de Pékin*, et ordonnant aux troupes chinoises d'évacuer le Tonkin sans délai ; puis indemnité de deux cent cinquante millions au moins ; la limite extrême du délai accordé est fixée au 21 juillet.

A ces trop justes sommations, il fallait une sanction ; elle se trouvera dans les *gages* qui seront saisis, dans les *représailles* qui seront exercées, si la Chine ne donne pas satisfaction. Kelung, dans l'île de Formose, avec ses mines de charbon ; Fou-tchéou, dans la rivière Min, province du Fo-kien, avec son port de commerce, avec son arsenal que l'on détruira si l'on ne peut le garder, s'offraient à nous comme d'excellentes prises ou des points aisément vulnérables.

Dès le 1<sup>er</sup> août — le délai accordé à la Chine avait été reporté au 31 juillet — le commandant en chef de l'escadre recevait l'ordre de faire occuper le port et les mines de

Kelung. L'expédition devait être conduite par son divisionnaire, l'amiral Lespès ; l'amiral Courbet restant de sa personne devant Fou-tchéou, où il avait pris position dès le 17 juillet. La tentative sur Kelung ne réussit qu'à demi. Les troupes mises à terre durent se rembarquer. Cet insuccès relatif nous mettait dans l'obligation de frapper ailleurs un coup décisif. Fou-tchéou était naturellement indiqué ; toutes les forces navales y furent concentrées.

Un instant ébranlée par la fermeté de nos paroles et la rapidité de nos décisions, la Chine était revenue aux idées de résistance. Elle faisait appel aux puissances et rappelait en particulier aux États-Unis le traité de 1858, qui les autorise à intervenir dans les conflits internationaux où elle peut être engagée. Ce qu'elle refusait avant tout, c'était le payement de l'indemnité. Nous avions beau en diminuer progressivement le montant, elle en repoussait le principe. Il devenait de plus en plus manifeste que la force seule pourrait trancher le différend. Cependant, avant de s'engager à fond, il fallait s'assurer du concours des Chambres. Le moment était peu propice. Depuis plus d'un mois, l'attention de nos législateurs était fixée tout entière sur un projet tendant à la revision de la Constitution. Après de longs débats qui avaient rempli la fin de juillet, les deux Chambres s'étaient constituées en Assemblée nationale. Le 4 août, au moment même où le canon français se faisait entendre devant Kelung, les délibérations commençaient au palais de Versailles ; elles se poursuivaient ardentes, passionnées, mettant les partis aux prises, absorbant les jours, détournant la pensée de la politique extérieure : impossible de ménager un entr'acte pour rappeler momentanément les esprits aux affaires de Pékin et de Fou-tchéou. Enfin, dans la soirée du 13 août, l'Assemblée nationale déclarait sa session close.

Dès le lendemain, la discussion s'ouvrait au palais Bourbon sur notre situation en extrême Orient. Inutile de signaler la physionomie mouvementée de la séance, la variété des idées et des systèmes qui s'y produisirent ; comme l'année précédente, la question indo-chinoise avait le privilège d'exciter l'orage au sein du Parlement. Finalement,

Chambre et Sénat accordaient au gouvernement les crédits demandés et un vote de confiance. La session ordinaire de 1884 était close ; il appartenait au ministère, dûment autorisé par les représentants du pays, de faire respecter le traité de Tien-tsin.

Le temps pressait. Immobilisé depuis le 17 juillet, au fond de la rivière Min, l'amiral Courbet se trouvait dans une situation de plus en plus critique. Entre son mouillage et la mer, sur les deux rives du fleuve, s'élevait une série de forts dont les Chinois ne cessaient d'augmenter les moyens de défense, comptant bien enfermer l'escadre française comme dans une souricière, s'en emparer ou l'anéantir. Le 3, le 4, le 6, le 11, le 19 août, l'amiral demandait avec instance l'autorisation d'ouvrir les hostilités. Enfin, dans la soirée du 22 août, avis lui est donné qu'il peut commencer. Tout le monde a lu les détails de cette glorieuse opération : l'habileté des dispositions prises par le commandant en chef et la bravoure téméraire de nos torpilleurs, les vaisseaux chinois incendiés ou éventrés, s'en allant à la dérive ou coulant sur place ; puis l'arsenal détruit, les forts échelonnés en aval démolis les uns après les autres ; enfin, le 25 août, notre flotte sortant des passes étroites du fleuve, victorieuse de tous les obstacles.

Les brillants faits d'armes accomplis à Fou-tchéou allaient-ils déterminer le gouvernement chinois à accepter nos conditions ? Les déclarations publiées par la *Gazette de Pékin*, le 27 août, avant même la fin des combats de la rivière Min, avaient déjà détruit à cet égard toute espérance. C'était la Chine, au contraire, qui prétendait nous amener à composition. Elle comptait toujours, pour cela, sur l'intervention des puissances et sur les difficultés que rencontrait au dedans et au dehors notre politique coloniale. Force était bien, si on voulait la réduire, de continuer à combattre et à vaincre.

L'amiral Courbet eût voulu la guerre ouverte, déclarée, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne. Son plan était tout préparé : le golfe de Petcheli pour théâtre des opérations, l'île de Tché-fou pour centre de ravitaillement, la prise de Port-Arthur, la marche sur Pékin. Plus

timide, le gouvernement s'en tenait à sa guerre de *représailles*. L'amiral Courbet dut revenir devant Formose. Il s'empare enfin du port et des mines de Kelung ; mais son lieutenant, l'amiral Lespès, éprouve un nouvel échec ; ses compagnies de débarquement sont repoussées devant Tamsui, après avoir subi des pertes sensibles. Alors commence pour l'amiral l'ennui d'un long blocus et des interminables croisières, et la douleur de voir languir une opération qu'il avait condamnée dès l'origine et entreprise à regret.

Au Tonkin, où le général Millot, découragé, éprouvé physiquement par le climat, avait cédé le commandement au général Brière de l'Isle, les opérations n'étaient pas plus actives. Nous avions assez à faire de tenir en respect les Chinois qui, à l'ouest et au nord, s'acheminaient dans la direction du delta. A l'ouest, l'héroïque résistance de la petite garnison de Tuyen-quan ; au nord, les combats de Kep et de Chu arrêtaient le double mouvement d'invasion.

La campagne se traînait. Aussi, dès la rentrée des Chambres, 14 octobre 1884, l'examen de notre conflit avec la Chine donnait-il lieu à des séances plus passionnées que jamais. De ces débats contradictoires, il ressortait toutefois que la majorité des représentants voulait une action plus énergique et plus étendue.

Bientôt renforcé en navires et en hommes, l'amiral Courbet peut enfin sortir de l'immobilité qui lui avait tant coûté, et montrer son pavillon dans les parages du nord. Traité comme *belligérant* par l'Angleterre, à la date du 23 janvier 1885, il en profite pour commencer la visite des neutres, laquelle redouble d'activité lorsque le riz a été déclaré par nous contrebande de guerre. C'était la mesure décisive, celle qui devait briser la résistance de la Chine, sous la menace de la famine. De temps à autre, il avait la bonne fortune de pouvoir courir sus à l'ennemi. Le 15 février, une frégate et une corvette chinoises, qui s'étaient réfugiées dans le port de Sheipoo, étaient audacieusement attaquées et mises hors de combat par deux de nos canots porte-torpilles. Le 31 mars, il s'emparait du petit groupe des Pescadores, base excellente d'opération contre Formose. Le vainqueur de Sontay, de Fou-tchéou, s'était retrouvé dans la préparation et

l'exécution de ce coup de main. Ce fut le dernier acte de sa vie militaire.

Au Tonkin, on constatait un pareil redoublement d'activité. Jamais les renforts ne s'étaient succédé si nombreux et si pressés.

A la fin de janvier, tout étant prêt, les colonnes d'expédition commençaient leur mouvement dans la direction du nord. Le 3 février, elles franchissaient le col de Déo-van. Du 3 au 9, elles marquaient chacune de leurs étapes par une nouvelle victoire sur un ennemi bien armé, qui se renouvelait incessamment et prolongeait la défense avec ténacité. Le 12, elles s'emparaient, après un long combat, des positions couvrant Langson. Enfin, le 13 février 1885, le drapeau français était arboré sur la forteresse évacuée. L'armée chinoise débandée repassait la frontière.

Pendant que le général de Négrier consolide ses positions au nord de Langson, le général Brière de l'Isle ramène à marches forcées l'autre brigade (colonel Giovaninelli), au secours de Tuyen-quan assiégé depuis plus de deux mois par les Pavillons-Noirs et les troupes du Yunnan. Sur la route, l'ennemi a accumulé les obstacles. N'importe; il faut à tout prix se frayer passage. On se bat le 1, le 2 mars. Enfin, le 3 au matin, le défilé est libre, on le traverse en courant; et le général Brière de l'Isle peut embrasser à la porte de la citadelle en ruines le commandant Dominé, et le féliciter de sa glorieuse défense.

Le Tonkin tout entier était à nous, et nous menacions à notre tour les frontières chinoises. La paix allait-elle enfin sortir de nos victoires?... La paix se préparait déjà depuis plusieurs semaines au quai d'Orsay, dans de mystérieuses conférences. Quand il s'agit de la Chine, il faut toujours laisser une place à l'imprévu et faire une part au roman.

Nous avons vu un agent des douanes chinoises, M. Detring, servir d'intermédiaire entre le commandant Fournier et Li-Hong-Tchang, pour la conclusion du premier traité de Tien-tsin. Deux agents supérieurs de la même administration, deux Anglais, sir Robert Hart à Pékin, sir James Duncan Campbell à Paris, avaient à nouveau noué les négociations. M. Campbell était venu à Paris demander la restitution d'un

petit vapeur, le *Pei-ho*, appartenant à la douane chinoise et saisi par la croisière française dans les eaux de Formose. Ce fut l'occasion de ses entrevues avec le chef du cabinet français. Peu à peu la question s'était élargie, de la discussion d'un intérêt particulier on avait passé à l'examen général de la situation en extrême Orient. Le plénipotentiaire officieux en avait référé à la cour de Pékin, qui lui avait donné qualité pour parler. Bref, les propositions s'échangent, la solution se prépare, lorsqu'on apprend à Paris la nouvelle d'un revers de nos armes.

Le général Négrier, après la prise de Langson, avait poursuivi les Chinois, les avait battus à Dong-dang, à Bang-bo, avait fait sauter la porte de Chine. Mais voici que tout change : le général est blessé, son armée bat en retraite, Langson est perdu. On connaît la suite : l'affolement qui s'empare des esprits, la séance du 30 mars, la chute du cabinet Ferry....

Heureusement, les pourparlers en vue de la pacification ne furent point interrompus. Les préliminaires de paix furent signés le 4 avril. Négociée par des intermédiaires étrangers, par des Anglais, il eût été naïf de croire que la nouvelle convention serait pleinement à notre avantage. La France renonçait à toute indemnité, restituait tous gages, mais obtenait enfin ce qu'on lui avait déjà garanti l'année précédente, ce qui avait été le but de tous ses combats : l'évacuation du Tonkin par les Chinois, et l'obligation pour eux de respecter notre protectorat exclusif sur l'Annam.

Le traité définitif était conclu le 9 juin. Le lendemain, l'amiral Courbet, qui avait contribué plus que personne à ce résultat, mourait à bord du *Bayard*.

## V

Nos démêlés avec le gouvernement chinois étaient finis. Il restait à organiser notre protectorat dans l'Annam, chose difficile, car l'hostilité contre nous y subsistait toujours. N'en signalons que les traits les plus significatifs.

Le 31 juillet 1884, le roi Kien-Phuoc mourait. On avait prévu qu'il aurait le sort de son prédécesseur Hiep-Hoa, et ne survivrait pas à la signature du traité du 6 juin. Aussi sa

mort, survenue dans de mystérieuses conditions, était-elle immédiatement imputée aux régents. Comme pour confirmer les soupçons, ceux-ci se hâtaient de porter au trône le second frère du défunt, un enfant de quatorze ans, On-Lich, ou Am-Nghi, dont la minorité leur garantissait pour plusieurs années l'exercice du pouvoir. Malgré les réclamations de notre résident, la proclamation solennelle se faisait sans accord préalable avec la France. Un acte aussi ostensible d'indépendance était intolérable.

Le 12 août, le colonel Guerrier arrivait dans la capitale de l'Annam avec un bataillon et une batterie d'artillerie. Un ultimatum était aussitôt adressé aux régents : ils étaient mis en demeure de demander dans une forme déterminée le consentement de la France pour la nomination du roi. Les conditions posées étaient bientôt admises. Notre résident, M. Rheinart, et le colonel Guerrier procédaient en audience solennelle à la reconnaissance du nouveau souverain. Ils étaient entrés dans le palais royal par la porte du milieu, celle-là même qui ne s'ouvrait auparavant qu'aux ambassadeurs délégués de Pékin pour apporter l'investiture chinoise. Les velléités d'émancipation qui s'étaient fait jour étaient ainsi réprimées, et nos rapports avec la cour de Hué rétablis sur le pied qui convenait.

Ce ne fut pas pour longtemps. L'accord avec la Chine, qui semblait devoir entraîner la tranquillité de l'Annam, y déclencha la révolte. Les lettrés, de plus en plus diminués dans leur influence, préparèrent en secret le soulèvement des populations. Les régents Thuong et Thuyet, devenus suspects de connivence avec les Français, menacés dans leur autorité et même dans leur vie, saisirent avec joie cette occasion de donner des gages aux mécontents. Le prétexte de la prise d'armes, ou plutôt l'occasion d'un abominable guet-apens fut l'entrée solennelle du général de Courcy dans la ville de Hué. Envoyé en Orient après les événements de Langson, le général de Courcy y était arrivé avec des troupes nombreuses, des pouvoirs étendus, et la qualité de résident général auprès du roi d'Annam. Il voulut être reçu avec le cérémonial et les honneurs dus au représentant d'un État suzerain. Pour en imposer davantage aux Annamites, il s'était

fait escorter par plusieurs bataillons. Tout à coup, à un signal donné, dans la nuit du 4 au 5 juillet, des masses de soldats annamites, lancés sur nos casernements, les surprennent par l'incendie et la fusillade. Grâce au courage de nos soldats, au merveilleux sang-froid de leurs chefs, les assaillants sont repoussés et délogés de la citadelle. La demeure royale tombe en notre pouvoir, mais le principal instigateur de la trahison, le régent Thuyet, parvient à s'enfuir, emmenant avec lui dans les montagnes le jeune roi Am-Nghi. L'autre régent Thuong essaya de feindre la soumission ; mais bientôt démasqué, il trouva son châtimement dans une déportation à Tahiti, où il mourut peu après.

Le 14 septembre 1885, le roi Am-Nghi fut déposé et remplacé par un prince de la famille de Tu-Duc, qui prit le nom de Dong-Khang. Le nouveau souverain, ami de la France, ne régna pas longtemps. Il mourut le 28 janvier 1889 ; le rapport du médecin français qui l'avait soigné écartait tout soupçon de crime. Notre représentant présida à l'élection de son successeur, Thanh-Taï, actuellement régnant.

Quant au roi fugitif, il fut pris en 1888, et interné à El-Biar, au-dessus d'Alger. D'après M. Paul Leroy-Beaulieu<sup>1</sup>, il eût été plus habile de le rétablir sur le trône. Aux yeux de beaucoup d'Annamites, Am-Nghi n'a pas cessé d'être le roi légitime ; et son nom est celui qu'aujourd'hui encore plus d'un chef de pirates met en tête de ses proclamations.

Quoi qu'il en soit, c'est bien ce caractère de légitimité qui faisait la force de Thuyet, lorsqu'il traînait après soi, à travers les provinces de l'Annam, le prince dépossédé, et se servait, pour appeler les populations à la révolte, de cette attestation vivante de la justice de sa cause. L'insurrection devint bientôt générale. Les chrétiens en furent les premières victimes : en Indo-Chine, qui dit chrétien dit partisan de la France. La persécution s'était ralentie sans jamais s'apaiser entièrement. En 1884, le P. Pinabel, déjà témoin des incendies et des massacres de 1874, n'échappait à la mort que par l'arrivée à Hué de M. Tricou ; M. Béchet était égorgé au Tonkin. Plus tard, en 1886, même après la pacification

1. *De la Colonisation chez les peuples modernes*, p. 495.



relative du pays, M. Gras ajoutera son nom à la liste des martyrs ; mais 1885 fut véritablement pour nos missions de Cochinchine l'année terrible. A elle seule, la Cochinchine orientale perd huit de ses prêtres, huit Français, que les diocèses de Rennes, de Saint-Jean de Maurienne, de Lyon, de Bayonne, etc., avaient donnés au séminaire des Missions étrangères. M. Poirier tombe sous deux coups de feu ; M. Macé a la tête tranchée ; M. Garin subit pendant trois jours les lentes et affreuses tortures du supplice des *cent plaies*. MM. Guégan, Dupont, Barrat sont massacrés avec tous leurs chrétiens, dont pas un seul ne survit pour raconter ces scènes de carnage. M. Chatelet est percé d'une lance. M. Iribarne, après avoir servi de jouet à la populace, est décapité. Sur 42 000 néophytes de la Cochinchine orientale, 24 000 sont mis à mort. En Cochinchine septentrionale, 9 000 périssent.

Non, la France, liée désormais à cette terre par le sang de ses soldats et de ses missionnaires tombés sous le drapeau ou sous la croix, par tant de sacrifices consentis, par un devoir sacré de protection à l'égard des indigènes qui s'étaient compromis pour sa cause ; la France ne pouvait plus la quitter ; elle ne pouvait rompre avec ce passé de douleurs et de gloires.

Et cependant la cause de notre établissement en Indo-Chine allait une fois de plus se trouver menacée. Traduite devant l'opinion publique, aux élections générales de 1885, elle était exploitée comme le grand grief du pays. Dénoncée à la Chambre nouvelle, jugée et condamnée par la commission des trente-trois, elle n'était sauvée que par les concessions et les compromis du ministère Freycinet. Le temps seul pouvait amener peu à peu le triomphe des véritables intérêts de la France, sur les calculs ou les passions de l'esprit de parti.

Personne aujourd'hui n'oserait parler d'évacuation immédiate ou progressive, ni même d'occupation restreinte. A part une alerte passagère causée en 1888 par un accès de mauvaise humeur de la commission du budget, on peut dire que désormais notre installation en Indo-Chine est à l'abri de toute demande de liquidation.

Est-ce à dire que tout y soit pour le mieux ? Non certes, car il ne suffit pas d'occuper un pays, il faut encore le gouverner sagement.

Or, il est bien difficile d'approuver comme un trait de sagesse la substitution prématurée du régime civil au régime militaire, dans une contrée récemment conquise, où notre domination commence à peine à s'asseoir, pleine encore de ferments de révolte, et où pirates et brigands semblent avoir élu domicile. Qu'il y ait eu là une maladresse, la preuve en est fournie par ceux mêmes qui l'ont commise ; puisqu'en dépit de leur aversion bien connue pour le sabre, ils ont bien été et sont encore obligés de lui demander secours. Tandis qu'à partir de 1886, MM. Paul Bert, Bihourd, Constans, Richaud, Piquet, de Lanessan, se succédaient au poste de gouverneur civil, de leur côté arrivaient tour à tour les généraux Warnet, Jamont, Munier, Borgnis-Desbordes... etc., pour contenir les rebelles, et poursuivre ces bandes armées dont les exploits se peuvent lire encore dans chaque courrier de l'Indo-Chine. Hélas ! l'expérience a beau nous donner de sévères leçons, la faute que nous continuons d'expié en Orient se renouvelle présentement au Sénégal.

A-t-on bien fait, en 1887, de réunir la Cochinchine et les protectorats du Cambodge, de l'Annam et du Tonkin sous une seule autorité ? La création de ce vaste gouvernement de l'*Union indo-chinoise*, dont M. Constans fut le premier titulaire, est-elle de nature à diminuer les dépenses de la colonie, à en développer les ressources ? La prospérité financière de la Cochinchine proprement dite va-t-elle refluer sur les États que l'on a groupés autour d'elle ? Nous laissons à d'autres plus compétents le soin de trancher ces questions.

Il est un autre point sur lequel nous voudrions, en finissant, faire entendre une trop juste plainte : il s'agit de l'abandon des intérêts religieux dans un pays où le seul sentiment de la reconnaissance devrait suffire à leur assurer aide et protection. Nos missionnaires ont précédé en Indo-Chine nos soldats et nos négociants. Leurs sueurs et leur sang répandus furent le premier titre de notre conquête ; ils ont aidé de leurs renseignements et de leurs conseils ceux

qui sont venus après eux ; dans les périodes de troubles, ils furent les premières victimes des mouvements insurrectionnels ; les populations chrétiennes ont été maltraitées et persécutées, non seulement pour motif de religion, mais comme amies de la France. Est-il juste de dédaigner aujourd'hui ces souvenirs et ces services ?

Autrefois, nul traité n'était signé avec ces États païens, sans que les droits et la liberté de la religion catholique y fussent expressément réservés. Ainsi en fut-il encore dans le traité de 1874, conclu par les soins de l'amiral Dupré, qui n'était pourtant pas un clérical ; qu'on relise les conventions subséquentes : la clause tutélaire ne s'y trouve plus.

On a pu remarquer, dans la liste que nous avons donnée des gouverneurs civils de notre colonie, des noms tristement significatifs. Loin de nous la pensée de calomnier nos adversaires. Nous reconnaissons volontiers que Paul Bert en Indo-Chine s'est montré moins sectaire que n'aurait pu le faire supposer la fâcheuse notoriété qu'il s'était acquise en France. Mais ses dévotions à Boudha n'étaient-elles pas, en même temps qu'une ridicule comédie, une injure au culte de ses compatriotes ; et n'y avait-il pas de sa part une amère ironie à vouloir dépouiller de prétendus privilèges et ramener à l'égalité des gens qui n'avaient eu jusque-là d'autres prérogatives que d'être pillés et tués sans merci ?

Quant à M. de Lanessan, il n'a pas démenti dans la pratique les théories émises par lui dans son volumineux ouvrage : *l'Indo-Chine française*. A ses yeux, la classe des lettrés, celle-là même qui a déchainé la guerre civile de 1885 et dévasté nos chrétientés, non point par conviction religieuse, mais par pur égoïsme, et pour retenir les émoluments et les places qui leur échappaient avec le nouvel ordre de choses ; c'est cette classe qui représente le parti national et dont il faut que la France se rapproche. Du missionnaire on ne s'occupera que pour contenir les écarts de son zèle !

Certes, nous avons foi dans l'avenir de notre colonie indo-chinoise. En dépit de fautes trop réelles et trop nombreuses, qui ont décuplé les dépenses en hommes et en argent qu'elle a coûtées, nous sommes parvenus à nous créer sur le flanc méridional de la Chine une situation vivement jalouée par

l'Angleterre, et comparable à celle que la Russie cherche à conquérir sur une autre frontière. La position géographique de la péninsule où nous avons pris pied nous assure dans l'extrême Orient une prépondérance stratégique incontestable. Dans le domaine des spéculations industrielles, notre protectorat sur l'Annam est le gage de succès inappréciables. Tenir sous notre domination un territoire de cent soixante mille kilomètres carrés, habité par vingt millions d'indigènes ; territoire riche en charbon et en métaux, en riz, en blé et en coton ; population généralement douce et facile à manier ; être devenus les voisins du plus grand empire du globe, le plus peuplé et l'un des plus productifs ; l'avoisiner non pas seulement par l'occupation de quelque îlot en vue de son littoral, comme les Anglais à Hong-kong ou comme les Portugais à Macao, mais par une frontière continentale de près de mille kilomètres de développement, sur une distance à peu près égale à celle qui sépare Dunkerque de Perpignan ; disposer pour y pénétrer de la voie de communication la plus courte et la meilleure : ce sont là des faits politiques et économiques de la plus haute importance. Un jour, dans quelque cinquante ans, on peut le dire sans présomption, Saïgon, Hué, Hanoï tiendront dignement leur place auprès de Hong-kong, Singapour, Calcutta, Batavia, Melbourne...

Et toutefois, il ne faut pas confondre la colonisation avec la simple ouverture de débouchés commerciaux et l'activité des échanges. La colonisation est bien autre chose. Pour le peuple qui colonise, c'est sa puissance d'expansion et de reproduction, sa dilatation et sa multiplication à travers les espaces. Pour le peuple qui est colonisé, c'est sa transformation, son éducation au contact d'une société parvenue à la maturité et qui doit l'initier elle-même à la civilisation. Œuvre tellement complexe et d'une si longue haleine qu'elle dépasse les forces de l'individu, les forces mêmes de l'association privée, et qu'au dire des meilleurs juges, M. Paul Leroy-Beaulieu par exemple, elle doit être réservée à l'État.

Mais l'État lui-même ne saurait y suffire. L'ordre matériel, l'emploi des capitaux, la science de l'épargne, la division du

travail, le développement de l'industrie, etc., voilà tout ce que l'État peut donner. Il faut quelque chose de plus pour faire un peuple civilisé : il faut la vérité, la justice, la moralité, la charité ; toutes choses qui sont du ressort de la religion et de l'Église.

Et c'est pourquoi, s'il nous fallait désigner les ouvriers les plus utiles du progrès social dans notre colonie, après avoir rendu un juste hommage à nos hardis commerçants et à nos explorateurs plus hardis encore, à nos vaillants marins et à nos intrépides soldats, nous nommerions nos prêtres et nos évêques missionnaires, les Pinaud, les Gendreau, les Gaspar, les Van Camelbeke..... et enfin celui qui domine tous les autres, dont la vie semble se confondre avec l'histoire du christianisme dans le Tonkin moderne : Mgr Puginier.

H. PRÉLOT.

# GUSTAVE NADAUD

## CHANSONNIER

---

Gustave Nadaud, comme les peuples heureux, n'a point d'histoire. Il a vécu soixante-treize ans; il rima et chanta d'innombrables chansons. Sauf dans ses couplets joyeux, il ne se mêla guère de la politique; et il ne fut rien — à peine décoré, comme presque tout le monde. Il jouit, sans faste, de sa gloire, ou plutôt de ses aimables succès, qui n'ont eu ni éclipse ni déclin. Nadaud avait peu d'ambitions, et il n'éprouva aucun accès de « fièvre verte », bien que l'Académie l'ait jugé digne d'un prix Vitet. Mais tous les gens d'esprit, de la Lys à la Garonne et par delà, ont entendu, goûté, applaudi, fredonné ses chansons; beaucoup même les savent par cœur.

Une des récréations de Louis Veuillot, pendant ses villégiatures de vacances, c'était de se faire chanter, le soir, tous les morceaux choisis de Nadaud; et le grand prosateur y prenait une belle provision de bonne humeur et de franc-rire<sup>1</sup>. Sainte-Beuve prisait fort le talent du jeune chansonnier, ou, comme il dit, « de l'aimable chansonnier Nadaud<sup>2</sup> »; le poète des *Méditations* fraternisait avec le poète de *Pandore*; et le plus éclatant sonneur de cor du romantisme jugeait « exquis » les airs joyeux de ce fifre, à l'aide duquel on se gaussait des bons gendarmes. Et alors même que Théophile Gautier refusait à la chanson le titre de poème, il daignait accorder à Nadaud le titre de poète : « Après tout, écrivait l'auteur d'*Émaux et Camées*, Nadaud, quoique poète, est un véritable chansonnier<sup>3</sup>. »

Oui, véritable; peut-être même de tous nos chansonniers est-il, non pas le plus populaire — il est trop délicat pour

1. Voir sa *Correspondance*, t. II, p. 120.

2. *Nouveaux lundis*, t. III, 3<sup>e</sup> édit., p. 342.

3. *Histoire du romantisme*, 3<sup>e</sup> édit., p. 357.

être très populaire — mais, dans toute l'acception du terme, le plus français. La chanson, comme tout le monde sait, est une chose française ; et nos aïeux en étaient fiers : *Solus Gallus cantat !* disait-on au grand siècle<sup>1</sup> ; Nadaud est le seul Français qui ait été à la fois poète, un poète lettré et de bonne compagnie, compositeur et chanteur : ce fut le ménestrel des salons de Paris, en cette seconde moitié du siècle qui s'en va.

C'est le chansonnier que nous étudions en Nadaud ; mais commençons par quelques mots de l'homme lui-même, tout en parlant déjà de ses chansons ; car il est impossible de séparer l'œuvre de l'homme. Nadaud pouvait dire, comme Béranger, et avec un peu plus de raison : « Mes chansons, c'est moi ! » Aussi avait-il l'habitude de répéter à ses amis : « Mes chansons, je les ai vécues. » Ce qu'il tournait en couplets lui était *arrivé*.

## I

Gustave Nadaud était né en 1820, à Roubaix, dans une cité vouée à l'industrie, au commerce, peuplée d'usines, de manufactures et filatures, une des plus merveilleuses ruches ouvrières de France.

Lorsque, dans ses strophes plaisantes ou graves, il propose, à sa façon — qui certes n'est pas toujours la plus mauvaise — une solution de la crise sociale, par exemple, lorsqu'il s'adresse aux usines, c'est-à-dire aux patrons ; aux métiers de tissage, c'est-à-dire aux mains actives qui les gouvernent, et leur dit :

Usines, travaillez sans cesse,  
Travaillez, métiers diligents ;  
Donnez le luxe à la richesse,  
Et le salaire aux indigents<sup>2</sup> ;

nul doute que Nadaud ne songeât à sa chère cité flamande.

Les Muses, comme les abeilles, choisissent leur asile où

1. « Hispanus flet, dolet Italus, Germanus boat, Flander ululat, et solus Gallus cantat. » Voir Saint-Évremond, *Œuvres mêlées*, t. II, p. 275-277.

2. *Hymne à la France*.

il leur plaît; néanmoins, elles se posent plus rarement à l'ombre des cheminées d'usine. Un poète de Gascogne méditant naguère de venger sa patrie et son grand fleuve, si gaiement *blasonnés* par Nadaud, s'y exerçait, non sans verve, aux dépens de Roubaix, de la Flandre et de ce trouvère dont le berceau s'abrita derrière les noires murailles des fabriques, sur les rives « noires » de la Lys. Comment un poète, né au pays des brouillards et de la fumée de houille, a-t-il osé rire des collinés ensoleillées où, sous un ciel bleu, se déroule majestueusement la Garonne, à travers les vignobles aux grappes d'or; puis entre les quais de Bordeaux la superbe ?

Roubaix est riche ; seulement  
Point d'œuvres d'art, nul monument ;  
Ces belles choses raffinées,  
Les soupçonne-t-on seulement  
Quand on a tant de cheminées ?

La Flandre est grasse ; seulement  
Mon œil y cherche éperdument  
Un mont à crête dentelée :  
A Roubaix sait-on seulement  
Ce qu'est un pic, une vallée ?

Sait-on d'où jaillit le bon vin ?  
La vigne !... ce terme divin  
Est-il dans le vocabulaire ?  
Loin d'avoir la vigne et le vin,  
Roubaix n'a pas même d'eau claire <sup>1</sup>...

Ce joli plaidoyer *ad hominem*, en faveur de la Garonne qui n'a pas *voulu* s'en aller « dégeler le pôle », mais qui a *voulu* rester dans son pays de Gascogne, fut publié en 1890; il a dû égayer Nadaud, malgré ses soixante-dix hivers. Du reste, il y a beau temps que le poète roubaisien avait célébré, dans une de ses meilleures bluettes, le *Pays natal*, qui est toujours, sinon le plus riche, du moins le plus aimé :

Pays natal, on te retrouve,  
Plus cher après t'avoir quitté...

Disons tout de suite que le pays natal du chansonnier n'a été ni ingrat, ni insensible à la gloire pacifique de son poète.

1. A. Ferrand, *Revue catholique de Bordeaux*, 25 avril 1890.



Depuis douze ans, le portrait de Nadaud figure, en bon lieu, dans l'hôtel de ville de Roubaix ; sans doute, en attendant la statue. Combien d'autres en effet sont coulés en bronze, qui sont loin d'avoir rendu à leurs contemporains d'aussi bons services que le chansonnier Nadaud. Nadaud a fait sourire ou pleurer de douces larmes ; à ce titre, n'est-il pas un bienfaiteur ? Combien de personnages honorés d'une statue, même à Paris (surtout à Paris), n'ont pas mérité si bien de leurs semblables !

Gustave commença ses études dans une pension de Roubaix ; et déjà tout enfant, il manifesta un vif sentiment des beaux vers, écrits dans une langue harmonieuse. Un de ses camarades de ce temps-là nous a lui-même raconté comment, au beau milieu du jeu, le petit Nadaud interrompait la partie pour lire, avec un enthousiasme précoce, une page de Racine. Il continua et acheva brillamment ses classes au collège Rollin ; et ses parents ayant fondé une maison de commerce à Paris, place des Victoires, Gustave, frais émoulu du latin et du grec, dut s'appliquer au négoce. Il le fit avec un goût modéré, et, paraît-il, avec un succès médiocre. Ses premières chansons lui trottaient dans la tête, ce qui gêne un peu la tenue des livres, l'aunage du drap et le service empressé des clients. Il s'ensuivit, comme le narre gentiment Ch. Monselet dans un chapitre intitulé : *Un négociant qui a mal tourné*, que Gustave Nadaud devint « apostat de la tenue des livres et déserteur des étoffes de Roubaix <sup>1</sup> ».

En quittant les étoffes, il se donna tout entier à la chanson et ne fit plus autre chose. Au surplus, dès l'âge de vingt ans, Nadaud était déjà célèbre parmi la population du quartier latin. Est-il besoin d'ajouter que, pour plaire dans ce monde-là, le jeune héritier d'Horace et de Désaugiers n'écrivait ni des cantiques ni des hymnes à la vertu ? S'il n'avait laissé que des refrains en l'honneur des *Reines de Mabilie* et pour les assemblées où trônait M. Chicard, mieux vaudrait nous en taire ; nous n'irions point remuer ses œuvres, même pour y chercher des perles.

En 1849, bon nombre des chansons de Nadaud étaient

1. *Petits mémoires littéraires*, 1885 ; chap. XII.°

composées et connues. Il en publia un premier recueil, et sa réputation s'étendit. Les difficultés qu'il éprouva deux ou trois fois sous l'Empire, de la part de fonctionnaires zélés, furent loin de nuire à sa gloire ; Béranger, condamné jadis à l'amende, était devenu une victime et une puissance ; quelques tracasseries et un brin de persécution — de persécution anodine — furent pour Nadaud, comme pour d'autres, la meilleure des réclames.

Des fonctionnaires zélés devinèrent dans la chanson du *Vieux Mendiant* une satire contre l'Empire et l'empereur. Évidemment des expressions comme celle-ci :

Un jour, dans un festin immense  
Les grands du monde étaient assis...  
Je suis l'Empereur de la terre,  
Et je me nomme Balthazar,

étaient des expressions subversives, un appel aux armes, un coup d'État déguisé contre le coup d'État de Napoléon. Le *Vieux Mendiant* fut l'objet des sévérités de la censure ; lesquelles, par contre, invitèrent l'opposition à chanter avec plus d'entrain : *Allons, vieillard, divertis-nous !*

Tout le monde sait l'histoire des *Deux Gendarmes*. Les couplets du brigadier et le refrain de Pandore faisaient le tour des salons et de la France ; la gendarmerie s'indigna, elle se plaignit ; le gouvernement s'émut, et cette plaisanterie en six couplets fut déférée à la justice, comme un crime de lèse-nation.

Malgré ces taquineries, peut-être même à cause de ces taquineries, Nadaud était invité aux soirées de la princesse Mathilde. Il y rencontra l'empereur ; et Napoléon, qui ne manquait ni d'esprit ni d'à-propos, demanda au gai frondeur de la gendarmerie de lui chanter *Pandore*. Nadaud s'excusa : « Sire, cette chanson-là est interdite ; je l'ai oubliée. » Napoléon insista ; Nadaud chanta *Pandore* ; Napoléon lui tendit la main ; et naturellement l'interdit fut levé. On a conté (on ne prête qu'aux riches) que Nadaud, en cette circonstance, aurait égayé Sa Majesté, en ajoutant un couplet hardi et d'autant plus spirituel : le couplet qui finit par ces quatre vers :

J'ai même, il m'en souvient encore,  
 Conduit Bonaparte en prison.  
 — Brigadier, répondit Pandore,  
 Brigadier, vous aviez raison.

Et l'empereur de rire. Par malheur, ce n'est qu'une légende; et le couplet n'est point de Nadaud.

Une anecdote plus authentique, au sujet de *Pandore*, et un peu moins connue, est la ruse fort ingénieuse que le préfet de Nantes, M. Henri Chevreau, employa pour avoir Nadaud à un dîner officiel. Nadaud venait d'arriver en cette bonne ville, et il s'était rendu à l'hôtel où il devait passer la nuit. Tout à coup apparaissent deux gendarmes, chargés, déclarent-ils, d'une mission de police.

« C'est vous, dit au voyageur l'un des émules de Pandore, c'est vous qui avez *blagué* la gendarmerie ?

— C'est moi.

— Alors, veuillez nous suivre.

— Où donc ?

— A la Préfecture. »

Nadaud, assez intrigué de cette aventure, suivit les gendarmes. M. le préfet reçut le *prévenu* de la meilleure grâce, prétextant qu'il n'avait pas trouvé de moyen plus sûr d'attirer Nadaud à une fête chez un préfet; et, par toute sorte de politesses, il fit oublier au joyeux convive cette manière insolite d'inviter les gens, même à un dîner officiel.

Un jour, Nadaud fut invité, pour le même soir, chez la princesse Mathilde et chez Lamartine. Lamartine, nous l'avons dit, aimait Nadaud; comme l'aimaient du reste tous les gens de lettres, sauf Victor Hugo : cet aigle dédaignait les alouettes et les cigales, qui oubliaient de le chanter. Nadaud se rendit chez la princesse. Lamartine, pauvre mais fier, se crut méprisé : et par devant ses hôtes, tandis qu'on enlevait le couvert du chansonnier, il traduisit son dépit dans une épigramme calquée sur un couplet des *Gendarmes*. Voici ce couplet, tel du moins qu'on le cite; bien que Lamartine ait réclamé contre deux ou trois expressions assez dures :

Hier, un vaincu de Pharsale  
 M'offrit un dîner d'un écu : \*

Le vin est bleu, la nappe est sale ;  
 Je n'irai pas chez le vaincu.  
 Mais que la cousine d'Auguste  
 M'invite en sa noble maison ;  
 Je cours, j'arrive à l'heure juste...  
 — Chansonnier, vous avez raison.

L'épigramme, saisie au vol, fut recueillie par un journal trop complaisant et reproduite de tous côtés. Nadaud en eut, comme il l'avoue lui-même, « un grand chagrin » ; chagrin qui fut adouci, à quelque temps de là, par une généreuse lettre de Lamartine, fort désappointé, lui aussi. Après deux longues pages d'explications, d'excuses, de louanges, l'illustre vieillard finissait en ces termes désolés et suppliants :

Quoi qu'il en soit, j'ai eu tort, puisque j'ai eu le malheur d'être l'occasion pour vous de la moindre peine ; je m'en frappe la poitrine comme d'une mauvaise action, et même comme d'une ingratitude, puisque vous m'aimiez et que je vous honore dans mon cœur.

Je vous supplie de tout oublier et de ne pas punir, par la perte très sérieuse et très douloureuse d'un ami, la seule mauvaise plaisanterie que je me sois permise dans ma vie. — LAMARTINE.

A partir de cette époque, Nadaud, inquiet d'avoir affligé le pauvre grand homme, se présenta fort rarement chez la « cousine d'Auguste » ; il cessa même, dit-il, complètement ses visites, « aimant mieux passer pour un ingrat que pour un courtisan<sup>1</sup> ». Sur quoi, Nadaud proteste contre une *légende* (c'est le mot dont il se sert) qui l'a fait passer presque pour un familier de Napoléon III : « Je n'ai jamais été reçu ni à Compiègne, ni aux Tuileries, ni ailleurs ; je n'ai jamais été ni l'hôte ni même le convive de l'empereur<sup>2</sup>. »

Napoléon eut le bon goût de le décorer, en 1861. Mais, soit pour ne pas marcher sur les brisées de Béranger, soit plutôt par un sentiment de reconnaissant attachement envers les princes d'Orléans, dont il avait reçu des marques de sympathie, Nadaud n'a point célébré le second Empire ; à peine même a-t-il fredonné quelques bouts de phrase à l'adresse du premier Napoléon ; par exemple, dans le *Fou Guilleau* : « Et j'ai servi sous l'Empereur ! »

1. *Nouvelles chansons*, 1892 ; 1<sup>re</sup> partie, p. xiii.

2. *Ibid.*, p. xv.

Il crut même, à propos de l'épigramme rimée par Lamartine, devoir exprimer en un quatrain ses préférences politiques.

Ces vers immérités où j'insulte au vaincu,  
M'ont pu faire passer pour un bonapartiste ;  
Je ne le fus jamais, et comme j'ai vécu,  
Je mourrai dans la peau d'un vieil orléaniste.

Nadaud était patriote, non pas seulement en des paroles qu'on va chantant et qui ne coûtent guère ; il voulut donner à son pays malheureux d'autres preuves de dévouement. En 1870, il s'engagea comme infirmier au service de l'armée des Vosges, et se fit bravement, comme il se qualifiait lui-même, « sœur de charité ».

Du reste, il avait compris (combien d'autres n'eurent point ce courage !) que nos malheurs venaient de nos fautes. Et en 1871, il écrivit ses belles et admirables strophes : *Nostra Culpa*, où il énumère les crimes de la France moderne, et dont le refrain est un appel à la miséricorde divine :

Oui, je le sais, je sais que nous fûmes coupables  
En notre aveuglement !  
Le vice et l'intérêt nous rendaient incapables  
D'un juste sentiment.  
Nous avons supporté toutes les tyrannies,  
Sans perdre notre orgueil ;  
Et laissé notre honneur aller aux gémonies  
Sans en porter le deuil.  
Nous nous sommes montrés confiants en nous-mêmes,  
Sévères pour autrui ;  
Nous n'invoquions le nom de Dieu qu'en nos blasphèmes ;  
Nous nous passions de lui..

A mesure qu'il avançait dans la vie, Nadaud voyait grandir l'ombre sur cette patrie dont il aimait toutes les gloires, et dont les gouvernants se passent de Dieu, ou l'outragent. Il sentait vivement et douloureusement l'état de désarroi qui déconcerte les plus nobles âmes ; et lui, l'enthousiaste poète de *Pour ma patrie*, et de l'*Hymne à la France*, et de tant d'autres refrains patriotiques, arriva presque à douter de l'avenir. Peu de temps avant sa mort, songeant aux misères du présent, et saisi par le découragement, il tenait ce lan-

gagé à l'un de ses amis les plus intimes : « Je renonce à la chanson. Quand *France* a cessé de rimer avec *espérance*, l'alouette vieillie se tait. »

L'alouette, n'apercevant plus l'azur de son printemps, voyait peut-être un peu trop en noir l'horizon de son pays. Jusque-là, par bonheur, l'alouette n'avait cessé de gazouiller ses jolies roulades. Nadaud était de toutes les fêtes où l'on chante ; fêtes intimes, fêtes de salons, fêtes de charité ; on l'invitait de toutes parts, et Nadaud ne savait pas refuser. Il rappelait, en cette seconde moitié de notre siècle, ce Lambert que, du temps de Louis XIV, se disputaient les personnages de la cour et de la ville ; mais Lambert, après avoir donné sa parole, ne la tenait pas toujours ; Nadaud la tenait et mettait son cœur de la partie. On le nommait le « bon » Nadaud ; et il méritait cette épithète : sachant par expérience, comme il l'a dit dans la chanson du *Cygne*, que « c'est si bon d'être bon ! »

Même en cette année de sa mort, on lui décerna la présidence d'un nombre respectable de banquets, et il accepta. Mais, en ces derniers temps, les grands diners le fatiguaient ; ce qu'il choisissait de préférence, c'était le dîner entre amis, surtout entre vieux amis. Combien de fois, à l'un de ces vieux amis de qui nous l'avons appris, Nadaud répéta : « Vendredi, je vais chez vous manger la soupe à l'oseille. » Et il se retrouvait, dans cette maison hospitalière, avec son cher et inséparable Verconsin ; et l'on se donnait un regain de franche gaieté.

Une fois au piano, Nadaud y allait de dix, quinze, vingt chansons à la file ; il ne se lassait point, et comme de juste personne ne s'ennuyait. C'était plaisir de l'entendre, plaisir de le voir jouir lui-même de son œuvre, avec une simplicité, une bonhomie charmantes. Il n'avait qu'une voix médiocre, une voix d'amateur ; mais, sans jamais se forcer, il exprimait, il jouait, il accentuait chaque sentiment ; il s'attendrissait ; il s'accompagnait en quelque sorte doublement, en soulignant d'un trémolo ou d'un demi-sourire tel mot délicat, telle fine malice.

Nadaud était généreux ; ses confrères les chansonniers trouvaient toujours sa bourse ouverte : et les cigales crient

famine en toute saison. Nadaud n'ayant point les goûts de la fourmi, ne fut jamais bien riche. Toutefois, il y a quelques années, la grande édition de ses œuvres, vendue à 100 francs l'exemplaire, avec des illustrations que des maîtres lui firent pour un *grand merci*, lui rapporta une somme assez ronde : on parle même de deux à trois cent mille francs. Et Nadaud, le Flamand, se fit à moitié méridional, voire Provençal, au moins pour les plus beaux jours de l'année. Déjà il allait vivre au beau soleil de Provence, dans une famille amie; quand il eut des rentes, il acheta à Nice une maisonnette avec un petit coin de terre, et baptisa le tout du nom de Villa Pandore. Il aimait la campagne; il aimait à y respirer l'air pur, la fraîcheur, la lumière, à y rêver sans bruit; et, comme il s'exprime en son idylle des *Pêcheuses du Loiret*,

Dans cette extase sérieuse  
Que donnent l'eau, l'air et les bois.

En entrant dans la villa Pandore, il pouvait s'écrier après son ancêtre de Tibur : *Hoc erat in votis*. Les vœux de cette « alouette » ne s'étaient jamais élevés très haut, ni perdus dans les nuages. Nadaud ne ressemblait point à l'artiste infortuné dont il fait mention quelque part; lequel avait poursuivi les plus beaux rêves de gloire, de richesse, de bonheur, les avait vus fuir l'un après l'autre,

Et qui chantait *Ma Normandie*,  
A l'angle du Pont Saint-Michel.

(*La Greffe.*)

Son rêve le plus ambitieux, qui n'a rien de commun avec les calculs d'un Rothschild, c'était d'avoir *Trois mille francs* de rente.

Trois mille francs !... On peut toujours  
Se payer, si l'on se promène,  
Une voiture par semaine,  
Et des omnibus tous les jours.

Nadaud ne fut jamais impie. Je ne sais si, dans toutes ses œuvres, on découvrirait une phrase peu respectueuse pour la religion. Souvent, au contraire, la note croyante, chrétienne, y sonne à côté de la note gaie. Il invoque Dieu et la

Providence; il salue avec amour son *Vieux clocher*; il conte avec émotion les allées et venues de *la Mort*; il prie pour les trépassés, dans le *Treizième convive*; il condamne avec horreur le blasphème, ce blasphème monstrueux qui, du milieu d'un doux paysage, éclate tout à coup sur des lèvres humaines. Après avoir énuméré les *Bruits du silence*, il termine par cette strophe :

Une cloche : c'est l'angelus...  
 Un coup de fouet, puis un blasphème !  
 Ah ! n'écoutons plus !  
 C'est l'homme, c'est l'homme lui-même.

Ses gracieux quatrains intitulés *l'Ascension* sont presque une prière :

La croix était montée au ciel;  
 Et l'on ouït la voix sonore,  
 La voix de l'ange Gabriel,  
 Qui s'écriait : Montez encore !...

On connaît ses stances au *Ruisseau*, qu'il interroge : « Que dis-tu, ruisseau transparent?... » Dans une de ces stances, transparentes aussi et murmurantes, le Ruisseau qui, dit-il, sort de la terre pour y rentrer, répond au poète : « Comme moi... Tu cherches en vain ton mystère. » Un jour, le plus ancien ami et camarade de Nadaud, M. Wibaux-Motte, de Roubaix, improvisa cette réponse, plus chrétienne, adressée au Ruisseau, et qu'il a bien voulu lui-même nous transcrire :

Mon mystère m'est révélé :  
 Si mon corps en mourant s'en va comme tes ondes  
 Dans la terre aux couches profondes,  
 Par mon Créateur appelé ;  
 Je sais que mon âme immortelle,  
 Triomphante en son noble sort,  
 S'en ira des bras de la mort  
 Au sein de la vie éternelle.

Nadaud, le « bon » Nadaud, en fut doucement ému; il remercia et félicita son ami, en ajoutant : « Tout cela, c'est bien mon opinion, à moi aussi. »

Toutefois, dans sa longue carrière d'artiste, Nadaud avait trop oublié que la croyance, même sincère et solide, ne



suffit point à la vie d'un chrétien. Dans les dernières années, il eut le bonheur et le courage de s'en souvenir. Catholique pratiquant, il eut encore la joie d'être l'instrument dont Dieu se servit pour déterminer le chansonnier lillois Desrousseaux, malade et en danger, à recevoir les sacrements. L'ami que nous citons tout à l'heure n'eut rien de plus pressé que de faire savoir à son cher Gustave combien il avait été consolé de ce retour, provoqué par la démarche de Nadaud. Laissons-lui la parole :

« Quelques jours après, je fus à Passy féliciter mon vieil ami de sa conduite si chrétiennement courageuse : « Je n'ai pas grand mérite à cela, me dit-il; c'était plus fort que moi; en présence du terrible et inévitable au-delà, je devais tout faire pour le salut de ce cher mourant. »

« Vois sur la table; ajouta-t-il, quand tu es entré, j'étais à écrire; tu sais que l'abbé Fabre, curé de Charenton, est nommé évêque de la Réunion; il est mon confesseur; je lui demande de m'indiquer son remplaçant. »

« Point n'en fut besoin. A la fin d'avril, la mort vint frapper aussi au n° 63 de la rue de Passy; Mgr Fabre était là, consolant, fortifiant son ami. »

Le 24 mars 1893, Nadaud alla une dernière fois demander « la soupe à l'oseille » à ses hôtes du vendredi; et il leur annonça qu'il partait pour Roubaix, voulant y passer la Semaine sainte en famille, chez ses deux sœurs. Il avait pour l'une et l'autre une vive affection, qu'il a traduite en aimables couplets, comme tous les sentiments de son âme : *Ma Sœur*, a-t-il écrit, dans la pièce ainsi intitulée,

Elle est mon soutien et mon juge ;  
 Dans son cœur j'ai placé ma foi,  
 Dans sa conscience, ma loi,  
 Et dans sa bonté, mon refuge.

Cette suprême visite était un adieu. Rentré à Paris, en son domicile de la rue de Passy, Nadaud fut pris d'une congestion pulmonaire, compliquée d'influenza; et sa sœur, Mme Wacrenier, vint se constituer sa garde-malade. Comme on était aux environs des fêtes pascales, sa sœur lui dit un jour : « Je vais faire mes pâques; si nous les faisons ensem-

ble?... — Bien volontiers, » répondit-il. Mgr Fabre fut appelé et accourut près de son cher pénitent. « Après avoir reçu les derniers sacrements, raconte M. Wibaux-Motte, Nadaud était calme et souriant; parfois il levait les yeux et la main vers le ciel, comme pour dire à sa sœur : Ne pleure pas; là-haut, il n'y aura plus de séparation. » Mgr Fabre revint encore visiter Nadaud; et, après un assez long tête-à-tête avec le malade, l'évêque fit au prêtre qui l'attendait un éloge ému de cet homme au cœur droit, aux sentiments humbles et généreux, dignes d'un chrétien.

Gustave Nadaud mourut le samedi 29 avril. A la nouvelle de sa mort, ce fut, dans toutes les feuilles honnêtes, un concert unanime de louanges; et deux jours plus tard, le 1<sup>er</sup> mai, à Passy, parmi la foule qui l'accompagnait de l'église au cimetière, une explosion de regrets. Il avait été *bon*, et il était aimé.

Nadaud n'a pas composé que des chansons. Il a, une fois ou deux, travaillé pour le théâtre et publié un roman : *Une idylle*. En 1877, il fit paraître un volume de *Contes, Récits et Scènes*, contenant une cinquantaine de poèmes ou de monologues, dédiés à une quarantaine de *célébrités* littéraires ou autres; poèmes, dont quelques uns d'une morale peu sévère; un grand nombre, alertes et vivants comme les chansons. Citons, par exemple : *Madame Boulard* (cette dame est un violoncelle); le *Roseau chantant*, le *Suffrage universel des Bêtes*, les *Tours de Saint-Sulpice* (deux sœurs qui ne sont point d'accord); l'*Oraison funèbre de Mme Bourgeois*, par M. Bourgeois; et le *Croquis de Louis Veillot*. Ce croquis n'est point flatté; mais les traits sont accentués, souvent justes; malgré certaines égratignures, l'auteur du *Croquis* est, on le sent, un admirateur du génie et du caractère de l'homme à qui il tient ce discours :

Tu dois être assez laid, mais d'une laideur mâle...  
 Ton torse s'arrondit sous de vastes épaules ;  
 Ton vigoureux esprit veut un corps vigoureux.

Mais laissons là le conteur ou le peintre; n'écoutons aujourd'hui que le chansonnier, ce chansonnier qui n'ennuya jamais personne, en disant sans désemparer jusqu'à deux

douzaines de chansons ; et qui, lorsqu'on le questionnait sur sa chanson préférée et, à son goût, la meilleure, répondait tout bonnement : « Ma meilleure chanson, c'est celle qu'on me demande. »

## II

Depuis plusieurs années, on ne chante plus guère en France, dans ce pays de la chanson où tout finissait jadis *par des chansons* ; duquel on écrivait jadis : « Il n'y a point de nation qui chante plus proprement<sup>1</sup> ; » dans lequel la chanson était une arme, une puissance ; chez lequel, il y a cent ans, en pleine Convention, la « guerre aux tyrans » se déclarait sur l'air : *Du serin qui te fait envie*<sup>2</sup>.

Les rares chansons de notre triste fin de siècle sont, ou macabres, ou ignobles, ou stupides ; peu d'esprit, point de gaieté ; ou de la gaieté lugubre, à faire dresser les cheveux sur tous les crânes des *bourgeois*, comme dans la *Carmanole* des anarchistes, qui vient d'éclorre, rouge, couleur de sang et de feu.

Ce siècle pourtant n'aura point manqué de chansonniers. On en compte quatre ou cinq plus fameux : Désaugiers, Béranger, Pierre Dupont, Gustave Nadaud ; et, n'oublions pas le soldat-poète de 1871, Paul Déroulède. Pour ne parler ici que des morts, Désaugiers est le rimeur égrillard ; Béranger, tour à tour et tout ensemble, poète lyrique, libertin et impie ; Dupont, le chantre révolutionnaire et socialiste<sup>3</sup>. Nadaud ne voulut être le disciple d'aucun de ces *maîtres*, si ce mot n'est pas un peu gros pour une si petite chose. Il l'a déclaré dans ses couplets : *Si j'étais Béranger* ; et mieux encore dans une très heureuse profession de foi qui a pour titre : *la Nouvelle chanson*. Son rêve, son espoir, c'est que la nouvelle chanson « charme, élève et console » : ce serait, de vrai, la perfection. Nadaud rédige ce programme pour la poésie de son rêve :

1. *Mœurs et coutumes des François*, par le chanoine Legendre, p. 193.

2. *Histoire chantée de la première République*, par L. Damade, p. vi.

3. Après le coup d'État de 1851, Dupont fut, pour ses chansons socialistes, condamné à la déportation. La chanson, en ce temps-là, était encore une arme.

Ne sois plus satire et scandale,  
 Ne sois plus le rire moqueur ;  
 Fais-toi conseil, fais-toi morale ;  
 Sois saine à l'esprit comme au cœur.  
 Sois la lueur avant-courrière  
 Du jour qui vient se rapprochant,  
 Et, s'il se peut, fais-toi prière :  
 La prière est encore un chant.

Est-il besoin de dire que nous applaudissons des deux mains ?

Trois ou quatre cents des chansons de Nadaud ont été recueillies et publiées ; il en reste beaucoup, presque autant peut-être, d'inédites. Toutes, il est facile de s'en apercevoir, ont été écrites sans effort : elles venaient, Nadaud les écoutait venir. Une des plus fameuses fut crayonnée sous un hangar, pendant un orage ; la pluie tombait, les strophes coulaient.

Dans une sorte de fable ou d'églogue, qu'il appelle *Causerie d'oiseaux*, il conte comme quoi tous les oiseaux s'agitent, travaillent, luttent, eux aussi, pour la vie ; seul, le rossignol « chante pour chanter » : c'était bien son cas. Il chantait, air et paroles ; du moins a-t-il composé la musique de cent chansons, ou de plus encore. Les puristes lui reprochaient telles fautes d'harmonie, tel mépris des règles ; Nadaud laissait dire les puristes ; il écoutait venir ses airs, il les notait, ils plaisent et ils vivent. Ils ont la fraîcheur, la souplesse, la finesse, la bonhomie ; bref, les sentiments des inspirations poétiques, variées, de cette muse vraiment française. Tout le monde sait et admire avec quelle exactitude les mélodies de Nadaud s'adaptent aux paroles de Nadaud ; les unes sont faites, en quelque sorte nécessairement, pour les autres ; elles se tiennent, elles se pénètrent : l'air rit et pleure, comme la strophe. Impossible de donner un air plus approprié aux *Deux Gendarmes*, au *Vieux Mendiant*, à *Bonhomme*, au *Docteur Grégoire*, au *Voyage aérien*, aux *Pêcheuses du Loiret...* ; et, en somme, à tout le reste de cet agréable répertoire. Rien de complètement original ; mais rien de plus naturel.

Il en va du style comme de la musique. Tantôt châtié, soigné, exquis ; tantôt lâche, un peu faible par endroits ;

mais jamais recherché, ni emphatique ni vulgaire; son premier mérite, c'est de parler clair : c'est du reste la première façon de parler français — souvent la meilleure. Nadaud, écrivain, était classique, selon l'habitude des gens chez qui le bon sens domine. Que de fois il s'est plaint, ou s'est moqué, non sans raison, des auteurs qui se croient des génies nonpareils dès là qu'ils ne parlent point comme tout le monde ! Les chevelus, les décadents et autres aventuriers le font rire, ou lui font hausser les épaules. Dans la chanson *Aux absents*, il boit, dit-il, au *talent*, au *génie* de l'école décadente. Ces *jeunes* de tout âge ne lui reviennent point; et dans son récit de *Clodion*, il développe spirituellement le programme de ces innombrables artistes en rupture de ban avec les vieilles rhétoriques, la vieille grammaire et le sens commun :

Point de fond, point d'idée ; il lui fallait la forme,  
 Le style ciselé, le style rutilant,  
 Flambant, palpitant, pantelant,  
 Les bas-reliefs d'airain, les sculptures massives,  
 L'enjambement hardi, les rimes convulsives.

Tout cela, ce n'est nullement son affaire. S'il prend, quand elle arrive, et elle arrive, la rime riche et neuve, il ne recule point devant la rime pauvre, et ne court pas après la rime « convulsive ». Les chansons de Nadaud, c'est quelque chose comme du La Fontaine arrangé en couplets. Nul mieux que lui n'a suivi le précepte de Despréaux :

Il faut, même en chansons, du bon sens et de l'art ;

mais il vise moins à l'art qu'au bon sens.

Quant aux trois ou quatre cents poèmes, nous ne saurions les énumérer en détail, ni les ranger dans un ordre méthodique, par catégories, avec des étiquettes. Il y en a pour tous les goûts. Le chansonnier lui-même en a classé un certain nombre sous différents titres : *Histoires*, *Chansons philosophiques*, *Récits touchants*, *Chansons humoristiques*, *Chansons à jouer*, *Chansons à dire*, etc. Ces divisions sont-elles rigoureuses, et le critique n'a-t-il pas le droit d'en créer plusieurs autres ? Qu'il nous soit permis d'essayer et de

hasarder des titres un peu plus larges : Religion, patriotisme, nature, fantaisie, sentiment, satire.

De la religion dans l'inspiration de Nadaud, nous en avons touché un mot ; ne nous répétons point. Remercions-le d'avoir su (aujourd'hui c'est être original) respecter Dieu, même en riant, et de n'avoir pas chanté le *Dieu des bonnes gens*, qui n'a rien de commun avec Celui des honnêtes gens. Plus d'une fois même, il a trouvé des accents énergiques pour protester contre les insulteurs de Dieu ; il a flétri ces « avocats », ces « rhéteurs », se constituant maîtres de nos destinées,

Ivres de leur gloire et d'eux-mêmes,  
Indifférents à leur pays,

qui ont condamné la France officielle à l'athéisme, à l'oubli et au mépris des lois divines :

Ils ont converti les croyances  
A leurs aphorismes moqueurs,  
Jouant avec les consciences,  
Souillant les esprits et les cœurs ;  
Gagés de toutes les polices,  
Aventuriers sans feu ni lieu,  
Dont nous nous fimes les complices,  
En leur laissant offenser Dieu.

( *A mes petits-fils.* )

Combien d'autres gens de lettres plus vantés, mieux rentés, chamarrés de toutes les palmes, n'ont pas senti au fond de leur âme de ces indignations qui font les vers vengeurs ! Certes, ces élans indignés sont déjà du patriotisme, et du meilleur ; mais partout éclate l'amour raisonnable de la patrie française, amour loyal, point chauvin ni échevelé. Ainsi, dans le chant : *Pour ma patrie*, où le poète offre à la France, si grande, si meurtrie, si chère : Tous ses *chants*, tous ses *vœux*, tout son *or*, tous ses *pleurs*, tout son *sang*.

Ailleurs, dans la *Grande blessée* et dans l'*Habitude*, il pleure sur nous et sur nos frères du Rhin, « pour n'en pas perdre l'habitude ». Dans l'*Hymne à la France*, il célèbre les gloires et les richesses de son pays ; d'abord, la richesse du sol, « le premier du monde » :

L'or n'est pas caché dans tes veines ;  
 Il naît partout de tes travaux :  
 Il s'épanche en blé dans tes plaines ;  
 En vigne, il couvre tes coteaux ;

et le refrain de ce péan français demande à Dieu de garder cette terre aimée, « dans la paix et l'indépendance ». C'est la note juste.

Nadaud peint la nature comme les vrais classiques ; ou mieux, comme les trouvères de la vieille France : ni trop ni trop peu. Ce n'est pas un descriptif ; mais il sait voir la nature et la représenter sobrement, avec les couleurs, les teintes, les nuances qui viennent de la lumière ou de la pensée ; ainsi « la rivière aux eaux bleues », dans les *Pêcheuses du Loiret*. On découvre de-ci de-là, à travers ses chansons, comme dans les paysages de France, surtout les paysages qui s'étalent aux alentours de Paris,

Du vert qui repose la vue  
 Et du rouge qui brille aux yeux.

(*Ma Maison.*)

On y aperçoit « du printemps et des roses » (*L'âme qui chante*). Au surplus, l'ingénieux poète n'ignore pas que les plus belles choses du monde sont celles qu'on entrevoit, non du regard, mais de l'âme ; alors que l'âme, portée par ses rêves,

... Vogue sans suite et sans cause  
 Dans cet horizon blanc et rose  
 Qu'on ne voit qu'en fermant les yeux.

(*Le Cigare.*)

L'un des plus agréables tableaux de genre où le chansonnier, d'un trait rapide, saisit la nuance vraie et fraîche, c'est la *Vigne vendangée* ; par exemple, en cette stance du milieu :

J'ai voulu seul et d'un pas lent  
 Revoir la vigne dépouillée ;  
 Une brume froide et mouillée  
 L'enveloppait d'un crêpe blanc...

Les fantaisies, chez Nadaud, sont multiples, comme les ressources de cet esprit très souple, à la française. Nommons d'abord, en raison de leur universalité et de leur an-

cienneté, les fantaisies *bachiques*; il y a longtemps que l'on chante en buvant : il y a trois mille ans que David entendit les refrains malicieux des buveurs de Jérusalem : *In me psallebant qui bibebant vinum*<sup>1</sup>. Un chansonnier qui ne célébrerait pas le vin, le bon vin, serait un phénomène; un chansonnier buveur d'eau serait un monstre : cela ne s'est jamais vu depuis le temps où Pindare écrivit : Ἄριστον μὲν ὕδωρ.

Les chansons à boire, chez Nadaud, ne sont point de banals *flonflons*; mais, comme le reste, des œuvres avant tout littéraires. Aussi bien l'éloge que ce Flamand fait du vin est modéré; il chante même le *Vin ordinaire*, « vin naturel, vin loyal, vin sincère ». Il chante l'élixir du bon *Docteur Grégoire*; élixir qui ne sort point des cornues d'un droguiste; mais qui se fabrique, pardon, qui se vendange sur les coteaux de Champagne; dont il faut prendre un verre quand le corps va mal; et, si c'est le moral, la bouteille entière. — Une autre fois, Nadaud, ayant un gros chagrin sur l'âme, ou plutôt sur l'imagination, se propose, comme on parlait jadis, de le noyer dans les pots. Ce gros chagrin lui est survenu à la pensée que, dans deux mille ans ou plus, Paris sera peut-être détruit : il erre à travers ces futures *Ruines de Paris* :

Ces marais, refuge des râles,  
Étaient des îles autrefois,  
Où se dressaient les cathédrales  
Et le palais des premiers rois.

Ces berges que la mousse couvre  
Et qui s'effondrent sous les eaux,  
C'étaient l'Institut et le Louvre  
Ensevelis dans les roseaux,

Ces dunes pauvrement boisées,  
C'est la Sorbonne et l'Odéon ;  
Ces landes, les Champs-Élysées ;  
Ces broussailles, le Panthéon.

Évidemment, tout cela est bien triste; mais il y a un remède. Tout cela ne doit pas arriver d'ici deux mille ans environ : alors, en attendant, *buons !* Voilà le ton des cou-

1. Ps. LXVIII, v. 13.



plets bachiques de Nadaud ; il ne rappelle que de très loin les *Évoqué* des Bacchantes.

Parmi les fantaisies de Nadaud, signalons diverses chansons d'histoire ; par exemple, *Anacharsis en France*, où l'auteur déclare qu'en fait de goût et d'art les anciens nous valaient bien, et que notre seule supériorité à cet égard, c'est que nous existons, et que les anciens sont morts depuis longtemps. Tel encore, le *Peintre des rois* ; tel, le *Voyage aérien*, où l'on éprouve des sensations très modernes, où l'on monte, monte, monte, tant et si bien qu'on aspire à descendre. Tel, le *Livre favori*, ce livre qu'on aime parce qu'il ressemble à notre pensée ; ainsi le livre de ce poète qui nous cause un plaisir très vif ; pourquoi ? parce que nous y trouvons nos idées, nos sentiments, notre manière :

On finit le vers qu'il commence :  
S'il ne l'avait écrit d'avance,  
On croirait en être l'auteur.

Telle enfin, la scène si plaisamment jouée par *la Bouche et l'Oreille*, où l'oreille s'ouvre toute grande dès qu'on la flatte, et se ferme dès qu'on hasarde un bon conseil. Cette oreille-là tient de bien près à beaucoup de têtes humaines.

Ailleurs, les fantaisies sont des portraits. Le poète chante des types de l'humanité, de la société, des types connus et que l'on a rencontrés tant de fois : le *Pêcheur à la ligne*, l'homme aux deux extrêmes, possédé d'une passion acharnée, doué d'une patience que rien ne lasse, et que l'on trouve sur les quais ou sous les saules,

Plongé dans ce plaisir qui ressemble à l'ennui.

Voici encore le *Facteur rural*, qui marche, marche, marche, sous sa « boîte à Pandore », remplie de papiers de toute provenance, même de papier timbré ; et qui va du château à la chaumière, de la mairie à l'école, à la maison bourgeoise et au presbytère, où il remet

A dame Thérèse,  
Le mandement du diocèse,  
Pour Monsieur le Curé.

Un autre type, heureusement moins familier, mais avec qui il vaut beaucoup mieux faire connaissance chez Nadaud que sous les chênes de Bondy, c'est l'*Aimable voleur*, si poli, si bien élevé, si proche parent de l'idalgo qui demandait : La charité, s'il vous plaît ! en avançant gentiment son escopette. Quel aimable voleur, qui reçoit avec de si gracieuses façons les habits neufs du voyageur, sa bourse, sa montre ; puis qui le presse tendrement sur son cœur, en lui murmurant avec un sourire :

D'ailleurs, j'ai là deux pistolets !...

Notons le type curieux du *Mandarin* Pe-pi-po, fils de Tsi-Tsin-Tson, qui, sur un air très chinois, s'ennuie très fort ; bien que ce digne magistrat de l'Empire du Milieu soit lettré, riche, beau, avec des yeux mignons fendus en amande ; bien qu'il fume l'opium, et bien qu'il se soit toujours porté « comme la Tour de porcelaine ». Le pauvre homme !

Enfin, voici des types universels, qui vont se multipliant, paraît-il, comme la sottise humaine et la fatuité solennelle, humaine aussi : c'est *Prud'homme et Calineau*, oncle et neveu :

— Mon oncle, j'aurais bien envie  
De ce fameux sabre... — Tout beau !  
Non ! le plus beau jour de ma vie  
Doit me suivre dans le tombeau !

Les types les plus sympathiques, chez Nadaud, ce sont les vieux ; les bons vieux (ils sont tous bons), gais, se souvenant des heureux jours et joignant aux souvenirs un brin de philosophie. Par exemple, *Bonhomme*, le modèle des bons vieux, qui n'a guère de rentes, et pas un souci ; mais, dit-il,

J'ai du vin et du pain tendre  
Et le soleil du bon Dieu !

Mais sa gaieté, c'est son trésor ; et le secret de sa gaieté, c'est qu'il ne lit pas les journaux. Puisse-t-il laisser une postérité nombreuse !

Tout à côté de *Bonhomme* vient un autre bon vieux, avantageusement connu : vieux vigneron des environs de Limoux,

qui n'a plus qu'un désir : voir *Carcassonne*, là-bas, là-bas,  
« derrière les montagnes bleues » ; et puis mourir.

Le vicaire a cent fois raison ;  
C'est des imprudents que nous sommes.  
Il disait dans son oraison  
Que l'ambition perd les hommes.  
Si je pouvais trouver pourtant  
Deux jours, sur la fin de l'automne!...  
Mon Dieu! que je mourrais content,  
Après avoir vu Carcassonne.

Il trouva deux jours, il partit; il allait arriver : et il est mort  
à moitié chemin. Il n'a jamais vu Carcassonne.

Près des bons vieux, voici la bonne vieille, dans l'*Aïeule* ;  
puis le pauvre vieux, bien touchant, dans les *Trois fils du  
vieillard* ; puis la pauvre vieille, cette *Mère Françoise* qui  
attend toujours son fils, le soldat, mort bien loin de son  
village, il y a très longtemps de ça ! — Voici surtout celui  
qu'on nomme le *Fou Guilleau*, le vieux soldat « à moustache  
blanche », le vétéran de la grande Armée, qui revient de la  
Sibérie quarante ans après le passage de la Bérésina. Per-  
sonne ne le reconnaît : et les nouveaux maîtres de son an-  
cienne chaumière le chassent de devant leur porte :

— Allez-vous-en jusqu'à la ville ;  
Là, vous trouverez un asile.  
Il ne sied pas aux indigents  
De venir déranger les gens...  
Le lendemain, près de l'église,  
Un mendiant à tête grise  
Tendait la main au voyageur,  
En lui parlant de l'Empereur...

Nadaud est vraiment le chantre des vieilles choses comme des  
vieilles gens; il est le poète des *Vieilles chansons* et l'histo-  
rien du *Vieux télégraphe*, le télégraphe, toujours debout,  
mais inutile, dont les bras aujourd'hui couverts de mousse,

Lançaient à l'horizon blafard  
Les mensonges diplomatiques  
Interrompus par le brouillard.

En chantant les vieilles choses, le bon Nadaud y mêle dis-

crètement une pointe d'émotion. L'émotion, dans les œuvres de Nadaud, est toujours discrète, et d'autant plus délicate : une larme au coin de la paupière, tout au plus un demi-sanglot. Écoutez le *Soldat de Marsala*, le *Vent qui pleure*, le *Nid abandonné*, et le *Samedi soir* ; le samedi soir de la famille de l'ouvrier. On attend le père, bien las de la semaine, mais qui, avec le prix de ses fatigues, apportera la joie, la vie. On attend des heures entières. Enfin, c'est lui ! ô bonheur !... hélas ! il est ivre, et il n'a plus rien.

On nous permettra de glisser sur d'autres chansons sentimentales, que nous ne pouvons louer. Sans doute Nadaud ne tombe guère dans les grivoiseries d'un Désaugiers, ni dans les gaudrioles polissonnes d'un Béranger. Mais trop souvent ses chansons légères sont trop légères. Nous ne saurions recommander à personne les recueils complets de Nadaud. Nous formons des vœux pour un recueil expurgé, choisi, qu'on laisserait impunément entre toutes les mains, sur toutes les tables. Il n'aurait pas de peine à être excellent ; mais il est à faire. En l'attendant, regrettons une fois encore de ne pouvoir appliquer à chacune des petites œuvres de l'aimable chansonnier ce qu'il dit lui-même de la chanson idéale :

Elle est la vertu qui chante  
Et la raison qui sourit.

(*Bonhomme au Caveau.*)

### III

Les chansons satiriques fourniraient, à elles seules, un *justum volumen* : satire générale ; satire particulière de tel défaut ou de telle manie ; satire locale ou de différentes contrées ; satire politique... Que de pages étincelantes et piquantes !

Les satires générales n'ont aucune prétention à la philosophie âpre et crue d'un Juvénal. Ce sont des épigrammes, des coups d'épingle distribués lestement à tout le monde, sans malice, non sans à-propos, et avec entrain ; par exemple, dans les *Statuettes*, où l'on vend

Des grands hommes pour deux sous !

dans l'*Accord parfait*, où personne ne s'entend ; dans l'*Homme au miroir* ; dans la *Greffe* ; dans la *Ville de Belzébuth*, située non loin de Paris ; etc.

De tous les défauts, l'un des plus vilains, le plus universel peut-être, et celui que Nadaud chansonne le plus volontiers, c'est l'égoïsme. Ce « moi haïssable », Nadaud le hait, et il l'égratigne à tout propos. Il le prend spécialement à partie dans *Tout est bien !* axiome d'un monsieur qui a bien diné ; et dans le *Bon ami*, vrai petit chef-d'œuvre de fine plaisanterie. Le *Bon ami*, le vieux garçon Gaspard, passe en revue la liste des bons amis pour lesquels il prie chaque soir : sa prière est d'autant plus fervente qu'il aime ses bons amis comme lui même, ce qui veut dire ici : pour lui-même ; oyez plutôt :

Mon Dieu, prolongez leur vie éphémère ;  
Ma reconnaissance ici les défend.  
Ils ont tous pour moi le cœur d'une mère ;  
Laissez-les veiller sur leur cher enfant.

Car lorsque Godard, mon vieux camarade,  
Devra me quitter, tout bas je me dis :  
Où dîneras-tu, cœur triste et malade,  
Tous les mercredis et les vendredis?...

Et l'ami Rigaud, surnommé *Bon-Zigue*,  
Quand il partira, quel autre nigaud  
Me fera gagner ma vie au bésigue ?  
Mon Dieu, prolongez mon ami Rigaud.

Conservez Durand, mon ami d'enfance,  
Durand le bretteur ; vous savez pourquoi :  
Si je recevais quelque grave offense,  
C'est lui qui voudrait se battre pour moi.

Gardez-moi toujours ce franc imbécile,  
Ce Colas qui fait valoir mon esprit :  
Quand il est présent, j'ai le mot facile,  
Et grâce à nous deux, tout le monde rit.

Et mon vieux cousin, le curé Permesse,  
Qu'il vive longtemps, pour mon plus grand bien !  
Quand je suis chez lui, je vais à la messe ;  
C'est mon seul moment d'être un peu chrétien.

Et ainsi des autres. Comme il est *bon*, cet ami Gaspard ! et que de Gaspard il y a en ce bas monde ! et que de finesse en ces strophes-là !

Il n'y en a pas moins en chacune des satires où Nadaud s'amuse aux dépens des contrées que n'arrose point la Lys flamande. Il serait superflu de nommer derechef la *Garonne*. Tous les gens d'esprit la savent par cœur ; même (je devrais dire *surtout*) entre Toulouse et Bordeaux. Mais si les Gascons trouvent Nadaud méchant à l'endroit de leur beau fleuve, je les prie de lire, pour se consoler, l'*Invitation méridionale* : cela se passe sous le ciel bleu de Provence, à l'époque où vivait Tartarin : un cousin dudit Tartarin a invité Nadaud en son manoir, un vrai coin de terre de Cocagne :

Ciel toujours bleu, prés toujours verts,  
Fruits toujours mûrs, fleurs toujours fraîches,  
Jamais d'étés, jamais d'hivers !  
Puis quelles chasses, quelles pêches !

On n'a pas besoin d'hameçons,  
De chien, de fusil, de costume :  
Nos rivières sont tout poissons,  
Et nos plaines tout poil et plume..

Dans nos buissons vous ne trouvez  
Que grives et que tourterelles ;  
Nos truffes sont de gros pavés,  
Nos champignons sont des ombrelles...

Cela continue : le chansonnier finit par y croire ; il va, il court, la bouche enfarinée... Rien que de l'ail et de l'huile ! — Paris, la grand'ville aux panaches de brume, est traitée comme les provinces du soleil. *Lutetia* reçoit ce paquet de compliments, hélas ! trop mérités :

Certes, vous êtes la merveille  
D'un pays vivace et vivant ;  
Mais je puis vous dire à l'oreille  
Que vous le dites trop souvent...

Qu'il vous prenne un petit caprice,  
Un petit accès de fureur,  
Il faut que la France subisse  
Votre sottise ou votre erreur...

Naturellement, c'est à *Lutetia* que ces épigrammes étaient le mieux applaudies. De Paris à Londres, il n'y a que la Manche. Nadaud rit d'Albion comme de Lutèce. *Albion en Égypte* excite sa verve ; là, chez les arrière-petits-neveux

des Pharaons qui croient jouir de leur « self-government », aux bords plantureux du Nil, à l'ombre des Pyramides, des palmiers et des hennés en fleur, regardez : Albion *veille*, Albion *touche*, Albion *mange*, Albion *juge*, Albion *reste*...

Assurément, ce n'est point là ce qu'on nomme, en haut style, le fouet de la satire. Le chansonnier ne cingle pas ; mais comme il vise juste ! Le poète ne voit-il pas un peu plus clair que certains chefs des peuples ? Ceux-là, les chefs obstinément aveugles, surtout les « législateurs verbifères » (*Aux Absents*), le chansonnier ne les épargne pas. Quand il les voit (et combien de fois il les a vus) prodiguant aux citoyens crédules, non leur argent ou leur dévouement, mais des mots et des révolutions, le chansonnier dit au peuple :

Redoute les tribuns farouches ;  
Entre tes mains qu'ont-ils remis ?  
Du pain ? — Non pas, mais des cartouches ;  
Peuple, prends garde à tes *amis* !...

Ils vantent la blouse et l'écuelle,  
Quand ils sont bien gras et bien mis ;  
Pour eux, le peuple est une échelle ;  
Peuple, prends garde à tes *amis* !

(*Les Amis du peuple.*)

Le chansonnier s'élève jusqu'à l'ode ; il monte parfois jusqu'au lyrisme de l'indignation : Sachez, dit-il aux enfants qui seront demain des hommes,

Que nous avons été victimes  
Des avocats et des rhéteurs  
Qui nous conduisaient aux abîmes  
En flagornant leurs auditeurs...

Mais Nadaud se raille de ces chefs déplorables, plus volontiers encore qu'il ne se fâche contre eux. Il finit son amusante amplification, *Si j'étais le gouvernement*, en s'écriant :

Je m'enverrais moi-même au diable,<sup>e</sup>  
Si j'étais le gouvernement.

Ailleurs il énumère *les Droits des Français*, et découvre en définitive que les *Droits* de ses compatriotes se réduisent

à un seul : celui de pêcher à la ligne par tous les temps ; mais il ajoute, en note, que ce droit-là lui-même vient d'être supprimé : ce qui est vrai.

Il nous apprend, dans une de ses Préfaces, qu'il rima bon nombre de couplets contre le prétendu « grand patriote », l'organisateur de la défaite, le dictateur de Cahors, à qui il adresse cette singulière imitation du *Thou shalt be King* de Macbeth : « Léon, Léon, tu seras roi !... » Cela se termine ainsi :

Sois donc dictateur ou roi ; mais  
 Souviens-toi bien sous la couronne  
 Que le Lot ne pourra jamais  
 Ne pas tomber dans la Garonne !

D'autres personnages politiques défilent dans la chanson des *Mandés* ; d'autres encore dans la vive chansonnette : *Droite, Gauche, Centre*, où passent à tour de rôle, la Droite avec ses « preux », la Gauche avec ses « gueux », le Centre avec son « ventre ». Et puisque nous en sommes au Corps législatif, disons que les élus du suffrage universel, ceux du moins que Nadaud a connus, ne lui ont jamais paru l'assemblée idéale des représentants d'une grande nation ; il le donne à entendre en mainte occasion, et notamment dans une fantaisie qu'il intitule *la Grande Classe*. Un jour qu'il est affligé d'une forte myopie, il est entré par mégarde dans une école située à deux pas de la Seine, juste au bout du pont de la Concorde : il écarquille les yeux, attend et regarde tout ce qui se passe entre les murs de cette école mal tenue. Ce sont de grands élèves ; on le devine au timbre de leur voix ; mais ils ne sont pas sages ; ils remuent et crient sur leurs bancs, en se livrant à des exercices dont le visiteur fourvoyé ne saisit pas le but et la portée :

Ils ont, aux leçons de lecture,  
 Un usage assez singulier,  
 Celui de battre la mesure  
 Avec des couteaux de papier.

Cette leçon, il faut le croire,  
 N'est que pour les adolescents ;  
 Les exercices de mémoire  
 Seront bien plus intéressants.



Le professeur sonne la cloche.  
 Le lecteur, comme un linge blanc,  
 Remet son cahier dans sa poche  
 Et revient s'asseoir à son banc.

Un autre le remplace ; il récite par cœur ; applaudissements à gauche, murmures à droite ; le professeur sonne, sonne, et les couteaux tapent :

Mon Dieu, mon Dieu ! comme ils en usent,  
 De ces couteaux !... Mais entre nous,  
 Si l'on ne veut pas qu'ils s'amuse,  
 Pourquoi leur donner des joujoux ?

Le vacarme grandit et devient de la frénésie. Au milieu du brouhaha, le visiteur myope demande à son voisin : « La classe va-t-elle bientôt commencer ? » Et le voisin de répondre : « Voilà que c'est fini ; » et c'est comme cela tous les jours, en cette « école du palais Bourbon ! » — Le suffrage universel qui réunit les 600 élèves de cette « Grande Classe », Nadaud l'estimait à sa juste valeur : cela lui paraissait un fléau et une sottise. Il a conté sa façon de voir, en une fable curieuse : *le Suffrage universel des bêtes*, mais des bêtes qui ont fréquenté les hommes.

Un beau jour, fatigués de l'état monarchique,  
 Les animaux, signant un contrat solennel  
 Décrétèrent la république  
 Et le suffrage universel :  
 Universel selon la formule française,  
 C'est-à-dire parfaite égalité des droits  
 Pour l'animal immonde et pour le fils des rois,  
 Pour l'Ane et le Lion, pour l'Aigle et la Punaise.

Les candidats se déclarent ; les électeurs s'assemblent, délibèrent, c'est-à-dire vocifèrent ; les animaux honorables et raisonnables proposent des candidats raisonnables et honorables ; mais la majorité les élimine un par un.

Le Tigre et le Lion, comme souches royales,  
 Par conséquent rivales,  
 Furent mis d'abord à l'écart ;  
 Ainsi de la Panthère, ainsi du Léopard.  
 Le Sanglier est un sauvage  
 Qui n'accepterait pas le mandat de servage.

L'Éléphant est trop gros, le Coq est trop petit.  
 Le Loup a beaucoup d'appétit.  
 L'Ours est un paysan ; il manque de manières :  
 C'est un indépendant qui vit dans des tanières.  
 Le Renard est habile ; oui, mais Renard, dit-on,  
 A trop d'esprit et de finesse ;  
 Le Paon trop de fierté, le Singe trop d'adresse.  
 Le Chien est un ami de l'homme ; le Mouton  
 Pour le vêtir se laisse tondre :  
 C'est un niais, un clérical ;  
 Il ne lui manque que de pondre.  
 Quant au Cheval,  
 On le tua d'un mot : « C'est un noble animal ! »  
 Bref, les impératifs écartèrent d'avance  
 Ceux qui représentaient la force, l'élégance,  
 L'affection ou la bonté,  
 Le talent ou l'indépendance,  
 L'habileté, l'utilité,  
 L'esprit, la grâce, la finesse,  
 La vertu, la beauté, la fierté, la noblesse.  
 Ils élurent donc le Baudet,  
 Le Cochon, l'Oie et....

Cherchez la rime ; cherchez-la très riche ; mais cherchez-la parmi les noms des *radicaux* qui représentent la Ville-Lumière. — La charge la plus réussie de Nadaud contre le suffrage universel, ses mensonges, ses piperies et palinodies, a pour titre : *Profession de foi, pouvant servir à plus d'un candidat*. Détachons-en quelques phrases :

Je respecte la loi française  
 Qui fait envie à l'étranger ;  
 Mais si vous la trouvez mauvaise,  
 Je suis tout prêt à la changer.  
 Je veux les libertés entières  
 Avec un gouvernement fort ;  
 L'élargissement des frontières,  
 Sans guerre et d'un commun accord.  
 L'instruction obligatoire,  
 Sans contraindre qui que ce soit ;  
 Je veux la paix avec la gloire,  
 Et le sabre à côté du droit ;  
 L'agriculture, l'industrie,  
 Les foins, les lins, les vins, les blés,  
 Et la grandeur de la patrie...  
 Je veux tout ce que vous voulez.

En toute simplicité et franchise, s'il en connaissait un plus juste, il se désisterait ; mais comme il n'en connaît pas, il prie tous ses concurrents de se désister.

Nadaud, même en chansons, abhorre la politique, cause de tous maux ; il le dit, il le chante et il se répète. Dans la chanson *le Secret du bonheur*, il révèle à quiconque veut l'entendre la recette suprême, infaillible, universelle, de la joie intime, de la paix des familles, de toute prospérité pour les sociétés modernes, présentes, futures ; la recette est bien simple et se réduit à ceci : Ne pas parler politique ! Qui dira que cette philosophie d'un chansonnier n'est pas celle d'un sage ? Cette philosophie, Nadaud y tient : il la formule sur un autre air et avec de nouvelles paroles, dont nous prenons ces deux ou trois quatrains et le refrain :

Le premier pas dans la sagesse,  
C'est l'amour d'un Dieu révélé ;  
C'est le mépris de la richesse :  
On peut l'avoir, puisque je l'ai...

Soyons toujours ce que nous sommes,  
Frères par notre infirmité.  
On peut, en méprisant les hommes,  
Aimer encor l'humanité...

Surtout n'augmentez pas le nombre  
De nos politiques étroits ;  
Vivez en paix, restez à l'ombre :  
Les devoirs sont avant les droits.

Mes amis, voilà  
Ma philosophie :  
Heureux qui se fie  
A ces chansons-là !

Arrêtons-nous. Certes on pourrait citer encore ; mais l'excès, même des bonnes choses, ne vaut rien ; c'est un secret de Nadaud, et il le recommande par maint exemple. Finissons par les trois derniers vers des *Voix de la nuit*. Le poète, prêtant l'oreille de la pensée aux voix de la nuit, sous les étoiles qui marchent, écoute les plaintes qui montent de tous les recoins de l'humanité : plaintes surtout de l'ambition politique et de l'égoïsme privé ; il les recueille, il les note ; puis il conclut :

Et dans ma rêverie austère,  
 Détachant mes yeux de la terre,  
 Je les élevai vers les cieux.

Si le « bon » Nadaud avait plus souvent de ces rêveries austères, de ces envolées, de ces cris et de ces regards vers les hauteurs sereines et pures, nous le louerions davantage.

Au surplus, nos lecteurs n'auront pas eu de mal à constater que nous n'avons pas épargné la louange à ce poète dont la franchise, la bonhomie, la grâce, la finesse, la langue claire comme le bon vin, sont choses très françaises. Les chansons de Nadaud n'ont été écrites ni pour l'atelier ni pour la rue ; d'où il suit qu'elles ne sauraient avoir la popularité, peu enviable, des refrains que l'on braille un jour d'orgie et d'émeute, ou que les orgues de Barbarie ont l'habitude de moudre à l'ombre des portes cochères.

Son œuvre est d'un lettré ; elle s'adresse à des groupes choisis.

Et sans vouloir hasarder une prophétie — qui donc peut répondre de l'avenir ? — nous osons croire qu'un grand nombre des chansons de Gustave Nadaud dureront aussi longtemps que la Garonne arrosera la Gascogne ; aussi longtemps qu'il y aura en France des gendarmes et des gens d'esprit (ceci n'exclut pas cela) ; c'est-à-dire quelque temps encore.

V. DELAPORTE.

# L'ÉDUCATION DU GRAND CONDÉ

## D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

---

### I. — LE COLLÈGE. BOURGES ( JANVIER 1630 — OCTOBRE 1632 )

Louis de Bourbon, duc d'Enghien, né à Paris, le 8 septembre 1621, n'avait pas encore cinq ans accomplis lorsque, « le mardy cinquième du mois <sup>1</sup> » (mai 1626), la cérémonie de son baptême fut célébrée à Bourges. « Les parrain et marraine n'avoient que faire de respondre pour luy, ains luy-mesme foisoit toutes les responses requises en ce sacrement <sup>2</sup>. » L'éminent écrivain auquel nous devons l'*Histoire des princes de Condé* ajoute à ces détails, tirés des registres de la ville, que le petit prince dit sans hésitation tout le *Credo* en latin. C'est que déjà cet enfant avait eu des maîtres.

Sa dernière station, lors de son entrée solennelle dans la cathédrale Saint-Étienne, au jour de son arrivée (samedi 2 mai), avait eu lieu « devant le colége des Pères Jésuistes, lesquels ayant basti ung portail en travers de la rue remply de quantité d'emblemes, d'anagrammes, d'inscriptions pour les curieux, avoient aussy à costé, pour le contentement de ce jeune Prince, fait dresser un téâtre sur lequel ils firent faire une petite action pleine de réjouissance et d'allégresse, qui ne le retinst beaucoup en son voyage <sup>3</sup> ». M. le duc d'Aumale nous apprend que quelques-uns des Pères de la Société avaient donné ses premières leçons au précoce écolier <sup>4</sup>.

1. *Archives de la ville de Bourges avant 1789*, par M. Henry Jongleux. Bourges, 1877. In-8, t. II, p. 203.

2. *Ibid.*, p. 206.

3. *Ibid.*, p. 194.

4. *Histoire des Princes de Condé pendant les seizième et dix-septième siècles*, par Mgr le duc d'Aumale. Paris, 1886. In-8, t. III, p. 312.

## I

Gouverner, c'est prévoir. Depuis plusieurs années, Henri II de Bourbon-Condé, gouverneur du Berry, père du duc d'Enghien, songeait à cette éducation. Il la confierait aux Jésuites de sa bonne ville de Bourges; mais dans quelles conditions? Les circonstances lui suggérèrent une combinaison heureuse pour tous. Par bulle du 29 décembre 1621<sup>1</sup>, le pape Grégoire XV avait sécularisé l'abbaye régulière de Déols en faveur du prince, à charge d'en employer les vastes revenus à l'érection d'une collégiale séculière et aussi d'un collège de la Compagnie de Jésus, à Châteauroux. La dotation de la mense serait de six mille livres de rente; celle du collège, de quatre mille. Mais les Jésuites, peu désireux de se faire, à si courte distance, les concurrents de leur propre collège Sainte-Marie de Bourges par « le divertissement des Écoliers d'iceluy<sup>2</sup> », estimèrent plus avantageux d'y transférer la rente promise ailleurs. Cette maison, riche déjà de cinq à six cents écoliers<sup>3</sup>, tirait son importance spéciale de l'Université de Bourges, à laquelle elle avait été incorporée dès 1575. Depuis le 19 juin 1619, les Jésuites de Sainte-Marie composaient même seuls la Faculté des Arts, et le recteur du collège était le recteur de cette Faculté<sup>4</sup>. Restait à le transformer en collège de plein exercice, sur le modèle de ceux de Lyon et d'Avignon. La fondation d'« un cours de théologie, composé de quatre lecteurs en théologie et un lecteur en langue hébraïque<sup>5</sup> », réaliserait sur ce point les prescriptions de l'Institut et les désirs du prince.

À personnel accru, il fallait bâtiments agrandis. Dès 1615, un plan de reconstruction avait été projeté par le frère

1. Confirmée par Urbain VIII le 22 février 1623. Cf. *Compte rendu aux chambres assemblées*, par M. le président Rolland, *concernant le collège que les ci-devant soi-disans Jésuites occupoient à Bourges. Du 7 juin 1764*. In-4, p. 148.

2. Archives départementales du Cher, fonds du collège Sainte-Marie, D. 32.

3. M. Jongleux, t. II, p. 135. Année 1622.

4. *Compte rendu*, p. 143.

5. M. Jongleux; p. 217.

Étienne Martellange, le célèbre architecte de la Flèche<sup>1</sup>. Il sommeilla jusqu'en 1627, année de la transaction de Déols. Aux termes de cet acte, M. le Prince donne la somme de douze mille livres une fois versées « pour estre employées à l'édification, ampliation et augmentation du collège... plus embelli et plus au large ». Après de lentes négociations avec le général de l'Ordre, Mutius Vitelleschi, les parties étaient tombées d'accord<sup>2</sup>. Les Pères se tenant, lit-on dans le même acte, « contens, bien payés et satisfaits », s'obligent à « faire faire un corps de logis... le plus convenable et... le plus à propos, et ce dans deux ans ou plutot si faire se peut; auquel logis nouveau ou autre lieu commode dans l'enceinte dudit college, ils seront tenus de loger Mgr le duc d'Anghien et autres enfans de Monseigneur le Prince, si aucuns en naissent; tant qu'il plaira à Monseigneur le Prince les tenir audit college pour y estudier, et à cest effet leur fournir un appartement honneste et convenable<sup>3</sup> ».

Tandis que ces affaires tiraient en longueur, M. le Duc

1. Voir ce plan aux Archives du Cher, D. 77 : *Ichonographie ou plan du college de Bourges faict au commencement de Mars, l'an 1615, par Estienne Martellange.*

2. Un premier contrat fait à Bourges, au Logis du Roy, le 16 juin 1625, avait été désapprouvé par le Père général le 8 octobre de la même année. Mutius Vitelleschi renonçait à la donation, à raison des charges dont elle était grevée. Il témoignait sa reconnaissance envers le Prince, et autorisait la confection d'un nouvel acte. Cet acte fut rédigé et envoyé au P. Coton, provincial de France, le 10 mars 1626. Sa mort arrivée moins de deux semaines après, le 19 du même mois, interrompit le cours des négociations; enfin, elles furent reprises, et le nouveau contrat signé à Bourges, au Logis du Roy, le 16 octobre 1627, par le P. Filleau, nouveau provincial. *Archives de la Compagnie.* — Voir aussi aux *Archives du Cher* la copie de deux lettres de Vitelleschi du 8 mars 1626, et d'une troisième de Rome, 23 mars 1626, mentionnant le premier projet de contrat, rejeté comme peu conforme aux Constitutions. Dans la liste des corrections apportées au contrat primitif par Mutius Vitelleschi, nous ne relevons ici que l'article concernant le duc d'Enghien. Le général, qui sur plusieurs points avait fait quelques légères restrictions, semble accorder sur celui-ci plus qu'on ne lui demandait : 6° Mutatum est etiam aliquid circa habitationem filii seu filiorum Principis in collegio, ut ea quoque decentiori modo concipiantur, et Princeps intentionem suam obtineat. » (*Archives de la Compagnie. Mutata in contractu.*)

3. *Ibid.* Contrat du 16 octobre 1627.

n'avait cessé depuis son baptême (5 mai 1626) de continuer sa première éducation, celle que l'on pourrait appeler l'éducation du dehors. Ceux qui avaient été les maîtres de la veille le furent aussi du lendemain. Un vieux récit, imprimé mais peu connu, le *De vitâ, moribus, et operibus R. P. Stephani de Champs*, nous fournit sur cette période obscure des détails précis. « Louis, duc d'Enghien, dit l'auteur de cette biographie, était alors dans sa cinquième année. Son étonnante facilité et son intelligence supérieure le mettaient fort au-dessus de son âge et lui permettaient déjà d'étudier. Deux de nos Pères lui furent donnés pour répétiteurs. Ils lui enseignèrent à lire et à écrire, avec les premiers rudiments du latin. Pendant trois ans l'enfant reçut ces leçons particulières, grâce auxquelles il apprit vite et bien <sup>1</sup>.

En attendant qu'il entrât à Sainte-Marie, M. le Duc avait pris son logement tout auprès. Il était descendu à Jacques-Cœur <sup>2</sup>.

Ce vieil hôtel valait bien le collège neuf qu'on lui préparait.

Quelle merveilleuse chapelle pour élever à Dieu le cœur d'un enfant, que l'oratoire, haut et svelte, éclairé par ses larges baies et décoré à la voûte par ses admirables anges. En longue robe blanche bouillonnant à flots sur leurs pieds, ils s'élancent ou planent deux à deux et déroulent leurs gracieux phylactères. Leurs visages blancs et suaves, sous la croix d'or au front, sont encadrés par des chevelures d'un blond ardent. Seuls des artistes italiens avaient été capables, au milieu du quinzième siècle, d'esquisser ces figures aux lignes idéales mais vivantes, de mouvoir dans un

1. Agebat tunc annum ætatis quintum : sed vis ingenii ac perspicacitas quædam incredibilis supra ætatem longissime puerum Principem evehebat, et jam tum ad disciplinas habilem efficiebat. Dati sunt illi duo è nostris studiorum moderatores : eumque legendi, scribendique artem et prima latinæ linguæ rudimenta, quæ illa fert ætas, privatim per tres annos propere et egregie percepisset, etc. *De Vita, moribus, et operibus R. P. Stephani de Champs, S. J.*, en tête du *Stephani Dechamps Biturici, de Hæresi janseniana, libri tres*. Nous citons d'après la 5<sup>e</sup> édition, 1728, in-fol., donnée par le P. Souciet, auteur de la notice biographique.

2. Anno MDXCVXXVI... in ædibus celeberrimi illius Jacobi Cordii, quæ in Civitatis possessionem venerant, sedem ac domicilium sumpsit. *Ibid.*



étroit espace ces membres fuyants et souples, ces vêtements aux contours libres et ondoyants.

Et, par un piquant contraste, quel promenoir plus gai pour les ébats du jeune duc, que la galerie précédant l'oratoire. Si le *Petit Chaperon rouge* lui avait été conté, il devait prendre un plaisir extrême à en retrouver les scènes naïves à travers les rinceaux de la frise. Les deux cheminées lui offraient, sur leur manteau historié, des sujets non moins récréatifs. A l'un, c'est Jacques Cœur lui-même, en haut-relief, jouant aux échecs avec sa femme, Macée de Léopard ; au-dessus, des paysans montés à âne courent un tournoi bouffon. L'autre manteau a la forme d'une forteresse ; pas un créneau ni un machicoulis qui ne protège son archer, jetant un projectile.

Autant de pièces, autant de changements de décor, suivant l'affectation. L'escalier de la chapelle représente les préparatifs du culte ; celui de la cour d'honneur, des chambrières réglant leurs différends à coups de balai. A chaque encoignure, le ciseau humoristique de l'artiste a confié quelque caprice imprévu. Sur chaque paroi, la main du magnifique argentier lui-même semble avoir gravé la mâle devise, secret de son immense fortune : *A vaillans cuers, riens impossible*. Ce mot, qui sent plus l'homme de guerre que l'homme de finance, ne s'est-il pas gravé inconsciemment dans l'esprit du duc d'Enghien ?

Or, de ce palais original, chef-d'œuvre de l'architecture civile, M. le Duc n'avait qu'une rue à suivre pour se rendre dans un groupe de bâtiments moitié monastiques, moitié scolaires, le vieux collège Sainte-Marie, fondé en 1504 par Madame Jeanne de France, — sainte Jeanne de Valois, — « en l'honneur des dix vertus et plaisirs de la Vierge Marie <sup>1</sup> », afin que dix pauvres écoliers y fussent établis <sup>2</sup>.

Il n'y venait encore qu'en amateur, non en élève. Sa joie

1. *Histoire de Berry*, par Thaumassac de la Thaumassière. Bourges, 1699. In-fol., p. 128 et suiv.

2. Voir le plan très compliqué de ces anciennes constructions, augmentées, dans le cours des années, du prieuré de la Comtal, etc., aux Archives du Cher, sous ce titre : *Ichonographie ou plan du college de Bourges, comme il se treuve le 7 mars 1615*. D. 77.

était de lier connaissance avec l'élite des enfants de qualité et de talent qui s'y pressaient, d'honorer par sa présence les séances littéraires ou *concertations*, et d'animer les jeux <sup>1</sup>.

Enfin le jour de l'entrée définitive à Sainte-Marie arriva. Ce fut le 2 janvier 1630. Le nouveau collège n'étant pas encore achevé, M. le Duc resta à Jacques-Cœur <sup>1</sup>.

Les constructions d'alors, telles qu'elles figurent en partie sur le plan général projeté en 1634<sup>2</sup>, sont encore aujourd'hui debout. Régulières et froides, accessibles à l'air et à la lumière, distinguées de style malgré leur correcte uniformité, elles forment le lycée, — qui ne s'appelle pas lycée Condé. On n'en a démoli que la chapelle, remplacée par une salle d'exercices et des dortoirs. Un philanthrope du siècle dernier, Sigaud de Lafond, est l'auteur de cette transformation utilitaire. Plus récemment, sous prétexte de réparation, on a rasé le clocher du pavillon central et dépendu la cloche.

Cependant l'héritier présomptif de la couronne, égoïsme à part, devait être flatté à la pensée que le collège Royal Sainte-Marie, ainsi appelé parce que fondé par une fille de France<sup>3</sup>, se reconstruisait grâce à la munificence paternelle et pour le mieux recevoir. A l'autre bout de la rue, il était chez Jacques Cœur. Ici, il était chez soi. Il ne fut pourtant au milieu de la nombreuse gent écolière de son temps, qu'une unité de plus. Son père, prince vraiment populaire et presque bourgeois, voulait qu'il reçût l'éducation commune, et ne se montrât supérieur à ses camarades que par son mérite personnel<sup>4</sup>. Henri II de Bourbon-Condé n'abandon-

1. Prius etiam quam in Collegii scholas veniret, ex ea juventute quæ in eisdem itabat, adolescentes quosque tum genere, tum ingenio lectissimos, et qui in suis ordinibus inter alios diligentia, literarum amore, et eruditione præcellerant, ad se condiscipulus Princeps admittere instituit, et cognoscere penitus, eorumque concertationes et ludos præsentia cohonestare. *De Vita P. de Champs, loc. cit.*

2. Voir aux Archives du Cher, D, 77, le *Dessain du college des PP. Jesuites de Bourges, fait en l'an 1634*. On lit au dos, d'une écriture plus récente : *Plan du college projeté en 1634*. Le bâtiment du fond de la cour d'honneur porte cette mention « Terrasse. Tout ce corps de logis est bâti. » Le projet primitif de Martellange n'est pas suivi.

3. *Compte rendu*, p, 141.

4. « Monsieur son père ne vouloit pas que ceux qui jouoient avec lui ou

nait point d'ailleurs les redevances honorifiques dues à ses bienfaits. Dans le contrat de transaction et donation de 1627, passé avec les PP. Filleau, provincial de France, et Foissey, recteur de Sainte-Marie, il se montre tel qu'il est qualifié : « très haut, très illustre et très excellent prince ». Au « logis » que les Pères s'engagent à « bastir de neuf » pour son fils, et « à l'endroit et place les plus éminents, mieux exposés à la veue publique », il avait été stipulé que les armes de Mgr le Prince seraient apposées « gravées en pierre dure ». Encore ce blason capable de résistance aux injures de l'air ne suffisait-il pas à son désir de témoigner à perpétuelle mémoire son affection envers la Compagnie de Jésus. L'acte notarié spécifie que « au dehors et frontispice dudit bâtiment sera mis et écrit dans une table de marbre, en grosses lettres d'or, un bref auquel sera fait mention des libéralités et munificences de mondit Seigneur, afin que chacun reconnoisse qu'il est insigne bienfaiteur des dits pères<sup>1</sup> ».

Muets témoins, et trop sujets aux ravages du temps ! M. le Prince a meilleure confiance au pouvoir indestructible de l'éloquence qu'à la durée des monuments lapidaires. Il demande donc en troisième lieu que « annuellement, à l'ouverture des classes », soit « fait mention par quelques beaux discours », de ses libéralités, « pour en rafraîchir la mémoire au public et aux auditeurs », à laquelle ouverture, lesdits Pères inviteront le Prince, ses enfants et descendants présents à Bourges.

Cette avidité de panégyriques et de compliments est de l'époque. De compagnie obligée à protecteur, l'on n'entendait pas autrement les bons rapports.

Hors de ces marques de gratitude, légitime tribut payé dans la seule monnaie qui eût cours, l'on ne sache pas que le fils de M. le Prince n'ait pas été confondu avec ses condisciples sous le joug d'une même discipline.

qui dispuoient de leurs études lui cédassent aucune chose. » *Mémoires de Pierre Lenet*, éd. Michaud et Poujoulat. Paris, 1881, in-8, p. 424.

1. Archives du Cher, D, 32. — D'après le président Rolland, on avait mis sur la porte cette inscription qui n'existe plus : *Collegium Sanctæ Mariæ Munificentia serenissimi proto-Principis Henrici Condæi scholis Theologicis auctum.* — *Compte rendu*, p. 149.

L'unique égard accordé à son rang fut, en classe, une « chaise environnée d'un balustre<sup>1</sup> » et peut-être surmontée de ses armes peintes sur la muraille. M. de Bengy-Puyvallée, député de la noblesse du Berry aux États généraux de 1789, raconte qu'avant la Révolution on voyait encore ce siège d'honneur<sup>2</sup>.

La fierté des enfants du Berry était grande de partager l'éducation d'un prince du sang. Elle avait trouvé une première fois son expression charmante, lorsqu'à l'entrée de M. le Duc à Bourges, pour son baptême, les habitants avaient levé « un régiment de petits enfants au nombre de huit ou neuf cents, tous de mesme parure, armés de petites picques ou espées scullement, portant en leurs rubans les livrées de leur Prince, conduits par cappitaines, lieutenants et enseignes de mesme eage<sup>3</sup> ». Un épisode d'un autre genre, légendaire peut-être mais traduisant un sentiment vraisemblable, marqua les années de collège. Nous l'aurions voulu rencontrer sous la plume d'un contemporain; nous le citons d'après M. de Bengy, écho autorisé des traditions nobiliaires de sa province. « Étant au collège (Louis de Bourbon) eut une querelle avec un jeune gentilhomme du pays, auquel il tint quelques propos désobligeants et qui lui en demanda raison. Il accepta le défi, se trouva au rendez-vous et tira son épée pour se battre; mais son adversaire, jetant son épée aux pieds du Prince, lui dit qu'il était vengé, puisqu'il avait eu la gloire de faire mettre les armes à la main à un Condé. »

La même scène dut se reproduire plus d'une fois, sur un terrain plus pacifique, dans ces classes de grammaire ou de belles-lettres, transformées par le *Ratio studiorum* en un champ clos où parti contre parti, assaillants contre tenants, se livraient des combats d'émulation pour un siège plus glo-

1. Lenet, *loc. cit.*

2. « J'ai encore vu l'espèce d'estrade où il s'asseyait dans les classes. » *Mémoire historique sur le Berry*, par M. P.-J. de Bengy-Puyvallée. Bourges, Vermeil, 1842. In-8, p. 23. — M. de Bengy-Puyvallée, né en 1743, rédigea en 1810 son *Mémoire*, publié par son fils plus de trente ans après. — Je tiens de M. Boyer, l'obligeant archiviste du Cher, qui se rappelle avoir recueilli ce souvenir dans son enfance, que les armes de Condé furent visibles jusqu'en 1830, où elles furent barbouillées au badigeon.

3. M. Jongleux, p. 179 et suiv.

rieux à leurs yeux que celui de prince par droit de naissance : le trône d'*imperator* par droit de conquête. Un demi-siècle après, le collège Sainte-Marie possédait pour la seconde fois un prince parmi ses écoliers, Armand de Rohan-Soubise, le futur cardinal de Strasbourg<sup>1</sup>. L'historiographe en vers latins du collège Sainte-Marie, le P. Louis de Fourcroy (1614-1705), se souvint dans ses épigrammes que jadis il avait vu guerroyer ainsi le grand Condé :

*Condæum in nostro vidi regnare lyceo  
Cujus alumnus erat, mox et Apollo fuit.  
Subizus revocat Condæi tempora ; ut ille,  
Sic animos, gestus, ora modosque refert*<sup>2</sup>.

Il avertit le nouveau prince, fils lui aussi du gouverneur de Berry, et peut-être héritier de la fameuse « chaise », qu'au-dessus de cette place il y a celle du général triomphateur dans les *concertations* :

VOTUM CLASSICUM

*Induperatoris, quæ principis, esto cathedra ;  
Spero, qui princeps, induperator eris*<sup>3</sup>.

Mais nous pouvons interroger l'impression des contemporains encore dans toute sa fraîcheur.

II

Les classes de Sainte-Marie étaient au nombre de sept<sup>4</sup> : trois de grammaire, deux de lettres et deux de philosophie.

1. Armand-Gaston de Rohan-Soubise (1674-1749), l'un des quarante de l'Académie française, évêque de Strasbourg, cardinal en 1712, grand aumônier de France (1713).

2. P. Ludouici de Fovrcroy tomus secundus *Epigrammatum*, epigr. 2007. Bibliothèque de Bourges, Ms. inédit ; 329 du catalogue Omont. — Le P. Frizon (1628-1700) dans son *Parthenicon*, et le P. Le Jay (1657-1734) dans sa *Bibliotheca rhetorum*, ont également chanté le duc d'Enghien, élève de Sainte-Marie ; mais ils ne l'y ont pas connu. Cf. *De Historia Gallix publica, privata, litteraria, regnante Ludovico XIV, latinis versibus a jesuitis gallis scripta*, par le P. V. Delaporte. Paris, Retaux, 1891, in-8, pp. 84 et 87.

3. *Ibid.*, epigr. 2008.

4. Plan de 1634.

A la cinquième actuelle répondait la classe *inférieure* de grammaire; à notre quatrième, la *seconde* ou *moyenne* de grammaire; à notre troisième, la *première* ou *suprême*. M. le Duc, qui n'avait fait que progresser en latin depuis 1626 et le *Credo* de son baptême, débuta par la seconde de grammaire, — la quatrième moderne<sup>1</sup>. En apparence, il avait un retard de trois mois à rattraper, n'étant entré qu'au lendemain du jour de l'an 1630<sup>2</sup>. En réalité, il dépassa bientôt ses condisciples. Les *Lettres annuelles* du collège de Bourges pour 1630 nous le montrent à la tête et en avant; on dirait un vrai bulletin de victoire: «Aucun élève n'a jeté un plus vif éclat que le duc d'Enghien, Louis de Bourbon. Son exemple a été entraînant pour tous. Écolier en seconde classe de grammaire, c'est merveille avec quelle diligence et quelle assiduité il se livre aux exercices d'explication, de composition et de diction. Dans les *concertations* journalières, c'est lui qui enflamme tous les autres<sup>3</sup>. »

Lui-même recevait le feu sacré d'un professeur qui semblait avoir été fait pour lui, maître Paul Ragueneau. Ce jeune religieux n'était pas prêtre. Encore dans la force juvénile de ses vingt-deux ans et dans la ferveur de sa récente entrée en religion, il consacrait à M. le Duc les prémices d'une ardeur que ne devait point éteindre un quart de siècle d'apostolat dans les sauvages missions du Canada. Une lettre de lui peint mieux que toutes les phrases son humeur batailleuse et son caractère entreprenant. Trente ans plus tard, le *régent* de Bourges, devenu supérieur dans la Nouvelle-France, écrira au prince de Condé pour solliciter un secours en faveur de la colonie, secours consistant dans l'envoi contre les

1. In campum atque in publicum gymnasium venit, inferioremque discens classem doctrina provecior omittens, in *quartam* statim ascendit. *De Vita P. de Champs, loc. cit.*

2. Voir le curieux emploi de ce jour de l'an par M. le Duc, dans Raynal, *Histoire du Berry*. Bourges, 1847. In-8, t. IV, p. 231.

3. Præluxit omnibus et prævit Dux Enguineus, Ludovicus Borbonius, qui cæteris caput hortatorque fuit exemplo sui: audivit ille in 2<sup>a</sup> classe grammaticæ. Mirum qua sedulitate, frequentiaque legit, scripsit, dixit. *Concertationibus quotidianis incendit omnes.* » *Litteræ annuæ, S. J., 1630. Ms. inéd.*

Iroquois d'un régiment laissé libre par la paix des Pyrénées<sup>1</sup>.

La correspondance de Henri II de Bourbon-Condé, père de l'écolier, ne jette que des lueurs sur ses commencements. Les renseignements vagues ou les brèves allusions qu'on y rencontre sont comme perdus au milieu des instructions tout administratives que M. le Prince, en sa qualité de gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté au pays et duché de Berry, adresse à Grasset, son fidèle lieutenant dans la Grosse-Tour de Bourges, dont lui-même était le capitaine. Ce qu'ils nous révèlent, c'est une sollicitude paternelle, à la fois vive et constante, inquiète et impérieuse. Les nouvelles écrites, souvent sujettes à caution, ne le satisfaisant pas, il en voudrait d'orales. De Dijon, siège de son gouvernement de Bourgogne, il écrivait à Grasset, le 29 janvier 1630 : « S'il vient quelqu'un par deçà, que l'on me mande des nouvelles de la santé de mon fils et de ses estudes<sup>2</sup>. »

Le carême se passe, puis la fête de Pâques, sans que le prince soit de retour à Bourges. Comme il s'était intéressé l'hiver au travail du jeune élève de quatrième, il s'occupe maintenant de ses divertissements. Le 17 avril, il lui envoie, de son château de Valery-en-Gâtinais, l'autorisation d'assister à un banquet : « Si M<sup>r</sup> de la Magdelaine fait son festin de

1. *Papiers de Condé*, série P, t. XXV, fol. 157. Québec, 12 octobre 1661.

« Monseigneur... Maintenant que Dieu a donné la paix à la France, un des régimens entretenus ne cousteroit pas plus à l'Espargne du Roy, icy en Canada, qu'il cousteroit en France; et il sauveroit ce païs, qui mérite d'estre conservé, pour la gloire de Dieu et l'honneur de la France. Si l'on pouuoit aller attaquer ces Iroquois, ennemys de la foy, par la Nouvelle-Hollande, ce seroit la voye la plus courte et le moyen le plus efficace. » — Paul Ragueneau naquit à Paris en 1608; fut reçu dans la Compagnie en 1626, s'embarqua pour l'Amérique en 1636, et prononça ses derniers vœux le 18 septembre 1644, chez les Hurons. Rappelé en France, après vingt-cinq ans de travaux et de souffrances, il géra, comme procureur, les intérêts de sa mission, et mourut à Paris le 3 septembre 1680. Voir la liste de ses ouvrages, tous relatifs au Canada, tels que mémoires et relations, dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par les PP. de Backer et Sommervogel, t. III, éd. in-fol. — Un membre de la famille Ragueneau était attaché à la maison de Condé. Cf. *Papiers de Condé*, série P, t. LXVI, fol. 430, s. d.

2. *Papiers de Condé*, série, O, t. I, *Dossier de la Grosse-Tour de Bourges*, fol. 18.

doien, je trouve bon que mon fils y aille; je crois pourtant qu'il retardera jusqu'à mon arrivée<sup>1</sup>. »

Ces derniers mots laissent assez entendre que M. le Prince parlait ici en gouverneur plutôt qu'en père, et seulement pour se donner un représentant officiel.

Louis de Bourbon devait entrer ainsi de bonne heure dans la vie publique, et c'est un curieux spectacle de voir cet enfant si sévèrement tenu dans sa vie privée, si assujéti dans sa vie scolaire, agir parfois en maître et trancher en prince. A-t-il frappé un acte de vigueur, M. le Prince l'en félicite. « Mon fils, écrit-il, a fort bien fait pour Contre-mois. Je lui apprendray à se mesler de ses affaires si je peux estre de retour. Que l'on en use de mesme à l'endroit de tous ceux qui voudroient intimider les juges<sup>2</sup>. » (23 avril.)

L'année se termina au mieux. Le 12 août, M. le Prince réclame à Grasset je ne sais quelle « chanson » du P. Pelletier, composée peut-être pour la circonstance. Les Berruyers<sup>3</sup> mettaient volontiers les événements, petits ou grands, en épigrammes latines ou en vers français. Au dix-septième siècle, le P. de Fourcroy; au dix-huitième, le P. Desbillons, furent infatigables à ces jeux.

Le 14 août, la sollicitude de M. le Prince redouble avec l'approche des vacances et les compositions de prix : « Dira (M. Grasset) au Pere recteur<sup>4</sup> que je me recommande à luy; qu'il aie soin des études et actions de mon fils. Dira au Pere Pelletier le mesme et que la composition de mon fils est très bonne; je m'en resjouis. » Henri II de Bourbon ne s'en tient pas à des recommandations : il en vient aux récompenses. « Que Bouffet, ajoute-t-il, donne deux pistoles à mon fils<sup>5</sup>. »

Une récompense beaucoup plus douce sans doute aux yeux

1. *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 21.

2. *Ibid.*

3. Habitants de Bourges.

4. Le recteur de Sainte-Marie était encore le P. Foissey, mort l'année suivante 1631, après avoir déposé sa charge. Il eut pour successeur le P. Jean-Baptiste Rollin (1631-1634). Le P. Foissey était très aimé de M. le Prince.

5. *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 26.



de l'enfant que ces deux pièces valant tout juste un louis, ce furent ses succès à l'examen de fin d'année et à la distribution des prix. Non seulement il n'esquiva pas cet examen, mais il y donna publiquement des marques si brillantes de talent et d'application que son passage en première classe de grammaire fut enlevé à la pointe de l'épée<sup>1</sup>.

Ayant fait ainsi ses preuves, il avait bien le droit de figurer à la parade. A Bourges, comme dans tous les collèges de la Compagnie, il existait un théâtre. Le duc d'Enghien, avant d'être « le grand Condé pleurant aux vers du grand Corneille », y fut acteur très applaudi. Ses débuts firent l'admiration universelle et, de l'avis général des spectateurs, il éclipsa tous les autres personnages<sup>2</sup>.

Pour un tel acteur, la salle ordinaire des *Actes* à Sainte-Marie n'eût pas été suffisante. Les Pères obtinrent sans doute la grande salle attenante au Palais. « Par la faveur des Condés, dit M. Hippolyte Boyer, ils se voyaient en possession d'alterner, dans ce *hall* célèbre, avec les audiences de la justice et les foires de Noël. La Ville y coopérait de son côté en leur fournissant pour le maintien de l'ordre le personnel nécessaire<sup>3</sup>. »

Très probablement la pièce fut le *Hyacinthus liberatus*<sup>4</sup>, joué un trois juillet. M. Raynal, qui a eu la bonne fortune, enviée par nous, d'en voir le programme, pense qu'elle doit dater du commencement des études du duc d'Enghien, car on lui avait donné le personnage d'un très jeune enfant,

1. « Solitum etiam examen non est aversatus, et tam luculentum ingenii sui atque operæ specimen dedit palam, ut haberetur facile dignus qui promoveretur in 1<sup>am</sup> classem grammaticæ. » *Litteræ annuæ*, 1630.

2. « Publico in theatro actorem se dedit, tam sane suspiciendum quam novum; ita ut actorum omnium facile princeps omnium spectatorum vocibus jactaretur. » *Litteræ annuæ*, 1630.

3. *L'Ancien Théâtre à Bourges. Le théâtre du collège*, par M. Hippolyte Boyer. Bourges, Sire, 1892, in-8 de 75 pages, p. 10. Intéressant travail, complet pour le dix-huitième siècle, et que nous souhaitons au savant archiviste départemental de faire remonter à l'époque des Condés.

4. *Tragœdia Hyacinthus liberatus, dabitur in Theatrum Bituricense Collegii S. Mariæ societatis Jesu. V. Non. Julii. Accedit præmiorum distributio. Illustrissimo principe Domino D. Ludovico Borbonio, duce Anguineo Agonotheta munificentissimo.* (In-4, 14 pages, sans date ni nom d'imprimeur.)

Hyacinthe<sup>1</sup>. « En tête du programme, poursuit-il, se trouve une épître dédicatoire du petit prince à son père, d'un latin fort recherché et fort obscur; puis on donne l'analyse de la tragédie. La fable en est assez compliquée..... C'était une tragédie en cinq actes, avec des intermèdes..... En voici le rapide résumé :

Clodoald, prince danois, profane sans le vouloir les autels d'Irminsul, et il est puni en devenant aveugle. Pour obtenir sa guérison, il fait vœu d'immoler au dieu qui l'a frappé la première personne qu'il rencontrera en retournant à son palais. C'est Hyacinthe, son fils, âgé de sept ans, qui se présente le premier. Le malheureux père déclare qu'il ne tiendra pas son serment; mais Hyacinthe, à son insu, pour acquitter la foi jurée, va se livrer aux prêtres d'Irminsul. — Deux jeunes gens, Ischyriion et Faustulus, ne veulent pas souffrir de pareilles horreurs; ils se jettent au milieu des prêtres et parviennent à s'emparer de l'enfant. Cependant on leur persuade qu'il sera plus glorieux d'obtenir leur grâce en combattant contre des ours et des lions: ils y consentent, vont à l'amphithéâtre et sont vainqueurs; mais, trahis par les prêtres, ils sont jetés dans les cachots; Hyacinthe est confié à la vestale Hildegarde. — Elle est touchée de son infortune; elle veut le sauver, ainsi que ses courageux défenseurs; mais son projet est découvert. Accusée d'avoir violé ses vœux de chasteté, elle subit vainement l'épreuve du feu; elle va être livrée aux flammes, avec ses complices, quand on annonce l'arrivée de Charlemagne. — Charlemagne, avec un nombreux cortège de guerriers et d'évêques, est à la forteresse d'Eremburg: Witikind vient se soumettre; il se fait chrétien; Clodoald lui-même se convertit et recouvre la vue. — Il recouvre bien plus encore; on fait sortir les prisonniers des cachots d'Irminsul, et il se trouve que non seulement Hyacinthe, mais que la vestale Hildegarde, qu'Ischyriion et Faustulus sont les enfants de Clodoald, à qui on les avait enlevés jadis. Reconnaissance et joie générales.

Les intermèdes étaient consacrés au combat de *Philotimus* et de *Misotimus*, tous les deux assistés de nombreux compagnons. *Philotimus*, c'est l'ami de la gloire, comme *Misotimus* en est l'ennemi; on se doute bien que le premier remporte la victoire; il était représenté par le jeune duc.

A son rôle de Hyacinthe dans la pièce principale se rattache un épisode singulier qui à lui seul serait la justification du théâtre de collège. Il eut le plus heureux contre-coup sur la vie du grand Condé, et ne fut pas étranger à son retour vers Dieu dans ses dernières années.

1. Raynal, *Histoire du Berry*, t. IV, p. 282 et suiv.

Le duc d'Enghien, nous l'avons constaté avant même son entrée au collège en sa neuvième année (2 janv. 1630), exerçait déjà parmi ses futurs condisciples cet irrésistible attrait, don privilégié de sa nature, d'exciter autour de lui les plus pures amitiés. Parmi ses nombreux camarades de tout âge et de toute classe, il en était un qu'il avait particulièrement distingué. Étienne Agard de Champs, d'une des meilleures familles du Berry, avait huit ans de plus que Louis de Bourbon. Né en septembre 1613 et élève de Sainte-Marie depuis 1624 ou 1625, il s'était toujours fait remarquer par les qualités de son esprit et de son caractère. Il était en rhétorique quand le duc d'Enghien débutait en quatrième. Cette année, comme les précédentes, Étienne enleva tous les prix et joua les premiers rôles. Il plaisait au duc; un mutuel courant d'estime s'établit entre les deux écoliers. La pièce où ils parurent ensemble sur la scène, M. le duc dans le personnage du petit Hyacinthe, Agard de Champs dans celui du roi son père, cimentait leur amitié. Quelques jours après, ce sentiment qui, de la part de l'enfant, pouvait n'être encore qu'une simple camaraderie, dut se changer en admiration réfléchie. Le 5 septembre, jour même de l'ouverture des vacances, Étienne de Champs, le brillant déclamateur, le favori du jeune duc, quittait le collège au seuil de la philosophie, et, le 11, sans avoir perdu une journée, ne fût-ce que pour visiter Paris, il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, au faubourg Saint-Germain. Ce renoncement à toutes les espérances du monde, cette *retraite* si habilement ménagée, si vivement conduite, frappèrent sans doute l'imagination du duc d'Enghien. Il n'oubliera point. Ce fut entre les mains du P. de Champs, devenu vraiment son père devant Dieu, que ce grand homme de guerre converti voulut faire l'humble aveu de ses fautes<sup>1</sup>.

1. Voici le récit intégral du P. Souciet : *Eminebat inter illos Stephanus noster, et quoniam iis temporibus humanitatis ac Rhetoricæ magistris operam navabat, qui præter cæteras exercitationes reliquis prope communes, scenica etiam spectacula et comœdias identidem tragœdiasque, dant in theatris, quibus juvenus cum exemplis præceptisque ad probitatem erudiat et deterreatur a vitio, tum ad recte ac decore pronuntiandum declamandumque instituatur, aderat puerilibus illis exercitationibus Condæus : atque*

Une représentation théâtrale aussi religieuse dans ses effets et si proche encore par son sujet des *mystères* du moyen âge, n'offrait rien qui pût détourner le jeune prince de ses devoirs envers Dieu. Nos *Lettres annuelles* nous apprennent que si en classe il était un modèle par son ardeur militante et sur la scène par l'aisance de ses manières, à l'église, et jusqu'à Jacques-Cœur, il laissait tous ses droits à la piété. Non content de respecter Dieu soi-même, il imposait aux autres ce respect. Alors, il en devenait, dirions-nous apôtre, ou gendarme? Quand parfois quelques-uns des siens n'étaient pas assez attentifs aux offices, d'un mot ou d'un regard sévère il les rappelait au devoir<sup>1</sup>. Lointaine esquisse de ce grand Condé qui, paroissien de Saint-Sulpice, au milieu de l'auditoire bruyant et nombreux attendant Bourdaloue, s'écriera : *Silence, voilà l'ennemi*<sup>2</sup> !

Cette inclination sérieuse vers la piété était l'effet direct de l'action commune exercée sur lui par tous les Pères de Sainte-Marie, mais plus spécialement par les deux Pères que M. le Prince avait fait attacher à sa personne, sous l'autorité supérieure du Père recteur. Ces deux Pères, ou plutôt ces deux perpétuels compagnons et ces deux témoins éclairés de toutes ses actions, s'efforçaient de façonner à la vertu son caractère docile, et plus encore de fortifier en lui des senti-

ut in iis præcipuas partes agebat fere Stephanus De Champs, neque actione tantum, sed præmiis etiam referendis sese præ cæteris commendabat, placere Principi puero cœpit adolescens egregius, et ea jam tum amicitia semina in ejus animo germinare visa sunt quæ adolevere deinceps et ad mortem usque increverunt....

Nec tantum spectator ludorum scenicarum quæ in Collegio dabantur, sed etiam actor esse Enguineus voluit, et anno MDIOXXX, ejus Tragædiæ, quæ condendo scholarum lustro autumnalibus feriis acta est, personam egit cum Stephano nostro, à quo id me aliosque sæpe numero audire meminimus; ac ni me memoria fallit, Patrem Regem Stephanus, filium egit Enguineus Quæ omnia Stephanum ad Principem applicabant atque in dies propius admovebant. *De Vita P. de Champs, loc. cit.*

1. « Fuit et suis pietati locus, tum in æde publica, tum domi privatim : tanta propensione curaque ut e suis aliquos cum forte minus intenti rebus divinis essent, voce vultuque aliquando castigaverit. » *Litteræ annuæ* 1630.

2. *Bourdaloue*, par le P. Lauras. Paris, 1881, in-8, t. II, p. 72.

ments religieux qu'il semblait avoir reçus avec le sang de nos rois<sup>1</sup>.

Un de ces deux Mentors et le premier en charge, celui-là même que nous avons entendu nommer tout à l'heure dans une lettre de M. le Prince, était le P. Gérard Pelletier, qualifié, dans les *Mémoires* de Lenet, *précepteur domestique*<sup>2</sup>, et dans les catalogues de l'Ordre, *directeur des études du duc d'Enghien*. Né en 1586 au diocèse de Toul, ce Lorrain était maître ès arts de l'Université de Pont-à-Mousson. Depuis son noviciat, fait à Nancy en 1611, il avait passé par plus d'une ville et d'un collège avant d'entrer en 1630 dans la maison du duc d'Enghien<sup>3</sup>. A Moulins, il avait enseigné la grammaire; à Paris, la seconde; à Nevers et à Bourges, la rhétorique. Bourges le posséda le plus souvent. Il y est en 1613, en 1623, 1624 et 1625, enfin en 1629, tour à tour maître de grammaire ou de rhétorique, tertiaire, directeur de la congrégation des externes, prédicateur. Blois, Amiens et Eu furent les étapes de sa carrière oratoire. A la Flèche, tout en suivant les cours de théologie, il avait exercé une surveillance au pensionnat.

Premier précepteur de M. le Duc, il ne le quittera pas avant son éducation achevée et au-delà. Ses lettres nous feront connaître son caractère.

Sous les yeux du P. Pelletier, M. le Duc prit ses vacances de 1630, à neuf ou dix lieues de Bourges, au château de Montrond. Là, le jeune prince retrouvait tous les souvenirs de son enfance. Dans ce manoir il avait été transporté presque au berceau (octobre 1621) par la volonté de son père, désireux de mettre une large distance entre les ministres d'État

1. « Nostri omnes et maxime duo illi, quos Illustrissimus Princeps, in adolescentis comitatu versari voluit continuo atque esse actionum omnium et testes et æstimatores, ea sane autoritate ut comitatus totius summa sit penes Rectorem collegii, animum Principis facilem non tam ad virtutem inflectere quam in sensu religionis hausto una cum regio sanguine confirmare conantur. » *Litteræ annuæ*, 1630.

2. « Director studiorum Ill<sup>mi</sup> Principis Anguieni. »

3. « Sa maison fut composée de ceux-ci (les deux pères) : d'un médecin, d'un chirurgien, d'un apothicaire, d'un chef de chaque office, d'un contrôleur, de deux valets de pied, d'un carosse et de quelques chevaux de selle. » Lenet, *loc. cit.*

et le frêle rejeton de sa race<sup>1</sup>. L'air « doux et benin<sup>2</sup> » qu'on y respirait et la sûreté de la place, achetée cette même année au vieux Sully, avaient influé sur le choix de cette demeure. Louis y avait vécu sous la conduite de femmes « soigneuses et expérimentées à élever des enfants », mais qui n'eurent pas moins beaucoup de peine à triompher d'une « vivacité au-delà de son âge<sup>3</sup> ». L'aiglon avait grandi dans cette aire. Louis comptait à peine sept ans quand son père, au retour d'Italie, le trouva rangeant en bataille les enfants de la ville voisine de Saint-Amand, dans les fossés du château, et les enlevant avec des harangues latines imitées des héros de Rome<sup>4</sup>.

Aujourd'hui, fossés et remparts sont disparus. Le « mont » n'est plus qu'une butte verdoyante transformée en promenade publique. On accède à l'esplanade par une rampe en pente douce, bordée d'arbres alignés. La vue s'ouvre sur un cercle de hauteurs assez proches, mais s'éloignant à mesure que l'on gravit, en la contournant, la crête de l'ancienne enceinte. De quelque côté que le regard se porte, un même horizon clôt, de sa ceinture de collines, la plaine arrosée par le Cher. La rivière venait défendre les ouvrages avancés ; elle ne baigne plus que le pied des coteaux couverts de vignes.

Si les accidents du panorama sont peu saillants, ses teintes sont remarquables. A l'automne, l'époque préférée de M. le Duc, ce réseau de monticules, flanqués de prairies et couronnés de forêts, se colore de vert émeraude, de rouge pourpre, de bleu violacé ou de gris argent, sous le voile flottant de la lourde brume et les traînes paresseuses des nuages.

Paysage imprégné de vague tristesse ! Que reste-t-il de la forteresse réputée l'une des plus imprenables de France ? *Etiam periere ruinæ*. Il a fallu creuser pour mettre à nu quelques soubassements de calcaire. Un chapiteau gothique est la seule pierre de marque échappée à trois générations

1. *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 309.

2. Lenet, *loc. cit.*

3. *Ibid.*

4. Le P. Aubery, d'après Mgr le duc d'Aumale, p. 313.

de démolisseurs : les soldats du roi Louis XIV, les seigneurs insoucians du dix-huitième siècle, les vandales de la Révolution. Une pauvre tour, en haillons sous son revêtement de pierres dégradées, et coiffée de son lierre comme d'un crêpe, est le dernier survivant de la triple dévastation où s'acharnèrent le châtement, l'incurie et la vengeance. Plein de la légende des Condés, j'ai suivi plus d'une fois ces lacets jonchés de feuilles mortes ; pas un être vivant ne s'est offert à moi dans ce désert, pour m'arracher à la mélancolie de la solitude et rappeler au passant que ce sol affreusement nivelé fut l'orgueilleux boulevard de la Fronde, cette féodalité expirante.

### III

Avec la rentrée de l'automne commençait la deuxième année d'études du duc d'Enghien (1630-1631), sa classe supérieure de grammaire, — notre troisième. L'usage de la Compagnie était que les *régents* suivissent leurs écoliers. Paul Ragueneau monta donc avec M. le Duc et fut encore son professeur.

Peu ou point d'incidents rompèrent la calme régularité de cette classe. La correspondance de M. le Prince ne contient guère que des formules générales : tantôt il exprime son étonnement qu'on ne lui envoie « aucunes nouvelles de la santé de son fils » (Valery, 10 février 1631)<sup>1</sup>, tantôt se recommande au Père recteur et à d'autres, ou bien accuse réception d'une lettre du P. Vitelleschi, auprès duquel il poursuit la ratification définitive de ses arrangements relatifs à Sainte-Marie (Salon, 17 mars 1631)<sup>2</sup>.

Vers la fin de l'année scolaire, le duc d'Enghien, âme forte mais santé frêle, fut pris de maux de tête. En même temps, le P. Pelletier tomba malade. C'était un beau prétexte pour

1. *Dossier de la Grosse-Tour.*

2. *Ibid.* Dans cette même lettre M. le Prince se recommandant « aux Peres Le Jeune et Pelletier », on a cru voir dans le premier un des jésuites chargés à quelque titre de l'éducation du duc d'Enghien. Cette hypothèse est plutôt contredite par les Catalogues qui ne mentionnent point sa présence à Bourges. D'après Mgr le duc d'Aumale, le P. Le Jeune fut confesseur de la duchesse de Longueville.

aller respirer prématurément l'air de Montrond, tout au moins pour se ralentir dans le travail et faire chômer classes ou répétitions. Molle résolution qui ne pouvait pas se présenter à l'esprit de M. le Prince ! Tout en se faisant exactement informer par M. de Montreuil, médecin de la maison de son fils, il ne pense qu'à désigner un suppléant au précepteur et mande à Grasset que « si le père Pelletier continue à estre malade,..... le P. Ragueneau vienne à sa place <sup>1</sup> ».

La double indisposition du précepteur et de l'élève n'empêcha pas celui-ci de remporter à la distribution un prix réputé alors le plus beau : le premier prix de prose latine <sup>2</sup>. Son père, enchanté et désirant le voir de plus en plus fort, récompensa l'infortuné lauréat en lui imposant un règlement de vacances :

Chastillon, 5 aoust 1631.

Memoire à Mr Grasset de toutes les responses que j'ay affaire à Bourges sur les lettres qui m'ont esté escrites :

MON FILS

Son theme est très bon. J'en suis fort content.

PERE PELLETIER

Je me resjouis de sa santé. Qu'il fasse faire les tiltres de la classe de mon fils et la comode comme il faut ; et le marché que le père recteur et luy en feront, que Mr Boufet le paie. Que mon fils durant les vacances estudie le matin depuis huit heures jusques à neuf et demie et l'après dinée depuis une heure jusques à deus et demie et le soir un quart d'heure de repetition <sup>3</sup>.

Une heure et demie de travail dans la matinée ; autant l'après-midi, plus un quart d'heure avant le coucher, n'est-ce pas un total plus élevé que celui de beaucoup des modernes élèves de troisième ? Et ce règlement sévère qui ressaisissait l'enfant trois fois par jour en coupant ses divertissements, aucune raison de civilité ne pouvait y introduire d'exception. Personne, même sa mère, n'avait à y apporter

1. *Dossier de la Grosse-Tour*.

2. Principis Condæi filius latinæ orationis solutæ primum præmium tulit, puer vix annos natus decem, *Litteræ annuæ*, 1631.

3. *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 41,



d'accommodement. Le cas était formellement prévu. Mme la Princesse n'avait le droit de disposer de son fils que dans le temps demeuré libre :

Les visites, si ma femme va à Bourges, *se feront et seront reçues aux autres heures* comme il plaira à ma femme, à laquelle on dira les heures que j'ay ordonnées pour ses estudes.

Travail et santé, tels sont les deux objectifs de M. le Prince, qui veut aboutir et aboutira à former en son fils un esprit vigoureux, sinon un corps robuste.

Austères vacances et qui portèrent leurs fruits. M. le Duc, rentré à Bourges afin d'y faire sa troisième année de collège (1631-1632), était assez bon latiniste pour écrire à son père dans la langue de Cicéron. Une partie seulement de ces lettres a été publiée, d'abord par le prince Louis-Joseph de Bourbon-Condé en 1806, puis par Mgr le duc d'Aumale en 1886. Il serait à souhaiter qu'elles le soient intégralement et avec commentaire.

Le duc d'Enghien avait ses dix ans depuis un mois et il était en humanités. Sa première lettre (29 oct. 1631) trahit bien un élève de seconde<sup>1</sup>. Le jeune humaniste s'y reconnaît à cette élégante phraséologie, broderie légère qui court sur un canevas ténu. Il s'excuse de s'être quelque peu relâché de ses études pendant les *Lucalia*<sup>2</sup>, ou fêtes de l'ouverture des classes, et promet de réparer le temps perdu. Une série de rapprochements entre l'absence du prince son père, président au nom du roi des États de la noblesse, et sa présence dans la pensée du fils qui croit le voir et l'entendre, forme la trame des plus ingénieuses antithèses. La latinité, simple et de bon goût, atteste un commerce intelligent avec les maîtres de la langue romaine. Point de thème d'imitation, ni de calque servile.

Une preuve que cette correspondance est l'œuvre de l'écolier, et non de ses professeurs, c'est la différence entre ce style d'allure aisée et les périodes tourmentées des dédicaces

1. *Histoire des Princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. III. Pièces et documents, p. 560. Au lieu de *Sebusianos*, le duc d'Enghien aurait dû mettre *Segusianos*.

2. La rentrée normale tombait aux environs de la Saint-Luc, 18 octobre.

publiées sous son nom. Son régent en cette année d'humanités (1631-32), fut celui de ses deux classes de grammaire des années précédentes, le P. Paul Ragueneau.

Au dernier mois de 1631 se place une scène racontée par Cordara<sup>1</sup> et connue des rares lecteurs de ces laborieuses annales, mais que les *Lettres annuelles* nous permettent de restituer avec plus de détails.

Louis de Bourbon, dit le grave auteur, surpassait aisément tous ses condisciples par son ardeur pour la piété et son zèle pour l'étude. Aussi était-ce une joie profonde pour son père d'être tenu par lettres au courant de ses progrès. Ne pouvant plus contenir son impatience, il accourt à Bourges, soit pour contrôler la vérité des témoignages, soit pour donner à son fils ces compliments qui, tombés de la bouche paternelle, sont un précieux encouragement pour les enfants. Son séjour fut de plusieurs jours. Impossible d'exprimer son bonheur en constatant que la réalité avait dépassé son attente. Il ne tarissait pas avec les Pères de paroles de reconnaissance, et, comme dernière preuve de satisfaction et de bienveillance, il voulut s'asseoir un jour à leur table<sup>2</sup>.

Cette fête, qui réunit à la table de Sainte-Marie M. le Prince, accompagné de son fils et de tous les notables de Bourges, eut lieu le 29 décembre; elle ne pouvait être mieux fixée; on se fût déjà cru au premier de l'an. Durant le repas, neuf *scolastiques*, ou religieux étudiants de la Compagnie, célébrèrent l'éloge de Henri II de Bourbon et eurent l'heur de plaire à tous les convives. Il y eut ensuite tragédie. L'esprit avait la meilleure part de ces journées.

La charité chrétienne eut aussi la sienne. Deux des premiers magistrats de la cité vivaient divisés par une haine profonde. Le P. Rollin, recteur du collège, avait eu la bonne pensée de les inviter ensemble. Unis dans les honneurs, ils le furent bien vite dans les sentiments. M. le Prince opéra dès l'abord leur complète réconciliation<sup>3</sup>.

1. *Historia Societatis Jesu, pars sexta*, Romæ, 1859, in-fol., p. 516.

2. Traduit et résumé du latin de Cordara.

3. Accessit ad urbem ejus parens, exeunte jam anno et humanitate, sua domum nostram implevit : invitatus in triclinium nostrum conviva, IV Kal. Januar., una cum duce filio atque urbis optimatibus, antequam mensæ accumberet, viros in civitate primarios duos, alterum prov. Bituricensis pro-prætozem, alterum urbis præfectum, gravi odio dissidentes, quos eo con-

L'année d'humanités se termina pour le duc d'Enghien à sa manière. Il remporta encore le premier prix de narration latine à la distribution solennelle, et ce prix était bien mérité. Des applaudissements toujours croissants saluèrent sa *gloire* qui grandissait <sup>1</sup>.

## IV

En octobre 1632, M. le Duc, âgé de onze ans accomplis, inaugura sa quatrième année de collège et entra de plain-pied en rhétorique. Pour la première fois, il changeait de professeur. Paul Ragueneau quittait l'enseignement afin de commencer ses études ecclésiastiques en vue du sacerdoce. Mais ce n'était là qu'une demi-séparation. Grâce à la Faculté complète de théologie, fondée par M. le Prince à Sainte-Marie, un scolasticat de la Compagnie se trouvait annexé au collège. Le régent de grammaire et d'humanités du duc d'Enghien, redevenu écolier à son tour, suivit les cours, presque sous les yeux de son ancien élève (1632-1636), et eut sans doute de fréquentes occasions de se rencontrer avec lui, sans sortir du règlement.

Le régent de rhétorique du duc d'Enghien fut le P. Pierre Bourdin. C'était un philosophe et un mathématicien succédant à un homme d'action <sup>2</sup>.

silio R. P. Rector nostras in aedes invitaverat, reconciliavit, pacatisque inimicitiiis, ut communi honore conjungeret animos arctius, utrumque mensæ convivas adhibuit. Inter epularum accubationem, novem e nostris scolasticis laudes ejus sic tractarunt ut placerent principi, laudarentur ab omnibus. Tragœdia prandium est consecuta. » *Litteræ annuæ*, 1631. — Ce trait confirme l'assertion de M. de Bengy-Puyvallée sur l'habileté de Henri II de Bourbon à terminer démêlés et querelles. « Ce prince, dont la mémoire est en singulière vénération dans le Berry, donna à ce pays toute espèce de témoignages de bienveillance et d'affection. Il était juste et ferme, extrêmement affable et bienfaisant ; il inspirait une telle confiance que tous les gentilshommes soumettaient à son arbitrage tous leurs différends. Nous avons dans nos familles plusieurs décisions qu'il a prononcées avec autant de sagesse que de justice. » *Mémoire, loc. cit.*

1. « Dux Enguineus Illustrissimus primum præmium solutæ orationis in solemnî distributione præmiorum, ut in 3<sup>a</sup> superiore, sic etiam hoc anno in schola humanitatis, pari certe cum dignitate, majori cum gloria plausque reportavit. » *Litteræ annuæ*, 1632.

2. Né à Moulins, le 27 septembre 1595, entré au noviciat en octobre

« Argilly, 15 oct. 1632..... Me mendés toustes nouvelles de la ville et du retour de mon fils de Monron et de la santé de ma fille et du petit<sup>1</sup> ». C'est en ces termes que M. le Prince s'informait de la clôture des vacances et de la reprise des études de Louis de Bourbon, sans oublier ses deux autres enfants, Anne-Geneviève et Armand, prince de Conti.

Une fois de plus, la saison du repos s'était donc écoulée dans le château splendide, arsenal et trésor, qui, d'année en année, se dressait plus formidable et recélait des ressources plus considérables.

Nous aurions voulu reconstituer cette magnifique demeure seigneuriale, telle qu'elle existait à cette époque, et nous étions étonné que ce travail n'eût encore tenté aucun érudit de la contrée. Un manuscrit de la bibliothèque de Bourges s'offrit alors à nous, intitulé : *La Splendeur de Montrond au*

1612, Pierre Bourdin avait prononcé ses derniers vœux à Bourges le 15 août 1630. Quatre ans professeur d'humanités et sept ans de rhétorique, il enseigna dix-huit ans les mathématiques à Paris et à la Flèche, et mourut à Paris le 27 décembre 1652 ou 1653. La rhétorique du duc d'Enghien terminée, il quitta Bourges pour la Flèche. En 1636, on le retrouve à Paris, au collège de Clermont (depuis Louis-le-Grand); son cours de mathématiques professé cette année existe à la Bibliothèque nationale. *Ms. lat. 47861-2*. Il ne cessa de composer des manuels ou encyclopédies élémentaires sur toutes les sciences enseignées alors. Voir la *Bibliothèque des écrivains S. J.* Nouv. édit., in-4, par le P. Sommervogel, t. II, col. 29. J'ai eu sous les yeux ses *Prima geometriæ elementa*, 1639, in-12; son *Dessin ov Perspective militaire*, 1655, in-8; son *Architectvre militaire avec vn Abrégé de la pratique de geometrie militaire*, 1655, in-8; son *Cours de mathématique*, 3<sup>e</sup> édit., 1661, in-8; enfin son *Sol flamma, sive tractatus de sole*, 1646, in-12, ouvrage dédié, au prince de Conti (et non au prince de Condé). L'auteur explique les taches du soleil, par comparaison avec l'écume de la mer, et cherche à démontrer la fixité de la terre. Pierre Bourdin, malgré son réel talent d'exposition à l'usage des élèves, ne serait plus connu s'il n'avait écrit les *Septième objections ou Dissertation touchant la philosophie première*, contre le doute méthodique de Descartes. Elles figurent, avec les réponses de ce philosophe, à la suite des *Méditations*. Cf. *Renati Des-Cartes opera*, Amsterdam, 1670, in-4, pp. 76 à 164. — Voir sur cet admirateur passionné d'Aristote et son opposition à Descartes, le *Collège Henri IV de La Fleche*, par le P. Camille de Rochemonteix. Le Mans, Leguicheux, 1889, in-8, t. IV, pages 60 et suiv.

1. *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 56.

*commencement du dix-septième siècle (1621 à 1634)*<sup>1</sup>. A mesure que nous le parcourions, il nous semblait revivre au milieu de la maison vouée à la garde et à l'éducation des jeunes princes ; nous regardions défilier tout « le train », depuis le gouverneur, M. de Mautour, qui avait vu naître le duc d'Enghien, jusqu'aux plus modestes serviteurs, Le Breton, Verjus, La Masete. Grâce aux « estats des paiements », nous pouvions recomposer le personnel, l'habitation et le mobilier, et nous assistions, devant les aires des oiseaux de proie, les chiens et les chevaux de la vénerie, aux joyeuses parties des enfants.

Quelle fête pour M. le Duc d'être entouré de soldats et de sergents, de ne rencontrer partout que des images de guerre ! Les inventaires qui nous décrivent les magasins de munitions et les dépôts d'armes, ne sont pas de sèches énumérations de mousquets et de pistolets, d'arquebuses à mèche ou à rouet, de fauconneaux de fonte ou de fer. A côté des piques, des boulets et des caques de poudre, il y a tout un musée : fusils d'Italie et épées en acier de Damas, vieux canons aux armes de Bourbon et Navarre, coulevrines du seizième siècle aux noms de « Sueilly » et d'Estrées, et, dans la Grosse-Tour, « deux paires d'armes complètes, dorées, l'une pour Mgr le Prince et l'autre pour Mgr le Duc ».

Là, chaque jour présentait un plaisir nouveau, tant il y entraît, chaque année, d'acquisitions diverses et de curiosités. Mais l'été et l'automne de 1632 furent la période la plus féconde pour l'accroissement du trésor. Nous pensons que l'on ne se ferait pas une idée de ces merveilleux arrivages, si nous ne citions une page des registres d'entrée. Ne serait-ce qu'au point de vue de l'histoire de l'art français à cette époque, ce document vaudrait d'être publié ; notre but est de faire connaître quelques-unes des magnificences sur lesquelles s'ouvraient les yeux éblouis de M. le Duc en vacances.

Dans l'inventaire des meubles, vases et vaisselle d'argent, du 23 juillet 1632, il n'est question que des objets moins précieux ; mais celui du 25 novembre donne la liste « des

1. Bibliothèque de Bourges. Ms. 396 du *Manuscrits*.

vesselles d'or et argent apportées par Monseigneur de son voyage de Bourgogne<sup>1</sup> ». Or, veut-on savoir en quoi consistaient « les dons et presans à luy faicts aux entrées de quelques villes de son gouvernement » ? C'est d'abord « un bassin d'or pur, dans le fond duquel sont trois figures relevées en bosse représentant Monseigneur, Madame et Mgr le Duc, ainsy que les vers latins autour le signifient : sur les bords, les armes et plusieurs histoires anciennes pesant dix marcs, trois onces et deux gros ». Ce sont encore deux flambeaux « d'or pur vermeil » et aux armes.

Beaune a offert « 2 salières d'or pur ciselées, avec chacune 3 nymphes par le dessus.... ». Auxonne, autre petite ville : « une aiguière de même métal ». Saint-Jean-de-Losne : « 2 assiettes quarrées d'or pur, soustenues chacune de 4 petits lyons à visage de femme ». Semur s'est distingué ; c'est une cité galante qu'habite allégorie. Elle a donné : « un vinaigrier d'or pur ciselé au fetz duquel est un cupidon tenant un cœur en sa main droite, et en l'autre son arc, duquel le bûcheron hache une teste de serpent sur le col duquel y a un autre cupidon aislé tenant le frain mis en la gueule dudit serpent, qui est une petite chesnette d'or, et de sa main droite un trident ». Le présent de Nuits n'est qu'un sucrier d'or pur ciselé, « soutenu de trois petis lyons, et surmonté d'une Minerve » ; celui de Bellegarde : une boîte à sucre, d'or pur vermeil, supportée aussi par trois lions d'or. Mais Autun s'est mis en frais d'imagination. Sa grande fontaine d'argent vermeil ciselé, de deux pieds de haut, est à jour ; un bouquet se met au-dessus et quatre autres petites pièces la font jouer. Avallon est la ville pieuse du duché de Bourgogne. Dans sa coquille d'or est représentée « la Nativité de N.-S. ».

Toutes ces pièces d'orfèvrerie, renfermées en leurs étuis de maroquin rouge ou de cuir noir, couverts de fleurs de lis dorées et doublés de velours cramoisi ou de soie verte, allèrent trouver à Montrond la « Nef d'or », venue en 1629, et « l'autre vesselle d'or et d'argent » qui les attendait. Six mois après, le 2 mai 1633, c'étaient les hommages de Dijon, Cha-

1. *Splendeur de Montrond*, p. 233 et suiv.

lon, Bourg-en-Bresse, Belley, Mâcon, Arnay-le-Duc, Barsur-Seine, Tournus, Châtillon, Montbard, Charolles, formant un amas de plaques, coupes, flacons, chandeliers, tasses, assiettes, cuillers, fourchettes, bassins; cupidons et lions. Chalon avait la palme pour « sa Déesse néréide représentant la Saône, tenant soubz sa main droite une source dont sort une rivière... » et une médaille avec cette inscription : *Henric. Borb. Cond. prim. Reg. sang. Princ. Burgund. et Biturig. Prorex.* Au revers : « un Hercule sortant de sa langue plusieurs chaisnettes, qui tiennent par les oreilles les peuples qui sont autour de luy<sup>1</sup> ».

Quel que soit pour des yeux d'enfant l'attrait de tout ce qui brille, M. le Duc avait le caractère trop haut pour ne pas mettre au-dessus des jouissances du faste, les plaisirs de l'intelligence. Son entrée en rhétorique sembla lui apporter ces pures satisfactions. Sa lettre latine du 23 octobre 1632 est un chant de triomphe<sup>2</sup>. Le style épistolaire y monte à un enthousiasme fictif dans la forme, réel au fond : « Vous avez gagné d'abord Auxerre et moi j'ai été admis en rhétorique ;... vous avez atteint ensuite Dijon et moi le pays de la poésie et de l'éloquence dont la richesse sont les belles-lettres. *Tu deinde Divionem processisti, ego oratoriæ poeticæque supellectilis, totiusque humanioris doctrinæ divitem regionem.* Tout l'or récolté par M. le Prince le rendrait moins heureux ! Ça et là, le jeune rhétoricien sort de l'antithèse et de l'amplification, pour exprimer une pensée personnelle avec une énergie toute romaine. Des sentences d'un tour philosophique dénotent un esprit mûr et réfléchi.

L'ardeur avec laquelle le duc d'Enghien se jeta dans ces études, supérieures à la capacité d'un enfant de onze ans, lui rendit fructueuse une année stérile pour d'autres. Il nous

1. On trouverait peut-être quelques détails inconnus sur Montrond, dans un poème latin inédit du P. Jean Aubery, signalé seulement par le P. Sommervogel, et dont le Bibliothécaire d'Auch a bien voulu nous envoyer le titre exact : *Mons Rotondus apud Boios, Henrici Borbonii Condæi, primi regiæ stirpis Principis, castrum.* Bibliothèque d'Auch, Ms. — Ce poème de 1252 vers est différent de deux autres : *Henrici Borbonii in Galliam Narbonensem iter...* et *in Cellicam reditus*, imprimés au dix-septième siècle, et du poème sur les Sables-d'Olonne, Ms. de Chantilly.

2. *Histoire des Princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 560.

en reste deux monuments considérables par leur étendue et leur valeur. Le premier est un volumineux recueil de prose et vers portant ce titre pompeux : *Palatium gloriæ celsissimi Principis Henrici Borbonii Condæi* et religieusement conservé depuis trois siècles aux archives de Condé. Quelle a été la stricte part de l'écolier dans ces compositions, c'est le secret du P. Pelletier.

L'exubérance du sentiment filial y est touchante. L'enfant, les yeux sur son père, ne voit que lui, n'entend que lui, n'écrit que pour lui. Montrer au grand jour et faire éclater aux regards de la France et du monde les vertus et les exploits paternels, c'est le but qu'il déclare se proposer.

Le plan de l'ouvrage, simple dans ses maîtresses lignes, est surchargé de détails. Nous n'en indiquerons que les principales divisions. Deux personnages allégoriques, Suada, l'Eloquence, et Eudoxia, suivante de la Gloire, introduisent l'enfant dans un palais érigé à la gloire de Henri II, et le dirigent, en l'instruisant, à travers les trophées. Narrations et discours, descriptions et dialogues ne sont que des thèmes ingénieux à exercices de mémoire ou des prétextes faciles à moralités. Tous les termes techniques de la langue y passent et repassent, relatifs les uns aux costumes ou aux jardins, les autres à la statuaire ou aux médailles, à la peinture ou à l'architecture. Les emblèmes et inscriptions qui ornent fresques et statues, portraits et tapisseries, sont innombrables. Tous les marbres, obélisques et pyramides, colonnes et arcs de triomphe, bavardent beaucoup. Il ne s'agissait pas d'être bref, mais de graver de bonne heure dans l'esprit d'un écolier les leçons qui d'un fils de héros feront un héros lui-même : *Numquam id maturius inchoari quod æternum esse debeat*. Le jeune prince ayant traversé une enfilade de péristyles et de portiques, s'est arrêté ravi devant les statues des grands hommes mêlés aux empereurs, et s'écrie : *Papæ! quantum est illustri esse natum patre*. Il devait renverser les rôles.

(*A suivre.*)

H. CHÉROT.



# ALFRED MAME

## L'INDUSTRIEL

---

En consacrant une étude à M. Alfred Mame, nous nous proposons une double fin. Il convient d'abord de payer un juste hommage à cet homme de bien en qui le travail, la probité, la bienfaisance et le patriotisme portèrent si haut le génie industriel. Certes, fonder une vaste usine comme la maison de Tours est plus utile et aussi difficile que gagner une bataille, peindre une toile ou écrire un livre. Nous ne voyons pas du tout pourquoi cela serait moins glorieux.

N'est-ce pas ensuite un excellent modèle que cette longue vie qui n'a provoqué que la reconnaissance et la vénération ? La jeunesse verra comment on peut, sans aucune attache à la politique et par la seule initiative privée, rendre de grands services à son pays, illustrer sa famille, acquérir une fortune considérable et se placer enfin, sans ostentation comme sans embarras, au niveau des personnages les plus distingués par leur naissance, leur situation ou leurs talents.

Cette leçon est très opportune dans un pays où l'on ne croit être quelque chose que par la vertu de l'État, en s'enrôlant dans les cadres de jour en jour plus encombrés de l'armée, de la magistrature ou de l'administration, comme si l'idéal pour un Français du dix-neuvième siècle était de vivre et de mourir fonctionnaire ! Celui qui parviendrait à détruire cette illusion rendrait un plus grand service à la société que celui qui changerait la forme du gouvernement.

Tout ce que nous avons à dire sur M. Alfred Mame se ramène à trois chefs : l'organisation des ateliers, l'institution d'œuvres philanthropiques, les vertus privées couronnées par le christianisme. Nous considérerons donc successivement l'*industriel*, le *patron* et le *chrétien*.

## I

Alfred Mame naquit à Tours le 17 août 1811, la même année que le roi de Rome, pendant que l'empereur poursuivait les préparatifs de la campagne de Russie. Il était fils de libraire : preuve de plus en faveur de la transmission héréditaire des métiers et des charges.

Son père, Amand-Augustin-Ferdinand Mame, avait fondé vers 1795 une modeste imprimerie dont il ne prévoyait pas, sans doute, le grand avenir. L'heure était cependant bien choisie, puisque après les orgies de la Révolution tout était à refaire dans le monde intellectuel et surtout dans le monde religieux. La nouvelle maison prospéra, mais avec un éclat modéré.

Dès les débuts, le fondateur s'était associé son gendre et neveu, M. Ernest Mame. En 1833, son fils Alfred le remplaça et prit la direction de l'imprimerie-librairie.

Les deux cousins étaient de caractère fort différent. Ernest était un homme d'esprit et un artiste aimable, s'occupant plus volontiers de politique ou de peinture que d'affaires ; aussi cherchait-il peu à étendre ses relations commerciales, autant par crainte d'y voir absorber tout son temps que d'y risquer la fortune acquise. Alfred, au contraire, tout entier à l'industrie, rêvait des améliorations et des agrandissements ; son talent d'organisation ne pouvait se contenir dans l'étroite sphère qui suffisait à son associé. Cette divergence devait amener la séparation ; elle ne troubla pas la bonne entente.

M. Ernest Mame avait la direction de l'imprimerie. En attendant qu'il pût donner plus d'essor à son activité, Alfred se vit réduit à la reliure et à la librairie. Grâce à ses efforts, cette branche secondaire prit une extension rapide et donna plus tard de magnifiques bénéfices. Mais que de soins et que d'habileté pratique pour obtenir ces résultats que nous enregistrons en deux lignes !

La correspondance de M. Alfred Mame, dès cette époque, est très curieuse. Rien n'échappe à son coup d'œil. Dans ces innombrables lettres, d'une écriture rapide et fine, pas une rature ne trahit une hésitation. Il n'y est guère question que

de reliures et de cartonnages : cartonnages en papier, en toile, en percaline gaufrée ; reliures en basane, en chagrin, en maroquin ; articles courants, articles de fantaisie. Tout est successivement perfectionné, la forme et le fond ; il faut arriver à faire mieux que les autres et à meilleur marché ; rien n'est épargné pour cela.

Ayant compris la nécessité de faire beaucoup voyager, puisque les affaires par correspondance restent médiocres, il organise des séries de tournées. Chacune est une campagne qu'il prépare de loin et qu'il poursuit avec vigueur, ne laissant au hasard rien de ce que la prévoyance peut lui arracher. Il choisit ses hommes, les encourage, les félicite, les stimule par l'émulation, les gourmande au besoin et les munit de tous les avis pratiques dont ils peuvent tirer parti. Il devine que rien n'est plus puissant sur la bonne volonté des inférieurs que la confiance ; aussi ne perd-il aucune occasion de la communiquer.

La concurrence ! c'est l'âme du commerce ; mais c'est encore plus le cauchemar des commerçants. M. Mame ne la perd jamais de vue, car il nourrit l'ambition très noble de réaliser chez lui tous les progrès qu'il remarque chez les autres. Il recommande sans cesse à ses hommes d'avoir les yeux et les oreilles ouverts pour savoir ce qu'on vend, ce qu'on fait et ce qu'on dit, de recueillir les avis des correspondants et de prendre des notes sur tout. « Tâchez de nous envoyer les nouveaux catalogues et des échantillons de tout ce qui se fabrique de bon ; mais ne nous envoyez que des volumes bien imprimés ; nous avons besoin d'être stimulés de ce côté. »

Ces derniers mots trahissent une préoccupation. L'imprimerie était sous la direction un peu molle de son cousin, et il s'ingéniait pour mettre l'éperon au flanc de cet artiste. « Nous sommes bien en retard pour les livres de luxe ; mais je vous assure que ce n'est pas de ma faute ; je ne me suis jamais plus tourmenté ni donné plus de mal que depuis trois mois. La reliure a fait des progrès immenses ; mais tout ne dépend pas de moi. Insistez dans toutes vos lettres sur la nécessité d'améliorer l'impression de nos livres et dites

qu'on se plaint. Du reste, nous aurons sûrement de jolies choses pour le jour de l'an. »

Il veut connaître les goûts et les exigences des instituts religieux, des maisons d'éducation et des supérieurs, car ce qu'il vise, « c'est la clientèle sérieuse, qui demande beaucoup et qui est assurée pour longtemps ».

M. Alfred Mame espérait piquer son cousin et le faire sortir de son indifférence par des reproches indirects et des comparaisons habilement amenées. Cette manœuvre hâta le dénouement en précipitant la retraite de M. Ernest.

Malgré l'aridité du langage technique et la monotonie des énumérations, on sent l'enthousiasme d'un homme passionné pour son métier, pour la prospérité et pour la bonne renommée de la maison. Il ne s'attriste pas et ne s'irrite pas des progrès de ses émules ; au contraire, il fait ressortir plus que personne leur supériorité en quelques points ; mais il en prend tout de suite occasion d'aiguillonner les siens. Ce n'est pas en déprimant les autres qu'il veut dominer, mais en faisant mieux.

M. Mame traite les plus humbles non seulement avec politesse, mais avec la familiarité sympathique dont on use envers des collaborateurs et des camarades. S'il est pressant, ce n'est point dureté, c'est désir de réaliser des espérances communes. S'il exige beaucoup des autres, il donne l'exemple ; on peut le voir le premier et le dernier à l'ouvrage. Les effusions sensibles sont rares, mais on sent partout un bon cœur. Il possède ce qui vaut mieux que tout, l'entrain communicatif.

Vers la fin de 1844, M. Ernest résolut de mettre enfin à exécution son projet de retraite. Il est probable que cette nouvelle ne déplut pas à son cousin, dont sa pusillanimité paralysait l'audace. La séparation eut donc lieu et l'amitié s'en resserra davantage.

M. Ernest Mame, lancé dans la politique, joua un rôle considérable dans son département, auquel il rendit des services appréciés, notamment en 1856, à l'époque des inondations de la Loire. Longtemps maire de Tours, conseiller général et député, il se vit mettre en ballottage, en 1869, contre M. Wilson, un nouveau venu dans le département d'Indre-

et-Loire, mais appelé à une grande célébrité. Découragé, peut-être dégoûté par cet échec, M. Ernest Mame rentra dans la vie privée. A sa mort, il laissa la réputation d'un homme d'esprit et d'un homme de bien. Le musée de Tours doit beaucoup à son goût pour les arts.

Libre désormais et seul maître de la situation, M. Alfred Mame se mit aussitôt à l'œuvre pour réaliser pleinement les projets qu'il méditait. S'il y eut hésitation en face de l'avenir, elle dura peu.

Il écrivait le 31 janvier 1845 : « Je ne puis me décider à me charger tout seul de l'énorme fardeau de nos affaires, sans être assuré du concours d'un homme parfaitement capable de gérer l'imprimerie. Si je pensais qu'il vous fût possible de m'aider à trouver l'homme que je cherche, je vous engagerais à vous en occuper pendant votre séjour à Paris, persuadé du zèle que vous y mettriez ; mais je sais par moi-même combien cela est difficile. Je suis tout découragé et je me consolerais bien difficilement de n'avoir pu profiter de cette occasion de me mettre en tête de nos affaires et de donner à la maison l'impulsion dont elle a besoin. »

Six jours après, il donne de nouveaux détails à M. Caillé : « J'ai terminé l'affaire que j'avais en suspens avec Ernest, et depuis hier je suis seul propriétaire de l'établissement. J'ai eu beaucoup de peine à me décider à prendre ce grand parti, sans être assuré d'être secondé ; mais Ernest a fait de telles instances et témoigné un si grand désir de se reposer, que je me suis laissé aller à me charger de ce lourd fardeau. Il me promet d'ailleurs de rester avec moi autant que cela sera nécessaire et jusqu'à ce que j'aie organisé la maison, comme je l'entends. Il est probable que je retournerai à Paris dans quelques jours, pour chercher une personne capable de conduire l'imprimerie. Cela va être très difficile ; mais enfin me voilà lancé ; il n'y a plus à reculer ! »

Reculer ! nous verrons que le mot et la chose ne furent jamais dans les habitudes de M. Alfred Mame. S'il abandonnait un moyen, il renonçait difficilement au but. Dès le 18 février, avant de quitter Paris, il envoie quelques mots à la hâte ; c'est déjà l'accent de l'espérance et presque du triomphe :

« Mes efforts ont été couronnés d'un plein succès. J'aurai pour gérant de mon imprimerie soit M. Lainé, que MM. Didot consentent à laisser partir, soit une autre personne que je ne puis vous nommer à présent et qui me conviendrait encore mieux.

« Je quitte Paris muni de tous les renseignements et notes nécessaires pour exécuter mes grands projets. J'ai visité toutes les belles imprimeries de la capitale, vu tous les mécaniciens. Je suis au courant de tous les perfectionnements qu'il est possible d'apporter à mon industrie. Je ferai, dès mon retour, commencer les constructions, et dans six mois nous serons à même, je l'espère, de produire beaucoup et de faire du luxe. »

On peut difficilement se figurer combien cette année 1845 fut laborieuse et féconde. Les plans furent tracés avec cette ampleur d'ensemble et cette précision de détails qui caractérisent les œuvres de M. Mame. Il y avait si longtemps qu'il y rêvait et que l'idéal d'une imprimerie modèle hantait son esprit ! Mais, pendant cette période de démolition et de reconstruction, comment faire face aux commandes et ne pas se laisser distancer par les concurrents ?

« Vous comprenez qu'au milieu de tout cela et seul chargé de ce fardeau, je ne puis songer, cette année, ni à améliorer ni à augmenter la fabrication ; tout ce que je puis pour le moment, c'est de ne pas faire plus mal que l'an passé. Les plans des nouveaux ateliers sont définitivement arrêtés. Tout cela est gigantesque. Je vais avoir la plus belle imprimerie de l'Europe, mais j'engouffre là-dedans toute ma fortune. Vous ferez bien de démentir de votre mieux les bruits que nos rivaux font courir. Ils disent partout, m'assure-t-on, que nos affaires vont s'amoinrir considérablement, que ma situation pécuniaire ne me permet pas de conserver à l'établissement le rang qu'il a occupé jusqu'à ce jour. L'avenir confondra tout cela ; tenez-vous toutefois en garde contre ces assertions, si elles parvenaient jusqu'à vous. Dieu merci ! je suis en position d'achever, sans me gêner, l'organisation que je commence. »

Ailleurs il parle de son travail acharné, de ses veilles qui se prolongent au delà de minuit et le forcent de négliger

quelques affaires. Mais il faut construire et organiser avant tout.

Il serait fastidieux d'entrer dans les détails sur la distribution des services; qu'il nous suffise de dire qu'il essaye de combiner toutes choses de telle sorte qu'il n'y ait aucune dépense inutile de temps, d'espace et de forces. Quiconque a visité les ateliers de la maison Mame sait combien merveilleusement il y réussira.

Des bâtiments spacieux, bien éclairés et bien aérés; des machines à vapeur pour faire mouvoir les presses et les glaceuses, c'est fort bien; mais pour gouverner tout cela, il fallait un homme capable, et nous avons vu avec quelle anxiété M. Mame le cherchait. Il le trouva et sut apprécier cette bonne fortune.

« Je viens de traiter avec M. Fournier, qui entrera chez moi le 1<sup>er</sup> janvier 1846, en qualité de gérant de l'imprimerie. C'est sans contredit l'imprimeur le plus habile de Paris. Sous sa direction, nos produits devront rivaliser en qualité avec les meilleures maisons. Je pourrai entreprendre une série de livres illustrés et donner à mes affaires une grande extension. »

L'événement a dépassé ces pronostics. Le nouveau directeur n'était pas seulement un typographe émérite, mais un érudit solide, un connaisseur très fin, et, ce qui est plus rare encore, un esprit d'initiative. Les talents industriels de M. Mame complétaient admirablement ces talents d'artiste. C'est à partir de ce moment que l'imprimerie de Tours tend et arrive à la perfection que tant de jurys ont proclamée.

Ce n'est pas le travail manuel que l'on fait soi-même qui enrichit; c'est le travail des autres, à condition qu'on saura l'exploiter. M. Mame eut à un degré peu ordinaire ce talent d'organisation inventive et de direction. M. Fournier méritait sa confiance et son amitié; il lui donna largement l'une et l'autre et se garda bien de le gêner dans un emploi qu'il remplissait avec tant de dévouement et de distinction. Tranquille de ce côté, il donna personnellement ses soins à la reliure, aux travaux accessoires et à la surveillance générale.

Alfred Mame ne voulait pas être un simple imprimeur ou

un simple libraire ; son ambition fut de créer une gigantesque fabrique de livres qui se suffirait à elle même et engloberait tous les arts et tous les métiers tributaires, tels que la lithographie et la gravure sur bois et sur cuivre. On recevait la matière informe des mains du chiffonnier et on remettait au lecteur le livre simple ou le livre de luxe qu'il désire.

L'installation de 1845 n'était qu'un commencement. Pendant quarante ans tout devait s'améliorer et s'agrandir. La reliure se faisait d'abord en ville, sous la direction de maîtres ouvriers. Malgré la surveillance la plus active, l'économie et la bonne exécution souffraient de ce système ; il y avait des retards et des accidents. Le papier, le carton, la toile, le chagrin, le parchemin, le maroquin, la basane, l'or étaient facilement gaspillés. Pour couper court à cet état de choses et pour satisfaire ce besoin d'unité qui le distinguait, M. Mame fit élever en 1853 de vastes ateliers de reliure qui devinrent des chefs-d'œuvre.

En 1862 furent construits de grands magasins pour recevoir des montagnes de papier et de livres en feuilles ; une façade monumentale s'éleva sur la rue de l'Oratoire qui venait de s'ouvrir, en même temps que les machines étaient installées dans des bâtiments mieux aménagés.

En 1877, pour embellir l'entrée assez défectueuse des ateliers de reliure, on bâtit un porche élégant et des logements confortables pour les chefs d'atelier. Enfin, en 1882, une belle et vaste galerie peut recevoir et garder en bon état et en bon ordre un immense approvisionnement de livres reliés.

Toujours confiant et prévoyant, M. Mame avait eu soin d'acquérir les immeubles contigus au sien. Grâce à cette précaution, que devraient prendre tous les propriétaires d'établissements qui peuvent se développer, ces modifications s'exécutèrent au moment opportun, sans frais excessifs. L'édifice bien conçu se prolongeait ou s'élevait à mesure que les affaires devenaient plus considérables et que de nouvelles machines appelaient autour d'elles un plus grand nombre d'ouvriers. Depuis longtemps déjà, les guides et les manuels de géographie signalent cet ensemble comme une



des principales curiosités de la ville de Tours et du monde ; le jury de l'Exposition universelle le proclamait déjà hors ligne en 1867.

A la suite de tant d'autres, faisons une visite sommaire. Devant le portail stationnent de lourdes voitures : c'est le papier qui arrive des grandes fabriques de la Haye-Descartes, dont M. Mame est un des actionnaires. On juge s'il en faut pour alimenter des presses qui produisent vingt millions de volumes par an !

Avant de recevoir l'empreinte des caractères, le papier doit être trempé et glacé. Pour exécuter la première de ces opérations, on a remplacé le balai traditionnel par un tube-arrosoir mù à la vapeur, comme tout le reste. Un peu plus loin, on prépare l'encre noire qui jettera la pensée sur le papier blanc.

Cette immense salle bien éclairée et bien aérée est l'atelier de composition. Des typographes aux doigts agiles puisent dans les cassetins des caractères fondus exprès pour la maison Mame, et célèbres dans le monde entier par une heureuse combinaison de force et de netteté ; l'œil ne se fatigue jamais à les parcourir. Mais, pour en tirer tout le parti possible, il faut un apprentissage ; c'est pourquoi, tout à côté, se trouve une école de typographie où les enfants de la maison s'initient, sans quitter leur famille, à toutes les finesses du métier.

Le placard terminé, un ouvrier le porte à l'imprimerie où le papier tout prêt arrive en même temps par un autre côté. Dans cette immense galerie, d'une propreté fort méritoire, plus de vingt machines alignées sur deux rangs ne cessent de rouler sur plus de trois cents rames de papier par jour. Combien de moines faudrait-il pour faire beaucoup moins bien le même travail ?

Avant que les feuilles imprimées deviennent des livres, il faut les faire sécher, les assembler, les plier et les coudre ; encore n'aura-t-on ainsi qu'un volume broché. C'est aux relieurs à lui confectionner une parure. Ce n'est pas mince besogne, quand il s'agit d'habiller quelquefois avec magnificence, souvent avec élégance et richesse, toujours décem-

ment, plus de deux millions de nouveau-nés par an ? Nous avons déjà dit que M. Alfred Mame s'était beaucoup occupé de cette partie plus modeste, mais pratiquement très importante. On peut dire qu'il y a réalisé d'immenses progrès et d'immenses bénéfices.

Les anciens cartonnages étaient de petites horreurs, également déplaisantes à voir, à sentir et à manier. On les a remplacés par des bijoux étincelants de beaux dessins, de riches couleurs, d'argent et d'or. On se plaint quelquefois de ne pouvoir distinguer au coup d'œil la grande dame de l'élégante ouvrière ; il y a longtemps que pareille révolution s'est accomplie parmi les livres, dans les ateliers de la maison Mame, à la grande joie des écoliers et à l'ébahissement des parents. Sans doute, ce luxe à bon marché n'est pas très durable : il a cependant fait battre plus d'un brave petit cœur, et jeté un rayon de joie dans l'humble famille pendant un jour. Est-ce peu de chose qu'un éclair de bonheur partagé ?

Le cartonnage ne dépasse guère la valeur d'un trompe-l'œil gracieux ; la reliure parcourt toutes les échelles du luxe, depuis la simplicité robuste jusqu'à la fantaisie éblouissante. L'atelier où se créent ces merveilles est le plus vaste de tous, et il a été décrit avec beaucoup d'exactitude par un connaisseur.

« Imaginez d'immenses salles rectangulaires aux plafonds très élevés, aux très larges fenêtres, avec de légères colonnes et une charmante fontaine au milieu. Ici, d'ailleurs, la propreté ne suffit plus : il faut l'ordre, il faut l'économie. Chaque soir, après le départ des ouvriers, on recueille avec un soin méticuleux tout ce qui est tombé à terre. Ces petits morceaux informes de cuir, dont les relieurs ne sauraient tirer parti, ne sont pas dédaignés, ne sont pas jetés : on les vend à de petits fabricants, et ils prendront un jour la forme d'articles de Paris, de quelqu'un de ces *riens* auxquels la fabrication française donne tant de grâce. Les morceaux trop petits pour servir à cet usage ne sont pas perdus, et l'on en compose des colles ou des engrais.

« Pas n'est besoin de dire que si l'on a de ces égards pour le cuir, on témoigne pour l'argent et pour l'or d'un respect encore plus minutieux. Les déchets d'argent et d'or tombent

d'eux-mêmes en des réceptacles munis de grilles où ils sont précieusement recueillis. Chaque ouvrier, d'ailleurs, doit rendre compte du nombre de feuilles d'or qu'on lui a confiées, et cette comptabilité est aussi bien tenue que toutes les autres. Toutes ces sortes de déchets et de balayures représentent chaque année une somme qui n'est pas inférieure à cinquante mille francs.

« Parmi les trois cents femmes qui sont employées dans la maison, cent cinquante font partie de cet atelier, et on les charge particulièrement des ouvrages qui exigent une grande prestesse et habileté de main. C'est ici cependant que l'on a adopté le plus de machines nouvelles, et il en est plusieurs qui ont été inventées et exécutées à Tours : machines à laminer, machines à couper ce carton qui est la charpente nécessaire de toutes les reliures à venir, machines à grecquer, machines à rogner, machines à faire les mors. Elles ne sont, au reste, ni embarrassantes ni bruyantes, ces humbles petites machines, et paraissent se conformer à la loi du silence.

« Mais voici que le livre est à la fin rogné. Voulez-vous maintenant le voir marbrer ? Pénétrez en ce petit atelier où travaille un seul ouvrier, qui peut passer pour un artiste. Le marbreur prépare une cuve qu'il remplit d'une eau bien saturée de gomme adragante : il jette sur cette eau alourdie une pluie de gouttes blanches, bleues, rouges et jaunes, qui restent à la surface et sur lesquelles il promène un peigne de fer, s'il veut obtenir des reliures *peigne*. Il n'aura plus qu'à appliquer sur ce mélange une feuille de papier ou la tranche d'un livre, et la marbrure sera faite.

« Il nous semble inutile de faire assister le lecteur aux cinq opérations successives de la dorure, depuis le grattage jusqu'au brunissage.

« Pendant que la main des doreurs prépare petit à petit le livre à être relié, d'autres mains s'occupent à disposer les peaux qui doivent former cette reliure. Cet atelier exhale sans cesse une bonne et saine odeur de cuir de Russie. Des ouvriers sont occupés à couper les peaux selon la largeur exacte des volumes que l'on veut couvrir : il s'agit ici d'avoir le coup d'œil juste et le coup de ciseau rapide. Étant donnée une peau de mouton il s'agit d'en tirer le plus d'in-octavo

possible ou le plus d'in-trente-deux. Les erreurs seraient fort coûteuses, et de quelque utilité que soient les déchets, il importe d'en faire le moins possible. On consomme ici quatre cents douzaines de peaux de mouton par mois, ce qui donne un total de plus de quarante mille moutons par an. Les quarante mille moutons sont mangés à Paris ; leurs peaux bien et dûment apprêtées sont envoyées à Tours, où elles sont successivement coupées, parées, ajustées, dorées. Rien ne se perd, ni un centimètre carré de cuir, ni une minute.

« Enfin le livre est relié. Approchez-vous du doreur sur cuir, prenez le livre sur sa table : regardez-le. C'est fait : l'œuvre est achevée. Mais qu'il s'appelle la *Touraine* et coûte cent francs, ou bien que ce soit l'humble petit *Paroissien* à vingt-deux centimes, le livre a dû, pour en arriver là, passer par les mains de quatre-vingts ouvriers ! »

## II

Les résultats obtenus paraîtraient moins surprenants aujourd'hui, grâce à la maison Mame elle-même. Il y a un demi-siècle, les ouvriers de Paris refusèrent longtemps de croire que certaines opérations, faites jusqu'alors à la main, eussent été si délicatement exécutées par des machines ; mais il fallut bien se rendre à l'évidence du fait et du bon marché.

Ce que l'on ne comprend bien qu'après avoir suivi une à une ces transformations, c'est la somme de patience ingénieuse qu'y dépensa celui qui en eut l'initiative. A ce point de vue, la correspondance de M. Mame est un enseignement plus utile peut-être que beaucoup d'exemples tirés de l'histoire grecque ou romaine. On y voit comment un homme de talent peut triompher dans la lutte pour la vie et dans les conditions que la concurrence impose à l'industrie moderne.

La surveillance devenait plus nécessaire à mesure que les affaires s'étendaient et se compliquaient. Un seul point en souffrance pouvait compromettre des intérêts considérables. Que de démarches pour presser l'expédition de *chagrins* en retard et sans lesquels l'atelier va chômer, pour rappeler la paresse d'un dessinateur ou d'un graveur, pour rappeler ses

promesses à un fabricant de fermoirs ou de plaques, pour arracher à un auteur les dernières pages d'un manuscrit! Et tout cela discrètement, pour ne pas froisser l'amour-propre et pour ne pas trahir une pénurie que les habiles exploiteraient!

L'admission des ouvriers, et quelquefois leur expulsion, demande aussi de sérieux examens; il faut prendre des renseignements sur leur habileté technique, leur caractère et leur moralité, car on veut des hommes qu'on puisse garder.

Les renvois entraînent de graves inconvénients, même lorsqu'ils sont justifiés: les mécontents calomnient la maison et mettent les rivaux au courant des procédés qui assurent sa supériorité. M. Mame n'hésite pas cependant, lorsque la discipline et le bon ordre l'exigent; mais dans cette vigueur on retrouve encore la bonté. A bout de patience, il vient de congédier un relieur irrespectueux, et sa mesure est irrévocable; mais il envoie un billet de cinq cents francs à la femme, pour aider la famille jusqu'à ce que le mari ait trouvé une nouvelle position.

Les clients, les petits libraires de province sont aussi l'objet d'une discrète inquisition. Il faut prendre des renseignements sur leur honorabilité et leur solvabilité. Malgré tout, et sans qu'il y ait faute, on se trouve parfois engagé dans une mauvaise affaire; il s'agit alors d'en tirer le meilleur parti possible. Pour tout cela, rien ne vaut l'œil du maître. M. Mame le savait très bien; aussi, tout en mettant à la tête de chaque service des hommes sur lesquels il comptait, il voulait tout vérifier par soi-même, persuadé que c'est le seul moyen de prévenir les désastres. Un industriel qui néglige cette inspection minutieuse le paye chèrement.

Voici, entre autres instructions, ce qu'écrivait, vers la fin de 1847, le chef de la maison Mame à celui qu'il se proposait de mettre à la tête des ateliers de reliure:

« La maison a beaucoup gagné pour la fabrication, et vous remarquerez, à votre retour, de nouvelles améliorations très importantes dans l'ordre des ateliers. La comptabilité, la caisse, la correspondance, le contentieux sont maintenant très bien dirigés. Le côté faible est dans les expéditions et la surveillance de la reliure. Ces attributions sont entre les

mains de très jeunes gens qui sont préoccupés avant tout de finir vite ce qu'ils ont à faire, pour sortir de bonne heure, le soir. Il en résulte que les reliures sont vérifiées à la hâte ou pas du tout, que les envois sont mis à part sans vérification; que les caisses ne sont jamais complétées le soir, que les reliures ou cartonnages les plus pressés ne sont pas servis dans la journée, que des expéditions très urgentes sont remises au lendemain.

« Il ne vous sera possible de réprimer tous ces abus qu'en donnant vous-même l'exemple de l'exactitude, c'est-à-dire en étant le premier arrivé et en ne partant, le soir, que lorsque tous les services seront au courant.

« Mon but serait complètement manqué si vous ne preniez pas la responsabilité générale des expéditions et de la reliure, si vous ne vous rendiez pas compte parfaitement du travail de chaque employé, si enfin vous ne faisiez pas ce que j'ai fait pendant de longues années et ce que ma santé et les fatigues morales que j'ai éprouvées ne me permettent pas de faire. Je ne voudrais conserver de mes attributions que la surveillance générale de la maison et le contrôle de tous les services. Je tiendrai à vérifier les factures le soir, en signant le courrier, parce que cela me tient au courant du travail de la journée, des articles épuisés, etc. Par la même raison, je vérifierai les écritures, la caisse, etc.

« Je vous aiderai, pendant la première année surtout, dans la direction de la reliure et l'alimentation des magasins. Il me restera encore ainsi de très grandes occupations.

« J'insiste beaucoup sur tout cela, mon cher Caillé, parce que c'est très important pour vous et pour moi : pour vous, parce que vous pouvez vous faire ainsi une très bonne position dans la maison ; mais il vaudrait mieux garder celle que vous avez, si vous n'étiez pas décidé à travailler très sérieusement et à prendre beaucoup d'autorité sur les jeunes employés en vous abstenant de toutes conversations avec eux ; pour moi, parce qu'il ne m'est pas possible de continuer à travailler comme je le fais. Si vous ne me rendiez pas les services que j'attends de vous dans votre nouvel emploi, je songerais sérieusement à sortir à tout prix des affaires. Réfléchissez de nouveau à tout cela. »

Dix ans plus tard, ayant résolu d'abrégé le travail du soir et de le remplacer par une ouverture plus matinale des ateliers, il recommande encore l'exactitude : « Il faudra, mon cher ami, que de votre côté vous donniez un peu l'exemple et que vous teniez la main à ce que personne n'arrive en retard. On y gagnera de pouvoir se retirer de bonne heure, et d'éviter les longues veillées si fatigantes pour tous. »

De loin, comme de près, cette sollicitude s'étendait à tout. De Paris, de Londres, de Vienne, de Rome, où sa présence était nécessaire à l'époque des expositions universelles ; des villes d'eaux de la Manche, des Pyrénées, de la Méditerranée et de l'Allemagne, où les médecins l'envoyèrent à différentes reprises pour soigner sa santé, il se tenait au courant des choses et stimulait les personnes. De Trouville, de Luchon, d'Ems, de Bade, il ne manque pas de faire nettoyer à fond les magasins par les jeunes commis dont les heures sont moins occupées pendant cette morte-saison. Ces lettres auraient parfaitement occupé un homme bien portant, mais moins actif.

Un de ses employés supérieurs devait-il s'absenter ? il ne le laissait partir que lorsque son remplaçant était arrivé, tant il était persuadé que lorsque le chef manque les subalternes font peu de bonne besogne. Il faut une énergie persévérante pour s'astreindre à cette stricte comptabilité ; mais les succès honorables et durables sont à ce prix ; c'est peut-être pour cela qu'on en cherche d'autres autrement.

Le moyen de ne pas s'endormir, de ne pas se laisser dépasser, c'est d'avoir l'œil sur ses rivaux. Si la France impériale avait eu cette sagesse au même degré que M. Alfred Mame, elle se serait épargné les désastres de l'année terrible. Dans les comparaisons que les circonstances l'amènent à établir, il fait preuve d'impartialité. Une lettre de vingt pages qu'il écrit après une visite à un relieur de Dijon est tout à fait caractéristique ; nous en citons seulement la conclusion :

« IL FAUT ABSOLUMENT DES RELIURES IRRÉPROCHABLES !

« Il ne faut pas qu'il entre désormais dans les magasins un volume qui ne soit parfaitement solide, finement et élégamment confectionné. Il faut en arriver là à tout prix...

« Nous devrions arriver à faire mieux que partout ailleurs et défier toute concurrence, même celle de Paris. Si nous ne parvenons pas à ce but, je n'aurai plus qu'un parti à prendre : ce sera de fermer l'atelier et de louer à tout prix cette maudite construction ; car il ne peut me convenir, d'aucune façon, de voir mon établissement mourir à petit feu, après les immenses sacrifices que j'ai faits. »

N'y avait-il là aucune exagération ? Il est permis d'en douter. Nature impressionnable et nerveuse, M. Alfred Mame s'enflammait vite ; mais ces émotions dominées par une intelligence nette et une volonté résolue ne faisaient, en définitive, qu'accélérer sa marche. Ceux-là vont loin pour qui tout, succès ou revers, est un éperon.

### III

Ce n'est pas tout d'arriver à produire beaucoup, mieux et à meilleur marché que les autres ; il faut trouver à ses produits des débouchés rémunérateurs afin que d'énormes quantités de capital et de travail ne dorment pas stériles dans les magasins. C'est en cela surtout que se manifeste le génie commercial des particuliers comme des peuples. C'est par son habileté à rendre le monde entier tributaire de sa fabrication, que l'Angleterre a conquis sa suprématie. Le problème s'est posé de bonne heure devant M. Alfred Mame.

L'art, la haute science, le luxe, la poésie sont le privilège d'un petit nombre, et mille circonstances aussi fatales qu'imprévues peuvent en détacher ; mais tant que l'humanité subsistera, elle aura besoin de livres pour s'instruire, pour prier et même pour se récréer. Les livres classiques, les livres liturgiques et de piété, les livres de prix et d'étrennes, seront toujours recherchés parce qu'ils sont indispensables et doivent se renouveler sans cesse.

En jetant un coup d'œil sur la librairie, au moment où il apparaissait sur le marché, le jeune imprimeur de Tours pressentit qu'il y avait là des filons mal exploités. Plus tard, d'heureuses rencontres s'offrirent à lui ; mais il eut le mérite d'en profiter. Ce n'est guère que par ce talent que les hommes se distinguent les uns des autres ;



d'ordinaire, il n'est pas en leur pouvoir de créer les événements.

Parmi les faits considérables qui favorisèrent la maison Mame il convient d'en signaler deux principaux : le développement de l'enseignement catholique et l'introduction de la liturgie romaine.

Les établissements de plus en plus nombreux et florissants des congrégations regorgeaient d'élèves. A cette jeunesse des deux sexes il fallait des livres de classe, des livres de prière et des livres de prix. Les concurrents furent aussitôt nombreux ; mais la supériorité des capitaux et de la direction, une orthodoxie parfaite et le bon marché assurèrent à Tours un avantage incontestable. On y trouvait réunies les facilités dispersées ailleurs et d'autres qui n'existaient que là. A force d'améliorations, on parvint à donner des livres remarquables par le texte et irréprochables d'exécution à des prix très doux ; c'était un étonnement pour les hommes du métier. Et quelle variété de fond et d'aspect, de titres et de formats ! Les livres de prix et d'étrennes, en particulier, formaient d'innombrables séries, depuis le cartonnage à vingt centimes, déjà élégant, jusqu'aux volumes d'honneur éblouissants d'or et tout habillés en maroquin. En puisant dans chacune de ces catégories, les chefs d'établissement pouvaient faire face à tous les besoins et contenter tous les goûts. La maison Mame devint ainsi célèbre dans les écoles du monde entier. Depuis, des nuées d'exploiteurs se sont abattus sur ce filon, quelques-uns habiles, d'autres simplement avides, et l'ont épuisé. C'est la fin de toute innovation industrielle qui n'est pas garantie par le monopole : la contrefaçon et l'imitation la ruinent.

Parallèlement à cette mine s'en ouvrit une autre. Au lieu d'avoir tué l'Église, il se trouva que la Révolution n'avait tué que le gallicanisme. De toutes parts le culte s'épanouissait de nouveau, et la France se tournait instinctivement vers Rome, pour lui demander la forme de la prière catholique. Sous l'influence de cet esprit, les diocèses abandonnèrent successivement l'ancienne liturgie pour adopter le rite romain.

On comprend sans peine que cette transformation rapide entraînait un immense mouvement dans la librairie ecclésiastique. Depuis les cathédrales jusqu'aux églises de campagne, il fallait remplacer les livres officiels : missels, graduels, antiphonaires, bréviaires, paroissiens, et cette prodigieuse variété de petits volumes qui mettent les offices à la portée des fidèles.

Ici encore, M. Alfred Mame eut l'habileté de s'assurer sinon le monopole, du moins la plus grande part. Pour y parvenir, il se mit en relations directes avec les principaux évêchés de France et conclut avec un bon nombre des traités avantageux pour eux et pour lui. Il eût été impossible à tout autre de faire aussi bien aux mêmes conditions. Les bénéfices étaient minimes, mais constants ; ces innombrables gouttes d'eau finissaient par former des ruisseaux, et les ruisseaux, à leur tour, formaient un riche fleuve.

Ces négociations n'allaient pas toujours toutes seules. Pour les entamer et les faire aboutir, il fallait du flair et de la persévérance. Non seulement il s'agissait d'écarter les compétiteurs et de déjouer les petites intrigues, mais encore de ménager les susceptibilités de l'amour-propre et de l'autorité. M. Mame en vint presque toujours à bout par son tact, sa probité et son respect de la hiérarchie.

Quelquefois, la diplomatie commerciale se compliquait de juridiction épiscopale ; c'était le cas de déployer de la finesse.

En 1859, il est encore occupé de négociations de ce genre : « J'ai eu ce matin une longue conférence avec Mgr de Bonnechose, qui est à Paris, et auquel ma lettre avait été renvoyée de Rouen. Le *Propre* n'est pas encore parti pour Rome ; ce ne sera donc qu'en 1860 que le romain sera adopté dans ce diocèse. Coutances, Bayeux et Séez attendront Rouen et le changement se fera dans les quatre diocèses à la fois. Monseigneur de Rouen voudrait nous faire imprimer des livres de chant pour tous, et il désire beaucoup que nous ayons la fourniture générale ; ce serait une affaire monstre ! En tout cas, il est admirablement disposé pour nous et ne fera rien avec d'autres. De Tours, je dois lui envoyer un projet de traité ; quand le moment sera venu, il m'appellera pour terminer. »

On trouvera peut-être que nous nous sommes attardé à ces détails; mais il fallait montrer par les faits que la réussite dépend de l'initiative, de la persévérance et du soin des petites choses. La littérature aurait tort de s'élever tellement au-dessus de ces bagatelles qu'on ne les distingue plus, car elle empêcherait la jeunesse d'acquérir le sens pratique des réalités et de s'armer pour les luttes de la vie.

La réclame a existé de tout temps; de nos jours, elle est souveraine, et l'abus qu'on en fait ne prouve rien contre l'usage légitime. En cela, comme en tout le reste, M. Alfred Mame déploya son esprit d'organisation et de probité. Voyages, catalogues, prospectus, circulaires, échantillons, annonces, notices, rien ne fut négligé, mais en tout la mesure, la distinction et l'à-propos. Le procédé fut de faire ressortir par les faits, plus que par les promesses, l'évidente supériorité des produits; bientôt cette supériorité fut si bien reconnue qu'il n'y avait qu'à la maintenir; mais il est souvent aussi méritoire de ne pas déchoir que de s'élever.

Les expositions nationales ou internationales sont entrées dans les mœurs. On a élevé beaucoup d'objections contre ces exhibitions périodiques où l'art et l'industrie gagnent peu, tandis que la moralité publique et ce goût de la vie de province et de la vie de famille, qui fait que chacun reste où la Providence l'a fait naître, y perdent beaucoup. Quoi qu'il en soit, M. Alfred Mame était trop avisé pour ne pas se soumettre à cet usage et en tirer le meilleur parti possible. Dès le commencement il prit part à ces concours, et, en étudiant ses procédés, on pourrait composer le *Manuel du parfait exposant*.

Longtemps à l'avance il songe au choix et à l'exécution des produits qu'il convient d'exposer, impressions ou reliures, s'efforçant de concilier les exigences de la mode, du goût et du commerce. Il aimerait mieux s'abstenir que présenter au jury des œuvres vulgaires.

Il veille de près à l'opération délicate de l'emballement, du transport et du déballement. L'emplacement le préoccupe ensuite beaucoup; il le voudrait vaste, bien accessible à la

multitude et surtout aux connaisseurs, avec des vitrines élégantes, des sièges et des tables pour qu'on puisse aisément feuilleter ses volumes et les admirer à loisir. Il réitère ses avis pour que ses belles éditions et ses belles reliures soient préservées contre le soleil, la poussière et les voleurs. Une serrure oubliée le met en souci ; il multiplie les lettres de Paris à Rome et n'a de repos que lorsque cette omission est réparée. Il veut un distributeur avisé pour ses catalogues, ses prospectus et ses notices, moins par amour de l'économie que par horreur du gaspillage. Quand tout est fini, il prend ses mesures pour que le réemballage et le retour s'opèrent sans accidents.

• Son but n'est pas uniquement d'avoir une exposition brillante et de ne pas se laisser dépasser par les concurrents ; il attend autre chose qu'une vaine gloriole de tant de soins et de dépense.

Il s'agit de frapper l'opinion publique, de maintenir et même d'augmenter la bonne renommée de la maison en prouvant que si elle excelle à fabriquer beaucoup d'articles courants et à bon marché, elle peut aussi, quand elle veut, produire des œuvres d'art et de luxe. Les humbles volumes qui s'envolent par millions sur toutes les routes de l'univers profiteront de la haute fortune de ces frères glorieux qui s'appellent *la Touraine*, *la Bible illustrée* ou le *Missel*. Bien que la vente soit chose accessoire, il est bon qu'il y ait là quelqu'un pour « faire l'article » avec tact et discrètement.

L'exposant vise à la plus haute récompense, parce que c'est la reconnaissance officielle de la supériorité. S'il est indispensable pour cela de bien faire, il n'est pas inutile de suivre de près le jury ; même en voulant être impartial, il pourrait être distrait.

« Je ne tiens pas beaucoup à voir la cérémonie d'ouverture, et si je dois passer mon temps à Londres à voir débaler des produits, ce sera un voyage manqué. Le point essentiel pour moi est d'assister aux travaux du jury et de me débattre de mon mieux contre l'intrigue. » Rien ne vaut l'œil du maître ; aussi, malgré beaucoup d'occupations et d'intérêts qui le retiennent en France, il n'hésite pas, s'il le faut, à

faire deux fois le voyage d'outre-Manche. Tout ce qu'il demande, c'est d'avoir un bon appartement, à cause de sa chère femme. « Elle ne tient pas au luxe, mais à une exquise propreté. »

Une des principales fins des expositions universelles, c'est de faire voir, par une étude comparative, où en est chaque industrie, de constater les moindres améliorations introduites dans les divers pays, d'examiner en détail les progrès des concurrents, de voir ses défauts afin d'y remédier, de surprendre les préférences du public, de se rajeunir en imaginant de nouvelles combinaisons. Le rapprochement de tant de procédés, dont chacun a ses avantages, ne peut manquer de faire surgir quelque chose dans un esprit attentif; aussi M. Mame ne reculait pas devant la dépense et les inconvénients que pouvait causer l'envoi à Londres, à Paris, à Bruxelles ou à Vienne, de quelques-uns de ses chefs de service ou de ses ouvriers les plus intelligents. Il les aidait lui-même à profiter de ces voyages. Il écrit de Londres, le 1<sup>er</sup> juin 1862 :

« Nous attendons Darbot demain matin, et nous le piloterons dans l'Exposition, que je connais maintenant dans tous ses détails. Nous lui ferons visiter aussi deux ou trois ateliers importants, et j'espère qu'il reviendra à Tours avec des idées nouvelles, car nous ne pouvons rester plus longtemps avec une fabrication défectueuse. Nous en viendrons à bout, j'espère, puisque nous avons un homme qui a du dévouement et de l'intelligence.

« Quant à notre classe, le travail pour la répartition des récompenses n'est pas entièrement terminé. Il y a de grands tiraillements. La papeterie, fournitures de bureau, etc., réclament soixante-quinze médailles, ce qui n'en laisserait que vingt-cinq pour l'imprimerie, librairie, fonderie, taille-douce, lithographie, etc. Or, il y a plus de vingt-cinq exposants français, dans cette section, qui croient avoir des droits à la médaille, sans compter toutes les autres nations à satisfaire. Enfin, je crois, d'après ce qui m'a été dit, que nous pouvons être tranquilles et que notre médaille est décidée. Ces récompenses seront publiées irrévocablement le 15 juin et affichées sur les vitrines.

« Maintenant, on m'a prévenu très confidentiellement que quelques membres de la commission impériale et du jury avaient l'intention de se rendre à Tours, du 15 au 20 juin, pour examiner notre établissement; ce qui aurait une grande importance pour nous, car la meilleure récompense pour les exposants français sera la mention qu'ils obtiendront sur le *Rapport* français qui va être fait. Puis, il est question de grandes médailles d'honneur, de décorations et de récompenses pour les coopérateurs, qui seront données par l'empereur. C'est pour juger la maison à ce point de vue qu'un voyage à Tours est projeté.

« Je vous recommande sur ce sujet la plus grande discrétion; n'en parlez à qui que ce soit; mais il est important de se préparer à cette visite. Il est essentiel que nous ayons quelques belles reliures à faire voir à ces messieurs. Mettez donc en train, le plus tôt possible, cinq à six volumes, dont un *Petit Carême*, un *Livre de Mariage*, un *Livre d'Heures*, un *Paroissien* plaquette, puis trois ou quatre autres volumes que vous pourrez choisir parmi ceux que Barbot avait commencés pour l'exposition.

« Il serait également important d'avoir des reliures simples; mais je crois que vous trouverez tout cela parmi les volumes que j'ai retranchés de l'envoi pour Londres et qui sont dans un des casiers de la galerie. Assurez-vous-en, autrement je pourrais vous en rapporter. »

Rien ne vaut l'éloquence brutale des chiffres; c'est pourquoi, pour établir la supériorité de la maison Mame, nous nous contenterons de rappeler qu'elle a été mise au premier rang ou hors concours dans toutes les expositions universelles, depuis 1849 jusqu'en 1889. Dans un demi-siècle il est difficile de moissonner plus de couronnes!

#### IV

Les élèves prouvent l'habileté des maîtres; les livres font la gloire des imprimeurs. M. Alfred Mame fut toujours soucieux du bon et du beau, même dans ses volumes de fabrication courante. Voici comment les apprécie M. Quantin, en connaisseur et en homme du métier.

« Le public, comme un enfant gâté, peut ne pas s'apercevoir des choses qu'il a continuellement sous la main, mais les imprimeurs ont toujours été frappés de ces productions journalières dont la perfection n'a jamais eu de défaillance. De loin, à les feuilleter du bout du doigt, on reconnaissait immédiatement un livre sorti des presses de M. Mame. A quoi? A tout : à son ordonnance générale, à la proportion de ses marges et de sa composition, à sa couleur d'une régularité qui étonne tous ceux qui ne savent pas, comme je l'ai vu, que M. Mame venait vingt fois par jour constater si elle était suivie, au choix d'un papier toujours convenable, au souci constant de ces mille riens dont la coordination rend si difficile et si complexe l'art de la typographie. Tel volume in-12, valant quelques sous, était la rigoureuse mise en pratique de toutes les règles de cet art; son établissement et sa correction étaient l'objet des mêmes soins qu'un luxueux in-4°.

Le premier essai considérable de la maison dans l'imprimerie de luxe et d'art fut un coup de maître, et il demeure, même aujourd'hui, aux yeux de très bons juges, un livre sans rival.

La *Touraine* suffirait pour mettre le nom de Mame au rang des plus illustres éditeurs de ce siècle et de tous les siècles.

A l'Exposition de 1855 il n'y eut qu'une voix parmi les visiteurs, les membres du jury international et les critiques de la presse : c'est un chef-d'œuvre de typographie et d'illustration! M. Jules Delalain, parlant officiellement au nom des imprimeurs, le proclamait « préférable à tout », même à l'*Imitation* de l'Imprimerie impériale. « C'est un monument, » s'écriait Théophile Gautier. « Un tel livre fait croire à la province et amnistier Gutenberg, » ripostait Pontmartin. « C'est le plus parfait ouvrage que l'industrie privée ait jamais produit, » ajoutait John Lemoine. La *Revue des Deux Mondes* et l'*Univers*, l'*Union* et le *Siècle* étaient du même avis. Plus récemment, M. Quantin écrivait : « En toute sincérité, c'est le plus beau livre que je connaisse. »

M. Léon Gautier, qui a lu et manié tant de beaux livres, nous explique d'où vient ce succès quand il dit qu'avant la

*Touraine*, peut-être aucun n'avait été l'objet d'un soin aussi minutieux.

« Les meilleurs dessinateurs, Français notamment et Karl Girardet, avaient été invités à se préparer pendant plusieurs années à cette illustration délicate, et ils avaient, à cet effet, passé des étés en Touraine. Catenacci, qui était fort justement considéré comme le plus habile de nos ornemanistes, avait taillé son crayon le plus fin. En ces temps-là les graveurs mettaient encore leur gloire à ne pas confier à des apprentis la moitié, ou les deux tiers, ou les trois quarts de leur tâche, et chacun des dessins de la *Touraine* fut de leur part l'objet d'un consciencieux travail. La douceur et le fondu des gravures sur acier faisaient ressortir, sans contraste pénible, la vigueur originale de ces bois qui portaient le nom de si grands artistes. Jamais d'ailleurs, au dire des experts, on n'avait vu papier si blanc, si ferme, si soyeux, ni encre d'un noir si vif et si velouté, si riche dans les pleins, si ductile dans les déliés. On pouvait regarder à la loupe les caractères que M. Mame avait fait spécialement fondre pour ce beau livre : la perfection des plus minces détails égalait celle de l'ensemble. »

La mode a prise sur les livres et leur illustration. Au goût des vignettes dans le texte succéda l'engouement pour les grands dessins hors texte. Gustave Doré avait beaucoup contribué à cette révolution. Il était encore à ses débuts et ses compositions originales pour la *Divine Comédie* et *Atala* faisaient pressentir ce qu'il y avait de grandeur et de fécondité sous cette fougue d'imagination. L'artiste rêvait d'illustrer la Bible; il offrit son concours à l'un des premiers libraires de Paris. Celui-ci refusa, laissant comprendre à l'artiste, d'une manière assez dédaigneuse, qu'il ne le jugeait pas de taille à se mesurer avec ce livre merveilleux où la familiarité, la profondeur et le sublime se fondent dans une harmonie divine. Le jeune maître piqué vint trouver Alfred Mame, qui fut plus perspicace ou plus audacieux. L'accord fut conclu; mais on se heurta bientôt à des difficultés matérielles. Les deux cent trente tableaux de Gustave Doré étaient superbes, très dignes, dans leur ensemble, de la



majesté des saints Livres ; mais comment établir le texte qui devait les accompagner ? Une belle composition à une seule colonne demandait cinq volumes ; deux colonnes en caractères menus étaient trop mesquines. Giacomelli trouva la solution et encadra chacune des colonnes dans une ornementation très pittoresque. Restait le tirage : « Ce fut, dit M. Quantin, une nouvelle victoire, enlevée de haute lutte, sur des presses mues par la vapeur. Les mille pages in-folio de ces deux volumes donnèrent l'exemple d'un texte blond, au milieu d'une ornementation montée d'un ton, rehaussée par une illustration plus vibrante encore. C'était toute la gamme du tirage en noir, donnant, sans une fausse note, la sensation d'une symphonie de couleurs. » D'un art moins pur que la *Touraine*, la *Bible* eut un succès plus éclatant. Le public fut charmé de cette vigueur un peu théâtrale ; les habiles admirèrent ce prodigieux tour de force. Il n'est pas hors de propos d'ajouter que ce fut une excellente affaire. Le volume s'écoula rapidement, et les gravures sur bois, exécutées en grande partie dans la maison, et devenues la propriété de MM. Mame, sont encore une source de revenus. Beaucoup de Bibles illustrées en reproduisent quelques-unes.

La maison Mame se devait à elle-même de donner une magnifique édition du *Missel* romain. Elle en confia l'illustration à un des meilleurs disciples de l'école de Dusseldorf, M. Hallez, très capable, par la sincérité du sens religieux et par la délicatesse de son burin, de rivaliser avec les miniaturistes du moyen âge dont le pinceau a couvert de tant de pieuses fantaisies les pages de ce livre d'église. Les qualités et les défauts de cet artiste font un contraste perpétuel avec les qualités et les défauts de Gustave Doré. A côté de l'audace exubérante, quelquefois incorrecte, mais toujours grandiose, on aime à voir ces lettrines légères, ces encadrements gracieux, ces figures naïves et ces compositions charmantes où la foi et l'onction compensent un peu de monotonie et de recherche. Ce que les juges admirèrent sans restriction, c'est le relief et la netteté des caractères, la belle teinte du papier, l'harmonie générale de chaque page, vrai tableau où l'imprimeur a su distribuer à son gré et tempérer si heu-

reusement l'ombre et la lumière pour le plaisir des yeux.

Après ces trois chefs-d'œuvre, les beaux livres se succèdent encore suivant les variations du goût public, et ne redoutent aucune comparaison. Citons en particulier les *Jardins* et les *Heures romaines* qui mériteraient d'être plus connues. Dans *Saint Martin*, *Sainte Élisabeth de Hongrie*, *Saint Louis*, *Charlemagne* et *Saint Martin*, l'histoire s'allie à l'imagination et les réalités documentaires aux inventions artistiques.

Dans ce dernier genre, M. Alfred Mame fut novateur en publiant, dès 1872, parallèlement aux *Chefs-d'œuvre classiques*, une magnifique édition de la *Chanson de Roland*. M. Léon Gautier avait patiemment corrigé les épreuves de ce merveilleux poème du onzième siècle pendant la guerre de 1870 et pendant les horreurs de la Commune, jetant sur la traduction et le commentaire son âme de savant, de chrétien, d'artiste et de Français.

Pendant qu'il semait ainsi à travers le monde catholique tant de bons et beaux livres, M. Alfred Mame composait pour sa maison et pour sa famille une bibliothèque choisie qui n'a sa pareille dans aucun pays, dans aucune langue, dans aucun temps, et qui restera unique. Il faisait tirer de chacune de ses grandes publications un exemplaire sur peau de vélin, pour lequel l'imprimerie, la reliure, la gravure et les arts tributaires de la librairie déployaient tous leurs effets. Cette collection déjà volumineuse est sans prix; elle sera un jour citée et hantera, comme un rêve de *Mille et une nuits*, le sommeil de plus d'un bibliophile.

Tout en reconnaissant ces mérites exceptionnels de fabricant de livres, on a fait à M. Mame et à sa maison un reproche auquel nous devons un mot de réponse. On a paru regretter qu'il n'eût publié aucun ouvrage scientifique ou littéraire vraiment remarquable, et qu'il n'eût pas mis au service du progrès ses immenses moyens de propagande. Cela nous semble faux. Quiconque avoue, et tous les hommes qui pensent en sont là, que l'éducation du peuple et le perfectionnement du sens moral dans les masses sont plus importantes que le développement littéraire et la culture esthétique d'un

petit nombre de privilégiés, reconnaîtra que l'imprimerie Mame a bien mérité de la patrie et de l'humanité. Pas un de ses innombrables volumes qui n'ait laissé dans l'âme du lecteur quelque bonne pensée et quelque noble désir, c'est-à-dire quelque semence de vertu. D'ailleurs, la *Bible*, l'*Imitation de Jésus-Christ*, Bossuet, Corneille, Racine, La Bruyère, La Fontaine, la *Chanson de Roland*, *Don Quichotte* de Cervantès; *Robinson* de Daniel de Foë, font une assez belle figure dans l'histoire littéraire, et Louis Veuillot n'est pas au dernier rang parmi les grands prosateurs du dix-neuvième siècle. Quant à la morale, il y en a plus dans le *Devoir du Chrétien* que dans tous les traités de philosophie contemporaine.

Veut-on parler de science sociale et d'économie politique? qu'on n'oublie pas que Mame a édité et vulgarisé les beaux travaux de M. Le Play, son ami et son admirateur.

Pour que l'accusation que je réfute ici eût quelque valeur, il faudrait supposer que la religion catholique, à laquelle M. Mame a principalement dévoué ses presses, est chose de peu d'importance ou même chose nuisible pour l'humanité, et que c'est perdre son temps et sa peine que de la servir. Au fond, c'est bien là ce qu'on veut insinuer, et nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à le réfuter. Chacune des trente éditions différentes du *Paroissien* a consolé plus de douleurs en aidant les fidèles à mieux prier, que toute la littérature dramatique de nos jours.

Sans doute M. Alfred Mame a laissé beaucoup d'excellentes choses à faire, par la raison très péremptoire que nul ne peut tout et qu'il est bon de respecter les positions légitimement acquises. Il n'en reste pas moins certain que la grande fabrique de livres que son génie industriel a établie à Tours est une des belles créations de ce siècle. Il a choisi la plus belle et la plus utile part dans le noble commerce des livres; il a su produire des chefs-d'œuvre incontestés et s'acquérir l'estime et la vénération de ses contemporains en s'occupant exclusivement de ses affaires et de son art; vrai modèle de l'industriel et du patron dans les temps modernes et dans les conditions normales de la société.

# BULLETIN PHILOSOPHIQUE

ARTICLES DE REVUES FRANÇAISES PENDANT L'ANNÉE 1893

---

Un sujet d'incessantes discussions entre philosophes, c'est la portée de l'esprit humain. La chose peut paraître étrange : comment n'arrive-t-on pas à s'accorder sur la valeur et la puissance d'un instrument dont chacun use sans cesse ? Et cependant on ne compte pas les luttes livrées autour de ce problème. Il faut dire que toute la philosophie y est en quelque sorte suspendue. Nature de l'âme, liberté, réalité du monde extérieur, existence de Dieu, vie future : autant de questions dont la solution tient à celle du problème de la connaissance. Pour caractériser une doctrine, il suffit d'indiquer quelle attitude elle prend dans ce débat ; comme pour saisir l'état philosophique des esprits à un moment donné, rien de mieux que d'étudier ce qu'ils professent sur la portée de l'intelligence humaine.

Faisons, à ce point de vue particulier, un rapide examen des articles philosophiques publiés dans les principales revues françaises pendant l'année 1893 : les revues d'ailleurs reflètent plus fidèlement que les livres les tendances du jour.

## I

Un mot d'abord de M. G. Ferrero ; car si sa thèse était exacte, nous n'aurions pas à pousser plus loin ce travail. Il prétend montrer aux lecteurs de la *Revue scientifique*<sup>1</sup> ce qu'il appelle : *Défauts de l'intelligence humaine*. « L'intelligence de l'homme, dit-il, de même que les organes des sens, n'est pas un instrument de précision d'une perfection absolue. L'œil nous donne souvent des renseignements faux sur les choses et sur les phénomènes du monde extérieur... Il en est de même de l'intelligence : elle fonctionne selon certaines lois qui, suivant les cas, nous amènent à la vérité ou à l'erreur. L'erreur est parfois le résultat normal

1. 30 septembre 1893.

des raisonnements humains et du fonctionnement régulier de l'intelligence. » — A l'objection tirée des sens, il y a longtemps qu'on a répondu avec M. Fouillée : « Nous *devons* voir le bâton courbé dans l'eau, et son image est en effet courbée<sup>1</sup>. » C'est à la raison à interpréter les données sensibles. Quant à l'intelligence, par quel procédé de dédoublement, si elle est un instrument inexact, parviendra-t-on à la corriger ? Le tenter, c'est vouloir rendre le fil à un couteau en l'aiguissant sur lui-même. L'auteur cependant propose un moyen : on contrôlera, on redressera le jugement vulgaire, irréfléchi et comme spontané, par le « raisonnement scientifique, attentif, exact, qui cherche à se prémunir avec un effort pénible contre toutes les chances d'erreur » ; on ne se fiera qu'au raisonnement, fruit « de la réflexion volontaire et de l'attention concentrée ». Mais alors il ne faut pas nous parler d'un « défaut organique » de l'intelligence ; l'intelligence du vulgaire, pas plus que celle du savant, ne va par un « fonctionnement régulier » à l'erreur. Ce que l'esprit perçoit est toujours conforme à la vérité, mais peut ne pas contenir toute la vérité. Si l'homme prononce que sa perception contient la vérité entière, nous sommes en face, non de ce que l'auteur appelle une « fausse perception », mais d'une affirmation qui dépasse la perception. L'intelligence ici n'est pas en cause, mais la passion ou la précipitation de la volonté. Celle-ci formule un jugement que la raison n'a pas dicté, elle unit par une affirmation deux termes où l'esprit n'a point perçu de lien.

Les exemples choisis par M. Ferrero déposent en faveur de la rectitude de l'intelligence. « En général, dit-il, on calcule la puissance militaire des États d'après le nombre des chevaux, des fusils, des canons, des soldats que chaque État possède, sans penser que les soldats et les armes ne sont que des instruments » utiles « seulement s'ils sont bien employés ». On a vu, ajoute-t-il, des ouvriers s'en prendre à l'introduction des machines du chômage et de la baisse des salaires. — Machines et armements, répondrons-nous, sont vraiment causes des effets qu'ici on leur attribue, mais ce sont des causes partielles. Tous ceux qui leur rapportent tels ou tels effets sont loin de les prendre pour des causes totales ; le feraient-ils, ce ne serait certes pas en vertu

1. *Revue philosophique*, 1893, octobre.

d'un fonctionnement normal de l'intelligence. M. Ferrero explique ces jugements du vulgaire par la loi de l'*arrêt mental*, mais *arrêt* n'est pas erreur, et rien dans la constitution d'esprit ne force l'affirmation à déborder la perception.

Mais c'est trop longtemps nous arrêter à une opinion toute personnelle, réfutée par son auteur même. Plus nombreux sont les esprits qui ne voient dans l'intelligence qu'un pouvoir organique et physiologique, une faculté plus ou moins fatale de recevoir et de combiner des images. C'est dans ce sens que M. B. Bourdon a conduit ses *Recherches sur la succession des phénomènes psychologiques*<sup>1</sup>. Il s'est proposé « de fournir une contribution à l'étude inductive de ce qu'on appelle d'ordinaire l'association des idées », c'est-à-dire la manière dont les fantasmes s'appellent et se combinent dans l'imagination. « La plupart des observations sur lesquelles elles s'appuient ont été recueillies de la manière suivante : je me suis adressé à un certain nombre de personnes, en les priant d'écrire ce qui leur viendrait immédiatement à l'esprit, après m'avoir entendu prononcer une lettre ou un mot. » 1° Or, à l'invitation d'associer une *idée* à une *lettre*, on a généralement répondu par un mot contenant le son de la lettre prononcée : (*k, camion; d, dette*). Mais cette lettre peut être considérée comme la partie d'un tout, du mot. L'auteur voit dans ces réponses un signe de « la tendance qu'a l'homme, en percevant une partie de quelque chose, à penser le tout ». — 2° Prié d'associer une *lettre* à une *lettre*, on a associé celles-ci plutôt par ressemblance de son ou de caractère que par contiguïté (*on* avec *o, a* avec *k, b* avec *p*, rarement *a* avec *b, r* avec *s*). On en conclut que les images mentales se réveillent l'une l'autre, moins par voisinage d'origine que par ressemblance. — 3° Dans les associations de *mot* à *mot*, il est montré que les mots s'appellent plutôt par leur signification (*odeur* et *nez, bleu* et *ciel*) que par leur ressemblance phonétique (*sucré* et *crème, saveur* et *salé*). En outre, à un nom de qualité, il a été répondu en proportion à peu près égale par un autre nom de qualité ou par un nom d'objet (*rouge-gris, ou rouge-pomme, tiède-chaud* ou *tiède-café*); mais à un nom d'acte, et surtout à un nom d'objet, il a été répondu

1. *Revue philosophique*, 1893, mars.

d'ordinaire par un autre nom d'acte ou par un autre nom d'objet (*sauter et courir, cheval et courir, chaise et asseoir, chaise et table*). Enfin, « les réponses ont été, dans la très grande majorité des cas, homogènes aux questions, c'est-à-dire qu'à un nom de couleur, par exemple, il a été répondu par un autre terme de couleur, et non par un terme de saveur. D'autre part, entre les questions et les réponses, il y a eu plutôt différence que ressemblance » (*blanc s'associe à noir plutôt qu'à gris*). De cette troisième expérimentation, l'auteur tire deux conclusions : 1° Il est inexact de dire qu'un objet est une collection de sensations ; un objet, s'il est pour la pensée une collection, est une collection de phénomènes homogènes, et, pour la moyenne des hommes, une collection de phénomènes optiques. 2° Il n'y a pas conscience sans différence.

M. Bourdon ne propose ces inductions qu'avec réserve ; nous le croyons cependant encore trop confiant. Sans examiner si les conclusions ne dépassent pas de beaucoup en ampleur les prémisses, il nous paraît qu'ici l'expérimentation, par cela même qu'elle est artificielle, laisse toujours des doutes sur son exactitude. Peut-on dire que ces associations soient spontanées ? Et si elles ne sont pas spontanées, que peut-on en conclure ? La plupart des sujets cherchent à deviner ce que désire l'expérimentateur, et, suivant la pente de leur esprit, ils entrent dans ses vues ou le contredisent. L'auteur lui-même en fait la remarque.

M. Lalande, de son côté, étudie *l'Attention appliquée aux images*<sup>1</sup>. Il admet, à la suite de Taine et de M. Ribot, qu'entre l'image interne et la sensation correspondante dont elle est comme le résidu, il y a identité de nature, identité de siège et seulement différence de degré. Mais il remarque que l'attention, qui renforce les sensations, affaiblit les images *auditives* et les images *visuelles*. L'explication de cette particularité, dit-il, se trouve dans « le principe de la réduction des états de conscience les plus faibles par les états plus forts de même nature ». L'attention, en s'appliquant à l'image intérieure d'une mélodie, par exemple, a pour effet premier d'exagérer les sensations de l'ouïe ; ces sensations, à leur tour, réduisent ou absorbent les images

1. *Revue philosophique*, 1893, mars.

internes, états de conscience plus faibles que les sensations mêmes. — Ceci n'est-il pas un peu bien fantaisiste ? L'expérience montre-t-elle qu'en prêtant attention à une mélodie qui retentit dans mon imagination, j'en perçois mieux les sons qui se produisent au dehors ? Nous avouons ne l'avoir pas éprouvé.

Si l'attention renforce les images *motrices* et *tactiles*, comme dans le cas d'un pianiste qui s'imagine faire courir ses doigts sur son instrument, c'est, dit M. Lalande, que l'attention est surtout une force motrice ; il est donc naturel qu'elle ait ici une valeur renforçante.

M. Paulhan n'accepte absolument ni le fait ni l'interprétation. Dans une note sur *l'Attention et les images*<sup>1</sup>, il observe que l'attention peut affaiblir les images quelles qu'elles soient, et même tout état affectif. L'observation paraît fondée. Souvent, un mot cherché sans succès ne revient à la mémoire què lorsqu'on cesse de le poursuivre. Il arrivera qu'un pianiste jouera « mieux automatiquement que s'il surveille son jeu ». « Il ne faut pas vouloir trop savourer ses plaisirs ; on risque de les atténuer. » Pour interpréter ces faits, M. Paulhan part d'une double remarque : d'abord, ils ne sont pas constants ; ensuite, dans les cas où l'image est réduite, il y a, dit-il, « une substitution de l'attention volontaire à l'attention involontaire », ou mieux à l'activité inconsciente. C'est dans l'accord ou le conflit de ces deux ordres d'opérations qu'il faut chercher la cause du maintien ou de l'affaiblissement des images. L'attention volontaire est souvent maladroite. Nous n'avons de la partie inconsciente de notre être qu' « une connaissance instinctive », ou plutôt : nous usons d'instinct de nos facultés, sans connaître le mode et les conditions intimes de leur fonctionnement. Des images, des idées, des impressions formaient en moi un petit système dont les parties s'agençaient automatiquement : « le petit système prospérait tout seul ». Je veux y introduire par l'attention un élément nouveau. L'élément hétérogène brusquement introduit ne peut s'adapter au reste et arrête le développement que je voulais favoriser. Telle l'ingérence maladroite de l'autorité administrative arrête l'expansion des activités individuelles. D'autres fois, au contraire, l'impulsion volontaire sera dans le sens des tendances spontanées : elle les accélérera.

1. *Revue philosophique*, mai.



Cette explication est plus ingénieuse et plus vraisemblable que celle de M. Bourdon. Elle nous semble même contenir une grande part de vérité. Mais il est besoin de la compléter par une autre influence de l'attention. Cette influence, qu'on peut appeler indirecte, s'exerce principalement sur les états affectifs. L'attention donnée à une impression de plaisir en éclairera l'imperfection, l'insuffisance à satisfaire tout l'homme. De là, réaction de la raison, changement imposé à la direction de l'activité interne, par suite, affaiblissement de l'impression. — Au moins, des observations et des expériences faites ressort-il une conclusion : il y a dans l'homme autre chose que des images et des impressions qui s'engrènent fatalement par une sorte de mécanisme interne; la raison et la volonté ont un pouvoir différent de la force aveugle qui produit les combinaisons inconscientes.

Vouloir expliquer toutes les opérations humaines par l'inconscient est un excès dans lequel tombent beaucoup de physiologistes modernes. Mais la présence en nous de l'inconscient n'a rien qui puisse alarmer la philosophie spiritualiste. Il suffit de le ramener à sa portée réelle. C'est ce qu'a voulu faire M. le docteur Surbled, malgré quelques expressions peut-être moins claires. Reprenant, dans son *Automatisme psycho-cérébral*<sup>1</sup>, l'exemple classique du pianiste, il écrit : « L'habitude, quelque grande qu'elle soit, ne va pas sans conscience. Ce qui distingue précisément l'habitude de l'instinct, c'est que, créée par la volonté, elle reste toujours sous son influence qui s'affaiblit, renaît et grandit en des transitions insensibles. Nos actes habituels *paraissent* inconscients, mais ils demeurent sous la dépendance de l'esprit; et si cet esprit *semble* absent, c'est parce que son intervention est latente *d'ordinaire*... Le jeu du pianiste, bien analysé, se montre inséparable de l'attention aidée du concours actif de la vue et de l'ouïe. Ajoutons qu'à la rigueur le concours des sens peut manquer, mais que la volonté est indispensable à l'exécution d'un morceau. » Si l'on veut dire que tout est conscient, quoique plus sourdement qu'à l'origine, dans le jeu d'un pianiste exercé, nous croyons l'affirmation excessive. Le propre de l'habitude, à l'endroit de l'activité corporelle, est préci-

1. *La Science catholique*, 1893, octobre.

sément de faire passer dans le domaine du mécanisme ce qui autrefois relevait de la conscience et de l'attention. Si l'on veut seulement faire entendre que, dans le jeu d'un pianiste, dans la marche d'un promeneur, il n'y a pas inconscience absolue, mais un mélange de conscience et d'inconscience, de volonté et de mécanisme, alors nous croyons qu'on est dans la vérité. Le champ de l'une et de l'autre a des limites très variables, non seulement chez différents individus, mais chez la même personne; à chaque instant, certains phénomènes sortent du sous-sol de l'inconscience, d'autres y rentrent. Évidemment, on n'est pas en droit d'appliquer à la conception, à l'invention d'une œuvre musicale la part d'inconscience qui se trouve dans son exécution organique; et la pensée ne sera jamais un mental inconscient. Mais la doctrine spiritualiste n'oblige nullement à admettre que l'âme fait sciemment tout ce qu'elle opère : c'est la thèse cartésienne renforcée par Stahl. En réalité, l'âme est principe de vie, de vie intellectuelle, comme de vie sensible ou purement organique.

Entre la vie intellectuelle et la vie sensible, M. Houssay ne semble pas établir de bien grande distinction, soit qu'il ramène la première à la seconde, soit qu'il élève la seconde jusqu'à la première. Son étude sur *la Sociabilité et la morale chez les animaux*<sup>1</sup> l'amène à parler de la civilisation animale. Tout ce qu'il en dit ne permet pas d'assimiler les sociétés animales aux sociétés humaines. Remplacez toutefois *civilisé* par *élevé en perfection*, et chacun pourra souscrire à cette définition : « Un animal est d'autant plus civilisé qu'il pratique des industries plus variées et surtout plus superflues, c'est-à-dire moins directement nécessaires à la recherche des aliments et à la défense contre les ennemis. » Sur la moralité, l'accord sera moins facile. Les sociétés animales, dit-il, possèdent sans doute une morale moins compliquée que la nôtre, mais enfin, elles en possèdent une : les animaux, en effet, limitent l'« indépendance de leur conduite... », obligés qu'ils sont de la faire concorder avec celle des autres membres de leur société. La plus rudimentaire manifestation de cet état particulier est la tendance à se prêter assistance mutuelle. » Or, on voit la plupart des animaux vivant en société s'entr'aider : ainsi, ils délèguent des vigies

1. *Revue philosophique*, 1893, mai.

pour les avertir du danger; les fourmis portent secours à leurs compagnes surchargées, blessées ou infirmes. — Seulement, sir J. Lubbock, cité par l'auteur, fait remarquer que, dès qu'on modifie les conditions ordinaires d'action pour les animaux, toute aide mutuelle disparaît. Il noie quelques fourmis aux trois quarts et les abandonne sur un chemin fréquenté par les leurs. Celles-ci ne manifestent aucun émoi. M. Houssay répond que ces expériences ne retracent pas assez « les sentiments des insectes ». Très bien, mais elles établissent suffisamment que ce qu'on appelle assistance est chose aveugle, que celle-ci exige des conditions très déterminées, dans lesquelles elle se produit fatalement, hors desquelles elle ne se produit pas. On est loin de la libre spontanéité que les hommes mettent à la base de la moralité. Nous persistons donc à croire, malgré l'auteur, que la moralité est « une qualité spéciale, caractéristique, humaine ».

## II

Une autre catégorie de philosophes reconnaît à l'esprit le pouvoir d'aller plus loin que l'expérience phénoménale, d'atteindre aux notions suprasensibles. Mais, dans la sphère intellectuelle, jusqu'où peut-on s'élever, et par quels moyens s'élève-t-on? A cette sphère appartient le problème de l'Inconnaissable, suivant le mot en vogue. C'est sur l'affirmation de cette notion, dit M. Fouillée, que « s'appuie la foi religieuse, qui, de nos jours, semble tendre à un nouveau mysticisme »; et quelques esprits en prennent sujet pour nier ou pour rabaisser la science. Il se propose donc d'étudier *l'Abus de l'Inconnaissable et la réaction contre la science*<sup>1</sup>. Trois thèses, ajoute-t-il, sont possibles sur cette question. Voyons d'abord celles que M. Fouillée place en second et en troisième lieu.

Les purs phénoménistes nient dogmatiquement tout inconnaissable et même toute réalité en soi. Ils voient une contradiction dans ce jugement : Il est connaissable pour moi qu'il peut exister un inconnaissable. — C'est jouer sur les mots, répond M. Fouillée; « rien n'empêche d'avoir des raisons déterminées qui aboutissent à poser, *hypothétiquement*, la possibilité d'une chose échappant

1. *Revue philosophique*, 1893, octobre.

à toutes les déterminations de notre intelligence, et même de n'importe quelle intelligence ». Nous admettons que le problème posé en ces termes n'est pas contradictoire. Mais ces « raisons déterminées » existent-elles ? C'est ce que nous examinerons bientôt. — A cette première thèse revient l'attitude de Hegel : pour lui, raison et existence, pensée et réalité sont tout un ; un monde infiniment intelligible est en son fond une pensée infiniment intelligente : système gratuit.

D'autres affirment l'existence de l'inconnaissable, et même en déterminent la nature et les relations avec le connaissable. Nouvel abus, dit M. Fouillée. Comment ne pas voir l'illogisme de Kant professant que le sujet saisit uniquement ses propres apparences, et qu'il faut toutefois supposer au-dessous une substance en soi, un inconnaissable ? — A la vérité, Kant est illogique, dirons-nous. Mais l'existence d'une substance en soi, d'un absolu, ne peut-elle être établie autrement ?

La thèse de M. Fouillée est celle-ci : Nous ne pouvons nous rendre compte ni des éléments ultimes de la réalité ni des dernières ressemblances qui relient les choses : notre analyse est incomplète autant que notre synthèse. Nous concevons bien une conscience qui embrasserait le réel sans restriction ; mais une telle conscience est-elle possible ? Rien ne nous assure que réel soit synonyme d'intelligible. Il peut se faire que la science soit condamnée à n'être jamais qu'une approximation, que le tout soit inaccessible à une intelligence même omnisciente. Qu'on ne dise pas que cet inconnaissable, nous le construisons avec les notions de cause, de substance, d'action. A passer du connaissable à l'inconnaissable pour nous, de l'inconnaissable pour nous à l'inconnaissable en soi, l'idée du *différent*, de *l'autre*, suffit. L'analyse de l'idée d'*objet* aboutit à la supposition de ce qui pourrait n'être plus objet, être *autre* que l'objet. De même, au-dessous du sujet pensant et saisissable, il peut exister une *autre* réalité qui soit insaisissable. En fait, il se remue en nous un arrière-fond de sentiment, de désir et de vie qui ne peut venir sous l'œil de notre intelligence : telle la volonté à l'état pur et indéterminé. M. Fouillée conclut : « 1° L'inconnaissable absolument inconnaissable, c'est-à-dire l'inconnaissable objectif, n'est pour nous qu'un problème sans réponse ; 2° l'inconnaissable relatif de la conscience et de la volonté nous est

subjectivement donné comme constituant notre réalité même. »

L'argumentation est subtile ; elle ne paraît pas inébranlable. Sans doute, l'idée du *différent*, de *l'autre*, peut nous faire passer du concept de connu à celui d'inconnu, du concept de connaissable à celui d'inconnaissable. Mais, en fait d'inconnaissable, disons mieux, d'absolu, l'esprit humain arrive à plus qu'à un concept hypothétique. L'existence des êtres finis et contingents l'oblige à admettre l'existence d'un être infini et nécessaire ; l'existence des phénomènes que l'expérience lui présente le contraint à affirmer l'existence d'une cause qui soit la suprême dans la série des causes. L'idée du *différent* pouvait éveiller en lui un concept ; le principe de causalité l'amène à l'affirmation d'une réalité. Donc l'absolu existe, inconnaissable dans son intégrité, c'est-à-dire insondable jusqu'aux dernières profondeurs de son être pour une intelligence finie, mais connaissable comme principe premier des êtres, comme infini, comme nécessaire. Parce qu'il est principe parfait de tous les êtres actuels et de tous les êtres possibles, il atteint et par sa puissance et par son intelligence toute réalité ; devant son regard, réel et intelligible sont synonymes. Quant à ce que M. Fouillée appelle « l'inconnaissable relatif » du moi, sans l'atteindre directement dans son être essentiel, nous pouvons au moins affirmer que ce qui nous en échappe ne saurait être en contradiction avec ce qui nous en est connu ; bien plus, les manifestations qui en viennent jusqu'à notre conscience nous permettent de nous faire quelque idée, par voie de causalité et d'analogie, de ce qui ne tombe pas sous une intuition directe.

M. Fouillée blâme avec raison l'abus de ceux qui s'appuient sur ce qu'ils ne peuvent connaître pour mettre en doute ce qu'ils connaissent. Mais c'est un autre abus de prétendre que « la science n'a pas à s'inquiéter de l'inconnaissable transcendant, qui, chez elle, est aussi oisif que les dieux d'Épicure ». Cette indifférence peut être passée à la science purement expérimentale ; mais la science complète des choses, la connaissance rationnelle des êtres ne saurait se laisser emprisonner par le monde des seuls phénomènes. C'est encore un abus de langage de dire : « On n'adore pas l'absolu inintelligible, on ne se met à genoux que devant quelque chose de concevable et de partiellement connaissable, on ne divinise que ce qui, par quelque côté, est humain. »

L'absolu, le Dieu du spiritualisme traditionnel n'est pas inintelligible : il est partiellement connaissable, et il a ce côté d'humain qu'il contient excellemment toutes les perfections que possède l'humanité.

M. Fouillée prend, vis-à-vis de l'absolu, l'attitude de la suspension complète de jugement, du criticisme kantien ramené, dit-il, à sa stricte vérité. Une jeune revue, et qui aspire à devenir la revue des *jeunes*, adopte une attitude qui rappelle assez celle du néocriticisme de M. Renouvier, au moins dans son point de vue subjectif. Cette publication, qui se recommande de la collaboration de MM. Ravaisson, Sully-Prudhomme, Brochard, Penjon, H. Poincaré, indique son but par son titre même : *Revue de métaphysique et de morale*. Elle « voudrait, dit-elle dans une introduction-programme, laissant de côté les sciences spéciales plus ou moins voisines de la philosophie, ramener l'attention publique aux théories générales de la pensée et de l'action dont elle s'est détournée depuis un certain temps et qui cependant ont toujours été, sous le nom décrié aujourd'hui de métaphysique, la seule source des croyances rationnelles... Les esprits se séparent et se dispersent. Les uns, désespérant de la pensée, retournent aux autels familiers, ou remontent le cours de la tradition et se réfugient — en songe — dans un christianisme très simple, très doux et très triste. Quelques-uns rêvent de révélations inouïes ; d'autres s'enfoncent dans des études spéciales, se bornant à poursuivre comme machinalement la tâche commencée... Entre le positivisme courant qui s'arrête aux faits, et le mysticisme qui conduit aux superstitions, la lumière de la raison est aussi faible, aussi vacillante que jamais... Que ceux en qui elle brûle silencieusement — comme la lampe des soirs laborieux — se rapprochent ; qu'ensemble ils en avivent la flamme. »

Ces idées, M. Ravaisson les reprend dans un article intitulé : *Métaphysique et morale*<sup>1</sup>, où il cherche en même temps à mieux préciser ce que doit être cette philosophie. Le positivisme, écrit-il, qui réduit l'objet de nos connaissances à ce qui tombe sous le sens physique, et le criticisme qui réduit la philosophie théorique à une analyse des facultés de connaître, ne suffisent ni

1. *Revue de métaphysique et de morale*, 1893, janvier.

à l'intelligence ni au cœur. Aussi beaucoup d'esprits reprennent volontiers les chemins des grandes religions et des grandes philosophies. Or la vraie philosophie remonte aux causes et cherche les fins. La cause et la fin suprême, Socrate le premier l'a mise dans l'amour. Aristote, de son côté, place au sommet de sa métaphysique l'axiome : « Le meilleur, en tout, est le premier ; » pour lui, être c'est agir (?). Sous l'influence des idées judaïques et chrétiennes, cet être suprême agissant par amour devient l'être qui se donne. D'autre part, la volonté étant la faculté essentiellement active et libérale, à elle revient la primauté dans le domaine philosophique. C'est ainsi que Descartes enseigne que le jugement procède de la volonté. Poussant cette théorie, Pascal signale comme faisant le fond de l'intelligence et de la volonté le cœur ou le sentiment. De fait, « en philosophie, on ne démontre pas » ; les vérités premières se saisissent par intuition dans la conscience. « Au cœur appartient donc, comme Pascal l'a dit aussi, le dernier mot en tout. » — « D'une métaphysique que résume l'idée d'un premier et universel principe qui donne jusqu'à se donner lui-même, une morale doit sortir qui en soit l'application à la conduite de la vie. » Le devoir sera donc de nous donner ; et « la loi suprême tient dans un mot proposé par Descartes : générosité ».

Ces considérations, exprimées dans la langue chaude et riche qui est propre à l'auteur, nous élèvent bien au-dessus du terre à terre des doctrines positivistes. Nous voulons même qu'elles offrent plus de prise que les fantômes du criticisme. Et cependant il n'est pas malaisé d'y voir le germe de tendances qui compromettront, nous le craignons, les résultats espérés. C'est le rôle prépondérant accordé à la conscience et au sentiment, cela aux dépens de la raison. Déjà, dans son livre par ailleurs si remarquable : *la Philosophie en France au dix-neuvième siècle*, M. Ravaisson assignait comme vrai point de vue pour le philosophe le point de vue de la conscience, « cet absolu de l'activité intérieure où coïncident, où ne font qu'un la réalité et la perfection ». Il enseignait que « du point de vue intérieur et central de la réflexion sur soi », l'âme voit l'infini d'où elle émane ; il appelait l'avènement d' « un réalisme ou positivisme spiritualiste, ayant pour principe générateur la conscience que l'esprit prend en lui-même d'une existence

dont il reconnaît que toute autre existence dérive et dépend, et qui n'est autre que son action ».

Aussi qu'arrive-t-il? C'est qu'en partant de la seule conscience, en s'adressant au seul sentiment, les notions de substance, de monde extérieur, d'absolu, si fortement affirmées par M. Ravaisson, s'évanouissent. On retombe dans un phénoménisme subjectif, plus ou moins mitigé. Témoin M. Remacle dans un article de la même revue : *Caractère général de la connaissance*<sup>1</sup>. Contre M. Renouvier, il rétablit l'*en soi*, mais le proclame inconnaissable. Connaître un état de conscience, dit-il, c'est une expression contradictoire, car il n'est déjà plus au moment où l'esprit prétend le faire paraître devant lui. L'état de conscience est donc « chose en soi, et comme telle, inconnaissable. » L'homme, vrai Tantale, veut se sentir et se connaître, et c'est précisément parce qu'il l'essaye, que cette connaissance fuit devant son effort. La pensée qui s'approche le plus près du but, c'est « l'humble pensée spontanée, la pauvre pensée passive et résignée qui se laisse être.... absolue, mais ne le sait pas ». — On pourrait demander à M. Remacle, professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Hasselt, pourquoi il ne veut pas que l'homme observe directement ses états de conscience, ou que la conscience se sente elle-même. A la vérité, si l'homme ne peut rien percevoir qu'à travers un intermédiaire qui est lui-même objet de perception, on est en droit d'exiger un nouvel intermédiaire qui permette de saisir le premier, et ainsi à l'infini : jamais on n'atteindra ce qu'on se proposait de connaître. C'est le sort du malheureux solliciteur qu'une administration perfectionnée se renvoie de bureau en bureau, sous prétexte que la pièce qu'il présente doit d'abord être visée par un bureau inférieur : il se demande où l'on s'arrêtera. Mais heureusement la conscience ne fonctionne pas comme une administration ; là pas de rouages ; tout se réduit à un élément simple qui agit et se sent agir.

Et voyez où mène l'abus des intermédiaires. A la question : Connaissons-nous le monde? M. Remacle répond gravement : « Remarquons que nous n'avons pas à nous occuper ici de la connaissance objectivement certaine. Depuis Carnéade au moins, l'on ne peut plus sérieusement songer à trouver la certitude objec-

1. *Revue de métaphysique et de morale*, 1893, mai.



tive... (Vraiment, le monde ne s'en doutait pas.) Connaître l'objet en tant qu'objet est impossible. L'objet connu deviendrait *ipso facto* une pensée, c'est-à-dire un état de conscience, donc quelque chose de subjectif... La connaissance dite objective d'une chose est simplement la création d'une association durable entre l'idée d'une chose et telles ou telles autres idées. » Ce ne sont pas de pareilles théories qui ranimeront « la lampe des soirs laborieux ».

A son tour, M. Rauh établit son subjectivisme « entre le kantisme et l'ancienne théologie », mais en inclinant fortement du premier côté. « Le noumène supprimé, dit-il dans son *Essai sur quelques problèmes de philosophie première*<sup>1</sup>, le kantisme est le vrai. » Pour lui, la certitude première est la certitude morale, certitude autonome de la conscience qui *se contraint elle-même*. Dieu est l'accord de la nature dans l'affirmation de la certitude morale. C'est moi qui pose la vérité en tant qu'éternelle, car en l'affirmant, je puis dire qu'il est éternellement vrai qu'elle est vraie à un moment. La question de l'existence de Dieu, comme d'un être existant, relève de la *physique*, non de la *métaphysique* : un problème relatif à l'existence ne peut être résolu que par l'expérience.

On comprend qu'une telle philosophie ne saurait s'accommoder des procédés de l'école psycho-physiologique. M. Rauh dit à cette école assez vertement son fait. Il y a à prendre dans la leçon qu'il lui adresse : « Notre psychologie, au lieu de se servir librement des autres sciences pour se les accommoder selon les cas et selon ses besoins, a essayé, par une sorte de placage, des procédés des sciences voisines. De là l'ignorance du point de vue proprement humain et psychologique : celui de l'*homoduplex*; de là la généralisation hâtive de certaines vérités physiologiques, telles que le dogme du réflexe, l'inhibition; de là encore la valeur exagérée attribuée aux procédés précis de mesure, à la statistique, le pédantisme de l'exactitude. » Aussi « sur bien des points il a fallu rabattre » de ces prétendues explications physiologiques<sup>2</sup>.

Oui, pas de fanatisme positiviste. Mais n'allons pas pousser à l'excès la réaction. Si dans l'homme il y a *dualité*, — dualité

1. *Revue de mét. et de morale*, 1893, janvier.

2. *Ibid.*, 1893, septembre.

ramenée à l'unité par un même principe premier d'action, — il convient d'étudier, avec le côté psychologique, le côté organique de notre être et de nos opérations; et ici, il faut avoir recours aux méthodes des sciences expérimentales. Quant au souci de l'exactitude, évitons le pédantisme; mais ne nous étonnons pas que l'esprit français se soit lassé des vagues mélodies de l'école Cousinienne. Nous craignons aussi que les théories crépusculaires de MM. Remacle et Rauh contribuent plus qu'ils ne le pensent à le rejeter vers le positivisme. L'esprit français aime les doctrines qui offrent prise à la pensée.

La tendance que nous signalions chez M. Ravaisson d'exalter le rôle du sentiment aux dépens de celui de l'intelligence, nous la retrouvons plus caractéristique et plus profonde chez M. Gourd. Lui non plus ne peut se résoudre à abandonner la métaphysique, ou à la découronner de la notion d'absolu. Mais les explications des *intellectualistes* ne sauraient le satisfaire. Il cherche d'où vient la *Croyance métaphysique*<sup>1</sup>. Elle n'est pas le fruit de la *pure logique* : la métaphysique, c'est l'ultra-phénomène, partant l'ultra-conscience. Or, comment passer logiquement dans l'ultra-conscience? Il faudrait un élément de rencontre, un élément de ressemblance, mais il n'y a évidemment pas d'élément commun entre la conscience et l'ultra-conscience. « C'est en vain qu'on a distingué entre l'essence des choses et leurs manifestations, entre le dedans et le dehors. » La science phénoménale saisit l'être dans toute sa réalité, sans qu'il y ait lieu de distinguer le dedans du dehors. Quant à parler d'une cause première ou d'un dernier pourquoi, « à aucun titre, sur aucun domaine, la pensée ne saurait admettre ces termes inintelligibles et contradictoires ». C'est dans la *volonté libre* qu'il faut chercher le secret de la croyance métaphysique. Sans doute, elle ne suffit pas à former une croyance. Une croyance est un jugement. Mais la volonté « est partiellement maîtresse des termes du rapport... Si donc il lui agréé de produire, et ensuite de maintenir l'illusion ultra-phénoménale, elle le peut. » — Théorie contredite par la conscience dont on admet le témoignage : nos croyances métaphysiques les plus énergiques, telles que la croyance au principe de causalité, sont celles

1. *Revue philosophique*, 1893, janvier.

où la volonté nous apparaît comme intervenant le moins ; nous sentons qu'elles nous sont imposées par la nécessité des choses, loin d'émaner de notre libre choix. M. Gourd admet, pour atténuer la doctrine, que l'observation des phénomènes peut nous préparer au passage métaphysique. Mais ce qu'on appelle préparation, c'est précisément cet élément qui sert de base au raisonnement *logique*, à savoir cet élément de dépendance, d'imperfection, de limites, que nous présente dans les phénomènes l'observation et qui exige au delà un être indépendant, tout parfait, infini. L'auteur finit en disant que « les croyances métaphysiques ne sont valables qu'autant qu'elles tiennent de très près à la réalité ». C'est enseigner qu'elles ont un fond expérimental et qu'on arrive légitimement à les établir en s'élevant de l'ordre des phénomènes. M. Gourd revient par là, et nous l'en félicitons, à l'ancienne métaphysique.

M. Jouvin trouve aussi qu'« on a trop donné à l'intelligence, pas assez au sentiment... Le sentiment nous livre l'infini, le nécessaire, le divin. Qu'était pour nous le sentiment ? — Rien. — Que doit-il être ? — Tout. » Et là-dessus, une chevauchée désordonnée à travers *le Nécessaire, l'Infini, l'Un*<sup>1</sup>. Dans cette course, on se heurte à des concepts comme ceux-ci : Comprendre est la science non des objets, mais des rapports, du vide entre les objets ; les objets manifestent le bien négativement, sans l'avoir, comme un miroir. L'organe a pour but de nous empêcher de connaître. Le sentiment est la connaissance unique du nécessaire, de l'infini, de Dieu.

Autrement maître de sa pensée et de sa plume, est M. Ackermann. Il manie l'une et l'autre avec une égale souplesse. Mais lui aussi est en défiance à l'égard de l'intellectualisme. Il examine *la Liberté dans la croyance chez Descartes*<sup>2</sup>, c'est-à-dire la liberté dans l'adhésion de certitude. Selon lui, la pensée de Descartes est que la liberté ne pose pas le jugement, elle le prépare par l'attention. Il ajoute : « La théorie de la croyance est-elle achevée chez Descartes ? — Non, répond-il ; Descartes n'a donné que la formule de la certitude en mathématiques. L'homme qui voudrait borner son assentiment aux idées « claires et distinctes », n'arriverait qu'à en mourir physiquement et moralement. »

1. *Annales de philosophie chrétienne*, 1893, août-septembre, octobre.

2. *Ibid.*, 1893, février.

D'autre part, nos évidences sont caduques : dans la vie réelle de l'esprit, nous cherchons en vain cet *aliquid inconcussum* qui s'opposerait à nos doutes avec la fatalité d'une force physique ; tout a été mis en discussion. Cela nous fait pressentir un rôle plus ample de la liberté dans nos adhésions. « Pour un être qui n'est point l'absolu, ... la certitude commence forcément par un acte de confiance dans ses propres facultés, et un acte de foi à l'absolu placé en dehors de lui. » La liberté peut intervenir dans ce premier acte : si la raison a la tentation de douter d'elle-même, c'est à la liberté d'écarter ce doute déraisonnable. Elle fera plus : elle procurera « la discipline morale, capable de nous créer un caractère intellectuel, assez ferme pour résister au doute, assez circonspect pour éviter les jugements précipités, assez ami du vrai pour le chercher douloureusement s'il le faut ». — « Faut-il aller plus loin, et admettre la liberté directe du jugement ? Sans aller jusque-là, on peut en approcher, et voici comment. Personne ne conteste la liberté du jugement d'*opinion*. Or, nos certitudes, quand elles ne sont pas intuitives, — c'est-à-dire dans les questions métaphysiques et morales presque toujours », — se rapprochent « de la simple probabilité. Le rôle du libre arbitre sera de se jeter en avant par un élan de foi dans l'inévidence des raisons. Quels motifs puis-je avoir ? Il peut être bon que la vérité morale soit donnée non à l'habileté de l'esprit, mais à la docilité du cœur. Enfin, il faut bien que je vive ; et au lieu de rêver des clartés qui me sont refusées, il est plus juste de m'abandonner aux demi-clartés que j'ai. »

Sans discuter la doctrine de Descartes sur le rôle de la liberté dans le jugement et l'interprétation qui en est donnée, nous nous rangerons volontiers à la pensée de M. Ackermann, si elle se ramène à ceci. La liberté intervient légitimement pour écarter de nos assentiments les doutes déraisonnables, ou imprudents, comme disent les scolastiques, qui peuvent venir les tenter : hypothèse du génie malin, hypothèse que je suis actuellement victime d'une hallucination, hypothèse que tous les hommes se sont entendus pour me tromper contre leur intérêt, illusion de vouloir tout prouver sans fin par un principe antérieur... Elle intervient aussi pour incliner à une alternative le jugement qui se trouve disputé par deux vraisemblances en équilibre ; elle intervient encore dans l'acte de foi où l'assentiment de l'intelligence est dicté par des

raisons indirectes, prises en dehors de l'évidence de l'objet. Mais si l'on veut dire que là où existe un doute raisonnable, la liberté peut légitimement commander un assentiment absolu et direct, alors on tombe dans l'assentiment aveugle. Le jugement d'opinion lui-même n'est pas, à proprement parler, libre. En face d'une proposition probable, l'esprit ne peut à son gré en convenir ou en disconvenir. Ce qui est libre, c'est le choix qu'on fera entre deux propositions contradictoires appuyées chacune par des raisons probables, pour s'arrêter à l'une plutôt qu'à l'autre, pour défendre celle-ci de préférence à celle-là. Mais le jugement direct de certitude n'est pas le résultat d'une poussée de la volonté : l'intelligence ne rend les armes qu'à l'évidence du vrai. Et cette évidence est moins introuvable en métaphysique et en morale qu'on n'a l'air de le penser, si on n'exclut aucune de ses formes : évidence d'intuition intellectuelle, évidence de constatation physique, évidence de déduction, évidence de la conscience psychologique et de la conscience morale.

### III

L'école franchement péripatéticienne a une foi plus ferme en la raison. Elle professe et démontre que la raison a le pouvoir de se créer une vraie métaphysique. Et cette métaphysique n'est pas seulement le couronnement de la science, elle est aussi la base nécessaire de tout ordre de connaissances. La science sociale ne peut pas s'en passer plus qu'une autre. C'est ce que montre M. Gardair dans un travail intitulé : *la Philosophie morale et la réforme sociale*<sup>1</sup>. Observer, classer, cataloguer les faits sociaux ne suffit pas. Il convient de rechercher « les principes rationnels, lumineux par eux-mêmes, d'une morale indestructible, sur laquelle puisse et doive s'appuyer toute organisation de société ». Le Play semble avoir eu peur d'amonceler les nuages en mettant en mouvement les raisonneurs. Il préférerait opposer au naturalisme scientifique la réfutation expérimentale. M. Gardair d'ailleurs reconnaît qu'au sortir des systèmes *a priori* du saint-simonisme, la réfutation expérimentale était excellente, peut-être la seule efficace, étant donné l'esprit positiviste du

1. *Annales de philosophie chrétienne*, 1893, août-septembre.

siècle; et Le Play était loin de nier la valeur des idées philosophiques. Quoi qu'il en soit, M. Gardair a raison de réclamer pour la science morale qui est en train de se construire une base philosophique. « Peu importe, observe-t-il, pour beaucoup de nos contemporains, qu'on fasse voir dans les siècles passés et même dans le présent le bonheur lié aux vieilles croyances : ils avouent qu'une certaine tranquillité, une certaine prospérité découle naturellement de cette antique foi ; mais ils ne voient qu'une illusion enfantine dans ce que nous appelons les principes éternels ; à leurs yeux, l'humanité est arrivée à l'âge viril, il est temps qu'elle se dépouille de sa naïveté première.... Dans l'époque de transition, la vie sociale sera naturellement troublée, mais un moral équilibre s'établira peu à peu.... En somme, c'est la vérité qu'il faut chercher toujours, quelles qu'en soient les conséquences. » Ce sera le rôle de la philosophie, réplique M. Gardair, de montrer que les croyances qui, jusqu'à ce jour, ont influé si puissamment sur le bonheur de l'humanité sont fondées en vérité, que le vrai et l'utile vont ici de concert.

Le problème de la personnalité en général, et plus spécialement de la personnalité de Dieu, est un de ceux que le péripatétisme chrétien trouvait moins étudié par les philosophies antiques. La question, à la vérité, avait été agitée à propos des systèmes panthéistiques qui confondaient Dieu avec le monde. Mais c'est le christianisme qui donna au problème toute sa netteté. La *personnalité de Dieu* était devenue un dogme que les scolastiques eurent à défendre contre les hérétiques. M. Ermoni<sup>1</sup> reprend les développements donnés à cette doctrine par les grands docteurs du moyen âge, et les oppose au panthéisme envahissant. Il le fait avec une abondance peut-être excessive, quoique la pensée soit assez généralement juste.

Au renouveau de la philosophie scolastique, le savant Ordre de Saint-Dominique ne pouvait demeurer indifférent, lui qui a l'honneur de compter parmi les siens le prince des scolastiques. Le jour même de la fête de saint Thomas d'Aquin paraissait le premier numéro de la *Revue thomiste*, « rédigée par les Pères Domi-

1. *Annales de philosophie chrétienne*, 1892, décembre ; 1893, janvier, mars, avril, juin, juillet, août-septembre, octobre.

nicains avec la collaboration de plusieurs savants de France et de l'Étranger ». Le but que se propose la nouvelle revue est l'accord de la science et de la foi : « aider la science à demeurer ou à redevenir chrétienne, aider les savants à rester ou à devenir croyants ». Et elle y travaillera à l'aide des doctrines de l'École. Cette idée a inspiré le travail du P. Gardeil, intitulé : *L'Évolutionnisme et les principes de saint Thomas*<sup>1</sup>. Il note d'abord que le problème si connu depuis Darwin sous le nom d'origine des espèces, porte dans saint Thomas le titre : *De distinctione rerum*. Puis il relève un vice commun aux mécanistes et à ceux qui reconnaissent aux êtres une finalité immanente : c'est de poser en tête de l'évolution un élément, un principe qui est à la fois puissance et acte, une force qui se trouve dans un perpétuel devenir et qui se transforme elle-même par sa propre efficacité. La conclusion de la première partie de ce travail est que tout système d'évolution, pour être rationnel, devra souscrire à ces deux conditions : reconnaître un moteur extrinsèque au monde qui donne à chaque être le complément d'activité nécessaire pour évoluer ; admettre dans la nature primitive une ou plusieurs formes qui déterminent la direction de l'évolution et soient comme le germe du monde futur.

Le P. Coconnier étudie la question de l'*Hypnotisme*<sup>2</sup>. Il ne nous est pas possible de rendre compte d'un travail qui prend les proportions d'un livre et n'est pas encore achevé. Mais ce qu'il nous en donne montre assez que la science n'est nullement antipathique aux nouveaux thomistes. Et, à ce sujet, nous ne voudrions pas trop passer les paroles du P. Gardeil : « Impuissance ou témérité, impuissance si elle reste dans la sphère de sa compétence, témérité si elle en sort, tel est le lot et l'histoire de la science en matière de philosophie. C'est aux philosophes qu'il appartient de synthétiser les données scientifiques et les principes rationnels<sup>3</sup>. » Il ne peut avoir la pensée de mettre les savants d'un côté et les philosophes d'un autre. Aristote, Albert le Grand, Leibniz et bien d'autres ont prouvé que la philosophie et la science pouvaient cohabiter dans la même tête. Et puisqu'on veut que le philosophe soit un savant, pourquoi trouver mauvais

1. *Revue thomiste*, 1893, mars, juillet.

2. *Ibid.*, 1893, mai, juillet, septembre, novembre.

3. *Ibid.*, 1893, juillet.

que le savant essaye de philosopher? Qu'il le fasse correctement, très bien; mais cette condition oblige même les philosophes de profession, parfois tentés de l'oublier. Ce qu'on a voulu faire entendre, c'est que les *sciences* physiques ou naturelles proprement dites sont avant tout des sciences d'observation, de constatation, des sciences positives, qu'elles doivent se garder de généralisations hâtives, et ne pas s'aventurer sans graves raisons à ériger un fait en principe ou à le tourner contre un principe.

La nouvelle Revue annonce son dessein de s'occuper surtout des *Questions du temps présent*. Pour les traiter plus exactement, elle s'efforcera d'enrichir la doctrine thomiste de tous les développements qu'a dû lui apporter le travail successif et ininterrompu de la pensée dans le cours des siècles. Sa devise est : *Vetera novis augere*. La Revue avait aussi pris l'engagement très louable de laisser de côté les querelles d'école. On ajoutait, à la vérité : « L'École dominicaine a joué un assez grand rôle dans l'histoire de la pensée humaine, pour qu'il nous soit permis, quand les circonstances s'y prêteront, de rappeler quelques-unes de ses doctrines, et, au besoin, de les défendre. » M. Domet de Vorges exprima immédiatement son regret de ces « paroles échappées au rédacteur du prospectus<sup>1</sup> ». Il y voyait une porte entr'ouverte à des discussions trop spéciales. De fait, par cette porte passèrent trois articles renforcés d'une lettre où l'on discute des « questions sur lesquelles il n'est pas défendu, disait le programme même de la Revue, d'avoir des vues différentes ». Quant au ton de ces polémiques, les amis de la grande scolastique auraient désiré qu'on s'efforçât davantage de ne pas donner prise à certains reproches qui se renouvelaient en ce temps-là même. Ainsi M. Ravaisson<sup>2</sup> rappelait l'antique appellation appliquée aux scolastiques : « Gens ratione ferox », et M. Ackermann<sup>3</sup> parlait de leur « dogmatisme tranchant ». On avouera que c'était mal choisir le moment pour tenter une monopolisation de la vérité dans un ordre particulier d'idées, et donner à la plume des allures de fêrule.

La force de la doctrine scolastique est dans son intellectualisme et son réalisme mitigés. C'est là aussi ce qui donne espoir pour

1. *La Science catholique*, 1893, juin, p. 672.

2. *Revue de mét. et de morale*, 1893, janvier, p. 12.

3. *Annales de phil. chrétienne*, 1893, février, p. 458.



son avenir en France. L'esprit français — ce n'est pas un paradoxe — est scolastique. Il suffit de considérer les formes de notre langue, de cette langue qui est la pensée incarnée d'un peuple. Dans la question qui nous a arrêté plus spécialement dans cet article : la portée de la connaissance humaine et la réalité de l'objet de la connaissance, notre langue et la scolastique parlent de même façon. Toutes deux distinguent exactement les divers degrés de nos perceptions, sensible ou intellectuelle, intuitive ou rationnelle;... toutes deux sont objectivistes et réalistes pour désigner le terme de ces perceptions. Au contraire, on ne peut exposer en français les théories phénoménistes, subjectivistes, idéalistes, sans faire à notre langage une violence continue.

M. Ravaisson<sup>1</sup> reproche à la scolastique ses « formalités vides, ses abstractions personnifiées », vaine « paille » qui ne saurait remplacer le « grain des choses ». Ce qui est vrai, c'est qu'aucune doctrine n'a poussé aussi loin l'analyse de nos actes et de nos facultés; elle a dénombré dans le détail et démonté le composé humain. Si l'on s'arrête à considérer ces pièces isolées, on peut être tenté de voir là bien des personnifications arbitraires, bien des entités artificielles. Mais qu'on recompose la machine : alors l'être humain qui gisait comme en morceaux se redresse; il reprend son unité harmonique; il s'anime, il sent, il pense, il aime, il atteint par la raison jusqu'à Dieu.

1. *Loc. cit.*

# MÉLANGES ET CRITIQUES

## LA PETITE ÉGLISE <sup>1</sup>

Rarement une erreur dogmatique passe sans laisser de traces funestes dans l'ordre pratique. Ainsi en fut-il du gallicanisme, dont les doctrines furent si nettement formulées dans l'assemblée du clergé de 1682. La célèbre déclaration en quatre articles rompit avec les vieilles traditions chrétiennes en plusieurs points importants. D'abord elle sécularisa le pouvoir temporel, et, contrairement aux enseignements des pontifes romains, saint Hormisdas, saint Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII, elle proclama l'indépendance de la puissance séculière vis-à-vis de l'autorité spirituelle; comme si l'Église n'avait pas à juger la conduite du prince chrétien, lorsque dans son gouvernement il viole les lois divines.

Ensuite elle s'attaqua à l'autorité du Souverain Pontife dans le sein même de l'Église, et transforma la monarchie spirituelle en une aristocratie dans laquelle le pontife romain, dépouillé de la suprême puissance, serait réduit à une simple présidence du corps épiscopal; ayant l'initiative pour porter les lois et les proposer au corps des pasteurs, mais sans pouvoir leur donner par lui-même la valeur définitive; pouvant bien juger des questions de foi, de telle manière cependant que son jugement reçoive sa force dernière du consentement de l'épiscopat, soit exprimé en concile, soit manifesté par l'assentiment tacite des évêques dispersés: ce n'était plus Pierre confirmant ses frères, mais Pierre confirmé par eux. On sait comment le concile du Vatican a fait justice de ces doctrines.

Ces erreurs ne tardèrent pas à porter leur fruit. Affranchi par ses évêques de l'autorité sociale de l'Église, l'État ne se contenta pas de l'indépendance; il envahit audacieusement le domaine spirituel, et durant tout le cours du dix-huitième siècle tint l'Église

1. *Essai historique sur le schisme anticoncordataire*, par le R. P. Drochon, des Augustins de l'Assomption.

et ses ministres sous le joug. Par arrêt des parlements, les prêtres catholiques étaient contraints de porter les derniers sacrements aux jansénistes impénitents; les condamnations des cours séculières pleuvaient sur les publications fidèles aux pures doctrines romaines; les saisies du temporel, les sentences d'exil se multipliaient contre les prélats assez zélés pour s'opposer aux entreprises sacrilèges des magistrats séculiers; en un mot, ce fut la persécution qui remplit tout le dix-huitième siècle pour aboutir à la constitution civile du clergé.

Mais le but de notre étude n'est pas de montrer comment l'assemblée du clergé, en proclamant l'indépendance du pouvoir temporel vis-à-vis du pouvoir spirituel, avait préparé l'asservissement des Églises de France. Nous nous proposons d'exposer les suites de la déclaration au sein même de l'Église, et de montrer comment elle donna naissance au schisme anticoncordataire, si connu sous le nom de *Petite Église*. Nous sommes amené à en parler par la publication du livre du R. P. Drochon, des PP. Augustins de l'Assomption. Le titre de l'ouvrage : *la Petite Église; Essai historique sur le schisme anticoncordataire*, montre assez que l'auteur n'a pas en vue une histoire complète, ce qui demanderait des recherches considérables. Se bornant à un récit succinct en ce qui touche les divers diocèses de France, il s'attache surtout à sa chère Vendée, où se passa son enfance. A l'aide de documents de haut intérêt, et encore inédits, il redit les origines du schisme et raconte les ravages qu'il produisit au sein des populations si chrétiennes qui sortaient glorieuses des grandes luttes soutenues pour la défense de la foi. C'est assez dire l'attrait qu'inspire ce livre; et nous croyons être agréable à nos lecteurs en nous étendant sur l'un des épisodes les plus singuliers de notre histoire religieuse, et en montrant comment ce scandale fut la conséquence logique des doctrines de 1682.

La théorie gallicane, nous l'avons déjà dit, c'est qu'au-dessus du Pape il y a dans l'Église une autorité suprême : celle de l'épiscopat uni à son chef, le successeur de Pierre. De là découle une conséquence de haute importance : c'est que le Pape est soumis comme les autres aux saints canons, c'est-à-dire aux lois positives portées dans les conciles généraux, ou établies d'un consentement tacite par le Pape et les évêques dispersés. Donc, s'il arrive que le Pontife romain dans son gouvernement aille à

l'encontre de ces lois, il est prévaricateur, et son acte est de nulle valeur.

Une exception pourtant s'imposait dans cette théorie : à savoir, le cas d'une nécessité absolue et urgente ne permettant pas la convocation d'un concile général, ni la consultation de l'épiscopat dispersé. Le Pape est alors censé le chargé d'affaires de l'Église universelle, et en vertu de cette délégation tacite, peut aller contre les lois canoniques. Théorie ingénieuse, mais qui ouvre la porte à toutes les révoltes ; car qui jugera si le cas était assez urgent pour autoriser la dérogation aux saints canons ?

C'est de cette doctrine que naquit la Petite Église. Que se passa-t-il en effet ? Dix ans s'étaient écoulés depuis que la constitution civile du clergé avait détruit en France le culte catholique. Investi du pouvoir souverain sous le titre de premier consul, Napoléon Bonaparte comprit la nécessité de rétablir la religion, et pour cela de traiter avec le Pape. Pie VII ne pouvait se refuser à ses avances ; mais la réconciliation allait exiger de durs sacrifices. Le premier était celui de l'organisation épiscopale par la suppression de tous les sièges de France, afin d'établir une nouvelle circonscription ecclésiastique en harmonie avec la circonscription administrative créée par la Révolution. Les départements avaient remplacé les provinces, en les morcelant ; les évêchés correspondaient assez aux anciennes provinces, mais non aux nouveaux départements. Et cependant, vu les relations d'affaires, fréquentes entre les autorités spirituelles et temporelles, il paraissait nécessaire de renfermer dans les mêmes limites évêchés et préfetures. Mais il paraissait en même temps impossible de retourner aux circonscriptions civiles détruites par la Révolution. C'était donc à l'Église à remanier son organisation diocésaine pour la faire concorder avec le nouvel ordre de choses.

De plus, pour Napoléon et son entourage de jacobins, 132 évêques en France était un chiffre exorbitant. Une réduction de plus de la moitié s'imposait.

Mais faire table rase des institutions du passé pour construire à nouveau, emportait comme conséquence nécessaire la déposition des titulaires actuels. Le mot de déposition était odieux. En droit canon, la déposition suppose d'ordinaire une peine infligée pour une faute de haute gravité ; et elle ne doit pas être prononcée sans un jugement canonique. Le premier consul, peu sensible

à ces délicatesses, eût voulu que Pie VII prononçât immédiatement la déposition de tous les évêques de France, et instituât les nouveaux titulaires. Le Pape pensa avec raison devoir ménager les prélats qu'il allait priver de leurs églises, et qu'il serait plus honorable pour eux d'être démissionnaires que déposés. Il leur adressa donc un bref rempli des sentiments de la plus paternelle tendresse, et les suppliant pour le salut de la religion en France de faire d'eux-mêmes le sacrifice de leurs sièges; mais en même temps il leur donnait à entendre que leur refus ne pourrait l'empêcher d'exécuter une mesure qu'exigeait la gravité des circonstances.

Le Pape espérait que le dévouement aux intérêts religieux l'emporterait dans le cœur des évêques sur toute considération personnelle, que tous sans exception feraient généreusement le sacrifice demandé. Il était d'autant plus fondé à l'espérer qu'en 1790, quand fut établie la constitution civile du clergé, l'épiscopat tout entier avait offert sa démission au pape Pie VI, heureux si par ce sacrifice il eût pu rendre la paix à l'Église de France.

Malheureusement il se trompa. Si la majorité (45 sur 81 survivants de l'ancien épiscopat) répondit à ses désirs, et démissionna entre ses mains, il s'en trouva trente-six pour lui résister; et quand Pie VII, passant outre à leur refus, eut créé les nouveaux évêques, ils ne voulurent pas les reconnaître. Le principe de leur opposition fut toujours dans la doctrine gallicane. Le Pape, assujéti aux canons dans le gouvernement de l'Église, ne peut sans un jugement canonique priver un seul évêque de sa juridiction; à plus forte raison l'épiscopat entier d'une grande nation. L'acte du Pape était donc anticanonique, et par conséquent de nulle valeur.

Les circonstances étaient graves, il est vrai; et parmi les évêques démissionnaires, il n'en manquait pas qui, imbus de la doctrine des quatre articles, justifiaient la conduite du Pape par la seule nécessité extrême de pourvoir au salut de la religion en France. Les réfractaires n'en jugeaient pas ainsi. Tout en déplorant, eux aussi, les malheurs de leur nation, et reconnaissant les dangers que courait la foi, ils regardaient la mesure prise par le Pape comme plus nuisible qu'utile à la religion; et ils soutenaient dans leurs réclamations qu'il aurait dû au préalable consulter les évêques français; soit parce qu'ils étaient plus que lui au

courant des besoins de leur patrie ; soit parce que, hiérarchiquement, ils étaient juges avec lui. On le voit, c'est le pur gallicanisme.

A ce motif fondamental ils en ajoutaient plusieurs autres. D'abord, dans ce traité, le Pape n'aurait pas joui de la liberté nécessaire en toute convention, et aurait cédé à la violence que lui faisait Napoléon ; puis, le concordat ayant le caractère d'une convention entre deux puissances, le premier consul, usurpateur du pouvoir séculier, n'avait pas droit de traiter au nom de la France ; par le seul fait de négocier avec lui au nom de l'Église, Pie VII avait donc méconnu et violé les droits du monarque légitime ; il ne pouvait autoriser le serment de fidélité au gouvernement de la République, sans délier, indirectement du moins, les sujets du serment de fidélité prêté au roi, ce que condamnait le premier article de la déclaration ; de plus, il avait outrepassé ses pouvoirs en ratifiant la vente des biens d'Église et en assurant à leurs acquéreurs sacrilèges la propriété de ces biens.

La politique, on le voit, se mêlait aux principes théologiques pour détourner les évêques d'obtempérer à la demande du Pape. Il est curieux de suivre, dans le second volume des *Mémoires du cardinal Maury*, les préoccupations, les inquiétudes du roi exilé, à l'occasion du concordat. Ce sont les protestations de Louis XVIII contre tout traité fait ou à faire avec Napoléon, usurpateur, et comme tel n'ayant pas titre pour traiter avec le Saint-Siège au nom de l'Église gallicane. Et lorsque la convention a été conclue, c'est la sollicitude avec laquelle, dans son entourage, on en suit l'exécution et l'on s'enquiert du nom des démissionnaires et des réfractaires ; comment on reproche aux premiers leur défection, tandis qu'on n'a que des louanges pour les seconds. Louis XVIII intervient personnellement, et l'un des opposants les plus fougueux, Coucy, évêque de la Rochelle, se glorifie dans sa correspondance d'avoir reçu de lui une « lettre charmante ».

Mais lorsque le roi est monté sur le trône, et qu'aux débuts de la Restauration, il demande leur démission aux évêques de l'opposition, en vue de faciliter la conclusion d'un nouveau concordat, tous s'empressent de lui envoyer la démission qu'ils avaient refusée au Pape. Et, chose étrange, qui montre à quelles aberrations les avaient conduits leurs préjugés gallicans, ce n'est pas au Pape qu'ils l'envoyèrent, mais au roi, comme s'ils tenaient de

lui la dignité épiscopale. Quant au Pape, ils se contentèrent de lui adresser une lettre collective, où les protestations de respect, de dévouement filial ne sont pas épargnées ; où ils regrettent profondément d'avoir affligé le cœur du Pontife ; mais sans aucun désaveu de leur erreur, aucune excuse touchant le scandale de leur opposition passée. N'était-ce pas insuffisant pour réparer leur faute ? eux qui avaient tant reproché à Pie VII d'avoir accepté quelques anciens évêques constitutionnels pour les nouveaux sièges, sans exiger d'eux une rétractation formelle !

Mais revenons à l'époque du concordat. Les prélats dissidents étaient loin de vouloir fomenter un schisme. Tout en refusant au Pape le pouvoir de les déposséder, ils reconnurent, la plupart du moins, les évêques de récente nomination comme des délégués du Pape, envoyés d'une manière illégitime pour administrer leurs églises, mais auxquels il était nécessaire de communiquer leur juridiction, pour ne pas priver leurs peuples du bienfait des sacrements. Ayant ainsi pourvu aux besoins de leurs diocésains, beaucoup d'entre eux se tinrent à l'écart, attendant des jours meilleurs. Ils se contentèrent de rédiger un long mémoire, intitulé *Réclamations*, qui fut signé par tous les opposants, et de l'envoyer au Souverain Pontife pour protester contre la conclusion du concordat. D'autres se montrèrent plus obstinés. Ils voulurent continuer à exercer une juridiction qu'ils n'avaient plus ; ils refusèrent de recevoir les nouveaux évêques, même à titre de délégués du Pape ; ils nommèrent des vicaires dans les différentes parties de leurs anciens diocèses, et ordonnèrent aux fidèles d'obéir à ceux-ci comme aux représentants légitimes de leur unique pasteur.

Ainsi naquit la Petite Église. Elle se composait, outre les quelques évêques dont nous avons parlé, de prêtres plus soumis à leurs évêques qu'au Pape, et d'un nombre plus ou moins considérable de fidèles, restés unis à leurs évêques et à leurs curés. On vit alors sur divers points de la France le peuple se diviser en deux partis : les uns reconnaissaient la pleine autorité du Pape, et recevaient avec respect et docilité ses envoyés ; les autres, trompés par les prêtres dissidents, et fidèles aux maximes gallicanes, croyaient que le Pape n'avait pas le droit de supprimer les sièges épiscopaux existants, de leur en substituer de nouveaux et de déposséder les anciens prélats pour créer un nouvel épiscopat.

Les plus ardents évêques dans l'opposition furent Mgr de Thérmines, évêque de Blois, et Mgr de Coucy, évêque de la Rochelle. Le premier persévéra dans le schisme jusqu'à la veille de sa mort, en 1829; l'influence qu'il exerça sur la Petite Église fut assez grande, surtout depuis la Restauration. Mais le second en fut longtemps le véritable chef et presque le fondateur. Il l'organisa si bien qu'après un siècle il en reste encore quelques derniers débris.

C'est de lui surtout que s'occupe le R. P. Drochon; les lettres inédites du prélat sont peut-être la partie la plus importante de son livre. Nous devons nous y arrêter un peu.

Jean-Charles de Coucy portait un des noms les plus illustres de la noblesse française; il était issu des sires de Coucy, allié à la famille royale. Promu à l'épiscopat en 1789, il eut à peine le temps de prendre possession de son siège avant de se mettre en route pour l'exil. Ce fut en Espagne, dans le diocèse de Tolède, au couvent des Dominicains de Guadalaxaja, qu'il chercha un refuge contre les fureurs de la grande Révolution. C'était un prélat zélé. L'exil ne l'empêcha pas de veiller avec soin sur son troupeau. Il avait laissé à sa place de bons vicaires généraux, en particulier l'abbé de Beauregard, qui fut plus tard le saint évêque d'Orléans. Il soutenait lui-même les fidèles par ses mandements, prescrivait des neuvaines en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus, pour appeler sur eux les bénédictions divines; il écrivait de touchantes lettres d'encouragement aux prêtres prisonniers à Rochefort. Au jour de l'épreuve, malheureusement, sa vertu faiblit. Entraîné par ses préjugés gallicans et ses attaches politiques, il refusa sa démission au Pape, rejeta le concordat comme une mesure néfaste dans laquelle Pie VII avait outrepassé les droits de l'autorité pontificale; il soutint qu'on ne pouvait, sans violer les lois divines, prêter le serment de fidélité au gouvernement républicain de France, parce que ce serait trahir les serments inviolables faits au roi. Il se regarda comme étant toujours en possession de sa juridiction sur l'ancien diocèse de la Rochelle. Au commencement, se conformant à la pratique des autres opposants, il avait délégué ses pouvoirs spirituels aux nouveaux prélats. Mais bientôt il les leur avait retirés. Il nomma de nouveaux grands vicaires, réfractaires comme lui; il leur écrivait souvent, leur traçait la ligne de conduite à suivre vis-à-vis des nouveaux titulaires.

En même temps il adressait au Souverain Pontife des lettres,



qui sont la partie la plus curieuse de l'ouvrage du R. P. Drochon, et dans lesquelles il exposait les motifs qui l'empêchaient d'adhérer au concordat. L'épiscopat de France, d'après lui, formait un corps dont tous les membres étaient solidaires les uns des autres. Il ne pouvait donc donner sa démission sans s'être entendu avec ses collègues. Le Pape devait laisser aux prélats français le temps de se concerter, et non les obliger à donner une réponse absolue dans l'intervalle de dix jours. De ce que les évêques sont juges dans l'Église, il conclut que le Pape ne pouvait pas seul trancher la question. Il fait entendre plusieurs fois que la juridiction épiscopale est inaliénable, sauf les cas formellement prévus par les canons, et que donner sa démission à la demande du Souverain Pontife, serait compromettre cette haute prérogative. Tout cela, sous la plume de Mgr de Coucy, est revêtu d'un style assez confus, mais nous croyons avoir fidèlement résumé son argumentation. On y voit dans son intégrité la pure doctrine gallicane. Et pourtant Coucy avait autrefois soutenu les doctrines romaines, jusqu'à l'infailibilité du Pape ! Plus tard, il est vrai, sous la Restauration, l'ancien évêque de la Rochelle, promu à l'archevêché de Reims, accepta le concordat, et plusieurs fois, dans ses lettres à ses anciens diocésains, il les exhorta à rentrer dans l'unité de l'Église. Mais le mal était fait, et il ne fut pas facile de ramener à la soumission des populations aveuglées par l'esprit d'erreur.

On comprend en effet quelles profondes racines avait dû jeter dans la Vendée et dans le Poitou la haine du concordat. Ces populations profondément chrétiennes, habituées à voir en leurs prêtres des oracles infailibles de la vérité religieuse, les crurent sur parole quand ils leur prêchèrent la nécessité de rester unies à leurs anciens pasteurs, et de se défier des nouveaux venus envoyés par l'usurpateur de la puissance publique ; elles se révoltaient à la pensée du serment imposé par le concordat en faveur du gouvernement de la République, au sortir des luttes glorieuses qu'elles avaient soutenues pour la défense du trône. Ces braves Vendéens se groupèrent donc autour des prêtres qu'ils connaissaient, auxquels ils obéissaient aveuglément ; le vide se fit autour des nouveaux curés dans des cantons entiers. On ne pouvait, il est vrai, se réunir dans les églises livrées au clergé du concordat : les granges en tinrent lieu, comme aux plus mauvais jours de la Révolution. Le gouvernement de Napoléon eut

beau interdire ces réunions et recourir à la force pour faire cesser ce culte prohibé, tous les efforts échouèrent contre la résistance de ces populations si malheureusement trompées.

Quand la Restauration ramena à l'unité catholique les évêques dissidents, ni leur exemple ni leurs exhortations ne purent vaincre l'obstination de ces schismatiques. Ce fut une terrible crise pour la Petite Église, qui prit alors un caractère plus prononcé de secte. Privée d'évêques, elle n'avait que des prêtres sans juridiction ; et par conséquent les absolutions que ceux-ci donnaient étaient sans valeur, et les mariages auxquels ils présidaient étaient nuls. Plus d'une fois des prêtres scandaleux, interdits, exploitant le fanatisme des dissidents, prirent la direction des paroisses. Le nombre même de ces prêtres alla diminuant de jour en jour. La mort éclaircissait leurs rangs, et il ne restait plus en France un seul évêque pour donner l'onction sacerdotale aux chefs de la Petite Église. C'était l'agonie ; mais tel était l'aveuglement des rebelles qu'en de telles conditions ils refusèrent de se soumettre aux légitimes pasteurs. Ils continuèrent leurs réunions des dimanches ; un laïque, souvent une femme, y présidait ; les femmes préparaient les enfants à la première communion ; et, n'ayant plus de prêtres pour offrir le saint sacrifice, on donnait des hosties non consacrées ; à moins que par une bonne fortune on n'eût pu faire venir de loin des parcelles consacrées par un prêtre du schisme.

Difficulté semblable pour les mariages. Sous le régime du concordat, on continuait à se marier sans l'assistance du prêtre, comme on l'avait fait sous la Terreur. Un vieillard avec deux témoins recevait le consentement mutuel des époux, qui se persuadaient être légitimement unis. A l'heure de la mort, le prêtre était également absent, et le pauvre sectaire s'en allait au tribunal de Dieu sans absolution. Plusieurs fois, à ce moment suprême, les malheureux demandaient en grâce qu'on allât chercher le prêtre de la paroisse ; mais l'entourage, de peur de se souiller par la réception du curé légitime, leur refusait cette dernière consolation. Juste châtement de Dieu contre ces révoltés.

En présence de cette secte, quelle fut la conduite du clergé concordataire ? Le R. P. Drochon raconte les efforts que firent les nouveaux curés pour ramener ces pauvres égarés dans les

voies véritables du salut; avec quel courage ils supportèrent toutes sortes d'avanies de la part de leurs paroissiens, qui faisaient le vide dans leurs églises pour courir aux granges où se réunissaient les fidèles de la Petite Église. Il nous dit aussi avec quel zèle les évêques de Poitiers, depuis Mgr Bailly, le premier après le concordat, jusqu'au cardinal Pie, travaillèrent à la conversion des sectaires. Les souverains pontifes eux-mêmes portèrent un regard de compassion sur cette partie du troupeau de Jésus-Christ.

Ils agirent d'abord par autorité, mettant sous l'interdit les prêtres dissidents qui ne souscriraient pas une formule d'adhésion à l'acte pontifical. Puis, quittant la voie de la rigueur, ils se mirent directement en rapports avec ce peuple égaré. Rien de plus touchant que les exhortations paternelles que daigna leur adresser le Pape Léon XII, à l'occasion du grand jubilé de 1825; la condescendance avec laquelle, du haut de la chaire infallible, il explique à ces populations simples la nécessité de vivre en communion avec le Pape, avec l'évêque, avec le clergé catholique et avec tout le peuple chrétien, justifiant l'acte du pape Pie VII, et les pressant de rentrer tous ensemble dans le giron de la sainte Église. Grégoire XVI ne fut pas moins zélé pour les ramener à l'unité. Un trait charmant, du temps de son pontificat, nous est raconté dans le livre du R. P. Drochon. Il faut lire en entier le chapitre x, intitulé *Conversions*. Nous résumons. François Marilleaud, forgeron dans le bourg de Courlay, chanteur au sanctuaire de la Plainière, où se réunissaient les dissidents, était l'un des principaux personnages de la secte. Les scandales donnés par les mauvais prêtres qui exploitaient le fanatisme des dissidents, avaient éveillé des doutes dans son âme. N'osant s'aboucher avec le curé de la paroisse, il proposa ses difficultés à un homme respectable, fervent chrétien, M. Guignard, instituteur à Courlay. Celui-ci lui montra la faiblesse des motifs allégués pour refuser la soumission aux pasteurs légitimes. Il restait pourtant un scrupule à l'honnête artisan : « Mais on dit que le Pape est avec nous, disait-il à l'instituteur. — Vous avez un moyen de le savoir, répliquait celui-ci; écrivez-lui. — Moi, écrire au Pape! Mais il ne me répondra pas. — Le Pape est un père, et voyant votre désir, il vous répondra. » Marilleaud resta perplexe; mais bientôt il prit son parti et il écrivit à

Grégoire XVI une lettre qui est rapportée en entier dans le livre du R. P. Drochon. Comme l'avait bien prévu M. Guignard, la lettre fut lue par le Pape, qui en fut profondément ému ; il lui fit répondre par son grand pénitencier, le cardinal Castracane, une longue lettre où la question est traitée magistralement. En recevant la réponse, Marilleaud ne se possédait pas de joie. Son parti fut pris. Le jour de Pâques, à la grand'messe, le brave forgeron, réconcilié avec Dieu et l'Église, s'avancait grave et recueilli vers la table sainte, et puis entonnait un cantique de reconnaissance. Sa conversion en entraîna un grand nombre d'autres. Plusieurs, cependant, hésitaient à suivre son exemple, parce que la réponse de Rome portait la signature d'un cardinal et non celle du Pape. Le bon Marilleaud écrivit donc de nouveau au Saint-Père une lettre d'une touchante naïveté, vraie profession de foi, dans laquelle l'ancien dissident désavoue l'une après l'autre les erreurs des anticoncordataires, reconnaît que le souverain pontife Pie VII a librement conclu le concordat, que les évêques institués par lui sont légitimes, qu'il eut le droit de ratifier la vente des biens de l'Église aliénés par la Révolution, et de supprimer un certain nombre de fêtes ; que les prêtres dissidents sont dépourvus de juridiction, et condamnés par le Saint-Siège.

A cette lettre si simple, le pape Grégoire XVI daigna répondre de sa propre main. Avec quel respect Marilleaud reçut cette réponse ; comme il se prosterna pour la prendre des mains de son curé ; comme il la baisa avec vénération ; quelles larmes de joie il répandit ! Dès ce moment sa vie fut celle d'un fervent chrétien, d'un apôtre. Enfin il s'éteignit doucement dans le Seigneur, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, vénéré de tous.

Pie IX, ayant succédé à Grégoire XVI sur le trône pontifical, porta également ses sollicitudes sur la fraction de la Petite Église qui s'était conservée en Belgique ; ses membres étaient appelés Stévénistes, du nom de l'abbé Stévens, ancien vicaire général de Namur, adversaire déclaré du concordat. Inquiets sur leur séparation du reste de l'Église, quelques-uns d'entre eux portèrent leur cause au tribunal de Pie IX, en 1855. Le Saint-Père daigna leur répondre, les exhortant à se soumettre aux évêques de leurs diocèses.

La convocation du concile du Vatican ne passa pas inaperçue

dans la Petite Église. Imbus des principes gallicans, et regardant le concile comme supérieur au Pape, les sectaires poussèrent l'illusion jusqu'à croire que la grande assemblée allait casser l'acte de Pie VII, et rétablir l'ancien épiscopat de France. Leurs chefs firent réimprimer les *Réclamations* des évêques réfractaires de 1803 ; ils y ajoutèrent un mémoire concluant à demander aux Pères du concile de déclarer que « les règles qui protègent l'indépendance des évêques ne doivent pas être méconnues, et que jamais celui que le Saint-Esprit a établi pour gouverner l'Église de Dieu ne peut être renversé de son siège ».

Ce double mémoire fut porté à Rome par deux dissidents de Lyon, MM. Marius Duc et Jacques Berliet, et offert par eux au Saint-Père et à tous les évêques du concile. De leur côté, plusieurs évêques proposèrent des *postulata* à l'assemblée pour qu'elle s'occupât de ces malheureux égarés. Dans les congrégations générales il en fut plusieurs fois question. Les uns, comme l'archevêque de Malines, voulaient procéder par voie d'autorité ; d'autres, comme Mgr Collet, évêque de Luçon, Mgr Maret, évêque de Sura, Mgr Callot, évêque d'Oran, préféraient la voie de la persuasion. La suspension du concile empêcha de rien conclure directement ; mais la constitution *Pastor æternus*, en définissant la plénitude du pouvoir du Souverain Pontife, renfermait implicitement la condamnation de la Petite Église. Obstinés dans leur erreur, les dissidents ne l'ont pas compris. « Les Vendéens et les Lyonnais qui signèrent le *Mémoire au concile* persévèrent avec fermeté dans leur attachement aux principes défendus dans les *Réclamations canoniques* de 1803. Patients et résignés, ils attendent l'heure de Dieu et des évêques. Tel un soldat, fidèle à sa consigne, reste inébranlable à son poste jusqu'au moment où ses supérieurs le relèveront de sa faction. » Ce sont les paroles de M. Marius Duc dans une brochure qu'il publia après le concile, sous le titre : *Une mission à Rome*. Et cependant le dernier mot n'a pas encore été dit sur ce sujet. Vingt ans d'obstination ont suivi la promulgation de la constitution du concile du Vatican. Tout semblait perdu ; et voilà que les sectaires paraissent vouloir enfin mettre un terme à leur séparation. Des pourparlers ont eu lieu entre le regretté archevêque de Lyon, cardinal Foulon, et celui qu'on regarde toujours comme le chef de la Petite Église, M. Marius Duc ; celui-ci a manifesté des

intentions conciliantes, que le cardinal s'est empressé de transmettre au Souverain Pontife. Imitant ses prédécesseurs, Léon XIII a tendu la main à ses enfants égarés. Il leur a adressé une lettre longuement motivée, exposant amplement les principes sur l'unité de l'Église et l'autorité suprême du Pape dans le gouvernement du peuple fidèle, et exhortant les derniers dissidents à abjurer leurs erreurs en se soumettant à l'autorité des pasteurs légitimes. Espérons que ces paternelles exhortations porteront leurs fruits, et qu'il n'y aura plus bientôt qu'un seul pasteur et un seul troupeau. Ajoutons en terminant qu'un scandale comme celui de la Petite Église ne pourra plus se renouveler à l'avenir, grâce aux définitions du concile du Vatican, qui ont mis en un si grand jour la plénitude du pouvoir pontifical dans le gouvernement de l'Église de Dieu.

G. DESJARDINS.

---

### LE TOMBEAU DE FRANÇOIS SUAREZ RETROUVÉ

Le *Boletín de la Real Academia de la Historia* de Madrid, en tête de son numéro de décembre, nous fait connaître une intéressante découverte, celle du tombeau de l'éminent docteur François Suarez.

M. Antonio Sanchez Moguel, professeur distingué de l'Université de Madrid, raconte que, à la fin de juillet dernier, il fut invité un jour, au cours d'une excursion en Portugal, à visiter la résidence des PP. Jésuites de Barros. Un jeune prêtre espagnol qui s'y trouvait, le P. Llobera y Colls, lui en fit les honneurs, et l'on s'entretint des grands religieux de l'Ordre que l'Espagne a prêtés au Portugal, surtout des deux plus illustres, François Xavier et François Suarez. Le visiteur s'occupait précisément, dans son voyage, de préparer un travail sur le séjour de Suarez à Coïmbre, mais il ne songeait nullement à rechercher son tombeau. On en vint cependant à parler de sa mort et de sa sépulture, et le Père espagnol fut ainsi amené à mettre sous les yeux de ses hôtes un passage du P. Balthazar Telles en sa *Chronica da Companhia de Jesus da Provincia de Portugal*. Parlant des chapelles de l'église de S. Roque (Saint-Roch, maison professe des Jésuites à Lisbonne, où était mort Suarez), il s'exprime ainsi :

La petite chapelle... au côté de l'Épître de la grande chapelle des Saintes Vierges, fut ornée et disposée par les soins de Don Jean de Castro, seigneur de Rezende (qui fut marié avec Dona Philippa de Castro), pour ensevelir en ce lieu son fils, Don Antonio de Castro, prêtre et homme de grande vertu et grand exemple, lequel toujours très attaché à la Compagnie, et désireux d'y entrer, mais surpris par la mort avant d'avoir pu le faire, ordonna en son testament qu'on préparât cette chapelle pour sa sépulture.

Et en témoignage du grand amour et de la profonde vénération qu'il eut toujours pour le très insigne docteur, le Père François Soares (honneur de la Compagnie, maître universel de la chrétienté et autrefois son ami très intime), il demanda qu'on transférât les ossements du dit Père son maître, dans ce lieu destiné à sa propre sépulture, ordonnant qu'on l'ensevelît aux pieds de cet éminent Docteur; et ainsi fut fait : comme si, même après la mort, il prenait plaisir à rester en la présence d'un tel maître pour recevoir encore, autant qu'il le pouvait, ses leçons et écouter son enseignement jusque dans le tombeau.

Le vocable de cette chapelle est de Notre-Dame de l'Exil, à cause du tableau qu'y fit placer le même Don Antonio de Castro et qui représente le voyage de la Sainte Vierge (fuite en Égypte, sans doute); il est l'œuvre d'un pinceau remarquable.

Par bonheur, M. Sanchez Moguel, dans cette excursion, avait pour compagnon ou plutôt pour guide le docteur Thomas de Carvalho, président de la Royale Académie des sciences de Lisbonne, qui se trouvait être aussi le directeur de l'hospice établi dans l'ancienne maison professe de Saint-Roch. Il s'offrit à vérifier, dès qu'il serait rentré à Lisbonne, la véracité du chroniqueur.

Il tint parole. Les premières investigations furent sans résultat.

Mais moi, raconte-t-il, appuyé sur les paroles de Balthazar Telles, j'insistai fortement et ordonnai qu'on fit de nouvelles recherches au lieu désigné par la *Chronique*, dans la chapelle des Saintes-Vierges, au côté de l'Épître.

Et en effet là il était et il est encore, aussi bien que le tombeau d'Antoine de Castro, disciple du grand docteur Soares. J'envoie à part à mon ami l'inscription tumulaire de l'un et de l'autre.

La raison pour laquelle les deux mausolées ne furent pas rencontrés tout de suite, c'est que la chapelle était obstruée par les supports de l'orgue qu'on a placé d'une façon si irrespectueuse et si barbare dans cette partie du transept de l'église<sup>1</sup>. Ainsi la chapelle avait été inutilisée, se trouvant au-dessous de l'orgue et remplie par la caisse des soufflets.

Pour réparer cette faute grossière, ajoute M. Carvalho, je comman-

1. C'est en 1834, nous écrit-on, que ces travaux furent exécutés.

dai que l'orgue fût retiré de là et transféré dans la tribune qui devra être refaite et agrandie, l'église reprenant sa forme primitive. Cela coûtera bien quelques centaines de *mil reis* ; mais je crois que c'est une bonne œuvre de ramener le monument au plan et à l'état primitif.

Voici les inscriptions tumulaires telles que les donne le *Boletim*, à la suite du récit que nous venons de résumer.

Côté de l'Évangile :

P. D<sup>r</sup> Francisco Soarez, e Societate Jesu, in Conimb. Academia primario, emerito viro virtutibus acque<sup>1</sup> maximis et scientiis insigni, trium et viginti voluminum editione Philosophiæ ac Theologiæ illustratis : die xxv septemb. an. MDCXI<sup>2</sup> ad veram vitam progresso, magno suo magistro et patri amatissimo D. Antonius a Castro in amoris et observantiæ monumentum dedicavit.

Côté de l'Épître :

Aqui jaz D. Antonio de Castro, f<sup>o</sup> de D. João de Castro, senhor de Rezende, Reriz, Sul, Penella e outros logares, e de D<sup>a</sup> Philippa de Castro, sua primeira mulher, que tendo outras sepulturas de seus avos, pediu á Companhia de Jesus esta capella e a mandou fazer para só se enterrar nella, e por os ossos do P. D<sup>or</sup> Francisco Soarez, seu Mestre. Falleceu a 8 de setembro de 1632<sup>3</sup>.

Ainsi M. Moguel a été assez heureux, dans son voyage d'érudit, pour trouver ce tombeau vénérable sans avoir eu pour but de le chercher. Nous l'en félicitons d'autant plus cordialement que nous l'avions nous-même cherché, il y a peu d'années, sans le trouver. Arrivés à Lisbonne, le P. Rivière et moi, dans les derniers jours de juin 1887, nous nous empressâmes de nous rendre à Saint-Roch, avec l'espoir, fondé sur les documents les plus sûrs, de rencontrer la pierre sépulcrale qu'ils nous signalaient. C'était, entre autres écrivains, Bernard Sartolo, qui, dans sa Vie espagnole de Suarez, racontait le fait mentionné par Telles et reproduisait l'inscription du tombeau que vient de rééditer le

1. Faute d'impression pour *xque*.

2. Il doit y avoir MDCXVII.

3. Ci git D. Antoine de Castro, fils de D. Jean de Castro, Seigneur de Rezende, Reriz, Sul, Penella et autres lieux, et de D<sup>a</sup> Philippa de Castro, sa première femme, lequel, ayant d'autres sépultures de ses ancêtres, demanda à la Compagnie de Jésus cette chapelle et la fit faire pour sa sépulture seulement, et pour les ossements du P. Dr François Soarez, son Maître. Il mourut le 8 septembre 1632.



*Boletin*, mais avec quelques variantes et en lui conservant sa forme épigraphique<sup>1</sup>.

Nous avons de plus en mains une lettre précieuse qui confirmait et expliquait les données des historiens. C'était la requête même adressée par l'élève reconnaissant de Suarez, D. Antonio de Castro, au P. Vitelleschi, général de la Compagnie de Jésus, pour demander la place qu'il occupe en effet aux pieds de son maître. Nous avons nous-même trouvé cette pièce aux anciennes archives du Gesù, et en avons pris une copie exacte. Cette lettre paraît être autographe ; elle est écrite sur papier double de format in-folio, dont elle occupe la première page et le haut du verso. Le papier a été plié en huit, comme on fait pour expédier une missive ; cependant, au dos de la feuille restée blanche il n'y a point d'adresse, pas plus que d'en-tête ou de titres au début du texte. On peut en conclure qu'elle fut remise par l'auteur aux supérieurs de Lisbonne, pour la joindre au courrier qu'ils adressaient au P. Vitelleschi. Au dos de la deuxième feuille blanche

1. Voici l'inscription de Sartolo :

DOCTORI  
FRANCISCO SUAREZ  
E SOCIETATE JESU  
IN CONIMBRICENSI ACADEMIA PROFESSORI  
PRIMARIO EMERITIQUE.  
VIRO VIRTUTIBUS ÆQUE MAXIMIS AC  
SCIENTIIS INSIGNI :  
TRIUM ET VIGINTI VOLUMINUM EDITIONE  
PHILOSOPHIA AC THEOLOGIA  
ILLUSTRATIS :  
DIE XXV SEPTEMBRIS ANNI M.DC.XVII.  
AD VERAM VITAM PROGRESSO.  
MAGNO MAGISTRO SUO ET  
PATRI AMANTISSIMO  
D. ANTONIUS DE CASTRO  
IN AMORIS ET OBSERVANTIÆ  
MONUMENTUM.

On le voit, les variantes sont heureuses au point de vue du sens et de la latinité. Nous serions donc porté à croire que c'est bien Sartolo qui donne l'inscription exacte. D'un autre côté, il est difficile d'admettre, sans en avoir l'assurance, qu'elle n'ait pas été transcrite très fidèlement par l'érudit qui vient de la remettre au jour. Le temps nous manque pour faire collationner sur place les deux versions avec le texte lapidaire.

se trouve le résumé du contenu, écrit de la main du secrétaire de ce Père général.

Donc, munis de ces documents imprimés ou inédits, nous examinâmes avec le plus grand soin les murs, le sol, les chapelles et oratoires, tous les recoins de l'église ; ce fut inutilement. Un employé nous dit vaguement que des réparations avaient été faites et que les tombeaux devaient être recouverts par des boiseries ou des plâtrages. Comment espérer qu'on voulût bien bouleverser toute l'église pour contenter la pieuse curiosité de deux étrangers ? Nous nous retirâmes, déçus, dès la première étape de ce voyage, dans une des plus chères espérances qui nous l'avaient fait entreprendre. Si le D<sup>r</sup> Carvalho était déjà à cette époque chargé de l'hospice de Saint-Roch, il nous reprochera, et avec raison, de n'avoir pas eu plus de confiance dans le zèle et l'obligance du Directeur.

Voici la lettre dont nous venons de parler ; le texte que nous imprimons a été soigneusement collationné avec l'original ; seules les abréviations des mots *que* et *multo* ont été supprimées. La traduction est donnée à la suite : nous espérons, malgré notre inexpérience de la langue et la contexture pénible des phrases, ne nous être pas trop écarté du sens.

Pella criassão que os P<sup>es</sup> da Companhia de Jesus em mim fizerão desde idade de des annos nos estudos da Un<sup>de</sup> de Coimbra, e pello amor que sempre tive e terei a esta sagrada religião, iaque a falta que tenho de saude e de espiritu me não dexão professar a regra, dezeio pelo menos como irmão gozar dos dois espirituais e grassas della, e como homilde servo seu em tudo o que eu puder servilla, e porque nem a morte me possa apartar da dita Companhia de Jesus quizera que meu corpo ficasse sepultado nella aos pes do d<sup>r</sup> P<sup>e</sup> F<sup>co</sup> Soares a quem com grande amor venerei sempre por santo e por meu mestre ; e por quanto abrindose a sua sepultura ordinaria en que estava para se enterrar outrem nella pareseo assi per forsa de rezão como por instansia de muitos que seus ossos se devião separar e por na parede do nicho de S. Antonio que tenho pedido ao P<sup>e</sup> provinsial e mais P<sup>es</sup> da каза de S. Roque para sepultura minha e do S<sup>ro</sup> dom Jo de Castro meu pai, sendo o prinçipal intento dala na parede da capella que fizer ao corpo do P<sup>e</sup> F<sup>co</sup> Soares meu mestre e ficar eu aos seus peis delle que he para mim o mais honrrado lugar que posso ter, nem podia darseme maior consolasião espiritual que por todos os caminhos possiveis ajudar a conservar as memorias de hum varão tão eminente, nas virtudes, na sciensia, nos servissos que fes a Igreja de Deus. Grande culpa senhor seria dos prezentes, iusta qeixa terião os futuros se pella nossa per-

desse não sō a Companhia de Jesus mas toda a Igreja catholica qual-quer parte de tão santas tão insignes e nessessarias memorias, e assi V. P. R<sup>ma</sup> reseba no servisso da companhia o pouco que eu valho pondo os olhos no muito que dezejo e seia servido darnos seu beneplacito e lausarnos sua bensão que humildemente peso e dezejo fiando dos P<sup>es</sup> e de mim que na conservassão da memoria de meu mestre e intimo amigo se prosedera com tal desensia e se accommodarão as couzas de maneira que se não perda hum ponto da modestia e humildade religiosa porque a tudo se avera a considerassão e respeito nessessario. Guarde Deus a V. P. R<sup>ma</sup> para grandes servissos seus e bem de sua igreja não aumento de sua sagrada companhia.

De lixa em 3 de Agosto de 632.

DOM ANTONIO DE CASTRO

Reconnaissant des soins que les Pères de la Compagnie de Jésus ont donnés à mon éducation, depuis l'âge de dix ans, dans les études de l'Université de Coïmbre, et mù par l'affection que j'ai toujours eue et aurai toujours pour ce saint Ordre, puisque l'insuffisance de mes forces de corps et d'esprit ne me permet pas de professer sa règle, je désire au moins, comme frère, jouir de ses dons spirituels et de ses grâces, et comme son humble serviteur lui être utile en tout ce qui me sera possible; et pour que la mort même ne puisse pas me séparer de ladite Compagnie de Jésus, je voudrais que mon corps fût enseveli au milieu d'elle aux pieds du docteur le Père François Soarez, mon saint maître, que je n'ai jamais cessé d'aimer tendrement et de vénérer. D'ailleurs, quand on ouvrit la sépulture ordinaire où il était resté jusque-là, pour y enterrer un autre mort, de pressantes raisons et les instances de nombreux amis décidèrent à mettre à part ses ossements et à les déposer dans la paroi de la petite chapelle de Saint-Antoine, que j'ai demandée au Père Provincial et aux autres Pères de la maison de Saint-Roch pour y être enseveli, ainsi que le seigneur don Jean de Castro mon père. En effet, mon intention principale fut de donner la sépulture dans le mur de la chapelle projetée au corps du Père François Soarez, mon maître, et de reposer moi-même à ses pieds, ce qui est, à mon gré, la place la plus honorable que je puisse obtenir. Rien aussi ne pouvait me procurer plus de consolation spirituelle que d'aider par tous les moyens possibles à conserver les restes d'un homme si éminent par les vertus, la science et les services qu'il a rendus à l'Église de Dieu. Grande serait notre faute, Seigneur, à nous qui vivons, et trop juste serait la plainte de ceux qui viendront après nous, si par notre négligence la Compagnie de Jésus, bien plus l'Église catholique elle-même, perdait la moindre partie de restes si saints, si insignes, si nécessaires. Ainsi donc que Votre Paternité Révérendissime agréée pour le service de la Compagnie le peu que je puis faire en jetant les yeux sur la grandeur de mon désir et qu'Elle daigne nous accorder son assentiment et nous envoyer sa bénédiction que je

demande humblement ; se confiant d'ailleurs aux Pères et à moi pour être assurée que, dans la conservation de la dépouille de mon maître et intime ami, on procédera avec une telle convenance et les choses se passeront de telle manière que la modestie et l'humilité religieuse ne reçoivent pas la moindre atteinte, parce qu'on aura pour tout la considération et les égards qu'il faut. Que Dieu garde votre Paternité Révérendissime pour son grand service et le bien de l'Église dans l'accroissement de sa sainte Compagnie !

De Lisbonne, le 3 août 1632.

DOM ANTONIO DE CASTRO.

Il serait intéressant de lire aussi la réponse du P. Vitelleschi. Nous l'avons cherchée, mais sans réussir à la trouver. Nul doute qu'elle n'ait été affirmative.

R. DE SCORRAILLE.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE  
DES  
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

---

JANVIER 1894

---

ROME

Le 18, le Très Saint Père a célébré la messe dans la basilique vaticane, en présence de plus de dix mille Romains, représentant des diverses associations catholiques de la Ville éternelle.

Le lendemain 19, se célébrait le quarantième anniversaire de l'élévation de Léon XIII, alors archevêque de Pérouse, au cardinalat.

Pendant la semaine de Noël, selon l'ancien usage romain, le Sacré-Collège des cardinaux, les divers collèges de la prélature, les évêques présents à Rome, les ambassadeurs et ministres accrédités près le Saint-Siège sont allés offrir à Léon XIII l'hommage de leurs souhaits de nouvel an. Dans sa réponse à l'adresse des cardinaux, le Très Saint Père a insisté sur le rôle pacificateur de la papauté. « Il n'est rien que Nous demandions avec plus d'ardeur, a-t-il dit de lui-même, que de pouvoir imiter effectivement plusieurs de Nos prédécesseurs qui furent des ministres de paix pour l'Europe et le monde. » Puis il a ajouté : « Il est certain que, par le caractère même de Nos hautes fonctions, Nous en sommes les zéloteurs et les propagateurs autorisés ; car la paix, considérée par rapport à l'homme individuel, aussi bien que par rapport aux sociétés humaines, est fille de la justice, et la justice ne vit que de la foi. *Justus ex fide vivit*. Or, le souverain pontificat chrétien étant l'incorruptible gardien de la foi et le vengeur suprême de la justice, il se trouve donc être un apostolat de paix et d'union.

« Donnez libre cours à cet apostolat qui tient sa mission d'en haut ; accueillez sans arrière-pensée la parole qu'il vous adresse, faites qu'elle puisse pénétrer dans la libre conscience du citoyen, au foyer de la famille et dans le gouvernement des États, et vous verrez fleurir aisément la tranquillité de l'ordre, cette aspiration principale et ce besoin suprême des peuples. »

FRANCE

Les décrets constituant officiellement le nouveau ministère ont été signés, non le 2 décembre, — ce qui eût été d'un mauvais présage, — mais le 3. Le cabinet est ainsi constitué : M. Casimir-Périer, président

du Conseil, aux affaires étrangères ; M. Raynal, à l'intérieur ; aux finances, M. Burdeau ; à l'instruction publique, M. Spuller ; à la justice, M. Antonin Dubost ; à la guerre, le général Mercier ; à la marine, l'amiral Lefèvre ; à l'agriculture, M. Viger ; au commerce, M. Marty ; aux travaux publics, M. Jonnart.

La déclaration ministérielle, lue le lendemain dans les Chambres et rédigée d'une façon moins agressive que la précédente, a été en général bien accueillie.

Aussitôt après cette lecture, M. Paschal Grousset déposait sur le bureau de la Chambre une proposition de loi accordant l'amnistie à tous les condamnés pour délits de presse, de grève ou faits connexes. L'urgence était déclarée. La discussion s'ouvrait immédiatement. Mais, sur la demande du gouvernement, 257 voix contre 226 se prononçaient contre le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi.

Le lendemain, M. Dupuy, ancien président du Conseil, était élu président de la Chambre par 251 voix seulement. M. Brisson en obtenait 213.

Le 9, une bombe était lancée de la tribune publique dans la Chambre. Quelques députés étaient blessés, ainsi qu'un certain nombre de personnes dans les tribunes. L'auteur de l'attentat, l'anarchiste Auguste Vaillant, fut lui-même légèrement atteint.

Le gouvernement a profité de l'émotion produite pour déposer sur le bureau de la Chambre quatre projets de loi destinés à faciliter la répression de la propagande anarchiste. Les quatre lois ont été votées d'urgence.

La première modifie la loi sur la presse en ce qui concerne la provocation aux crimes. L'apologie de ces crimes est assimilée à la provocation. Les pénalités sont augmentées. L'arrestation préventive des coupables et la saisie immédiate des écrits incriminés sont autorisées dans certains cas.

Les autres lois ont rapport à la détention des explosifs, aux associations d'anarchistes et au renforcement de la police.

En même temps les socialistes cherchaient à obtenir une enquête parlementaire sur la grève récente des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais. Le nouveau ministre des travaux publics n'a pas eu de peine à démontrer qu'en ce moment une pareille enquête ne pourrait contribuer qu'à prolonger l'excitation des esprits.

L'émotion causée par l'attentat dirigé contre la Chambre française a été universelle ; et de tous les pays des télégrammes ont été adressés au président de la Chambre. Son Ém. le cardinal Richard a voulu lui aussi s'unir « aux félicitations adressées aux représentants de la France par les gouvernements amis de notre pays, pour avoir été préservés du danger qu'ils ont couru, et pour avoir su conserver la dignité et la fermeté d'attitude qui conviennent aux hommes du pouvoir en face du péril ». Sur son ordre, le saint jour de Noël, dans toutes les églises et

chapelles de son diocèse, des prières à la fois d'action de grâces et de supplication se sont fait entendre en faveur de la France.

— La Chambre des députés et le Sénat ont eu à voter, avant de se séparer, une somme considérable de crédits extraordinaires. Grâce à tous ces crédits et à la diminution de rendement de certains impôts, le déficit dépassera cette année quatre-vingts millions. Une si mauvaise gestion des finances nationales n'est pas sans causer quelque inquiétude pour l'avenir.

— Le procès d'Aigues-Mortes s'est terminé par un acquittement général. Les jurés charentais n'ont voulu condamner ni Italiens ni Français. Il semble établi que, le premier jour, ce sont les Italiens qui ont commencé à frapper. Le lendemain, l'excitation populaire devait être très vive. Le jury aura sans doute pensé que, dans ces circonstances, la responsabilité des événements de la seconde journée retombait en bonne part sur ceux qui, par leur attaque de la veille, avaient allumé dans les cœurs une soif de vengeance presque irrésistible.

— Mgr le recteur et MM. les professeurs de la Faculté de théologie de l'Université catholique de Paris ont fait parvenir au Souverain Pontife une adresse éloquente où ils protestent de leur pleine adhésion et de leur entière obéissance à tous les enseignements, prescriptions et conseils de Sa Sainteté, contenus dans l'encyclique *Providentissimus Deus* : « en particulier, touchant les effets de l'inspiration divine, qui s'étendent de telle sorte à chacune des parties de tous les livres canoniques, qu'ils excluent par là même toute erreur ». Dans sa réponse, le Souverain Pontife, après avoir félicité les signataires de l'adresse de leur parfaite obéissance à recevoir et à observer les enseignements et les prescriptions du Saint-Siège, témoigne, une fois de plus, combien il a à cœur le succès des universités catholiques, « de ces asiles vénérables où les plus hautes sciences se sentent chez elles, où la jeunesse trouve un abri contre la contagion de l'erreur ».

— Invité par le préfet de son département à mettre à exécution le nouveau règlement d'administration publique sur la comptabilité des fabriques, Mgr l'évêque de Séez a protesté contre ce règlement par une lettre adressée à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. La loi du 26 janvier 1892 a pour but de soumettre les comptes des fabriques et consistoires à toutes les règles de la comptabilité des autres établissements publics. Le règlement d'administration du 27 mars 1893 va plus loin quand il dit qu'« à défaut du trésorier et d'un receveur spécial, les fonctions de comptable de la fabrique seront remplies par le percepteur ». Désigner d'office un comptable ce n'est évidemment pas là appliquer une règle de comptabilité. Or, les règlements ne valent qu'autant qu'ils se maintiennent exactement dans les limites des lois dont ils règlent l'application. De plus, il avait été convenu qu'on respecterait les dispositions formelles du décret du 30 décembre 1809, qui décide que tous les deniers des fabriques seraient *reçus et dépensés*

*par un marguillier.* Enfin les convenances et les traditions les plus indiscutées du ministère des cultes exigeaient que l'on consultât l'épiscopat, afin d'arrêter de concert les mesures d'administration à prendre. On a d'ailleurs consulté le synode général de l'Église de la Confession d'Augsbourg; on a pris l'avis du consistoire central des Israélites de France. Pourquoi ne pas consulter l'épiscopat catholique, au moment où on allait faire intervenir dans l'administration des fabriques, contrairement au décret de 1809, des fonctionnaires qui pourraient être juifs ou protestants.

Il faut reconnaître que la protestation de Mgr l'évêque de Séz paraît très solidement motivée.

### ÉTRANGER

*Allemagne.* — Le 1<sup>er</sup> décembre, sur la proposition du centre, le Reichstag allemand a, par 173 voix contre 136, voté l'abrogation des lois d'exception contre les Jésuites. Les socialistes ont voté l'abrogation, d'abord parce qu'ils sont opposés à toute législation d'exception, ensuite parce qu'ils ne peuvent plus croire ou feindre croire au péril ésumé. L'orateur de leur groupe a eu beau jeu pour railler ces prétendus libéraux qui simulent la peur pour pouvoir refuser la liberté à des adversaires. Le vote du Reichstag ne suffit pas d'ailleurs pour régler par lui seul la question du rappel des Jésuites, parce que cette assemblée n'a pas l'initiative directe des lois. Son vote n'a de portée que comme invitation faite au Conseil fédéral et au chancelier d'avoir à lui soumettre un projet en ce sens.

*Italie.* — M. Zanardelli, chargé par le roi de constituer un nouveau ministère en remplacement de celui de M. Giolitti, n'a pu réussir dans cette mission. Le roi a alors rappelé M. Crispi, qui a été plus heureux dans ses démarches. Dans sa déclaration aux Chambres, le nouveau président du Conseil n'a pas cherché à cacher les difficultés de la situation.

P. P. F.

Le 31 décembre 1893.

*Le gérant : H. CHÉROT.*



## NOUVEAUX RÈGLEMENTS SUR LES FABRIQUES

La question capitale dans le monde ecclésiastique est aujourd'hui celle des fabriques paroissiales. La loi de finances du 26 janvier 1892 assujettit toutes les fabriques aux règles de la comptabilité des établissements publics, et laisse au gouvernement le soin de déterminer le mode d'application de cette mesure.

En exécution de cette loi, le Conseil d'État se met à l'œuvre, rédige le règlement; et, quand on n'y pensait plus, M. Charles Dupuy, nouvellement appelé au ministère des cultes, publie, le 27 mars 1893, le décret préparé.

Ce décret ne pouvait passer sans provoquer les réclamations les plus énergiques de la part de l'épiscopat. Cependant, par mesure de prudence, dans l'espoir que de sages ménagements amèneraient le gouvernement à modifier son règlement d'accord avec les évêques, et surtout sur des recommandations venues de haut, les prélats renoncèrent à livrer leurs réclamations à la publicité.

Cette modération de l'épiscopat n'a pas porté les fruits qu'on en attendait. Le décret a été suivi d'une instruction pratique, adressée par le ministre des cultes à tous les évêques pour être communiquée aux curés, instruction très compliquée, inapplicable dans la plupart des paroisses, et qui semble avoir pour but d'obliger les fabriques à confier leur comptabilité aux agents de l'État, les percepteurs des contributions directes.

A cette nouvelle atteinte portée aux droits de l'Église, nos prélats ont cru devoir se départir du silence prudent gardé jusqu'à ce jour. Les cardinaux de Toulouse, de Paris, de Reims, et à leur suite de nombreux évêques, font connaître à la France catholique les protestations qu'ils ont adressées au pouvoir touchant ses actes.

Ils se plaignent d'abord qu'en une affaire aussi grave, re-

gardant les droits les plus sacrés de l'Église, on n'ait pas même daigné les consulter ; tandis que les règlements concernant les cultes protestant ou juif ont été publiés après entente préalable entre les consistoires réformés et israélites et le gouvernement.

Ils insistent ensuite sur le caractère des biens de fabriques ; ils montrent qu'ils sont essentiellement biens d'Église, appartenant à celle-ci, non à l'État, tombant sous l'administration des supérieurs ecclésiastiques, non sous celle de la puissance séculière. Le décret est donc l'œuvre d'un pouvoir incompétent.

D'ailleurs, en supposant légitime le droit que s'attribue le gouvernement de légiférer sur les fabriques, quelle nécessité de modifier si profondément un régime qui pendant près d'un siècle a régi nos paroisses ? Sous les nouveaux décrets, le contrôle des administrations fabriciennes sera-t-il plus assuré ? De ces considérations et d'autres semblables, les prélats concluent à la nécessité de suspendre l'exécution du décret du 27 mars, et de soumettre cette grande question à *un travail réfléchi et concerté avec qui de droit*, comme dit S. Ém. l'archevêque de Paris.

Le conflit est engagé. Quelles en seront les suites ? Est-il à espérer que le gouvernement recule devant cette juste opposition de l'épiscopat ? Ce serait illusion. Mais l'avenir est à Dieu. Ce qui paraît aujourd'hui impossible deviendra peut-être la réalité de demain. En attendant, nous croyons faire œuvre utile et agréable à nos lecteurs en étudiant les conditions canoniques et sociales des fabriques telles que les a faites la Révolution en France.

## I

Ce serait grande erreur de croire que nos fabriques paroissiales de France sont des institutions ecclésiastiques. Ce sont de simples corps laïques constitués par le pouvoir civil afin de traiter, sous l'autorité suprême de l'État, les affaires temporelles des paroisses. Elles n'ont rien de commun avec les fabriques telles que les admet le droit canon, et qu'elles existèrent en France sous l'ancien régime.

L'Église, société divine, spirituelle, complète, indépendante, possède le droit de propriété ; et elle le possède indépendamment de toute autorité séculière. A ce droit de propriété se joint naturellement celui d'administrer ses biens d'après ses propres lois, non d'après des lois imposées par une autre puissance.

L'Église fut toujours jalouse de ce droit d'administration ; elle l'a confié aux évêques, aux économes, aux bénéficiers, mais toujours au clergé, à l'exclusion des laïques.

Il est vrai qu'après de longues résistances, elle finit, au quinzième siècle, par faire une part aux laïques dans la gestion de ses biens. Et c'était convenable, les biens ecclésiastiques provenant souvent des donations des simples fidèles ; sans compter que les séculiers, habitués plus que les prêtres au maniement des affaires temporelles, apportaient un précieux concours aux bénéficiers. Mais, en les admettant à partager cette administration, l'Église les maintenait toujours sous la dépendance du pouvoir spirituel. Même à côté d'un bureau de marguilliers, le curé gardait la gestion des biens de son église ; et si par condescendance il partageait ses droits avec eux, la fabrique restait sous l'autorité suprême de l'évêque, à qui elle devait rendre ses comptes, suivant la prescription du concile de Trente.

L'établissement d'un conseil de fabrique n'était pas obligatoire pour toutes les paroisses ; et là où il existait, il gardait son autonomie. C'était lui qui rédigeait ses règlements ; et si le pouvoir civil intervenait, ce n'était que pour homologuer en cour de parlement ses constitutions, afin d'en assurer l'exécution.

Quand survint la Révolution française, elle emporta à la fois paroisses et fabriques, avec tous leurs biens meubles et immeubles.

Tout le monde sait comment le culte public fut rétabli par Bonaparte, devenu premier consul. Cet acte n'a pas moins glorifié sa mémoire que les victoires qu'il remporta. Grâce à lui, les églises se rouvrirent librement ; les chrétiens purent s'y réunir sans plus craindre les fureurs des jacobins.

Mais, en rendant à l'Église une existence légale et assurée, Napoléon fut loin d'imiter ses deux grands bienfaiteurs, Constantin et Charlemagne. Le premier, en mettant fin à l'ère des persécutions, reconnut l'Église avec tous ses droits, toutes ses libertés de société parfaite et indépendante; il la mit à l'abri de toute tracasserie administrative, et voulut qu'elle pût se déployer à l'aise dans le vaste champ de la vieille société romaine. Il reconnut pleinement son droit de propriété, lui fit restituer les biens dont l'avaient spoliée les persécuteurs, et lui laissa liberté entière de les administrer selon les lois canoniques, sans ingérence aucune du pouvoir laïque. Charlemagne fit un pas de plus. Arrivé au pouvoir quand l'Église avait presque achevé de civiliser les barbares, conquérants de l'ancien empire, il comprit mieux que nul potentat les rapports qui devaient unir l'empire séculier à l'empire spirituel. Pour lui, ainsi que pour les anciens pontifes et docteurs, l'Église et l'État étaient unis comme l'âme et le corps. De là sortit cette belle constitution qui, respectant les droits de la société civile, la rattachait d'un lien très étroit à l'autorité supérieure de l'Église.

Cet ordre, malgré de nombreuses brèches, avait subsisté jusqu'au protestantisme, et il en restait encore de nombreux vestiges lorsqu'éclata notre grande Révolution.

Napoléon était fils de la Révolution. Il en partageait toutes les maximes, sans en vouloir les violences. C'est pourquoi, en relevant les autels, il voulut assurer à tout chrétien le libre exercice de son culte; mais il ne prétendit nullement remettre l'Église en possession de la pleine liberté que lui avait octroyée Constantin, ni de l'hégémonie politique qu'elle avait reçue de Charlemagne. Il a ainsi inauguré une forme nouvelle de vie politico-ecclésiastique qui tend à se généraliser, et où l'Église n'est pas mise dans l'impossibilité absolue d'accomplir sa fin, mais où, empêchée sans cesse par de nouvelles entraves, elle ne peut opérer largement le bien qu'elle voudrait.

Que l'on considère en effet l'œuvre religieuse de Napoléon, et l'on verra avec quel soin jaloux il restreint les prérogatives de l'Église pour l'assujettir à l'autorité de l'État.

Laissons de côté ce qui regarde le côté purement spirituel, et sur lequel il y aurait tant à dire. Parlons seulement du temporel, puisque c'est à lui que se rapporte la question des fabriques.

Suivant les lois de la justice, l'Église aurait dû rentrer en possession de ses anciens domaines, dont elle avait été si injustement dépouillée par la Révolution; et si, à raison des ventes faites depuis la spoliation, il n'était pas possible d'en faire la restitution complète sans exciter des troubles graves, au moins l'État devait-il restituer les biens non aliénés, dont il était toujours l'injuste détenteur. C'était ce que réclamait le Saint-Siège. Le premier consul répondit en mettant seulement à la disposition des évêques les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées, nécessaires au culte (art. 12 du Concordat); c'est-à-dire en retenant la propriété des églises, tout en en concédant l'usage aux catholiques.

Du moins, puisqu'on lui refusait réparation pour le passé, devait-on assurer à l'Église le moyen de se relever en autorisant pour l'avenir les fondations et donations que voudraient faire les fidèles. C'était encore ce que réclamait Pie VII. A une demande si juste le premier consul ne pouvait répondre par un refus; il accéda au désir du Pape, mais en des termes soigneusement choisis pour lui permettre, à lui et à ses successeurs, d'éluder cette promesse: « Le gouvernement prendra des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur de l'Église des fondations. » (Concordat, art. 15.) Et ces mesures furent d'abord de n'accepter de fondations qu'en rentes sur l'État, pour empêcher la reconstitution de la propriété immobilière de l'Église; puis de soumettre ces fondations au contrôle du Conseil d'État, mettant ainsi l'Église en tutelle sous l'autorité du pouvoir civil.

Voilà l'esprit qui a présidé à l'institution et à l'organisation des fabriques sous le nouveau régime. Et ce n'est pas la partie la moins originale de l'œuvre religieuse de Napoléon. Suivons-en le développement.

## II

Son premier acte en cette matière fut l'article 76 des Organiques : « Il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes. »

En portant cette loi, le premier consul empiétait manifestement sur les droits de l'Église et usurpait une juridiction qui ne lui appartenait pas.

D'abord, nous l'avons déjà dit, aucune loi canonique ne prescrit l'érection des fabriques dans les paroisses. Le suprême administrateur de leurs biens temporels c'est le curé, sous la dépendance de l'évêque. A lui de tenir registre des droits de son église ; à lui d'en percevoir les revenus ; à lui de pourvoir à l'entretien, à la réparation, à l'ornementation de l'édifice sacré ; à lui par conséquent de tenir compte des recettes et des dépenses. Si dans un roulement d'affaires parfois assez compliqué, il veut faire appel au concours de ses paroissiens, il le peut certainement, mais sans renoncer à son droit supérieur d'administration.

En cela, nulle obligation canonique. Que cependant l'évêque puisse, quand il en voit la nécessité ou la très grande utilité, prescrire l'établissement de la fabrique, nous ne pensons pas que cela dépasse l'ampleur de son autorité ; mais nul autre pouvoir, à plus forte raison un pouvoir séculier, ne le peut faire. Donc, en 1802, lorsque les paroisses furent reconstituées selon la délimitation fixée par le Concordat, c'était aux évêques à examiner cette question des fabriques et à porter les prescriptions nécessaires, toujours en se conformant aux lois canoniques ; mais le pouvoir séculier n'avait aucun titre à intervenir dans cette affaire.

Napoléon n'en resta pas là. Le second acte, celui-ci d'importance capitale, ce fut le décret-loi du 30 décembre 1809. C'était la mainmise de l'autorité séculière sur les biens de l'Église. Rappelons à quelle occasion fut promulgué ce décret.

Conformément à l'article 76 des Organiques, des conseils de fabrique avaient été érigés dans les nouvelles paroisses ;

mais les évêques, profitant du droit que leur reconnaissait l'État, en avaient rédigé les règlements pour leurs diocèses. Ces règlements étaient faits généralement sur un type commun, et soumis pour la plupart à l'approbation du gouvernement. D'où résultait dans l'organisation fabricienne de France une certaine uniformité qui n'excluait pas la variété. Ce n'était pas pour plaire à Napoléon, ami de la réglementation, et qui voulait tout faire passer sous le même niveau. Aussi, le 30 décembre 1809, sans que personne s'y attendit, fit-il paraître son fameux décret qui annulait tous les statuts publiés par les évêques et y substituait une règle unique, imposée à toutes les fabriques paroissiales.

Beaucoup de choses sont à critiquer dans cet acte de la souveraineté civile. D'abord son existence même. Entreprendre de réglementer l'administration temporelle des paroisses, c'était envahir le domaine religieux et s'emparer d'une administration qui n'appartient qu'à l'Église. Les biens de la fabrique, en effet, consistent dans les propriétés mobilières ou immobilières dont les revenus doivent être consacrés à l'entretien du culte catholique ; dans le produit des cérémonies soumises à la taxe ; dans la location des bancs et chaises ; dans les donations volontaires des fidèles ; et leur administration a pour objet de percevoir ces revenus et de les employer selon les lois de l'Église et les intentions des donateurs. Qu'y a-t-il en tout cela qui fasse rentrer les revenus des fabriques dans la catégorie des deniers publics dont le maniement est de la compétence de l'État ? Or, déterminer par une loi la manière de les administrer, n'est-ce pas, de la part du souverain laïque, s'en attribuer le suprême domaine ?

Le premier effet du décret de 1809, son vice originel, est donc de s'emparer des biens ecclésiastiques pour les faire rentrer dans la catégorie des biens d'État ; c'est un acte de criminelle spoliation.

Mais quelle est l'économie de cette loi ? C'est de laïciser l'administration des deniers paroissiaux ; c'est d'enlever au curé le droit que lui donnent les lois canoniques pour la gestion de ces biens ; c'est de lui créer une position analogue à celle des ministres protestants dans les églises réformées.

Dans la théorie protestante, en effet, la hiérarchie est nulle ;

le pasteur est un simple délégué de la communauté pour présider aux cérémonies religieuses. Les ressources nécessaires au culte sont fournies par les fidèles et administrées par un conseil qu'ils ont librement choisi. Que le ministre siège dans ce conseil, c'est affaire de convenance ; mais il n'a évidemment aucun titre pour en diriger les opérations et gérer les intérêts communs.

Telle est à peu près la position du curé dans la fabrique constituée selon le décret de 1809. La communauté catholique de la paroisse possède certains revenus et pourvoit à certains frais. Un conseil composé de notables la représente dans l'administration de ces fonds. Une place est réservée dans ce conseil au curé, mais une place secondaire, car il ne peut en être président.

Et c'est ce conseil, dans lequel le curé n'a que son suffrage personnel, qui votera le budget, le mettra à exécution et contrôlera les comptes du trésorier. Voilà donc le curé dépouillé du rôle que lui assignent les lois canoniques d'administrateur-né de son bénéfice ; et voilà un conseil d'origine et de caractère tout laïques qui lui est substitué en vertu de l'autorité séculière. N'est-ce pas la reproduction, dans l'Église catholique, du type de la paroisse protestante ?

La fabrique étant ainsi un conseil laïque formé en vertu de l'autorité civile, mais ayant à traiter de matières religieuses, il sembla naturel à Napoléon que le choix de ses membres fût l'œuvre commune des deux pouvoirs. A part le curé et le maire, qu'il en déclara membres de droit, il voulut que les autres fussent nommés par l'évêque et par le préfet, laissant cependant au premier le privilège d'en nommer un de plus.

Pourquoi cette place réservée au maire dans l'assemblée paroissiale ? C'est que, dans l'organisation napoléonienne, des liens étroits devaient unir la fabrique à la commune. Reconstituée sans ressources assurées, la fabrique devait, surtout dans les paroisses rurales, se trouver souvent impuissante à pourvoir aux nécessités du culte et à l'entretien des églises. L'empereur voulut que la charge en retombât sur la commune. Cette disposition, assurément très équitable, vu les mesquines conditions faites aux paroisses, avait le grand



inconvenient de mettre les deux conseils aux prises, et d'assujettir la fabrique à la municipalité. Plus d'une fois, en effet, la fabrique, se voyant dans l'impossibilité de satisfaire à ses obligations, a usé du bénéfice de la loi et demandé secours à la commune ; celle-ci, souvent assez mal disposée pour la religion, s'est refusée à payer, ou a voulu s'assurer de la réalité du besoin invoqué, et a exigé les comptes de la fabrique. De là de fâcheux conflits qu'il était facile de prévoir dans la rédaction du décret, et qu'on aurait pu prévenir en laissant à l'Église ses droits et lui créant une position moins précaire.

Ce vice du décret de 1809 a porté ses fruits. Les conflits, probablement très exagérés, qui se sont élevés à ce sujet entre fabriques et municipalités, ont servi de prétexte aux nouveaux règlements qui ont bouleversé le décret de 1809. M. Labuze en 1879, M. Duval en 1891, et après lui le ministre des cultes, M. Fallières, ensuite M. Boulanger, rapporteur de la loi des finances au Sénat, n'ont pas apporté d'autre motif que ces conflits et l'imperfection de la comptabilité fabriquienne qui les rendait insolubles, pour faire voter l'article 76 de la loi du 26 janvier 1892.

Et ce prétexte a permis de faire un pas en avant dans la sécularisation des biens d'Église, en transportant au gouvernement le droit de régler et de contrôler la comptabilité des fabriques.

### III

Napoléon avait sur deux points respecté quelque peu les droits de l'Église, à savoir la confection du budget et le contrôle de son exécution. Sur le premier article les nouveaux règlements n'ont rien changé. Le conseil est maintenu en possession de le voter, et le bureau des marguilliers d'en procurer l'exécution ; l'évêque est maintenu dans son droit d'examen pour approuver, rejeter ou faire modifier le projet voté par le conseil. Combien de temps ce reste de liberté sera-t-il respecté, Dieu seul le sait.

Mais sur la comptabilité, tout est bouleversé. On a mis en avant contre le décret de Napoléon, premièrement qu'il se tait sur la manière de tenir les comptes ; secondement que

le contrôle qu'il établit est imparfait ; car si le trésorier doit compte à la fabrique d'abord, puis à l'évêque ou à son grand vicaire, le décret ne prévoit pas le cas où l'évêque refusant d'apurer les comptes, il faudra un juge supérieur chargé de prononcer entre l'évêque et le trésorier ou la fabrique. Ces griefs ne se seraient pas produits assurément si, au lieu de transformer les fabriques d'établissements ecclésiastiques en établissements civils, on avait laissé au curé dans le conseil paroissial le rang que lui assignent les saints canons. Mais même admise l'organisation introduite par le premier Empire, S. Ém. le cardinal-archevêque de Toulouse montre très bien, dans sa lettre au ministre des cultes, que rien ne manquait au décret de 1809 pour établir le contrôle le plus sérieux sur toutes les opérations financières de la fabrique. Citons ses paroles :

« Contraire au droit canonique et aux traditions les plus anciennes, le nouveau règlement sur la comptabilité des fabriques ne répond à aucun besoin légitime. Dira-t-on qu'il y avait des abus ? Pour ma part, je les ignore. Les annales de nos tribunaux correctionnels et de nos cours d'assises ne les mentionnent pas, et j'ajoute que le mode d'élection et de contrôle établi par le décret de 1809, relativement aux trésoriers des fabriques, rend les malversations à peu près impossibles. Les trésoriers des fabriques sont choisis par le suffrage à plusieurs degrés. Le conseil se renouvelle par voie d'élection ; pour en faire partie, il faut être catholique, notable et domicilié dans la paroisse. Le conseil désigne parmi ses membres ceux qui doivent composer le bureau, et c'est le bureau qui nomme le trésorier. Ce titre, conféré par les hommes les plus honorables d'une commune, ne constitue-t-il pas une garantie d'honnêteté tout aussi rassurante que les précautions à l'aide desquelles le législateur cherche à prévenir les abus dans le maniement des deniers publics ? Le percepteur peut détourner des sommes importantes quand il n'est pas fidèle ; sa caisse n'a qu'une clef, et il la détient. Un trésorier de fabrique ne dispose que de l'argent nécessaire pour faire face aux dépenses du trimestre. Le surplus doit être déposé dans une caisse à trois clefs dont une seule reste aux mains du comptable de la fabrique. Tous

les trois mois, le trésorier fait connaître au bureau la situation active et passive de la fabrique; et chaque année, au mois de mars, il présente à cette assemblée les pièces justificatives des recettes et dépenses de l'exercice précédent; le bureau fait son rapport sur le compte, et le soumet au conseil, qui l'examine, le discute et l'approuve, sauf recours à l'évêque en cas de contestation. Je me demande ce qui manquait à un contrôle si minutieux pour qu'il ait fallu y ajouter encore la sanction du conseil de préfecture ou de la cour des comptes.»

Quant au manque de juridiction pour juger en dernier ressort, l'éminent cardinal écrivait un peu plus haut : « Il (le décret de 1809) ne disait pas, il est vrai, au moins d'une façon explicite, à quelle autorité les trésoriers de fabrique doivent soumettre leurs comptes. Mais la jurisprudence administrative avait suppléé à cette lacune, et le Conseil d'État avait sagement décidé que la gestion du trésorier doit être jugée en premier ressort par le conseil de fabrique, et en cas d'appel, par l'évêque. »

On ne voit pas ce qu'il y a à répondre à une argumentation si précise. Non, ce n'est pas la nécessité de régulariser une position défectueuse, nuisible à la paroisse comme à la commune, qui a amené l'article 78 de la loi du 26 janvier 1892, et le décret du 27 mars, avec l'incroyable instruction du 15 décembre 1893; mais le besoin qu'éprouve tout pouvoir révolutionnaire d'envahir le domaine spirituel, d'enlever à l'Église toutes ses libertés et de séculariser ses biens. Grâce au décret du 27 mars, le peu qui restait de la propriété ecclésiastique est entre les mains de l'État. Il en contrôle l'administration comme si elle lui appartenait; toute la cohorte de ses employés pénètre dans le sanctuaire : préfets, conseillers de préfecture, inspecteurs des finances, conseillers de la cour des comptes pour tout contrôler, et, presque forcément pour administrer, le percepteur des contributions directes. C'est ainsi que, de Napoléon au président Carnot, le pouvoir séculier a marché dans la voie d'usurpation, depuis l'article 76 des Organiques ordonnant l'érection des fabriques dans toutes les paroisses, jusqu'à l'instruction de MM. Burdeau et Spuller, prescrivant dans les plus minutieux détails le mode de comptabilité.

Encore un pas, la formation du budget attribuée à l'autorité civile, et la spoliation sera consommée. Et déjà l'État a commencé, en obligeant, par la loi municipale de 1884, les fabriques à communiquer leur budget aux conseils municipaux.

Faut-il s'étonner de l'émoi qui s'est produit parmi les catholiques quand parut le décret de mars ? Faut-il s'étonner de la résistance qu'il rencontre dans l'épiscopat et dans le clergé ? L'Église peut-elle consentir à voir se consommer la spoliation, commencée déjà depuis un siècle et conduite avec une habile hypocrisie presque jusqu'à ses dernières limites ?

Avec le décret de 1809, on a pu marcher presque partout assez facilement pour que la position faite aux paroisses ne parût pas trop mauvaise. Ce décret montrait quelque déférence au clergé, et les règles tracées étaient assez larges pour que tout se passât comme en famille au sein du conseil de fabrique. Le curé, aimé et vénéré de ses paroissiens, quoique relégué au second rang par la loi officielle, restait de fait le chef véritable de la fabrique. En sera-t-il ainsi avec ce mécanisme compliqué de registres, de comptes rendus multiples, de contrôle d'État, de comptable étranger que l'on voudrait introduire par la nécessité des choses dans les affaires de la fabrique ? Le grand évêque d'Angers, Mgr Freppe, avait bien raison lorsque, combattant à la Chambre des députés l'amendement insidieusement proposé par M. Duval, il voyait dans cette obligation de soumettre aux règles de la comptabilité publique les comptes des fabriques, un des plus grands attentats portés aux droits de la sainte Église. Et c'est au moment où Pape, évêques et nombreux catholiques se montrent pleins de déférence pour la constitution qui régit aujourd'hui la France, que le gouvernement, fidèle aux traditions de la Révolution, travaille à consommer contre l'Église son œuvre de spoliation ! Faisons des vœux pour qu'il s'arrête en présence des résistances multiples de nos évêques, et qu'il respecte ce qui nous reste encore des droits sacrés de l'Église sur l'administration de ses biens.

# L'ÉDUCATION DU GRAND CONDÉ

## D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(Suite<sup>1.</sup>)

### II. — LE COLLÈGE. LE LENDEMAIN DU COLLÈGE. BOURGES

(OCTOBRE 1632 — OCTOBRE 1635)

Le second monument de la rhétorique du duc d'Enghien est ce fameux traité qu'au dire de Desormeaux<sup>2</sup>, n'ayant que onze ans, il composa lui-même et dédia au prince de Conti son frère. Le *Reginæ eloquentiæ palatium, sive exercitationes oratoriæ*, ne fut imprimé qu'une dizaine d'années plus tard, en 1641<sup>3</sup>, et ne parut qu'en 1663 avec le nom du principal auteur, le P. Pelletier. L'édition princeps forme un superbe in-folio, orné au frontispice du portrait des deux princes, par Grégoire Huret. De la main droite, le frère aîné, en costume très mondain, perruque retombant sur la fraise, haut-de-chausses et manches à dentelles, fait signe à Conti d'avancer sans crainte. Mais le frère cadet, raide dans sa soutane et son collet, se contente de ramener son long manteau. Un ruban auquel est suspendue une croix pectorale est passé dans sa ceinture<sup>4</sup>. Son père l'avait déjà fait d'Église et destiné au cardinalat.

Les nombreuses éditions et contrefaçons du *Palatium* prouvent sa vogue au dix-septième siècle; mais il ne détrôna point la *Rhétorique* du P. Cyprien Soarez, recommandée par le *Ratio*. En 1670 on donnait Pelletier en prix à la

1. Voir *Études*, 15 janvier 1894.

2. *Histoire de Louis de Bourbon, second du nom*, 2<sup>e</sup> éd. Paris, 1768, in-12, t. I, p. 28.

3. Dans l'épître on lit : « Collectos olim studiorum meorum fructus ad te nunc mitto. » *Ludovicvs Borbonivs Engviennensivm Dvx, amantissimo fratri suo Armando Borbonio, principi de Conty*.

4. La Bibliothèque nationale possède de cette édition un bel exemplaire aux armes. Réserve, X, 439.

Flèche<sup>1</sup>. Étrangers et Français s'en emparèrent tour à tour pour démarquer ou rétablir le texte. L'origine de cette singulière querelle est dans les éloges de nos rois Henri IV et Louis XIII, ou du Parlement et de Richelieu, par lesquels Pelletier avait cherché à inculquer à l'enfant l'amour de sa patrie. Les éditeurs de Mayence s'avisèrent, sans toucher au corps du texte, de substituer le nom de l'empereur Ferdinand à celui de Louis XIII, les Allemands aux Français, et le Conseil aulique au Parlement. Leur Richelieu n'étant pas encore né, ils supprimèrent purement et simplement le panegyrique du cardinal. Rare mérite de ce traité : il n'est point banal. Je ne sais si l'on trouverait dans un second ouvrage de l'époque les caractères des diverses nations de l'Europe aussi finement esquissés. Ce n'est point ici le lieu de l'analyser plus au long. Les lecteurs curieux le trouveront amplement étudié dans une étude assez récente de M. l'abbé Davin, qui l'a jugé ainsi : « Aujourd'hui, c'est encore à mon avis, avec la *Rhétorique* d'Aristote, le meilleur livre pour une forte rhétorique<sup>2</sup>. »

Ces études de belles-lettres, que le talent du P. Pelletier avait su mettre à la portée d'un enfant, étaient sans doute entremêlées de quelques leçons d'histoire. Le célèbre P. Petau, ancien régent de philosophie à Bourges, et alors une des gloires de l'érudition, au collège de Clermont, à Paris, crut devoir en exciter le goût chez le jeune prince, en lui faisant l'hommage, par une solennelle épître dédicatoire, de son *Livre de raison des temps* ou *Rationarium temporum*<sup>3</sup>. La réponse du duc d'Enghien fut d'une urbanité exquise.

1. Voir à la Bibliothèque nationale un exemplaire de l'édition 1663, à reliure fleurdelisée (Réserve, X, 1113), avec un autographe du P. Charles Pajot, du 18 août 1670, attestant que l'élève de seconde, Louis Florian Desnos, a mérité ce second prix de narration latine, offert par le roi. Le P. Pajot était lui-même auteur d'un *Tyrocinium eloquentiæ* qui avait déposé dans les classes la *Brevis summa* de Soarez. Il réservait le P. Pelletier pour les grands jours !

2. *L'Éducation de Molière*, dans le journal *le Monde*, 27 septembre 1878.

3. *Dionysii Petavii Avrelianensis, S. J., Rationarium temporum, in partes duas, libros decem tribvism. In quo Ætatum omnium sacra profanaque historia Chronologicis probationibus munita summam aditur.* Parisiis, Seb. Cramoisy, 1633, in-12 de 502 pages. Bibl. nat., Inventaire, G, 32350.

Cette lettre inédite est la première écrite en français que nous connaissons de lui :

Monsieur et Reuerend Pere

J'ai receu le liure que vous m'avez fait l'honneur de me dedier, et comme ie m'en ressent extremement vostre obligé, sachant bien que ie ne pouuois receuoir vne telle courtoisie d'une personne de plus grand merite, ie souhaite infiniment l'occasion de vous tesmoigner que vous ne l'avez pas perdue lorsque vous me l'avez voulu faire. Je scay bien que ie ne suis pas assez scauant pour vous rendre le contantement que ie debuois vous rendre en la lecture de cet excellent ouurage, n'estant pas encore en termes d'embrasser si aisément tant de choses qu'il en comprend; mais si ie ne puis d'auantage, pour le moins vous assuré- ie que ie m'efforceray de posseder l'épître que vous m'avez adressée, et qu'à force de la lire et de l'apprendre, ie recognoistray tousiours de plus en plus que vous m'avez obligé, pourueu qu'il vous plaise adiouter à tout cela l'assistance de vos saintes prieres pour moy, afin qu'avec la grace de Dieu ie puisse imiter les vertus et l'innocence de mon patron saint Louys; c'est la demande que ie fais à tous ceux de vostre Compagnie que ie cognois, laquelle ie veu seruir vn iour, si Dieu m'en donne le pouuoir et vous en particulier,

Monsieur et Reuerend Pere

Vostre plus affectionné amy à vous seruir

LOUIS DE BOURBON.

A Bourges, 6 feb. 1633.

Au dos : A Monsieur et Reuerend Pere Petau  
de la Compagnie de Jésus.

A Paris<sup>1</sup>.

Les jeunes gens d'aujourd'hui se plaignent volontiers du surmenage causé par la surcharge des programmes. Leurs manuels d'histoire sont-ils donc plus bondés de faits et hérissés de dates que cette chronologie universelle ?

L'épître qui avait valu au P. Petau une si jolie réponse, renferme, à côté de considérations sur l'honneur fait aux beaux-arts et à la littérature par les princes qui daignent s'en occuper, un portrait moral du duc d'Enghien à onze ans. Son esprit pénétrant et sûr, sa promptitude à tout saisir, l'ardente émulation qui le portait au premier rang, sa vivacité au milieu des batailles de la vie scolaire, y sont heureusement dépeints<sup>2</sup>.

1. *Papiers de Condé*, série M, t. IV, fol. 8.

2. *Ejusmodi in te esse illa didicimus : primum acre et excellens ingenium,*

La ressemblance était trop frappante pour qu'aucun malveillant songeât à contredire.

Mais le jésuite avait osé féliciter l'écolier de ce que, contrairement aux habitudes des princes du sang, lui, vrai fils de France et par la race et par le caractère, avait préféré, soit de plein gré, soit par obéissance, aux agréments et aux délices de la vie de cour l'honneur aristocratique entendu à la manière des héros d'Homère, c'est-à-dire : faire mieux que les autres. Petau n'avait pas hésité à mettre en contraste, d'une part, les grands qui font venir à domicile les maîtres de la science, et qui s'en servent par manière de distraction ou de passe-temps ; d'autre part, ceux qui, assidus à se rendre chaque jour dans la maison commune des bonnes lettres, n'y revendiquent d'autre privilège pour eux-mêmes que celui de n'en avoir aucun<sup>1</sup>.

Un pareil coup droit porté aux préjugés de l'époque faisait la partie belle aux défenseurs des idées régnantes. Un rival de Petau, le chronologiste Lapeyre, s'empessa de se constituer leur avocat. Il lui sembla que son rival avait prêté le flanc à une facile critique, et tout aise d'avoir saisi le défaut de la cuirasse, il lança contre l'auteur du *Rationarium*, auquel d'ailleurs il devait une réplique, deux pamphlets des plus violents : *le Berger chronologique*<sup>2</sup> et *l'Ariadne*, celle-ci

cuius est ad omnes capiendas artes tanta celeritas ut vndecimo iam ætatis anno primas, in eloquentiæ schola, eruditionis industriæque teneas : animus item honestæ laudis, ac gloriæ incitatus stimulis : crebra cum aduersario de doctrinarum genere omni certamina ; neque certaminibus rariores palmæ, ac victoriæ, dum tu quidem, æquales inter, omnium rerum quibus ornari ætas ista solet, principatum obtines.

1. .... et siue Parentis hortatu, siue tuapte sponte id assequeris, quod cuidam in militiam (profecturo principi suus apud Homerum pater præcepisse legitur :

Ἄτις ἀριστεύειν, καὶ ὑπεροχὸν ἔμμεναι ἄλλων,

posteriores aulæ delitias, et amœnitates duxeris. Hoc est, inquam, prorsus amplum literis nostris, et magnificum : regia te stirpe puerum et indole, sic illis tractandis assuescere, non vt earum magistros ad te domum euoces ; aut oblectamenti, et acroamatis adhibeas loco : sed vt ad illorum ædes, ultro accedas ipse quotidie : neque in scholarum officiis obeundis proprium tibi quicquam præter cæteros assumas. » *Rationarium temporvm, loc. cit.*

2. *Le Berger chronologique, contre le pretendy geant de la Science des temps. Ou defenses sans artifice pour la nuë verité, contre les deffs et les*



« dédiée au fils aîné du premier Prince du sang<sup>1</sup> ». Dans le *Berger*, l'éducation égalitaire reçue par M. le Duc à Sainte-Marie était l'objet d'un assaut en règle. Lapeyre a la loyauté de citer son adversaire et de le traduire en regard ; ensuite il le commente :

PETAU

En son Epistre dédicatoire<sup>1</sup>.

ILLVSTRIS  
simo Principi D.  
LVDVICO  
BORBONIO  
*Enguiennensium*  
Duci.

A TRES - ILLVS  
tre Prince Monsei-  
gneur LOVIS DE  
BOVRBON Duc  
*d'Anguien.*

LAPEYRE

Ce nom est saint et sacré, et vous n'en sçauriez iamais dire tant de bien que nous n'en croyons encores beaucoup dauantage. Mais si ce grand Prince est aussi mal instruit en toutes les autres sciences que vous voulez l'instruire en celle des Temps, il faut deplorer sa jeunesse d'estre si inutilement employée.

Ce n'est là que le commencement des aménités. L'admiration du P. Petau pour M. le Duc, d'autant plus supérieur

*menaces inutiles du R. P. Denis Petau, Iesuite, inserées au premier liure de son Rationarivm temporvm, touchant les deffauts qu'il dit estre en la Sainte Chronologie du Monde, divisées en 154 articles. Avec 13 Demonstrations claires et naïfues de ses erreurs et confusions sur l'ordre des Temps, le tout iustificé suiuant la Sainte Ecriture, contre ses fausses maximes.* Par Iaques d'Auzoles Lapeyre, fils de Pierre d'Auzoles et de Marie de Fabry d'Auergne. Régnants les Tres-Chrestiens Louis XIII et Anne d'Espagne. Dedié à Monseigneur de la Vrilliere, secretaire d'Estat. Paris, Alliot, 1633. In-8 de 624 pages. Bibliothèque nationale, G. 11568. L'Avis au lecteur est daté : Paris, 28 juillet 1633.

1. *L'Ariadne ou Filet securable povr se desveloper des embarrasemens nouveaux du R. P. Denis Petau, iesuite d'Orleans, et sortir promptement de ses labyrinthes chronologiques, à la honte et confusion du Monstre des Temps, appelé Rationarivm.* Par Iaques d'Auzoles Lapeyre, etc. Paris, 1634. In-8 de 50 pages. Bibliothèque nationale, Imprimés, G. 11605. Le département des Estampes possède un portrait du duc d'Enghien provenant de l'*Ariadne* de Lapeyre. L'épître adressée « Av Fils aîné du premier Prince du sang, Lovis de France-Bourbon-Condé, Duc d'Angvien », est un pur galimatias. Date : Paris, 1<sup>er</sup> may 1634.

aux autres qu'il s'est fait leur égal, fait éclater la mauvaise humeur de son antagoniste :

(N'avoir) rien de propre que les autres n'ayent... Voilà le centre et l'aboutissement où se reduisent toutes les louanges que le P. Petau donne à ce ieune Prince. Que si Monseigneur son pere, plus par complaisance que par necessité, ne l'eust obligé d'aller dans les classes des Iesuites, *et d'y obeir comme les moindres*, iamais le Pere ne se fust aduisé de luy donner les louanges qui luy sont deues.

Mais quelles que soient les raisons de Henri II de Bourbon, l'auteur du *Berger* prend la liberté de représenter à Sa Grandeur un fait de la plus vieille expérience :

Iusques à maintenant pour les Princes, on n'a pas veu grands miracles sortis de ces Escholes *communes*, où l'on voit vne infinité de mauuais exemples parmy le grand nombre des enfans, et lesquelles sont ordonnées plus pour les pauvres que pour les Roys et souuerains, ny par consequent pour nos Princes du Sang de France qui sont aude-sus de plusieurs Souuerains.

Une fois parti en guerre, le brave érudit chevauche à travers l'antiquité grecque et rencontre les alliés les plus inattendus dans cette affaire. C'est Alexandre le Grand qui eut Aristote « pour luy tout seul », refusait de paraitre dans les jeux publics dont les acteurs n'étaient point des monarques et qui « certainement n'eût jamais été d'humeur de se mesler parmi les grimauds et les galoches des Colleges<sup>1</sup> ». C'est Hercule, qui né pour les grandes choses, se moquait de Linus, et le tua d'un coup de sa lyre sur la tête, ce précepteur s'étant oublié jusqu'à lui reprocher que « ses compagnons estoient plus scauans que luy ». Lapeyre conclut hardiment de cet acte de brutalité que « les grands ne peuuent ny ne doiuent souffrir de compagnons ».

Ainsi font les héros païens, fils des dieux ; ainsi à plus forte raison les héros fils des rois très chrétiens.

Nos Princes descendent d'une race sainte et sacrée, que s'il se peut il ne les faut iamais mesler avec le commun ; lors que nous sommes nourris de viandes ordinaires, les dieux se repaissent de l'ambrosie et

1. *Grimaud*, petit écolier ; on a appelé « *galoches*, les écoliers qui ne sont pas logez dans le college, parce qu'ils portoient des *galoches* pour se deffendre du froid.... » *Dictionnaire de Furetière*.

du nectar; et quant aux classes, on apprend à décliner *musa*, et à joindre l'adjectif avec le substantif. Les grands Princes comme Monseigneur le duc d'Anguien, doivent en mesme temps apprendre à gouverner les Empires, et à faire choses dignes de leur naissance.

Mais ce sujet n'est pas de la matiere du nostre, Sa Grandeur (le Prince de Condé) me pourra dire que ce n'est pas à moy à me mesler de luy donner aucun conseil....; aussi n'est-ce qu'en passant, sçachant bien qu'au bas-aage qu'est Monseigneur son fils, il me pourra dire qu'il se sert de ces basses classes comme on se sert pour quelque temps de toutes sortes de nourrices, desquelles on se deffait le plustost que l'on peut, quoi que pour ce regard deux ou trois hommes de sçavoir et de haute preud'homie seroient meilleurs pour un Prince que *dix millions de classes communes*.

Cette curieuse controverse livrée autour du nom et de la personne du duc d'Enghien, entre partisans de l'éducation publique ou de l'éducation privée pour les princes, n'avait pas encore été, croyons-nous, signalée<sup>1</sup>. Elle prouve quel empire gardaient certains préjugés de naissance sur la société du dix-septième siècle et quel courage il avait fallu à Henri II de Bourbon-Condé pour les surmonter en faveur de son fils.

Aux dons de l'esprit si remarqués en M. le Duc, le P. Petau préférerait avec raison les qualités non moins remarquables du cœur : cette fleur de pureté et ce reflet d'innocence que ne ternissait aucune tache; une nature traitable et souple, se pliant à la formation; un caractère droit et aimable, et, à l'égard de tous, même des plus humbles, une grâce souveraine et un ton toujours affable; enfin, une piété sincère et agissante<sup>2</sup>.

1. M. le chanoine Vital Chatellain va jusqu'à affirmer que Lapeyre, après une première querelle chronologique avec le P. Petau, au sujet de la *Doctrina temporvm* (1627), « ne souffla plus » (?). Il est vrai que l'auteur de cette biographie fait du duc d'Enghien un élève des Jésuites de Paris (!). *Le P. Denis Petau d'Orleans, jésuite. Sa vie et ses œuvres*, par J.-C. Vital Chatellain, chanoine missionnaire. Paris, 1884, in-8, pp. 249 et 253.

2. His quæ splendidiora videntur vulgo, multo accedunt illa potiora; flos quidam integritatis, ac nitor, nullis vitiorum maculis oblitus: docilis natura, et ad fingentis arbitrium tenera, et flexibilis: tum candidi mores et amabiles; atque adversus omnes, etiam infimos, summa lenitas, affabilitasque sermonis: christianæ denique sine fuco pietatis diligens amor et cultus. *Rationarivm temporvm, loc. cit.*

Ne faut-il pas voir ici une discrète allusion à la nouvelle marque donnée par le duc, en cette année 1633, de sa foi et de sa religion ? Il avait sollicité la faveur d'être admis parmi les membres de la Congrégation de Notre-Dame, et, les épreuves ordinaires subies, on l'avait entendu prononcer la formule solennelle de consécration, acte touchant et noble exemple où plus d'un s'était édifié et s'édifie encore<sup>1</sup>. « Les deux Princes du sang royal de France, Louis, prince de Condé, et Armand, prince de Conti, écrivait le P. Crasset, firent... l'honneur de la Congrégation. L'un et l'autre élevez sous la protection de la Mère de Dieu, à Bourges et à Paris, y ont donné durant plusieurs années de grands exemples de vertu<sup>2</sup>. » En 1884, lors du troisième centenaire de la confirmation des congrégations de la Sainte Vierge par Grégoire XIII, centenaire célébré dans le monde entier, on rappela que Bossuet et Fénelon, Condé et Villars furent congréganistes.

La rhétorique de M. le Duc ne pouvait se terminer sans un prix aussi distingué que son mérite d'écolier hors pair. Selon toute probabilité, c'est à la distribution de cette année scolaire 1633-1634, qu'il reçut des mains du P. Jean-Baptiste Rollin le très curieux volume qui peut être regardé comme son prix d'honneur. Nous en aurions ignoré l'existence si le plus libéral des savants et le plus prévenant des bibliothécaires, M. Léopold Delisle, ne nous l'avait spontanément révélée.

La réserve de la Bibliothèque nationale possède parmi ses bijoux historiques l'ouvrage suivant : TRACTÉ DE L'AMOUR DE DIEU. Par FRANÇOIS DE SALES, *Euesque de Geneue*. A ROUEN, chez Iean-Baptiste Behovrt, *ruë aux luifs, près le Palais*. M.DC.XXIX. *Auec Approbation*<sup>3</sup>. La reliure pleine, en maroquin olive, d'un vert entièrement passé, est semée de fleurs de lis de l'époque, et ornée sur les plats des armes de

1. « Sodalitium Purificatæ Virginis auxit hic annus nobili sobole; quippe Enguineus albo sodalium, anno ætatis suæ duodecimo, adscribi petiit et solitis experimentis rite perfunctus, solemnî nuncupata formula, magno sensu pietatis, exemplo magno Deiparæ... familiæ nomen dedit. » *Litteræ annuæ*, 1633.

2. *Des Congrégations de Notre-Dame*, Paris, 1694, in-8, p. 120.

3. Bibliothèque nationale, Réserve, D, 17599.

Bourbon-Condé entourées des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Sur le premier feuillet de garde on lit cette inscription manuscrite :

*Illustrissimo Principi Ludouico  
Borbonio ob mirificam dicendi  
gratiam et scribendi In  
Schola principatum  
hoc proemium Recor  
Collegii Bit.  
J. B. Rolinus  
Servus obse  
quétif.  
offert.*

Ce prix décerné à Louis de Bourbon, « pour sa grâce merveilleuse dans l'art de dire et d'écrire », nous le montre *prince* dans l'acception antique du mot : de sa primauté d'excellence découlait sa primauté d'honneur<sup>1</sup>.

## V

Au commencement de la première année de philosophie de M. le Duc (1633-1634), son entourage fut en partie changé. Le P. Gérard Pelletier était inamovible ; mais qui fut son *socius*? jusqu'à cette époque aucun document offi-

1. Les raisons qui nous font rapporter à l'année 1634 ce prix offert par le P. Rollin au duc d'Enghien, sont les suivantes : le P. Rollin ne fut recteur de Sainte-Marie que pendant les trois années consécutives (mars 1631-32, 1632-33, 1633-34 vacances), répondant à la fin de la troisième, à la seconde, à la rhétorique et à la logique de M. le Duc ; or, les *Lettres annuelles*, qui nous apprennent quels furent ses prix de troisième et d'humanités, passent sous silence celui de rhétorique, silence qui s'explique mieux dans le cas d'un prix hors concours. D'un autre côté, ce n'est pas l'année d'après, en classe de philosophie, qu'il eût été question d'*éloquence* et de *style* : *dicendi gratia et scribendi*. — Jean-Baptiste Rollin, né au diocèse de Lyon, le 11 février 1585, entré dans la Compagnie le 17 avril 1603, à Avignon, avait prononcé ses derniers vœux à la Flèche, le 21 décembre 1618. Il fut dans ce même collège professeur « de rhétorique et d'histoire » (1613-1619). Recteur à Eu, puis à Bourges, il le fut encore à Moulins et à Orléans, où il mourut le 21 décembre 1648, à la suite d'un refroidissement contracté dans la chaire de Saint-Paul. Il exerça le ministère de la parole à Paris, Alençon, Tours, et prêcha l'Avent ou le Carême dans les principales villes du royaume.

ciel ne nous en a transmis le nom. Désormais ce sera le P. François Gouthière, religieux modeste, de plus de vertu que de santé, qui venait de faire, à la Faculté de Sainte-Marie, ses quatre années de théologie (1629-1633). Comme il est le seul *socius* dont Lenet a retenu le nom, il ne serait pas impossible qu'il ait suivi les cours du scolasticat, en résidant à Jacques-Cœur avec le P. Pelletier<sup>1</sup>.

Le professeur de logique fut le P. Claude Boucher, qui remplit dans la suite les plus hautes charges de son Ordre, sauf le généralat<sup>2</sup>.

L'amour de M. le Duc pour l'égalité et sa régularité à suivre le régime commun ne coûtaient guère en rhétorique au brillant élève. En logique, cette assiduité lui sourit moins. Avant de franchir l'obstacle, il essaya de le tourner.

Les cours de philosophie se partageaient, à Bourges, en deux parties, d'une année chacune : la logique et la physique. Dans la première rentraient la morale avec les éléments des sciences physiques et mathématiques ; dans la seconde, la métaphysique. Pour fond de l'enseignement, la scolastique ; pour méthode, la *dispute* ou argumentation orale. Des quatre exercices en usage constant : *leçon* ou classe, *répétition* quotidienne, *sabbatine* ou revue de la semaine, et *menstruale* ou revue du mois, cette dernière épreuve était la plus redoutée. Elle durait toute une journée et avait lieu en présence des professeurs de philosophie réunis et de leurs élèves. « Autant de répondants que de professeurs ; mais chaque répondant avait deux adversaires, un de sa classe et un de la classe supérieure<sup>3</sup>. » M. le Duc tâcha-t-il d'esquiver cette corvée ; sa fierté fut-elle inquiète d'avoir à disputer publiquement avec des élèves plus avancés ou avec ses

1. « Henri, prince de Condé, choisit... le père Pelletier et le maître Goutier, jésuites, l'un fort austère et l'autre fort doux. » *Mémoires*, p. 424.

2. Claude Boucher, né à Paris, le 12 février 1603, entré au noviciat le 13 septembre 1618, prononça ses derniers vœux à Paris, le 15 août 1636. Après avoir enseigné la grammaire, la philosophie et la théologie, il fut recteur du collège de Bourges (1646-1649), *socius* du provincial de France, provincial lui-même, préposé de la Maison professe du faubourg Saint-Antoine, enfin assistant de France à Rome, de 1661 à sa mort, 25 novembre 1683. Il n'a rien écrit.

3. P. de Rochemonteix, *Histoire de La Flèche*, t. IV, p. 25.

maîtres? Le P. Pelletier, plus humaniste que philosophe, et qui n'avait jamais enseigné dans ces classes, en comprenait-il moins l'utilité, ou bien, par pure condescendance, essayait-il d'en faire dispenser son élève dérouté? Toujours est-il que, s'il faiblit, M. le Prince ne transigea pas: « Dittes au P. Pelletier que je veus que mon fils soustienne les theses du mois *comme les autres*<sup>1</sup>. » En logique, à Bourges, les choses ne se passèrent donc pas autrement qu'au collège de la Flèche, où, d'après Descartes, « l'égalité que les Jésuites mettent entre (les jeunes gens), en ne traitant guère d'autre façon les plus relevés que les moindres, est une invention extrêmement bonne pour leur ôter la tendresse et les autres défauts qu'ils peuvent avoir acquis par la coutume d'être chéris dans la maison de leurs parents<sup>2</sup> »; sauf qu'avec un père tel que Henri II de Bourbon, ce péril n'était pas à craindre.

L'année scolaire 1633-1634 ne se termina point sans que le duc d'Enghien soutint ses premières thèses publiques de philosophie<sup>3</sup>. La séance eut lieu en juillet, au collège Sainte-Marie. Les conclusions défendues par le jeune *logicien* portaient naturellement sur toute la logique et aussi sur l'éthique et la physique. En géométrie, il avait à démontrer quelques propriétés de la ligne droite, du plan et des solides. Précédées d'un portrait de Richelieu, ces thèses sont dédiées au grand ministre, à *qui les princes rendent honneur*. M. le Prince, qui décidément entendait que son fils ne fût pas seulement ce qu'on appelle aujourd'hui, avec trop de dédain, un fort en thème, mais encore qu'il se formât le jugement et s'exerçât à l'art de raisonner, assista en personne à la soutenance, moins pour encourager le *défendant* qu'afin de contrôler le sérieux de la dispute. Il n'est pas inouï, même quand les choses se passent le plus *en forme*, que la lutte n'existe que *pour la forme*. Il suffit à celui qui est sur la

1. Dossier de la Grosse-Tour, fol. 61. M. le Prince à Grasset. Dijon, 7 décembre 1633.

2. P. de Rochemonteix, t. IV, p. 2.

3. L'unique exemplaire qu'il m'a été donné de voir se trouve au cabinet des livres de Chantilly. On lit à la fin: *Proponebat Lydovicvs de Bovrbon, dux d'Engvien, in collegio Bituricensi, Societatis Iesv, die... mensis Iulii, Anno 1634*. Parisiis, Apud Petrvm Rocolet, Bibliopolam. In-4 non chiffré.

sellette, ou plutôt sur l'estrade (*suggestus*), de s'entendre au préalable avec quelques compères avec lesquels il convient des questions à débattre. M. le Prince, soucieux d'écartier l'ombre même du soupçon de connivence, n'agréa d'autre *attaquant* que ceux désignés par lui-même, nommément et séance tenante. Toute complicité était, aux yeux de tous, rendue par là impossible. Grand fut l'honneur qui en rejaillit sur le prince et son fils, ainsi que sur les maîtres.

Après de tels exemples, les *Lettres annuelles*, toujours à l'enthousiasme, déclarent que « l'on ne s'étonnait plus de rien à Sainte-Marie ». Talent, piété, vertu, savoir étaient l'apanage du duc d'Enghien ; joie et admiration, le privilège des professeurs<sup>1</sup>.

Le Père général lui-même s'unissait de Rome à ces sentiments. Ses paroles sont un écho direct des informations reçues par lui des Jésuites de Bourges ou même de M. le Prince. Dans sa dernière lettre adressée au P. Rollin, dont le triennat rectoral touchait à son terme, il s'exprime ainsi : « Le principal honneur de votre collège est bien ce jeune prince, et par son talent et par son savoir, devant lesquels tout le monde est frappé d'étonnement. Pour moi j'ai pris un vif plaisir au récit que Votre Révérence m'a envoyé de ses *disputes* publiques, que son père en personne est venu relever par sa présence. De ces débuts, nous pouvons espérer, avec la grâce de Dieu, quelque chose de grand, lorsque l'âge et l'habitude du bien auront affermi sa vertu<sup>2</sup>. »

1. « In re litteraria, post ingenium et exemplum Illmi Ducis Enguinei, nihil hic miramur : in eo crescunt in dies omnia : ingenium, pietas, virtus, doctrina. Publice suggestu *theses e logica*, sub anni finem, puer annorum tredecim propugnavit. Aderant celsissimus et optimus parens D. Protoprinceps, atque ut omnes aditus aut gratiæ aut ejus suspicioni excluderet, neminem admisit thesium oppugnatorem, nisi quem in ipso disputationis articulo nominatim citaret. Eventus gratissimus Patri fuit, filio gloriosissimus, nobis omnibus optatissimus. » *Litteræ annuæ*, 1634.

2. « Magnum decus istius collegii est juvenis princeps, et ingenio et doctrina, in quibus homines admiratione obstupescunt. Ego vero magnam animi voluptatem cepi ex iis quæ R. V. narrat de publicis *disputationibus* quas etiam præsentia sua parens ehonestavit. Ex his principiis magnum aliquid sperare possumus, cum divina gratia, cum ætas et probi mores virtutem corroborarint. » *Vitelleschi à Rollin*, 19 juin 1634. Communication du P. Van Meurs.



L'année (1634-1635), M. le Duc suivit le cours de physique. Son régent fut encore le P. Claude Boucher, qui cumula avec ses fonctions de professeur, la direction de la grande congrégation des externes. Ce maître se concilia pour longtemps l'affection et la confiance de son élève. Il sera son confesseur à Paris et son correspondant à Rome.

Une soutenance plus importante que la première devait clore cette deuxième et dernière année du cours; c'est l'examen appelé dans l'école : *de Universa philosophia*. Programmes gravés, invitations répandues à profusion, nombre et habileté des argumentants, dispute à coups de syllogismes et en latin, tout concourait à la solennité et à la difficulté de cette joute. Les *Conclusions* duraient parfois jusqu'à deux jours.

En bon général, M. le Duc se prépara de loin à la lutte, et, comme il fera aux plus beaux jours de ses campagnes victorieuses, il ne voulut rien laisser à l'ennemi de ce qu'il pouvait lui enlever par prévoyance, mais non par surprise. Trois ou quatre mois d'avance, il s'est déjà jeté tout entier dans les apprêts et sur toute la ligne. Le 4 avril 1635, Pelletier écrit à son père : « Monseigneur. Puisque Monsieur le Duc continue si constamment à donner du contantement à V. A., étudiant parfaitement bien, et ne voulant jamais se departir de ses volontés, j'ay cru estre obligé de rendre se (*sic*) tesmoignage à la vérité et à V. A. Il se prepare sur toute la philosophie qui n'est pas un petit ouvrage, il se porte très bien, graces à Dieu, et nous laisse des grandes esperances de piété et de capacité pour l'avenir<sup>1</sup>. »

Le jour où le P. Pelletier écrivait ces lignes était un mercredi saint. Cette semaine consacrée à la mémoire des souffrances du Sauveur fut doublement triste pour le collège Sainte-Marie. Le successeur du P. Rollin, à peine installé depuis la rentrée de 1634, le P. Louis Lallemand, se mourait. Rollin était un orateur; Lallemand un ascète : « Nostre bon Père Recteur a reçu l'extreme-onction et a tesmoigné qu'estant au sejour de la gloire du Paradis, il rendroit des signa-

1. *Papiers de Condé*, série M, t. V, fol. 87.

lés services à Vostre Altesse, c'est la commission qu'il a donné au Père spirituelle<sup>1</sup>, pour luy dire. Si Dieu en dispose, nous y perdrons beaucoup, car sa vertu et sainteté auoit mis le college en vne grande paix, l'espere qu'il nous impetrera beaucoup de graces et nous rendra d'aussi bons offices dans le ciel, qu'il nous a fait de services sur terre. » Le lendemain jeudi, « jour de la Sainte-Cène », le pieux recteur rendit doucement son âme à Dieu dans ce collège de Sainte-Marie, où dès les premières années de sa jeunesse il s'était donné tout à lui. La ville de Bourges lui fit de touchantes funérailles<sup>2</sup>.

L'avenir, même le plus prochain, ne démentit pas les espérances fondées par le P. Pelletier sur le travail de M. le Duc. La soutenance de *Universa philosophia* eut un grand retentissement. Cette fois, ce n'était plus au ministre, mais au roi que les thèses étaient dédiées. Le portrait de Louis XIII, gravé par M. Lasne, figure en tête du recueil imprimé des positions. Une longue et pompeuse épître, emphatique et alambiquée d'expression et de pensée, offre au monarque les prémices d'une vie impatiente de lui être dévouée<sup>3</sup>. »

L'espace nous fait défaut pour résumer les vingt-sept

1. Le P. Blaise Chaudesole.

2. Voir les plus amples détails sur le P. Louis Lallemand, dans l'ouvrage si souvent réédité : *La Vie et la doctrine spirituelle du Pere L. Lallemand, de la Compagnie de Jésus*. Paris, Michallet, 1694.

3. Ce second recueil de thèses in-4 est beaucoup moins rare que le précédent. A-t-il existé aussi une *pancarte* gravée et imprimée? Nous croyons avoir reconnu à la Bibliothèque nationale, Estampes, parmi les portraits, le frontispice qui répond aux vers latins de Doujat : *In Ludovici Borbonii Angviennæi dncis, nunc principis Condæi, intra pubertatem de Philosophia disputantis imaginem*. An. 1635. (Imprimés Yc 1346.) Il est à remarquer que les vers de Doujat ont été composés, ou du moins publiés bien après coup, au plus tôt en 1646, époque où le duc d'Enghien devint prince de Condé (*nunc principis Condæi*). Ce qui n'a pas empêché M. A. Floquet, avec plus d'imagination peut-être que d'érudition, de décrire un « curieux tableau peint sur l'heure par l'ordre du prince Henri de Bourbon », où « le duc d'Enghien triomphait reconnaissable pour tous, vif, bouillant », etc., et qu'on « devait admirer longtemps à Chantilly ». *Études sur Bossuet*, t. I, p. 116 et suiv.

assertions d'éthique, les vingt-sept assertions de physique universelle, les quinze assertions *de Mundo*, les quinze autres *de Generatione et Corruptione*, ou de la transformation des substances corporelles, les quinze sur les Météores et les vingt-sept *de Anima*, suivies des quinze conclusions métaphysiques. Les *assaillants* avaient beau jeu pour choisir leur terrain et tendre des pièges au *répondant*. M. le Duc les réduisit à lui tresser des guirlandes et à lui apporter des couronnes. Le cercle des disputants se composait de prélats et de personnages de distinction; M. le Prince était présent, non en spectateur, mais en juge. Enghien fut superbe, soit dans l'exposition des thèses, soit dans la défense. Son triomphe surpassa toutes les attentes<sup>1</sup>.

L'Université de Bourges lui consacra un recueil de félicitations; M. le Duc y était comparé, pour sa précoce sagesse, au jeune roi Salomon<sup>2</sup>.

Dix mois après (30 mai 1636), le P. Charlet, assistant des Jésuites de France, écrivait de Rome à M. le Prince : « Encore dois-je prier V. A. que je lui puisse tesmoigner l'extreme ioye et contentement que j'ay receu de l'honneur que m'a fait Monseig<sup>r</sup> le Duc d'Anguien, de m'avoir enuoyé de ses theses qu'il a défendu si honorablement. Elles m'ont ravi et tous ceux à qui je les ay fait voir<sup>3</sup>. »

1. Humanitatis et philosophiæ studium hoc anno Illmus Dux Enghieneus terminavit omnino cum eo successu quem celsissimi Parentis egregia erga nos voluntas merebatur et opera in filium instituendum nostra repetebat. Is in literario curriculo quantum nobilitate generis, tantum ingenii laude, contentionis ardore, diligentia constantia, omnes antevertit. Atque illi certe adores lemniscosque philosophiæ disputatores attulerunt : in quibus clarissimorum episcoporum et nobilium virorum (cætus); nec spectatore modo sed arbitro celsissimo Parente. Quæ mirifica ejus eruditio est, sive cum impugnaret adversarios, sive cum placita ipse sua propugnaret, vicit omnium et absentium opiniones et præsentium admirationem. *Litteræ annuæ*, 1635.

2. *Publica gratulatio Academiæ Bituricensis ob felicem studiorum apoly-sim Illustrissimi Principis, Ludovici Borbonii Enguiniensium Ducis, duobus Panegyricis et Dialogo morali, cui titulus, Salomon Sapiens, cumulata*. Parisii, apud Claudium Sonnium, 1635. In-12. Pièce attribuée au P. Jacques Nouet, par le P. Sommervogel, art. *Bourges*. Jacques Nouet était en cette année (1634-1635), l'un des deux professeurs de rhétorique de Sainte-Marie; l'autre, le P. Philippe Labbe.

3. *Papiers de Condé*, série M, t. VIII, fol. 214.

Le duc d'Enghien n'oublia jamais ces rudes mêlées scolastiques. Près de quinze ans plus tard, un soir de janvier 1648, le vainqueur de Rocroi honorait de sa présence, au collège de Navarre, la *Tentative* de Jacques-Bénigne Bossuet. L'on sait qu'il eut peine à se contenir dans son rôle de simple témoin, et faillit descendre lui-même dans l'arène pour en venir aux mains avec un si digne adversaire. Cette scène, une des plus belles du grand siècle, avait eu son prologue dans les *Conclusions* de Sainte-Marie de Bourges.

## VI

Au lendemain de la dernière distribution de prix ou d'un examen final, il n'est pas rare qu'une réaction se produise. Si longtemps l'écolier, impatient du joug, a soupiré après la liberté sans entraves ! A la monotonie du règlement journalier vont succéder des semaines et des mois de vie accidentée. Au bout de la route riante qui s'ouvre sur l'inconnu, l'horizon semble fuir et refuse d'enfermer plus longtemps dans un cercle étroit rêves et aspirations.

Par contrecoup, ceux qui jusqu'ici ont veillé sur le jeune homme pendant son temps de collège, prennent l'alarme. Une vague inquiétude s'empare d'eux à voir se dérober aux soins d'une tendresse ombrageuse celui auquel ils croient leur appui encore indispensable.

Les nombreux Pères qui composaient le personnel de Sainte-Marie de Bourges échappèrent-ils à cette impression ? Ne contemplèrent-ils point à travers un nuage de tristesse cet enfant de race royale, six ans l'orgueil et la joie de la maison, qui s'éloignait pour aller, bientôt peut-être, là où de hauts destins l'appelaient ?

La fierté et l'espoir l'emportèrent. Le passé leur garantissait l'avenir. Ils eurent foi dans M. le Duc. Voici le témoignage des *Lettres annuelles*, sorte de *bulletin de sortie* qui résume les années d'études et prophétise la carrière de gloire. On dirait un commentaire anticipé du grand mot de Bossuet : « La piété est le tout de l'homme. »

Instruit. Esprit et caractère formés, où domine une piété digne d'un prince très chrétien ; il en est tellement imbu qu'elle épanouit en

lui les plus brillantes vertus. Débuts d'un heureux augure qui promettent pour la suite des prodiges. Son âge tendre et sa culture avancée, les solides fondements de ses progrès, feront de lui, au jour où il sera un homme, le puissant soutien de la religion et du royaume. De tous les devoirs du chrétien, il n'en est aucun dont cet enfant modèle n'ait pratiqué l'entier accomplissement et au-delà. Assiduité aux sermons, fréquentation de la Sainte Table, dévotion à la Sainte Vierge, prière du matin et examen de conscience du soir sont pour lui des obligations sacrées. Il s'en acquitte dans la vie publique et privée, devant les siens et devant ses concitoyens<sup>1</sup>.

Dans ces conditions de vie profondément chrétienne, des vacances, même commencées au soir de *Conclusions* triomphantes, et sans perspective de fin prochaine, n'offraient point apparence de péril. Mais à la sauvegarde surnaturelle de la piété M. le Prince était là pour faire joindre à son fils le préservatif naturel du travail. Changement d'études, c'est presque l'unique repos que connut M. le Duc accouru à Montrond dès la fin de juillet, tandis que ses camarades attendaient la distribution, plus lente à venir alors que de nos jours, entre les murs des classes. Le *philosophe* d'hier était maintenant *étudiant en droit*, mais étudiant d'autant moins libre qu'exempté d'inscriptions à prendre, il ne dépendait pas de la rentrée de novembre. Au mois d'août, il se mettait à l'œuvre, et le droit n'était pas seul à figurer au programme. Le plan des études nouvelles est tracé tout entier dans cette lettre du P. Pelletier à M. le Prince.

Monseigneur,

Le desir que j'ay de ne manquer en chose qui depende de mon deuoir fait que ie reçois toutes les occasions que Dieu me donne pour rendre compte à V. A. de la parfaite santé de Monsieur le Duc et de l'heureux succès et progrès de ses estudes. Nous auons desia

1. Ac doctrinam quidem, subacto ingenio, superavit pietas; christianissimo Principe dignam sobolem sic irrigavit, ut in omnem veræ virtutis gloriam efflorescat: lætissimi ortus mirificas progressiones aspromittunt et grandibus illius ætas tenera præstructa rudimentis religioni regnoque magnum incrementum ab viro fore consignat. Nam quibus christiani officii partibus pueri excellentissimi pius animus non præfuit, modo verum etiam superfuit, cum audiendis concionibus, usurpandis cælestibus epulis, colendæ sanctissimæ matri, salutationis matutinæ serotinæque discussionis penso et soluto, publice civibus, privatim suis prælucet. *Litteræ annuæ*, 1635.

acheué le premier liure des *Institus*, et presque l'arithmetique, aduancõns en l'histoire qui est de longue haleine, et en la lecture de laquelle il prend plaisir ; aussi est-ce vne belle ehole où se font les hommes. Les festes, ie luy explique les controuerses sur les epistres de St Paul, pour luy monstrier le chemin de la bienheureuse éternité, puisque c'est là où toutes ses actions doibuent viser pour correspondre à la grandeur de sa naissance. Aussi est-ce là où tout le monde le porte par souhaits, par prieres, et par seruices. Je prie Dieu qu'il le conserue et me rende assé heureux que d'y contribuer tousiours quelque chose, afin que ie me puisse dire en vérité ce que ie suis

Monseigneur

De Vostre Altesse,

Le tres humble, tres fidele et tres obeissant  
seruiteur en N. S.

G. PELLETIER, de la Comp<sup>e</sup> de Iesvs.

De Mon-Rond.

2, sept. 1635.

A Monseigneur.

Matières de cet enseignement supérieur, choix et influence des maîtres, distribution du temps entre les divers exercices valent bien qu'on s'y arrête.

La piété du duc d'Enghien ne devait point être pure affaire d'impression passagère comme les habitudes d'enfance. La transition du collège dans le monde demandait une foi éclairée par la raison, et initiée aux objections régnantes. Henri II de Bourbon-Condé voulut qu'on lui fit voir « la plus grande partie de l'Écriture sainte : tant ce bon prince craignoit que monsieur son fils ignorât quelque chose<sup>1</sup> ». La question biblique, bien que sous une forme différente, alors comme de nos jours agitait les esprits. Protestants et catholiques discutaient sur l'interprétation du texte sacré pour en faire dériver leurs doctrines opposées de la justification. Si dans la bonne ville de Bourges les réformés avaient rencontré en M. le Prince un ennemi déclaré, on se souvenait encore que Calvin avait étudié à l'Université, et tout levain d'hérésie n'était pas étouffé. M. le Duc n'avait qu'à étendre la main pour trouver dans la bibliothèque de Montrond, à côté d'ouvrages ascétiques par des jésuites et des *Grandeurs de Jésus*, par Bérulle, le « *Combat chrestien*, par Du Molin, ministre »,

1. Lenet, *Mémoires*, p. 425.

oublié là en 1621 par le vieux huguenot Sully<sup>1</sup>. Le cours de religion était donc adapté aux exigences de l'époque et du milieu.

Rompu à l'argumentation scolastique et à l'usage subtil des distinctions, M. le Duc avait d'ailleurs un penchant naturel pour la controverse et ne pouvait que prendre intérêt à ce mode d'exposition des vérités chrétiennes. Sa vie durant, il conserva ce goût qu'il transportait dans tous les ordres des connaissances divines et humaines. A lui plus qu'à d'autres la discussion était d'un grand secours. Le bon La Fontaine appelait cela ses *contestations*. « Elles sont fort vives, dit-il, et font honneur aux sujets..... Il aime extrêmement la dispute, et n'a jamais tant d'esprit que quand il a tort... Il n'est point plus content que lorsqu'on le peut combattre avec une foule d'autorités, de raisonnements et d'exemples ; c'est là qu'il triomphe<sup>2</sup>. » Le P. Pelletier avait découvert, cinquante ans avant La Fontaine, cette tournure intellectuelle de son élève.

Le professeur de droit était un personnage aussi grave que sa toge, orné de grandes qualités et déparé par de moindres défauts. Ce docteur, que Lenet proclame sans ambages l'« homme le plus fameux de son siècle » et qui était assis depuis 1612 dans la chaire de Cujas, en l'Université de Bourges, se nommait Edmond Mérille, qualifié « Conseiller de Sa Majesté, doyen des docteurs et professeurs ès droicts ». Sans parvenir à la hauteur écrasante de son plus illustre prédécesseur, il avait attiré dans la capitale du Berry de nombreux écoliers, même de Belgique et d'Allemagne, tant que la guerre de Trente ans n'avait pas fermé les chemins<sup>3</sup>. Dans sa biographie du P. de Champs, Souciet lui fait honneur de la vive piété qui lui avait inspiré, au milieu de ses doctes travaux, la composition de *Notes philologiques*, approuvées par Urbain VIII, sur la passion de Jésus-

1. *Splendeur de Montrond*, p. 317 et *passim*.

2. Comparaison d'Alexandre, de César et de M. le Prince (le grand Condé). *OEuvres de La Fontaine*, éd. H. Régner, t. VIII, p. 315.

3. La source la plus abondante pour l'histoire de Mérille est un travail moitié latin, moitié allemand, paru dans le *Gundlingiana*, Halle, 1716. In-8, p. 216-257, et intitulé : *Von Emundo Merillio und dessen Schriften*.

*Christ*<sup>1</sup>. L'auteur s'y propose d'éclairer, par l'histoire des institutions et le texte des lois romaines, le récit comparé des quatre évangélistes en grec et en latin, et il fait preuve de connaissances précises et de bonne critique. Mérille était ami de la Compagnie, *affinis noster*<sup>2</sup>. Au revers du portrait : confiance exagérée en son mérite et vanité puérile. La présomption démesurée de ses forces le mit aux prises avec le jurisconsulte François Osy d'Orléans, et le fit déchoir de sa renommée<sup>3</sup>. Sa vanité lui dicta, dans son autobiographie, une pompeuse définition de soi. Bourdaloue, qui a fait autant d'honneur à Bourges que Mérille, laissa à la postérité le soin de le surnommer le « prédicateur des rois et le roi des prédicateurs » ; Mérille la prévint en se proclamant lui-même : *Prince des docteurs et docteur du prince*<sup>4</sup>. Sa nomination auprès de M. le Duc fut l'occasion de ce joli mot.

Raynal<sup>5</sup> s'est étrangement mépris, après Lenet<sup>6</sup>, sur l'étendue des attributions de Mérille, réduites en réalité à l'enseignement des premiers éléments du droit<sup>7</sup>, et exercées sous la haute surveillance du P. Pelletier, toujours directeur

1. Nous en avons vu les deux éditions les plus anciennes : *Emsndi Merillii iuriconsulti consiliarii regis, Antecessoris in Academia Biturigum Princerii. Notæ philologicæ in Passionem Christi*, Parisiis, Quesnel, 1632, et Helmestadt, 1657. In-8. L'ouvrage est dédié à Charles d'Aubépine, marquis de Châteauneuf, chancelier sous Louis XIII, et de nouveau pendant la Fronde, dont le château s'élève encore aujourd'hui non loin des ruines de Montrond.

2. *De Vita P. de Champs*.

3. Voir le *Dispunctio ad Merillium, auctore Osio Aurelio*. Aureliæ, 1642 In-8.

4. « Sed præcipue honori fuit, quod celsissimus Proto-Princeps Condæns Ludovicum filium, Ducem Enguineum, sublimissimi ingenii principem, *Juris studiis* erudiendum commiserit, atque ita suâ etate fuit et *Doctorum Princeps et Doctor Principis*. » *Vita Emundi Merillii per ipsum scripta*, dans Thaumassière de la Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 71.

5. Raynal, t. III, p. 448.

6. *Mémoires*, p. 425. — Lenet, qui parle quelques lignes plus haut en témoin oculaire, ne sait rien que par ouï-dire de ces vacances de Montrond.

7. Thaumassière de la Thaumassière avait dit au contraire fort exactement : « Dum in Academia nostra, jus civile interpretatur, hoc ei gloriæ contigit, ut serenissimo Principi Ludovico Borbonio *prima juris elementa* traderet. » *Edmundi Merillii elogium, op. cit.*, p. 69.



des études du duc d'Enghien. Cette subordination fut une source de conflits.

Installé au château de Montrond, Mérille se montra peu empressé à donner ses leçons au royal étudiant. Il avoue lui-même que, depuis bientôt quarante ans, il n'avait pas revu les éléments du droit. Cependant que n'eût-il pas fait pour son incomparable élève<sup>1</sup> ? Mais l'heure octroyée à sa partie était défavorable : devant se prendre chaque jour sur l'après-midi, elle fut parfois sacrifiée. M. le Prince, qui, de loin, avait l'œil à tout, en eut connaissance et fit retomber son blâme sur Pelletier, supérieur responsable. Le Père s'excusa : « Monseigneur, que si cette dernière faute procédée plutôt de mon ignorance que de mon péché, mérite pénitence, ie supplie V. A. de croire qu'il m'est bien aysé de la corriger, et reprendre ce que M. Merille a jusques à cette heure obmis ; aussi bien n'auoit-il pas de leçons prestes. Tout ce qu'il fait ne sont que les simples definitions et diuisions des *Institutes*, se promettant de les composer et mettre au net ; ce, dit-il, en dessein de les enseigner publiquement dans les ecoles l'année prochaine<sup>2</sup>. »

Mérille jugeait plus malaisé que le P. Pelletier de rattraper le temps perdu. M. le Prince le pressa. Les lettres de Son Altesse ne troublèrent point la quiétude de l'heureux *Institutaire*, plus soucieux de son cours de rentrée que de ses répétitions de vacances. Deux jours après, le P. Pelletier en gémit : « J'ai leu les lettres de V. A. à Monsieur Merille

1. « *Inscriptimus Commentarios principales, quia cum celsissimus Princeps Ludouicus Borbonius Dux Enguineus iuris ciuilibus studium inchoasset, illius gratia eos aggressi sumus, post 40 fere annorum professionem, quasi ad calce ad carceres reuocati. Sed Principis præstantissimi et mirabilis ingenii studio inseruire non pœnitebat.* » Préface de l'auteur, en tête de l'ouvrage suivant qui doit être regardé comme le développement de ses leçons données à M. le Duc : *Emvndi Merillii iurisconsulti, etc. Commentarii, principales in libros quatuor institutionum imperialium, instituti anno Domini 1636, ætatis auctoris 58, professionis 36, etc.* Parisiis, Dvpvis, 1654. In-4. Nous n'avons eu sous les yeux que cette seconde édition, revue par Claude Mongin sur les manuscrits de Mérille ; mais on y trouve reproduite la préface de la première édition parue à Bourges en 1649.

2. Pelletier à M. le Prince. Montrond, 15 septembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 193.

lequel m'a dit luy vouloir escrire ; cependant i'ay esté d'aduis de faire simplement les commandements de V. A. sans attendre, me persuadant qu'elle ne changera pas aysément de dessein <sup>1</sup>. »

En dissentiment avec le directeur des études sur la régularité des leçons, Mérille tombait d'accord avec celui-ci sur l'augmentation des heures de repos. Il entrait alors pleinement dans les sentiments du bon Père, en homme qui comprend les enfants. « Mons<sup>r</sup> Mérille, écrit Pelletier, à la date du 22 septembre, s'est estonné qu'on deniast à ce petit Prince si obeissant ce que V. A. auoit ordonné pour ses recreations et santé, et m'a dit que i'estois obligé d'y prendre garde, puisque personne ne s'en mesloit <sup>2</sup>. » Mérille n'en était pas tenu davantage pour quitte de ses obligations. Pelletier, à qui nous sommes tenté ici de donner tort, lui reproche de ne pas convertir son cours en fastidieuse dictée. Hors de la dictée, pas d'enseignement ! « Monsieur Mérille ne dicte point d'écrits à Mons<sup>r</sup> le Duc ; il m'a dit en auoir écrit à V. A., quand ie luy a (*sic*) leu ses lettres, et m'a adiousté qu'elle s'en deuoit se fier (?) en luy. Cependant ie transcris le *Compendium* qu'il en donne, qui est vn ordre contenant seulement les definitions et diuisions des liures. » Mérille, tout en plaignant sa peine et en gémissant de n'avoir pas à prendre la parole devant de vastes auditoires, était fier de savoir exposer oralement sa science ; ce que son enseignement y perdait peut-être en méthode, il le gagnait en clarté et en vie <sup>3</sup>.

Aussi l'on avançait. Le 7 octobre, le P. Pelletier le constate : « Nous taschons de ne point perdre de temps. Il (M. le duc) est au 3<sup>e</sup> livre des *Institutes*. » Ce progrès

1. Le même au même. Montrond, 17 septembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 195.

2. *Ibid.*, fol. 222.

3. « Quod ægerrime ferebat, et sæpiuscule querebatur, se in ea tempora incidisse quibus multæ operæ suæ fructus ad paucos perveniret. *Recitabat* nihilominus pervicaci diligentia, et scribebat. *Dicebat ex tempore*, scribebat meditato. *Extemporanea dicendi facultate utebatur*, non solum cum apud studiosos suos ageret, sed etiam coram plurium auditorum frequentia; in solemnibus actionibus sequebatur genus dicendi exeticum, nec laciniosam sed concinnam orationem. » *Vita, op. cit.*, p. 71.

charmaît particulièrement l'actif étudiant, heureux de s'instruire et aussi d'épuiser le programme, pour se livrer plus à loisir au plaisir de la chasse. En quinze jours, il avait presque achevé ce troisième livre et était parvenu au titre de *Mandato*. Là-dessus il commit, en latin, le plus innocent jeu de mots, et envoya à M. le Prince cette lettre badine :

*Domine mi pater*

*Tertium INSTITUTIONUM librum iam propè perlegimus, venimusque ad titulum DE MANDATO, iucundum sane mihi, cui suavius nihil est, quam obtemperare MANDATIS tuis. Parent etiam alii quibus præcepisti ut venationi vacare me permitterent, cum id temporis serenitas permitteret. Illud etiam iam frequentius ex MANDATO tuo permittunt, quod beneficio tuo sicut omnia debere me profiteor. Quod Dei donum est, confirmatur in dies ætas mea, ut tibi melius seruire et facilius præceptis possim obsequi.*  
Vale

*Domine mi pater*

*Celsitudinis tuæ*

*Seruus humillimus et filius,*

*Semper obsequentissimus,*

LUDOVICUS BORBONIUS.

Morono,

22 oct.

1635<sup>1</sup>.

Le maître de mathématiques du duc d'Enghien était l'habile ingénieur Sarrazin, qui, depuis plusieurs années fixé à Montrond<sup>2</sup>, avait eu soin de « fortifier insensiblement ceste place<sup>3</sup> ». Selon Lenet, M. le Duc « commença alors à apprendre les mathématiques ». Il faut plutôt entendre qu'il les repassa. Nous nous souvenons que, dans les thèses soutenues par Louis de Bourbon *logicien* en 1634, une partie était tirée de la géométrie. En ces vacances de 1635, il revit d'abord l'arithmétique, puis la géométrie. Aux premiers jours d'octobre, il en était au deuxième livre d'Euclide<sup>4</sup>; le 22, il achevait le troisième « avec une répétition de l'arithmétique et des sinus<sup>5</sup> ».

1. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 328.

2. Voir aussi la *Splendeur de Montrond*, où il est qualifié « mathématicien ».

3. Lenet, *Mémoires*, p. 447.

4. Pelletier à M. le Prince. Montrond, 7 octobre 1635.

5 Le même au même. Montrond, 22 octobre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 332.

L'histoire appartenait au P. Pelletier. Il préparait soigneusement sa classe, qui avait lieu dans la matinée et durait une heure. M. le Duc va-t-il au parc, c'est pour son professeur « grand contantement et repos, ayant par ce moyen plus de temps pour reuoir l'histoire et en faire comme vn abrégé pour souslager sa memoire<sup>1</sup> ». Le duc d'Enghien apprenait ainsi « l'histoire de France et la romaine<sup>2</sup> ». Celle-ci était sans doute étudiée tantôt dans le texte original des auteurs anciens, tantôt en français ; une seule fois Pelletier parle de traduction. Les historiens romains devaient être d'ores et déjà familiers au latiniste de Sainte-Marie. Vers la fin des vacances, il arrivait au 5<sup>e</sup> livre de la première décade de *Tite-Live*, avec le *Florus* de la version de Coeffeteau<sup>3</sup>. Coeffeteau, proclamé il y a trois mois, dans une thèse en Sorbonne, un des fondateurs de la prose française<sup>4</sup>, perfectionnait l'écolier cicéronien dans sa langue maternelle, bientôt non moins utile pour lui que celle de Rome.

Telle était la part des exercices de l'esprit dans la vie à Montrond. Quelle était celle des exercices corporels ? Nous touchons ici à une question qui faillit mettre le feu aux poudres de la petite place et divisa les représentants de M. le Prince en deux camps.

Le P. Pelletier ne tolérait point, malgré Mériille, que l'heure de droit romain fût supprimée, et tenait pour l'exacte observation du règlement d'études. Mais il se rendait compte qu'un adolescent de l'âge du duc d'Enghien — il eut quinze ans le huit septembre — avait besoin de grand air et de mouvement. La complexion de Louis de Bourbon n'était rien moins que robuste. Lenet, qui rapporte avoir été « cogneu de luy dès le temps qu'il estudioit aux humanités, et mesme d'entrer dans ses plaisirs et sa familiarité », ne donne

1. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 222.

2. Lenet, *Mémoires*, p. 425.

3. 7 octobre.

4. *Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille (1574-1623)*, par Ch. Urbain. Paris, Thorin, 1893. Voir le chapitre VII : *La traduction de Florus et l'histoire romaine*. Il n'eût pas été hors de propos d'y rappeler que Coeffeteau fut un des livres de classe du duc d'Enghien.

qu'une raison pour laquelle, au sortir du collège, M. le Duc retourna à Montrond : « Il estoit encore trop delicat pour les exercices violans<sup>1</sup>. » Maigre et pâle, à en juger par tous les portraits de ses premières années, il était loin d'avoir une complexion robuste. Son père craignit les entrainements de son ardeur et recommanda une sage prudence même dans les jeux. La lettre du P. Pelletier, datée du 15 septembre, est dans ce sens. « Monsieur le Duc se commande grandement en ses exercices qu'il prend sans aucune violence et avec beaucoup de moderation, et l'assure V. A. qu'il ne fut iamais dans vn si grand respect ni desir de luy plaire, comme il fait le seul suiet de ma consolation, puisqu'en faisant vos volontés tres iustes, il fait celles de Dieu. Il employe exactement le temps qu'elle a ordonné pour les exercices, sans en rien relacher. » Mais, aux yeux du directeur, il n'y avait pas assez de détente dans tout l'ensemble de cette existence de jeune prince vouée à un travail continu et à une réclusion peu favorable au développement des forces. Il eût souhaité plus de promenades pour son élève. Ici, il se heurta à la résistance du brave La Buffetière, chargé de l'éducation de M. le Duc. Le portrait de ce gentilhomme dauphinois par Lenet donne la clef de l'*imbroglio* qui va suivre : « Doux et quelque vertu, bon homme, fidèle et bien intentionné, et qui savoit suivre *au pied de la lettre* tout ce qu'il (M. le Prince) ordonnoit pour la conduite de son fils<sup>2</sup>. » La Buffetière se déclara contre ce qu'il regardait comme un excès de promenades ; il est vrai qu'elles retombaient sur lui, ce qui l'excuse amplement. De là de véritables scènes de famille, auxquelles les doléances du P. Pelletier n'enlèvent pas tout leur comique :

Monseigneur,

C'est grand cas que nous ne scaurions longtems uiure absent de V. A. sans en ressentir quelques mauuais effects. Nous avons été 15 jours en assé bonne intelligence pendant lesquels M<sup>r</sup> la Buffet. a toujours mené Mons<sup>r</sup> le Duc au Parc ;... mais comme il n'est constant que dans son inconstance, et se pique aisément au moindre ombrage que luy donne son esprit aigris (*sic*), Monsieur le Duc l'ayant prié à

1. *Mémoires*, p. 425 et 427.

2. *Ibid.*, p. 424 et 447.

son ordinaire de le mener, il luy refusa; quoy voyant, il vint à moy me demander le mesme sans me rien dire du refus, ce que ie luy octroyay. Ce qui a mis M<sup>r</sup> la Buff. en si mauuaise humeur qu'il s'est plein à Mons. de Mautour<sup>1</sup>, que nous y allions sans l'aduertir pour nous desrober de luy, et deslors il ne l'a plus voulu mener à la chasse par depit, nonobstant les prieres qu'on luy en a faites; et, non content de le priuer de ce diuertissement selon l'ordre de V. A., il s'en est encore moqué. Car le trouuant, vn iour beau et couuert, sortant de son estude et luy disant: « Voilà vn beau temps, Monsieur; ouy vous plaist-il que nous allions à la chasse? — Ie m'estonne, repart-il avec sa mine froide, comme vous me demandez cela et non les autres choses. Vous n'irez pas. »

Alors Monsieur le Duc eut recours à l'ordre que nous a laissé V. A. et luy dit qu'il pouuoit aller au Parc avec un de nous deux, sans congé de l'un ou de l'autre. — « N'importe, et pour cela ie ne vous y menerai point. »

Tous vos seruiteurs et domestiques, Monseigneur sçauent ce procédé et pas un ne l'approuue, car ils m'en ont tous parlé....

Le médecin, M. de Montreuil, prit, paraît-il, parti pour le P. Pelletier, ainsi que Mérille, et l'affaire fut portée devant M. de Mautour, le gouverneur de la place. Mais La Buffetière ne céda point et son obstination mit le pauvre jésuite au désespoir :

J'aduoue franchement, Monseigneur, que ie suis si lasse de ces façons de faire, ayant accoustumé de viure avec vne grande liberté et tranquillité d'esprit, que ie voudrois acheuer de mourir puisque ie ne puis commencer de viure satisfait. Refuser par vne caprice et maladie d'esprit les diuertissements si raisonnables et donnés par V. A. à cest aymable prince dont la santé est si chere et considerable, et qui obserue si religieusement toutes les volontés de V. A. est chose si indigne à mon iugement que ie ne scaurois plus les souffrir. Ie la supplie donc de l'aduertir pour l'aduenir qu'il ne trauerse plus les iustes recreations de Mons. le Duc, et que le medecin desormais soit iuge du temps propre pour la chasse et non pas luy qui tranche du seigneur mecontent; ce me sera vne grande decharge et vne nouvelle obligation de continuer mes soings et fideles seruices pour le bien de Mons. le Duc, lequel ne fit iamais mieux; c'est vne redite qui ne scauroit estre desagreable à V. A. puisque ie ne sçauois assés redire, ce qui ne peut estre iamais assés admiré. I'espere que le ciel le conseruera à V. A. C'est la prière ordinaire que ie fais à Dieu et que ie veu continuer autant de temps que ma vie durera<sup>2</sup>....

1. Gouverneur de Montrond.

2. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 122 et suiv.

Pour vaincre l'opiniâtreté de La Buffetière, le P. Pelletier imagina que l'innocence de M. le Duc serait plus puissante que son éloquence, et ce fut l'enfant qu'il députa au vieux gentilhomme. Lui, insensible aux grâces, laissa éclater toute sa colère. L'explosion fut peu terrible. Après la comédie, la tragédie; mais suivie d'un heureux dénouement.

Monseigneur,

Enfin, Monsieur le Duc a eu tant de perseverance en ses prieres que M<sup>r</sup> la Buff. l'a mené à la chasse, ou plustot les murmures et plaintes que tous ses domestiques en faisoient assés librement; mais ce n'a pas été sans auoir dechargé son cœur ulcéré. Car Monsieur le Duc l'estant allé trouuer en sa chambre pour cest effect, luy, refusant, adiousta qu'il le traittoit comme vn faquin, et que son aage, sa qualité et le rang qu'il tenoit aupres de sa personne meritoient vn autre traitement. Il luy repartit qu'il n'auoit iamais eu dessein de l'offenser. — « Si, puisque vous allés au Parques sans m'aduertir. »

Ce fut lors que Monsieur le Duc eut recours à l'ordre laissé par V. A., adioustant de plus qu'il portoit commandement de le mener à la chasse les jours de relache, si le temps estoit propre, tels que tous iugeoient estre. Il dit scauoir tout cela mieux que luy, mais pourtant qu'il auroit deux commandements de V. A, auant que de l'y mener, au premier desquels il rendroit sa raison du refus portant sa iustification<sup>1</sup>.

Si ces lettres de La Buffetière parvinrent à destination, elles ne paraissent guère avoir obtenu d'effet. Un mois après (22 octobre) le P. Pelletier pouvait ajouter, en assurant M. le Prince de la santé de son fils : « lequel se modere grandement et prend ses recreations sans excez, qui ne luy sont plus deniées depuis que V. A. en a fait vn nouveau commandement<sup>2</sup>... »

Il en fut de ces vacances comme de toutes les choses bien réglées : elles portèrent leur fruit ; la raison de M. le Duc mûrissait de plus en plus sous cette paternelle discipline ; sa constitution débile acquérait de la force ; le jeune homme remplaçait l'enfant. Sur ce thème du progrès moral et physique de son petit prince, le P. Pelletier ne tarit pas. Le

1. Pelletier à M. le Prince. Montrond, 27 septembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 240.

2. Le même au même. Montrond, 22 octobre 1635. *Ibid.*, fol. 332.

7 octobre, il rompt un silence de courte durée, mais qui lui paraît préjudiciable au contentement de S. A., pour lui redire « la parfaite santé de M. le Duc » et les « perfections de son corps et de son esprit qui se fortifient également ». Mais devant le spectacle de cette transformation qui fatalement arrachera bientôt à la tutelle de précepteurs vigilants et à la compagnie de vertueux camarades, l'ancien élève de Sainte-Marie et le congréganiste de Notre-Dame, son cœur de père se resserre, son regard se trouble et il ne peut s'empêcher de verser une confiance de crainte dans l'âme de M. le Prince. Toute cette éducation si lentement et si patiemment élaborée, tous ces efforts multiples convergeant sur une seule tête si chère, allaient-ils donc se perdre et s'évanouir sans laisser de trace, au souffle délétère des compagnons perfides et des libertins de profession ?

Monseigneur,

... Monsieur le Duc se porte très bien graces à Dieu, observe exactement et sans repugnance l'ordre que V. A. luy a prescrit, tant il s'estudie à faire, avec tout respect et amour, ses volontés, ce qui me donne des consolations bien sensibles, et me fait espérer que croissant en aage, il se fortifiera *contre les discours que les libertins du temps ont coutume de faire*, et pourront, pour le divertir du deuoir et obeissance qu'il est obligé de rendre à Vostre Altesse, s'il veut estre beni de Dieu et aymé des hommes. C'est la leçon que ie luy redis souuent avec protestation : que tandis qu'il sera obeissant aux commandements de V. A. et aux lois de Dieu, iamais il ne sera sans les benedictions celestes. C'est le desir et le suiet (de mes) vœux et (de mes) prieres<sup>1</sup>.

Alarmes peut-être prématurées. L'heure de l'entrée dans le monde n'avait pas encore sonné. De Montrond l'on revint à Bourges après trois mois de vacances, et les études y continuèrent comme devant, sauf que M. le Duc ne retourna plus au collège Sainte-Marie, « matin et soir », comme il avait fait pendant près de six ans.

1. Montrond, 18 octobre 1635.



## LES ÉTUDES DANTESQUES EN FRANCE

---

« L'Amérique possède une chaire dantesque, elle fut occupée jadis par Longfellow ; la France, nation latine, ignore à peu près Dante... Les éditions classiques y sont émaillées d'absurdités risibles, » écrivait M. Maxime Formont dans l'*Instruction publique*. « Les Français ne sont pas moins capables que d'autres d'érudition et de saine critique, même en faveur de Dante ; seulement, ils ont plus que les autres à lutter contre des préjugés et des habitudes d'ignorance trop invétérées. » Ce jugement de mine sévère me revenait en mémoire en feuilletant quelques livres récents qui nous parlent du père de la poésie italienne. Cela peut sembler, après un long abandon, une reprise, un regain de nouveauté pour des études presque totalement délaissées, chez nous, il y a vingt-cinq ou trente ans. Dans le fascicule cinquante-sixième de la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, M. Lucien Auvray nous offre un catalogue raisonné des manuscrits de Dante des bibliothèques de France. M. Édouard Rod fournit un volume sur Dante à une collection de classiques populaires ; et peu auparavant, M. E. Gebhart consacrait un chapitre de son *Italie mystique* à étudier le mysticisme, la philosophie morale et la foi de Dante. Le théâtre même ne reste pas muet, paraît-il, et M. Godard y donne un opéra sur Dante ; naguère, à l'Académie, la réception de M. de Bornier ravivait le souvenir quelque peu éteint de son essai dramatique sur Dante et Béatrix. Dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* de mars dernier, on lisait un long article sur quelques tercets du *Paradis*, où l'auteur retrouvait « avec une sublime brièveté toute la doctrine de l'Ange de l'École sur la création et en particulier sur l'exemplarisme divin dans ses rapports avec la création ». Une étude du R. P. Berthier, des Frères Prêcheurs, avait exposé, en 1892, dans la *Science catholique*, la conception scolastique

de l'allégorie dantesque; et les lecteurs des *Études* ont pu y remarquer le compte rendu d'un ouvrage de l'abbé Planet.

Les publications de ces deux ou trois dernières années nous permettent donc de constater, parmi les érudits ou le grand public, comme dans le monde des théologiens, un mouvement de curiosité et de sympathie vers les études italiennes, et peut-être pour Dante plus de faveur. Ces quelques voix nouvelles nous invitent à rechercher en quelle estime Dante tint la France, et quelle estime ont pour Dante les Français. Un simple regard en arrière suffit pour nous retracer du passé un tableau en raccourci. Les plus récents symptômes nous amèneront ensuite à nous demander, en cette causerie littéraire, où nous en sommes des études dantesques, et ce qu'on peut espérer ou tenter en ce genre, de ce côté des Alpes.

## I

Les Français, dit-on, n'ont pas la tête épique, ils n'ont pas le génie métaphysique. Est-ce médisance, ou calomnie? Faut-il chercher là des causes de moindre sympathie entre l'esprit français et le grand poète d'au delà des monts? Nos aïeux, hommes d'action, prirent plaisir aux grands coups d'épée du poème féodal; hommes d'esprit, se délectèrent du franc rire,

... dont on riait d'un bout du monde à l'autre,

et ces fils de la Gaule, habiles en parole, applaudirent aux malices et souvent aux grivoiseries des fabliaux. Peut-être leur humeur s'accommodait-elle assez mal des roides sentiers où se joue la muse scolastique de l'Alighieri; peut-être la légèreté, la gentillesse sans souci du tempérament national, favorisaient-elles peu les belles envolées, chères aux poètes de nos destinées. Quelquefois, il est vrai, le trouvère hasardait quelque *Songe d'Enfer* ou une *Voie de Paradis*; mais ces essais de Raoul de Houdenc, de Baudouin de Condé, ou de Rutebœuf, semblent tenir peu de place dans leur répertoire, et leur susciter peu d'imitateurs.

D'ailleurs, et c'était peut-être contre lui un grief, Dante, qui parle si souvent de la France et possède à fond notre littéra-

ture, déteste notre rôle politique en son pays, et ne se montre pas en somme notre ami. Il cite en connaisseur Girard de Borneuil, le roi de Navarre, Foulques de Marseille, Arnauld Daniel, Aiméric de Péguilain, Bertrand de Born : et tout en prônant leurs mérites d'artistes, flétrit leurs vices ou exalte leur conversion. Il admire notre valeur guerrière, et réserve une des plus belles sphères de son *Paradis*, parmi les héros qui, avant d'arriver au ciel, lui semblent « doués d'une si grande renommée que toute muse en serait riche » (*Par.*, XVIII), à Charlemagne, Roland, Godefroy de Bouillon, Robert Guiscard. Mais ces souvenirs, on se l'est déjà dit, ne sont dans l'âme du sublime Toscan qu'une survivance, une floraison de la tradition poétique. Ces grands noms épiques semblent appartenir aux domaines de la fiction où s'enrichissent toutes les imaginations lettrées, et Dante, en les inscrivant dans ses vers, me paraît plutôt chercher le brillant d'un joyau, que donner de cœur au doux pays de France une marque de sympathie. S'il se souvient de nous, presque toujours son ressouvenir a un contrecoup de ressentiment, et même de haine.

Il faut relire, au chant vingtième du *Purgatoire*, ces imprécations que Dante a mises dans la bouche du premier ancêtre de la famille alors régnante. Hugues, « la racine de cette mauvaise plante qui stérilise toute la terre chrétienne », le chef de la race de saint Louis, exprime ici complaisamment les colères, les jalousies, les haines de l'altier gibelin. Le poète accumule en cette page célèbre toutes les rancunes et les préjugés du parti de l'Empire. Pour Dante, c'est une vérité sacrée et première que toute atteinte à l'unité de la monarchie suprême est un coup porté à la paix de la chrétienté. Cette monarchie idéale lui apparaît symbolisée par l'aigle impériale, « l'oiseau de Dieu qui gouverne le monde à l'ombre de ses ailes sacrées ». Il dépeint avec enthousiasme le vol du signe sacré de par le monde, ses regards le suivent à travers l'histoire, depuis le berceau de Rome jusqu'aux Césars, jusqu'à Constantin. Par une confusion qui sert ses vues, soutient l'élan de son lyrisme, et ramène les faits à l'unité de sa conception, il ne voit en Charlemagne que l'héritier de l'empire des Césars, porteur du

même emblème sacré : « Lorsque la dent lombarde mordit la sainte Église, Charlemagne la secourut en triomphant sous ses ailes. » (*Par.*, VI.) Là est le germe de toutes les erreurs du poète historien et philosophe : il a mal compris l'institution du nouvel empire, tout entier fait de la main des papes, pour les besoins nouveaux de la chrétienté. Il faut partir de là pour comprendre ses amours et ses haines.

Voilà pourquoi il ne peut souffrir que « l'on oppose au signe universel les lis d'or ». Aussi le royaume des lis, qui se tient en dehors de la fédération du Saint-Empire germanique, dont les forces sont de plus en plus affermies, et l'influence de plus en plus étendue, le royaume des lis implanté en Italie, allié et soutien du parti guelfe, instrument des interventions de Boniface VIII à Florence, soulève tous les emportements du grand proscrit. « Qu'on ne croie pas, s'écrie-t-il, que Dieu quittera ses armoiries pour prendre les lis! » — Voilà pourquoi il rappelle tout ce qu'il pense devoir humilier les lis, leurs humbles commencements, et depuis « la grande dot provençale » leurs acquisitions successives. Les conquêtes du Ponthieu, de la Normandie, de la Gascogne, sont pour lui autant de rapines et de fraudes. La même rancune le pousse encore à charger les princes de France de crimes imaginaires. « Cet implacable ennemi, remarque M. Victor Leclerc<sup>1</sup>, accuse Charles d'Anjou d'avoir fait empoisonner Thomas d'Aquin, sans qu'on puisse trouver le

1. *Histoire littéraire*, xxiv. On trouverait là (p. 554-558), groupées, plusieurs indications utiles pour manifester la pensée de Dante sur la France. M. V. Leclerc exagère, semble-t-il, quand il voit un trait de rancune dans le rappel de la défaite de Roncevaux ; de même lorsqu'il voit dans le *sacrata ossa* une allusion à saint Louis, aux ossements canonisés, et du dédain pour cette sainte mémoire ; c'est bien forcer, au risque de fausser le sens naturel des mots. — M. V. Leclerc veut nous montrer encore une allusion maligne (*Purg.*, VII, 128) : « En parlant, comme on le croit, de Béatrix et de Marguerite, filles de Raymond Béranger, comte de Provence, il donne à entendre que Constance, fille de Mainfroï, s'honore plus de son mari, Pierre III d'Aragon, que ne sauraient le faire Béatrix de Charles d'Anjou et Marguerite de Louis. » Cette interprétation injurieuse est loin de nous paraître obligée. Les commentateurs ne sont point d'accord. Selon toute vraisemblance, il ne s'agit pas de la femme de saint Louis, mais de Marguerite, fille d'Eudes de Bourgogne, duc de Nevers, qui épousa Charles 1<sup>er</sup> d'Anjou après la mort de Béatrix de Provence.

moindre prétexte à ce crime; car la supposition de Jean Villani, que Charles craignait que Thomas ne lui fût contraire dans le concile de Lyon, et celle d'un commentateur qui prétend que c'était pour l'empêcher d'être pape, sont également puériles. Mais il faut pardonner quelques élans de colère à l'âme ardente du grand poète. »

Nous serions infini si nous voulions relever toutes les marques d'inimitié que nous donne le poète : ses injustices pour les papes français, ses reproches à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, le vainqueur de Ceperano et de Tagliacozzo, à Philippe le Hardi pour son expédition d'Espagne, et à ses fils Charles de Valois et Philippe le Bel. Ce Philippe est la plaie de France, *mal di Francia*, le faux monnayeur, le « déprédateur effronté, qui non content d'avoir, nouveau Pilate, fait prisonnier le Christ dans son vicaire, entre à pleines voiles dans le temple; allusion aux Templiers, dont le voyageur avait pu voir commencer en France<sup>1</sup> le procès et la catastrophe ». Assurément, Dante n'est pas ici dans son tort, mais on sent la passion satisfaite d'avoir découvert un point vulnérable. Le grand poète aime nos auteurs, nos poètes, loue nos faits d'armes, mais son opposition politique nous le rend hostile, il aime à souligner avec malignité nos défauts, surtout la vanité, ou à rappeler des revers, « les Vêpres siciliennes, et jusqu'à cet obscur épisode du siège de Forli, où Gui de Montefeltro, en 1282, avait eu quelque avantage sur les auxiliaires envoyés par Charles d'Anjou, roi de Naples, à Jean de Epa, général du parti guelfe<sup>2</sup> ». Enfin, il froisse à maintes reprises notre amour-propre national.

Peut-être Dante a-t-il rencontré dans le long et dédaigneux oubli où la France a laissé dormir son poème une juste punition de ses rancœurs politiques. Mais ce fut un délaissement trop universel. Je ne veux pas y voir de représailles, ce serait trop mesquin<sup>3</sup>. L'intérêt supérieur et humain des

1. *Hist. litt., loc. cit.* Si toutefois il vint en France, c'est une question disputée.

2. *Ibid.*

3. Voici comment le descendant de ce Hugues, appelé par Dante, avec mépris, « fils d'un boucher de Paris », mettait en oubli ces injures vieilles de plusieurs siècles : « Avant de monter à l'échafaud, le roi-martyr a

chefs-d'œuvre plane bien au-dessus des rivalités de clocher. Toutefois de la gloire de Dante je ne dirais pas avec M. Rod, à la dernière page de son livre : « Elle a subi des éclipses, qui ont toujours correspondu à des périodes de misère littéraire. » Ce jugement ne me paraît pas écrit entre les feuillets de notre histoire. Au quatorzième siècle, quand Guillaume de Guileville écrit ses Pèlerinages de l'homme, ou de l'âme séparée, il ne paraît pas se douter, dans son abbaye de Chalys, que Dante a écrit un chef-d'œuvre sur un sujet très semblable : il ne le cite pas, et ne l'imité pas. Notre fortune littéraire s'embellira sans amener des relations plus intimes entre Dante et la France. « Chez nous<sup>1</sup>, la traduction en rimes françaises de Balthazar Grangier (1551), malgré ses grâces naïves et l'intérêt qui s'y attache, n'était guère de nature à populariser le grand Florentin. Notre dix-septième siècle a ignoré Dante; le dix-huitième siècle s'en est moqué par la bouche de Voltaire, et Rivarol le premier, à la veille de la Révolution, a deviné l'originalité de son style, la puissance de son vers, de ce vers qui se tient debout par la seule force du substantif et du verbe sans le concours d'une seule épithète. »

Depuis lors, il est vrai, le vent a tourné ; il s'est fait dans le monde plus d'un renouveau des lettres, des arts, de l'histoire et de la pensée. On a réhabilité bien des incompris, ou rafraîchi bien des auréoles. Nul ne voudrait plus répéter après Voltaire que Shakespeare est un « sauvage ivre », ni souscrire à son jugement superficiel sur Dante. « Les Italiens l'appellent divin, écrit-il, mais c'est une divinité cachée ; peu

voulu la lire (*la Commedia*), et n'a pas craint de faire demander à la Librairie Nationale la traduction de Grangier, dédiée à Henri IV, son aïeul. On a trouvé à la page 624 du *Paradis* la bande d'un journal de l'époque, qui portait le nom du citoyen Tronchet. C'est sans doute là que l'infortuné descendant de saint Louis, appelé par les bourreaux de la Commune de Paris, a fini sa lecture, pour dire avec un calme héroïque : « Les voilà qui approchent. » — Abbé Daniel, *Essai sur la Divine Comédie*. Paris, 1873, p. 10, note.

1. *Dante et la littérature dantesque en Europe*, par M. Saint-René Taillandier. *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> décembre 1856. — Cf. Sainte-Beuve, *Lundis*, xi, et plusieurs articles de M. Maxime Formont, dans l'*Instruction publique* de 1888. — Cf. P. Delaporte : *l'Art poétique de Boileau, etc.*, t. II, p. 304. « La France littéraire du dix-septième siècle savait à peine le nom de la *Divine Comédie*. »

de gens entendent ses oracles.... Sa réputation s'affermira toujours, parce qu'on ne le lit guère. Il y a de lui une vingtaine de traits qu'on sait par cœur : cela suffit pour s'épargner la peine d'examiner le reste. » Nous avons eu des critiques mieux avisés, et dans ce grand concours où les nations de l'Europe rivalisaient à glorifier le père de la poésie italienne, nous nous sommes piqués d'émulation. La première moitié du siècle a vu naître toute une pléiade dévouée au vieil Alighieri. Avec Colomb de Batines l'érudition dantesque avait son représentant parmi nous ; les Villemain, les Fauriel, les Ozanam, les Ampère, nous assuraient une place glorieuse entre mille. D'autres pouvaient exceller par leur recherche minutieuse des détails, les fouilles patientes de leurs investigations d'érudits : nul ne l'emporta sur nos compatriotes pour le sentiment de l'art et de la beauté poétique. Ces mêmes qualités recommandent aussi nos traducteurs, Lamennais, Brizeux, Antony Deschamps, sans compter Fiorentino, Mesnard et Ozanam, dont les titres sont multiples à la reconnaissance des amis du grand poète catholique.

Après ce beau feu et cette belle poussée, le dix-neuvième siècle sur son second versant a bien ralenti son élan et tempéré son ardeur. J'incline même à croire qu'aux beaux jours, — quand Lamartine, dans son discours à l'Académie, saluait dans le grand Toscan le vrai poète qui convient à l'état d'âme du siècle, — quand Ozanam, avec son éloquence sympathique, enthousiasmait pour Dante la jeunesse de Sorbonne, plus d'un bourgeois bien renté, et non sans lettres, tout en admirant à patron, réservait dans son for intérieur un jugement assez semblable à celui du président de Brosses, au siècle précédent : « Plus je lis le Dante, plus je reste surpris de cette préférence que je lui ai vu donner sur l'Arioste par de bons connaisseurs : il me semble que c'est comme si on mettait le *Roman de la Rose* au-dessus de *La Fontaine*. J'avoue que le Dante ne me plaît qu'en peu d'endroits et me fatigue partout. » Pour preuve de ce soupçon, et tout en désirant d'avoir tort, je propose de lire dans Sainte-Beuve l'article sur Dante, et dans ces quelques pages fines d'entrevoir la pensée de derrière, à peine dissimulée entre les lignes : au fond, en douceur, après quelques détours et

quelques caresses, le grand félin avoue peu de sympathie pour le génie dantesque. Il le vénère, mais il n'est pas de sa chapelle : et ce roi de la critique d'alors, s'il parle « pour une certaine classe d'esprits », la sait ou la fait nombreuse : « N'oublions jamais que Dante est moins à lire qu'à étudier sans cesse. S'il nous est donné aujourd'hui, grâce à tant de travaux dont il a été l'objet, de le mieux comprendre dans son esprit, et de le révéler inviolablement dans son ensemble, nous ne saurions abjurer (je parle au moins avec la confiance de sentir comme une certaine classe d'esprits) notre goût intime, nos habitudes naturelles et primitives de raisonnement, de logique, et nos formes plus sobres et plus simples d'imagination ; plus il est de son siècle, moins il est du nôtre.... C'est encore dans les *exemplaires* grecs et latins, ou dans les productions chrétiennes appartenant à des âges plus doux, qu'on retrouve le genre de beautés le plus direct, le plus naturel et pour nous le plus aisé à sentir, le plus exempt de toutes les ligatures et de tous les emboitements pédantesques, qui en le reconstituant ont déformé à de certains siècles et mis à la gêne l'esprit humain. Les beautés chez Dante sont grandes, et elles sont d'un ordre si imprévu, si puissant et si élevé, qu'on ne regrette point, quand on les possède une fois, la peine qu'elles ont coûtée ; elles ont pourtant coûté une grande peine, et il est de ceux qu'on admire en étant obligé de les conquérir à chaque pas et à chaque instant. On a sans cesse à arracher le rameau d'or du milieu des épines qui le défendent et qui renaissent. »

On ne saurait mieux dire, et prendre congé avec plus de politesse. Ce jugement allie avec sagacité l'éloge et le blâme : on sent un homme qui loue par conscience d'artiste plein de tact, un critique qui a le respect et l'intelligence des grands maîtres, mais s'il « révère inviolablement » c'est de loin, il n'a pas le goût et la sympathie ; il admire, mais se tient à distance. La révérence n'est pas tout le culte ; et aux divins chants de la *Commedia*, il appliquerait volontiers le sarcasme de Voltaire : « Sacrés ils sont, car personne n'y touche.

Le *Cours familier de littérature*, dont on vient de donner



une nouvelle édition, nous remet sous les yeux les impressions et les dédains de Lamartine. Il est intéressant d'entendre le grand poète après le grand critique. Pour lui la *Divine Comédie* n'est pas une épopée, il n'y voit pas de fait, pas d'ensemble. La foule y passe et s'y précipite comme dans le tourbillon des danses des morts : « Cela n'attache pas, cela éblouit. Le vertige du poète donne le vertige au lecteur. » Il s'en explique plus loin : « Il n'y a pas de sujet, pas d'unité, pas de composition ; c'est une revue, c'est une *épopée à tiroirs*.... Il y a des scènes et point de drame. » Et il nous fait subir une analyse ridicule du chef-d'œuvre italien, où il ne relève que des traits faciles à saisir pour un enfant de quinze ou seize ans quelque peu doué de flair poétique. En un mot, il persiste à ne trouver dans l'étude de Dante qu'un grand homme et un mauvais poème. Il est vrai que Lamartine n'aimait pas non plus et ne goûtait pas La Fontaine : il devait bien y avoir quelque lacune dans sa faculté admirative. D'ailleurs, à mon sens, son rival de gloire, Victor Hugo, s'il a moins dénigré, n'a pas mieux saisi les véritables beautés de la *Commedia* : qu'on relise plutôt les pages qu'il lui consacre dans son *William Shakespeare*.

Ce n'est pas à dire que partout en France on s'en soit tenu à l'inintelligence ou au dégoût pour le poème dantesque. Ozanam et les écrivains dont j'ai rappelé les noms n'ont pas été les seuls admirateurs. En cherchant bien, on grouperait plus d'un nom illustre parmi ceux pour qui Dante fut un auteur préféré : de grands artistes comme Flandrin, des littérateurs et des philologues comme Littré<sup>1</sup> eurent un véritable culte pour le maître ; M. Hillebrand a expliqué son œuvre à son cours, M. Julien Claczko lui a consacré ses *Causeries florentines*. Mais souvent en France on a plutôt cité Dante par genre, qu'on ne l'a lu par goût. Il en est un peu

1. Littré a traduit l'*Enfer* en vieux français et écrit : « Chaque jour, Dante prend la main de quelqu'un de nous, comme Virgile prit la sienne, et l'introduit dans ces demeures où éclatent la justice et la miséricorde divines. » Cf. Marc Monnier, *la Renaissance, de Dante à Luther*, p. 79. Paris, Didot, 1884. Comte admirait aussi beaucoup Dante, et le comptait parmi ses auteurs de chevet. Voir une curieuse lettre citée par l'abbé Planet, dans les premières pages de son *Étude sur Dante*.

comme pour la musique : il est de bon ton de se donner pour dilettante, mais beaucoup n'ont guère le sentiment des chefs-d'œuvre classiques et se plaisent surtout aux airs de danse. On peut, sans injustice ni parti pris, constater même dans le siècle qui s'achève, où les études dantesques ont eu beaucoup d'adeptes et leurs jours de ferveur, beaucoup de défiances et de préjugés à l'égard du vieil Alighieri. Nous parlions de Sainte-Beuve, mais combien d'autres pourraient être rangés autour de lui parmi les critiques d'art qui ont parlé fort imparfaitement du grand maestro.

Chateaubriand, le père de la littérature du dix-neuvième siècle, l'initiateur ou le restaurateur de l'esthétique chrétienne, en reste encore aux préjugés du dix-huitième siècle. Il ne semble pas avoir lu de Dante autre chose que l'*Enfer*, et méconnaît ses vrais mérites. Il lui préfère le Tasse et Milton. « Les beautés de cette production bizarre, dit-il, découlent presque entièrement du christianisme; ses défauts tiennent au siècle et au mauvais goût de l'auteur. Dans le pathétique et le terrible, le Dante a peut-être égalé les plus grands poètes. » Et il ne parle ni du *Purgatoire*, ni du *Paradis*<sup>1</sup>.

Avec Taine, qui vient de mourir, — on voit que je prends les deux extrémités du siècle, — la critique d'art et de littérature ne me paraît pas apprécier avec plus de justesse la conception de Dante : « Son rêve, lisons-nous dans la *Philosophie de l'art*, tour à tour horrible et sublime, est l'hallucination mystique qui semble alors l'état parfait de l'esprit humain. Dans ces hauteurs brûlantes où la raison se fond comme une cire, le symbole et l'apparition entrelacés, effacés l'un par l'autre, aboutissent à l'éblouissement mystique, et ce poème tout entier, infernal ou divin, est un rêve qui commence par le cauchemar pour finir par le ravissement. » Puis, comparant païen et chrétien, Homère et Dante, le critique positiviste

1. C'est une erreur assez commune en France de dédaigner ces deux *Cantiques*, où se rencontrent pourtant de sublimes beautés. « Dante ne nous rend que trop souvent, par le récit de son voyage à travers le Purgatoire et le Ciel, le sommeil que la sublime horreur de son Enfer avait chassé de nos yeux. » *De l'Influence du Concile de Trente sur la littérature, etc.*, par Ch. Dejob, docteur ès lettres.

conclut en montrant combien le chantre des dieux et des héros de la guerre de Troie est plus naturel et plus sain. Ici, l'idée ou le préjugé sur la religion dicte le jugement de l'artiste, et incline son goût. Le poème de Dante c'est l'expression parfaite du christianisme : « Probablement pour l'imagination encore à présent, écrivait Taine peu avant de mourir<sup>1</sup>, ce tableau est le plus exact comme le plus coloré du monde humain et divin, tel que le conçoit l'Église catholique. » Voilà pourquoi le professeur d'esthétique ne voit dans la *Commedia* que l'expression d'un rêve malsain. Car pour lui le christianisme est « une religion de seconde pousse qui contredit l'instinct naturel. On peut le comparer à une contraction violente qui a infléchi l'attitude de l'âme humaine. » (*Philosophie de l'art.*) L'expression artistique de cette attitude violentée ne pouvait plaire au philosophe<sup>2</sup>.

## II

Quoi qu'il en soit de ce rapide coup d'œil rétrospectif, où peut-être on nous accusera de porter trop au noir, il nous est agréable de reconnaître le mérite des contributions aux études dantesques en notre pays. L'érudition, qui revise et renouvelle bien des données, s'est mise en campagne pour établir une biographie certaine de Dante. Le canevas des faits reçus pour incontestables paraîtra bien léger, une fois dépouillé des broderies dites de pure imagination. M. E. Rod a mis le public français au courant des travaux récents parus à l'étranger. On peut se rendre compte, en lisant son article de 1890 dans la *Revue des Deux Mondes*, que jusqu'ici les résultats sont surtout négatifs. M. A. Bartoli, dans son *Histoire de la littérature italienne*, déclare ne pas écrire une « Vie de Dante » ; il faudra, assure-t-il, des années avant qu'une telle tentative soit seulement possible. La réaction, comme presque toutes les réactions, va à l'extrême. Jusqu'ici les biographes ne voulaient nous laisser rien ignorer ; les plus récents ne nous permettent presque plus de rien connaître

1. *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> juin 1891.

2. Et entre ces deux extrémités, Chateaubriand et Taine, je ne place pas l'ineffable élucubration de M. Aroux ! nous y viendrons tout à l'heure.

avec certitude de la vie de notre auteur. Les sources directes nous manquent, affirment-ils; Villani est bref et peu précis, Boccace a écrit plus de cinquante ans après la mort de Dante, et tout érudit qu'il est, il écrit souvent sans contrôle et en romancier moraliste. Les autres l'ont suivi de confiance, répété ou amplifié; et les quarante pages de Boccace se sont finalement transformées en deux volumes de Balbo. A peine si de temps à autre un esprit plus sagace soulève des doutes et cherche à vérifier des documents par lui-même, à jeter quelque lumière sur les confusions entassées. Leonardo Bruni, au quinzième siècle, Giuseppe Pelli, au dix-huitième, l'ont essayé, et ont eu peu d'imitateurs. A quelle classe sociale appartenait le grand homme? Quelles furent son enfance et son éducation? Que sait-on de ses études, de ses voyages? Que faut-il affirmer de sa vie intime, de ses désordres ou de sa vie conjugale? Que choisir parmi les détails confus, peu certains, parfois invraisemblables, qu'on raconte sur sa vie politique? Quand on s'est fait le rapporteur de toutes les discussions, et qu'on a pesé les résultats de ces recherches poussées en tout sens, on semble résolu à ne guère rien laisser debout de la biographie traditionnelle. M. Henry Cochin, dans une conférence au salon de la Société bibliographique<sup>1</sup>, sur la vie de Dante dans l'histoire et dans la légende, réduit les certitudes à un tout petit faisceau: Dante fut admis dans un corps de métiers, il fit partie du Conseil des Cent, il représenta les intérêts guelfes à San Gemignano; un document de 1301 nous parle d'une rue tortueuse redressée par l'édilité florentine, où Dante avait alors son rang; il meurt à Ravenne le 14 septembre 1321; on explique son rôle politique.

Assurément cette vérification scrupuleuse aura de grands avantages. Dans la culture intellectuelle il est bon de remuer et de retourner le sol: c'est améliorer et enrichir d'autant son terrain. Les recherches et les discussions renouvelleront l'étude des faits et des œuvres, et en changeront l'aspect en assignant un but nouveau. Quelque heureuse trouvaille amènera peut-être au jour de nouveaux documents. Peu à peu

1. *Bulletin de la Société bibliographique* (juillet 1891).

se fera le départ équitable des légendes, des certitudes et des probabilités. Mais, s'il m'est permis de hasarder là-dessus mon sentiment, on semble pousser bien loin les exigences. Il y a des faits sérieusement probables qu'il serait assez inutile de rejeter, même d'une vie critique de Dante, et pour l'admission desquels on semble trop attendre une attestation bien authentique avec signature légalisée par un officier municipal du temps.

Je n'en veux pour exemple qu'un trait, où la France est en cause. Un biographe sérieux a parfaitement le droit d'admettre encore le voyage de Dante à Paris : l'écarter me paraît même plus imprudent que de le maintenir. Le chroniqueur Jean Villani, écrivain sérieux, témoin le plus rapproché, l'affirme ; et Boccace, dans ce même siècle de la mort du poète, le répète et l'assure. Dès lors, si aucune preuve positive ne vient infirmer ce témoignage, pourquoi ne conserverait-il pas toute sa valeur ? On peut attaquer d'autres preuves. Ainsi on a souvent répété, de ci de là, que Dante commenta devant la cour de Philippe le Bel les chants de Jacopone contre Boniface VIII, leur ennemi commun. Cette anecdote est de fait sans nul fondement ; et une équivoque de Crescimbeni <sup>1</sup> est la cause première de la fable. Ou bien on s'est livré à de pures conjectures. Le poète florentin « parle des tombeaux de la plaine d'Arles (*Inf.*, ix, 112), dit M. V. Lecerclerc, de manière à nous persuader ou qu'il les avait vus, ou qu'il avait été frappé de la description des Eliscans, souvent

1. Crescimbeni (III, 113) : « Grandemente il commenda... anche il Corbinelli nelle annotazioni sopra il Labirinto d'amore del Boccaccio : e finalmente nel Dante *De vulgari Eloquentia*, ove signamente dice, che *egli* spiegava il B. Jacopone al re di Francia. » *Egli* désigne Corbinelli. En remontant à la source on voit, dans une lettre de Guillaume Postel à Corbinelli, que Corbinelli lisait et interprétait Jacopone à la reine Catherine de Médicis. (Cf. édition parisienne du *De Vulg. Eloq.*) : « Cujus (Jacopone) in canticis tam reconditæ antiqui vestri idiomatis voces sunt (legi namque olim accurate quantum potui, neque semel sed pluries, librum illum, cum essem in Italia) ut, non sine causa, te constituerit, ut audio et lætor, illius antiqutatis interpretem Regina christianissima Regis mater... » De transcription en transcription, Corbinelli est devenu Dante, et Catherine s'est changée en Philippe le Bel. Et voilà comment, conclut M. d'Ancona, on écrit l'histoire... littéraire. (*Studi sulla Lett. ital. de primi secoli*, p. 5.)

répétée par nos trouvères. L'intérêt qu'il prend aux célèbres enlumineurs de Paris ferait croire à la tradition qui lui donne pour compagnon de voyage en France le grand peintre Giotto... Giotto, qui était aussi miniaturiste, et dont les regards durent se fixer plus d'une fois avec curiosité sur les belles peintures de nos manuscrits. » Mais ici quelles tentations délicates, et que la pente est glissante ! On en viendrait aisément à multiplier les voyages de Dante en tous les pays dont son style retrace un site avec puissance de relief.

On a encore invoqué les vers du *Paradis* qui exaltent si fort maître Siger de Courtray (ou de Brabant, c'est le même personnage). Dante, a-t-on dit, dut entendre rue du Fouarre le hardi docteur qu'il place en si vénérable compagnie près de saint Thomas. La vigueur d'argumentation de ce rude joueur, l'humeur batailleuse de Siger, dont l'enseignement ne craignait pas de braver l'envie, semblent avoir plu au fier étudiant. On ne voit guère d'autre raison pour placer en si haut lieu un inconnu que ce souvenir seul a préservé de l'oubli. Assurément cet indice ne nous pousse pas hors du domaine des conjectures. Dante pouvait parler du *vico dei strami* et du philosophe en question sans les avoir vus. Une traduction italienne<sup>1</sup>, ou réduction, ou imitation du *Roman de la Rose* — faite sans doute dans les premières années du quatorzième siècle, et récemment découverte à Montpellier, — confirmerait au besoin cette opinion. On y lit que Siger mourut en exil, en Italie, à Orvieto, pour être très exact :

Nella corte di Roma, ad Orbiveto.

Voilà qui expliquerait assez les *invidiosi veri* de Dante, remarque M. Bartoli, et jette même quelque éclaircissement nouveau sur le

che in pensieri.

Gravi a morir gli parve d'esser tardo.

Mais cela détruit du même coup l'édifice de la preuve du voyage à Paris par la connaissance de Siger, telle qu'elle se présente chez Ozanam ou Leclerc.

1. *Il Fiore*, poème italien du treizième siècle en CCXXXII sonnets, imité du *Roman de la Rose*. Montpellier, Castets, 1881.

Toutefois, si la preuve est débile, sa ruine n'entraîne pas celle de l'assertion qu'elle était. Elle n'en était qu'un soutien accessoire : il demeure vrai que le voyage de Dante à Paris est attesté par un témoignage historique positif et digne de valeur. A secouer trop vivement l'arbre pour faire tomber les feuilles mortes on risque aussi de sacrifier plus d'un rameau encore vert ! Aussi M. Bartoli me paraît-il sage quand il dit impossible de nier le voyage de Dante en France<sup>1</sup>.

En tout cas, sur ces questions on peut désirer en France une étude personnelle et de première marque. Le petit livre de M. Rod sur Dante est un exposé sage mais élémentaire, et dont les premiers chapitres reprennent les données de son article dans la *Revue*<sup>2</sup>. « Parmi les Français, dit M. Bartoli, seul le travail de Fauriel sur la vie de Dante a quelque valeur, mais tel qu'il se trouve imprimé, privé de toute discussion et de toute indication des sources, il est de peu d'utilité. Très probablement les leçons orales du savant et génial écrivain français furent de tout autre importance<sup>3</sup>. » Il y a là une lacune à combler, pour tenir la science française à la hauteur des travaux que ne cessent de fournir, sur les questions dantesques en particulier, l'Allemagne et l'Italie.

Plus personnel et de plus longue haleine est le travail de M. Lucien Auvray. Les premières lignes de son Introduction nous tracent nettement son dessein : « Les manuscrits de la *Divine Comédie* actuellement connus sont au nombre de cinq cents environ ; tous sortis de mains italiennes, ils sont aujourd'hui dispersés dans les principales bibliothèques de l'Europe. Trente-six d'entre eux sont conservés en France, mais ils sont loin de représenter tout ce qui, dans nos collections, mérite d'appeler l'attention des savants... Si, en effet, à ces trente-six exemplaires de la *Divine Comédie* ou d'une partie de la *Divine Comédie*, on joint les copies, beaucoup

1. *Op. cit.* V. p. 213. « Sarebbe impossibile negare questo viaggio di Dante. »

2. M. Alfred Jeanroy a publié dans la *Grande Encyclopédie* un excellent article sur Dante. T. XIII, p. 887-900.

3. *Ib.*, p. 323.

plus rares, des *Opere minori* de Dante, et celles des commentaires, traductions, résumés, etc., qui, à des époques bien diverses, ont été faits de son grand poème, on arrive, pour la France seulement, à un total de plus de soixante manuscrits, qui, directement ou indirectement, intéressent la littérature dantesque. On n'a pas eu d'autre but, dans le présent mémoire, que de dresser un catalogue raisonné de ces différents manuscrits et d'indiquer, aussi exactement que possible, le contenu de chacun d'eux. »

L'auteur du mémoire n'est pas d'ailleurs entré le premier dans cette voie, et il prend modestement son rang. Marsand en 1835, et Colomb de Batines dix ans après, avaient déjà donné des essais partiels de bibliographie dantesque en France. Évidemment ces publications n'étaient plus au courant. En 1882, M. Gaston Raynaud avait complété le catalogue de Marsand, pour ce qui concerne la Bibliothèque nationale. Dans son inventaire des manuscrits italiens des bibliothèques de France, publié en 1886-1888, M. G. Mazzatinti avait donné des indications sommaires. M. Auvray a repris et complété ces différents travaux. Son catalogue raisonné des manuscrits de Dante aux bibliothèques de France nous fera certainement honneur. Il contribuera pour sa petite part à la vaste entreprise d'une édition critique de la *Divine Comédie*. Il n'est pas bien sûr qu'elle doive aboutir ; mais en ces dernières années les difficultés, loin de décourager les amis de la science, ont stimulé leur zèle à reprendre l'œuvre imparfaite de Karl Witte. Un disciple de ce dernier, M. Moore, a publié à Cambridge ses savantes *Contributions to the textual criticism of the Divina Commedia*. Peu après ce grand ouvrage, a paru en Allemagne un travail analogue, mais de moindre étendue : cet essai, intitulé *I Capostipiti dei manoscritti della Divina Commedia* (1889), est dû à M. Taüber, et propose un classement des manuscrits. Enfin, en Italie s'est fondée la *Società Dantesca*, dont le but principal est de préparer un texte critique des œuvres de Dante : elle publie depuis mars 1890 un *Bulletino* où sont recueillis les matériaux de ce travail. On peut lire, dans les comptes rendus de l'Académie des Lincei, une note de M. Monaci où ce savant indiquait la meilleure méthode à suivre, d'après lui, pour



aboutir enfin à un classement des manuscrits de la *Divine Comédie*, et proposait une liste de passages à collationner dans tous les exemplaires : ces collations, une fois groupées, permettraient de faire le départ des copies à retenir, à examiner de plus près pour les distribuer en familles, et des copies à négliger. L'appel du savant professeur de Rome ne tarda pas à être entendu : à Rome même, à Venise, à Padoue, ailleurs encore, on s'empressa de faire les collations indiquées. « Ce qui a été fait déjà pour un grand nombre de manuscrits d'Italie, continue M. Auvray, il n'y avait assurément pas moins d'intérêt à le faire pour les manuscrits de France ; et j'ai à cet effet dressé, sur le modèle des tableaux déjà imprimés, un tableau des variantes caractéristiques que fournissent pour l'*Enfer* tous les exemplaires qui me sont passés par les mains. »

Nous ne suivrons pas cette étude sur le terrain réservé aux pionniers de l'érudition : textes, commentaires, traductions, résumés en vers de la *Divine Comédie*, quelques manuscrits des *Opere minori*, des Vies de Dante et épitaphes, se trouvent là décrits et annotés. Ces renseignements intéressent surtout un groupe restreint de spécialistes. Remarquons seulement que notre Bibliothèque nationale est extrêmement riche en commentaires de Dante. « Des nombreux commentateurs de la *Divine Comédie* au quatorzième et au quinzième siècle, il en est peu qui ne soient représentés dans nos collections par un ou plusieurs exemplaires. » L'un d'eux est une acquisition assez récente, et mérite, à ce titre, d'être signalé ici : c'est le commentaire de Guiniforte delli Bargigi. Il date seulement du quinzième siècle et ne comprend que l'*Enfer*. Mais cet exemplaire offre un intérêt tout spécial d'ornementation. Comme on peut le voir par l'énumération des miniatures, telles qu'elles subsistent après des vicissitudes variées, c'est là une « vaste illustration ». M. Auvray lui rend ce témoignage que « l'auteur de l'*Enfer* ne l'eût pas désavouée ; presque partout l'artiste a poussé aussi loin que possible la précision du détail et la fidélité de l'interprétation ; son œuvre est un véritable commentaire de la partie la plus pittoresque du *Poema sacro* ».

On ne connaît, paraît-il, de ce commentaire que deux exemplaires, et « ces deux copies, qui toutes deux ont leur histoire, sont aujourd'hui les manuscrits 1469 et 2017 de notre fonds italien ». Le premier fut offert en don, en 1519, au roi de France François I<sup>er</sup>, comme en témoigne l'inscription du premier feuillet ; et après être sorti, on ne sait comment, de la collection royale, il nous fit retour en 1784. L'autre fut acquis le 1<sup>er</sup> juin 1887. Depuis sa découverte et sa publication en 1838 on n'en avait plus entendu parler, mais son histoire est connue et a son intérêt : « Exécuté en Italie dans la seconde moitié du quinzième siècle, apporté en France dans la première moitié du seizième, et cela, selon toute vraisemblance, soit par le maréchal Caraccioli, soit par sa fille Élisabeth, épouse d'Antoine Aquino, il dut passer par voie d'héritage au gendre de celle-ci, Antoine de Cardaillac, sénéchal de Quercy, et resta pendant plusieurs générations la propriété de ses descendants. Peu à peu il arriva que la valeur de ce précieux volume, dont les peintures devaient au quinzième siècle, et encore au seizième, être fort goûtées, fut totalement méconnue de ses possesseurs. A ce point que, relégué parmi de vieilles toiles, dans une mansarde d'un château des bords de la Dordogne, employé à tenir à la presse les coiffes de la châtelaine, quand il n'était pas livré par des mains imprudentes à des enfants qui s'amusaient à en découper les miniatures, — on avait eu soin préalablement d'en effacer toutes les nudités, — il semblait voué à une prochaine destruction, lorsque le littérateur Gaston de Flotte, passant par là, le remarqua, et, l'ayant acquis sans difficulté, l'emporta tout dépecé à Marseille, avec la même ferveur religieuse « qu'Énée emportant de « Troie ses dieux domestiques ». Le commentaire de Guiniforte était inédit : un Italien réfugié, l'avocat Zacheroni, se chargea de la publication, et la maison Didot de l'impression<sup>1</sup>. »

1. Indiquons aussi la reproduction phototypique du manuscrit de Grenoble de *Vulgari eloquio*, par MM. Maignien et Prompt. Il a servi à Corbionelli pour l'édition princeps.

## III

Les investigations des chercheurs et des érudits nous donneront peut-être une biographie et une édition critiques. Mais si les découvertes peuvent préciser tel fait, éclairer mieux tel vers ou telle nuance, il serait enfantin d'en attendre, six siècles après le grand jubilé de 1300, des modifications profondes pour l'intelligence et le sentiment de l'œuvre du grand maître. Il serait injuste aussi d'intervertir les rôles. Les travailleurs dévoués à la vérification des textes, à la reconstitution de la vie terrestre de l'auteur, sont d'utiles auxiliaires. Le premier rang, dans la hiérarchie des fervents de l'Alighieri, reste pourtant à ceux qui s'étudient à mieux pénétrer et illuminer sa pensée et son art. C'est dans cet esprit que nous nous tournons vers eux avec plus d'estime et non moins d'exigences.

En ouvrant le livre de M. Gebhart, et l'étude qu'il annonce sur le mysticisme de Dante, le lecteur s'attend à découvrir l'un des aspects les plus attachants de l'œuvre dantesque. Qu'on l'appelle vie de la grâce, vie spirituelle, vie surnaturelle, vie mystique, le vol de l'âme vers Dieu pour s'unir au souverain Bien par la contemplation et l'amour, avec son point de départ dans les fanges du péché et son aboutissement aux cimes toutes sereines de l'amour pur, cette entreprise qui a ses phases bien connues des ascètes a aussi ses ressources poétiques. Ce n'est pas ici le lieu de nous arrêter à les décrire. Mais voilà l'œuvre mystique qu'il faut apercevoir dans la *Divine Comédie*, et qui en constitue la puissante unité méconnue par Lamartine. Dante n'est pas seulement le spectateur des merveilles de l'autre monde, mais il est lui-même acteur et sujet. Il se purifie, il se transforme, il s'élève : il part des plus profonds égarements pour demeurer enfin le cœur abîmé dans la plus haute contemplation. L'entreprise même du poème est la conversion d'une âme et son ascension vers le Bien suprême. Nous y suivons tout le chemin que parcourt cette âme, tantôt gravissant avec peine des pentes escarpées, éclairée par sa raison et soutenue par la grâce, tantôt fatiguée de la route et tantôt divinement forti-

fiée, tantôt troublée, effrayée, agitée, tantôt calme, consolée, radieuse, tantôt s'avancant pas à pas, s'arrêtant à chaque créature et lui demandant de l'instruire de son Dieu, tantôt attirée par une force souveraine, et montant vive et rapide comme l'oiseau qui regagne le haut des airs. Elle se purifie de ses souillures, elle se détache peu à peu de la terre, elle s'éclaire et s'enflamme, et comme plongée enfin dans le Dieu qui est tout amour, elle finit par se transformer de quelque manière en lui, et par reprendre une vie nouvelle qui est celle même de Dieu, vie de contemplation, de joie et d'amour.

Tel est le vrai sens du poème ; il serait facile de le justifier et de le démontrer par l'étude du texte et des commentaires les plus anciens et les plus autorisés. M. Gebhart arrivait à l'heure favorable pour mettre en son plein jour et faire aimer cet aspect mystique, si beau, si vrai, si fondamental pour l'intelligence de l'œuvre dantesque. Des influences diverses ont tourné tout au moins l'imagination de nos contemporains vers ce qu'ils appellent le « mysticisme ». Même dans les régions de l'incroyance, ils entendent, sans toujours les démêler très nettement, de vagues appels de leur cœur vers les choses de l'âme, vers cette vie intime où elle aspire à s'unir à Dieu. Le monde littéraire porte les traces de ces préoccupations modernes : tel étudie le mysticisme littéraire<sup>1</sup>, tel autre le mysticisme philosophique. C'est un genre dont on signale la renaissance avec celle de l'idéalisme. « L'idéal, dit un académicien en son discours de réception, l'idéal est éternel ; il ne peut qu'être voilé, ou bien sommeiller momentanément, et déjà, sur la fin de notre siècle, il est certain qu'il reparait, avec le mysticisme son frère ; ils se réveillent ensemble, ces deux berceurs très doux de nos âmes. » Chez plusieurs ou chez un grand nombre cela paraîtra une affaire de mode, d'engouement, un dilettantisme raffiné. Souvent ce mot de mysticisme laisse flotter devant l'esprit une nébuleuse aux contours assez indécis, et représente sans trop le déterminer le sentiment religieux, ou ce qui parle de l'au delà, quel qu'il soit et de quelque façon. Il n'en reste pas

1. *Revue des Deux Mondes*, novembre 1890. — *Revue Philosophique*, novembre 1890.

moins que l'attrait est là : une série d'études sur l'Italie mystique et le génie mystique de Dante, c'était pour le grand public de France une œuvre très attachante.

Les pages du professeur de Sorbonne, malgré toute leur finesse de style, nous laissent dans le désenchantement<sup>1</sup>, et nous quittons le dernier feuillet sans avoir retrouvé les belles perspectives que le titre faisait entrevoir. Il fallait, selon nous, suivre Dante adoptant les données de la mystique chrétienne, vivifiant du souffle de son génie l'odyssée intime de l'âme, à travers ses voies de purification, d'illumination et d'amour, et Dante mystique nous était montré. M. Gebhart a d'autres vues.

Pour dire tout d'un mot, relativement aux jugements sur Dante, nul ne ressemble plus à M. Gebhart que E. Aroux dans sa « *Comédie de Dante*, traduite en vers selon la lettre et commentée selon l'esprit ». Avec beaucoup plus de gentillesse de style, avec des manières beaucoup plus enveloppées, ce sont les mêmes idées qui s'insinuent. Ce rapprochement paraît peut-être singulier. Car M. Aroux eut l'étrange prétention de découvrir le sens de la *Divine Comédie*, demeuré latent jusqu'à lui. Il y vit toute une doctrine secrète et hostile à l'Église de Rome : « Vous avez cru lire l'œuvre d'un chrétien hardi qui juge les papes et les cardinaux, les empereurs et les peuples au nom de la loi du Christ ; vous êtes tombés en extase devant le manuel de la franc-maçonnerie au quatorzième siècle. En face de l'Église du Christ s'agite dans l'ombre une église hérétique, manichéenne, à la fois mystique et sensuelle, la monstrueuse église des Albigeois ; Dante, — qui couche Frédéric II dans le cimetière infect des hérétiques, — Dante est pasteur de l'église albigeoise dans la ville de Florence<sup>2</sup>. » « ... M. Aroux a fait beaucoup de recherches sur la littérature italienne, mais sa monomanie le suit partout, et ce qu'il a lu il l'a lu de travers... L'auteur

1. Il faut avouer cependant que les ouvrages précédents de M. Gebhart ne permettaient pas d'attendre de lui une vue très exacte des idées religieuses de Dante. L'auteur s'est fait une conception très particulière de la religion italienne et de ce qu'il appelle le christianisme franciscain ; il y est fidèle.

2. Cf. Saint-René Taillandier, article cité.

dit le *pain des anges*, lisez la *doctrine sectaire*. Il dit *Béatrice*, lisez la *foi sectaire*. Il dit le *souverain bien*, lisez le *Dieu sectaire*... Dante décrit un arbre paré de feuilles et de fleurs, c'est un albigeois ; un arbre mort, c'est un catholique. Il peint une forêt, il parle de l'hiver, du froid de la nuit, de la mort, autant d'injures contre le catholicisme.... Je ne sais, en vérité, quelle renommée assez sainte résisterait à son système. » Ces lignes de M. Saint-René Taillandier, écrites il y a près de quarante ans, me semblent tout à fait de circonstance. Il est à peine besoin de transposer.

Certes le livre de M. Gebhart ne manque pas de séductions, il dit agréablement ce qu'il pense, et le titre de professeur en Sorbonne le fait sans doute accepter de confiance. S'il demande à être doucement bercé, s'il n'a pas le temps de vérifier les sources, et adopte volontiers les interprétations d'apparence ingénieuse, s'il désire seulement ressentir le charme de l'imagination et du sentiment, le lecteur trouvera là des tableaux de fraîche poésie, des pages délicates où l'on a la sensation d'être très dégagé des croyances timorées et des bigoterries du monde religieux, de contempler des points de vue nouveaux en histoire, de retrouver sous la robe des moines et des grands saints légendaires du moyen âge l'esprit d'indépendance qu'on rêve pour soi, un certain élan ou une certaine inclination du cœur vers Dieu avec le dédain des prescriptions de l'Église. Près de certaines intelligences, cette note-là a dû gagner à l'*Italie mystique* une bienveillance marquée. Par malheur, l'exactitude fait manifestement défaut en plus d'un point. S'évertuer à nous peindre un saint François antipapal et antiromain, cela fait sourire, si vous ne partagez pas les préjugés de l'auteur ; et cela fait douter du sérieux de ses affirmations lorsqu'il ramasse dans les dernières pages de son volume, consacrées à Dante, tout ce qu'il a pu dire de cette religion italienne, de ce christianisme franciscain dont ses pages idéalistes ont tracé jusque-là une image de fantaisie ; — lorsqu'il fait du grand poète le représentant glorieux de ces chrétiens de surface où le rationalisme a trouvé le plus sûr asile, derrière les apparences de l'orthodoxie.

« A travers les vicissitudes du christianisme italien au

moyen âge, nous avons signalé, écrit M. Gebhart, trois réponses au *problème des rapports de l'âme avec Dieu*, du chrétien avec l'Église : la communion d'Arnauld de Brescia, celle de l'abbé Joachim, de saint François, de Jean de Parme, celle enfin de l'empereur Frédéric II et de son monde de philosophes. Le fond de ces trois théories est une doctrine de liberté, liberté absolue de la société politique par rapport à l'Église temporelle, liberté de la religion individuelle, où la foi et l'amour priment l'obéissance et la pénitence, *liberté de la raison individuelle par rapport au dogme et à ses ministres*. Les arnaldistes, les joachimistes, les franciscains intempérants, les fraticelles, les incrédules de l'Italie gibeline, ont fait passer à l'Église de Rome des heures amères ; les papes ont lancé contre ces réfractaires à la vieille discipline des bulles retentissantes, et néanmoins jamais ces chrétientés très libres n'ont consommé la rupture confessionnelle, l'hérésie formelle ou le schisme. Dante, qui fut le grand témoin de sa race et de son siècle, a reçu tous ces souffles de liberté religieuse ; toutes les manifestations originales de la religion italienne se sont conciliées en lui. » (*Italie mystique*, p. 294.)

La pensée de M. Gebhart est là tout entière, et nous l'avons soulignée. En la personne de Dante s'incarne pour lui l'idée de son livre sur l'histoire religieuse de l'Italie au moyen âge. A ses yeux, l'œuvre du grand Florentin résume la théorie qu'il glisse ou étale à chaque tournant de page, sur l'alliance hybride découverte ou inventée par lui en ces grandes figures du moyen âge italien dont il parcourt la galerie : le dédain du sacerdoce, de la hiérarchie, de l'Église de Rome, des pratiques extérieures, se conciliant avec la « religion du cœur », tout intérieure, très libre d'allures, très indépendante du dogme, enfin ce que M. Gebhart appelle le dégagement en face de l'Église de Rome au nom même de l'« amour pour l'Église éternelle et mystique de Jésus ». L'auteur de *Italie mystique* incline ainsi avec mille sympathies tantôt vers la doctrine protestante de la foi sans les œuvres, tantôt vers les théories des hérétiques du moyen âge auxquels il a dédié ses veilles : les fraticelles, avec leur distinction de l'Église charnelle et visible qu'ils attaquent,

et l'Église spirituelle dont ils font partie et qu'ils prônent, en rejetant tous les droits de la hiérarchie constituée. C'est là pour le savant professeur étudier le mysticisme. Il n'a vu chez les mystiques, et chez les mystiques italiens en particulier, que cette singulière prétention à s'affranchir de toute règle ecclésiastique, et de tout intermédiaire entre l'âme et Dieu; — à suivre je ne sais quelle religion que notre auteur fait remonter à l'Évangile, à saint Jean, à saint Paul, et qu'il semble peindre à la couleur de ses rêves. « Si la foi, l'espérance et l'amour sont, dans l'âme humaine, la triple source de toute vie religieuse; si, sur cette terre et au delà de la tombe, ces trois vertus font monter l'homme à un rang d'élection et le justifient, que deviennent les œuvres, la prière, la pénitence, l'observance du chrétien qui tremble devant l'Église, le sanglant labeur au prix duquel il croit racheter ses fautes et conquérir le paradis? N'est-ce pas de la juridiction de cette Église intérieure, édifiée librement en chaque conscience, que relève chacun de nous, et la beauté de cette hiérarchie où il n'y a que deux degrés, l'âme et Dieu, ne fait-elle point pâlir la splendeur de la hiérarchie ecclésiastique, dont le sommet visible est l'évêque de Rome. » (P. 321.)

Le soin scrupuleux que prennent de s'informer des moindres particularités des religions de la Grèce ou de Rome, de l'Inde ou de la Chine, ceux qui désirent en parler ou en écrire, me persuade qu'il serait non moins utile, pour parler en savant, de connaître avec exactitude la religion fondée par Jésus-Christ, lorsqu'elle fait l'objet d'un écrit sérieux. « L'intermédiaire est voulu par Dieu, institué par Dieu, » aurait pu lire le savant professeur dans l'ouvrage de Mgr Isoard sur le sacerdoce. Il est nécessaire, remarquons-le bien. Le ministère sacerdotal n'est pas un secours, un allié que l'on peut accepter ou abandonner à son gré : le ministère sacerdotal est un des agents indispensables du salut du chrétien..... L'évêque<sup>1</sup> est un des hommes que

1. C'est-à-dire le prêtre dans la plénitude du sacerdoce. Isoard, *le Sacerdoce*, II, p. 259-267. L'auteur dit fort bien, au sujet de certains esprits cultivés : « Ils ignorent le prêtre, l'évêque, l'Église, n'ont sur la religion que des notions indécises, recueillies par hasard, sans liaison entre elles. »



Dieu a établis pour être intermédiaires entre lui, Dieu, et les autres hommes. En effet, l'évêque est intermédiaire de vérité, car il lui a été dit : « Celui qui vous écoute, m'écoute « moi-même. » Il est l'intermédiaire de la réconciliation, car il lui a été dit : « Tout ce que vous aurez remis sur la terre « sera remis dans le ciel. » Il est l'intermédiaire du gouvernement de Dieu sur son peuple ; saint Paul disant dans son épître aux Hébreux, à toutes les églises et à tous les fidèles : « Obéissez à vos prélats, et soyez-leur soumis ; car ils ont « reçu la mission de veiller sur vous, et ils savent qu'ils rendront compte de vos âmes. » Il est intermédiaire de prière, nous l'avons vu à l'autel offrant le sacrifice. » Très vraisemblablement, en remontant à l'Évangile et à saint Paul, M. Gebhart n'a pu y lire un autre enseignement <sup>1</sup>.

1. Plusieurs des jugements de M. Gebhart en ce livre, même au simple point de vue historique, appellent une plus exacte vérification des sources. Sur Boniface VIII, par exemple, il adoptera volontiers des fables auxquelles nul ne croit plus. Après l'attentat d'Anagni, dira-t-il, p. 217, « après trois jours d'horribles scènes, le peuple et les cardinaux guelfes délivrèrent le pontife, qu'on ramena à Rome en proie à une crise de fureur. Il refusa toute nourriture, frappait sa tête contre les murailles, pleurait de rage sur son impuissance. » — M. Gebhart parle, p. 163, de l'« optique très particulière selon laquelle Rome a considéré de tout temps les opinions contraires à l'orthodoxie romaine ». On pourrait trouver là et ailleurs que la légèreté du persiflage mondain est assez déplacée, et demander à M. Gebhart s'il ne subit point des effets d'optique très spéciaux qui lui défigurent saint François et son œuvre. « Il restaurait le christianisme primitif ;... à la place de l'Église c'est Jésus qu'il offre directement aux consciences. » (P. 106, 107.) « L'intercession des saints disparaît en quelque sorte du christianisme franciscain. La religion des œuvres perd tout ce que la religion intérieure a gagné. » (P. 108.) Celano, un témoin bien informé, dirait tout le contraire. Mais c'est l'idée fixe de M. Gebhart. Il voit dans l'histoire « un abandon du rôle de la papauté apostolique, ... une altération grave de la doctrine et de la discipline.... Entre Dieu et le fidèle s'est placée l'Église qui cache Dieu au fidèle. » (P. 9.) Saint François a porté remède à cette intrusion lamentable : « Ce christianisme essentiellement mystique enlève à l'Église séculière la surveillance incessante de la vie spirituelle, il échappe à la hiérarchie ecclésiastique, et s'organise en dehors de toute discipline traditionnelle. » (P. 108.) « Le Père séraphique, en communiquant à ses fils la libre vie intérieure, avait jadis relâché les liens qui unissaient les fidèles à la hiérarchie ; mais il gardait pour l'Église une vénération attendrie. » (P. 242.) Voilà ce que M. Gebhart croit apercevoir, et ce à quoi il applaudit, en adoptant le mot de Machiavel sur saint Dominique

Mais toutes ses affirmations ne vont pas à ôter à Dante son titre de fidèle et de fils de l'Église ; non, l'art suprême est précisément de concilier tous ces contraires irréconciliables : « Certes, comme l'a montré Ozanam, il n'est aucune croyance, aucun sacrement de l'Église que Dante n'accepte docilement. Mais l'originalité du poète est dans l'accord de cette foi régulière avec les vues qui lui sont propres sur la justification, le salut et la damnation. » — « Vous chercherez en vain, dans l'*Enfer*, le lieu où souffrent les âmes des chrétiens irréguliers, j'entends de ceux qui ont manqué aux devoirs de dévotion, à l'assiduité sacramentelle, aux œuvres pieuses prescrites par l'Église ; tous les tièdes, les indifférents, ceux qui attendent à la dernière heure pour se réconcilier avec Dieu, Stace qui, par crainte, cacha son baptême et sa foi, et fut *per paura chiuso christian*, sont envoyés par Dante en purgatoire, et ce purgatoire est bien doux, en plein soleil, visité sans cesse par l'apparition et le chant des anges. La raison du poète a librement revisé la théorie ecclésiastique du salut. » (P. 323-324). Là est le trait marquant du divin chantre de la *Commedia*. « Comme il était à la fois un humaniste et un visionnaire, un fraticelle éclairé par le commerce des anciens, il put manifester, dans sa *Divine Comédie*, un christianisme étrangement personnel, une religion toute révolutionnaire, mais d'une très forte logique, mêlée d'extase et de rationalisme, la dernière originalité de l'invention religieuse en Italie. » (P. 318.)

Peut-être cette invention de la dernière originalité paraîtra-t-elle appartenir en propre à M. Gebhart : il est plein de souplesse, de demi-jours, de faux-fuyants, pour fondre tous ces disparates, accorder ensemble le oui et le non, et faire de Dante comme de saint François des chrétiens indépendants de tout ce qui constitue le vrai chrétien, tout en nous les présentant avec une admiration émue comme de vrais disciples de Jésus. M. Aroux avait recours aux mêmes distinc-

et saint François : « Ils ont ainsi sauvé la religion que perdait l'Église. » (P. 136.)

Ce même esprit, que M. Gebhart croit être celui de saint François, il veut aussi le retrouver chez Dante. Cet étrange préjugé a égaré le talent de l'auteur, c'est grand dommage.

tions ; aussi j'incline, au demeurant, à penser que la grande nouveauté de M. Gebhart est dans le charme du revêtement de style, dans les ondulations très habiles de sa pensée, dans un art très délicat de composer la mixture de l'éloge et de la réticence, ou de juxtaposer les effusions de sentiment et le coup de patte discret qui laisse une tache avec une caresse. « Je crois avec Ozanam, disait aussi Aroux, que la théologie de Dante, strictement orthodoxe, était la pure théologie alors enseignée dans les écoles. » Il ne faut pas s'embarrasser pour si peu. Cette orthodoxie habilement affichée était précisément son égide. « Nous nous en tiendrons volontiers, ajoutait le magistrat dantologue, à la distinction que prend soin de faire M. de Lamennais entre le *christianisme évangélique* et le *christianisme théologique* ; le premier, préparant de loin un état plus parfait qu'aucun des précédents, par le principe d'égalité et de fraternité qu'il répandit dans le monde ; l'autre, organisé dans l'institution extérieure de l'Église, soumis à l'autorité hiérarchique et constitué par elle, avec un dogme soustrait à l'examen et au jugement de la raison, imposé par voie de commandement, avec un sacerdoce hiérarchique, conservateur de ce dogme et juge des questions qui s'y rapportent, etc... Nous admettons donc avec le savant théologien que Dante fut un sincère chrétien évangélique, mais non pas un catholique romain. »

N'avais-je pas raison de voir en M. Aroux un ancêtre intellectuel de M. Gebhart dans la lignée des critiques français de la *Divine Comédie* ? Mais ce n'est pas le lieu de venger la muse dantesque et d'innocenter sa mémoire, ni de rappeler la sincérité de son orthodoxie vingt fois méconnue, vingt fois prouvée. Si les murmures du flot de l'Adriatique ou les pleurs du vent qui mugit dans les grands pins de la forêt n'étouffent pas sa voix, le grand exilé qui dort à Ravenne n'a qu'à supplier du fond de sa tombe qu'on le lise

Con occhio chiaro e con affetto puro <sup>1</sup>.

Aussi bien ce serait peine perdue de montrer par mille citations quelle place tient dans le divin poème la prière ou

1. *Par.*, VI, 87.

l'accomplissement des œuvres, quel respect profond survit en l'âme de l'exilé à toutes ses colères quand il est en face de la hiérarchie de l'Église et du pouvoir des clefs. Les partisans de la critique fantaisiste, de conjectures et d'imagination, souvent chère à l'Allemagne, ont leur siège tout fait et leur réponse toute prête. Dante parle comme l'Église : habileté de stratégie, si vous voulez le sens caché, lisez à rebours. Avec cette méthode, on verra dans un texte tout ce qu'on y voudra mettre. Mais si on lit Dante sans idée préconçue, on le trouvera très loin de toutes ces roueries.

Des esprits impartiaux et désintéressés, même en dehors de la religion catholique, s'accordent en des affirmations qui annulent celles de M. Gebhart. A Genève, M. Rod parle aujourd'hui comme M. Marc Monnier<sup>1</sup> en 1884 : « Dante était catholique et bon catholique : il rendait hommage à l'Église, admettait la puissance des clefs, la valeur de l'excommunication, la pénitence, les indulgences, les œuvres satisfactoires, le culte des images, les âmes du purgatoire, l'intercession des vivants pour les morts, des saints pour les vivants, même l'Inquisition ; il célébra non seulement saint François, mais encore saint Dominique, le premier maître du sacré-palais qui fut chargé du ministère de la censure. Comme beaucoup d'autres, sans toucher aux dogmes, il eut l'ambition de réformer moralement l'Église ; or, on ne réforme pas ce qu'on veut détruire ; il ne songeait qu'à la relever. S'il mit certains papes en enfer, ce fut par respect pour la papauté qu'il eût voulue sans tache. En tout ceci l'école d'Ozanam a parfaitement raison. »

#### IV

Malheureusement l'école d'Ozanam, c'est-à-dire l'école catholique, n'a pas chez nous de représentant bien attiré ; nous n'avons pas produit un ouvrage qui fit époque et renouvelât dans les études dantesques les vues de la science critique ou de l'art. M. Maxime Formont est fort loué par le

1. *La Renaissance, de Dante à Luther*, par Marc Monnier, doyen de la Faculté des lettres à Genève. Paris, Didot, 1884.

professeur Poletto<sup>1</sup>, et cité dans ses *Studi* comme le continuateur en France de l'illustre Ozanam. Assurément les articles de M. Formont dans le *Polybiblion* montrent un homme de goût, très au courant des choses dantesques. Nous reconnaissons volontiers en lui un critique d'art compétent, sympathique, modéré, et dont les vues nous paraissent fort justes. Mais jusqu'ici il n'a publié que quelques essais. Des notes brèves, à titre de renseignements, comme les articles de l'*Instruction publique*, que j'ai cités, et une trentaine de pages, toutes charmantes qu'elles soient, consacrées à Béatrix dans son petit livre sur les *Inspiratrices*, peuvent nous faire désirer une œuvre de plus longue haleine, mais ne constituent pas un titre suffisant pour recueillir la succession d'Ozanam.

Dans le monde des théologiens, quelques essais sur Dante ont aussi vu le jour. Nous nous réjouissons de ce bon signe des temps et de ce mouvement de sympathie. Le regain d'admiration pour saint Thomas devait bien rejaillir un peu sur celui qu'Ozanam appelait le saint Thomas de la poésie. Toutefois, nous n'avons pas encore la mise en œuvre des matériaux nouveaux acquis par les travaux de la seconde moitié du siècle, surtout à l'étranger.

Ainsi, parmi les nombreuses entreprises du R. P. Berthier, O. P., nous aimons à remarquer ses études sur la *Commedia*. L'article que nous avons cité de la *Science catholique* est une dissertation qui expose en vingt pages un peu sèches une idée d'ailleurs très vraie sur le sens fondamental de l'allégorie dantesque. « Si l'allégorie est transportée dans l'autre monde, le sens de l'allégorie se rapporte au monde présent. Ce n'est point l'enfer, le purgatoire, le paradis de l'autre vie que le poète veut décrire; mais bien l'enfer, le purgatoire, le paradis de la vie présente<sup>2</sup>. » Il serait peut-

1. « E quant' è della Francia, un nobile ingegno propugna ivi gli studi danteschi, e con vedute larghe e sincere come un tempo l'illustre Ozanam; intendo dire il mio egregio amico Massimo Formont; cui bellissimi saggi di cose dantesche fan desiderare ch'egli trovi tempo a dedicarsi con maggior lena a siffatti studi, anche per gloria della sua illustre nazione. *Alcuni studi*, etc., 1892, p. 340.

2. M. Formont, *les Inspiratrices. Vittoria Colonna, Béatrix, Catherine d'Atayde*. Troyes, Lacroix, 1889. In-8 de 115 pages.

plus exact de dire que le poète décrit au sens littéral les trois règnes d'outre-tombe, mais qu'il les prend pour symboles de trois états d'âme de la vie présente. L'auteur semble encore outrepasser légèrement sa pensée, quand il nous montre dans le poème analysé « un traité de morale scolastique sous une forme poétique ». La nuance est exagérée, à mon sens. La *Divine Comédie*, il est vrai, est une œuvre morale, il y a dans le poème toute une théologie latente, nous y découvrons chez l'auteur une marche progressive et logique, puisque son voyage figure précisément les diverses étapes de l'âme, depuis la conversion du pécheur jusqu'à l'union intime avec Dieu. Mais l'auteur n'a pas entendu faire un traité didactique et rigoureux.

Le Révérend Père assurément a fort raison d'examiner dans la *Divine Comédie* le point de vue scolastique. C'est un sujet fécond. Je crains pourtant qu'il ne risque de rebuter le lecteur par cette mise en tableaux synoptiques, où il s'applique trop à faire ressortir le relief des divisions scolastiques, en recourant au style rébarbatif de l'école. N'est-ce pas traîner en longueur et user d'une terminologie bien inutile, que de s'attarder à nous montrer dans l'*Enfer*, le *Purgatoire*, le *Paradis*, le *terminus a quo*, le *terminus per quem*, le *terminus ad quem*? Partout où dans une marche se retrouvent un point de départ, un passage et une arrivée, on pourrait user, sans grand profit pour la clarté, de ces termes réservés à des discussions spéciales. A mon sens, il serait mieux de bannir non seulement l'usage indiscret d'une terminologie faite pour les disputes intimes, entre les murs de l'école, mais une certaine rudesse d'agression, que les hommes du monde reprochent souvent, non sans une apparence de raison, à la discussion des ecclésiastiques. C'est encore un usage très reçu, dans les disputes latines des in-folio, qu'on dit avec une parfaite bonté d'âme, toutes les injures polies du vocabulaire à la doctrine de son adversaire : cette innocente habitude risque de donner le ton pourfendeur et pamphlétaire. Or, généralement les contemporains goûteront médiocrement dans notre prose ce tranchant du sabre. On retrouve trop ce ton du régent dans l'article du Révérend Père, quand il accuse par exemple ses contemporains

de *légèreté*, d'*ignorance* et de *mauvaise foi*. Cette franchise d'Alceste n'est pas toujours de mise, et peut-être n'atteint-elle pas très juste. Les préjugés de l'esprit et de l'éducation sont si tenaces, si profondément enracinés, qu'ils établissent souvent dans la parfaite bonne foi ceux-là mêmes qui nous paraissent les plus perfides. Ainsi je ne serais pas surpris que M. E. Gebhart fût l'homme le plus sincère dans ses manières de voir étranges sur l'Église, sur Dante, sur saint François. On peut mettre parfaitement à côté dans ses appréciations sur la *Divine Comédie* et toute l'œuvre de l'*Alighieri*, sans être pour cela un homme déloyal et de mauvaise foi.

Ces restrictions ne m'empêchent pas de reconnaître le mérite des pages du R. P. Berthier, auxquelles je me suis peut-être trop attardé. Il y montre bien la conception et l'ordre scolastique qu'on peut retrouver dans le poème : c'est comme l'esquisse et la table des matières d'une étude qu'il compte sans doute développer et pousser plus loin. On peut en bien présager d'après l'ossature et le squelette.

L'étude religieuse et littéraire de l'abbé Planet, sur l'œuvre de Dante, est beaucoup plus considérable. C'est un ouvrage intéressant et d'une lecture agréable : mon intention n'est pas d'y revenir longuement, puisque à deux reprises déjà les *Études* en ont entretenu le lecteur. L'auteur ne s'y est pas proposé de faire un ouvrage savant, profitant des découvertes ou des critiques modernes. Il a voulu faire aimer la *Divine Comédie* dans un livre d'une lecture facile, où il s'est efforcé de dissiper les préjugés et de communiquer son admiration pour un auteur d'un commerce si sain et si élevant. « A Paris, dit-il en son Introduction, du règne de Louis XIII jusqu'à la veille de la Révolution, toute la bonne société se piquait de savoir l'italien pour l'unique avantage de suivre les représentations de la comédie italienne, dont les grosses farces avaient tant de succès ; ne pouvons-nous, à notre tour, » faire quelque effort pour entrer dans la familiarité d'un génie avec qui nous respirons et vivons dans une atmosphère si fortifiante pour l'esprit ?

Assurément le but de l'auteur est louable, et s'il s'est borné dans l'étude des critiques qu'il a consultés, il n'en reste pas moins vrai qu'il sera lu avec plaisir et fruit par les

jeunes gens, par les personnes qui seront aises de lier connaissance avec Dante sans se livrer personnellement à une étude approfondie. Le même désir inspirait l'abbé Daniel en 1873, qui l'exprimait avec tant de candeur touchante dès le titre : « Essai sur la *Divine Comédie* de Dante, ou la plus belle, la plus instructive, la plus morale, la plus orthodoxe et la plus méconnue des épopées, mise à la portée de toutes les intelligences, et dédiée à la jeunesse catholique de nos écoles. »

J'en ai dit assez pour montrer la faveur nouvelle que les Français témoignent à Dante, et la distance qui reste à franchir pour atteindre l'idéal qu'on peut rêver. Il y a place encore pour de belles et grandes œuvres sur Dante, à l'aurore du vingtième siècle. Nous souhaitons de les voir éclore. Certes il n'est pas nécessaire d'admirer outre mesure. Le grand Alighieri a les défauts des penseurs de son temps, que nous retrouvons, en souriant, avec un tour pédantesque ou enfantin, au sortir de leurs théories les plus belles et les plus profondes. Il a des naïvetés, ou des subtilités, ou des obscurités par abus d'allusions ; il ne faut pas les dissimuler. Mais il ne faut pas non plus le faire plus difficile et plus inabordable qu'il n'est en réalité. Il y aurait lieu chez nous, semble-t-il, de désirer un commentaire bref, sobre, net, qui mit bien en lumière la pensée principale, la conception religieuse et politique, et qui éclaircit au fur et à mesure les principales difficultés qui arrêtent le lecteur de bonne volonté<sup>1</sup>. A côté de ce travail il y aurait place pour des études de détail sur l'histoire, la scolastique, la mystique dans la *Divine Comédie*. Ces différents aspects peuvent être éclairés beaucoup mieux après les divers renouvellements des études en notre siècle. La critique historique nous a fait mieux connaître le moyen âge, la théorie du Saint-Empire, les documents et les registres des papes ; la scolastique est mieux étudiée et mieux connue chez nous qu'elle ne l'était il y a cinquante ans, on est revenu au culte des grands maîtres ; la mystique aussi a été cultivée, et la grande étude de la mystique chrétienne peut profiter des rapprochements proposés

1. Cette année, M. Gebhart fait un cours à la Sorbonne sur l'*Enfer* et le *Purgatoire*, au point de vue des idées politiques et de l'art.



avec les religions fausses, pour montrer à quel intime et profond besoin du cœur de l'homme elle répond. Ces divers progrès nous mettent à même de montrer mieux la vraie beauté du poème, immortelle gloire de l'Italie, devenu le patrimoine du monde catholique ; il y a là beaucoup à renouveler, et à compléter dans l'œuvre des devanciers. Ozanam est mort, laissant son œuvre inachevée, et depuis ce temps, après avoir élevé un monument glorieux à l'œuvre dantesque, où toutes les nations sont venues portant des couronnes, nous nous contentons trop, en France, d'en vénérer les abords, sans songer à le restaurer, ou à l'achever, ou à le rebâtir.

S. MÉRIADEC.

# ALFRED MAME<sup>1</sup>

## LE PATRON

---

La question des rapports entre le patron et l'ouvrier des villes, des mines ou des usines, a pris une place tellement considérable, qu'on ne voit guère que cela dans la question sociale qui préoccupe les esprits. Au lieu d'attendre le salut d'une réglementation du travail par l'État, peut-être pourrait-on admirer et imiter ceux qui la demandent avant tout à l'initiative privée. Il est intéressant, à ce point de vue, d'étudier de près les expériences faites et les résultats obtenus par M. Alfred Mame ; si elles n'offrent pas une solution complète, elles présentent des indications et des modèles.

### I

Depuis l'avènement de Jésus-Christ et l'abolition de l'esclavage, on n'a jamais considéré le travail de l'homme comme une marchandise ordinaire, et l'ouvrier comme un simple outil parlant. Le sentiment de la dignité humaine et de l'égalité radicale entre les hommes, en se développant de plus en plus, amoindrit la distance qui sépare les classes. Tout le monde reconnaît que dans l'état normal d'une société, le travailleur valide et honnête doit pouvoir vivre et élever sa famille d'une manière conforme à sa position ; si, par un accident qui tend à devenir de plus en plus rare, il est dans l'impuissance de subsister, la charité doit venir à son secours. Mais pour des êtres intelligents et libres, il ne suffit pas de définir savamment les droits et les devoirs, et d'étendre sur la vie le réseau d'une réglementation minutieuse ; la cordialité seule peut empêcher les chocs entre ces organes délicats qui se touchent, se pénètrent et s'entraînent, comme les rouages d'une immense machine. La bonté doit

1. Deuxième article. Voir *Études*, 15 janvier 1894.

jouer dans le corps social le même rôle que la synovie dans le corps humain ; mais dans l'atelier, comme partout ailleurs, l'amour descend plutôt qu'il ne monte.

M. Alfred Mame avait construit des ateliers bien éclairés, bien aérés, d'une sécurité parfaite, dont l'habile disposition n'exigeait aucun mouvement inutile et ne faisait perdre aucune minute d'un temps précieux. Dans ces vastes salles aux plafonds élevés et aux larges fenêtres, il avait installé des machines perfectionnées, ayant grand soin de tenir au niveau du progrès ce puissant outillage.

Ces conditions matérielles sont un premier élément d'union ; le cœur est plus à l'aise, au physique et au moral, là où circule un air pur ; l'ouvrier est plus content de soi-même et des autres quand il a sous la main ce qui lui est utile pour faire vite et bien sa besogne, quand il n'est pas obligé de changer trop souvent de genre de travail ou même d'outils.

Des journées d'une longueur convenable, un salaire suffisamment rémunérateur, la certitude de trouver toujours de l'ouvrage et de ne pas être exposé à ces chômages fréquents qui troublent les habitudes et diminuent la confiance encore plus qu'ils ne compromettent les ressources pécuniaires : autant de bienfaits de la justice qui profitent à la concorde. Trop souvent les meilleurs patrons s'arrêtent là ; M. Alfred Mame avait un autre idéal, et cet idéal, comme tout ce qui est pratique, se développa peu à peu et se réalisa suivant les circonstances, tenant un juste milieu entre les utopies sentimentales et les complications bureaucratiques.

Le premier soin du patron doit être de bien choisir ses ouvriers ; quelques mauvais esprits suffisent pour semer le mécontentement dans les meilleurs milieux. Nous avons déjà dit un mot de la prudence et de l'inflexibilité de M. Mame sur ce point essentiel. De Bade, où il soignait sa santé compromise encore une fois par un travail excessif, il écrivait, à propos d'un ouvrier qui demandait à rentrer :

« Edmond n'est pas mal sorti de la maison ; mais il avait de mauvaises habitudes, tenait de mauvais propos et n'était

pas alors un bon sujet, comme il nous en faut. Il a peut-être changé depuis, et son passage au service n'a pu qu'améliorer son caractère ; je ne vois donc aucun inconvénient à le reprendre, s'il est dans de bonnes dispositions. Il est vigoureux, adroit, et a déjà l'habitude du maniement des livres. S'il le veut, il pourra parfaitement faire notre affaire ; mais il lui faudrait une sévère leçon, mettre pour conditions expresses qu'il viendra à six heures en été et dès le jour en hiver, qu'il sera d'une exactitude rigoureuse pour les heures des repas, qu'il se prêtera à tous les genres de travaux qui lui seront commandés, qu'enfin et avant tout, il sera poli avec tout le monde et s'abstiendra de conversations avec les jeunes gens. Il était fort bavard autrefois. Enfin, je vous laisse libre de terminer avec lui ; mais soyez ferme pour les conventions. »

Nous avons rencontré plusieurs fois des recommandations au sujet du silence dans les ateliers. Il devint bientôt de rigueur pour les hommes et pour les femmes. Au bout de peu de temps, cette discipline n'a rien de pénible pour des gens occupés à des travaux souvent délicats et qui exigent toujours quelque attention ; les avantages qu'elle assure sont immenses. Le travail se fait mieux et plus vite ; mais c'est le petit côté de la question. On évite par là ces conversations haineuses ou frondeuses qui produisent la révolte, ces propos libres qui propagent le cynisme et l'impunité. Au lieu de fredonner des chansons ineptes ou obscènes et d'écouter une lecture révolutionnaire, l'on se concentre sur la tâche à remplir ou sur les affaires sérieuses de la vie. Le père et la mère songent au foyer, aux enfants qui les attendent, au repas du soir qui réunira la famille, aux peines du présent et aux prévisions de l'avenir. Au lieu du tumulte et des cris, on a la gravité sereine ou les soucis bienfaisants. L'atelier n'est plus un bain où des êtres humains s'usent en blasphémant : c'est un asile où l'on trouve dans un travail honoré la subsistance de ceux qu'on aime. Le silence occupé a une vertu intrinsèque contre laquelle s'émeussent les mauvaises passions et dans laquelle se retrempe et se rajeunissent les bons instincts du cœur ; voilà pourquoi M. Alfred Mame y tenait tant.

## II

Le fléau des usines et de la condition ouvrière c'est l'instabilité des engagements et l'éloignement des patrons. Comment avoir de l'estime, de l'affection ou même de la pitié pour des personnes que l'on n'emploie qu'en passant et que l'on ne voit jamais ? M. Alfred Mame s'efforça de bonne heure de créer des familles d'ouvriers au milieu desquelles vivrait la famille des patrons. Rien n'établit promptement et solidement la cordialité comme ces rapports quotidiens ; le meilleur moyen de gagner les gens c'est encore de les aimer et de le leur montrer.

Pour que les pères s'attachent à leur métier et à leur atelier, non seulement par l'intérêt, mais par le cœur, il faut qu'ils y trouvent le bonheur relatif qu'ils peuvent raisonnablement espérer dans leur condition. Leur place est alors un héritage qu'ils désirent transmettre à leurs fils, et de bonne heure ils les dressent à l'occuper avec honneur. Ils ne sont plus des étrangers ou des ennemis, mais des membres de la grande famille ; il n'y a pas uniquement coopération matérielle et forcée des bras dans l'œuvre commune, mais conspiration des volontés pour arriver au succès dont tous auront leur part et à la gloire qui rejaillira sur tous. La ville de Tours a été témoin de ce beau phénomène.

A la base de tout M. Alfred Mame mettait une équité bienveillante qui proportionne le salaire au travail, et par conséquent aux besoins normaux de la famille ouvrière telle que Dieu l'a créée. Chez lui, le prix des journées a été toujours relativement élevé, surtout si l'on considère l'année dans son ensemble. Pour arriver à occuper régulièrement ses ouvriers, et pour les soustraire aux chômages qui sont une cause de désordres moraux plus funestes encore que la gêne, il chercha des combinaisons nouvelles et fit en plusieurs circonstances de grands sacrifices. Dans une foule de lettres il se demande avec anxiété comment il pourra occuper ses relieurs, si des commandes considérables n'arrivent pas ou si les matières premières font défaut. C'est

principalement pour assurer cette continuité du travail et des salaires qu'il établit d'immenses magasins où s'entassaient plusieurs millions de volumes imprimés et reliés pendant la morte-saison. Grâce à ces approvisionnements les familles n'avaient pas à s'inquiéter des fluctuations de la vente ; et les clients, de leur côté, pouvaient être rapidement servis aux moments les plus pressés. Hâtons-nous de dire que l'écoulement de ces réservoirs fut habituellement facile et prompt, et qu'on eut à se plaindre plus souvent de la difficulté de faire face aux commandes qui arrivaient en avalanches, que de l'encombrement des dépôts. Heureuse époque, où la fabrication ne pouvait suffire à la vente !

Après la question des salaires et de la réglementation intérieure, ce qui doit préoccuper surtout le patron, c'est le logement de l'ouvrier. L'économie, l'hygiène et la morale y sont toujours intéressées, mais beaucoup plus encore lorsqu'on n'a pas devant soi des hommes isolés, mais des familles entières.

Établi au centre d'une grande ville, M. Alfred Mame ne pouvait songer à loger autour de son usine tout son personnel. Une idée de ce genre hantait cependant son esprit tenace et pratique ; comme d'habitude il en résulta bientôt une belle œuvre, la Cité Mame.

Cette cité ouvrière n'a rien qui ressemble aux maisons de rapport, à ces hautes et frêles cages dont les constructeurs semblent s'être proposé de donner aux locataires le moins de pierres, d'espace et d'air qu'il serait possible, de leur faire subir tour à tour, dans toute l'intensité et l'imprévu de leurs variations, les chaleurs de l'été et les froids de l'hiver. Ici tout est commode, large et solide. Au dehors, un joli square avec des arbres, des eaux jaillissantes et un vaste bassin. A l'intérieur, personne au-dessous et au-dessus de soi ; chaque maison forme un tout complet et séparé ; elle a son rez-de-chaussée avec sa cuisine et sa fontaine, deux étages et deux pièces à chaque étage, une petite cour et un jardin. L'aspect en est joyeux, la distribution agréable et l'emplacement très sain. L'industrie des femmes et des mères en fait aisément des logis propres, confortables et coquets,

où la famille entière peut se réunir, s'ébattre et vivre heureuse. On ne saurait imaginer quelle influence exerce sur la vie morale des classes populaires un intérieur agréable et riant !

Ces logements, au nombre de soixante-deux, ne sont pas gratuits ; le prix du loyer varie de 156 francs à 237 francs, car tous ne sont pas de même importance. Ce n'est pas la moitié, à peu près le tiers de ce qu'il faudrait payer ailleurs dans des conditions inférieures d'aération et de salubrité. Inutile de dire que ces maisons sont retenues longtemps à l'avance et que les demandes sont nombreuses. Ces immeubles ont toujours été la propriété de M. Mame. Il se plaisait à y venir discrètement s'informer des bonheurs, des chagrins et des besoins de tous.

### III

Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille  
 Applaudit à grands cris ; son doux regard qui brille  
     Fait briller tous les yeux,  
 Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être,  
 Se dérident soudain à voir l'enfant paraître  
     Innocent et joyeux.

Ce n'est pas toujours ainsi, hélas ! que l'enfant est accueilli dans la famille française telle que la Révolution nous l'a faite. Même chez les meilleurs, à la joie se mêlent bientôt des craintes. En attendant qu'il soit un aide, le nouveau venu est une bouche inutile, un embarras et un fardeau ; il faut le garder, le nourrir, l'élever ; il ne cessera d'être écolier que pour devenir apprenti et soldat !

Cette situation des parents a préoccupé de bonne heure M. Alfred Mame, et il a essayé d'y remédier par des institutions permanentes. Tout auprès de la Cité, il a fondé une salle d'asile dirigée par des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, où tous les enfants de ses ouvriers sont reçus gratuitement. Avant de se rendre au travail, la mère y porte son cher petit, lui donne un dernier baiser et s'en va le cœur plus léger, certaine que l'enfant sera parfaitement soigné, surveillé, amusé, caressé. Si elle vient le revoir dans la journée, comme

c'est l'ordinaire, elle le trouvera propre et souriant au milieu des bonnes Sœurs et de joyeux camarades. Dans le silence de l'atelier, tandis que ses doigts plieront les feuilles ou feront courir l'aiguille, son âme contempera par l'imagination et le souvenir son doux trésor. Que d'angoisses consolées ou prévenues par cette invention de la charité !

C'est dans un autre quartier que M. Alfred Mame a créé son œuvre de prédilection, l'œuvre qu'il recommandait aux siens par-dessus tout et qu'il désirait voir survivre à toutes les autres, si quelques-unes de ses fondations étaient condamnées à périr. Ce vaste établissement, conçu et exécuté avec l'entente pratique, l'ampleur et la solidité qui distinguent tout ce qu'il a fait, contient à la fois une crèche, un asile, une école et un ouvroir. Rien n'est charmant et touchant comme une excursion à travers ce petit monde.

Là, c'est la salle des bébés, dont le visage rose émerge du cocon de langes où le reste du corps est enfoui. Les Sœurs Blanches, si populaires à Tours, sont la Providence visible de ces anges à la mamelle, tandis que d'autres anges invisibles étendent leurs ailes sur les berceaux, autour desquels flottent aussi les pensées des mères absentes.

A côté est le quartier des tout petits de deux à six ans. On y apprend à prier, à chanter, à lire, à compter ; on y apprend aussi à s'asseoir, à se lever, à saluer, à marcher au pas et en rang, à faire cent évolutions qui mettent en activité toutes ces puissances rudimentaires. Jamais un moment de repos : ce serait une fatigue intolérable pour ces êtres mobiles ; sans cesse quelque signal subit éclate et fait appel à la langue, aux oreilles, aux yeux, aux mains, aux pieds, à tout à la fois. Comment l'ennui pourrait-il se glisser dans une vie si occupée ? Certes, le sommeil des élèves doit être profond après une pareille journée ; mais comment les vaillantes religieuses peuvent-elles suffire à pareille tâche ? Ce qu'elles dépensent d'attention de cœur et d'activité de corps est effrayant.

Un peu plus loin, c'est l'école proprement dite. Elle ressemble, sans doute, à tout établissement du même genre par le fond ; on pourrait dire qu'elle s'en distingue par la per-



fection des méthodes, l'abondance de l'outillage scolaire, l'étendue des salles inondées de lumière, la propreté des murs où parlent de graves sentences, et plus encore par l'air de contentement qui s'épanouit sur tous les visages. On enseigne là beaucoup de choses très utiles ou très agréables; les leçons d'histoire alternent avec les leçons de couture, les refrains patriotiques se mêlent aux cantiques religieux; mais ce qu'on y enseigne et ce qu'on y apprend surtout, c'est le respect plein de dignité, le travail courageux, la reconnaissance pour les hommes et pour Dieu. La religion domine les exercices de la classe et de la récréation, comme, tout près de là, les tours de Saint-Gatien s'élèvent au-dessus de la ville et de la plaine de Tours; elle embaume les âmes et répand sur les fronts une atmosphère de paix et de joie qui ajoute encore un charme à la beauté de l'enfance.

A l'étage supérieur est un ouvroir où les jeunes filles apprennent à chercher et à trouver dans la pureté de leurs cœurs et dans l'habileté de leurs doigts le secret d'une vie utile et honnête. Une modeste dot aidera leur entrée en ménage, et, grâce à ce secours très opportun, ce passage, quelquefois si difficile et qui laisse pour longtemps des charges bien lourdes, sera heureusement franchi. Cinq à six cents personnes trouvent ainsi la sécurité du présent et de l'avenir à l'asile Mame. Jusqu'ici, l'inspection laïque et officielle n'a pas troublé l'harmonie d'une institution où elle n'a rien pu découvrir qui ne fût admirable.

#### IV

Avoir le cœur à l'œuvre et prévoir l'avenir sont deux choses aussi difficiles qu'importantes pour l'ouvrier. Nous allons maintenant étudier comment M. Alfred Mame et ses fils ont réussi peu à peu à résoudre pratiquement et théoriquement ce redoutable problème.

Nous avons parlé des moyens moraux, moyens puissants dont les économistes ont le tort de ne pas tenir assez compte, moyens par eux-mêmes précaires, variables et relatifs; sans eux les rouages les plus parfaits se briseront vite ou s'agiteront sans résultat sérieux et durable; mais il faut qu'ils

soient complétés et soutenus par de sages institutions. C'est que l'homme est un être essentiellement libre dont on ne saurait enchaîner la volonté à aucune formule et à aucune loi; ce mécanisme, dont le grand ressort échappe à tous les calculs, subit les influences multiples, non seulement des intérêts et de la raison, mais des caprices et du cœur. Il faut tenir compte de tout cela pour le diriger et le régler.

Le jeune chef de la maison Mame avait le don précieux de communiquer son enthousiasme et son activité. Nature sympathique, il traitait instinctivement ses employés et ses ouvriers non comme des instruments dont on use et qu'on laisse lorsqu'ils ne peuvent plus servir, mais comme des collaborateurs. Sans rien perdre du respect hiérarchique et sans prétendre à une égalité absurde, les ouvriers se sentaient fiers d'être ainsi associés à l'œuvre commune. De ce sentiment intérieur et profond naquit spontanément la participation aux bénéfices, dans la mesure où elle est pratiquement possible.

M. Alfred Mame avait trop de bon sens et le génie industriel trop fin pour essayer une utopie dangereuse; il était par ailleurs trop loyal pour tromper ses ouvriers par un charlatanisme sous lequel il n'y a et ne peut y avoir aucune réalité. La participation aux bénéfices, à titre de droit, suppose une sorte de copropriété; elle suppose des bénéfices constants, réguliers, immédiats; elle suppose la permanence des mêmes ouvriers; elle suppose enfin, entre beaucoup d'autres conditions subversives, le droit de vérifier la comptabilité du patron, de contrôler la manière dont il dirige les affaires, de critiquer ses entreprises; droits qu'aucun homme sage n'acceptera jamais, car c'est le désordre et la ruine à courte échéance. A côté de cette participation aux bénéfices il devrait y avoir la participation aux risques et aux pertes, pour que la justice fût sauvegardée. La seule proposition l'une semblable anomalie eût fait sourire M. Mame.

Il y a cependant quelque chose de raisonnable dans cette idée de participation, et de généreux dans le sentiment qui l'inspire: la prospérité du patron doit profiter, dans une certaine mesure, à l'ouvrier, non pas seulement par des libéralités tou-

jours à la merci du donateur, mais suivant des conventions réglées par une bienveillante équité. C'est dans cet esprit que furent établies à Tours la *Caisse des retraites* et la *Caisse de participation*. Nous n'entrerons pas dans les détails un peu compliqués de leur histoire et de leur fonctionnement, puisqu'elles ont été absorbées en 1893 par une institution plus large.

La Caisse des retraites était uniquement alimentée par les versements gratuits des patrons<sup>1</sup>. Ces versements étaient calculés de telle sorte qu'un ouvrier entré dans la maison à dix-huit ans, pouvait avoir à soixante ans une retraite de 600 francs au moins, s'il avait aliéné son capital, ou de 300 francs avec capital réservé.

La Caisse de participation était formée au moyen d'une somme proportionnelle que MM. Mame prélevaient au 1<sup>er</sup> janvier sur le chiffre des affaires de l'année précédente<sup>2</sup>. Cette somme était ainsi répartie entre les ouvriers, au prorata de leurs salaires : un tiers était immédiatement distribué en espèces; deux autres tiers étaient réservés pour le fonds de prévoyance, dans des conditions telles qu'après la vingt et unième année de service, c'est-à-dire vers quarante ans, l'ouvrier trouvait à son actif un capital de 3 000 à 4 000 francs. C'est à peu près le 8 0/0 des salaires : l'ouvrier qui gagne le prix moyen de 5 francs par jour reçoit pour sa participation, à la fin de l'exercice, environ 120 francs. Cet appoint n'est pas à dédaigner.

Le but de l'institution est d'encourager et de récompenser les longs services; c'est pourquoi les sommes réservées ne deviennent la propriété du titulaire qu'après vingt ans consécutifs de collaboration : alors il a droit au remboursement. En cas de décès d'un ouvrier ou d'un employé en acti-

1. 10 francs par an au profit de tout ouvrier occupé depuis cinq ans.  
30 francs — — — dix ans.  
50 francs — — — quinze ans.

2. 1° Pour les employés de la librairie, à 3 francs par 1000 sur le montant des ventes effectuées par la maison dans l'année ;

2° Pour les ouvriers et employés à la reliure, à 25 francs par 1000 sur le chiffre de la production ;

3° Pour les ouvriers et employés de l'imprimerie, à 13 fr. 50 par 1000 sur le chiffre de la production.

tivité de service, les sommes portées à son compte au 31 décembre qui a précédé sont remises soit à sa veuve, soit à ses enfants ou petits-enfants, soit à ses ascendants.

Ces deux institutions ont été simplifiées et agrandies par une mesure nouvelle que M. Mame a prise le 8 janvier 1893, jour de ses noces de diamant. A l'occasion de cette fête touchante, le personnel de l'établissement, heureux de témoigner sa reconnaissance à son chef vénéré, voulut lui offrir un objet d'art. On choisit un magnifique bronze de M. Picot, exposé au dernier Salon et fort remarqué, sous le titre de *Fiat lux!* Il représente la Pensée prenant son vol et portant la lumière. Cette œuvre gracieuse offrait un symbolisme approprié à la circonstance. Sur le socle on avait fait graver d'un côté les noms des institutions charitables établies par M. Mame, et de l'autre, les titres des chefs-d'œuvre édités par sa maison. Pour acquérir ce magnifique morceau chacun avait fait l'abandon d'une journée de travail. De chaleureux applaudissements accueillirent le discours qui accompagnait ce présent.

Alors M. Mame se lève, et d'une voix encore vibrante, malgré l'émotion, il remercie de l'hommage qui vient de lui être fait; puis il ajoute :

« Je vous avais inscrits sur mon testament pour une somme de deux cent mille francs, qui devait vous être répartie après mon décès; mais Mme Mame et moi nous avons pensé qu'il était préférable de vous les distribuer de notre vivant, afin d'être les témoins de la joie que ce cadeau peut vous faire. Ce sera le souvenir de l'amitié que je vous ai toujours témoignée, et que, j'en suis sûr, vous m'avez toujours rendue. »

On s'imagine quelles acclamations éclatèrent à ces paroles; elles couronnaient par un don royal une immense série de bienfaits; mais l'accent du cœur donnait un nouveau prix à la générosité. Quand le silence attendri et respectueux a succédé aux cris de la reconnaissance, M. Paul Mame se lève à son tour et commente, en le complétant, le discours de son père. Nous citons ici ses paroles, parce qu'elles expriment l'esprit de la maison :

« Mes chers amis, mon père vous a dit qu'il avait cédé à l'impatience de son cœur en donnant dès aujourd'hui aux membres de sa grande famille industrielle le témoignage d'affection qu'il avait depuis longtemps le projet de leur laisser après lui.

« Je n'ai pas besoin de vous dire que je l'y ai vivement encouragé, comprenant que ce serait pour vous un bonheur sans mélange de recevoir cette libéralité des mains mêmes de votre vénéré patron, bien vivant et fêtant gaiement ses noces de diamant, et pour lui une grande satisfaction d'être témoin de votre joie.

« Mais ce n'est pas tout de sortir de sa caisse une somme de deux cent mille francs ; il faut en faire une répartition équitable, proportionnée au mérite et à la durée des services. Nous n'avons pas trouvé de meilleur moyen pour cela que d'attribuer à chacun le montant de quatre journées de travail multiplié par les années de services. C'est suivant cette règle que sont établis les bons sur la présentation desquels MM. Viot et Guerlin vont remettre à chacun la part qui lui revient.

« Constamment préoccupés de faire pour le mieux en vue de vos intérêts, et de plus en plus convaincus que le but principal doit être l'épargne pour la vieillesse, nous avons cru devoir, à l'occasion de cette solennité, prendre une décision qui est destinée à vous assurer dans l'avenir une retraite importante.

« C'est dans une modification des statuts de notre Caisse de participation que nous avons trouvé la solution de ce problème difficile qui préoccupe tous les bons patrons et qui vous touche tout particulièrement ; la stabilité de notre personnel, dans lequel les collaborateurs de trente à quarante ans sont nombreux, nous encourageant à préparer la récompense de longs services. Voici en quelques mots l'économie du nouveau système :

« A partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, tous les participants seront remboursés de la somme portée à leur crédit dans la maison. Les prélèvements faits chaque année seront continués sur les bases précédemment établies ; mais au lieu de recevoir un tiers à la fin de chaque exercice, les deux

autres tiers étant réservés pour être remboursés après vingt ans de présence, dorénavant chaque participant recevra la moitié de sa part, l'autre moitié étant placée à son nom à la Caisse nationale des retraites. Vos patrons y ajouteront une somme équivalente.

« Tout à l'heure on vous distribuera le règlement de cette nouvelle institution, dans lequel vous trouverez des détails qu'il serait trop long d'énumérer ici. Il suffit de vous dire pour le moment que cette combinaison peut donner à celui qui gagne un salaire moyen et commence à verser à vingt et un ans une retraite variant de 500 à 800 francs, suivant qu'il entre en jouissance à cinquante-cinq ou à soixante ans, en assurant après lui à ses héritiers un capital de 4 000 à 4 500 francs.

« J'espère que vous ne verrez dans la résolution prise que notre constant désir de vous être utiles. Vous savez en effet que, si nous tenons fermement à ce que vous remplissiez votre devoir, nous n'avons jamais manqué à celui que tout chef de maison consciencieux a vis-à-vis de ses collaborateurs.

« J'ai donc la confiance que les liens qui nous unissent, patrons, employés et ouvriers, seront plus que jamais étroits, et que nous continuerons de donner au monde industriel, trop souvent, hélas ! en proie aux luttes et aux divisions, le salutaire exemple de la paix sans trouble et de l'union parfaite. »

C'était une sorte de conversion financière que MM. Mame proposaient ; mais, au rebours des conversions faites par l'État, celle-ci était entièrement à l'avantage de leurs ouvriers : ils voyaient augmenter en même temps leur recette annuelle de participation et leurs espérances de retraite pour l'avenir.

Est-il nécessaire de faire remarquer une fois encore comment tout est combiné pour atteindre un double but constamment poursuivi par M. Alfred Mame : attacher de plus en plus ses ouvriers à la maison, et resserrer chez eux les liens de la famille ? Un ouvrier, à soixante ans, fût-il incapable de rendre aucun service, sera toujours choyé par les siens s'il

a 800 francs de pension à leur offrir sur-le-champ, avec l'espoir prochain d'un petit héritage. Et de quel secours ne sera pas le capital qu'il laisse après lui, au moment où sa mort pourrait disperser les enfants et détruire le foyer !

Les articles organiques de l'institution accentuent encore cette double tendance, notamment celui qui stipule que la maison Mame ne versera qu'une somme équivalente au tiers de la participation, dans le cas où les ouvriers préféreraient toucher l'intégralité de ce qui leur revient annuellement, au lieu d'en verser la moitié à la Caisse nationale d'épargne pour constituer une réserve d'avenir. La liberté est ainsi sauvegardée ; mais le manque de prévoyance est puni. Le peuple est toujours enfant, et ceux qui l'aiment avec sincérité ne craignent pas de lui faire un peu violence afin de lui être utile ; les flatteurs qui exploitent ses faiblesses ou ses caprices sont ses plus cruels ennemis. Il faut savoir lui résister et lui déplaire pour le rendre heureux ; il finit par en être reconnaissant.

L'article avant-dernier déclare que les sommes accordées aux ouvriers comme participation le sont à titre de libéralité et pour aliments, et comme telles sont incessibles et insaisissables. On comprend pourquoi.

Dans le dernier, MM. Mame se réservent et réservent à leurs successeurs le droit absolu de modifier constamment et d'annuler les précédentes dispositions, sans toutefois que ces mesures puissent avoir d'effet rétroactif.

## V

Entre ces grandes institutions de prévoyance lointaine s'intercalent d'autres fondations patronales moins solennelles ; leur but est de venir immédiatement en aide aux besoins pressants et de rendre plus facile la vie de l'ouvrier et de sa famille, surtout dans les crises qu'amène la maladie. MM. Mame en sont toujours les intelligents promoteurs et les généreux soutiens.

S'agit-il de fonder une boucherie coopérative ? ils aident et stimulent leurs ouvriers à souscrire en donnant à chaque

souscripteur la moitié de la valeur de son action et en lui faisant avance de l'autre moitié.

Deux Sociétés de secours mutuels sont établies, l'une dans les ateliers de l'imprimerie, l'autre à la reliure; les patrons y contribuent pour des sommes importantes.

La maladie ne se contente pas de tarir les recettes; elle épuise encore les économies par la cherté des remèdes. L'institution connue sous le nom de *Dotation Mame* a pour but d'assurer gratuitement les soins médicaux et les médicaments aux femmes et aux enfants des ouvriers, ainsi qu'aux ouvrières de la maison. Des secours sont donnés à l'occasion des périodes d'appel des réservistes et des territoriaux, ainsi que pour les frais d'inhumation en cas de décès.

Le chiffre total des secours de nature diverse s'élève en moyenne à 10 000 francs par an.

Mais la bonne volonté humaine a beau faire; ses calculs sont toujours en défaut par quelque endroit. Les malheurs viennent de trop de côtés et trop à l'improviste pour qu'un grand nombre n'échappent pas à toutes les catégories et à toutes les réglementations. Le rôle de la charité pure et simple est précisément de réparer le mal causé par ces coups soudains en payant des pensions entièrement bénévoles, en faisant quelques avances à propos, en distribuant sur l'heure des secours en argent ou en nature. Inutile de dire que M. Alfred Mame a largement accompli ce devoir du bon patron. Près de 14 000 francs ont été répartis de cette manière en 1892; et combien d'autres dons que Dieu seul a connus!

Après avoir tout examiné, nous ne voyons aucune des obligations si multiples de l'excellent patron que M. Alfred Mame n'ait remplie d'une manière admirable. Il a veillé au bon recrutement des ouvriers et s'est condamné à un labeur incessant et quelquefois à d'héroïques sacrifices pour leur assurer des salaires rémunérateurs et sans interruption, sachant très bien que cette régularité des recettes est un élément d'aisance dans le ménage et de bonheur au foyer. Rien n'est désastreux comme les alternatives brusques de salaires très hauts et de salaires très bas, parce qu'à une



abondance qui touche presque au luxe succède tout à coup la misère noire. Il faut autant d'énergie et même de vertu, pour être économe et modéré dans une opulence relative, que pour être patient et courageux dans la disette.

A l'intérieur des ateliers, il n'a rien épargné pour unir la commodité, la sécurité et la salubrité, parce que ces conditions sont essentielles à la santé et à la gaieté; la plante humaine a besoin d'espace, d'air et de lumière. Un beau logis attire et retient; mais l'ouvrier passe la plus grande partie de sa vie à l'usine : il faut donc la rendre aussi agréable que le comporte sa destination. Le surcroît de dépense que pouvait occasionner une amélioration n'a jamais fait hésiter. Un exemple entre dix autres : on s'aperçut qu'en hiver l'aération était rendue difficile par crainte du froid; la chaleur du gaz contribuait encore à la raréfaction de l'air pur, et dans quelques salles la température s'élevait considérablement. La plupart des établissements publics et des maisons particulières les plus confortables sont sujets à cet inconvénient; M. Alfred Mame voulut néanmoins y remédier et décida de remplacer l'ancienne installation de gaz par une installation d'électricité. Aujourd'hui, deux machines de 100 chevaux, en même temps qu'elles actionnent tout l'outillage, mettent en mouvement deux dynamos qui communiquent la lumière électrique à 1 000 lampes à incandescence. Cette charge pécuniaire est particulièrement lourde à Tours, car pour une usine où l'on ne travaille pas la nuit entière, l'amortissement d'une installation électrique rend ce mode d'éclairage bien plus coûteux que le gaz.

Chez MM. Mame, à l'imprimerie comme à la reliure, la journée de travail n'a jamais dépassé onze heures, et le travail de nuit y a toujours été scrupuleusement écarté. Les patrons se sont constamment efforcés de remplacer les veillées par le labour matinal, qui est à la fois plus sain, plus moral et plus lucratif.

Le repos du dimanche est rigoureusement observé. Tous les employés et ouvriers peuvent ainsi remplir très à leur aise leurs devoirs religieux et goûter dans leur plénitude les bienfaits de la vie de famille. Par contre, cet abus malfaisant et dégradant qu'on appelle la fête du lundi est inconnu.

M. Alfred Mame savait combien il est désastreux d'exposer les meilleurs ouvriers aux dangers d'une oisiveté imprévue, et cette considération l'empêcha plus d'une fois d'accorder une journée ou une demi-journée de congé, sans retenue de salaire. Il aimait mieux s'imposer les frais d'une gratification. Il surmonte ses répugnances à propos du mariage de son fils, mais en ayant bien soin de recommander à ses délégués la plus grande vigilance sur ce point : « Il faudrait dire aux ouvriers que j'éprouverais un vif chagrin si cette mesure était pour eux une occasion de dérangement, et si tout l'atelier ne se remettait pas au travail, *au complet*, le vendredi matin. »

On devine que l'intempérance n'est pas supportée dans la maison ; elle est impitoyablement punie de renvoi. Nous avons mentionné la loi du silence, dont les bons effets sont incalculables ; il faut y ajouter ceux d'une surveillance attentive et consciencieuse qui assure à tout, personnes et choses, le respect qui leur est dû. La faiblesse de la femme et de l'enfant y trouve toutes les garanties et toute la protection que peut souhaiter la susceptibilité la plus délicate. La tâche est ici singulièrement simplifiée par l'intensité de la vie de famille, car ce, qui rend ailleurs le désordre presque inévitable, c'est encore moins la promiscuité que l'isolement. On perd facilement le respect de soi-même et des autres quand on vit inconnu parmi des inconnus ; il suffit de se savoir observé pour se mieux tenir.

## VI

Quels résultats ont obtenu des efforts si intelligents et des sacrifices si considérables ? Le plus beau de tous, celui qui referait promptement la France, s'il se généralisait, c'est la création et la permanence de familles ouvrières, c'est-à-dire de père, de mère et d'enfants vivant véritablement en commun, ayant leur chez soi, aimant leur état et leur métier, portant très haut le sentiment de leur dignité et de leur liberté, plus jaloux de se perfectionner et de s'élever dans leur condition que d'en sortir. Ces familles d'ouvriers sont presque aussi stables et aussi rassurées pour le présent et

pour l'avenir que la plupart des familles agricoles. Groupés autour du foyer, tous les membres qui la composent peuvent sans aucune peine remplir leurs devoirs respectifs de chef de maison, de mère de famille et d'enfants. Bien loin de les en détourner, le milieu où ils vivent les y pousse. Ils ne ressemblent en rien à ces êtres sans racines pour qui la vie du cœur, sans laquelle aucun bonheur n'est possible, n'existe pas.

On peut dire que la manufacture moderne, généralement supérieure à l'ancienne au point de vue matériel ou technique, est bienfaisante pour les corps; mais c'est pour les âmes qu'elle est dangereuse et souvent meurtrière. M. Alfred Mame a prouvé qu'un bon patron peut écarter presque tous les périls de l'un et de l'autre genre.

Les ouvriers de Tours ne s'y trompent pas et restent à leur poste. Le quart d'entre eux a plus de vingt ans de présence; plusieurs comptent quarante ans de service. Il y a peu de temps, l'un des chefs de la maison Mame rendait un solennel hommage à cette fidélité sur la tombe d'un des plus anciens; ce mort avait travaillé pendant cinquante-huit ans à l'imprimerie!

L'une des causes ou l'un des prétextes les plus ordinaires de contestation entre patrons et ouvriers est la longueur de la journée de travail ou le tarif des salaires. Les grèves, à tort ou à raison, n'ont presque jamais d'autre origine. A Tours, une équité non seulement bienveillante, mais généreuse, a toujours prévenu les tentatives de ce genre.

Le 3 août 1857, M. Alfred Mame écrivait de Luchon à l'un de ses principaux employés: « Je suis surpris et effrayé de voir l'émigration de nos ouvriers relieurs commencer sitôt. Ordinairement nous ne nous en apercevions qu'au mois d'octobre. Il ne doit pas y avoir beaucoup de travail à Paris en ce moment, et les provisions du jour de l'an ne s'y font pas aussi à l'avance. On ne paye peut-être pas assez ces ouvriers. Il faut qu'il y ait quelque cause de mécontentement dans l'atelier. » Et immédiatement il prenait des mesures efficaces pour couper court à l'abus, s'il existait.

Avant l'organisation définitive, il y eut parfois un peu de

surmenage afin de répondre aux commandes qui affluaient de France et de l'étranger ; mais aussitôt que l'intérêt commun le permettait, M. Mame ramenait tout à l'ordre. « Le travail excessif qui a, pendant cette année, accablé tout le personnel est une leçon. Rien n'est plus déplorable que cette manière de marcher, qui ne profite à personne ; car j'ai beaucoup de raisons de croire que les bénéfiques ne sont pas proportionnés à cet immense mouvement d'affaires. Aussi suis-je bien irrévocablement résolu à enrayer l'année prochaine. »

Malgré toutes les provisions entassées dans les magasins, on était quelquefois débordé ; le patron faisait alors appel à ses ouvriers. « J'écris à Richer, je l'engage à faire des heures supplémentaires, à donner des primes, à arriver enfin à tout prix. Il est impossible de rester dans la situation déplorable où nous sommes. Il me semble que si j'étais à Tours, je trouverais quelque moyen ; mais je suis de plus en plus souffrant. Je n'ai pas la fièvre, mais une forte grippe, et la cessation de mon traitement a ramené mes douleurs de genou. Je suis décidément en mauvaise veine de santé. »

Celui sur lequel il avait compté pour stimuler les autres, tombait-il à son tour ? M. Alfred Mame était désespéré de ce contretemps. « Voilà encore une nouvelle cause de retard, qui va compliquer nos embarras. Ne vous fiez pas à la faible avance que la reliure peut prendre en ce moment. Il est évident qu'au mois de février, mois de saison-morte, les ca-siers doivent se remplir un peu ; mais songez aux énormes commandes de livres de piété que nous recevons dans les mois de mars, avril et mai, pour Pâques et les premières communions !

« En attendant un rétablissement qui sera fort long, car la maladie est grave, pourquoi ne prendrait-on pas la mesure d'une heure de veillée ? Vous pouvez vous entendre, à ce sujet, avec M. Raveaux. Pour que cette mesure fût productive, il faudrait que les femmes fussent matinales ; car si elles profitent de la veillée pour venir une heure plus tard, il en résultera pour nous une dépense de gaz sans nul avantage. Le travail du soir est beaucoup plus fatigant. Enfin, faites pour le mieux ! Je vois bien qu'il faut se résigner à

laisser échapper des masses d'affaires qui vont alimenter les nombreuses concurrences qui s'organisent en ce moment à Paris. Ma santé est bien meilleure; mais je suis toujours cloué à la chambre. »

Pour donner à ses ouvriers un salaire convenable et pouvoir le hausser au besoin, quand la cherté croissante des vivres ou d'autres circonstances rendent cette augmentation équitable, M. Mame ne voulut jamais abaisser le prix de vente au delà de certaines limites, à l'exemple de rivaux imprudents. On lui annonçait, en 1856, la faillite d'une maison qui avait jeté quelque éclat et fait quelque bruit. Il répond d'Arcachon : « Cette nouvelle me semble un peu prématurée; mais il est certain néanmoins qu'on ne pouvait aller loin. Il y a peu de maisons assez solidement assises pour résister longtemps à ce commerce de livres sans bénéfices, auquel nous sommes obligés de nous résigner. Pour peu qu'on ait d'intérêts à payer, la ruine est inévitable, et nous verrons d'ici à quelque temps plus d'une catastrophe. Grâce à Dieu, nous n'aurons rien à nous reprocher. » On lui présentait une autre fois des catalogues dont les prix étaient fort bas, et on lui faisait craindre la désertion des acheteurs s'il ne faisait pas des sacrifices. Il répond résolument qu'il ne s'abaissera jamais à de semblables procédés, parce qu'ils ne lui semblent pas loyaux. Il aimerait mieux voir diminuer en apparence le chiffre de ses affaires, et ne conserver que des clients raisonnables et sérieux. « La catastrophe est au bout de pareils commerces, car il faut bien que quelqu'un en fasse les frais ! »

Grâce à la confiance et à la bonne volonté réciproques, l'entente cordiale n'a jamais cessé de régner entre les patrons et les ouvriers de la grande imprimerie de Tours. De la justice scrupuleusement observée était née l'estime, et de la bienveillance l'affection. La vie de M. Alfred Mame était exposée tout entière au grand jour, et le regard le plus soupçonneux n'y pouvait découvrir une tache. Cette irréprochable dignité de vie provoquait le respect, l'admiration et la vénération. En visitant, à côté de l'usine, vaste et magnifique comme un palais, la modeste habitation du puissant indus-

triel, et en songeant à ce qu'elle abritait de travail, de bonté et de vertus, on ne pouvait s'empêcher d'être attendri. Aussi verrons-nous éclater ces sentiments autour de M. Alfred Mame, chaque fois qu'une date remarquable en fournira l'occasion à sa famille ouvrière et à ses concitoyens.

Au reste, ce titre de patron modèle a été solennellement reconnu à M. Mame par l'homme le plus compétent de ce siècle. A l'époque de l'Exposition universelle de 1867, M. Le Play, qui en fut l'incomparable organisateur, étudia dans tous leurs détails les institutions dont le chef de la maison de Tours avait entouré ses ouvriers. Cette organisation intelligente et pratique le ravit. Ce qu'il avait rêvé dans ses longs travaux pour la paix sociale était réalisé sous ses yeux d'une manière large et durable ; il proposa donc de lui décerner le *Prix d'économie sociale*, nouvel ordre de récompense institué pour les établissements où règnent à un degré éminent l'harmonie sociale et le bien-être des ouvriers. A partir de cette époque, le grand économiste et l'habile industriel devinrent amis et échangèrent souvent leurs vues. Le génie du théoricien et de l'observateur était ainsi contrôlé par l'expérience pratique. M. Alfred Mame mit ses presses à la disposition de son illustre ami, pour propager dans l'univers entier ses beaux livres populaires sur la *Réforme sociale* et sur l'*Organisation du travail* d'après le décalogue.

Une vision plus grandiose traversa et fascina l'esprit de ce merveilleux organisateur, passionné pour son art : il eut l'idée de fonder aux environs de Tours une immense usine, une ville entière, où se seraient exercés à la fois tous les arts, tous les métiers et tous les travaux qui se rapportent à l'industrie du livre. D'énormes quantités de chiffons ou de pâte de bois y seraient arrivées par toutes les routes et en seraient réparties transformées en papier imprimé ou en carton. Et comme rien de ce qui entrait dans cette intelligence n'y restait à l'état vague, il avait déjà dans son puissant cerveau les calculs et les plans qui pouvaient assurer le succès de cette gigantesque entreprise. Sa fortune lui permettait de grouper de gros capitaux ; son âge et sa santé lui présageaient un long avenir, car il n'avait pas cinquante ans.

Au moment de se lancer dans cet inconnu, une pensée touchante l'arrêta : il eut peur de n'avoir plus assez de temps pour s'occuper de ses ouvriers devenus trop nombreux, et de ne pouvoir faire leur bonheur.

Chez M. Alfred Mame, en effet, le cœur était encore plus aimant que la tête n'était hardie, et l'homme valait mieux que l'industriel. C'est ce que nous montrerons dans un prochain et dernier article.

ÉT. CORNUT.

## MISSIONS PROTESTANTES D'ANGLETERRE

EN FAVEUR DES MARINS<sup>1</sup>

A l'heure où l'étude des questions sociales attire les esprits sérieux, quelques instants donnés à un petit point du grand problème ne paraîtront pas temps perdu. Le sujet choisi offrira peut-être à plusieurs l'attrait de la nouveauté. Il ne s'agit en effet ni de mineurs, ni d'ouvriers d'usine ; un autre groupe de travailleurs se présente ; travailleurs non moins malheureux, abandonnés davantage encore, car leur labeur les jette en dehors d'une société ignorante par cela même du dévouement dont elle est l'objet. Les flots, voilà le théâtre où s'exerce leur activité ; c'est là que des milliers d'hommes se dépensent au sein de périls innombrables.

L'Angleterre, mise par son commerce maritime à même de mieux comprendre que toute autre nation de si graves intérêts, leur donna vite large place dans ses préoccupations. L'opinion publique s'émut à la pensée des souffrances qu'endurent les gens de mer, et cette légitime commisération suscita bientôt une foule de sociétés protectrices. Elles eurent en vue de secourir les matelots dans leurs nécessités morales et matérielles.

Une des premières en date, la *British and Foreign Sailors' Society*, commença vers 1818 par l'évangélisation du port de Londres. Une rapide extension lui permit de ne pas se borner là, et elle éleva bientôt des établissements sur les côtes d'Europe et d'Amérique. L'appui d'un haut et puissant patronage ne lui manqua pas. Dès l'origine, l'amiral lord James

1. Les rapports, revues, comptes rendus et publications des diverses sociétés protestantes ont fourni la majeure partie des matériaux de ce travail. *Toilers of the deep*, 1891, 1893. — Alex. Gordon, *Fish-catching on the Dogger*. — Id., *What cheer O?* — Miss Weston, *The ship that never returned*. — Id., *Immediate*. — *The Messenger*. — *Our Sailors*, etc...



Gambier acceptait la présidence. Actuellement l'Association<sup>1</sup> compte parmi ses protecteurs la reine d'Angleterre, l'empereur d'Allemagne, l'empereur de Russie, le duc d'York et le duc de Fife. Ce royal appui n'est pas la simple autorisation d'inscrire un grand nom à la tête des listes et des comptes rendus ; il se traduit en preuves de sympathie réelle. Dans la chapelle de Windsor, par exemple, il y a un tronc portant un touchant appel à la générosité en faveur des marins. A l'occasion du jubilé de 1887, la reine Victoria fit remettre au nom de son fils aîné 40 livres (1 000 francs) à la *British and Foreign Sailors' Society* ; le roi de Suède envoya son portrait accompagné d'une tête de cerf et de 27 livres 14 shillings (692 francs) ; l'ambassadeur belge offrit un beau présent de la part de son souverain .

Une autre Société, la *Saint Andrew's waterside Church Mission*<sup>2</sup>, fut fondée en 1864 avec un programme analogue. La marine de l'État ne demeura pas oubliée, et la *Royal naval Scripture readers' Society*, établie en 1860, s'adresse à la flotte proprement dite. Citons encore les *Missions to Seamen*, et *The Mission to deep sea Fishermen*, créée en 1880 pour les pêcheurs de la mer du Nord et de Terre-Neuve. Parfaitement organisée, elle se réclame d'un aussi brillant patronage que la *British and Foreign Sailors' Society*.

Une des dernières venues, la *Seamen's friendly Society of Saint Paul*, reprit l'idée commune et la remania au point de la transformer du tout au tout.

Après cette rapide nomenclature, qui n'a pas la prétention d'être complète, le lecteur suivra plus facilement les diverses associations dans leurs multiples travaux.

## I

Chacun sait que la grande plaie morale de la marine marchande est le désœuvrement. A bord, comment employer les

1. Depuis quelques années, son président est lord Brassey, le propriétaire du yacht *Sunbeam*, dont lady Brassey décrit les voyages.

2. Elle a dernièrement ainsi modifié son nom : *The Saint Andrew's Church of England mission to sailors, emigrant and fishermen at home and abroad*. (Rapport pour 1892, p. 18.)

longs mois de traversée ? A terre, que deviendra le marin s'il cherche un embarquement ou si le navire reste sans fret ? Il chassera l'ennui par les liqueurs fortes, les conversations licencieuses, la fréquentation des cafés-concerts de bas étage. Les ressources s'y dissipent, les forces s'y usent, l'honneur et la vertu y périssent avec le reste. Mille aveux nous montrent des jeunes gens qui avaient gardé au cœur la générosité, la droiture et l'innocence, revenant gâtés et dégradés à la maison paternelle après un voyage au long cours.

Réagir contre le vice et la débauche, voilà ce qu'essayent tout d'abord les sociétés protestantes. Comment y parvenir ? L'isolement d'une vie passée loin de la famille rendant l'homme plus accessible à la tentation et plus faible devant les obstacles, les *missions* résolurent de remplacer autant qu'elles le pourraient le foyer domestique. Elles fondèrent en Angleterre et à l'étranger de nombreuses *Salles de lecture* et de *Correspondance*. Les *Missions to seamen* en possèdent dans plus de cinquante ports, parmi lesquels figurent, hors de la Grande-Bretagne, Dunkerque, le Havre, Bilbao, Malte, Marseille, Hong-kong, Shang-haï, Yokohama, etc. <sup>1</sup>. La *Royal naval Scripture readers' Society* a cinq stations en Angleterre, une à Malte, une à Yokohama, une à Hong-kong. La *Saint Andrew's waterside Church Mission* s'étend davantage encore. Elle compte trente postes dans le Royaume-Uni, et soixante-sept correspondants à l'étranger : Nouvelle-Zélande, Australie, Ceylan, Indes, Japon, Chine, Afrique, Amérique, Turquie, Suède, Russie, Allemagne, Espagne, Italie, Grèce, Belgique, Hollande, Danemark, Autriche. En France même elle entretient des représentants à Marseille, à Dieppe, à Saint-Malo. La *British and Foreign Sailors' Society* indique dans ses comptes rendus cent trente-cinq agents et soixante-douze établissements.

Quelques détails aideront à mieux saisir le fonctionnement de ces *Sailors' home*. Voici par exemple l'organisation de

1. Un des derniers rapports de cette Société constate le progrès réalisé dans le bassin de la Méditerranée depuis 1882. Elle n'occupait alors que sept points du littoral. Elle a maintenant pris pied dans vingt et une villes. (Rapport de la station de Gibraltar.)

l'œuvre à Dunkerque <sup>1</sup>. Cette ville possède un *Seamen's Institute* (Cercle des marins) et un *Sailors' home* (Refuge des gens de mer), placés tous deux sous la direction d'un même comité, composé de MM. Edward Taylor, consul britannique, président; William Sigerson, vice-consul britannique; Edward Seligman, secrétaire et trésorier; Rev. William J. Drought, pasteur anglican, chapelain; Émile Walker.

Le *Seamen's Institute* a deux salles de lecture, la première réservée aux officiers et capitaines; la seconde aux simples matelots. Une troisième pièce est aménagée pour les auditions, musicales. Les lecteurs trouvent, sur les tables des salons, revues, journaux quotidiens et périodiques : *Daily Chronicle*, *Daily Graphic*, *New-York Herald*, etc., ainsi qu'une foule de feuilles locales. Libre accès au *Seamen's Institute* depuis dix heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Le marin peut y rester aussi longtemps qu'il le désire et y faire sa correspondance.

Dans la salle destinée aux concerts, il y a deux réunions par semaine, de huit à dix heures du soir. Le mardi, musique. Les membres de la colonie anglaise et d'autres amateurs en font les frais. Les marins s'y pressent en grand nombre. Souvent l'un ou l'autre d'entre eux prend part active et exécute une bonne vieille romance ou une chanson de gaillard d'avant. Inutile de parler du thé, du café, de la limonade, corollaires obligés de tout *meeting* anglais. La réunion du mercredi est religieuse. Le Rev. William J. Drought la préside.

Le *Sailors' home* (Refuge), installé dans les mêmes bâtiments, offre aux matelots anglais le logement, la nourriture, le chauffage, l'éclairage, moyennant trois francs par jour. La gérance en est confiée à un directeur nommé par le comité. La caisse du comité verse aussi le prix du loyer et règle le montant des autres frais, car les trois francs donnés par chaque hôte de passage demeurent insuffisants à solder les dépenses. Le but du *Home* est d'éloigner le marin de maints logements où la bourse et la moralité ne trouvent pas sûr

1. Les renseignements, dus à une lettre (25 novembre 1893) de M. W. Sigerson, vice-consul anglais à Dunkerque, doivent être regardés comme officiels.

asile. Le directeur veille encore à ce que *Jack* ne gaspille pas son salaire, et ne manque ni bateaux ni trains lorsqu'il doit regagner ses foyers.

« Le *Home*, qui existe depuis une dizaine d'années environ, écrit M. Sigerson, a rendu de grands services à nos marins. En moyenne, on peut calculer que sept à huit cents hommes par an y prennent logement. »

Les séances du soir, dont il vient d'être question, ne réussissent pas seulement à Dunkerque. Elles ont beaucoup de vogue ailleurs. Une des séductions de la fête est la lanterne magique. N'allez pas, les vieux souvenirs aidant, attacher à ces mots l'idée d'un divertissement enfantin ; les Anglais ont gardé le terme *magic lantern*, le Français emploie maintenant celui plus scientifique de projections. Le résultat demeure toujours le même : un écran reçoit une image grossie par une lentille et vivement éclairée. En 1893, le D<sup>r</sup> Grenfell, membre d'une expédition au Labrador organisée par la *Mission to deep sea Fishermen*, se servit heureusement des projections dans les séances qu'il donna ici et là sur la vie des pêcheurs de Terre-Neuve<sup>1</sup>. A l'*Institute* de Marseille, les projections obtiennent le même succès. Presque partout, à un moment de la soirée, un psaume, un cantique se lisent sur l'écran ; et l'assemblée, soutenue par le piano ou l'harmonium, entonne la prière.

Ailleurs, nous rencontrons de véritables leçons de choses. Des chirurgiens montent sur l'estrade occupant le fond de la salle ; ils indiquent la manière de s'y prendre en cas de pansements, de fractures, d'accidents de toute espèce. La démonstration ressort d'autant mieux que des hommes de bonne volonté se prêtent patiemment à revêtir et à recevoir les appareils ; et l'auditoire se croit transporté dans une clinique. On comprend l'utilité d'une telle éducation médicale : à la mer, ne faut-il pas fréquemment parer à l'imprévu et suppléer les praticiens absents ?

Tout est donc combiné pour attirer les marins aux *Institutes*. Les réjouissances nationales s'y célèbrent à l'étranger : la colonie anglaise y organise les fêtes de Noël, avec

1. *Toilers of the deep*, juin 1893, p. 195.

grande tombola, décorations de houx et de gui, buffet et musique. A Dunkerque même, les membres de la *Mission* allèrent plus loin : « Les bureaux du consulat, dit M. Sigerson, ont été transférés dans les bâtiments du *Seamen's Institute*, pour que les marins apprissent à connaître le chemin de ces derniers. »

Voilà donc le premier point du programme rempli : le matelot a partout son *home*, son chez soi, un refuge assuré et de saines distractions. Restent l'oisiveté et l'ennui à bord. Comment les combattre ? Si le navire est en rade, les missions iront visiter l'équipage, lui distribueront des livres ; le dimanche, elles transformeront le pont ou la cabine en lieu de prière et célébreront l'office avec toute la solennité possible ; un petit harmonium, apporté par le ministre, y contribuera puissamment.

Mais ici une organisation spéciale est requise. Les sociétés ne l'ont pas négligée. Elles s'efforcent d'avoir, partout où elles se fondent, des bâtiments légers : petits vapeurs, cotres, ou même simples embarcations à rames, afin de transporter les pasteurs sur les bateaux mouillés au large. Leurs barques gracieuses sont faciles à distinguer au pavillon déployé soit à la corne, soit au mât. La *British and Foreign Sailors' Society* possède trois *bethels*, ou temples flottants, trois chaloupes à vapeur, vingt-huit voiliers et canots. Elle inscrit sur son drapeau le mot *Bethel*. La *Saint Andrew's waterside Church Mission* porte bien entendu dans le sien la croix de Saint-André. Dans le pavillon de la Société des *Missions to seamen* se voit, avec les mots *Missions to seamen*, un ange passant et tenant une bible à la main.

Les marins échapperont-ils à l'action de l'œuvre durant la traversée ? Non, les associations exercent même alors leur vigilance. Elles munissent de livres le matelot qui part ; elles placent dans la chambre une bibliothèque choisie et variée. Au retour du voyage, livres et bibliothèque sont repris et changés, afin de fournir toujours un nouvel aliment à l'intelligence.

## II

L'ennui cependant n'est pas le seul danger à redouter, ni le seul obstacle que rencontrent les sociétés dans leur action moralisatrice et humanitaire. Ouvrir des *Reading rooms* ne suffit point, lorsque sur le chemin du *Home*, presque porte à porte souvent, les cafés-concerts, les cabarets tentent le pauvre *Jack* qui a la bourse bien garnie. Le point d'honneur exige qu'il « régale les amis »; déjà ivre, il jette sur le comptoir, en se retirant, une grosse pièce et, par fanfaronnade, refuse de recevoir la monnaie. Mais quand il faut agir directement sur l'âme, les organisations matérielles sont impuissantes, et voici comment les missions y parviennent. L'ivrognerie, suivie du gaspillage et de la misère, sera combattue par le *pledge*.

Le *pledge*, très répandu en pays anglais depuis quelques années, consiste dans la parole donnée soit pour un temps, soit pour la vie, de ne jamais boire de spiritueux ou de liqueur alcoolisée. Ces hommes, malgré les sacrifices et une apparente nécessité, restent d'ordinaire fidèles au *pledge*. Un patron de Lowestoft, M. Laccenfield, dans le discours qu'il adressait en 1893 à la réunion de la *Mission to deep sea fishermen*, rappela que depuis longtemps il gardait le *pledge* : « Il y a cinq ans, raconta-t-il, je subis une opération, et le médecin me dit : Si vous ne buvez pas de bière, je crains que vous ne puissiez vous tirer d'affaire. — Inutile, Docteur, je n'y tremperai pas les lèvres et je vivrai. J'ai tenu doublement parole. Je ne m'en porte pas plus mal. » Un autre, David Cook, venait de sauver deux jeunes garçons. Il atteignit le rivage ayant une des victimes suspendue au cou et l'autre cramponnée à la jambe. Pour rendre un peu de force au généreux nageur, un médecin lui présente de l'eau-de-vie. Refus énergique : le *pledge* s'y oppose. « Enfin ! pourquoi ne voulez-vous pas ? s'écrie le docteur. — Ah ! Monsieur, réplique le brave homme, enfant brûlé craint toujours le feu. »

Ailleurs, mêmes dénégations de la part d'un infortuné qui vient de se briser plusieurs os dans une chute. Repoussant

le verre qui lui est présenté : « Pas d'eau-de-vie, dit-il, je puis m'en priver. »

Les exemples analogues ne manquent pas, et les *pledges* se prennent nombreux. Le compte rendu annuel de la *Royal naval Scripture Readers' Society* en indique neuf cents reçus par ses missionnaires au cours de 1892<sup>1</sup>. La *British and Foreign Sailors' Society* en inscrit jusqu'à mille quarante-neuf. Les *Missions to seamen* notent, pour 1892, huit mille vingt-huit *pledges*, et prient de remarquer qu'elles en ont reçu cent six mille huit cent cinquante-cinq depuis quatorze ans.

Les occasions de chute, que le marin fuit à terre, reparaîtront sur mer plus dangereuses encore. Voyez-vous ces barques de pêche qui travaillent dans la mer du Nord ? Voici que se mêlent à elles un petit bateau. Il louvoie sans jeter sa drague et ses lignes. Quel intérêt l'amène donc ici ? L'intérêt du gain. Vous avez sous les yeux le *Coper*, le *Dutch Coper*. « C'est, dit M. Alexandre Gordon, un petit dogre<sup>2</sup> ayant les couleurs hollandaises, françaises, danoises, anglaises ou belges, surtout hollandaises. Six ou sept hommes le montent, y compris le capitaine, parfois propriétaire, toujours ayant sa part dans les profits. Officiellement, le dogre n'est qu'un débit de tabac flottant ; en réalité, il porte aussi riche cargaison de détestables spiritueux, décorés du nom d'eau-de-vie, de genièvre, etc., et ample provision d'obscène littérature<sup>3</sup>. L'arrivée du *Coper* est le signal de tous les désordres<sup>4</sup>. »

Pendant que vous faisiez connaissance avec le *Coper*, le vent est tombé ; aucun souffle ne ride maintenant la voile ; la mer semble sommeiller. Peu à peu, les airs joyeux cessent de résonner dans l'air tranquille : l'ennui a pris possession de chaque bord. Mais le *Coper* est là. Les canots se déta-

1. *Thirty-second annual report*, p. 19.

2. *Dogre*, grande barque qui ajoute un mât d'artimon au grément ordinaire d'un cotre.

3. Alex. Gordon, *What cheer O ?* Londres, 1890, p. 40 et suiv.

4. « ... The arrival of one of those foreign cruisers was generally the prelude to a wild scene of debauchery, and almost cannibal ferocity. » Alex. Gordon, *Fish-catching on the Dogger*, p. 13.

chent des barques et nagent vers lui : le pont est bientôt bruyant et animé. Certain vieux loup de mer a bien résolu en partant de ne prendre que du tabac ; mais le rusé marchand connaît son monde : « Merci, mon ami, pour vos emplettes. Avec le tabac je ne vous demande pas d'acheter un peu d'eau-de-vie ; mais vous accepterez au moins un petit verre ? » A peine les lèvres ont-elles touché le breuvage que la passion se réveille : un verre n'est plus assez, il faut boire, boire encore, et le dernier *penny* passe de la main du marin dans celle du débitant, toujours affable, toujours offrant : « Plus d'argent ? dites-vous ; qu'à cela ne tienne, mon brave ; j'accepterai vos voiles, vos lignes, votre filet, votre poisson : je m'arrange de tout cela. Je n'en veux pas absolument à votre bourse. » Le moyen de résister ! Lignes, voiles, filets tenus en réserve, s'entassent sur le pont du *Coper*. Alors commencent des scènes d'orgie qui se prolongent longtemps après la tombée de la nuit. L'ivrognerie n'y joue pas seule un rôle, car le *Dutch Coper* sait flatter toutes les passions et se transforme en mauvais lieu de la pire espèce<sup>1</sup>.

N'y aurait-il que cet alcool sans nom, le mal serait déjà immense. L'alcoolisme, on le sait trop, attaque la raison. Les faits abondent. Ici, le patron du *Londesborough* quitte quelque temps son bord. En l'absence du chef, les hommes se procurent cinq bouteilles de spiritueux et boivent jusqu'à l'ivresse furieuse. « Allons, s'écrie tout à coup l'un des marins, qui veut nager ? » Et, se dépouillant vivement de ses habits, il saute à la mer, d'où il défie Collins, un de ses jeunes compagnons. Collins n'y tient plus, il tire seulement ses bottes et se jette à son tour. Embarrassé dans ses vêtements qu'alourdit le poids de l'eau, il ne tarde pas à couler, sans que l'équipage aviné puisse le secourir. Le premier nageur, sans forces à son tour, se cramponne à une corde pendant du navire, et n'est sauvé que par l'arrivée fortuite d'un bateau voisin<sup>2</sup>.

« J'avais onze ans, raconte le patron Laccenfield, et je naviguais déjà dans la mer du Nord. Le *Coper* vendait cette eau-

1. *What cheer O ?* p. 41 et suiv.

2. *Morning Post*, 27 mai 1887.



de-vie frelatée capable de brûler intérieurement, et qui rendait non seulement ivre, mais fou furieux. Je vis un jour le capitaine, dans cet état d'excitation, s'élancer par-dessus le bord et se noyer<sup>1</sup>. »

« En janvier 1880, écrit J.-H. Sykes, j'étais cuisinier sur le *Malcolm* ; nous pêchions au large de Flamborough head. Dans l'après-midi, nous descendîmes prendre un peu de repos, laissant le mousse seul sur le pont. L'enfant ne tarda guère à héler le capitaine : « Je vois le *Coper* ! » Vite tout le monde fut debout et le canot lancé à la mer. Le patron partit avec un autre acheter du tabac. Ils restèrent une heure absents et revinrent avec trois ou quatre litres d'eau-de-vie. On dut porter dans la cabine les bouteilles... et le capitaine. Il reprit enfin conscience de lui-même, et le verre de passer à la ronde. J'étais jeune, et j'avais pris le *pledge* ; je m'abstins donc. Un litre fut bientôt vidé et un second entamé. L'équipage se sentait déjà très « gai ». L'on m'envoya de quart sur le pont. A la nuit, je descendis chercher un remplaçant. Mais une dispute près de se changer en bataille, les plus violents propos, me firent battre en retraite. Je continuai le service deux heures environ ; puis, n'entendant plus de bruit, je redescendis : tout le monde dormait. Vers minuit, je tentai, mais sans succès, de réveiller quelqu'un qui prit la garde. La chambre présentait un affreux spectacle ; on n'y voyait que flacons brisés et visages tailladés. Je remontai sur le pont. Le vent se levait : j'amenai les bonnettes. La brise fraîchissait toujours ; il fallait prendre des ris, et j'étais seul. J'appelai le patron, et je n'obtins qu'un sourd grognement. Quelles angoisses ! J'apercevais déjà le feu de Flamborough head, et le vent soufflait de l'est ! Ainsi se passa pour moi cette interminable nuit d'hiver, dans le froid et la neige.

« Vers cinq heures du matin, le capitaine apparut. Il se déclara complètement épuisé, m'aida à virer de bord, descendit et réveilla les hommes. Mais aussitôt la bouteille circula de main en main ; et le jour se levait à peine que déjà quatre matelots gisaient ivres-morts. Bref, je ne fus relevé

1. *Toilers of the deep*, juin 1893, p. 189.

qu'après vingt-huit heures. Et que de dangers durant ce temps ! les vapeurs fréquentent ces parages, et j'étais sans expérience. De ma vie je n'oublierai pareille nuit <sup>1</sup>. »

Ce lamentable état de choses parvint peu à peu à la connaissance du public anglais et le frappa vivement. Ce mouvement donna naissance à la *Mission to deep sea fishermen*, fondée vers 1880 pour combattre la désastreuse influence des *Copers*. La Société prit un rapide essor. Elle n'avait d'abord armé qu'un bateau, l'*Anti-Coper* ; à la réunion annuelle tenue le jeudi 25 mai 1893, dans Exeter hall, le Rev. Preb. Webb-Peploe M. A. pouvait affirmer que onze navires missionnaires sillonnaient alors la mer du Nord, bien approvisionnés de tabac, de livres et d'objets de première nécessité. Aussi les infâmes petits *Grog shops* diminuèrent-ils rapidement. La mission et ses tenants obtinrent davantage : grâce à leurs efforts et à leurs réclamations dans la presse, le Parlement s'inquiéta des pêcheurs de haute mer. Plusieurs fois déjà une entente fut essayée entre la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, la Belgique et le Danemark, pour la suppression légale de ce mauvais trafic. Ces négociations aboutirent en partie : les gouvernements belge et hollandais ne laissent plus leur pavillon protéger les *Copers*.

### III

La mission ainsi engagée ne voulut pas borner son zèle aux marins du *Dogger-bank* <sup>2</sup>. La grande pêche exile dans les eaux de Terre-Neuve et d'Islande une autre population maritime. La *Mission to deep sea Fishermen*, non plus pour y combattre les dangers de l'ivrognerie, mais pour y porter tous les avantages d'un véritable hôpital flottant, lui envoie l'*Albert* (*hospital vessel*), jolie barque de 97 tonneaux, que ces trente mille Anglais et Irlandais reçoivent avec joie.

Ils mènent si rude vie là-bas, perdus des semaines entières entre le ciel et l'océan, séparés du reste du monde, ne revoquant la terre qu'à de rares intervalles et juste le temps

1. *What cheer O?* p. 50.

2. Le *Dogger-bank* est un banc de sable situé à l'est de l'Angleterre, par 54° 10' et 57° 23' lat. N. ; 1° 21' et 4° 17' long. E.

nécessaire au renouvellement de la provision d'eau. Il faut tenir la mer nuit et jour. Pour ces petits bateaux de 40 à 60 tonneaux<sup>1</sup>, pas de port de relâche lorsque la tempête arrive. Cela seul en dit long pour qui connaît la violence de la mer en ces parages. « Je sais trop ce que c'est pour un pêcheur que d'affronter les gros temps. S'il a sous les pieds une barque solide, il s'en tirera ; si elle est pourrie, à chaque instant la dernière heure peut sonner... J'en ai vu en si piteuse condition, qu'on aurait traversé le flanc de part en part avec un couteau<sup>2</sup>. » Ainsi parlait le D<sup>r</sup> Grenfell, au mois de mai 1893. Il y a quelques années, dans une tempête, vingt-sept navires coulèrent bas, et leurs équipages périrent.

Voici comment un jeune marin raconte lui-même ses souffrances : « Nous pêchions par un froid intense. Notre chalumel gela le long du bord. Après trois jours de coups de vent et de glace, nous dûmes jeter de l'eau bouillante sur les poulies pour hisser la grand'voile. Force fut d'en verser davantage encore sur les gonds du gouvernail, qui ne fonctionnait plus. Il fallut en faire autant au filet avant de le lancer. Après sept heures nous le retirâmes. Le froid était si excessif qu'il nous contraignit d'ouvrir le filet juste au-dessus du capot et de jeter tout le poisson dans la cabine, et nous le nettoyâmes autour du feu... Pendant les cinq ans que je vécus à la mer, j'eus pour lit un vieux morceau de filet. Nous étions cinq novices à bord, habitant le trou de l'avant, sans feu ni lumière : cela nous était interdit. Que d'heures je passai éveillé, grelottant et claquant des dents ! Nul espoir d'aller se réchauffer au feu de la cabine : un novice n'osait s'y montrer en dehors des

1. Ce sont les chiffres donnés dans les *Toilers of the deep*, juin 1893, p. 187. Il s'agit donc de tonneaux anglais ; mais qu'importe, puisque la France a adopté la mesure anglaise. « Les principales nations maritimes ont adopté d'un commun accord une méthode unique de jaugeage ; l'unité de jauge est le tonneau anglais de 100 pieds cubes, ou de 2<sup>m</sup>c.83 ; bien qu'elle ne rentre pas dans le système métrique, elle a été adoptée en France, sans doute à cause de sa valeur presque égale à l'ancienne unité moyenne de jauge. » — *Théorie du navire*, par M. le capitaine de frégate Guyou, examinateur d'entrée à l'école navale, p. 83.

2. *Toilers of the deep*, juin 1893, p. 191. Le D<sup>r</sup> Grenfell, dans ces deux passages, a surtout en vue la flotte de la mer du Nord.

repas, et encore, à peine la nourriture prise, il était mis dehors comme un chien. Longtemps je descendis chaque soir mouillé jusqu'aux os, et me blottis trempé dans mon trou, car je n'avais pas de quoi changer. Après cinq ans d'une vie pareille, je fus saisi de douleurs ; elles m'enchainèrent à la maison, couché durant vingt et une semaines<sup>1</sup>. »

Si l'existence n'a pas pour tous la même rigueur, cette lettre montre bien les souffrances auxquelles sont exposés les pêcheurs de haute mer. La bienveillance du capitaine ne changera rien à la rigueur des saisons : au Labrador, en Islande, la température moyenne est de 10° au-dessous de zéro, et les côtes restent gelées jusqu'à la mi-juin. La pêche elle-même présente des dangers, des privations extrêmes. Quelques détails sur ce rude métier le prouveront sans peine. Ils ont ici leur place indiquée. La petite flotte de la mer du Nord servira de type. Elle s'organise sous les ordres de l'un des capitaines, qui prend le titre d' « amiral ». Ces amiraux changent à époques fixes. L'amiral décide où la flotte pêchera, comme aussi le moment de jeter et de retirer les filets. Tous les signaux partent donc du bateau amiral, que distingue un second drapeau. Au crépuscule, une fusée rouge ou bleue donne l'ordre attendu, et la pêche commence. Un feu blanc, hissé par chaque barque, avertit qu'elle est à l'ouvrage. Vers onze heures, une nouvelle fusée commande de haler le chalut ; l'équipage trie le poisson et le dispose dans les caques. A deux heures du matin, nouveau signal de lancer les filets. Ils ne se relèveront cette fois qu'à sept heures du matin.

Sur les lieux de pêche stationnent des vapeurs où la capture de la nuit est aussitôt transbordée. Voilà l'opération la plus dangereuse. Le pêcheur doit gagner le vapeur sur un petit canot mesurant quinze pieds. Il affronte ainsi des vagues terribles qui brisent parfois ces frêles esquifs.

Encore si le pauvre marin n'avait à craindre que les flots et le froid ; mais la difficulté des manœuvres multiplie les accidents. L'équipage de ce petit schooner halait, en chantant, son lourd chalut. Voici que la manœuvre s'interrompt :

1. *Toilers of the deep*, mars 1891, p. 76.

un violent coup de mer vient d'imprimer un brusque mouvement à la chaîne, et l'un des travailleurs a été jeté, la cuisse brisée, à cinq pieds du cabestan. Chez d'autres, un douloureux abcès, produit par des écorchures envenimées ou des piqûres d'arêtes, se déclare dans la paume de la main. Où demander assistance, où chercher des soins ? Le schooner hisse un signal, et, virant de bord, l'*Albert*, le *Clulow*, mettent en panne, détachent une embarcation et portent secours. Si l'état du malade le demande, il sera transporté sur le *Mission-boat*, car ce bateau possède, avec des médecins, une véritable installation d'hôpital. Le compartiment réservé aux malades a huit couchettes et deux cadres<sup>1</sup>. Aussi l'amiral John Mc. Cue pouvait-il dire, dans la réunion de la *Mission to deep sea Fishermen* : « La Mission poursuit une belle œuvre. Vous feriez écho à mes paroles si vous étiez à même d'aller comme moi dans ces mers, et de constater le travail qui s'y exécute. Quand un de nos frères a la jambe ou le bras cassé, il est pris sur l'*hospital-vessel* où il reçoit les meilleurs soins. »

La Mission ne fournit pas que des ressources médicales : le pêcheur monte à bord, quand il lui plaît de renouveler sa provision de tabac, chercher un chaud vêtement, des gants, des mitaines, des bas, du linge, des gilets de laine. Tout cela vendu à un prix minime, équivalant au fond à un don, sans que le matelot ressente l'humiliation d'une aumône.

Le marin qui sait désormais le présent assuré, n'aura nulle inquiétude pour l'avenir : dans le cas où la maladie se prolongerait, des hôpitaux ont été ouverts sur la côte par les soins de l'Association<sup>2</sup>. Le retour dans la patrie devient-il urgent, le malade sera conduit en Angleterre. Et lorsqu'une blessure exige l'amputation, la perspective de la misère n'effraye jamais le malheureux estropié : l'Œuvre lui servira une pension suffisant à le faire vivre ainsi que sa famille.

La *Mission to deep sea Fishermen* n'a pas le monopole de

1. Cadre, espèce de couchette suspendue. Un article du commandant Chabaud-Arnault, intitulé : *Nos ouvriers de mer*, donne quelques détails sur ces *hospital-vessels*. (Voir le *Cosmos* du 26 novembre 1892.)

2. *Toilers of the deep*, juin 1893, p. 192.

cette initiative bienfaisante ; la *Royal Naval Scripture readers' Society* poursuit la même tâche en Grande-Bretagne.

Le 8 novembre 1890, un beau croiseur, *le Serpent*, quittait pour la première fois Plymouth, monté par un équipage choisi et un état-major de grand mérite. Le commandement du croiseur avait été fort recherché, car le navire présentait les derniers perfectionnements de construction et d'armement. Le 9, une tempête s'éleva, et durant la nuit du 10 le vaisseau toucha. Les embarcations furent mises à la mer, mais la vague les brisa aussitôt ; le bateau de sauvetage éprouva le même sort. « Sauve qui peut ! » crie le commandant. Ce fut la dernière parole qu'entendirent la plupart de ces naufragés : cent soixante-seize hommes montaient le croiseur, trois seulement survécurent<sup>1</sup>. Le désastre mettait nombre de veuves et d'orphelins dans la plus entière détresse. Miss Weston, auxiliaire de la *Royal Naval Scripture readers' Society*, ouvrit par souscription un large asile à Devonport. Elle y recueillit ceux qu'un deuil si cruel venait de réduire au dénuement. A Devonport aussi, puis à Portsmouth, elle créa un *Sailors' rest* (Repos des marins) destiné à rendre les mêmes services que les *Institutes* et les *Homes* dont il a été question un peu plus haut<sup>2</sup>.

#### IV

Il semble qu'il n'y ait plus place à nouvel ouvrier sur un champ si bien cultivé. Pourtant, le 28 août 1893, à Hastings, dans la salle du *Brassey Institute*, une foule nombreuse entoure la tribune où le Rev. C. P. Hopkins décrit l'origine, le plan, l'utilité de la *Seamen's friendly Society of Saint Paul*<sup>3</sup>.

1. Agnes Weston, *The ship that never returned*, p. 2.

2. Agnès Weston, *Immediate*.

3. La Société se fonda définitivement vers 1886 avec les statuts suivants :

##### *Objet de la Société :*

Le bien-être spirituel et temporel de nos matelots de la marine marchande, dans les ports étrangers.

L'orateur est un homme jeune encore, au visage complètement rasé. Il porte la soutane ainsi que la barrette, toutes deux ornées d'un liseré cramoisi; sur la poitrine une croix. Le Rev. C. P. Hopkins commence par décliner ses titres à la bienveillance et à la créance. Il a été spécialement recommandé par l'archevêque protestant de Calcutta, et le métropolitain ne délivre qu'à bon escient une lettre de recommandation. L'auditoire a donc devant lui le fondateur d'une nouvelle œuvre en faveur des marins, un ministre de la *High Church*, dépendant de son archevêque et n'agissant qu'avec la permission de ce dernier.

Mais quel besoin de cette société, alors que l'Angleterre en compte tant déjà? Sans doute, voilà bien l'objection, et le discours y répondra. Les raisons qui ont engagé à entreprendre encore une création, c'est que les précédentes paraissaient insuffisantes. D'abord, plusieurs de ces associations partageant leurs forces entre l'Angleterre et l'étranger, inclinent à se dépenser de préférence en Grande-Bretagne. La *Seamen's friendly Society of S. Paul* au contraire, n'opère qu'au dehors. De plus, distribuer des bibles, ouvrir des salles de lecture, prodiguer des secours est louable, personne ne le nie, mais cela n'atteint pas le cœur. Or le cœur, il faut y entrer, et l'on y pénètre seulement en lui apportant le bonheur, la joie et la dilatation. Ici Father Hopkins aborde un point délicat. Il a senti que la rigidité d'une religion froide va jusqu'à confondre la joie avec le péché. « Mais non, s'écrie-t-il, gaieté n'est pas crime; et de ce qu'un homme se sent le cœur léger, en demeure-t-il moins pour cela un homme profondément religieux? »

*Programme :*

- 1° Pourvoir dans l'« église des marins » à l'instruction religieuse, au culte et aux sacrements.
- 2° Fournir aux hommes et aux jeunes gens d'honnêtes divertissements et un agréable commerce dans nos salles de récréation.
- 3° Offrir au *Prieuré* (maison de la Mission) l'hospitalité et les avantages du chez soi.
- 4° Donner abri à ceux qui se trouvent abandonnés et sans asile.
- 5° Protéger le faible contre l'oppression et l'injustice.
- 6° S'occuper des malades et des mourants, tant à bord qu'à terre.
- 7° Entretien et garder les tombes des défunts. (*Our sailors.*)

Cette austérité glaçait d'effroi l'orateur, lorsqu'il était enfant ; et quand à cette époque il apercevait de loin son pasteur, le petit hâtait la marche et se réfugiait dans une boutique, sous prétexte d'acheter des billes ou des gâteaux. Le danger passé, l'enfant reprenait sa route. Il était bien bon pourtant, ce ministre, mais jamais il n'avait su parler *cricket* et *football* avec son jeune paroissien ; il n'avait à la bouche que des sentences de l'Écriture : ce n'est pas le moyen de séduire un cœur de dix ans. Voulez-vous le gagner ? commencez par partager ses goûts. Ainsi fera le Rev. C.P. Hopkins. D'une famille de marins, il sait ce qu'est un marin ; et quel avantage ! le proverbe ne dit-il pas : Tu veux prendre un voleur ? Envoie un voleur ; *They say : set a thief to catch a thief.*

Le lecteur comprendra mieux cet exorde quand il saura que la fondation de Father Hopkins diffère étrangement de ses aînées. Le *Prieuré* de Calcutta, quartier général de la Mission, n'a pas un aspect grave et rigide. La maison se montre riante ; la chapelle, ornée comme une église catholique, n'offre rien de froid. A l'encontre des usages protestants, les jeux, les rires, les folles parties de ballon ou de cricket, animent les réunions du dimanche. La musique y prend sa large place, et Father Hopkins, artiste lui-même, désireux de distraire ses grands enfants, ne craint pas de se mettre au piano et d'exécuter les chansons en vogue. Car encore ici le Révérend se souvient de ses impressions de jeunesse, et il ne veut pas que d'autres souffrent ce qu'il a souffert. Certain dimanche, étant entré dans le salon de lecture d'une des nombreuses sociétés en faveur des marins, il chercha sur la table, au milieu des bibles et des tracts, un livre capable de le distraire. Vains efforts. Ses regards font sans plus de succès le tour de l'appartement : des versets de l'Ancien et du Nouveau Testament décoraient les murs. Le jeune homme ennuyé se tourna vers le gardien : « Avez-vous de la musique, des chants ? demanda-t-il. — Oui, tous les soirs on chante des hymnes. » Le visiteur n'insista pas davantage, et sortit murmurant à part lui : « Si telle est la religion du Christ, elle ne présente rien de proportionné aux besoins de l'homme. » Et il se dirigea vers un autre établissement semblable, où il renouvela sa question. La



réponse fut plus verte encore : « Mon jeune ami, répliqua l'austère bibliothécaire, si nous laissons un chant profane résonner dans ces chambres, Christ se retirerait aussitôt et ne voudrait pas revenir de quinze jours. »

Ni l'âge ni la soutane ne modifièrent les idées du Révérend sur cette matière. Il lui semble que le désœuvrement, du dimanche protestant ouvre la porte à bien des misères, et que plusieurs cabarets se rempliraient moins si l'usage permettait une bonne partie de *cricket*. Voilà pourquoi Father Hopkins entreprit sa fondation.

Elle commença modestement à Rangoon<sup>1</sup>, où le Révérend vivait alors simple organiste de la cathédrale anglicane. Un dimanche matin, il rencontra dans la rue deux novices absolument ivres qui venaient de se battre avec des gens du peuple. Il les fit monter en voiture et conduire chez lui. Jugez de l'étonnement des jeunes matelots, les fumées du vin dissipées. Le pasteur leur parla avec bonté, les releva à leurs propres yeux, leur donna un bon diner, leur joua du piano, et les invita à revenir. Un courant s'établit bientôt entre la maison hospitalière et le port : l'œuvre avait pris naissance. Ainsi s'écoulèrent les mois, depuis 1884 jusqu'à 1886, époque à laquelle Father Hopkins partit pour le Bengale.

Privé du fondateur, le *Seamen's Institute* perdit son influence, et lorsque le zélé philanthrope revint à Rangoon, il trouva la maison démolie et l'ameublement vendu. Il conçut alors le projet de s'installer à Calcutta, où s'élève maintenant le nouvel établissement, sous le nom de *Priory*. Là, tous sont admis sans distinction de nationalité ni de croyance. La villa, très agréablement située dans un joli jardin, a de nombreuses chambres à coucher pour les hôtes de passage, des salles de billard, des bibliothèques, des salons pour la conversation ou la correspondance ; aux heures des repas, les *jaquettes bleues* s'empressent autour d'une table abondamment servie, présidée par Father Hopkins. La chapelle est toujours pleine au temps de l'office.

Une œuvre si intéressante ne passa pas inaperçue. Elle inspira le désir de se dévouer, et bientôt plusieurs personnes

1. *Our sailors*, p. 14.

se joignirent à Father Hopkins dans son travail. Une sorte de communauté religieuse se forma, avec des moments réglés pour la prière. Ici point d'union conjugale. L'orateur n'attaque pas le mariage, mais il avoue qu'une femme embarrasserait beaucoup au *Prieuré*, au milieu de ce monde plus ou moins frotté de vice, qu'il faut relever. Au reste, s'il avait une famille dans le sens strict du mot, le Révérend pourrait-il se dévouer à sa famille d'adoption? Non, sans doute<sup>1</sup>. « Voilà pourquoi, dira-t-il ailleurs, ces vieilles entreprises conduites dans la pauvreté, l'obéissance et le célibat, m'apparurent comme l'idéal de ce qui devait être fait et pour nos marins et au milieu de nos marins; pourvu toutefois qu'une communauté d'hommes au cœur droit et à l'âme haute se puisse former<sup>2</sup>. »

La Communauté rêvée existe donc. Il y a plus, une congrégation se fonda<sup>3</sup>: la Gilde des gens de mer, *the Seamen's Guild*. En voici les règles.

#### I. — La Gilde a en vue d'obtenir des marins :

1. Un effort uni et pieux pour établir parmi eux des principes de charité, de justice et de tolérance.
2. Un effort énergique pour être, aux yeux de Dieu et des hommes, une corporation fidèle aux lois, intègre et sobre.
3. Un effort combiné pour soutenir leurs intérêts et privilèges, pour obtenir la considération et la déférence que mérite le travailleur.

#### II. — La Gilde oblige à :

1. Se rappeler le respect dû à soi-même, ainsi qu'à autrui.
2. Garder fidèlement les engagements pris et accomplir loyalement la tâche de chaque jour, en retour du salaire.
3. Répondre par une obéissance prompte et volontaire à tout commandement juste, et respecter qui de droit.
4. Garder la tempérance à bord et à terre; conserver la dignité extérieure et ne se mêler à aucune dispute.
5. Ne pas chercher la répression des abus par des moyens illégitimes.

1. *Disc. d'Hastings*, passim.

2. « ... And so the old works done in *Poverty, Obedience, and Celibacy* rose up before me as an ideal of what *might* be done for and amongst our Sailors, if a community of men of the right sort and with the right spirit could be formed. » (*Our sailors*, p. 15.)

3. *Our sailors*, p. 42.

times, et être prêt à témoigner pour la vérité dans le cas d'interrogation en justice.

6. Demeurer fidèle aux obligations religieuses.

## V

Il est facile de remarquer combien presque tous les articles tranchent absolument sur ce qui avait été vu jusqu'ici, et comment ils placent la *Seamen's friendly Society of Saint Paul* sur un nouveau terrain.

Les diverses associations britanniques avaient déjà fait beaucoup. Le marin se trouvait isolé dans les ports où le commerce le conduit : elles lui avaient donné un chez lui. Il luttait péniblement contre l'ivrognerie : elles étaient venues le soutenir et l'encourager. Il éprouvait douloureusement les souffrances que la pauvreté impose à ceux qui vivent de leur paye journalière : elles avaient été, jusqu'au milieu des mers, le soulager et lui garantir le pain de l'avenir.

Mais le matelot demeurait faible vis-à-vis d'un chef tout-puissant ; faible pour se réclamer de la loi et crier justice. Le R. C. P. Hopkins comprit cette situation délicate.

Ne croyez pas en effet que le temps soit passé des lugubres tragédies de la mer. Si beaucoup de capitaines chérissent leurs hommes, forment avec eux une famille, ne leur donnent point par pure habitude le nom d'*enfants*, mais se considèrent comme leurs pères et leurs protecteurs, d'autres, hélas ! usent bien autrement d'une autorité que les circonstances délivrent parfois de toute entrave.

L'an passé, le capitaine et l'équipage de la goëlette anglaise *Virginia* furent arrêtés à Saint-Pierre (Terre-Neuve), sous inculpation d'assassinat. Un malheureux matelot, Raymond Rapinel, avait subi durant un mois d'odieux sévices. Attaché en croix au pied du mât, privé de nourriture, couvert de plaies, les mâchoires brisées, plusieurs côtes enfoncées, il recevait encore des coups qui ravivaient les blessures. Ses bourreaux poussèrent ensuite la barbarie jusqu'à le jeter nu dans le sel. De retour à Saint-Pierre, et sur le point de repartir pour la pêche, le capitaine, effrayé d'une menace de dénoncia-

tion, débarqua Rapinel et le fit porter à l'hôpital. La victime expira le lendemain, après avoir raconté ses souffrances<sup>1</sup>.

Le 14 juillet 1893, en Angleterre cette fois, on jugeait un autre cas. Un marin du vapeur *Shelley* était mort par suite de mauvais traitements. Il avait été attaché cinq heures et demie à une épontille, puis on l'avait relégué dans un étroit réduit où l'air arrivait à peine par quelques trous percés dans la porte<sup>2</sup>.

Une affaire, plus triste peut-être, passa il y a deux ans devant les assises de Liverpool. Voici les détails que donne le *Daily News* : Un homme du *Watchman*, G. W. Orr, bon travailleur et excellent marin, se sentit souffrant et incapable de continuer le service. Il en avertit le capitaine, qui l'appelle imposteur et le condamne à vivre sur le pont nuit et jour, jusqu'à nouvel ordre, sans permission de descendre dans le poste du gaillard d'avant. Peu après, le capitaine s'approche du malade : « Veux-tu prendre part à la manœuvre ? » lui dit-il. « Impossible, je suis trop faible ! » Un violent coup de pied étendit la victime à terre ; puis battu de cordes et de verges, le malheureux fut attaché au mât de misaine. A moitié nu et sans chaussures, il demeura deux jours exposé au froid, au vent, à la pluie et aux vagues. Délivé vers sept heures du matin, l'infortuné se traîna jusqu'à une sorte de soute, où il expira. Cet être froissé, brisé ; ce visage meurtri, témoignaient trop contre les coupables. Ils se hâtèrent de précipiter le cadavre dans les flots sans même lui accorder les honneurs habituels. Deux mois après le départ du navire, le procès en témoigne, les chefs usèrent envers l'équipage entier, d'une brutalité presque aussi révoltante<sup>3</sup>.

Sans aller toujours à ces extrémités, la vie dans la marine marchande offre parfois de si cruelles amertumes que le matelot s'écrie : « Je préférerais l'emprisonnement et les travaux forcés. Je trouverais là du moins une cellule propre et aérée, une nourriture saine quoique sans recherche ; un la-

1. *Chronique de Jersey*, août 1893.

2. *The Messenger*, août 1893, p. 22.

3. *Ibid.*, p. 31.

beur pénible, mais qui ne sent pas l'esclavage; des maîtres sévères, mais non brutaux<sup>1</sup>. »

La rancune et l'aigreur, voilà deux mauvaises conseillères, et le moment ne tarde guère où le sourd murmure se change en cri de sédition. Les mutineries sont un des fléaux de la marine marchande. Les tribunaux coloniaux jugent à chaque instant de ces procès. Le despotisme du capitaine, une fois la campagne commencée, n'en diminue pas pour cela, et si l'inférieur se révolte à bord et tombe ainsi sous le coup de la loi, rarement il viendra se plaindre une fois débarqué. Pourquoi cela? Tout simplement par crainte : s'il parle, l'officier lui fera expier plus durement ensuite les désagréments causés par la délation. « J'ai entendu un capitaine, raconte le Révérend C. P. Hopkins, murmurer, en quittant le tribunal où il venait d'être condamné pour mauvais traitements envers l'un de ses subordonnés : « Je lui ferai endurer « l'enfer, durant le voyage de retour en Angleterre. » Aussi déposer une accusation devient, en bien des cas, un véritable acte de courage. Les tribunaux, en outre, ne secourent pas toujours efficacement les plaignants, ou leur donnent tort. En 1893, un équipage représenta au capitaine que le bateau déchargé n'était pas maniable. Le capitaine repoussa ces observations, et déclarant l'équipage mutiné parce qu'il demandait une enquête judiciaire, requit la police pour se faire obéir. On partit donc. A la première relâche, les hommes refusèrent une seconde fois de faire prendre la route à un navire en telle condition; et après un échange de pourparlers avec les autorités locales, une expertise fut décidée. Elle déclara la barque délestée et incapable de tenir la mer. « Nous pensions, en quittant Odessa, ne jamais voir Cavak, » disaient ces marins. Le chef les avait réduits par la faim : « Pas de travail, pas de pain! » s'écriait-il. La cour ne consentit jamais à blâmer l'officier d'avoir dénié à ses hommes l'accès auprès du magistrat, de les avoir privés de nourriture et obligés de prendre le large. Elle les jugea assez vengés par le procès-verbal des experts<sup>2</sup>.

Voilà de ces causes où la *Seamen's friendly Society of*

1. *Our sailors*, p. 10.

2. *The Messenger*, août 1893, p. 21,

*Saint Paul* se constitue avocat. Elle les examine, les soutient, les pousse avec vigueur. Elle rend ainsi de grands services à ces pauvres gens. Et si les circonstances laissent le marin abandonné, sans appui, dans un port étranger, elle s'intéressera à son sort, l'entretiendra et lui procurera enfin un embarquement.

## VI

Il va sans dire que toutes ces œuvres imposent de lourdes charges pécuniaires.

Comment les *Missions* y font-elles face ? La *Mission to deep sea Fishermen* accusait déjà, pour le tabac seul, en 1891, une dépense de 900 livres (22 500 francs), et employait la même année plus de 1 000 livres (25 000 francs) en établissements à Great-Yarmouth. La *Saint-Andrew's waterside Church Mission* déboursait pour sa part 4 540 livres 9 shillings (113 511 francs). La Mission de Gibraltar exige annuellement 200 livres (5 000 francs). Le *Times* du mercredi 9 novembre 1892 contenait un appel du Comité des *Missions to seamen* réclamant des fonds pour de nouvelles constructions dans les Docks. Le projet parlait d'abord d'un vaste local contenant salons de lecture et de récréation, restaurants, *bars*, salle pour les classes du soir, ambulance, chapelle, etc. ; il demandait ensuite trois établissements plus petits, placés en divers points des Docks, et succursales du premier ; 25 000 livres (625 000 francs) semblaient requises pour la réalisation de ce plan. Elles furent obtenues. La même année, les frais de la Société des *Missions to seamen* montèrent au chiffre de 29 496 livres 7 shillings (737 434 francs).

Quelles sommes immenses ont dû nécessiter, depuis tant d'années d'exercice, les pensions aux ministres et les gages des employés, la construction et l'entretien de si nombreuses maisons, le lancement et l'armement d'une véritable flottille, etc.!... L'énigme se résout par cette phrase magique : *supported by voluntary contributions*. Les cotisations volontaires, voilà le nerf de la guerre.

Les généreux cadeaux, les legs affluèrent dans les caisses des sociétés. La Société des *Missions to seamen* reçut en 1891 35 496 livres 5 shillings (887 406 francs) ; le *Royal naval*

*Scripture readers' Society*, en 1891, 1 887 livres 9 shillings (47 186 francs) ; la *British and Foreign sailors' Society*, en 1890, 21 119 livres 7 shillings (527 977 francs). La *Mission to deep sea Fishermen* obtenait, en 1892, 4 716 livres 10 shillings (117 913 francs) par souscriptions, et 6 688 livres 15 shillings (167 219 francs) par offrandes. Les offrandes en nature ne manquèrent pas non plus. La *Saint Andrew's waterside Church Mission* eut, en 1892, pour 2 500 livres (62 500 francs) de vêtements et d'imprimés. La *Mission to deep sea Fishermen* réclamait des navires : l'*Albert*, d'une valeur de 3 750 livres (93 750 francs), fut le présent d'un généreux anonyme ; deux dames s'unirent pour acheter la *Sophia Wheatly* ; M. Henry Campbell donna l'*Ashton*, un bateau de 2 300 livres (57 500 francs).

Les *Missions to seamen* exprimèrent un besoin semblable : une dame leur acheta le *Day star*, petit vapeur destiné à desservir la Tees. Ici une personne paya la *Caroline*. Ailleurs, d'autres se chargèrent d'entretenir deux vapeurs, le *Sunshine* et l'*Oriel*.

Les marins eux-mêmes et leurs familles veulent apporter leur obole. La Société des *Missions to seamen* reçut de la sorte, en 1892, environ 1 030 livres 7 shillings (25 759 francs). La même année, les marchands de Saint-Jean de Terre-Neuve versèrent 250 livres (6 250 francs). Un bateau de pêche souscrivit pour 25, un autre pour 50 francs.

Après un discours du Rev. C. H. Spurgeon, la mère d'un matelot s'approcha et lui remit une petite poignée d'or pour la *British and Foreign Sailors' Society*. « Combien me donnez-vous là ? demanda-t-il. Cinquante livres (1 250 francs). Mais ce n'est pas raisonnable ! — J'avais promis cette somme à Dieu s'il mettait sur mes pas un agent des *Missions* qui pût s'occuper de mon prodigue qui est à la mer, et le sauver. »

La *British and Foreign Sailors' Society* fut encore l'objet d'une généreuse offrande. La Mission désirait à Londres des ailes, des *bars*, des *reading rooms*. Lady Ashburton l'apprit et s'empessa de faire aménager un groupe de maisons qu'elle possédait dans le quartier du port. Plus tard, elle éleva une autre maison dans le même but à Millwall Docks.

Les exemples de ce genre sont fréquents.

De nombreuses réclames et feuilles volantes font connaître les sociétés et attirent l'argent. Elles ont presque toutes des revues mensuelles. La plus intéressante paraît être, sans contredit, les *Toilers of the deep* l'organe de la *Mission to deep sea Fishermen*. Il convient de citer encore le *Chart and compass*, publié par la *British and Foreign Sailors' Society*; *The Messenger*, porte-voix de la *Seamen's friendly Society of Saint Paul*; *The World on the waters*, de la Société des *Missions to seamen*, etc....

## VII

Les résultats répondent-ils à cet immense effort ? Le succès ne semble pas égal partout, ni pour chaque Société. Celle qui réussit le moins, en apparence, est la *Royal naval Scripture readers' Society*. Quoique spécialement destinée à fournir des *Readers* (lecteurs de la Bible) aux vaisseaux de l'État, elle avoue n'avoir que *quinze* de ces *Readers*, dispersés un peu partout, jusqu'en Asie<sup>1</sup>. Elle se plaint de l'*exiguité*<sup>2</sup> de ses ressources qui lui permettent à peine d'entretenir ce petit personnel.

Une chose la console toutefois, c'est que la flotte, composée d'environ deux cent soixante-dix vaisseaux, n'en a que soixante-quatorze sans chapelain à bord.

La *Mission to deep sea Fishermen*, au contraire, progresse toujours et déploie beaucoup d'activité.

Les *Missions to seamen* envoient partout leurs petits navires porter des ministres qui font le service divin dans les bateaux-phares et sur le pont des vaisseaux en rade.

La *Saint Andrew's Waterside Church Mission* distribua, en 1892, plus de quatre cents paquets de livres ou de vêtements. Le compte rendu pour l'année 1892 ne donne pas la liste intégrale des travaux accomplis. Cependant, à Plymouth, par exemple, le seul Mr Barnes écrivait, le 28 janvier 1893 : « J'ai visité l'an dernier 57 navires ; j'ai donné les sacrements

1. Ils sont ainsi répartis : Quatre à Devonport ; cinq à Portsmouth ; un à Chatham ; un à Deal ; un à Sheerness ; un à Malte ; un à Yokohama ; un à Hong-kong. (*Thirty-second annual report*, p. 6.)

2. Inutile de rappeler quelle est l'exiguité de ces ressources. La Société, cette année-là (1891), reçut 47 186 francs.



à 1 034 émigrants, dont j'ai baptisé 138 ; j'ai distribué 4 000 tracts. »

La *British and Foreign Sailors' Society* fournit, pour 1890, le détail complet de ses travaux. La Société a eu 7 965 services religieux ; reçu 1 049 *pledges* ; fait 48 781 visites à des navires et vu 10 850 familles ou malades ; reçu et envoyé 9 154 lettres pour des marins ; compte 148 465 personnes dans ses *reading rooms* ; donné 425 646 livres (bibles, revues, etc....) ; embarqué 1 386 bibliothèques et fourni gratis 55 132 repas et des lits à 9 845 personnes.

Voici l'abrégé de la statistique publiée en 1893 par les *Missions to seamen*.

Année 1892.	Navires ayant pris des bibliothèques.	17 070
—	Diffusion de tracts en vingt-sept langues.	237 200
—	— de bibles, livres d'hymnes et de prières . . . . .	345 358
—	Communions dans les temples de la Mission . . . . .	4 927
—	Pledges . . . . .	8 028
—	Visites à des navires anglais . . . . .	494 787
	— étrangers . . . . .	87 000

La *Society for promoting Christian Knowledge* sema parmi les marins un *million* d'imprimés de toute sorte, en 1892.

Bien qu'il soit permis de croire à une bonne dose d'exagération et de réclame dans l'énoncé d'aussi beaux résultats, l'influence de ces sociétés est donc réelle en Angleterre et dans les pays de langue anglaise. En France, cette influence reste presque nulle ; des renseignements pris dans nos ports permettent de l'affirmer. Les prédicants n'essayent pas de propagande sur les navires de l'État, où le premier venu ne peut monter à son gré. Dans ses relations avec la marine marchande, le zèle protestant se heurte à maints obstacles parmi lesquels la vieille rivalité entre les deux nations compte pour une large part. Au Havre, le cabinet de lecture et de correspondance, établi, 75, quai d'Orléans, n'accepte guère de Français. Cinq cents ouvrages anglais garnissent les rayons de la bibliothèque. Les marins du Royaume-Uni fréquentent peu ce *Home*, mais hantent plus volontiers les cafés-concerts de la ville. Le *bateau-mission* parut une fois

ou deux dans la rade de Brest, mais n'excita qu'un fugitif intérêt de curiosité.

## VIII

Les statistiques mêlent le culte et les œuvres de bienfaisance. Le soulagement corporel n'est pas, en effet, l'unique souci des associations ; elles cherchent aussi l'occasion de parler religion et d'attirer au prêché<sup>1</sup>. Le marin, si abandonné, se laisse facilement gagner par un témoignage de sympathie. Il croit celui qui s'émeut en sa faveur, le soutient, le soulage ; alors un avantage matériel vient-il donner le dernier coup à une âme déjà si fortement ébranlée, la partie est gagnée.

Les sociétés protestantes ne pouvaient négliger ce moyen d'action, vieux comme le cœur humain, mais toujours efficace. Écoutez le D<sup>r</sup> Grenfell : « Nous avons choisi, pour porter le message d'amour aux pêcheurs de haute mer, la forme des secours médicaux et des distributions de vêtements en laine, dont ces hommes éprouvent un si vif besoin. Nous décidâmes ainsi grand nombre de pêcheurs à venir sur l'*Albert*. » Car l'*Albert* n'est pas seulement un *hospital-vessel*, il se transforme en chapelle, où l'harmonium même a sa place marquée. Les pauvres gens accourent en foule à l'office. « Tous sont reçus sans distinction de religion, continue le docteur ; protestants et catholiques romains nous accueillent comme des envoyés d'amour, députés vers le peuple, et nous avons eu à bord de l'*Albert* autant de catholiques romains que de protestants pour écouter l'Évangile<sup>2</sup>. »

Que le mot *catholique* n'étonne pas. Il y a parmi ces pêcheurs beaucoup d'Irlandais. La misère les a chassés jusqu'au Labrador, mais elle les y poursuit et les y étreint de la façon la plus cruelle ; cela explique bien des faiblesses.

Alors même que la nécessité ne prépare pas un terrain facile à l'action des sociétés bibliques, celles-ci savent

1. Un des articles de la Société des *Missions to seamen* dit en propres termes : « L'objet de la Société est le bien-être religieux des classes maritimes dans la patrie et à l'étranger. » (*Thirty seventh annual report*, p. 32.)

2. *Toilers of the deep*, juin 1893, p. 191 et 192.

encore tirer parti du sentiment religieux qui vit au fond des cœurs.

Le Rev. L. H. Blakeston, qui évangélise au port de Londres les *Surrey commercial Docks*, le constate ainsi : « Je me rappelle parfaitement un samedi soir où j'entrepris une longue et, j'espère, fructueuse discussion. J'avais trois interlocuteurs... dont un chauffeur, autrefois élevé dans la religion catholique, affichant maintenant l'incroyance. *Je compris mieux que je ne l'avais fait jusqu'alors, l'avantage d'une éducation religieuse commencée dès le bas âge.* Cet homme ne parvenait pas à cacher, sous les dehors d'une railleuse incrédulité, sa foi vivace en Dieu. Il alla, pour prouver certaines de ses affirmations, chercher dans sa couchette un livre de religion, qu'enfant il avait reçu d'un prêtre. Les pages usées et jaunies me prouvèrent qu'en dépit de ses inclinations présentes ce chauffeur consultait le petit volume et y trouvait encore la force avec la consolation <sup>1</sup>. »

Ces pauvres gens s'abandonnent souvent au protestantisme parce que le protestantisme multiplie sous leurs pas les commodités du culte, et que le catholicisme n'a ni prêtre ni église facilement abordables. Des circonstances locales de ce genre motivèrent la réponse rude mais éloquente que donnaient un jour plusieurs de ces délaissés. Interrogés sur leur assiduité au temple : « Nous sommes chrétiens, dirent-ils, nous ne pouvons passer le dimanche comme des chiens ; nous sentons le besoin d'un peu de religion. Il faut bien que nous allions au prêche, puisqu'il n'y a pas d'autre lieu de prière. » La même cause permit sans doute au rapport publié en 1893 par la *Saint Andrew's waterside Church Mission*, de noter avec joie ces lignes : « 29 avril 1892. Vapeur S\*\*\*. J'ai questionné la servante, occupée à laver hors de sa cabine, au sujet de neuf lascars chrétiens qui vinrent faire leurs dévotions dimanche dernier dans *Church-Road school room*. Elle répondit : « L'équipage est Hindou et nos chrétiens tous catholiques romains. »

Et que d'âmes, inclinées vers la vraie religion, ouvriraient les yeux à la lumière si quelqu'un la découvrait à leurs

1. *Saint Andrew's waterside Church Mission*. Rapport pour 1892, p.26.

regards! « Le 1<sup>er</sup> décembre 1892, dit le même rapport, le *steward* du vapeur *British Queen* m'offrit un certain nombre de volumes. Il les avait lus et tenait beaucoup à les donner. Je les acceptai donc. L'un d'entre eux se trouvait être une Vie catholique de Jésus-Christ, publiée chez Burns et Oates. Le jeune homme me laissa comprendre, plutôt qu'il ne m'avoua en propres termes, que cet ouvrage lui avait fait grand bien. Je pensai le lui laisser; mais il insista, car il espérait que le livre serait utile à d'autres. »

La religion catholique compterait peut-être un enfant de plus, si le *steward* se fût trouvé en présence d'un prêtre.

## IX

Hélas, jusqu'à ces dernières années le catholicisme n'avait presque rien à opposer au tableau des essais protestants, soit en Angleterre, soit en France, soit aux colonies. Une lettre de marin, publiée dans le *Messenger du Sacré-Cœur* anglais (1891), attira l'attention des catholiques. Un comité de dames, de messieurs, d'officiers de la marine royale et d'ecclésiastiques, se mit à l'œuvre. Peu après, la Société de Saint-Vincent de Paul, à Londres, prit position sur ce nouveau terrain d'apostolat. Un comité, formé pour le port de Londres, visite les navires en partance et leur fournit une bibliothèque. Des cercles pour les marins, des cabinets de lecture et de correspondance, ont été ouverts dans plusieurs ports; et, au mois d'avril 1893, le conseil supérieur de la Société de Saint-Vincent de Paul s'empressait d'annoncer à ses membres que les Conférences de Bristol et de la Tyne tentaient l'établissement de l'Œuvre dans leur circonscription. Le comité central, qui a reçu ce titre : *Work for catholic sailors*, est présidé par S. G. Mgr Virtue, évêque de Portsmouth.

Le compte rendu officiel donne, pour 1892, 1 411 navires étrangers visités dans le port de Londres. Les Français y figurent pour 84 bateaux. Mais le chiffre 1 411 semble encore peu de chose auprès des 65 000 vaisseaux qui fréquentent annuellement la capitale anglaise. Le *Prayer-book* (livre de prières) catholique a été accepté par le gouvernement, et chaque jeune marin catholique des vaisseaux-écoles le reçoit.

L'amirauté en fournit aussi des exemplaires aux capitaines qui les demandent pour leur équipage.

En France, l'attention, dirigée vers d'autres points, ne se porte guère vers les œuvres de matelots. Cependant nous conservons, grâce à Dieu, de grands intérêts sur mer. Les côtes de la Manche envoient tous les ans de nombreux équipages dans les pêcheries du Nord. Au mois de janvier 1893, le commandant Bienaimé écrivait que les divers ports de Normandie et de Bretagne avaient armé l'année précédente 167 bâtiments montés par 3 071 hommes<sup>1</sup>.

Et puisque les chiffres, toujours éloquents dans leur netteté rigoureuse, plaisent plus que jamais à notre époque positive, y recourir encore ne paraîtra pas importun.

En 1887, la France possédait 14 253 voiliers et 984 vapeurs<sup>2</sup>.

En 1889, le nombre de nos marins au cabotage s'élevait à 360 000 hommes<sup>3</sup>. Si, laissant le cabotage, la statistique s'attache au mouvement général des ports français, examiné au point de vue du commerce international et de la grande pêche, l'année 1888 présentera, pour les seules villes du Havre, Marseille, Bordeaux, Dunkerque, Calais et Dieppe, le chiffre de 14 364 entrées et 10 884 sorties de navires<sup>4</sup>.

1. *Revue maritime et coloniale*, janvier 1893.

2. De Foville, *la France économique*, Paris 1889, p. 331.

3. Voici ce que donne l'*Album de statistique graphique*, publié par le ministère des Travaux publics. Le mouvement général du cabotage dans les ports français fut, en 1889, d'environ 70 000 navires expédiés par l'ensemble des ports. Ces navires représentent une somme de 6 000 milliers de tonneaux de jauge; il faut compter en moyenne 60 hommes par 1 000 tonneaux.

4. La somme totale se répartit ainsi :

	Entrées.	Sorties.
Marseille . . . . .	4281	3977
Le Havre. . . . .	2489	1542
Bordeaux. . . . .	1799	1539
Dunkerque . . . . .	2039	1062
Calais . . . . .	2034	1667
Dieppe . . . . .	1523	1057

(De Foville, *op. cit.*, p. 340.)

A Saint-Malo, les armements de 1893 pour la pêche de la morue ont donné lieu à l'expédition de 62 navires, montés par 1623 hommes d'équipage et transportant 3 279 pêcheurs destinés à 200 goélettes, soit 4 902 marins embarqués dans ce port.

Voilà donc une immense classe d'ouvriers bien délaissée. Le protestantisme français commence à s'en préoccuper. A Dunkerque déjà, le *Conseil presbytéral de l'Église réformée de France* vient en aide à ses coreligionnaires marins <sup>1</sup>. A Marseille, parallèlement au *Sailors' Rest*, M. Faithful établit en 1881, pour les Français, le *Repos des marins*. Il le dirige encore en collaboration avec M. Thomé. L'Œuvre est soutenue par le Consistoire protestant, la Chambre de commerce, les armateurs et plusieurs souscripteurs. Elle fournit aux gens de mer, surtout aux Français, l'hospitalité et quelque chose des agréments et du confort que peut rechercher un marin.

Que fait le catholicisme ? A cette question plusieurs fois posée arrivent de nos ports des réponses comme celle-ci : « ... Je ne sais pas ici d'œuvres catholiques en faveur des marins. »

Cependant les nécessités de nos matelots, ou de nos pêcheurs, diffèrent peu de celles des marins d'Angleterre : même pauvreté, mêmes souffrances, mêmes dangers, et quelquefois, il faut l'avouer, mêmes douloureux traitements.

Le commandant Chabaud-Arnault, dans un article du *Cosmos* <sup>2</sup>, traçait le triste tableau des équipages enrôlés pour la pêche de la morue. Ils comprennent seize à vingt-deux hommes, entassés sur des barques au faible tonnage. Comme

En 1889, tel était le mouvement de trois ports, commerce extérieur et cabotage réunis. Tonnage de :

	Entrées.	Sorties.	Total.
Bordeaux . . .	1 615 600	873 900	2 489 500
Le Havre . . .	1 771 500	882 200	2 653 700
Marseille . . .	2 892 900	1 730 800	4 623 700

(Ministère des Travaux publics, *Album de statistique graphique* de 1889.)

1. A Dunkerque encore, les Hollandais ont créé un *Institute* en faveur de leurs nationaux, sur le modèle des *Institutes* anglais.

2. 19 novembre 1893.

logement, une espèce de soute longue de sept mètres, large de deux, à peine assez haute pour que celui qu'elle abrite puisse se tenir debout. Là, ces pauvres gens gardent leurs provisions, font la cuisine, prennent les repas, couchent tout habillés. La maladie les y cloue, sans secours d'aucune sorte. Un médecin ? Où le demander ? Quand le patient est sur la côte, à prix d'argent il se procure encore un officier de santé quelconque. Le commandant Bienaimé affirme avoir vu payer cent francs d'honoraires pour une visite rendue à Patrifjord (Islande), par un médecin demeurant à vingt-quatre heures<sup>1</sup> de là. Mais en mer nulle ressource !

Le commandant Chabaud-Arnault pense qu'un seul navire hôpital et un seul bateau de distribution, dans chacune des stations de pêche, soustrairaient tous ces hommes à l'indigence<sup>2</sup>.

A ces épreuves, déjà si grandes, s'ajoute quelquefois une odieuse persécution. Vers la fin de 1893, le tribunal maritime commercial de Cancale condamnait à six mois de prison seulement, car on plaïda les circonstances atténuantes, le capitaine de l'*Anita*, Boscher, pour brutalités inouïes exercées, au cours de la campagne de Terre-Neuve, envers un novice de son bord. Boscher, régulièrement ivre chaque jour, accablait de coups le jeune homme. Afin de le remettre, il le forçait à avaler cinq ou six verres d'huile de foie de morue, et lui donnait des pommes de terre crues à manger. Le novice succomba. L'équipage indigné dénonça Boscher, qui fut remplacé au retour dans le commandement de sa goélette<sup>3</sup>.

Une puissante organisation de la bienfaisance en faveur de la marine arriverait peu à peu à supprimer totalement des faits de ce genre, encore trop fréquents

1. *Revue maritime et coloniale*, janvier 1893.

2. Les Pères de l'Assomption se sont mis vaillamment à l'œuvre, avec encouragements et félicitations du Souverain Pontife :

« Sa Sainteté... n'oublie pas... l'acquisition des navires comme moyen très propre à promouvoir et faciliter ces mêmes pèlerinages (de Terre Sainte), et à établir cet autre apostolat de la sanctification de la navigation avec les œuvres de mer. »

(Lettre du Card. Parocchi au R. P. Piçard, 2 février 1894.)

3. *La Croix*, mercredi 6 décembre 1893.

Si l'assistance au point de vue physique s'impose impérieusement, les secours religieux deviennent indispensables dans une vie exposée à des périls quotidiens. Voici quelle idée le lieutenant de vaisseau Joseph de Larminat<sup>1</sup> nous donne de ces dangers lors de sa campagne à Terre-Neuve, sur la *Dives* (1876) : « ... Il est étrange de voir l'enthousiasme et l'insouciance de cette population maritime..., écrit-il dans son journal, à l'arrivée des pêcheurs français. Un calfatage sommaire et une couche de peinture permettent au bâtiment de tenir sur l'eau comme par miracle; quarante matelots se disputent cette embarcation et vont affronter gaiement, sans une voile de rechange, sans une pièce de mâture en bon état, la mer la plus rude du monde entier. Vienne le premier gros temps, il faudra nuit et jour, à la pompe, disputer son existence à l'eau qui gagne lentement; les uns rentrent au port, les autres vont se faire condamner à la côte la plus voisine; les plus confiants coulent souvent à la mer; et, l'année suivante, les mêmes faits se reproduisent sans que l'expérience rende les marins plus difficiles<sup>2</sup>. » Aussi que de désastres! Cent soixante goélettes françaises partirent en 1892; douze se perdirent corps et biens. *Cent trente-neuf hommes* périrent, et personne pour consoler leur dernière heure!

« Autrefois, écrit un capitaine au long cours, nos navires bretons avaient deux aumôniers qui visitaient tous les équipages français deux fois dans la campagne. Ces aumôniers venaient sur nos navires et nous les ramenions. Leurs honoraires étaient payés par les armateurs de Saint-Malo, Saint-Servan et Binic. » — « Maintenant encore, dit un autre capitaine, il y a un aumônier sur le bateau de l'État qui garde la station de l'Islande. Mais, à cause des circonstances, il n'a pas grande action sur l'esprit ni sur l'âme des hommes qui sont à la pêche. Les marins travaillent comme des mercenaires et ne vont à terre que rarement, pour chercher de l'eau fraîche. »

Quel bien opérerait un *bateau-mission* catholique naviguant avec la flottille durant les mois de pêche? Mgr Trégaro, plus à même que tout autre de comprendre la question,

1. Mort à Formose, le 19 février 1885.

2. P. Le Génissel, *Joseph de Larminat*, p. 76.



s'exprime ainsi dans une lettre privée (21 décembre 1893) : « ..... Que les armateurs s'efforcent de procurer des aumôniers à mes chers marins pêcheurs, ... cette partie de la société si déshéritée au point de vue religieux, c'est là une œuvre de charité par excellence. »

Une telle entreprise réclamerait beaucoup de dévouement et une première mise de fonds assez considérable. Y aurait-il là une impossibilité, et la gravité des intérêts en jeu n'exigerait-elle pas d'outre-mer certains sacrifices ? Serait-il si difficile d'imiter nos voisins ? Qui empêcherait, par exemple, de fonder dans les grandes villes maritimes un comité formé d'anciens capitaines, d'armateurs et d'autres personnes que leur commerce ou leur position ne laissent pas indifférentes au sort des marins ? Sous la surveillance du comité s'établiraient les cercles, les caisses de secours et d'assurance, les bureaux de renseignements et de consultations où médecins et hommes de loi prodigueraient aux matelots le trésor de leur expérience. Des membres dévoués visiteraient les navires, y distribueraient des livres, y établiraient des bibliothèques roulantes. La Société soutiendrait le marin dans les autres ports, où il rencontrerait toujours au moins un représentant de l'Œuvre prêt à l'accueillir. L'entrée en relations ne souffrirait aucune difficulté, grâce au livret présenté par le voyageur.

Ces vœux, indiqués sous une forme trop succincte et trop incompétente pour prétendre, même de loin, au titre de programme, auront-ils jamais une réalisation ? Pourquoi ne pas l'espérer?...

Déjà, dans la *Corporation* du 23 décembre 1893, on lisait : « Assemblée régionale de Saint-Brieuc du 16 au 19 novembre 1893. — *Œuvres des marins*. — Après échange d'observations pratiques sur la situation des marins et des moyens de leur venir en aide, M. l'abbé Garnier exprime le désir de voir une commission d'hommes appartenant à tous les diocèses de Bretagne se constituer pour l'étude de cette importante question. » Du reste, cette idée a été accueillie dans les sphères officielles.

Au moment où il quitta le pouvoir, l'amiral Aube pensait à prendre les mesures nécessaires pour l'installation de

*Sailors' homes* en France. M. Grosos, armateur et président de la Société des sauveteurs au Havre, songeait dès 1892 à offrir un asile aux matelots et sauveteurs âgés<sup>1</sup>.

Des fonds de secours existent à Dunkerque et dans plusieurs ports de Bretagne. Dernièrement, grâce aux démarches du commandant Bienaimé, les armateurs bretons consentirent à verser aux caisses de secours une part égale à celle qu'y déposent les patrons et les matelots, c'est-à-dire 1 pour 100 de leurs salaires<sup>2</sup>.

Ces divers indices permettent de croire que le bien des marins ne trouvera pas moins de dévouement en France qu'en Angleterre. Le zèle prodigué dans les œuvres sociales en donne la confiance.

1. Renaud, *Carnet d'officier de marine*, 1892, p. 25.

2. *Tablettes des Deux-Charentes*, 13 janvier 1894.

BULLETIN

DES SCIENCES SOCIALES

---

QUELQUES MALENTENDUS

Après avoir constaté l'antagonisme soigneusement entretenu entre la classe ouvrière et les patrons, par certains politiciens qui y trouvent leur intérêt, nous avons fait entrevoir la possibilité d'opérer un rapprochement, par une entente réciproque dans le sein de l'atelier. Pour atteindre ce but, il est nécessaire de ménager aux ouvriers la possibilité de s'expliquer sur les conditions du travail et sur les abus qui auraient pu se glisser dans l'exécution du contrat qui les lie avec l'usine. Nous devons donc rechercher et étudier les pratiques et les institutions les plus propres à procurer ce résultat. Mais la lumière ne se ferait pas assez claire si, auparavant, nous n'avions dissipé certains malentendus; ils concernent des notions élémentaires auxquelles nous aurons à faire fréquemment appel dans le cours de nos recherches; tels sont la nature précise du contrat entre patron et ouvrier, le sens à attacher à l'expression de salaire familial, la valeur et la portée à attribuer à la théorie de la participation aux bénéfices. Nous étudierons successivement ces différents sujets.

LE CONTRAT ENTRE PATRONS ET OUVRIERS

I. — Que les relations entre patron et ouvrier reposent sur un contrat librement consenti, de part et d'autre, c'est une vérité que nous avons énoncée plutôt que démontrée, puisqu'elle est le fait régnant depuis la disparition du servage, et, si nous avons constaté des restrictions à la liberté du travail, elles proviennent, non de la nature du contrat, mais de la situation respective des contractants, sur la détermination desquels pèse souvent l'impérieuse nécessité.

Mais quelle est la nature de ce contrat considéré en lui-même? Ici des divergences se produisent, assez profondes pour modifier du tout au tout la conception des rapports qui doivent exister

entre le patron et celui qu'il emploie. Cet engagement est-il un échange de services entre deux particuliers, dont l'un apporte son travail et l'autre lui solde sa rémunération, suivant un prix réglé par une convention expresse ou par la coutume reçue? Ou bien est-il un contrat de société entre deux particuliers mettant en commun leurs facultés respectives, l'un ses capitaux, l'autre son intelligence et ses forces, et même sa personne tout entière, pour réaliser un bénéfice qui devra être partagé entre eux? Ce n'est pas seulement le socialisme qui prétend baser tout le régime du travail sur le principe de l'association nécessaire entre le capital et le travail, pour arriver promptement à faire du premier le serviteur du second; ainsi se rétablirait le régime du labreur esclave, mais en en renversant les termes: l'esclave serait l'employeur soumis en tout à ses collaborateurs omnipotents. De bons esprits se sont laissé séduire par des nouveautés généreuses mais imprudentes. Il y a quelques semaines, nous entendions un orateur catholique, dans une séance de commission d'un congrès, adjurer les membres de la section d'économie de rayer du vocabulaire l'expression de *contrat de louage d'ouvrage*, comme injurieuse à la dignité de l'ouvrier racheté par le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ; comme si, pour ménager des susceptibilités déraisonnables, nous devons bouleverser le langage reçu et sciemment envelopper d'obscurités des notions auxquelles la science théologique et la science juridique ont donné leur sens précis. Passons à côté de cet argument de sentiment, et voyons si la notion du contrat entre patron et ouvrier, proposée par la nouvelle école, doit nécessairement et peut légitimement se substituer à celle sur laquelle les juriconsultes et les moralistes ont basé jusqu'ici leurs raisonnements.

Cette manière nouvelle d'envisager le problème des relations entre employeurs et employés est d'importation allemande. Ce fut au château de Haid, en Bohême, que plusieurs sociologues catholiques d'Allemagne, d'Autriche et de France, se réunirent au mois de juin 1882 dans une sorte de congrès intime, sous la présidence du prince de Læwenstein, pour rédiger tout un programme de réformes à introduire dans les rapports du capital avec le travail. On a donné le nom de *Haider Thesen*, à cette sorte de manifeste dont le baron de Vogelsang et le comte Breda

avec le prince de Lœwenstein se sont faits en partie les éditeurs responsables<sup>1</sup>.

D'après cette nouvelle théorie, le contrat qui lie réciproquement le patron et l'ouvrier diffère essentiellement de tout autre contrat : « Il n'est pas un contrat de vente ou d'achat, parce que le travail, produit *moral* de l'activité humaine, ne peut pas être détaché de l'homme pour devenir propriété d'autrui. Pour ce même motif, il n'est pas non plus un bail ; et, si le contrat du salaire impose des obligations à l'ouvrier, l'équité naturelle exige, au nom de la justice dont les lois forment la base de la société chrétienne, que le *salaire soit l'équivalent de ce que l'ouvrier a fourni*. Temps, force, adresse, intelligence, éducation, instruction, responsabilité, dangers de perdre la santé ou la vie, tout cela doit être pris en considération, quand il s'agit de fixer le tarif des salaires. Ce salaire doit d'ailleurs suffire à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille. Il doit même permettre de faire quelques économies. Mais, en outre, *il dépendra de la situation plus ou moins prospère de l'entreprise, et pourra, par conséquent, se réduire à son minimum, mais aussi devenir très élevé*. » Ainsi s'expriment les congressistes de Haid. En un mot, suivant que l'affirme M. de Vogelsang, « la morale chrétienne exige que le contrat entre patrons et ouvriers, jusqu'ici dépourvu de tout appui juridique, devienne un contrat de société dans le sens strict du mot<sup>2</sup> ». Ailleurs qu'en Bohême, on trouvera peut-être que l'arsenal des lois n'est pas tellement dépourvu de ga-

1. Le texte complet du programme se trouve dans les *Oesterreichische Monatsschrift* de Vienne (7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> livraisons 1883); peut-être le rédacteur en chef, Frhr. von Vogelsang, n'a-t-il pas entendu prendre sous sa responsabilité toutes les idées qui y sont exprimées.

2. Il est évident que ce « contrat social », que l'on qualifierait mieux de « contrat social chrétien », n'a rien de commun avec le système politique que J.-J. Rousseau a proposé sous le nom de contrat social, ni avec le pacte vulgairement désigné sous ce titre, et que le droit civil définit : « un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre quelque chose en commun, dans la vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter ». Les conventions de ce genre sont formées par des capitalistes entre eux, mais non entre patrons et ouvriers. C'est du reste M. Vogelsang qui a pris sur lui d'introduire cette expression équivoque contre l'emploi de laquelle proteste le P. Lehmkuhl ; « la jurisprudence, dit celui-ci, employant ce terme en un sens tout différent », il est à recommander de ne pas l'appliquer au contrat de travail proprement dit.

ranties données au salaire et au traitement des ouvriers, que tout y soit à créer.

II. — Nous avons la bonne fortune de pouvoir opposer à des sociologues allemands un théologien allemand dont ils ne seront pas tentés de récuser l'autorité, le R. P. Lehmkühl, S. J., reconnu partout pour un des plus savants moralistes de notre époque. On s'est plu quelquefois à opposer ses tendances, en matières sociales, à celles de ses confrères de France; nous le prendrons ici pour guide, sans toutefois le suivre dans toutes les déductions de détail<sup>1</sup>.

L'auteur, dès l'Introduction, dénonce, sans détour, « une tendance à faire entrer dans le contrat entre patrons et ouvriers un élément *de soi-disant justice* qu'il lui est impossible d'admettre et dont le Saint-Père ne fait aucune mention dans son encyclique<sup>2</sup> ».

Et d'abord, comment le baron de Vogelsang a-t-il cru pouvoir s'appuyer sur saint Thomas, pour démontrer que le contrat réglant le salaire est une sous-division de l'idée générale du contrat de société? Dans le passage qu'il allègue (2. 2, q. 78, art. 2, ad 5), le saint Docteur parle du contrat social par lequel un riche propriétaire s'associerait avec un marchand ou un artiste, mais il n'est nullement question du contrat réglant le salaire, à moins de voir dans le marchand ou l'artiste un salarié, et de présupposer l'identité entre contrat de salaire et contrat social, ce qui est précisément la question débattue. Il y a donc ici une singulière distraction de l'auteur.

Mais venons à la preuve intrinsèque sur laquelle se base toute la thèse. C'est une dépendance mutuelle, en vertu de laquelle le capital aurait besoin du travail pour être fructueux, et le travail, de son côté, requerrait le capital comme son instrument nécessaire, en sorte qu'il y aurait obligation réciproque de l'un à l'autre. Soit. Mais conclura-t-on de là que celui qui fait valoir lui-même

1. Ce travail, qui avait paru dans les *Stimmen* de Maria Laach, en 1883 et en 1890, a été réédité par l'auteur, puis publié en français par le Dr C. Fritsch, professeur de droit naturel au grand séminaire de Strasbourg, sous ce titre : *Le contrat entre patrons et ouvriers et les grèves* (in-8, Louvain, 1893). C'est cette traduction que nous citons d'ordinaire.

2. *Loc. cit.*, p. 6.

son capital contracte avec sa propre personne ? La conséquence serait aussi étrange, pour ne pas dire bizarre, que nouvelle.

Le cas le plus fréquent est celui où le capital et le travail ne peuvent être fournis par la même main ; y a-t-il alors relation nécessaire entre l'un et l'autre ? La nature n'a subordonné ni le capital au travail, ni le travail au capital. Le capitaliste peut s'abstenir de faire valoir son fonds, l'ouvrier peut s'obstiner à demeurer les bras croisés. S'ils vont l'un à l'autre, ce n'est pas en vertu d'une obligation essentielle ; c'est librement, suivant leurs convenances ; en ceci consiste la liberté du travail.

L'auteur est dans le vrai lorsqu'il écrit : « De même que personne n'est en droit de s'adjuger ou d'utiliser le bien d'autrui, sans consentement préalable du propriétaire ; de même, et à plus forte raison, personne n'a le droit d'utiliser le travail d'autrui, avant d'avoir obtenu le consentement de l'ouvrier. » Mais où l'on commence à raisonner à faux, remarque le P. Lehmkuhl, c'est « quand on prétend que, ni la volonté libre des deux contractants ne pourrait introduire une autre forme d'union entre le capital et le travail, ni les circonstances extérieures ne pourraient faire prédominer l'un de ces facteurs et faire de l'autre un facteur subordonné ». Il donne des exemples : une bonne créance pourrait m'autoriser à mettre la main sur le capital de mon débiteur, à l'employer et à l'utiliser même malgré lui ; de même, il ne paraît pas impossible qu'une dette consentie puisse obliger le débiteur à mettre son travail au service du créancier, même malgré lui. « Donc, conclut le savant théologien, il est faux que le contrat de société soit *l'unique lien conforme à la justice pour relier entre eux patron et ouvrier*<sup>1</sup>. »

III. — Au sujet des relations entre le capital et le travail, trois hypothèses peuvent être formées. La première est celle d'une union sociale parfaite, allant jusqu'à effacer toute différence entre l'un et l'autre. Riches et pauvres, propriétaires et prolétaires s'unissent et vivent comme des frères. Biens communs, ou plutôt pauvreté commune et travail commun proportionné aux forces et aux capacités d'un chacun, assurent à tous la même existence en leur faisant partager les mêmes privations ; cette existence est embrassée librement et les privations sont supportées volontaire-

1. *Loc. cit.*, p. 12.

ment, pour obéir à un amour supérieur aux ambitions terrestres. Mais cet idéal, on sait que, s'il se réalise dans la vie religieuse, il ne se réalise que là. Les congressistes de Haid ont-ils la prétention de transformer la société entière en un vaste couvent ?

La seconde hypothèse nous met en présence d'un homme qui appelle le capital d'autrui au service de son travail. C'est le cas du fermage. Celui-ci reste dû, quel que soit le rendement de l'année ; au fermier de faire produire à la terre le plus qu'elle peut donner. Cet arrangement a toujours été considéré comme légitime, et cependant on n'y trouve aucune trace du contrat de société dont les auteurs de la nouvelle théorie voudraient faire la condition nécessaire de tout rapport entre le capital et le travail.

Dans la troisième hypothèse, qui est le régime industriel, le capital appelle à lui le travail dont il a besoin, et l'engage pour un salaire convenu. Il est évident que le travail a plus besoin du capital que le capital n'a besoin du travail. Le chef d'industrie peut choisir, et, après avoir engagé les ouvriers, il reste directeur de l'entreprise. Qui oserait dire qu'ici la situation des deux contractants est la même ? N'est-il pas clair que la liberté est plus limitée chez l'ouvrier, où elle s'aheurte à une de ces inégalités établies par la nature, qui contredisent absolument les revendications du radicalisme égalitaire ? C'est le patron qui s'approprie l'activité de l'ouvrier, pendant un nombre d'heures fixe ou pour une tâche déterminée, contre un salaire débattu, mais qui ne saurait descendre au-dessous de ce qui est l'entretien d'un homme. Il est impossible de voir, dans de telles conditions, la situation respective de deux associés.

Ici nous touchons au nœud du problème. Aussi demandons-nous au lecteur la permission d'insister, avec le P. Lehmkuhl, dont nous nous approprions pleinement la doctrine ; on verra, du reste, qu'elle n'est autre que l'enseignement traditionnel de toutes les écoles théologiques. « Posée en termes précis, dit-il, la question est celle-ci : Est-ce que l'égalité sociale du patron et de l'ouvrier est seule justifiable ? Est-ce que la subordination de l'ouvrier au maître constitue une injustice vis-à-vis du premier, une violation du droit naturel chez le second ? La théorie que nous combattons ne devient admissible que si la réponse à ces questions est affirmative. Or, toute l'école du passé est contre



cette solution affirmative. C'est chose évidente ; pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à lire ce que les théologiens disent sur la justice dans la fixation des salaires.

« Les théologiens scolastiques, depuis les temps les plus reculés jusqu'à saint Alphonse, traitent à fond du contrat de société au point de vue juridique et moral. Sans doute on pourrait citer nombre de passages dans lesquels ils imposent, au nom de la justice, le partage égal et proportionnel ; c'est dans le cas où l'un aurait fourni le capital et l'autre l'industrie et le travail. Alors les risques retombent sur chacune des deux parties, d'une manière proportionnelle à la mise, et, en cas de mauvaises affaires, celui qui a fourni le capital perd de l'argent, et celui qui a fourni le travail en perd les fruits. Mais pas un seul n'invoque ce contrat quand il s'agit de définir les *relations de justice qui existent entre patrons et ouvriers*. Ici une voix unanime se fait entendre : pour fixer les salaires d'après les règles de la justice, conformez-vous à l'usage et basez-vous sur l'équité d'un accord mutuellement consenti. Ainsi, saint Alphonse de Liguori <sup>1</sup> dit qu'au nom de la justice le « domestique et l'ouvrier » ne peuvent pas prétendre à un salaire plus élevé que celui qui a été stipulé, quand même ce salaire serait aussi bas que possible, pourvu qu'au même prix le patron eût pu, sans recourir à la ruse et à l'injustice, engager d'autres serviteurs <sup>2</sup>. »

En ceci, comme le fait remarquer le P. Lehmkuhl, le saint Docteur assure qu'il est d'accord avec tous les théologiens. Il renvoie spécialement au Commentaire de Viva sur la trente-septième des Propositions condamnées par Innocent XI <sup>3</sup>. Nous n'extrayons de la discussion de Viva que ce qui a trait à notre sujet : « Il est hors de doute que tout salaire est juste, qui est fixé par la loi ou par l'usage. Néanmoins ce salaire juste et équitable ne peut pas toujours être fixe, il subit les fluctuations du prix fort, du prix moyen et du prix minime. C'est pourquoi le serviteur ne subit

1. *Theologia moralis*, l. III, t. V. c. I, nn. 522-524, Vesuntione, 1882, t. III, pp. 35 sqq., où il traite de la compensation occulte que peuvent s'attribuer les serviteurs.

2. *Loc. cit.*, p. 21.

3. Viva, S. J. *Damnatæ theses ab Alex. VII, Innoc. XI et Alexandro VIII, necnon Jansenii ad trutinam revocatæ*, ed. 4<sup>a</sup> Patavii, 1713, p. II, pp. 90 sqq. — Th. xxxvii, n. 6.

aucune injustice s'il consent librement à ne toucher que le salaire minime. D'autre part, le maître n'est pas lésé dans ses droits s'il consent à payer le prix le plus fort. Toutefois, le tarif du salaire serait évidemment injuste s'il descendait au-dessous du prix faible, au point de mettre le serviteur, qui donne toute sa journée à son maître, dans l'impossibilité de subvenir, par son travail de chaque jour, à sa nourriture et à son habillement proportionnés à son état. Mais s'il s'agit d'un travail qui réclame un salaire plus élevé et qui se paye plus cher d'ordinaire, il faut prendre en considération bien des circonstances, pour décider s'il est au-dessous du juste prix. »

Nous ne suivons point Viva dans l'énumération des divers éléments dont on doit tenir compte pour établir cette appréciation. Il nous suffit de remarquer, avec le P. Lehmkühl, que la circonstance du bénéfice plus ou moins grand n'est mentionnée nulle part. Or, si le prétendu contrat de société régissait le travail, il est évident que la considération du taux des bénéfices aurait sa place nécessaire dans l'appréciation du juste salaire. Cette conséquence aurait ici d'autant plus d'importance, que l'auteur examine jusqu'à quelles limites s'étend la condamnation portée contre les gens gagés, qui se compensent clandestinement de l'infériorité d'un salaire qu'ils jugent insuffisant.

Le P. Lehmkühl conclut : « Je ne crois rien exagérer en disant que l'hypothèse de la subordination de l'ouvrier au patron répond à la raison, à l'histoire et à la révélation. Au contraire, l'hypothèse de l'absolue égalité sociale n'est basée sur aucun fondement sérieux. Elle n'obtient force juridique que dans le cas d'un mutuel et libre consentement entre propriétaire et prolétaire<sup>1</sup>. »

Ajoutons une considération qui, sans tenir aussi étroitement à la trame du raisonnement, ne constitue point cependant un hors-d'œuvre. Ceux qui ont posé en principe l'association nécessaire du capital et du travail donnant droit à un partage égal des fruits, ont-ils réfléchi à une conséquence très grave qui découlerait de leur théorie : l'obligation intrinsèque, pour le travail, de faire bénéficier le capital emprunté des fruits qu'il retire en le faisant valoir ? Or, cette conclusion impliquerait un blâme pour l'Église, qui, jadis, interdisait d'une manière générale le prêt à intérêt. C'est

1. *Loc. cit.*, p. 23.

encore le P. Lehmkuhl qui les avertit charitablement de cet écueil auquel leur théorie irait s'aheurter : « Si la forme du contrat de société, écrit-il, est une conséquence absolue des lois de la justice, les lois par lesquelles l'Église a jadis défendu, d'une *manière générale*, le prêt à intérêt, devraient passer pour injustes. Cette défense aurait même été absolument injuste, dans le cas où l'emprunteur aurait voulu utiliser l'argent prêté, en vue d'un gain à faire. Car il est évident que, si le contrat social était la seule forme juridique réglant les relations entre argent et travail ou industrie, il eût fallu, dans ce cas, stipuler le partage proportionnel du gain avec le prêteur. Or, cette idée est aussi bien réglée par la foi catholique et par l'autorité scientifique de toute l'ancienne école. Celle-ci n'a jamais admis que l'emprunteur fût, *a priori*, tenu de partager avec le prêteur le bénéfice tiré de l'argent prêté<sup>1</sup>. »

De ce que nous venons de dire il résulte clairement que l'on ne saurait prétendre que l'association du capital et du travail soit l'unique mode légitime de la coopération de l'un avec l'autre.

IV. — La théorie de la nécessité du contrat de société, pour satisfaire aux exigences de l'équité naturelle, ainsi déboutée par sentence de la théologie, on a essayé d'une diversion sur un autre terrain. On s'est appliqué à donner une physionomie française à la conception allemande. On a tenté d'amener des conclusions identiques, en introduisant un argument inusité jusqu'ici, celui des exigences du travail considéré comme fonction sociale. Nous ne nous attarderons pas à cette nouvelle doctrine qui ne diffère pas beaucoup du système précédent. Il nous suffira de rappeler en quels termes vigoureux et avec quelle impitoyable logique Mgr Freppel a fait justice de cette erreur philosophique, inspirée par des intentions généreuses, mais née de notions inexactes sur le travail et sur la société.

« Le travail est une fonction sociale. » — « C'est là, répliquait-il, une maxime que, pour ma part, je conteste absolument. Le clergé, la magistrature et l'armée remplissent des fonctions sociales; cela se comprend de soi. Mais le travail de l'ouvrier, comme celui du patron, est d'ordre purement privé. Le contrat qui les lie l'un à l'autre est un contrat personnel, d'homme à

1. *Loc. cit.*, p. 14.

homme, de particulier à particulier, et dans lequel les pouvoirs publics n'ont rien à voir, si ce n'est pour faire respecter la justice et la morale.

« Dira-t-on que le travail est une fonction sociale parce qu'il intéresse la société? Mais, à ce compte-là, il n'y a pas de manifestation de l'activité humaine qui ne ferait surgir toute une armée de fonctionnaires; car c'est le propre de la société qu'aucun de ses membres ne puisse s'isoler du corps entier auquel se rapportent, en profit ou en perte, tous les actes individuels. Autant vaudrait soutenir que le consommateur, sans lequel le producteur ne pourrait subsister, remplit à son tour une fonction sociale; et alors où s'arrêter dans cette voie? Il n'y a plus de Français qui ne puisse se dire un fonctionnaire. Vraiment, il suffit de serrer d'un peu près cette formule pour montrer que si elle se prête facilement à des développements de pure rhétorique, elle ne résiste pas à l'examen de la raison<sup>1</sup>. »

V. — Il nous faut donc revenir à la notion usuelle du contrat de louage d'ouvrage, qui unit l'un à l'autre, par des obligations réciproques, le patron et celui qu'il emploie; le taux du salaire réglé par l'offre et la demande est basé sur le juste prix; celui-ci est déterminé par l'appréciation commune, d'après le coût de la vie dans la contrée et aussi d'après le degré de prospérité de l'industrie, mais sans qu'il se fasse un partage nécessaire des profits et des pertes, comme cela a lieu entre associés.

Nous n'avons pas à nous émouvoir du prétendu rapprochement que le contrat de louage d'ouvrage établirait entre l'ouvrier, être humain élevé par le baptême à la dignité d'enfant de Dieu, et la brute ou l'outil; ce n'est pas la personne humaine qui se loue. Ni le chef d'usine ni le maître de maison ne songent à acheter par le salaire ou les gages les droits du maître païen sur l'esclave antique; ce sont les services rendus que le patron rémunère selon l'utilité qu'il en reçoit. Notre-Seigneur ne s'exprime pas autrement dans l'Évangile, lorsqu'il met en scène un père de famille qui engage des ouvriers pour travailler dans sa vigne : *conventionem factam cum operariis, ex denario diurno*; et le soir, à l'heure de la paye, à ceux qui prétendaient donner une autre base à leur salaire : *non facio tibi injuriam : nonne ex*

1. Cité ap. Ét. Cornut, S. J. *Monseigneur Freppel*. Paris, 1893, p. 395.

*denario diurno convenisti mecum*<sup>1</sup> ? Qu'on relise les passages nombreux de la Bible où est rappelée l'obligation de s'acquitter envers les mercenaires, on y trouvera énoncée, à chaque page, l'obligation de payer à l'ouvrier ou au serviteur le prix de son travail, mais on n'y rencontrera nulle trace d'un partage de bénéfices. Or, c'est à ce terme qu'on voudrait nous faire aboutir par les théories nouvelles du contrat de société entre patrons et ouvriers, et du caractère de fonction sociale attribué au travail. Mais, puisque nous devons traiter à part de la participation aux bénéfices, nous nous contenterons, pour le moment, de cette conclusion que le contrat de société, tel que l'entendent les sociologues que nous combattons, loin de s'imposer comme une réorganisation nécessaire des rapports entre patrons et ouvriers, destinée à faire disparaître une iniquité séculaire, n'est qu'une théorie sans fondement, dont l'application serait des plus périlleuses.

On s'est récrié contre la timidité de ceux qui persistent à asseoir sur la base trop étroite de la théorie traditionnelle les institutions ouvrières qui réclament une part si considérable dans la société nouvelle. Nous ne nous arrêterons pas à examiner, avec le P. Lehmkuhl, si le contrat de société, dont on ne saurait exiger l'introduction au nom du droit, et qui ne pourrait être installé que par une intervention violente de l'État, constitue en lui-même le moyen le plus efficace pour améliorer la situation matérielle des ouvriers ; mais n'exprime-t-il pas une vérité de la plus haute évidence quand il estime que l'introduction de cette forme nouvelle dans les rapports entre patrons et ouvriers demeurerait sans résultats, si l'égoïsme continuait à régner dans les cœurs des patrons et des ouvriers ? L'extirpation de ces dispositions haineuses ne peut être que le fruit de l'action de l'Église. Or, le jour où celle-ci serait assez maîtresse des âmes, pour étouffer ces vices, le contrat de société, deviendrait inutile, puisque la charité inclinerait les cœurs des patrons à faire spontanément bénéficier les ouvriers de leur prospérité, en même temps que ceux-ci auraient appris à contenir leurs exigences dans les limites de la modération chrétienne. Il résume en deux lignes sa pensée : « Il ne s'agit pas d'élever la classe ouvrière aussi haut que possible, chose idéale. Mais il faut simplement lui

1. *Math.*, ch. xx.

faire une situation satisfaisante et digne d'un homme. Or, ce but peut être atteint d'une autre manière que par le contrat de société. »

Il pousse plus loin son investigation et se demande si le contrat de société, ainsi entendu, peut être mis en pratique ; il conclut sans hésitation à la négative. En effet, un semblable bouleversement des notions reçues et des institutions existantes ne saurait être attendu de la volonté spontanée des particuliers, il ne pourrait obtenir sa réalisation que de l'État, lequel devrait, au préalable, déposséder toutes les situations existantes, basées sur la nature et acceptées par la morale. Or, où celui-ci prendrait-il ce droit, puisque ni le bien public de la nation, ni le bien matériel de la classe ouvrière ne dépendent d'un tel acte révolutionnaire ? « Donc, ajoute-t-il, puisque, pour la réalisation de la théorie du contrat de société, on ne peut trouver d'autre facteur que le libre accord et le consentement réciproque dans des cas particuliers, il faut renoncer à la voir s'effectuer d'une manière générale ; » en d'autres termes, le contrat de société entre patrons et ouvriers ne donne pas la solution générale et surtout nécessaire du conflit ouvrier.

Aussi nous associons-nous entièrement à la conclusion pleine de sagesse de l'auteur : « A notre avis, dit-il, même au point de vue théorique, il faudrait s'abstenir d'appuyer ces idées, parce que, jetées dans le peuple, elles feraient germer ou augmenteraient un mécontentement désormais impossible à calmer. Nous croyons, au contraire, que des exigences plus modestes, ou peut-être même matériellement les mêmes, mais présentées sous une forme adoucie, trouveraient plus facilement écho dans la volonté libre de l'ouvrier chrétien, et auprès du législateur autorisé qui ferait intervenir son pouvoir, pour imposer de force, aux patrons injustes, des mesures proportionnées aux désirs de la classe ouvrière. » Nous n'irions peut-être pas aussi loin que le savant théologien dans l'énumération des objets qu'il assigne à l'intervention de l'État ; l'insuccès de notre loi récente sur les heures de travail, qu'il est question déjà de réformer, n'est pas de nature à affermir notre confiance dans les réglementations législatives générales, et nous ne voyons pas que sa compétence serait plus grande pour tarifier les salaires, mais nous souscrivons pleinement à l'avis qu'il émet, de faire entrer l'ouvrier pauvre dans une corporation

qui lui assure une existence supportable, même en cas de maladie et de malheurs.

Nous aurons plus tard l'occasion de nous expliquer sur le rôle de l'État et sur celui des corporations et de l'initiative individuelle dans l'amélioration du sort de la classe ouvrière. Mais comment ne pas applaudir, dès maintenant, à la réflexion finale du vénéré théologien ! « Répétons-le encore une fois, si grands et si pressants qu'ils puissent être, les besoins matériels ne sont pas les plus urgents. La corruption morale est un mal beaucoup plus grand ; et, d'autre part, il y a tant d'ouvriers dépendants qui en sont atteints ! C'est ici, avant tout, qu'il faut ouvrir les yeux ; c'est ici le terrain sur lequel nous devons assurer à l'Église sa liberté d'action, afin qu'elle puisse arrêter le torrent qui nous entraîne. Alors seulement, quand vous aurez atteint ce but, vous travaillerez avec succès au bien matériel de l'ouvrier<sup>1</sup>. »

1. *Loc. cit.*, p. 27, 28.

( *A suivre.* )

P. FRISTOT.

## MÉLANGES ET CRITIQUES

---

### JEANNE D'ARC A-T-ELLE ÉTÉ BRULÉE ?

La question est équipollente à celle-ci : Louis XVI est-il mort sur l'échafaud, et Napoléon I<sup>er</sup> sur le roc de Sainte-Hélène ? Ce n'est qu'aux élèves des écoles enfantines, aux enfants de six ou sept ans, qu'on peut — sans manquer de respect — poser une de ces trois questions, dont la réponse est également certaine et également connue. Cependant, une revue très sérieuse, au moins par son titre, ayant cru devoir faire quelque cas d'une brochure où le martyr de la libératrice est révoqué en doute, c'est pour répondre à la demande de plusieurs abonnés des *Études* que l'on jette ici quelques observations qui pourront faire juger le factum et son auteur. Elles ne porteront que sur une page, l'entrée en matière. On y lit :

« Croirait-on que, parmi toutes les pièces du procès de condamnation, il n'y a aucun procès-verbal de l'exécution, et que nul acte officiel de l'époque, ecclésiastique ou judiciaire, n'en ait dit le moindre mot ? La procédure se compose de 128 pièces authentiques, et la seule importante manque. On possède l'écriture originale du procès et 23 copies...; dans aucune de ces copies ne se trouve une note quelconque, si vague soit-elle, sur l'exécution de Jeanne. »

Passons sur l'acte *judiciaire* opposé à l'acte *ecclésiastique*, comme si les actes ecclésiastiques n'étaient pas judiciaires. Le brochurier a probablement voulu dire civil. Ceux qui connaissent le procès de condamnation, sa structure, — il y a plus de dix ans que je le retourne dans tous les sens, — prendront ce chiffre de 128 pièces pour ce qu'il est. Mais ce sont là de petits côtés, propres seulement à nous révéler à qui nous avons affaire. A qui nous avons affaire, c'est suffisamment démontré par l'ébahissement naïf de celui qui est stupéfait de ne pas trouver dans un procès ecclésiastique en matière de foi, que l'hérétique a été condamné au feu et brûlé. Il ignore donc que l'Église n'a jamais



condamné à la peine capitale, que les jugements de l'Inquisition se contentaient de prononcer que l'accusé était hérétique obstiné, relaps, et de l'abandonner comme tel au bras séculier, au pouvoir civil ; et que ce dernier, lui faisant l'application des lois politiques du temps, le condamnait à la peine édictée par ces mêmes lois et veillait à l'exécution de la sentence ? C'est le B, A, BA, pour quiconque veut s'occuper de la matière. Ni la condamnation au bûcher, ni l'exécution ne devaient donc se trouver mentionnées dans la procédure rédigée au nom de Cauchon. De fait, pourtant, elles s'y trouvent, et là où le brochurier avance que l'on ne rencontre pas une note quelconque, si vague soit-elle, sur l'exécution, on lit, en réalité, une promulgation de la condamnation et de l'exécution, si solennelle, si authentique, qu'elle est unique dans l'histoire. L'on peut jeter le défi à qui que ce soit de citer une exécution, fût-ce celle de Louis XVI, qui ait été promulguée avec l'appareil mis à la promulgation du supplice de la libératrice sur le bûcher.

A la suite du procès de condamnation de Jeanne, Cauchon fit ajouter des actes posthumes qui se trouvent et dans les originaux et dans les copies que nous possédons encore, avec cette particularité que les greffiers refusèrent de les signer. Si, en tout ce qu'ils renferment de défavorable à Jeanne, ils sont de nulle valeur, l'on ne peut pas supposer que Cauchon ait prêté au roi d'Angleterre ou à Bedford, qui gouvernait en son nom, des lettres fausses, que le gouvernement anglais n'aurait connues ni approuvées, et cela dans un acte dont copie fut transmise à ce même gouvernement. La preuve, d'ailleurs, c'est que les chroniqueurs, qui n'avaient pas vu le procès de Rouen, rapportent la substance de ces mêmes lettres.

Or, à qui sont adressées ces lettres, et que disent-elles ? Qu'on ouvre Quicherat au tome I<sup>er</sup>, p. 485, on y lira : *Sequitur tenor litterarum quas Dominus noster rex scripsit Imperatori, Regibus, ducibus, et aliis principibus TOTIUS CHRISTIANITATIS*. La vie de Jeanne s'y trouve exposée telle que les Anglais voulaient qu'elle fût divulguée dans toute la chrétienté. On n'a garde d'omettre l'exécution du supplice : *Judicio sæcularis potestatis quæ corpus ejus igne cremandum esse censuit derelicta fuit...* Et un peu plus loin : *HIC EXITUS, HIC FINIS EJUS FUIT*. Est-ce que la Convention elle-même notifia l'exécution du roi martyr par des lettres

aussi authentiques à toutes les puissances de l'Europe? Il n'est pas téméraire — on va le voir — de penser que l'auteur connaît imparfaitement le latin. Occupé à compter les 128 pièces du procès (?) il ne les aura pas lues; mais la suivante, au titre près, est en français du quinzième siècle et offrait moins de difficulté. Elle a pour titre : *Sequitur tenor litterarum quas Dominus noster Rex scripsit prælatis Ecclesiæ, Ducibus, comitibus, et aliis nobilibus, et civitatibus Regni sui Franciæ*. Évêques, ducs, comtes, nobles, villes de la partie du royaume de France soumise au roi anglais, personne n'y est omis.

Après avoir raconté à sa manière la vie de Jeanne, le monarque anglais que l'on fait parler dit ceci : *Elle fut derechef prêchée publiquement, et comme renchue ès-crimes et fautes par elle accoutumées, délaissée à la justice séculière qui incontinent la condamna à être brûlée...* ICI EST LA FIN DES ŒUVRES; ICI EST L'ISSUE D'ICELLE FEMME. » (P. 493.) La sentence et l'exécution doivent être solennellement publiées partout où cela semblera bon, et nous savons qu'elles le furent à Paris avec un appareil tout extraordinaire.

Le brochurier, qui a découvert 128 pièces dans la condamnation, n'a donc pas arrêté un moment son regard sur la toute dernière. C'est une lettre de la grande ennemie de Jeanne, de l'Université de Paris, au Pape et au Sacré-Collège. Là aussi la Pucelle est travestie, mais l'exécution du supplice s'y trouve clairement exprimée par ces mots : *Peccatorum suorum pœnitens et a cunctis veniam expetens migravit a sæculo*. (P. 499.) Est-ce que la Convention ou le Comité de salut public, ou quelqu'un de ces clubs altérés du sang de la royale victime, écrivirent officiellement au Pape et aux cardinaux pour leur notifier l'exécution du forfait?

Faut-il un autre document officiel, émanant du roi d'Angleterre? Il fut produit au procès de réhabilitation, reconnu très authentique et inséré comme tel au second procès. Ce sont des lettres de sauvegarde par lesquelles le roi d'Angleterre se porte garant pour tous ceux qui, à un titre quelconque, ont trempé dans le drame homicide. Non seulement le roi s'engage à les défendre, mais il ordonne à tous ses sujets, à tous ses alliés, de les couvrir si l'on voulait les traduire devant le Pape ou le Concile général. Là aussi se trouvent relatées et la condamnation et l'exécu-

tion en termes bien exprimés : *Icelle femme, déclarée relapse et hérétique, a été délaissée à cour et justice séculière..., par laquelle cour et justice séculière ladite femme a été condempnée à être brûlée et arse, et ainsi EXÉCUTÉE.* (Pr. t. CXI, p. 240.)

Là où le brochurier nous dit qu'on ne trouve *pas une note, si vague soit-elle, sur l'exécution de Jeanne*, se trouvent en réalité des pièces qui, par l'autorité dont elles émanent, par la dignité sans pareille de ceux auxquels elles sont adressées, le Pape, l'empereur, les cardinaux, tous les princes et seigneurs de la chrétienté, les cités, font que même sous ce rapport la libératrice est tout à fait à part. Jamais exécution de supplicé n'a été ainsi officiellement, et par lettres expresses, annoncée à tout l'univers.

Le brochurier fabrique les textes et même les souligne pour attirer l'attention du lecteur. Il écrit dans la même page : Jean Riquier, prêtre de Rouen, dit aussi : « Les Anglais doutant que l'on voulût semer que la Pucelle ne fût point morte et *que quelque autre qu'elle fût brûlée en son lieu*, firent, après qu'elle fut morte, retirer le feu et tout le bois arrière le corps, afin qu'on connût qu'elle fut morte. »

Voici le texte même que ce charabia est censé traduire : *Semper quousque fuit in exitu clamavit Jhesus. Et dum fuit mortua quia Anglici dubitabant ne diceretur quod evasisset, dixerunt tortori quod modicum retrocederet ignem, ut adstantes possent eam videre mortuam, ne diceretur quod evasisset.*

Où est l'incise soulignée : et *que quelque autre qu'elle fut brûlée en son lieu*? Il n'y en a pas l'ombre dans l'original.

Ceux qui désiraient que Jeanne échappât à la mort ne l'espéraient pas d'une substitution entièrement impossible. Ils savaient à quel point les Anglais étaient altérés de son sang, et les précautions qu'ils prenaient pour qu'elle n'échappât pas de leurs mains. Comment tromper, si par impossible ils l'avaient voulu, et les gardes qui s'étaient relevés durant six mois autour d'elle, et les trois greffiers chargés de recueillir ses paroles, et les soixante gradués qui à plusieurs reprises avaient assisté à ses interrogatoires, et la foule qui après l'avoir contemplée le jeudi précédent, durant plusieurs heures, sur l'échafaud du cimetière Saint-Ouen, la contemplait maintenant encore, durant des heures, sur l'échafaud du Vieux-Marché? C'était de toute impossibilité.

Mais les ennemis de l'héroïne redoutaient singulièrement ce

qu'ils appelaient ses sorcelleries. Par son apparition même, la jeune fille les avait pénétrés d'une noire terreur qui durait encore. Les amis, au contraire, savaient que celui qui avait gardé les trois enfants dans la fournaise, empêché que la flamme ne brûlât une foule de martyrs, n'avait pas perdu sa puissance, et pensaient qu'un miracle préserverait celle qui en avait fait de plus grands encore en faveur de son pays.

C'est pour qu'on ne répandît pas des bruits de ce genre, *ne diceretur quod evasisset*, que se passa l'incident rapporté par Riquier et par plusieurs autres témoins. Aucun ne le fait mieux connaître que le chroniqueur le plus haineux de la Pucelle, le faux bourgeois, l'universitaire Chuffart. Voici son texte, sauf que l'orthographe et quelques mots ont subi quelques rajeunissements : « *Elle fut de tous jugée à mourir et fut liée à une attache qui était sur l'échafaud, et qui était de plâtre, et feu (fut) mis sus. Et là fut bientôt éteinte et sa robe toute arse, et puis le feu fut tiré en arrière, et fut vue de tout le peuple toute nue... pour ôter les doutes du peuple. Et quand ils l'eurent assez à leur gré vue toute morte, liée à l'attache, le bourrel remit le feu grand sur sa pauvre charrogne, qui tantôt fut toute comburée, et os et chair mis en cendres. Assez, (il y en) avait là et ailleurs qui disaient qu'elle était martyre et pour son droit seigneur; autres disaient que non, et que mal avait fait qui l'avait tant gardée. Ainsi disait le peuple; mais quelle mauvaiseté ou bonté qu'elle eut faite, elle fut arse celui jour.* » (Procès, t. IV, p. 471.)

Voilà ce que Chuffart écrivait dans son journal en 1431. Neuf ans après, en 1440, lorsque Jeanne des Armoises se donnait pour la libératrice échappée aux flammes, il écrit : « *En ce temps était très grand nouvelle de la Pucelle, dont devant a été faite mention, laquelle fut arse à Rouen pour ses démérites; et y avait adonc alors) maintes personnes qui étaient moult abusés d'elle, qui croyaient fermement que par sa sainteté se fut échappée du feu, et qu'on eut arse une autre, cuidant (pensant) que ce fut elle. Mais elle fut bien véritablement arse, et toute la cendre de son corps fut pour vraie jetée en la rivière, pour les sorcelleries qui eussent pu s'en suivre.* » (*Ibid.*, p. 474.)

Est-il possible de mieux constater la mort? Le chroniqueur a-t-il assez souvent, assez énergiquement exprimé ce qu'il en pense? Il nous a de plus exprimé comment s'expliquaient le mira-

de ceux qui croyaient à l'imposture de la des Armoises. Ils n'admettaient certes pas que les Anglais y eussent contribué ; ils le rapportaient à la sainteté de Jeanne : *que par sa sainteté se fut échappée du feu* ; une autre, réelle ou fantastique, avait été brûlée à sa place ; c'était une des explications données par leur crédulité. À leurs yeux, le fait eût été celui-ci : celle qui avait jeté la chrétienté dans la stupeur s'était échappée du bûcher à cause de sa *sainteté*. Le moyen était laissé à l'imagination de chacun.

Les bourreaux avaient pris soin de prévenir pareille fable en montrant le cadavre inanimé et brûlé ; ils avaient été plus loin. Craignant que ceux qui s'étaient laissé séduire par la sorcière, au point de leur infliger de si grands désastres, ne continuassent leurs funestes enchantements par l'emploi de ses restes, ils firent jeter ces restes à la Seine.

Ainsi se trouve expliquée la signification d'une phrase de la déposition du bourgeois Cusquel, que l'auteur de la brochure traduit en l'agrémentant d'un contresens. Voici le texte : « *Post mortem ipsius Johannæ, Anglici fecerunt recolligi cineres et projicere in Sequanam, quia timebant ne evaderet et quod aliqui crederent eam evasisse.* Le brochurier traduit : « Les Anglais firent recueillir ses cendres et les jetèrent dans la Seine, parce qu'ils avaient craint qu'elle ne s'évadât, et que plusieurs CROYAIENT qu'elle s'était évadée. » Le texte affirme que les Anglais redoutaient que plusieurs ne crussent ce qu'ils avaient redouté eux-mêmes, à savoir une évasion miraculeuse ou prodigieuse. Ils voulaient prévenir le fait d'une croyance menteuse ; le texte ne dit pas qu'il se fût déjà produit. Telle était l'idée qu'amis et ennemis se formaient de la merveilleuse jeune fille, qu'en ce qui la concernait rien ne paraissait impossible ni aux uns ni aux autres ; et voilà pourquoi les meurtriers ne se contentent pas de la brûler, ils dispersent jusqu'à ses cendres ; dans la mesure où ils le peuvent, ils réduisent sa dépouille mortelle au néant.

Est-ce que le bourgeois Cusquel croyait réellement que Jeanne avait échappé au bûcher ? Le *post mortem ipsius Johannæ*, Après la mort de Jeanne, donne suffisamment la réponse, si accentuée d'ailleurs par une phrase précédente : *Deponit quod benè scit quod facta fuit una prædicatio in veteri foro, et quod ipsa Johanna fuit ibidem combusta.* (Procès, t. III, p. 181.)

C'est encore de bien des manières que Jean Riquier a exprimé

que la mort de Jeanne sur le bûcher ne pouvait être pour lui l'objet d'un doute.

Or, c'est sur le bourgeois Cusquel, sur le prêtre Riquier et sur le faux bourgeois de Paris que le brochurier appuie l'idée d'une substitution. C'est bien le sens de la phrase : « La majorité des écrivains contemporains de Jeanne laisse entrevoir des doutes sur l'identité de la suppliciée, comme les témoins rouennais que nous venons de citer. » Il n'a cité que Cusquel et François Riquier, et immédiatement après vient, séparée de son contexte, prise dans le passage déjà reproduit de 1440, une phrase empruntée au journal du faux bourgeois.

Puisque, d'après l'auteur, la plupart des écrivains contemporains parlent de la substitution, à la manière de ces trois autorités, il est fort inutile de poursuivre la réfutation ; car c'est dans les termes les plus exprès qu'ils affirment et répètent que la Pucelle est bien morte sur le bûcher de la place du Vieux-Marché.

Nous nous sommes arrêté au début. Dans une brochure de vingt-neuf pages, ce n'est pas une page entière qui a été soumise à la critique. Où serions-nous mené s'il fallait ainsi discuter toutes celles qui la composent ? N'est-ce pas entièrement superflu ? et n'est-ce pas avoir donné trop d'attention à une suite de contes ?

Ceux qui voudraient connaître l'histoire de la plus fameuse des aventurières qui se donnèrent pour la libératrice, de Jeanne des Armoises, n'auront qu'à lire le travail de M. Lecoy de la Marche, qui a traité le sujet avec la compétence que l'on peut attendre de son érudition bien connue. Dans un article du journal *la Vérité* du samedi 13 janvier, il n'a pas dédaigné de faire justice de la brochure à propos de laquelle ces lignes sont écrites.

Jeanne des Armoises, et le fait le plus étrange de son aventureuse odyssee, le fait de sa reconnaissance temporaire par les frères de la vraie Jeanne d'Arc, fournissent contre la survivance de la martyre l'argument que devant les tribunaux l'on regarde comme le plus décisif : le *confitentem reum*, l'aveu du coupable ou des dupes. Jeanne des Armoises a avoué qu'elle avait joué un rôle d'imposture ; les frères de la Pucelle ont poursuivi et obtenu la réhabilitation de leur sœur indignement brûlée sur le bûcher. Que veut-on de plus ? et si le succès restreint de la des Armoises

est une preuve de la crédulité humaine, l'attention donnée par deux revues portant un titre sérieux et honorable à l'élucubration fantaisiste dont il est ici question, n'a-t-elle pas de quoi surprendre ?

Il y a une explication à la crédulité des partisans de la dame des Armoises. L'homme renonce difficilement à de grandes et douces espérances ; il se persuade facilement ce qu'il désire grandement ; tout devient appui pour de chères illusions. De là le grand nombre d'imposteurs qui, grâce à quelques ressemblances extérieures, à la complicité d'un groupe d'intéressés, ont pu se faire passer pour des rois, des princes, des personnages, objets d'une grande admiration ou de magnifiques espérances, ravis avant qu'ils eussent réalisé ce que l'on en attendait. Depuis le faux Smerdis jusqu'aux vingt ou trente faux Louis XVII, combien n'en a-t-on pas compté ? Des femmes, séparées de leurs maris depuis des années, les ont reconnus, fait reconnaître devant les tribunaux en la personne d'aventuriers qui avaient appris les secrets de l'intimité de la part des maris eux-mêmes, et qui ont été évincés par le vrai mari enfin de retour.

Le succès momentané de la fausse Jeanne d'Arc prouve la grande place que la vraie occupait dans les esprits. Plutôt que de croire à son supplice, on était disposé à toutes les illusions. Pour elle, pas plus que pour le Maître qui avait passé en faisant le bien, l'on ne pouvait comprendre que le Calvaire était le plus beau couronnement d'une existence unique dans les annales de l'humanité. Et n'y eut-il pas, dans les premiers âges du christianisme, de faux Christs ? ne vit-on pas des hérétiques soutenir que le Fils de Dieu n'avait pas été réellement crucifié ? Le fait de Jeanne des Armoises ne fait que donner à l'héroïne un nouveau trait de ressemblance avec Celui dont la vertu la remplissait.

Ainsi en a jugé sans aucun doute le tribunal romain auquel la brochure a été envoyée, et qui n'a pas laissé pour cela, à l'immense joie de la France et de l'univers chrétien, d'ouvrir la voie des honneurs de la sainteté à l'envoyée du ciel. Puisse-t-elle, ce sont nos vœux les plus ardents, la parcourir avec la rapidité qu'elle mit à conduire le gentil Dauphin dans la ville et la basilique du sacre !

## E. RENAN ET SES PANÉGYRISTES

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

( Le 25 janvier 1894 )

Le 25 janvier, en la fête de la Conversion de saint Paul, — conversion qu'Ernest Renan attribuait à un « coup de soleil », — l'Académie française a, selon l'usage, prononcé sur Ernest Renan les *Novissima verba*. Après avoir entouré de ses palmes le cercueil de ce triste défunt, elle vient de l'enterrer sous les phrases.

M. Challemel-Lacour échangeait, pour une après-dinée, son fauteuil présidentiel du Sénat contre le siège, hérité de Renan, sous la coupole Mazarine, et duquel Renan disait jadis : « Après tout il est commode pour attendre la mort. » M. le Président du Sénat conduisait le deuil littéraire; il entonna les antiennes académiques sur un ton voilé et légèrement funèbre; n'ayant rien, ce jour-là, dans la voix, de cette *imperatoria brevitatis* qu'on lui connut en d'autres temps. M. Gaston Boissier répondit aux périodes de son nouveau confrère; mais sur un ton plus vibrant, peut-être parce qu'il était plus attendri. Il est parfois si malaisé de s'attendrir sur les gens dont on hérite ! M. Challemel-Lacour avait célébré son prédécesseur avec une émotion contenue; en mettant, par une habileté calculée, une sourdine aux notes aiguës. M. Gaston Boissier, tout au rebours; il chanta les mérites, les vertus (oui, les vertus) du trépassé, à pleine voix et d'un cœur débordant. Le *thrène* prenait des allures d'*épinicie*.

En résumé, ce fut, en deux chœurs, en deux parties, un concert d'éloges à l'adresse de l'homme qui fut, suivant M. Challemel-Lacour, « un grand esprit »; et suivant M. Boissier, un « esprit éblouissant ». Assaut d'éloquence du genre tempéré; psalmodie de louanges diverses en l'honneur de Renan. Les témoins, même les amis, affirment qu'on y bâilla, et que l'ennui, deux ou trois heures durant, plana sous la coupole, à la façon du condor, duquel un poète de l'Académie a écrit, en ses *Poèmes barbares* :

Il dort dans l'air glacé, les ailes toutes grandes.

Et pourtant il y avait foule, le 25 janvier, dans la docte enceinte. On s'attendait à un événement, à un incident, à quelque chose. Le bruit avait couru que M. Challemel-Lacour oserait porter un



jugement équitable sur l'auteur de la *Vie de Jésus*; voire, exercer un commencement de vengeance sur cette funeste mémoire, au nom de la vérité et de la morale. Par crainte de cet acte de courage, aucun membre de la famille Renan n'était venu à la séance; tous s'étaient prudemment tenus à l'écart d'une cérémonie par trop compromettante, où il devait pleuvoir tout ensemble des fleurs et des flèches.

On savait d'autre part que M. Boissier reprendrait et continuerait l'hymne enthousiaste qu'il avait fredonné auprès du cadavre; inspiré, comme feu Renan, par « Minerve, déesse aux yeux bleus ». Disons tout de suite que les craintes conçues par les parents et amis du mort ne se sont guère réalisées, mais que le panégyrique de M. Boissier a dépassé toutes les prévisions, toutes les espérances et toute mesure. Cela ressemble aux litanies des Turcs en l'honneur du Prophète ou d'Allah.

Le lendemain, les feuilles renanistes réchauffaient encore tout cela, de leur mieux, en jetant feu et flamme. La *Lanterne* éclatait; *Figaro* pétillait et frétilait, au souvenir du cher Renan, sans toutefois le traiter de « saint », comme l'an passé (on ne fait pas des tours de force tous les jours). *Figaro* se contentait de l'appeler d'un nom doux à la pensée : « le philosophe »; et d'un nom doux au cœur : « le maître ».

Le *Temps*, feuille chagrine, se mettait en frais de grands mots. Il répétait que Renan fut un « génie », mais surtout un « propulseur de l'idéal moral »; et il ajoutait, avec une mélancolie non feinte, que, depuis la mort de ce *propulseur*, « on croit sentir comme un épaississement de l'atmosphère ». A dire vrai, depuis comme avant la mort de Renan, il suffit de jeter un long regard sur les colonnes du *Temps*, pour sentir que l'atmosphère est lourde.

Les *Débats*, journal chéri de Renan, qui avaient pâti durant « l'interminable séance » de la veille, se dédommageaient le lendemain, en acclamant derechef la « bonté », le « courage », toutes les perfections morales du vertueux auteur de *l'Abbesse de Jouarre*, lequel « a bien mérité de l'humanité en lui donnant par ses exemples le goût de la liberté et la passion de la tolérance ».

Mais laissons les feuilles renanistes à leur deuil, ou à leur joie d'outre-tombe, et venons aux discours du 25 janvier; ou plutôt à la seule harangue qui mérite un peu d'attention, celle de M. Chal-

lemel-Lacour. L'autre est une amplification sur la *religion* de Renan, qui eut à un si haut degré « le sentiment du divin, la passion de l'idéal, la soif de l'infini » ; puis sur la *science* de Renan ; puis sur le *style* de Renan ; puis sur le *respect* de Renan pour la foi chrétienne. Je n'invente pas, lisez : « Personne n'a mieux compris que lui (Renan), ni mieux fait comprendre les bienfaits que la religion nouvelle apportait au monde. » Enfin, M. Boissier expose l'incomparable leçon de charité donnée au monde chrétien par Renan, et l'incomparable avenir que la postérité devra aux œuvres et à l'influence pieuse de cet homme de bien. Un jour (M. Boissier ne précise pas la date), on verra peut-être, grâce à Renan, un âge d'or qui se résumera en ceci : « Chacun consent à vivre dans son Église, sans excommunier et tracasser ses voisins ; et ceux qui réclament si justement pour eux-mêmes la permission de croire, se résigneront à laisser aux autres la liberté de nier. »

Ce sera bien beau. Les uns diront énergiquement, *Oui* ; les autres énergiquement *Non* ; mais tout le monde s'entendra ; les loups et les agneaux danseront sous les ormes, au son des flûtes académiques : et tout le monde s'embrassera, pour imiter Renan ; car « personne n'a pratiqué mieux que lui la grande vertu chrétienne, le pardon des offenses ».

Tandis que M. Gaston Boissier se livre à des effusions, il néglige parfois un peu trop ses phrases énuées et débordantes. Les incidentes courent, comme elles peuvent, les unes après les autres et les métaphores se heurtent sans provoquer trop d'étincelles. Citons quatre ou cinq lignes.

On s'est beaucoup demandé, à propos des écrits de M. Renan, *si* leur influence a été aussi profonde qu'étendue et *le sort* que leur réservait l'avenir... Un grand écrivain laisse après lui *quelque* chose de plus durable *que* ses écrits mêmes, c'est la *langue* dont il s'est servi, *qu'il* a assouplie et façonnée à son usage et *qui* même *manière* par d'autres *mains* garde toujours *quelque* trace du *pli* qu'il lui a donné.

M. Gaston Boissier emploie environ la moitié de son panégyrique à célébrer le style admirable de Renan ; cela convient ; et la persuasion naît sans effort de chacune de ses tirades. M. Gaston Boissier était l'ami de Renan depuis trente-cinq ans : l'amitié aveugle. M. Challemel-Lacour ne connaissait Renan que de loin ; il pouvait être impartial : quand il s'agit des hommes, c'est presque toujours en les voyant à distance qu'on les juge le mieux.

M. Challemeil-Lacour a-t-il bien jugé son prédécesseur ? A-t-il, comme l'affirme la *Lanterne*, sacrifié l'auteur de la *Vie de Jésus* aux mânes de Mgr Dupanloup ? Est-ce que vraiment, comme l'assurent les *Débats*, dans le discours du nouvel académicien « la critique coule de source » ? Le *Temps* a compris autrement l'oraison funèbre prononcée par le président du Sénat ; et le *Temps* a raison de conclure : « On peut être tranquille ; si M. Challemeil-Lacour trouve à reprendre dans l'œuvre de Renan, il refusera aux curiosités malveillantes la pâture qu'elles sont venues chercher. » (*Le Temps*, 27 janvier.)

Franchement, pour découvrir en ce discours de réception, ou de la malveillance à l'égard de l'homme, ou des critiques profondes à l'égard de l'œuvre, ou simplement des restrictions sérieuses, vengeresses, il faut plus que de la bonne volonté. Il faudrait presque, pour cela, appartenir à la catégorie, hélas ! aujourd'hui nombreuse, des braves gens qui appellent un chat un tigre, et Rolet, un prix Montyon.

Voici, glanés de ci et de là, à travers les premiers alinéas de cette harangue, quelques-uns des titres dont M. Challemeil-Lacour salue celui qu'il remplace :

Un grand esprit... un écrivain supérieur aux éloges ordinaires... un homme qui a remué son temps à des profondeurs inconnues... qui a vécu entièrement pour la pensée pure ; (car) M. Renan était à sa sortie de Saint-Sulpice ce qu'il fut toute sa vie, l'amant de la vérité, voué sans réserve et sans distraction au culte de la pensée... un homme pour qui la chose nécessaire entre toutes... était la recherche de ce qui est éternel, la contemplation de la vérité... etc., etc.

Vraiment, si ce sont là des critiques, qu'est-ce donc que les louanges ? Mais M. Challemeil-Lacour passe plus outre : il admire la « si parfaite unité » de cette belle vie ; bien que, par une évolution assez renanesque, il avoue, à quelque distance de là, qu'il y eut des « fluctuations » au cours de cette vie-là, et que cet amant de la vérité avait pris « la contradiction pour devise ». Il estime que la naïve « franchise » de Renan, dans les *Souvenirs de jeunesse*, « égale ou surpasse » celle de saint Augustin ; et que ce livre sincère est plein de pages exquises, lesquelles « resteront comme des bijoux de la langue française ».

Voilà pour l'homme privé et l'artiste ; voici pour le savant. Quelles

furent les qualités scientifiques de ce « poète, érudit et penseur » ?  
Écoutez :

Le sérieux dans les affirmations, la prudence portée jusqu'au scrupule dans les hypothèses, la crainte des généralisations précipitées et... le courage d'ignorer ce qu'on ne peut savoir et de se taire sur ce qu'on ignore.

Quel savant consciencieux, quel « amant de la vérité » a-t-on jamais loué de la sorte ? Montons plus haut. M. Challemeil-Lacour découvre en Renan qu'il y avait « du prêtre... non seulement dans sa personne et dans ses manières, mais surtout dans son esprit » ; il y avait même du prophète, « une sorte de voyant » ; que dis-je ? une sorte de patriarche serein qui « nous a édifiés » par l'exemple de son bonheur.

Hélas ! oui ; la vie de Renan eut de ces apparences capables d'édifier un libre-penseur, pour qui le but et le comble des espérances humaines, c'est une large pension de l'État, un ou plusieurs rubans au revers de l'habit, et, sinon un fauteuil au Parlement, du moins un de ces sièges de l'Académie, si commodes pour attendre la mort. Comme le disait naguère un jeune poète, songeant aux bénéfiques et décorations de Renan :

Cet homme a vu sur lui les faveurs se répandre,  
La Fortune, à grands flots, le couvrit de ses dons ;  
Si ce nouveau Judas, un jour, songe à se pendre,  
Il aura, pour le faire, un choix de grands cordons.

(L. Laurens, *Sérénité* : JUDAS.)

Le monde peut jouir de cette édification-là, sous les gouvernements pour lesquels Dieu est un étranger et un ennemi ; et M. le Président du Sénat peut être édifié de ce qu'il nomme les « funérailles plus que royales », décernées par un pouvoir franc-maçon et juif à un insulteur de Jésus-Christ. Tout cela est d'un admirable exemple, et l'on conçoit que les membres du gouvernement qui allait s'effondrer dans les boues du Panama, aient tenu à escorter les dépouilles de l'ancien séminariste, « curé manqué » et renégat.

Que faut-il penser du bonheur dont M. Challemeil-Lacour s'édifie, et du sourire qui flottait sur la vaste face du « curé manqué » ? Ne passait-il jamais un nuage sur ce front, ou un remords sur

cette âme? Nous avons parlé ailleurs des hypocrisies de Renan<sup>1</sup>, et nous n'y reviendrons point. Mais nous avons en mémoire cette définition de Renan par lui-même : « Il y a en moi deux hommes, un qui rit et un qui pleure »; et nous avons sous les yeux ce que le plus habile héritier de Renan écrivait, après un de ses discours : « Sa gaieté paraissait bien, ce jour-là, celle d'un croquemort?... » Il y avait du croquemort, plus que du prêtre, chez cet homme heureux.

Quant à l'œuvre renanienne par excellence, la *Vie de Jésus*, comment M. Challemel-Lacour la juge-t-il? La *Vie de Jésus*, dit-il, ce fut « un événement littéraire » qui valut à l'écrivain « un ouragan de gloire ». A peine quelques réserves bien timides sur la méthode « romanesque » du pamphlet. Et c'est tout. Et d'ailleurs, pouvait-on attendre autre chose du nouvel académicien, pour qui Jésus-Christ est tout au plus « un héros de sainteté », et l'Évangile, « l'épopée des simples »? Mais ce qui outrepassa les bornes de la fantaisie, ce qui ferait croire que les connaissances historiques du successeur de Renan sont légères, ce sont les félicitations qu'il lui adresse, pour avoir, dit-il, « substitué au vague fantôme qui a traversé les siècles une figure de chair et de sang ». Comme si Jésus-Christ avait, depuis dix-huit siècles, été pour ses fidèles, ses apôtres, ses martyrs, un *vague fantôme*!

Il était autre chose qu'un *vague fantôme*, même pour l'Académie française, au temps où les immortels avaient nom Corneille et Bossuet; il y a longtemps de cela. M. Challemel-Lacour cite, en son exorde, une ou deux lignes du *Projet* de l'Académie française, rédigé par le cardinal de Richelieu. Espérons que ses loisirs académiques lui permettront d'approfondir l'histoire de la docte compagnie. Il y verra quelle place on y avait faite à Jésus-Christ; il constatera que, pour ses fondateurs, l'Académie était une institution chrétienne; il apprendra que le premier prix décerné par l'Académie fut mérité par un morceau d'éloquence sur ce sujet : *De la louange et de la gloire; qu'elle appartient à Dieu en propriété et que les hommes en sont ordinairement usurpateurs*. Il saura que « les Pièces présentées pour le prix d'Éloquence doivent avoir l'approbation de deux Docteurs de la Faculté de

1. *Études*, novembre 1892, *Apothéose de Renan*.

2. J. Lemaitre, *les Contemporains*, 1<sup>re</sup> série.

Paris... et qu'il faut les finir par une courte prière à Jésus-Christ<sup>1</sup> ».

En ce temps-là, on chassait de l'Académie tout homme qui avait commis « une faute contre l'honneur »; l'on n'y admettait qu'après résipiscence l'auteur d'un mauvais livre; jamais on n'y eût prononcé l'éloge d'un Renan. Autre temps, autres mœurs, autres hommes et autres académiciens.

Somme toute, dans le discours que l'on annonçait comme une vaillante réfutation de Renan, pas un mot contre sa honteuse apostasie; pas un mot contre ses blasphèmes réitérés à l'endroit du christianisme, de ses dogmes et de son divin auteur; pas un mot contre les « propos de table »; pas un mot contre les outrages à la morale, dans *l'Abbesse de Jouarre* et en maint autre livre; pas un mot des *Gaudeamus igitur* et des conseils ignobles débités à la jeunesse des écoles; pas un mot des vociférations à l'adresse de la patrie et de l'armée, où le vertueux convive de chez Brébant ne voyait pas un homme capable d'une vertu. Contre toute l'œuvre de scandale, de perfidie, de falsification, de raillerie démoralisante, pas une protestation de la conscience, pas un cri de l'âme.

Les réserves formulées, spirituellement du reste, par M. Challemel-Lacour, ne regardent que la méthode de Renan et des points de détail; tout au plus certaines conceptions philosophiques vides et folles. Voici quelques-unes de ces réserves :

1° Renan croyait trop à l'efficacité d'une « religion de la science ».

2° Il admirait trop tout ce qui est allemand. Ici, l'orateur académique fait preuve, non point de patriotisme, ce n'est pas de quoi il s'agit, mais de bon sens français, en ne croyant point à l'efficacité de la science dite allemande, pour résoudre les plus hautes questions. Nous lui savons gré de ne point tomber, comme *Figaro*, en extase devant ces puits d'outre-Rhin, ou, pour parler comme *Figaro*, devant « les réservoirs germaniques que Renan, si largement, a fait déborder sur la pensée française ». (25 janvier.)

3° M. Challemel-Lacour reproche vivement à son prédécesseur d'avoir fait trop peu de cas des « principes » et des conquêtes de la Révolution; de n'avoir pas été un « homme d'action »; d'avoir

1. *Histoire de l'Académie*, par Pellisson et d'Olivet, t. I, chap. 1<sup>er</sup>.

regardé de trop haut le torrent de la démocratie qui coule à pleins bords. On estime en autrui ce que l'on admire en soi-même ; peut-être M. Challemel-Lacour songe-t-il à lui-même plus qu'à Renan. Au surplus, si l'académicien et professeur Renan ne se jeta point dans la politique, c'est d'abord que les électeurs, par deux fois, eurent le bon sens de lui refuser leur confiance.

Ensuite, M. le Président du Sénat est ingrat envers Renan. Car enfin Renan a travaillé, de tout son pouvoir, à l'œuvre essentielle de la Révolution. Tout ennemi de Jésus-Christ et de l'Évangile est un apôtre des *immortels principes* et un « propulseur » des *immortelles conquêtes* de la Révolution. Celui qui tue la foi dans les âmes fait même beaucoup plus pour les susdits *principes* que ceux qui fusillent ou guillotinent.

4° M. Challemel-Lacour tance Renan d'avoir tenu en mince estime, d'une part Bossuet, de l'autre Voltaire. N'appuyons pas.

5° Enfin, et ceci est plus grave, la grande faute de Renan c'est d'avoir aimé le paradoxe, d'avoir été un amuseur, d'avoir trop philosophé en *gascon*, peu en *breton* ; bref, de se moquer trop souvent de ses lecteurs. Nous sommes (est-il besoin de le faire remarquer ?) pleinement de cet avis, et nous remercions M. Challemel-Lacour d'avoir affirmé ce que tout le monde dit. Mais précisément n'est-ce pas un peu une banalité ? Qui donc prend Renan au sérieux comme philosophe ? Il y a beau temps que même des incroyants, Sarcey en tête, l'ont traité de « fumiste ». Et, dans ses déclarations au sujet de l'amuseur Renan, M. Challemel-Lacour s'est peut-être souvenu des premières impressions de M. J. Lemaitre, au tome I<sup>er</sup> des *Contemporains* ; ceci rappelle cela ; à telles enseignes que, par endroits, le discours de l'académicien semble presque une paraphrase du critique renaniste.

Sur quoi nous relevons cette assertion plus que singulière de M. Challemel-Lacour : « Renan n'a point eu de maîtres, il n'a pas fait de disciples et il n'en fera pas. » La seconde partie de la phrase est exacte comme la première. M. Challemel-Lacour oublie qu'il a lui-même indiqué les vrais maîtres de Renan, ceux que le séminariste prêt à défroquer interrogeait en cachette, Strauss et les autres *maîtres* de la science allemande. M. le Président du Sénat serait-il tellement au-dessus des choses humaines et littéraires, pour ne s'être pas aperçu que les disciples de Renan foisonnent, pullulent, qu'ils tourbillonnent même dans le halo

de l'Académie? S'il avait jeté un regard, il y a quinze mois, sur les journaux et revues du boulevard et de l'Université, il y aurait lu comment les gens de lettres, ceux-là qui vont, demain ou après-demain, forcer les portes de l'Académie, se déclaraient « orphelins » de Renan. S'il avait ouvert le *Figaro*, les *Débats* et le *Temps*, il y a quelques jours, il aurait plaint cette jeunesse orpheline qui sent « l'épaississement de l'atmosphère ». Renan, apostat, eut des maîtres; il a fait des disciples. Ils savent moins d'hébreu, mais ils se moquent avec une égale désinvolture de toute vérité, de toute morale, de toute chose sérieuse. L'atmosphère s'épaissit, mais on renanise quand même; et qui oserait dire qu'on ne renanise pas à l'Académie? Les discours du 25 janvier ne prouvent point le contraire.

Quant au discours du nouvel académicien, avouons-le sincèrement, il y a, non point de la hardiesse, mais de l'habileté, dans plusieurs restrictions et réserves. Ce n'est certes ni un grand soulagement pour la conscience, ni une revanche de la vérité; mais on y devine que l'orateur a entrevu certains côtés faibles de Renan, penseur, historien, écrivain. Ce n'est pas assez, mais c'est quelque chose.

Espérons, en finissant, qu'après le banquet funèbre d'éloquence du 25 janvier, l'ombre de Renan diminuera autour de la coupole Mazarine; que les harangues de MM. Challemel-Lacour et Boissier seront réellement les *Novissima verba*; qu'on ne remuera plus les cendres de ce mort, dont l'apostasie est le vrai motif des honneurs qu'on lui rend, comme semblait l'avouer, il y a seize mois, un académicien moins timide<sup>1</sup>. On le laissera désormais dormir son triste sommeil, cet homme qui renia son Dieu et qui, durant cinquante ans, combattit, insulta, répudia la religion — laquelle pourtant est, de son propre aveu, « le signe qui distingue essentiellement l'homme de l'animal<sup>2</sup> ».

1. M. de Mazade, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1892.

2. Renan, *Études d'histoire religieuse*, Préface, page 15.



## ORIGINES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU MEXIQUE<sup>1</sup>

A l'époque de la conquête du Mexique, les Espagnols, tout en se trouvant en présence d'une civilisation relativement avancée, durent, au point de vue de l'instruction publique, tout créer, tout organiser. Il n'y avait pas d'écoles proprement dites pour cette population qui ne connaissait pas d'alphabet et se contentait de la tradition orale pour perpétuer les souvenirs de son passé. On ne peut, en effet, appeler écoles ces collèges créés uniquement pour le service des temples, où les jeunes gens des deux sexes ne s'exerçaient qu'au travail des mains, mais où les prêtres s'inquiétaient peu de développer leurs facultés intellectuelles. Ces académies de philosophes, d'orateurs et de poètes dont nous parlent les anciens historiens du Mexique, n'ont existé probablement que dans leur imagination. Les harangues prolixes des anciens Aztèques, conservées dans les ouvrages des PP. Olmos, Sahagún et Mendieta, ont l'authenticité de celles des historiens romains. En un mot, la plus profonde ignorance régnait alors dans le Mexique, quand les premiers missionnaires espagnols vinrent y implanter le christianisme et la civilisation de l'ancien Monde.

Les Franciscains ouvrirent la voie. Parmi ces apôtres de la première heure on trouvait des hommes de valeur ou de haute naissance : les PP. Tecto, Gaona, Fochoer, Veracruz, Gante, Witte, Daciano. D'abord, ils le comprirent, il fallait convertir ces populations avant de les instruire dans les sciences humaines ; ils y mirent tout leur zèle et leur charité. L'église s'éleva la première, l'école vint ensuite. Ce ne fut pas toutefois sans difficulté qu'ils parvinrent à réunir les jeunes Indiens et à les discipliner ; mais bientôt, à force de patience, ils transformèrent en apôtres leurs jeunes écoliers, et, par eux, les adultes furent conquis peu

1. *La instrucción pública en la ciudad de México durante el siglo XVI.* Discurso leído por Joaquín García Icazbulceta en las juntas de la Academia Mexicana, correspondiente de la Real Española, celebradas los días 6 de junio, 20 del mismo, y 4 de julio de 1882. México, oficina tip. de la secretaria de Fomento, 1893, 8°, pp. 86.

à peu. Au début, l'ignorance de la langue engagea les Franciscains à faire apprendre en latin le *Pater Noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo* et le *Salve Regina* ; mais, en même temps, pour parler aux yeux de leurs néophytes, ils reproduisirent par la peinture les principaux mystères de la foi ; un Français, Fr. Jacques de Tastera, aurait eu, le premier, l'idée de ce genre d'apostolat. Bientôt les missionnaires, au courant de l'idiome national, traduisirent en mexicain la doctrine chrétienne. C'est ainsi que s'ouvrait insensiblement l'intelligence des Indiens et qu'ils devenaient capables d'une instruction plus développée. Le célèbre P. Pierre de Gante, Flamand, fondait la grande école de San Francisco, à Mexico, attenante à l'église de son couvent, et y réunissait plus de mille écoliers ; on leur enseignait le latin, la musique, le chant, divers arts destinés à embellir les églises : la peinture, la sculpture, la gravure, la taille des pierres, la broderie ; on y formait des charpentiers, des tailleurs, des cordonniers. Le Mexique se transformait sous l'action puissante des enfants de saint François ; le catholicisme s'implantait profondément dans le sol et y jetait des racines que les révolutions ne devaient pas parvenir à arracher.

Désireux de donner encore plus de développement à l'instruction publique, l'évêque de Mexico, Frère Jean de Zumarraga, ouvrait, le 6 janvier 1536, le premier collège du pays, celui de Santa Cruz de Tlaltelolco : lecture, écriture, grammaire latine, rhétorique, philosophie, musique, médecine ; les Franciscains donnaient presque des cours d'université. Je citerai parmi eux deux Français, Arnauld de Basacio (Bazas ?) et Jean Focher, docteur en droit de l'Université de Paris, « oraculo de nuestra primitiva Iglesia ». Comme couronnement de son œuvre, J. de Zumarraga fondait une imprimerie à Mexico, dont le premier produit, en 1539, était le *Breve y más compendiosa doctrina christiana en lengua mexicana y castellana, ... en casa de Juan Cromberger*. Dans sa *Bibliografía mexicana del siglo XVI*, le savant auteur du Mémoire que j'analyse a décrit 115 ouvrages publiés au Mexique, de 1539 à 1600 ; ce beau volume, édité en 1886, a placé M. Icazbalceta parmi les premiers bibliographes des deux mondes. De 1539 à 1550, nous y trouvons 19 livres pour l'enseignement de la doctrine chrétienne ; en 1554, paraissent le *Recongnitio summularum* du P. Ildephonse de la Veracruz, augustin,

professeur de théologie à l'Académie de Mexico, et son *Dialectica resolutio cum textu Aristotelis*; en 1555, le *Vocabulario en la lengua castellana y mexicana*, du P. Alphonse de Molina, frère mineur; en 1557, le *Phisica speculatio*, du P. Ildephonse de la Veracruz; puis des grammaires et des dictionnaires de différents idiomes du Mexique; en 1561, un *Missale Romanum*, in-folio; en 1577, les *Elegiæ de Ponto*, d'Ovide, etc., etc. Tous ces ouvrages, précieux pour leur ancienneté, ne le sont pas moins pour leur exécution; ils sont presque tous ornés de frontispices gravés, dont M. Icazbalceta reproduit de curieux spécimens.

C'est au prince, le futur Philippe II, que Mexico doit son Université; fondée par un acte royal, le 21 septembre 1551, elle s'ouvrait le 25 janvier 1553, sous le gouvernement du vice-roi Louis de Velasco; le dominicain Pierre de Peña, plus tard évêque de Quito, y enseigna la théologie; l'augustin Ildephonse de la Veracruz, l'Écriture Sainte; les docteurs Morones, procureur fiscal du Conseil, Melgarejo, Frias de Albornoz, la jurisprudence ecclésiastique et civile; le chanoine Jean Garcia, la philosophie; Cervantes Salazar, la rhétorique; Blaise de Bustamante, la grammaire. Plus tard, on ajouta à ces chaires celles de médecine et de langues mexicaine et otomi. Pour augmenter le lustre de la nouvelle école, le roi lui accorda les privilèges de l'Université de Salamanque et le titre de « Real y Pontifical ».

L'année 1572, dit M. Icazbalceta, « es notable en los anales de la Instruccion publica ». Le 28 septembre, débarquaient au Mexique les premiers Jésuites. Leurs débuts furent bien obscurs: une pauvre église couverte de paille et construite par les Indiens de Tacuba; une pauvre maison, presque hors de la ville; des ornements sacerdotaux pour un seul prêtre; un calice et une patène en étain. Leurs premières occupations furent la prédication, l'enseignement de la doctrine chrétienne aux enfants. Mais bientôt leur situation changea de face: le trésorier de la métropole de Mexico, D. Francisco Rodriguez Santos, offrait au Père provincial Pierre Sanchez d'ouvrir un établissement d'instruction dans sa propre maison, et, le 1<sup>er</sup> novembre 1573, était fondé le collège de Santa Maria de Todos Santos, qui, en l'an 1700, obtint le titre et les privilèges de *Mayor*. L'année suivante, les Jésuites acceptaient la direction du collège de « S. Pedro y S. Pablo », ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 1573 et confié d'abord par les fondateurs à un prêtre

séculier, Jeronino López Ponce ; mais, comme il ne pouvait recevoir tous les écoliers qui se présentaient, on fonda, en 1575 et 1576, les petits séminaires de S. Miguel, de S. Bernardo et de S. Gregorio, réunis plus tard dans celui de S. Ildefonso. Les classes inférieures du collège commencèrent le 18 octobre 1574, après un discours latin prononcé en présence du vice-roi, du Conseil, de l'Université, du chapitre, des religieux et d'un grand nombre d'habitants. Les PP. Jean Sanchez et Pierre Mercado en furent les premiers professeurs ; celui-ci était né au Mexique. Le 19 octobre 1575, le P. Pierre López inaugura le cours de philosophie ; en même temps, le P. Sanchez, à la demande de l'archevêque de Mexico, Mgr Moya, se chargeait, dans le palais archiépiscopal, d'un cours de théologie morale.

Les succès des nouveaux professeurs, la faveur dont ils jouissaient auprès de la population, donnèrent lieu aux plaintes de « personnes graves ». Les Jésuites, disait-on, avaient été envoyés au Mexique pour la conversion des infidèles et non pour l'instruction de la jeunesse ; il ne manquait pas de maîtres et de professeurs pour ce dernier ministère. Le Père provincial n'oubliait pas, sans doute, ce double but de son Institut ; mais il fallait à ses sujets le temps de s'initier aux langues des indigènes. Il tourna donc tous ses efforts vers ce résultat à atteindre, il envoya à Huizquilucan quelques religieux pour apprendre l'otomi, et d'autres à Tepozotlán. Avec le concours des caciques de la peuplade, on ouvrit dans ce dernier endroit un petit séminaire de trente étudiants. En même temps, à Mexico, on réunissait les jeunes Indiens dans le séminaire de S. Ildefonso, annexe du grand collège ; il est l'origine du collège des Indiens, en plein exercice encore de nos jours. Avant la fin du seizième siècle, les Jésuites fondèrent d'autres collèges hors de Mexico ; à Pácuaro, Valladolid (aujourd'hui Morelia), Oajaca, Puebla (9 mai 1578), Veracruz, Guadalajara. D'autres s'ouvrirent ensuite jusqu'à l'expulsion de leur Ordre des possessions espagnoles, en 1769. En 1764, ils avaient 25 collèges, 11 séminaires, qui joints à une maison professe et à 5 résidences, donnaient 42 maisons desservies par 675 religieux : 433 prêtres, 119 scolastiques et 123 frères coadjuteurs ; 111 prêtres étaient appliqués aux missions des Indiens. La province du Mexique, comme toutes les provinces de la Compagnie, eut ses jours de gloire et ses jours d'épreuves ; elle compta

bon nombre de saints et savants ouvriers, d'infatigables missionnaires dont le nom ne périra pas. Si la foi est vivante au Mexique, ils peuvent à bon droit y revendiquer une part que les esprits impartiaux ne refuseront pas de reconnaître.

Du Mémoire de M. Icazbalceta, je me suis attaché principalement à résumer la première partie, où il montre l'activité déployée par les premiers missionnaires pour doter le Mexique d'établissements d'instruction et d'éducation. Dans la seconde, le savant écrivain parcourt les diverses branches de l'enseignement, donné surtout par les professeurs de l'Université de Mexico, en citant les ouvrages qu'ils ont publiés. Déjà alors, en 1882, il avait recueilli les titres des livres imprimés au Mexique de 1539 à 1600, et dont il devait composer, en 1886, sa belle *Bibliografía mexicana*, véritable chef-d'œuvre de bibliographie, tiré à 350 exemplaires. Dans ses xxix-419 pages, où, comme je l'ai dit, sont décrits 115 ouvrages, il s'étend longuement, mais avec les plus intéressants détails, sur ces premiers produits des Jean Cromberger, Jean-Paul Brissensis, Antoine de Espinosa, Pierre et Melchior Ocharte, Pierre Balli, Antoine Ricardo. Ces descriptions, M. Icazbalceta les complète par des notices biographiques des auteurs et par quelques monographies, par exemple : *les Médecins de Mexico au seizième siècle* (p. 159-178); *l'Industrie de la soie à Mexico* (p. 193-205).

C'est parler bien tard de cet ouvrage, aussi bien que du mémoire sur *la Instrucción pública*, réimprimé l'an dernier; mais pour combien de lecteurs ce seront des nouveautés!

C. SOMMERVOGEL.

---

TABLEAU CHRONOLOGIQUE  
DES  
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS  
FÉVRIER 1894

---

ROME

Mgr Perraud, évêque d'Autun, ayant fait hommage au Saint-Père de son discours sur l'*Autorité du Pape*, le Souverain Pontife a répondu à cet envoi par une lettre importante que nous sommes heureux de reproduire :

*A notre vénérable Frère Adolphe-Louis, évêque d'Autun, Châlon et Mâcon.*

LÉON XIII, PAPE.

Vénérable Frère,

Salut et Bénédiction apostolique.

Vous pouviez difficilement Nous offrir un présent plus agréable et venant plus à propos que la forte et éloquente allocution naguère prononcée par vous devant les fidèles de votre diocèse, peu de jours après votre retour de Rome.

Dans ce discours, en effet, vous vous êtes montré non seulement le vaillant champion de Notre autorité, la plus sainte qui existe dans le monde pour tous ceux qui se glorifient d'être les enfants de l'Église, mais encore le fidèle interprète de Notre pensée sur les choses que Nous avons, dans un entretien intime, confiées à votre sagesse et à votre foi.

Oui, certes, non seulement Nous souhaitons avec ardeur que les desseins inspirés à Notre sollicitude par les besoins les plus pressants de votre très noble nation, ne soient jamais, sous l'empire de préventions erronées ou malveillantes, attribués à des intentions et à une fin que Nous ne sommes jamais proposées ; mais Nous désirons que, examinés au tribunal de la droite raison, ils soient vus dans leur vrai jour et contribuent heureusement au bien commun de la religion et de la société civile.

Aussi bien, puisque la miséricordieuse Providence de Dieu Nous a constitué la sentinelle de son Église, c'est à juste titre que, dans sa lumière, Nous revendiquons le pouvoir et le devoir de choisir les moyens les mieux appropriés aux circonstances des temps et des lieux pour procurer le bien de la religion au milieu des peuples, soit en la défendant là où elle est opprimée, soit en la faisant grandir là où elle s'exerce paisiblement.

C'est là, vénérable frère, ce que vous avez très bien mis en relief quand, avec la même abondance oratoire, vous avez traité des devoirs auxquels les

catholiques sont tenus envers le successeur de saint Pierre, et lorsque, entre toutes les autres, vous avez plus particulièrement insisté sur une des prérogatives du Souverain Pontificat, et recommandé aux fidèles le respect du nom et des attributs intimes de cette paternité, à laquelle, d'après les saintes Lettres, les fils de la sagesse doivent l'*obéissance et la dilection*. (Ecclesiastique, III, 1.)

En vous lisant, Nous étions pénétré d'une très douce consolation. Notre conscience Nous rendait le témoignage que loin d'avoir manqué à aucun des devoirs de la sollicitude paternelle à l'égard de la nation française, Nous lui avions prodigué des marques éclatantes de Notre paternelle tendresse.

Mais si Nous sommes heureux de constater que le double devoir de l'obéissance et de l'amour est accompli dans des dispositions vraiment filiales par beaucoup de vos compatriotes, et si Nous aimons à féliciter ceux qui, par leurs écrits et par leurs actes, secondent avec élan Nos exhortations, Nous ne pouvons dissimuler que Nous éprouvons une certaine peine de ce que d'autres, en trop grand nombre, rejettent ouvertement Nos conseils ou n'en tiennent aucun compte. Ils se font ainsi à eux-mêmes la grande illusion de croire qu'ils ont la piété filiale requise envers Notre personne, alors qu'ils se dérobent au devoir nécessaire de la soumission.

Toutefois les heureux commencements de cette entreprise Nous permettent d'espérer que Dieu lui donnera de nouveaux accroissements, surtout si, comme vous l'avez fait vous-même, les évêques profitent des occasions favorables pour exhorter les fidèles dans le même sens. Comme Nous, ils sont persuadés que lorsque tous les esprits se montreront dociles à cette direction, votre France échappera certainement à beaucoup de calamités et retrouvera des jours prospères et glorieux. L'âme est saisie d'horreur, en effet, quand on voit jusqu'où va l'audace d'hommes perdus, qui, foulant aux pieds tout sentiment de religion, de respect pour les lois, d'humanité, ne craignent pas de recourir au crime, à l'assassinat, pour ruiner le fondement et la majesté de la puissance publique. Il y a là des motifs plus pressants que jamais, pour votre pays, d'accéder à Nos conseils et de renoncer aux divisions de partis afin de défendre le bien suprême. Il faut que tous les citoyens s'unissent, tendent au même but et associent leurs efforts en vue de sauvegarder la liberté et la dignité de la religion. Les événements qui se succèdent chaque jour proclament assez haut que la religion seule peut assurer à la société la sécurité nécessaire et la véritable paix, et affermir les individus dans la pratique du juste et de l'honnête.

Quant à vous, vénérable Frère, Nous vous félicitons comme vous le méritez de l'intelligence et du zèle que vous déployez dans vos fonctions pastorales et, en témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous faisons descendre avec effusion sur vous, sur votre clergé et sur votre peuple la Bénédiction apostolique, gage des faveurs célestes.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 décembre 1893, en la seizième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

— Le 27, la Sacrée Congrégation des Rites s'est réunie pour discuter la question de l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc. Le cardinal Langénieux avait tenu à assister à cette mémorable séance. Tous les cardinaux présents ont opiné pour l'affirmative. Le Saint-Père a

daigné approuver immédiatement la décision de la Congrégation et signer le décret de confirmation.

— Les gouvernements de l'Équateur et du Pérou ont accepté de recourir à l'arbitrage du Pape pour régler la question de frontière qui menaçait d'amener la guerre entre les deux États.

## FRANCE

— Les lois votées contre les anarchistes ne sont pas restées longtemps lettre morte. Des perquisitions ont été faites chez les principaux d'entre eux. Plusieurs arrestations ont été maintenues. Des saisies de publications anarchistes ont été opérées. M. Clovis Hugues a voulu voir dans ces mesures des atteintes portées à la liberté individuelle et des poursuites illégales : il a interpellé le gouvernement à ce sujet. Plus de quatre cents députés ont approuvé l'action énergique du ministère. Cette interpellation a donné lieu à un incident odieux. M. Thivrier et plusieurs députés socialistes ont osé crier : Vive la Commune ! Vive cette Commune qui a causé une affreuse guerre civile alors que les canons allemands étaient encore braqués sur Paris ! Cela promet pour l'avenir du pays. Il a fallu employer la force pour expulser le communard de la salle des séances.

— Des élections importantes ont eu lieu pendant ce mois. D'abord, on a procédé au renouvellement du Sénat. 91 sénateurs étaient soumis à la réélection. Il y avait de plus 5 autres sénateurs à remplacer. 14 de ces sièges appartenaient à la droite. Elle en a perdu 8 : 2 dans l'Aveyron, 2 dans la Charente, 1 dans le Calvados, 3 dans le Finistère.

La journée du 21 a été meilleure pour les catholiques. M. le comte Albert de Mun remportait un éclatant succès dans la deuxième circonscription de Morlaix. On a beaucoup discuté les résultats de cette élection. Voici les chiffres complets :

MM. de Mun. . . .	8 165 voix.
Caill. . . .	5 864 —

Il s'agissait de remplacer M. de Kermenguy, qui obtenait 8 520 voix en 1893. Il s'est produit, dans les résultats constatés de plus d'une commune, des déplacements de voix qu'il est intéressant de relever. En voici quelques exemples. Quatre communes : Locquenolé, Lampaul-Guimilliau, Guiclan et l'île de Batz donnaient à M. de Kermenguy 609 voix, et à M. Caill 738 voix. Cette fois, M. de Mun réunit dans ces communes 858 voix, et son concurrent seulement 613. Par contre, à Plouvorn, M. de Kermenguy avait obtenu 683 suffrages contre 32 ; M. de Mun en a réuni 338 contre 370.

Pour comprendre la joie causée aux catholiques par ce succès électoral, il suffit de se reporter à la profession de foi de M. le comte de Mun et d'y lire :



« ... Catholique avant tout, j'ai obéi aux conseils du Saint-Père en acceptant la forme de gouvernement établie, pour servir librement les intérêts religieux, conformément à la direction de celui qui en est le juge suprême.

« C'est également sur les principes catholiques que s'appuie mon programme social.

« Pour lutter contre le socialisme athée, matérialiste et révolutionnaire, il faut lui opposer l'affirmation de la loi divine, l'application des doctrines de l'Évangile et l'exécution sincère des réformes que commande la justice. L'Encyclique du Pape sur la condition des ouvriers a posé les principes et tracé le cadre de ces réformes : mon programme n'en est que la mise en pratique. J'en ai pour garant la lettre publique d'approbation et d'encouragement que le Saint-Père a daigné m'écrire, il y a un an. »

Le même jour, dans la troisième circonscription du Havre, M. le baron Piérard, ancien député conservateur, obtenait 8 159 voix, et son concurrent républicain 8 192. L'existence de cette petite majorité de 33 voix est contestée.

A Roubaix, Culine, élu cinq fois conseiller d'arrondissement et cinq fois invalidé, était battu à un sixième scrutin par son concurrent, « candidat de l'Union des patriotes ».

Enfin, à Saint-Denis, six candidats socialistes révolutionnaires qui se présentaient aux élections municipales complémentaires échouaient devant les six candidats d'une liste intitulée simplement : liste républicaine. En cas de dissolution du conseil, Saint-Denis échapperait donc, selon toute probabilité, au joug des socialistes.

— La conversion du 4 1/2 pour 100 a parfaitement réussi. Seuls les porteurs d'une quarantaine de mille francs de rente ont eu la naïveté de demander le remboursement. La nouvelle rente 3 1/2 est garantie contre toute nouvelle conversion pendant huit ans, à compter du 16 février 1894. L'opération procure à l'État une économie annuelle de 68 millions. M. Jaurès a demandé que le produit de la conversion fût affecté au dégrèvement du principal de l'impôt sur la propriété non bâtie. Seuls devaient bénéficier du dégrèvement les propriétaires cultivateurs travaillant eux-mêmes leurs domaines. La Chambre venait de tout accorder au député socialiste, quand M. Casimir-Périer a déclaré que le gouvernement ne saurait accepter la responsabilité d'un pareil vote. Les souffrances agricoles appellent l'attention du ministre. Mais le profit de la conversion n'est pas disponible. Il doit servir avant toute chose à diminuer le déficit. La Chambre a alors eu le bon sens de se déjuger et de repousser l'ensemble de la proposition Jaurès, qu'elle venait de voter par parties. Il est d'ailleurs grandement question de venir en aide à l'agriculture, en relevant d'une façon notable les droits d'entrée sur les blés. Le gouvernement voudrait que l'on se contentât d'un droit de 7 francs par quintal ; la commission des douanes propose 8 francs.

— Nosseigneurs les évêques ont continué à protester contre les nouveaux règlements concernant la comptabilité des fabriques. Il paraît vraiment nécessaire que l'on tienne compte de leurs réclamations, d'autant plus que la mise en train du nouvel état de choses dans les délais prescrits est matériellement impossible. La protestation de Mgr l'archevêque d'Aix revêt la forme d'une lettre privée. En voici quelques extraits :

Mon cher ami,

Mon opinion sur cette nouvelle iniquité, je vous la donne sans détour : *Cette loi, avec le décret tortueux, ténébreux et insidieux* qui en règle l'application, prend le troisième rang dans la série des lois scélérates. Après l'école sans Dieu, après les séminaristes à la caserne, c'est le sanctuaire et l'autel laïcisés ; c'est Dieu expulsé de chez lui ; c'est le culte rendu impossible par la confiscation des revenus de nos pauvres églises qui, pour la plupart, vivent de misère.

J'ai voulu, en ce qui me concerne, témoigner de ma bonne volonté. Pendant notre dernière retraite pastorale, j'ai fait donner des conférences très étudiées sur l'interprétation de ce perfide instrument de tyrannie. Ce n'est pas que j'aie jamais cru qu'il méritât la moindre confiance... Mais j'ai tenu à prouver que je n'avais pas de parti pris.

Mes bons curés m'écrivent ou viennent me dire que cette incompréhensible réglementation va devenir pour eux la source de taquineries, de tracasseries, d'impossibilités, et une cause certaine et prochaine de ruine pour leurs églises.

— Le *Journal officiel* du 29 janvier a publié les nominations épiscopales suivantes :

Mgr Petit (Fulbert), évêque du Puy, est nommé à l'archevêché de Besançon, vacant par le décès de Mgr Ducellier ;

M. l'abbé Pelgé (Henri), vicaire général du diocèse de Paris, à l'évêché de Poitiers, vacant par le décès de Mgr Juteau ;

M. l'abbé Touchet (Stanislas), vicaire capitulaire du diocèse de Besançon, à l'évêché d'Orléans, en remplacement de Mgr Coullié, promu à l'archevêché de Lyon ;

M. l'abbé Gilbert (Louis-Albert), vicaire général du diocèse de Limoges, à l'évêché du Mans, en remplacement de Mgr Labouré, promu à l'archevêché de Rennes ;

M. l'abbé Sueur (Louis-François), vicaire général du diocèse d'Arras, à l'évêché d'Évreux, en remplacement de Mgr Hautin, promu à l'archevêché de Chambéry ;

M. l'abbé Guillois (Constant), vicaire général du diocèse de Rennes, à l'évêché du Puy, en remplacement de Mgr Petit, promu à l'archevêché de Besançon ;

M. l'abbé Laferrière (Julien), chanoine titulaire de la Rochelle, à l'évêché de Constantine, en remplacement de Mgr Combes, appelé à l'archevêché de Carthage.

— M. Waddington n'a pas survécu longtemps à l'échec qu'il subit lors des dernières élections sénatoriales. Son père s'était fait naturaliser français. Pour être lui-même citoyen français, le fils eut à opter, à vingt et un ans, en faveur de la nationalité française. Cette naturalisation de fraîche date ne l'empêcha pas de devenir ministre des affaires étrangères et président du conseil des ministres. Représentant de la France au congrès de Berlin, il sut empêcher le congrès de se prononcer sur l'usurpation de Rome, que l'Italie voulait faire ratifier. L'histoire seule pourra dire s'il a assez énergiquement défendu les intérêts de la France pendant les dix années qu'il occupa l'ambassade de Londres, de 1883 à 1893.

## ÉTRANGER

*Allemagne.* — Le Reichstag avait à discuter deux questions importantes pendant sa nouvelle session. Il devait d'abord ratifier trois traités de commerce conclus par M. de Caprivi ; puis examiner les projets de taxes destinées à faire face aux dépenses causées par la nouvelle loi militaire.

Les trois traités ont été approuvés. Mais la discussion a été fort vive au sujet du traité avec la Roumanie, parce que la Roumanie est à même, plus que l'Espagne et la Serbie, de faire concurrence aux agriculteurs allemands. Le parti agrarien se refusait donc à admettre les réductions des droits sur les produits du sol que comporte la nouvelle convention. Entendant sans cesse parler de la nécessité de protéger l'agriculture, le chancelier a prononcé cette phrase topique : « L'agriculture allemande ne suffit pas pour nourrir la population, qui s'accroît annuellement de 500 000 individus ; l'industrie seule est en mesure de la suppléer. Il est par conséquent nécessaire de mettre l'industrie à même d'exporter. Nous nous sommes trouvés devant ce dilemme : Exporter des marchandises ou des hommes. » La majorité en faveur du traité n'a été que de 24 voix. On affirme qu'en cas de rejet du traité, le Reichstag allait être de nouveau dissous.

Les propositions de lois tendant à établir des impôts nouveaux, impôts sur le tabac, sur le timbre et sur les vins, ont reçu un accueil encore moins favorable. Le Reichstag les a renvoyées à une commission. Cependant le gouvernement ne voulait frapper que les consommations de luxe. Les vins d'une valeur inférieure à 50 francs l'hectolitre devaient être épargnés. Il en était de même des tabacs vulgaires. L'opposition du Wurtemberg, pays vignoble, a beaucoup contribué à ce résultat négatif.

— Le jeune empereur a encore trouvé le moyen d'étonner le monde. Subitement il a fait venir à Berlin le prince de Bismarck et l'a comblé d'honneurs. La « réconciliation » a produit en Allemagne un très grand effet, et très favorable. L'empereur ira bientôt lui-même visiter le grand ex-chancelier à Friedrichsruhe.

*Angleterre.* — La partie commence à se jouer plus serrée entre M. Gladstone et ses adversaires. Celui-ci est parvenu à faire accepter par les Communes deux des réformes qu'il avait autrefois promises. Voici où en sont les choses.

Le bill sur la responsabilité patronale dans les accidents du travail est déjà venu en discussion devant la Chambre des lords. Un amendement a été présenté permettant aux ouvriers et aux patrons de conclure des contrats pour se soustraire au bill. Lord Ripon a en vain combattu l'amendement, qui enlève toute efficacité à la loi. Lord Salisbury a parlé en sens contraire, et l'amendement a été voté par 148 voix contre 28. Le projet est alors retourné devant les Communes, et là une majorité de plus de 70 voix a donné raison à M. Asquith, ministre de l'intérieur, qui repoussait toute modification de cette nature. Les lords ont donc eu à se prononcer de nouveau. Ils ont maintenu l'amendement qu'ils avaient une première fois voté.

Le bill instituant des conseils électifs dans les communes et districts ruraux de l'Angleterre et du pays de Galles vient seulement d'être adopté par les Communes, et déjà la Chambre des pairs l'a adopté sans scrutin en seconde lecture. Les lords ne croient pas devoir s'opposer au principe de la réforme. Mais lord Salisbury a déclaré qu'il y aurait lieu de modifier le projet de loi actuel dans ses dispositions les plus radicales, quand il viendra en comité.

— La conférence annuelle de la Fédération des mineurs de la Grande-Bretagne s'est réunie à Leicester. Plus de deux cent mille mineurs étaient représentés. Plusieurs vœux importants ont été émis par l'assemblée : le gouvernement est invité à faire sien le projet de loi sur la journée de huit heures dans les mines, déjà voté en seconde lecture par les Communes, et à le faire adopter pendant la session 1894. Il est également invité à assurer à tous les puits des mines de houille la visite trimestrielle d'un inspecteur officiel. Le comité exécutif de la Fédération est invité à recueillir des renseignements touchant l'accumulation de la houille dans les dépôts et à l'ouverture des puits, de manière que la production puisse être réglée en temps opportun et que l'on puisse ainsi parer à un avilissement des prix et à un abaissement des salaires. Enfin les membres avancés de la réunion ont fait adopter une résolution en faveur de la nationalisation des mines.

— Le secrétaire d'État au département de la guerre a annoncé aux Communes que la tentative d'introduire la journée de huit heures dans l'arsenal de Woolwich avait assez bien réussi pour décider le gouvernement à réduire les heures de travail à quarante-huit par semaine dans tous les arsenaux militaires, sans diminution des salaires.

*Autriche.* — A Vienne, le nouveau ministère a fait approuver par 183 voix contre 75 les ordonnances décrétant des mesures exceptionnelles à Prague.

— En Hongrie, l'épiscopat a rédigé une lettre collective de protes-

tation contre les lois attentatoires à la liberté de conscience, dont les catholiques sont menacés en ce pays. Il s'élève en particulier contre cette loi « qui, traitant du mariage, fait abstraction du caractère sacramentel et indissoluble du mariage chrétien ainsi que du droit de détermination, de disposition et de juridiction que l'Église a reçu de Jésus-Christ, en ce qui concerne l'essence du mariage et les questions qui en dépendent, et ne reconnaît comme mariage que le contrat que l'homme et la femme ont conclu devant le représentant de l'État, alors qu'il ne reconnaît pas comme valable le mariage conclu, selon la loi de Dieu et le commandement de l'Église, devant les pasteurs spirituels ».

Cette lettre, lue en chaire dans toutes les églises le saint jour de l'Épiphanie, n'a pas peu contribué à l'immense succès du congrès catholique qui s'est tenu peu après à Budapest, au palais de la Redoute.

Notons enfin qu'un certain nombre de députés libéraux se sont séparés de leur parti pour bien marquer leur opposition à la réforme de la législation ecclésiastique, et se sont constitués en Club indépendant.

*Espagne.* — Le conflit hispano-marocain semble entré dans une voie d'apaisement. 13 000 hommes du corps expéditionnaire ont été rapatriés, et le maréchal Martinez Campos est reçu avec de grands honneurs à Marrakech. Mais le sultan consentira-t-il à autoriser l'intervention effective de l'Espagne dans la perception des douanes de son empire, comme garantie du paiement de l'indemnité qui va être exigée de lui ?

— On signale dans les environs de Cadix des attentats anarchistes inquiétants.

*Grèce.* — M. Tricoupis, président du nouveau conseil et ministre des finances, a avoué la faillite, ce qui n'a étonné personne. Mais en même temps il déclarait : 1° que les gages affectés spécialement au service de certains emprunts étaient à l'avenir supprimés ; 2° que les porteurs étrangers des titres de rentes helléniques recevraient désormais en papier 50 pour 100 de la valeur des coupons échus, tandis que les nationaux continueraient à recevoir 100 pour 100 des mêmes coupons, toujours en papier. Ceci a surpris davantage. Il a semblé aux porteurs de ces rentes que la justice demandait, de la part des gouvernements comme de celle des simples particuliers, le respect des conventions, et par conséquent le maintien des affectations promises par contrat ; que la différence de traitement entre porteurs étrangers et nationaux n'était pas légitime. Des réclamations ont été adressées dans ce sens à M. Tricoupis par divers gouvernements.

*Italie.* — En reprenant le pouvoir, M. Crispi reconnaissait que « la situation est grave pour l'Italie, plus grave qu'elle ne le fut jamais ». Ne se faisait-il pas cependant illusion, quand il répliquait avec fureur aux députés s'écriant que le pays ne payerait pas les impôts nouveaux proclamés nécessaires : « Il les payera ! » Aujourd'hui, amis et ennemis

reconnaissent que l'agitation révolutionnaire de la Sicile est due à l'extrême misère de ses habitants. A bout de ressources, le pauvre peuple se révolte contre des octrois, des impôts exorbitants. Oh ! l'or n'y est pour rien dans cette agitation, même pas l'or étranger. Sans doute, on a bien pu déclarer l'état de siège en Sicile, y concentrer une véritable armée, désarmer la population. Mais tout cela n'est pas une solution, pas plus que la prorogation à un mois de l'ouverture de la session du Parlement. La position du gouvernement peut devenir très critique, s'il s'avise de demander de nouveaux sacrifices à une population déjà épuisée. Il n'y aurait qu'un moyen de sortir d'embaras, ce serait d'opérer de grandes réductions sur les dépenses militaires. Mais il est certain que le gouvernement actuel n'y consentira pas. Ce sera donc l'insolvabilité prochaine... à moins de changement grave.

*Serbie.* — Il y a quelques mois, un coup d'État du jeune roi amenait les radicaux au pouvoir. Le bon accord n'a pas duré longtemps. Les radicaux, là-bas, sont ceux qui voudraient voir prohiber les importations étrangères, afin de sauvegarder les bonnes petites industries domestiques du temps jadis ; qui demandent la suppression de l'armée et le retour au système des milices ; qui trouvent les impôts trop lourds... Dans une nation de l'âge de la Serbie, un tel parti embrasse nécessairement la masse du peuple. Mais les hommes de gouvernement jugent que la mise à exécution d'un tel programme, ce serait l'annihilation de la Serbie. De là, la crise. Le docteur Dokitch n'est plus là pour calmer les ardeurs radicales, et M. Grouitch n'y parvenait pas. Pour en finir, le roi Alexandre s'est adressé aux progressistes, aux libéraux, et a composé un cabinet d'affaires avec M. Simitch pour président. Mais le retour du roi Milan, malgré la loi qui lui interdit le séjour en Serbie, l'abandon prononcé par décret du procès des anciens ministres libéraux, la prorogation de la session de la Skouptchina jusqu'en mai, voilà de quoi exaspérer les radicaux, qui sont plus de dix contre un à l'Assemblée, et qui détiennent un grand nombre des conseils communaux. Aussi la situation est-elle très tendue à Belgrade.

*AFRIQUE. — Soudan français.* — Nos soldats sont entrés à Tombouctou. Il semble que cette prise de possession un peu précipitée a eu pour cause une attaque dirigée contre les équipages de nos canonnières. Notre influence exigeait que cet échec passager fût réparé promptement et avec éclat. Tombouctou, entre nos mains, peut reprendre rapidement son antique prospérité.

— Le Parlement libérien a ratifié la convention de délimitation franco-libérienne. La convention fixe la frontière, à l'est, au Rio Civally, nous assurant ainsi toute la partie de la côte comprise entre le San Pedro et le Rio Civally. Dans l'intérieur des terres, le bassin entier du Niger nous est reconnu. La république de Libéria garde tous les bassins côtiers.

— Un regrettable incident a eu lieu dans le haut Niger, vers les limites de la colonie anglaise de Sierra-Leone. Deux colonnes lancées à la poursuite des sofas de Samory, l'une française, l'autre anglaise, se sont rencontrées, et, croyant toutes deux avoir affaire aux ennemis, ont tiré l'une sur l'autre et se sont tué du monde. Disons tout de suite, à l'honneur des deux pays intéressés, que le calme n'a été perdu ni de part ni d'autre. Mais cet incident montre une fois de plus quels inconvénients peuvent naître de l'enchevêtrement actuel des colonies de peuples différents. Une fois la prise de possession complètement achevée, il y aura certainement lieu à échanger quelques possessions, pour procurer à tous l'inappréciable avantage du chacun chez soi.

*Dahomey.* — Le général Dodds vient d'y installer un nouveau roi. Ce nouveau potentat, Gouthili, fils de Glé-Glé, le père de Behanzin, a pris le nom respectueux d'Agogliagbo, c'est-à-dire : *Français corps d'armée tient Dahomey*. A la dernière heure, parvient l'heureuse nouvelle de la reddition de Behanzin.

*Congo belge.* — Les Arabes ont fait un retour offensif contre les colonies belges opérant à l'est du Tanganyka. Après avoir, ce semble, préparé leur expédition tout à loisir sur le territoire allemand, conduits par Roumaliza, ils ont traversé le lac. Le capitaine Ponthier et le baron Dhans se sont portés à leur rencontre et les ont dispersés. Malheureusement le brave capitaine Ponthier a été tué.

*Afrique australe.* — Les Anglais ont subi un léger échec dans leur poursuite de Lo Bengula. Le capitaine Wilson, à la tête d'un détachement, s'est trouvé isolé, séparé du reste de la colonne du major Forbes par une rivière rendue infranchissable par les pluies. Les Matabélés les ont tués jusqu'au dernier.

Déjà les vainqueurs se précipitent sur le terrain conquis. Il faut voir sur quel ton certains journaux parlent de la conquête.

« Il se passe là, dit l'*Evening-News*, un grand drame d'activité humaine excitant notre admiration et apportant à l'Angleterre trop peuplée l'espoir d'être délivrée de son mal social. Car le résultat définitif de toute cette affaire est la possession d'un vaste territoire où la race anglaise peut s'étendre en liberté et trouver de nouveaux objets pour exercer son énergie....

« Le fait saillant est que voici une vaste arène ouverte au cerveau, à l'argent, au travail anglais... Une nouvelle et riche contrée qui ne demande que l'intelligence, l'industrie, le travail matériel, que notre pays possède surabondamment....

« ... Voilà le vrai point de vue qu'ignorent absolument les politiciens pusillanimes du parti radical, qui préfèrent voir des milliers d'hommes sans travail dans les rues des villes anglaises, plutôt que de faire un effort pour l'expansion de leur pays. »

Nous empruntons à la *Nouvelle Revue* la traduction de ce passage suggestif.

AMÉRIQUE. — *Brésil*. — Les bruits de tentative de restauration monarchique se sont quelque peu précisés. En prenant le commandement de l'insurrection, l'amiral de Gama, impérialiste avéré, a lancé une proclamation dans laquelle, tout en réservant le libre jugement du pays, il professe ouvertement ses convictions monarchiques. Il voudrait obtenir de la comtesse d'Eu, héritière légitime des droits de la maison de Bragance, son abdication en faveur de son fils aîné le prince dom Pedro d'Alcantara.

Depuis, peut-être un peu à cause de cela, l'amiral américain a déclaré qu'il protégerait par la force la liberté de commerce de ses nationaux, même pour le débarquement des munitions de guerre. La raison donnée est que les insurgés ne sont pas reconnus comme belligérants par les puissances, et qu'ainsi ils n'ont pas le droit d'établir un blocus. Le passage du premier navire de commerce américain a même donné lieu à un échange de coups de fusil entre un croiseur insurgé et le navire portant le pavillon de l'amiral Benham. L'affaire en est restée là. L'Angleterre aurait refusé d'imiter les États-Unis, pour ne pas s'écarter de sa politique générale de non-intervention dans les affaires intérieures d'un État étranger.

P. F.

Le 31 janvier 1894.

*Le gérant* : H. CHÉROT.



# LA PERSÉCUTION FISCALE

---

## LE DROIT D'ACCROISSEMENT.— LE DROIT DE MAINMORTE

### I

Elle s'atténuera, s'il est vrai qu'un *esprit nouveau* anime nos gouvernants ; mais on aurait tort de la croire dès maintenant abandonnée, et il est peut-être plus opportun que jamais de montrer combien elle est injuste cette persécution inaugurée par M. Brisson, en même temps que la campagne des décrets ; plus odieuse encore que le coup de main Ferry, parce qu'elle était plus déloyale. Au lieu de la violence accomplie au grand jour, que tout le monde peut voir et juger, une marche oblique, détournée, exécutée dans l'ombre ; au lieu de portes enfoncées avec fracas à coups de hache et de bélier, la clef du coffre-fort prestement escamotée ; au lieu de gendarmes et de soldats trainant les religieux dans la rue, les receveurs des domaines et les huissiers chargés de rapporter, sans démonstration et sans bruit, les dépouilles des victimes ; moins de tapage et plus d'effet ; la spoliation se cachant sous des textes et des formules obscurs pour tous, inintelligibles pour la masse, avec l'espoir que le grand public ne se rendrait nullement compte de cette savante opération, qu'il ne s'intéresserait point à des querelles d'enregistrement, et que tout se passerait sans émotion, sans agitation. Le fait est que treize ans se sont écoulés depuis la loi de 1880, et que bien peu de gens en France connaissent et comprennent les iniquités qu'elle recélait dès l'origine, celles qu'on ne cesse d'y ajouter. Elle fonctionne cependant sous nos yeux, cette loi « terrible » sur le revenu, qui prélève 4 pour 100 sur le revenu brut évalué à forfait à 5 pour 100 de tous les biens meubles et immeubles possédés ou occupés par les congrégations ; prélèvement qui devient en réalité, nous le verrons, un impôt de 40 pour 100 et plus sur le revenu net, réel. Elle fonc-

tionne avec son appareil de mesures inquisitoriales, qui livre à la merci des agents du fisc le secret même du domicile religieux. Elle fonctionne sans conteste, et elle s'aggrave à mesure qu'on en précise davantage le sens. La loi parlait des biens *occupés* par les congréganistes ; que voulait dire ce mot ? on le sait depuis le 26 décembre dernier. Les Frères des Écoles chrétiennes sont locataires de deux immeubles situés à Paris, rue Grégoire et rue Saint-Antoine. Un beau jour, l'Enregistrement émit la prétention de percevoir l'impôt sur ces biens *occupés* ; et successivement le tribunal de la Seine, la Cour de cassation, à la date que nous venons de rappeler, donnèrent gain de cause à l'Enregistrement. *Occupés* veut dire *loués*. Pour une congrégation, payer son terme c'est s'enrichir, c'est toucher un revenu, sur lequel le fisc réclame son dû. Voilà vraiment un tour de force économique.

Elle fonctionne aussi pour beaucoup de communautés, qui malheureusement n'ont pas osé tenter ou continuer la résistance, cette loi sur l'accroissement qui assimile les religieux à des légataires qui héritent *ab intestat* les uns des autres, mais à des légataires *étrangers*, afin de pouvoir les assujettir au maximum des droits de succession. La Régie entend que les congrégations reconnues elles-mêmes sont enveloppées dans le texte ; et déjà la Cour de cassation, par l'organe de sa chambre civile, a admis que l'impôt de main-morte des lois de 1849 et 1872, basé sur le fait que les biens appartiennent à l'être moral de la congrégation reconnue, n'est pas contradictoire avec le droit d'accroissement, basé sur le fait que ces mêmes biens appartiendraient par indivis aux personnes physiques des membres de la communauté. Quelques tribunaux d'arrondissement se sont montrés assez indépendants pour rendre une décision contraire. Est-il probable que les chambres réunies de la Cour de cassation condamnent à elles trois la doctrine que deux d'entre elles ont précédemment admise ou contribué à faire admettre ?... On attend cette sentence suprême, désormais l'unique espérance des communautés autorisées.

Nos Chambres législatives auront bientôt à délibérer sur le nouvel impôt que l'on propose, pour éviter à la loi sur l'accroissement le ridicule des résultats où elle aboutissait

par suite de son mode insensé de perception. Ce nouvel impôt est présenté comme une concession bénévole, la dernière que puisse accorder l'administration, et qui enlève tout prétexte à une opposition ultérieure. Vous acquitterez 30 cent. seulement sur le capital, dit-on aux congrégations. Songez-y : rien que six sous au lieu de 11 fr. 25 sur les parts. Oui, mais en calculant bien, on trouve que ces six sous par 100 fr. sur le total de l'*actif brut* deviennent en réalité, nous en donnerons la preuve, un impôt de 3 fr. et plus par 100 fr. sur l'*actif net*, équivalent à 60 pour 100 et plus du *revenu net*.

Et tandis que les luttes judiciaires ou parlementaires se prolongent, l'arriéré grossit d'année en année. Si la Cour de cassation persiste à déclarer que les congrégations reconnues doivent le droit d'accroissement, la plupart d'entre elles auront à le payer d'un seul coup pour des centaines, pour des milliers de décès survenus pendant les neuf ans écoulés depuis la loi du 29 décembre 1884. Elles seront peut-être condamnées à le payer au double pour n'avoir pas fait les déclarations dans les délais légaux. C'est à trois, quatre, cinq cent mille francs que monterait dès à présent la créance du fisc contre chacune des principales congrégations définitivement vaincues ; et cela, sans le secours de la déclaration multiple. Impossible d'acquitter en bloc une pareille dette, à moins de vendre ou de laisser saisir les biens. C'est la destruction de la propriété religieuse, qu'avait tout d'abord voulue M. Brisson.

## II

Quel était le plan primitif de M. Brisson. Il n'est pas sans intérêt de le rappeler ; soit parce qu'il subsiste encore dans plus d'une tête de sectaire, soit parce qu'il risque à chaque instant de renaître, au moins partiellement, dans la future loi sur les associations.

M. Brisson n'a pas le don de la clarté, et il faut quelque attention pour discerner, parmi les nombreux paragraphes de son projet initial, celui qui recélait sa pensée principale, qui contenait sa grande machine de guerre. La sécularisation immédiate de toutes les congrégations, autorisées et non

autorisées, reconnues et non reconnues, et la liquidation de leur patrimoine : telle était la disposition fondamentale, à laquelle toutes les autres se trouvaient subordonnées. En voici le texte : « Nul membre d'une corporation ou agrégation religieuse n'est tenu de rester dans l'indivision. Le partage des biens indivis peut être provoqué soit par lui, soit par ses représentants ou ayants cause, nonobstant toutes conventions ou prohibitions contraires,... etc. »

Jusqu'alors la propriété des religieux se présentait sous deux formes générales : la forme de la mainmorte et la forme de la société civile. La congrégation avait-elle été reconnue comme établissement d'utilité publique, elle jouissait, par le fait même, d'une personnalité civile différente de la personnalité des membres qui la composent. Elle avait son individualité propre, sa capacité à elle, et conséquemment son patrimoine distinct ; patrimoine placé sous la sauvegarde spéciale de l'État qui en avait autorisé la formation et en surveillait les développements. La congrégation était-elle dépourvue de la personnalité civile, la plupart du temps, pour échapper aux incertitudes accumulées comme à plaisir par la loi française sur le droit de posséder des associations non personnifiées, pour abriter ses biens sous des règles fixes et connues, elle organisait une société civile où elle versait son avoir.— Du même coup, l'amendement proposé abrogeait l'une et l'autre situation.

A la communauté, au corps de mainmorte des congrégations légalement autorisées ; à la société civile formée par les congréganistes non reconnus, M. Brisson substituait, *hic et nunc, ipso facto*, l'état d'indivision qui existe entre frères et sœurs appelés en commun à recueillir l'héritage paternel ; mais indivision forcément transitoire ; soumise, pendant sa durée, à une série effroyable de taxes nouvelles, et destinée fatalement à disparaître, par la mainmise de l'État. Car si les congréganistes ne prenaient pas d'eux-mêmes le parti d'intenter l'action en partage, au bout de trente ans, ils seraient déchus de leurs droits ; et les parts indivises, devenues *res nullius*, rentreraient dans le domaine public, en vertu de l'art. 539 du Code civil. On avait le mot de la fin : la confiscation.

Le gouvernement, qui avait déjà sur les bras l'exécution des décrets, s'effraya d'un projet qui bouleversait toutes les règles du droit public, civil, administratif. Il crut prudent de modérer la fougue des assaillants ; et, des transformations radicales, totales, qui lui étaient proposées, il ne voulut retenir que certaines innovations ou aggravations d'impôts. Mieux valait, pensait-il, dépouiller peu à peu les congrégations que de les déposséder d'un seul coup. Le résultat final serait le même, et il n'y aurait pas scandale.

Il s'en fallut que ce travail de réduction allât tout seul. Longs furent les pourparlers entre les membres des commissions budgétaires et les ministres, nombreuses les corrections et retouches aux rapports qui devaient être lus à la Chambre ou au Sénat. Enfin, de tout ce labeur sortit un nouveau projet qui édictait deux impôts : l'impôt d'accroissement, l'impôt sur le revenu. Occupons-nous du premier.

### III

La taxe d'accroissement fait partie du système assez compliqué des droits de mutation ; et il est nécessaire, pour l'intelligence de la question, de rappeler tout d'abord sommairement les points principaux de cet ensemble de dispositions fiscales.

On sait que chaque fois qu'un bien meuble ou immeuble change de main, il est frappé d'un impôt dit de mutation ou de transmission, qui est un des gros revenus de l'État ; il lui rapporte en moyenne annuellement 425 millions. La quotité de cet impôt varie selon certaines circonstances.

S'agit-il de succession ou de donation, le droit est le même, quelle que soit la nature des biens transmis, qu'ils consistent en immeubles, en meubles ou en valeurs de portefeuille ; mais il varie selon que les deux parties en cause, celle qui est dessaisie et celle qui reçoit, sont parentes à un degré plus ou moins proche, ou ne sont pas parentes du tout. De père à fils, le droit de succession est de 1 fr. 25 pour 100 ; il augmente à mesure que la parenté devient moins étroite ; il finit par atteindre, entre étrangers, le taux de 11 fr. 25.

S'agit-il de transmission entre vifs à titre onéreux, trans-

mission dont la vente est le type le plus fréquent, il n'est pas question des rapports de parenté qui peuvent exister entre les parties ; mais le droit varie selon la nature du bien transmis ; s'agit-il d'un immeuble, le droit est de 6 fr. 88 pour 100 ; d'un meuble, il est de 2 fr. 50 ; d'une valeur mobilière, le droit est moindre encore ; et il finit par descendre à 50 centimes pour ces valeurs si répandues aujourd'hui, et qui se classent en si grand nombre dans les portefeuilles des particuliers : actions et obligations des sociétés, compagnies ou entreprises quelconques, financières, industrielles, commerciales ou civiles ; obligations des départements, des communes, des établissements publics, etc. Enfin, pour le transfert des rentes sur l'État, le Trésor ne perçoit rien.

En général, les droits de mutation ne sont perçus que lorsque la transmission est constatée par un acte soumis à l'enregistrement. Toutefois, il n'en est pas ainsi du droit de transfert de 50 centimes pour 100 sur les titres nominatifs ; celui-ci est toujours perçu, au moment même du transfert, pour le compte du Trésor, par les sociétés ou entreprises. Les titres au porteur, dont le transfert échappe à tout contrôle, sont assujettis à une taxe annuelle de 20 centimes pour 100 de leur valeur, basée sur la présomption qu'ils sont vendus tous les deux ans et demi. Tel est, à grands traits, le droit commun en matière de taxes de mutation.

Et il est aisé de comprendre, par le court exposé que nous venons d'en faire, que ces impôts pèsent sur les fortunes de façon très inégale. Que la mobilité plus ou moins grande des diverses catégories de biens explique et compense les écarts de tarif que nous avons signalés, on peut l'admettre dans une certaine mesure. Il n'en subsistera pas moins, par la force même des choses, de très grandes différences dans la répartition des charges fiscales. Il arrivera par exemple qu'un immeuble, après avoir été transmis de père à fils, au droit modéré de 1 fr. 25 pour 100, demeure cinquante ans et plus dans les mêmes mains sans rien payer ; tandis que, durant le même espace de temps, un autre immeuble, par suite d'une existence plus mouvementée, des hasards qui l'auront fait figurer dans des successions collatérales, des caprices

ou des fortunes contraires qui l'auront fait vendre plusieurs fois, laissera dans les caisses de l'Enregistrement des sommes supérieures à sa valeur.

A cela, on ne voit guère de correctif possible. Le principe très respectable de l'égalité devant l'impôt doit s'entendre dans ce sens, le seul raisonnable, que l'impôt est indépendant de la qualité des personnes, et, dans les mêmes circonstances, s'applique de la même manière à tous les citoyens. Toute autre uniformité serait chimérique. La loi n'y a pas visé. Et si l'on voulait s'attaquer à toutes les inégalités matérielles qu'elle tolère ou consacre, il faudrait proscrire ou surtaxer et les placements de père de famille, et les valeurs de tout repos, et même la descendance légitime, et la longévité, qui sont incontestablement pour le Trésor des causes de perception ou moins fréquentes ou moins élevées. Le contribuable modèle étant dès lors, comme on l'a défini spirituellement, celui qui meurt jeune, qui vend et achète beaucoup, et ne laisse pas d'enfants, il faudra dire de tous ceux qui s'écartent plus ou moins de ce type, qu'ils se dérobent à l'impôt. Les familles les mieux ordonnées, les plus vertueuses, où il n'y a pas de fils prodigue pour gaspiller l'héritage, seront en déficit croissant au regard de la Régie.

#### IV

On le voit, en pareille matière, il n'y a pas lieu de rechercher une égalité stricte, grossière, impossible pratiquement à réaliser. Toutefois, pour une catégorie spéciale de personnes et de fortunes, le législateur a cru devoir se préoccuper de l'immunité particulière dont elles jouissent, en vertu même de leur constitution juridique, à l'égard des droits de mutation : nous voulons parler des corps et des biens de mainmorte.

Toute propriété placée sur la tête d'une de ces personnes morales, créées par le pouvoir, qui ont pour privilège de se perpétuer indépendamment des membres qui les composent, et dont le patrimoine est ainsi privé de la vie que semblent donner le commerce, l'échange, la libre circulation, rentre dans la catégorie des biens de mainmorte. A

entendre certaines déclamations, on croirait qu'il n'y a de mainmorte que celle des congrégations. C'est une erreur manifeste. Ces personnes morales, que les pouvoirs publics se réservent le droit de créer, sont fort nombreuses et de nature fort diverse ; et il y a beaucoup de patrimoines très laïques, par exemple les biens des communes, des départements, etc., qui sont morts au fisc, absolument de la même manière que les propriétés des corps ecclésiastiques.

Un des principaux griefs soulevés contre la mainmorte, c'est le préjudice qu'elle cause au Trésor public, la violation qu'elle entraîne du grand principe de l'égalité devant l'impôt. C'est vrai, les biens de mainmorte ne donnent que rarement ouverture aux droits de mutation entre vifs, et ils ne donnent jamais naissance aux droits de mutation par décès. La raison en est, d'une part, que leurs possesseurs ne meurent point ; d'autre part, qu'ils n'aliènent que dans de rares circonstances, moyennant l'agrément préalable du gouvernement sous la tutelle de qui ils sont placés.

Faut-il voir un abus là où il n'y a qu'une simple conséquence de la nature des choses ? Et était-il à propos de chercher un palliatif aux inégalités apparentes qui en résultent, une compensation aux dommages que le Trésor peut en éprouver ? On ne l'a pas toujours pensé. Plus d'une fois, sous l'ancien régime comme sous les gouvernements modernes, bien loin de frapper de taxes spéciales les biens de mainmorte, la tendance des législateurs a été de les exonérer même des redevances communes. Et l'on en comprend les motifs : les établissements d'utilité publique ne rendent-ils pas à la société des services autrement importants que le paiement de quelques impôts ? Tout ce qui, extérieurement, rompt l'égalité, ne constitue point un privilège ; s'il y va de l'intérêt général que leurs biens soient inaliénables, est-il juste de leur faire payer, par un régime fiscal exceptionnel, cette inaliénabilité ? L'État, pouvoir public, empêche de vendre tel bien ; est-il juste que l'État, pouvoir fiscal, surtaxe ce même bien parce qu'on ne le vend pas ?... etc.

Quoi qu'il en soit, des considérations contraires tendaient à prévaloir et finirent par triompher en 1849. Le 20 février de cette année, l'Assemblée législative frappa d'une taxe de



mainmorte « les biens immeubles des départements, communes, hospices, séminaires, fabriques, congrégations religieuses, consistoires, bureaux de bienfaisance, sociétés anonymes, et tous établissements publics légalement autorisés ». Plusieurs combinaisons furent mises en avant pour asseoir le nouvel impôt. Dès 1828, M. Dupin avait proposé que dans un délai, réputé le terme moyen des mutations, tous les quinze ou vingt ans, le droit d'enregistrement fût payé par les gens de mainmorte. Tout en partant de cette donnée, le législateur de 1849 jugea plus avantageux de faire de la taxe de mainmorte une contribution annuelle, annexe de l'impôt foncier, et réglée à 62,5 pour 100 du prix principal de ce dernier. En 1872, par suite de l'aggravation des charges de tous les contribuables, elle a été portée à 87,5 pour 100, y compris les décimes; de telle sorte qu'une congrégation reconnue, et, en général, un établissement d'utilité publique, acquitte 187 fr. 50 d'impôt foncier, pour un immeuble qui ne payerait que 100 francs s'il appartenait à un particulier. On estime que le prélèvement ainsi opéré équivaut au 7 pour 100 du revenu que les immeubles seraient susceptibles de produire, s'ils étaient employés à un usage commercial ou industriel.

Si lourde qu'elle soit, la taxe de mainmorte a été acceptée; elle fonctionne; nous n'avons pas à la mettre directement en cause. Qu'il nous suffise de faire observer que la mainmorte religieuse pâtit beaucoup plus que la mainmorte civile de la taxe qui semble les frapper également l'une et l'autre.

Ainsi les congréganistes payent sur *tous* leurs immeubles; ils ne jouissent d'aucune des exceptions si nombreuses accordées aux corporations laïques.

Comme ces immeubles constituent à peu près tout leur avoir, ils payent à peu près sur toute leur fortune; tandis que les corporations civiles ne sont grevées que pour une minime fraction de leur actif.

Composé presque entièrement de propriétés bâties, le patrimoine congréganiste est soumis au nouveau régime d'impôt *de quotité*, et supporte en conséquence une élévation de tarif, soit pour la taxe foncière, soit pour la mainmorte, son annexe.

## V

On aurait pu croire après cela que désormais le fisc l'épargnerait. C'était compter sans la passion sectaire. Voici que l'on essaye d'établir contre elle, sous le nom de droit d'accroissement, une nouvelle aggravation de charges.

Qu'est-ce donc que ce droit d'accroissement qui depuis quelques années a tant fait parler de lui ? Il importe de s'en faire une idée juste si l'on veut savoir où et quand il y a lieu de le percevoir.

On définit parfois l'accroissement, la transmission, la dévolution d'un droit ou d'une part d'associé ; cette définition est inexacte. L'accroissement, au sens vrai, rigoureux, n'est pas l'acquisition, mais l'extension d'une ou plusieurs parts d'associé, par suite de la défaillance d'une autre part. C'est le développement d'un droit qui était comprimé par un ou plusieurs droits rivaux, et qui, lorsque ces derniers s'évanouissent, reprend toute sa place. Ainsi, l'accroissement se produit en matière de succession, lorsque, par suite de la renonciation d'un héritier, ceux qui acceptent se trouvent avoir des parts plus fortes ; chaque héritier ayant reçu de la loi un droit éventuel à la succession intégrale. L'accroissement se produit encore en matière de legs, quand la même chose a été léguée à plusieurs, et que l'un des légataires est incapable ou renonçant : les autres, sans rien acquérir de lui, prennent de plus larges parts dans une chose à la totalité de laquelle chacun d'eux, en vertu de la volonté du testateur, avait un droit propre. Un phénomène de même espèce et de même nom se produit en matière de société ou d'association, lorsque, en vertu d'une convention volontaire, la part de l'associé qui meurt ou qui se retire s'évanouit, et laisse aux parts des associés qui restent un champ libre dont elles s'emparent. Cette libre convention s'appelle *la clause de réversion*.

Du reste, que l'accroissement soit l'acquisition ou l'extension d'une part, cette divergence ne fait rien à la première et très importante question qui se présente, celle de savoir si l'accroissement peut se produire dans les associations re-

connues. Nous l'avons dit, on distingue les associations reconnues, autorisées par l'État, et les associations non reconnues ou libres, formées par le simple accord des parties contractantes.

Or il est de toute évidence que l'accroissement ne peut en aucune façon avoir lieu dans les associations reconnues. En effet, dans les associations de cette nature, l'associé, comme tel, ne possède rien ; il n'a ni propriété sur les biens sociaux, ni créance contre l'association, ni espoir de lui succéder ; c'est la personne morale, créée par la loi, qui est seule propriétaire, et les individus le sont si peu, qu'en cas de dissolution ils n'auraient rien à se partager, les biens devant faire retour aux donateurs, ou bien être attribués aux établissements similaires, ou même revendiqués par l'État. A eux, en tant qu'associés, n'appartient aucune part, aucun droit, qui soit susceptible de se transmettre, de s'étendre ou de se résoudre. Dès lors, comment celui qui meurt ou qui se retire pourrait-il opérer sur les autres la réversion de ce qu'il n'a pas ? Comment une part qui n'existe pas pourrait-elle accroître à des parts qui n'existent pas davantage ? — Voilà pourquoi il n'est jamais question de *réversion* dans cette catégorie d'associations ; une pareille clause y serait un non-sens. Il ferait beau voir le Conseil d'État délibérer sur une stipulation de ce genre.

Veut-on se rendre mieux compte encore, par un exemple, de l'impossibilité que nous signalons ; on étonnerait certainement beaucoup les Parisiens ou les Français, si on venait leur apprendre qu'il s'opère à leur profit un accroissement de fortune, chaque fois qu'un habitant de la capitale ou de la France vient à mourir ou à s'expatrier. Ils ne s'en sont pas encore aperçus. Leur part dans le domaine communal ou national n'augmente ni ne diminue par suite du mouvement de la population, pour cette bonne raison qu'ils n'ont personnellement aucune part dans ce domaine, lequel appartient tout entier et pour toujours, non point aux particuliers, mais à la commune ou à la nation personnifiées. La situation des associés dans l'association reconnue est, à ce point de vue, absolument la même que celle des habitants dans la commune ou des citoyens dans l'État.

Sans doute, il y a des cas — et cette particularité forme la situation normale des congrégations religieuses — où les membres d'une association reconnue ont sur elle une créance, créance de logement, de nourriture, d'entretien. Mais ils en jouissent à titre d'ouvriers et d'employés de l'association, s'ils ne lui ont apporté que leur travail ; à titre de crédi-rentiers, si, décidés à travailler gratuitement, ils lui ont apporté une dot ; et non point à titre d'associés proprement dits. Cette créance provient, non pas du pacte même d'association, mais d'un contrat subsidiaire, contrat de bail à nourriture, ou de louage d'industrie. Ces aliments qui leur sont distribués, auxquels ils ont droit, ne sont pas le dividende afférent à une part du fond social, mais ou un salaire, ou une rente viagère. Dira-t-on jamais que la cessation d'un payement de salaire ou de rente constitue un accroissement ? Il meurt chaque jour en France une dizaine de crédi-rentiers des grandes sociétés d'assurances. Personne a-t-il jamais vu l'ombre d'un phénomène d'accroissement sortir de ces décès. Lorsque meurt le client d'une compagnie de rentes viagères, on est averti par cet événement que celle-ci a fini de payer sa dette, voilà tout. Certainement « qui paye ses dettes *s'enrichit* », mais non pas à ce point qu'un reçu ou une quittance soit l'équivalent d'un titre acquisitif de propriété, passible de droits proportionnels d'enregistrement.

Que M. X...., employé comme professeur de mathématiques dans un pensionnat de Frères, vienne à décéder ; où est l'accroissement qui en résulte pour ses collègues ou pour l'établissement ? Les choses ne sauraient changer de nature et de nom par cela seul que le professeur de mathématiques, au lieu d'être un monsieur, marié, père de famille, vivant en ville, aux appointements de trois ou quatre mille francs, était un pauvre Frère qui ne demandait d'autre salaire que le logement et l'entretien de sa chétive personne.

Pendant, pour démontrer que l'accroissement se produit dans les congrégations autorisées, les promoteurs des lois fiscales n'ont pas trouvé de meilleur argument que la cessation de l'obligation de nourrir et entretenir le membre qui meurt ou qui sort. Il semble même que les défenseurs des congrégations ne se soient pas toujours rendu compte

de l'inanité du motif allégué. Il est arrivé à tel d'entre eux de parler, lui aussi, « du droit de la religieuse d'être entretenue, nourrie, défrayée, ... *droit qui s'éteint avec elle et procure un avantage à la congrégation*<sup>1</sup> ». A ce compte, il faudrait regarder aussi comme un avantage, pour le propriétaire d'un cheval, d'être délivré, par la mort de l'animal, de l'obligation de le nourrir. M. Brisson a oublié de signaler ce mode d'enrichissement, et de le faire imposer chaque fois qu'il se produit au bénéfice des congrégations.

Que le fisc perçoive les taxes de mutation à titre onéreux sur la *dot*, quand l'acte qui en constate le versement est enregistré, personne n'y contredit; c'est son droit légal; il en use.

Que le fisc exige les mêmes droits sur les *apports*, rien de mieux encore. Les mêmes droits, disons-nous; c'est-à-dire ceux des mutations à titre *onéreux*. L'apport et la dot répondent sans doute à des idées différentes. L'apport a pour but de participer à l'entreprise sociale; la dot a pour but d'indemniser la communauté des frais de nourriture et d'entretien. Mais l'apport, pas plus que la dot, n'est une donation. Il implique, lui aussi, pour autrui, une condition *onéreuse*; à savoir que des apports semblables resteront affectés à la poursuite du but commun.

Mais ces droits une fois perçus, le fisc, quand il s'agit de congrégations et en général d'associations reconnues, n'a plus rien à prétendre. Les individus n'ayant acquis aucun droit de copropriété sur les biens de l'association, les accidents qui peuvent survenir en leur personne ne sauraient aucunement modifier l'état du patrimoine social, qui reste en entier et indéfiniment la propriété de l'être moral que la reconnaissance légale a fait naître. Ne déterminant aucune mutation, ils ne sauraient donner ouverture à un droit de mutation. Retenons donc, comme une sorte de premier principe, l'impossibilité de l'accroissement dans les associations reconnues.

## VI

L'accroissement, qui est impossible dans les associations

1. Discours de M. Clausel de Coussergues dans la discussion de décembre 1889.

reconnues, peut se produire dans les sociétés et associations libres ; attendu que là se rencontrent des parts susceptibles de défaillir et d'accroître à celles qui subsistent. Toutefois, le phénomène ne se réalise pas de lui-même ; il faut, pour le provoquer, une stipulation formelle des contractants, l'insertion dans les statuts de la clause de réversion. D'après la loi française, en matière de société et d'association, la réversion librement consentie par les parties est l'unique source de l'accroissement. La réversion peut du reste porter sur des parts de nature diverse : parts dans la propriété actuelle du fonds social, parts dans les bénéfices annuels, parts dans la succession future et la liquidation du patrimoine commun. Ainsi, dans l'association proprement dite, dont le caractère spécifique est d'écarter toute idée de lucre et de profit, il ne saurait être fait mention de parts dans les bénéfices annuels.

Au surplus, et quel que soit l'objet de la réversion et de l'accroissement qui en est la suite, la question à résoudre tout d'abord est celle-ci : l'accroissement, dans les sociétés ou associations, donne-t-il lieu à une perception de taxe ? En bonne logique, et si l'on se rappelle que l'accroissement est l'extension, non pas l'acquisition d'une part, il faut répondre par la négative. En effet, la mise de chaque associé étant le prix dont il a payé à l'origine son droit éventuel aux parts des autres, cette *vocatio in solidum* qui est la base de tout accroissement, il s'ensuit que, les droits de ce contrat commutatif étant une fois acquittés, il a satisfait à toutes les exigences légitimes du fisc. Lorsque, à chaque disparition d'un coassocié, sa part s'accroît, il n'y aura pas mutation nouvelle, mais seulement développement d'une mutation déjà opérée, déjà en règle avec la Régie, et par conséquent aucun motif de taxe supplémentaire.

Cependant, depuis longtemps, on s'était habitué à considérer l'accroissement, non comme l'extension d'un droit précédemment acquis, mais comme l'acquisition d'un droit nouveau, une mutation véritable appelant une taxe spéciale. Mais alors, seconde question, à quel impôt le soumettre ? Le changement était-il une mutation par décès entre personnes non parentes, passible du droit de 11 fr. 25 pour 100 ?

Était-il une transmission entre vifs, à titre gratuit, passible du même droit ? Était-il une transmission entre vifs à titre onéreux ? La question ne manquait pas d'intérêt ; selon la solution à intervenir, le droit à percevoir pouvait varier de 50 centimes à 11 fr. 25 pour 100.

Que le changement fût une mutation par décès, seule la circonstance qu'il s'opère à la mort des associés pouvait en donner l'illusion à première vue ; mais on s'apercevait bientôt qu'elle n'avait en réalité aucune importance. La mort n'est pas la cause de la mutation ; elle n'en est que la condition ou l'occasion. La cause se trouve dans le contrat primitif, dans la réversion stipulée aux statuts. Une vente ne cesse pas d'être une vente pour devenir un legs, parce qu'elle est soumise à une condition qui ne se réalisera qu'au décès du vendeur. Il ne peut exister de mutation par décès qu'au profit d'un héritier *ab intestat* appelé à la succession par la loi, ou au profit d'un légataire appelé par un testament. Les survivants d'une congrégation non reconnue qui vient de perdre un de ses membres, ne sont manifestement ni l'un ni l'autre. Seraient-ils des donataires ? Pas davantage. Pour être donataire, il faut recevoir sans avoir rien donné ; or, s'ils ont reçu chacun l'éventualité de recueillir la part de celui qui vient de décéder, ils lui avaient donné en échange, pour le cas où il eût été survivant, l'éventualité de recueillir leur propre part ; le contrat peut se résumer dans la formule : *donnant donnant*. Il s'agit donc bien d'une transmission à titre onéreux, et non pas d'un contrat de bienfaisance.

Cette première solution admise, il restait encore à décider quel serait le tarif appliqué. Serait-ce, selon la diversité des cas, le taux de 6 fr. 88 pour les immeubles, de 2 fr. 50 pour les meubles, de 50 centimes pour les cessions d'actions et parts sociales ? Après beaucoup d'incertitudes et de divergences, les tribunaux et la Cour de cassation avaient fini par se rallier au tarif uniforme de 50 centimes pour tout accroissement dans les *sociétés civiles et commerciales*, indépendamment de la nature des biens existant au moment de la mutation ; la part d'associé était assimilée, en toute hypothèse, à une créance contre la *personne morale* de la société, la jurisprudence admettant cette fiction d'une personne morale dans

les sociétés, en dehors même de la reconnaissance légale. Pour les *associations proprement dites*, où cette fiction n'est point admise, on maintenait le tarif variable. Mais comme la plupart des associations versent leurs biens dans des sociétés civiles, pratiquement le régime le plus modéré était seul appliqué, et en fait l'accroissement ne donnait guère lieu qu'au droit de 50 centimes ; 0 fr. 625 avec les décimes. C'était bien assez, puisque, ainsi que nous l'avons dit, ce droit s'ajoutait à l'impôt ordinaire des mutations sur l'apport.

Telles étaient les règles acceptables, dictées par l'expérience, égales pour tous, auxquelles le fisc s'était définitivement rangé, lorsque M. Brisson vint brusquement les bouleverser, du moins en ce qui concerne les congrégations religieuses ; demandant que, pour cette catégorie spéciale d'associations, les accroissements opérés par suite de clause de réversion au profit des membres restants, fussent assujettis au droit de mutation par décès ou au droit des donations, soit 11 fr. 25 au lieu de 50 centimes.

## VII

Quelles étaient ses raisons ? Car enfin il fallait bien colorer de quelque prétexte cette mesure exceptionnelle, exorbitante, qui augmentait d'un seul coup, dans la proportion de 1 à 20, l'impôt sur les biens des religieux. Les déclamations touchant la richesse des couvents, l'origine frauduleuse, l'accroissement illimité et la destination réactionnaire de leur fortune, leurs manœuvres dolosives et la connivence d'une magistrature abaissée n'y suffisaient pas. Il était nécessaire de recourir à des arguments plus spécieux. Comment expliquer que la clause de réversion, qui partout ailleurs est une convention aléatoire à titre onéreux, devienne dans les congrégations une pure libéralité ? M. Brisson découvrit le secret de cette métamorphose dans la combinaison de la clause de réversion avec une autre stipulation qui l'accompagne ordinairement, la clause d'adjonction de nouveaux membres.

D'après lui, le congréganiste qui souscrit simultanément les deux clauses, par le fait, aliène sa part sans compensa-



tion; il renonce d'avance à toutes les chances heureuses de la réversion; il ne peut plus se flatter désormais de survivre à ses coassociés et de recueillir jamais les produits de l'accroissement. Il donne sans recevoir; le contrat est donc bien gratuit.

La conclusion serait juste si les chances favorables dont on parle étaient l'unique avantage que le congréganiste puisse se proposer en entrant dans la communauté. Mais il en est d'autres, ne fût-ce que celui de vivre en paix dans l'asile qu'il s'est choisi; avantage qui lui est précisément garanti par le fonctionnement de la double clause à laquelle il consent. De plus, il n'est pas vrai qu'en acceptant les deux clauses il ait rendu impossible toute réciprocité d'accroissement. Chacun sait que l'association non reconnue n'est jamais sûre de l'avenir. Elle est, ou bien temporaire en vertu des statuts, ou bien, si les statuts n'en limitent pas la durée, dissoluble à la volonté d'un seul (art. 1869). D'où il suit que le congréganiste, eût-il signé la clause d'adjonction, n'a pas renoncé pour cela à la possibilité, sinon à l'espoir, de profiter un jour, au moment de la liquidation, des fruits de l'accroissement.

Et ceci répond déjà à une autre raison, moins directe, moins précise, mais d'un effet plus décisif sur les imaginations: la création d'un patrimoine social perpétuel, résultant des deux clauses incriminées. Indéfiniment, disaient les adversaires, les nouveaux membres introduits dans la société en prolongent la durée; indéfiniment la réversion, dépouillant les associés défunts, maintient aux mains des associés vivants la masse toujours grandissante des biens sociaux. Une mainmorte déguisée, occulte, affranchie de tout contrôle, envahit rapidement tout le pays. C'est un abus criant; et, si l'on ne peut couper le mal par la racine, ne faut-il pas au moins en arrêter le développement? Est-ce trop pour cela d'une simple augmentation de tarif, alors qu'il y a une taxe spéciale sur la mainmorte autorisée et surveillée par l'État?

Très bien; mais cette triomphante argumentation tombe devant la simple remarque qu'il ne saurait y avoir de mainmorte dans les associations qui ne sont jamais à l'abri de la dissolution et dont les biens doivent être tôt ou tard disper-

sés et vendus ; dans les associations dont les immeubles sont à chaque instant librement aliénés ; dans les associations dont les membres, directement propriétaires des valeurs sociales, meurent, et par leur mort donnent ouverture à de fréquentes perceptions fiscales. « Mainmorte occulte ! » disait M. Brisson. « Comme les tours de Notre-Dame ! » lui répondait-on. Et l'on aurait pu ajouter, ni occulte ni ostensible, mais purement imaginaire.

Si vaines que fussent les raisons alléguées, il n'en fallait pas tant pour entraîner la Chambre. Du moment qu'il s'agissait de faire pièce aux congrégations religieuses, elle était prête d'avance à voter tout ce qu'on lui demandait. Le Sénat, tel qu'il était alors composé, devait se montrer plus récalcitrant. De là, entre le Luxembourg et le palais Bourbon, quelques escarmouches, d'où la proposition Brisson ne sortit pas absolument indemne. Cette proposition portait sur deux points : premièrement, élévation de 50 centimes à 11 fr. 25, de l'impôt d'accroissement ; deuxièmement, application aux seules congrégations religieuses de la nouvelle taxe. Au sujet du premier point, le Sénat, après avoir essayé de faire prévaloir le droit des mutations onéreuses, soit 5 fr. 50 pour 100, sans distinction des biens mobiliers ou immobiliers, finit par céder et accepta le tarif des mutations gratuites, 11 fr. 25 pour 100. Relativement au second, fermement résolu à donner à la loi les apparences de l'impartialité, il maintint sa volonté de substituer à la désignation exclusive et personnelle : *Congrégations religieuses*, la périphrase générale : *Sociétés ou associations civiles qui admettent l'adjonction de nouveaux membres*.

Et ainsi l'article 4 de la loi de 1880 se trouva renfermer trois dispositions principales. Il déterminait d'abord, par la formule que nous venons de transcrire, les contribuables qui devaient supporter la nouvelle taxe. Il visait ensuite le fait juridique qui peut seul donner ouverture au droit, à savoir les accroissements opérés par suite de clauses de réversion. Enfin, il fixait la quotité de l'impôt. Mais qu'on veuille bien le remarquer, la seconde disposition, qui définit la matière imposable, n'introduisait aucune innovation. Après comme avant 1880, ce sont les seuls accroissements

effectifs, opérés par suite de réversion, qui constituent la matière de l'impôt. Dans le projet voté par la Chambre, comme dans le projet remanié par le Sénat et définitivement adopté, deux conditions sont posées pour la perception de l'impôt. Il y a divergence pour l'une d'entre elles. Là où la Chambre spécifie le caractère religieux de l'association, le Sénat inscrit la clause impersonnelle d'adjonction de nouveaux membres. Mais tout le monde s'accorde sur la seconde : la *clause de réversion*.

Et par là, de l'aveu de tous, les associations et congrégations *reconnues*, où la réversion est impossible, étaient exclues de la loi. « Ce ne sont pas les congrégations autorisées qui sont atteintes par l'article 4, disait M. Roger-Marvaive, rapporteur au Sénat. Et M. Boulanger, dans une instruction à la Régie, du 20 juin 1881 : « Les associations dans lesquelles le droit personnel de l'associé sur les biens sociaux n'existe pas, ne peuvent donner ouverture à l'accroissement, puisque cet accroissement n'a pas d'objet. Tel est le cas notamment des congrégations reconnues. »

Le fisc avait fondé de grandes espérances sur les nouvelles taxes. Il en attendait un produit annuel de quatre millions. Profonde fut sa déception, quand les quatre millions se réduisirent à 263 000 francs. Pour le seul droit d'accroissement, il avait compté sur une recette de près de trois millions ; il ne recueillait de ce chef que 86 000 francs ; soit un déficit de plus de 97 pour 100.

Que s'était-il produit ? Il fallait deux conditions pour tomber sous le coup de la loi. Les congrégations visées les avaient-elles éludées ? C'était leur droit ; plus que cela, leur devoir ; n'était-il pas bien à elles d'avoir enfin rayé cette clause d'adjonction de nouveaux membres, source d'une mainmorte hypocrite et illégale, origine de toute une série de substitutions prohibées, objet des grandes indignations de M. Brisson ? On parlait bien de machiavéliques combinaisons qui avaient permis aux congrégations tout à la fois de supprimer les clauses de réversion et d'adjonction, et d'en conserver les avantages. Quelles étaient ces combinaisons, qu'avaient-elles d'illicite ? on ne le disait pas. Au

fond, l'explication la plus simple et la plus vraie des mécomptes de la Régie, c'était la fausseté des données qui avaient servi de base à ses calculs. Dans l'estimation des biens des congrégations, elle avait entassé les millions comme à plaisir ; il y avait loin des chiffres alignés sur le papier à la réalité.

Quoi qu'il en soit, l'affaire était manquée et il fallait s'y reprendre. Au bout de quatre ans, une nouvelle campagne était engagée, et menée plus rapidement que celle de 1880 ; toute velléité de résistance avait disparu de la haute Chambre. Une demi-séance au palais Bourbon, une séance au Luxembourg, et l'article 9 de la loi de finances du 29 décembre 1884 était élaboré, discuté, adopté. En voici la teneur : « Les impôts établis par les articles 3 et 4 de la loi de finances du 28 décembre 1880 seront payés par toutes les congrégations, communautés ou associations autorisées ou non autorisées, et par toutes les sociétés ou associations, désignées dans cette loi, dont l'objet n'est pas de distribuer leurs produits en tout ou en partie entre leurs membres. »

Ce texte, qui se référait à la loi de 1880, qui mêlait dans une même rédaction deux impôts de condition et de nature très différente, la taxe sur le revenu et le droit d'accroissement, fournissait-il enfin aux sectaires cette arme dont on ne pourrait plus esquiver les coups ? On ne le voit pas à première lecture. Quoi qu'en aient dit ceux qui l'ont plié à leurs vues personnelles, il n'est pas éblouissant de clarté. Pour nous rendre un compte exact de sa portée, recherchons séparément le sort qu'il fait aux associations laïques, le sort qu'il fait aux associations religieuses.

H. PRÉLOT.

(*A suivre.*)

LES

## IDÉES-FORCES DE M. FOUILLÉE<sup>1</sup>

---

La science vise à l'unité. Elle n'existe même que du moment où elle a ramené un groupe de phénomènes à une cause unique, à un principe qui en explique l'origine et l'apparition, sinon la nature. Mais est-il possible d'aller plus avant, de rassembler en un faisceau toutes les connaissances, d'unifier le savoir, de trouver l'anneau dernier auquel toute série vient aboutir ? Après les anciens, après Auguste Comte, plusieurs de nos contemporains ont tenté l'entreprise. Darwin essaye de tirer d'un premier organisme vivant, par voie de sélection naturelle, les diverses espèces du règne végétal et du règne animal. Hæckel prend pour point de départ la matière inorganique, dont seraient sortis par une évolution successive tous les êtres organisés. Herbert Spencer étend l'évolutionnisme mécanique à l'ordre moral et social : la matière se concentre toujours davantage en se différenciant, tandis que le mouvement se transforme ; cette *intégration de matière accompagnée d'une dissipation de mouvement* donne la clef de tous les phénomènes.

M. Fouillée a voulu reprendre pour son compte les tentatives de ses prédécesseurs, en particulier celle de Spencer qui est la plus synthétique. A-t-il réussi ? Son *monisme* est-il recevable ?

### I

Tout d'abord M. Fouillée remarque que H. Spencer est loin d'avoir construit, comme il s'en flatte, une « connais-

1. *La Liberté et le déterminisme*. 2<sup>e</sup> édit. — *Critique des systèmes de morale contemporains*. 2<sup>e</sup> édit. — *L'Idée moderne du droit*. 2<sup>e</sup> édit. — *L'Évolutionnisme des Idées-Forces*. — *L'Avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience*. — *L'Enseignement au point de vue national*. — *La Psychologie des Idées-Forces*. 2 vol. 1893.

sance parfaitement une ». Sa doctrine se fragmente en trois tronçons qui font vainement effort pour se rejoindre : d'une part, ce qui est au delà des phénomènes et que Spencer nomme l'*Inconnaissable*, d'autre part, deux séries de faits *connaissables*, les faits physiques et les faits psychiques. Ceux-ci viennent, on ne sait comment, se surajouter aux premiers, à ce « moment de l'évolution où, dans la matière jusqu'alors insensible, un changement à vue fait surgir des êtres sentants ». Sur la doctrine de l'*Inconnaissable* M. Fouillée passe un trait : il n'y a rien à chercher par delà les phénomènes. Il aurait été plus juste de faire observer que cet *Inconnaissable*, de l'aveu même de Spencer, nous est connu, du moins en partie. Quant à la double série de phénomènes *connaissables*, il faut bien reconnaître, dit M. Fouillée, que « d'une réalité réduite à des atomes, à des chocs, à des mouvements, ne peut sortir la nature entière telle que nous la connaissons avec... sa vie, sa pensée » ; « qu'il est absurde d'imaginer la transformation d'un pur et simple mouvement en une chose qui n'est plus un mouvement, comme la pensée ». Mais alors comment, sans rompre l'unité de la science, éviter cette sorte d'« aubaine » anti-scientifique « grâce à laquelle le mécanisme se met tout à coup à sentir et à penser » ? Aux yeux de M. Fouillée, la solution qui s'impose est simple autant que nécessaire : « Il faut admettre dans le substratum réel du mouvement quelque chose qui, outre le mouvement même, enveloppe la racine de la pensée, du sentiment, de l'appétition, en un mot du psychique. » Le germe primitif dont tous les êtres sont issus est le *mental*, ils en sont issus par la force radicale du mental qui est l'*appétit*, et ce mental continue à former le véritable fond de tous les êtres. Ainsi se trouvent établies l'unité du savoir et celle de l'univers. Au lieu de mettre la matière d'un côté, la pensée de l'autre, « il est plus logique, dit-il, d'admettre que le sujet pensant et voulant a un mode d'action qui se confond avec le mode d'action fondamental de l'objet pensé, et que les idées sont les réalités mêmes arrivées, dans le cerveau, à un état plus élevé... La volonté, répandue partout dans l'univers, n'a besoin que de se réfléchir progressivement sur soi et, par

cela même, d'acquérir une plus grande intensité de conscience pour devenir en nous sentiment et pensée<sup>1</sup>. »

Cette origine et cette nature intime des êtres, quels faits d'expérience nous les révèlent? Ce sont, dit M. Fouillée, les faits de l'observation interne : nous ne connaissons rien que par notre conscience, nous ne connaissons d'énergie que par notre propre énergie. Nos états de conscience, en un mot, du mental, voilà ce qui seul nous est vraiment connu.

Ces états de conscience, quels qu'ils soient, peuvent s'appeler, au sens cartésien, *Idées*. Mais l'idée n'est pas seulement la *représentation* d'un objet, elle est aussi et surtout sentiment et *appétition* : elle est appétition par son fond même. Toute idée tend à agir, ou, si l'on veut, à se réaliser. « Penser à la marche, c'est marcher dans son imagination ; c'est même, à la lettre, marcher par le cerveau, non par les jambes ; c'est commencer à agir et, pour ainsi dire, à presser dans le cerveau le ressort qui ouvre le passage au courant nerveux vers les jambes. » La pensée est une tendance, une *force motrice* au sens mécanique. « Au souvenir de quelque action énergique, par exemple d'un combat, il nous est très difficile de nous empêcher de répéter partiellement cette action. Une sorte de courant causé par l'émotion se précipite dans les mêmes voies et s'empare des mêmes muscles, au point de leur imposer une répétition réelle. Un enfant ne peut rendre compte d'une scène à laquelle il a pris part qu'en la reproduisant avec tous les détails... En pensant des mots ou une phrase, on sent une sorte d'impulsion et de mouvement se communiquer à la langue et aux autres organes de l'articulation... Nous sentons à chaque instant combien il est facile de convertir nos idées en paroles ; il suffit d'y ajouter une force mécanique presque insensible, de faire entendre un faible chuchotement. Il y a des gens qui sont si peu maîtres de leurs organes qu'ils articulent ou murmurent toutes leurs pensées ; il en est d'autres qui, dans certains moments d'excitation, ne peuvent s'empêcher de se parler à eux-mêmes. L'idée seule du bâillement le provoque. » Toute idée est donc une *idée-force*, c'est-à-dire « un facteur, une cause, une

1. *L'Évolutionnisme des Idées-Forces*, préface, *passim*. — *La Psychologie des Idées-Forces*, t. II, pp. 210-211, 409-410.

condition de changement pour d'autres phénomènes », en un mot un mode d'efficacité. Longtemps, poursuit M. Fouillée, on a fait de l'idée un reflet ou une réverbération de l'objet, et de la conscience un œil, un spectateur ou un témoin. Mais la pensée est plus qu'une ombre inerte projetée en nous par l'objet : c'est une puissance motrice ; c'est le ressort qui se développe par un mouvement interne.

Ce n'est pas tout. Tout fait de conscience est constitué par un processus à trois termes inséparables : le *discernement*, l'*émotion*, la *réaction* motrice. D'abord le sujet sent un changement apporté à son état ; puis il éprouve un bien-être ou un malaise ; enfin, il se porte à écarter le malaise ou à prolonger le bien-être. Ces trois phases de l'idée : *discerner*, *être ému*, *réagir*, s'appellent l'une l'autre et impliquent toutes le mouvement, et l'on est en droit de dire le *discernement-force*, ou l'*émotion-force*, aussi bien que l'*idée-force*<sup>1</sup>.

Ce processus que l'on constate chez l'homme doit être transporté, mais seulement ébauché, mais rudimentaire, sous les mouvements physiques. Au degré le plus bas de l'échelle des êtres, il existe des discernements, des émotions, des appétitions infinitésimales qui deviendront chez les êtres supérieurs sensation et perception, sentiment, préférence, choix et volonté. A ce degré infime se meut une activité qui ne se *représente* pas encore le résultat de son action. « Elle agit parce qu'elle agit et pour agir ; » elle agit sous l'impulsion d' « un besoin », d' « un sourd désir d'action ».

Le végétal ne semble pas non plus être en possession d'un désir intentionnel et conscient de son but ; « mais on peut toujours se demander si un rudiment de sensibilité confuse n'accompagne pas, jusque chez la plante, ou du moins dans ses cellules élémentaires, le cours facile ou difficile de la vie<sup>2</sup>. »

L'animal, d'abord dépourvu des sens particuliers, était seulement capable d'éprouver une sorte de sensation vague, nébuleuse, non localisée, qui l'avertissait d'une harmonie ou

1. *L'Évolutionnisme des Idées-Forces*, préface ; liv. I, ch. 1 ; liv. II, ch. 1 et II. — *La Liberté et le déterminisme*, liv. II, ch. 1.

2. *La Psychologie des Idées-Forces*, t. I, liv. II, ch. II et III.



d'un désaccord entre les conditions extérieures et son organisme. Peu à peu, les sensations sont devenues plus complexes, plus particulières, plus locales et plus délicates. « La loi primitive de l'appétit et du vouloir, c'est de déployer le plus d'énergie avec la moindre peine, par cela même d'obtenir le maximum de jouissance avec le minimum de souffrance. » En vertu de cette loi, il s'est fait un triage parmi les sensations : les plus avantageuses à l'individu ont triomphé, se sont transmises par hérédité et « sont parvenues à un degré d'intensité, de durée et de qualité capable de les rendre distinctes dans la conscience <sup>1</sup> ».

D'autre part, les trois moments ou fonctions du processus appétitif ont fini par avoir, chez les êtres supérieurs, des organes de plus en plus spécialisés. On peut ainsi suspendre chez eux partiellement tantôt la sensibilité, tantôt les fonctions intellectuelles, tantôt la motricité ; on peut isoler une fonction des autres. Grâce à cette division du travail, les opérations s'affinent et s'élèvent : elles arrivent à se faire en vue d'une fin, avec conscience d'une fin. Désormais, l'être est en possession d'une activité vraiment *intellectuelle*.

Mais cette conquête laborieuse est-elle légitime ? ou plutôt le narrateur de ces multiples péripéties est-il un historien bien véridique ? C'est ce qu'il faut examiner.

## II

A dire le vrai, le *monisme* de M. Fouillée fait un peu songer au chapeau du prestidigitateur. De ce chapeau sortent des brassées de fleurs, des pommes d'or, des casques de pompier ou des bonnets phrygiens, des éléphants ou des polichinelles : le tout en papier de soie ou en baudruche. La foule bat des mains et crie merveille. La merveille est qu'il ne lui vient pas à l'esprit que tant de jolis objets avaient d'abord été pliés et serrés dans le fond et sur les parois de cette corne d'abondance à la moderne ; l'opérateur n'a eu que la peine de les en extraire et de les déployer. Au besoin, dans les intervalles du spectacle, le compère aura su renouveler la provision.

1. *La Psychologie des Idées-Forces*, t. I, liv. I, ch. 1.

M. Fouillée explique longuement et savamment, avec autant de paroles, mais moins d'agrément que notre prestidigitateur, de quelle manière les êtres supérieurs sortent par évolution des êtres inférieurs. Il triomphe de Spencer, qui a la prétention folle de tirer le psychique du mécanique. Son procédé est plus ingénieux : aux dernières origines des êtres, au fond du chapeau, il placera l'idée avec un germe de perception, un germe d'émotion, un germe d'appétition. Dès lors, il n'est pas étonnant que l'idée suffise à tout, qu'on puisse en tirer tout, puisqu'on a pris soin d'y mettre tout d'avance.

Seulement, une question se pose : ce mental, de quel droit en fait-on l'élément radical et essentiel de tout être, même de ceux que le vulgaire appelle inanimés ? On dira : nous ne connaissons rien que par notre propre conscience, nous ne nous représentons d'énergie que par notre propre énergie<sup>1</sup>. Sans doute, nous ne nous rendons compte de la causalité que par l'expérience de notre causalité personnelle ; les sens nous montrent uniquement des phénomènes qui se suivent ; pour pénétrer ce qu'est l'influence d'un antécédent sur un conséquent, il faut nous interroger nous-mêmes, nous demander : Qu'éprouvons-nous lorsque nous mettons en activité les forces que nous tenons en réserve dans les profondeurs de notre être ? Mais si nous pouvons attribuer aux êtres l'activité, avons-nous le droit de leur attribuer notre *mode* d'activité ?

M. Fouillée insiste : nous sommes à l'image et à la ressemblance du monde, conséquemment « il faut bien qu'il y ait dans le grand tout ce qui est en nous<sup>2</sup> » ; et ailleurs, considérant un point plus particulier : les mouvements, jusque dans le règne inorganique, « suivent toujours ce qu'on appelle la ligne de la moindre résistance ; le philosophe, pour interpréter ce fait, ne peut que raisonner par analogie avec ce qui se passe en nous-mêmes ; or, la ligne de la moindre résistance en nous, c'est la ligne de la moindre peine ; en dehors de nous, le philosophe ne peut donc se représenter la force intime qui produit le mouvement que comme une acti-

1. *L'Évolutionnisme des Idées-Forces*, p. 293-294.

2. *Ibid.*, p. LXXXII.

tivité tendant à se déployer avec le moins de peine possible », en d'autres termes, comme une activité mentale<sup>1</sup>. Bref, l'action « ne se comprend que comme désir et volonté ». — Mais cette méthode qui conclut de la ressemblance du procédé extérieur à l'identité du procédé intérieur mène bien loin, plus loin même que ne le voudrait certainement M. Fouillée. Il écrit quelque part : « Pourquoi l'animal qui a peur semble-t-il *faire* le mort ? En réalité il ne songe nullement à imiter la mort ; mais la crainte, en produisant une sorte de paralysie, l'empêche d'être aperçu par son ennemi<sup>2</sup>. » L'observation est juste, mais va contre les principes du système. M. Fouillée aurait dû dire : « Nous ne pouvons interpréter les mouvements des animaux que par ce qui se passe en nous. Or, il arrive que l'homme en présence d'un ennemi simule le mort, témoin le fait des deux compagnons et de l'ours. Donc l'animal qui se tapit en pareille occurrence simule aussi le mort. » Ainsi on prouverait que le vrai titre des fables de La Fontaine est : Mémoires véridiques des bêtes.

Sous ces rudiments d'argumentation se cache toujours cette supposition : le système du *monisme* ou de l'évolutionnisme total est le vrai. M. Fouillée pose d'abord cet axiome : le monisme s'identifie avec la science ; en dehors de lui il n'y a place que pour des systèmes de fantaisie, comme celui des créations successives. Et pourquoi le monisme est-il vrai ? Le monisme est vrai parce que c'est une explication qui ramène tout à l'unité, et la science est essentiellement une ; mais si la science est une, il faut que le monde soit un. « Il est naturel, dit-il, le monde étant *un*, — cette unité, il la suppose et ne la prouve pas, — de transporter le processus de l'*appétition-sensation* sous les mouvements physiques. Si on ne le faisait pas, on en resterait à un dualisme inintelligible... Le dualisme est une position provisoire et intenable : la science, comme telle, *présuppose quelque unité fondamentale*<sup>3</sup>. » Ainsi parle M. Fouillée. Mais c'est mettre au point de départ ce qui ne doit être qu'au terme d'arrivée. Invoquer les nécessités de la science est un étrange ren-

1. *L'Évolutionnisme des Idées-Forces*, p. 246.

2. *La Psychologie des Idées-Forces*, t. II, p. 42.

3. *L'Évolutionnisme des Idées-Forces*, p. XLVIII et XLIX.

versement des rôles. Est-ce aux choses à se conformer à la science, ou à la science à se conformer aux choses ? Grâce à ce *préjugé* du monisme, mais grâce à cela seul, de simples analogies entre diverses activités on passe à affirmer l'identité; on relève des ressemblances entre le monde et nous : on conclut à un même mode d'être et d'agir.

Alors, au lieu de la *fantaisie* dualiste, — nous aurons à revenir sur ce point, — on a la haute fantaisie du monisme mental : système renouvelé de quelques Grecs, et aussi de Spinoza, de Leibniz, de Hæckel, système moins inédit que semble le croire M. Fouillée, mais non plus solide pour cela. Tout est conscient à des degrés divers : *Mens agitât molem*. La pierre tombe en vertu d'énergies intimes, analogues aux nôtres<sup>1</sup>; en un sens vrai, elle désire, elle cherche son centre. Bientôt on se reprendra à dire que l'eau monte dans le corps de pompe par horreur du vide ou par amour pour le piston. M. Fouillée pense bien que les organes de la digestion font le triage des aliments et que la plante se tourne vers le soleil par un choix conscient, quoique nébuleux, très nébuleux. « Les recherches récentes de la psychologie.... chassent de plus en plus l'inconscience absolue du domaine de la vie. On retrouve des états *psychiques* et même parfois de vraies consciences systématisées, des *moi* plus ou moins rudimentaires, là où récemment on se figurait qu'il n'y avait plus que des mouvements de machine brute.... Une science plus avancée que la nôtre découvrira la vie partout, et, avec la vie, du mental à un degré quelconque, de la sensation et de l'appétit; si bien qu'on aura fini par exorciser le fantôme de l'inconscient et par reconnaître ce que nous avons proposé d'appeler l'ubiquité de la conscience<sup>2</sup>. »

Tout est conscient, enseigne M. Fouillée; plus exactement : tout était conscient à l'origine. Dans les animaux inférieurs, les opérations organiques, comme la circulation du sang, devaient être accompagnées de conscience; chez nous, il n'en est plus ainsi, cependant quelque conscience accompagne encore la respiration. D'après les biologistes de l'école

1. *L'Évolutionnisme des Idées-Forces*, p. LIII.

2. *La Psychologie des Idées-Forces*, t. II. Conclusion.

darwinienne, l'instinct, l'appétit conscient sont nés de mouvements réflexes et purement automatiques : ce sont des réflexes composés et fixés. D'après M. Fouillée, c'est le contraire qu'il faut dire : le mouvement d'appétit, plus ou moins conscient, est le primitif; en se consolidant, en se réduisant à sa partie mécanique, il a formé par habitude et par hérédité l'instinct, l'action réflexe. Celle-ci est « de l'émotion refroidie, de l'appétit fixé et devenu mécanique ». Il en voit la preuve dans les actions que nous faisons actuellement avec une inconscience au moins partielle, comme marcher, écrire, jouer du piano, et qui, à l'origine, ont été conscientes dans le détail de leurs mouvements. Désormais, il suffit à l'appétit ou à la volonté de donner le branle initial, l'idée première : la machine une fois montée marche toute seule. L'idée est redevenue organique. Ainsi les phénomènes d'habitude déposent en faveur de la priorité du mental et du conscient.

Sans doute, la question des faits d'habitude presque automatiques tourmente les physiologistes. Mais quelle que soit l'explication qu'on adopte, l'existence dans les êtres d'un automatisme produit par l'usage ruine la thèse de M. Fouillée. Ce qu'il y a au fond des êtres, dit-il, c'est le mental, une activité plus ou moins consciente et appréhensive ; nous verrons même plus loin que le mental est la seule vraie réalité dont le mécanique n'est qu'un symbole. A mesure que l'être agit, évolue, se développe, il devrait donc accentuer, préciser en lui la conscience. Voilà au contraire que l'être, par son activité même, tombe du mental dans le mécanique, du conscient dans l'automatique. Ceci n'est pas de l'évolution, c'est de la régression. M. Fouillée répondra : l'évolution amène toujours un accroissement de conscience, non dans les *procédés* mécaniques, mais dans leurs *résultats*. » « Les procédés... finissent par être du pur automatisme. Les résultats... viennent se résumer dans une synthèse de plus en plus complète, qui n'est autre qu'une sensibilité de plus en plus riche et de plus en plus intuitive. Chopin était inconscient du jeu mécanique de ses muscles et même du jeu de ces muscles intérieurs, qui sont le raisonnement et le calcul, était-il pour cela inconscient de ces joies ou de ces souffrances intérieures, de ces intuitions du génie où vient se concentrer

tout un monde ?... Si l'évolution semble étendre d'un côté la synthèse de l'inconscience, c'est pour pouvoir étendre d'un autre côté celle de la conscience même : les chefs-d'œuvre de son subtil mécanisme ont pour effet de rendre possible une sensibilité plus subtile encore<sup>1</sup>. » Il ne s'aperçoit pas qu'il rétablit le dualisme, la coexistence du physique et du mental, activités tellement distinctes que l'une s'accroît aux dépens de l'autre.

M. Fouillée, pour expliquer cette diminution de la conscience, aura beau dire ensuite qu'il eût été inutile et même assez incommode pour nous de sentir tout le fonctionnement de notre vie organique, qu'ainsi la nature a été amenée à faire l'économie de cette conscience sensible, ou encore que notre conscience cérébrale proprement intellectuelle s'est répartie dans les cellules de la moelle épinière sous une forme sourde et diffuse. Ces raisons qui sentent ou le *mysticisme* ou la fiction, n'expliquent pas cette anomalie du mental qui évolue à rebours. Vraiment, il semble que M. Fouillée, en présence de faits qui contrariaient sa thèse, ait pris le parti audacieux de s'en faire une arme. Il a cru plus avantageux d'attaquer que de se défendre : malheureusement pour lui, l'arme n'est pas partie du côté qu'il pensait.

### III

Un *postulatum* peut être conservé à l'origine d'une science, faute d'une vérité démontrable ou d'un principe évident par lui-même, lorsque toutes les conséquences qu'on en déduit s'enchaînent si bien et d'autre part répondent si parfaitement aux faits observés, que la valeur logique du *postulatum* s'en trouve comme indirectement établie : telle l'existence des atomes en chimie. Nous venons de voir un point où le postulat du monisme à base psychique contredit les faits. Voyons si les déductions qu'on en tire sont liées entre elles, si les diverses phases de l'évolution mentale s'appellent l'une l'autre avec cette rigueur qu'on doit trouver dans la nature.

Nous ne demanderons pas à M. Fouillée d'où vient le pre-

1. *La Psychologie des Idées-Forces*, t. I, p. 260.

mier anneau de cette chaîne qui se déroule sans fin. Cette question, il a trop d'esprit pour ne pas se l'être posée à lui-même, mais il ne se la pose pas devant le public. A la façon dont il parle, on voit évidemment que, dans sa pensée, ce premier anneau est un être nécessaire, éternel, existant par lui-même. La philosophie spiritualiste admettait que l'être assez parfait pour posséder une existence nécessaire, éternelle, absolue, devait avoir la plénitude même de l'être et l'immutabilité dans cette plénitude. M. Fouillée place le nécessaire à l'échelon inférieur de la série des êtres, constitué en quelque sorte par cet unique appétit : devenir autre chose que ce qu'il est. Que gagne la philosophie à ce change ?

Dans cette chaîne de mouvements psychiques, quelles que soient l'origine de son existence et l'origine de l'ébranlement primitif, comment le mouvement se communique-t-il, comment un premier mouvement en détermine-t-il un second ? Car, dans tout système d'évolution, les actions d'un être forment ensemble une chaîne non interrompue dont chaque anneau est rattaché au précédent par un lien d'étroite dépendance : ici ce lien sera évidemment d'ordre mental, et ce sera par une influence mentale que se communiquera de proche en proche l'ébranlement. Or, d'après M. Fouillée qui veut faire le plus humble possible l'origine de l'être, non seulement le premier mouvement psychique, mais tous les mouvements des êtres inférieurs ont lieu sans conscience du *but*, bien que ceux-ci possèdent une conscience rudimentaire d'eux-mêmes. Leur appétit est aveugle. Ils sont même incapables de se *représenter* quelque objet ; ils ne peuvent que sentir immédiatement les modifications de leur état interne. Mais si l'animal ne peut sortir d'une sensation immédiate, s'il ne peut rapporter son action à tel objet, comment une action l'aidera-t-elle à en poser une autre ?

On dit : à l'origine, « l'animal, sous l'influence de forces de tension accumulées dans son système nerveux, fait des mouvements en tous sens, sans aucune espèce de but, il éprouve une sensation d'aise, de plaisir même : le résultat sera la continuation de mouvements semblables<sup>1</sup> ». Comment

1. *L'Évolutionnisme des Idées-Forces*, p. xli.

cela? Un mouvement n'agit pas sur l'autre par impulsion mécanique : le monisme mental s'y oppose ; le premier mouvement avec le plaisir qui l'accompagne n'est pas, d'après l'hypothèse, un objet que l'être veut reproduire, un but qu'il se propose à nouveau d'atteindre ; dès lors la raison de la continuation ou de la répétition du mouvement ne saurait être dans un mouvement précédent. A notre sens, les mouvements des animaux et leur continuation sont dus uniquement à ce que M. Fouillée appelle la tension nerveuse et qu'on nommerait plus exactement l'activité vitale, sous l'excitation sans cesse renouvelée qui vient du dehors. Le petit canard qui court à la mare voisine une seconde ou une troisième fois n'y court pas précisément à cause de la sensation d'aise éprouvée au premier bain, et pour continuer ce bien être, pas plus que la grenouille n'agite le membre touché d'un acide à cause du malaise ressenti d'abord et pour en empêcher le renouvellement. Il est impossible de dire avec M. Fouillée : « L'action, une fois accomplie, devient un motif de recommencer, une capitalisation prête pour une dépense future. On veut parce qu'on a voulu<sup>1</sup>. » Il oublie qu'il a lui-même exclu ces éléments de motif et de but. C'est dans les conditions actuelles de l'être qu'il faut chercher la raison, au moins principale, de ces actes successifs. La vie n'en est pas pour cela « coupée en petits morceaux », comme le reproche quelque part M. Fouillée à l'explication traditionnelle. L'âme épanche d'un cours continu la vie à travers les organes ; les sensations, les émotions que l'être éprouve ne sont que des modifications apportées à la diffusion constante de cette vie.

Si, dans ce monisme, on ne voit pas comment, au moins à l'origine, un mouvement est relié à un autre, est-il plus aisé de montrer quel lien rattache la série des phénomènes psychiques à la réalité existante? M. Fouillée se défend vivement d'être idéaliste, il affirme l'existence du monde, il veut que notre idée soit un des facteurs principaux de son évolution. Il ajoute que cet extérieur agit sur nous, que notre énergie est en conflit avec d'autres énergies, que les faits de l'uni-

1. *La Psychologie des Idées-Forces*, t. I, p. 128.



vers, nos faits mentaux compris, sont engagés dans des liens d'action et de réaction et forment un tout dynamique. Mais il semble que M. Fouillée, par la manière dont il entend les *Idees*, s'est coupé toute explication de ces actions et réactions mentales. La chose d'ailleurs lui est familière; dans son zèle à rejeter les notions admises avant lui et les solutions proposées par les autres, il lui arrive de ne pas s'apercevoir qu'il s'enferme dans une impasse. Ici il parle principalement de la volonté, parce qu'il regarde la volonté, ainsi que nous le verrons, comme la faculté fondamentale ou même unique; mais ce qu'il dit de la volonté et de la fin doit s'appliquer à l'intelligence et à la cause exemplaire. « Les spiritualistes, dit-il, se représentent d'abord une cause efficiente et neutre, la volonté, puis des motifs ou idées qui semblent agir sur elle par impulsion, comme des moteurs étrangers. L'imagination fait tous les frais de cette conception inexacte et contradictoire, qui n'est qu'un machinisme de fantaisie.... D'autre part,... l'attraction (substituée à l'impulsion) n'est elle-même qu'un aveu d'ignorance : (l'entendement) imagine alors une cause finale comme une beauté qui, du sein de son repos, meut les choses par son attrait. Cette conception d'Aristote qui semble d'abord plus compatible avec la spontanéité n'est cependant encore qu'une représentation incomplète et métaphorique<sup>1</sup>. » Voilà les spiritualistes et Aristote presque coiffés du bonnet d'âne. Mais ils pourraient demander à M. Fouillée : « Vous affirmez que le mental du dehors agit sur le mental du dedans, l'univers sur l'*idée* intérieure, seulement vous ne voulez pas que ce soit par impulsion ou par attraction; en ce cas comment agit-il ? » — De fait, malgré les hésitations de la pensée, la doctrine générale de M. Fouillée est celle-ci : l'évolution part de l'intérieur; c'est un ressort en spirale qui se déroule, un arc vivant qui se débande de lui-même. Dans la sensation, l'être discerne le changement d'état qu'il a produit en son intérieur. On écrira que l'être s'adapte au milieu, aux objets avec lesquels il arrive en contact. Mais cette adaptation est entièrement le fait de l'être. Nulle part on ne nous montre comment le dehors agit sur lui.

1. *La Liberté et le déterminisme*, p. 262.

Toute la doctrine de M. Fouillée sur la nature des *Idées-Forces* tend à isoler celles-ci du monde extérieur. Maudsley, Tyndall, Huxley avaient fait des idées de simples *reflets* : les seules forces véritables, disaient-ils, sont les forces mécaniques, dont les forces cérébrales présentent une variété ; la conscience n'a d'autre rôle que celui d'un appareil enregistreur. Les forces mécaniques viennent s'imprimer en elle sous forme d'*idées*, inactifs symboles d'une activité profonde, réverbérations inertes, semblables à la lueur des feux d'une locomotive qui n'influe en rien sur son mouvement. M. Fouillée combat ce système, et avec raison. Mais il dépasse le but. Ses coups portent sur une autre théorie qui regarde l'idée à la fois comme un reflet et une force. Dans cette explication spiritualiste, l'idée est une représentation intérieure du monde extérieur, mais représentation active. De même que l'objet a déterminé l'intelligence pour y former l'idée, celle-ci, à son tour, détermine et meut la volonté en lui présentant son objet. Cette motion n'est pas du mécanisme, comme le dit M. Fouillée. Quand les spiritualistes montrent l'idée agissant sur nos facultés par impulsion ou attraction, ils n'entendent nullement une action matérielle comme celle d'une bille sur une autre bille ou d'un aimant sur le fer, ils se servent des mots que leur fournissent les phénomènes physiques, mais ils en *idéalisent* le sens. Ils transportent les termes d'un ordre à un autre, en vertu de l'analogie qu'ils croient exister entre les deux, mais ils en transposent en même temps le sens. Ce qu'ils veulent dire, c'est que l'idée est vraiment cause, cause exemplaire ou cause finale, qu'elle détermine des effets et influe sur les phénomènes. Mais, d'autre part, nos facultés sont actives, quoique non déterminées à tel acte plutôt qu'à tel autre : la spontanéité de la faculté et la causalité de l'idée ou de l'objet, en se rencontrant, font jaillir l'acte mental, complet et déterminé.

M. Fouillée a d'ingénieuses remarques sur la puissance de l'idée. Il la montre communicative dans l'instinct d'imitation, presque irrésistible dans l'idée fixe et dans la suggestion hypnotique. Le livre qu'il a consacré à *l'Enseignement* fait ressortir l'influence de l'idée sur l'orientation de l'es-

prit national. Les spiritualistes admettent tout cela<sup>1</sup>. Mais quelle est la nature intime de l'idée, quel est son mode d'agir? Les spiritualistes tiennent que l'ancienne explication est encore la meilleure; et de fait nous ne voyons pas qu'aucune objection de M. Fouillée l'ait entamée. Celui-ci veut faire neuf; mais son procédé heurte à chaque pas l'expérience ou la logique. Il s'enferme à considérer l'*Idée* comme un état de conscience, un fait subjectif. Par là, il en fait une sorte de phénomène subsistant par lui-même, se suffisant à lui-même, isolé de l'extérieur, étant à lui-même son objet et sa fin. Et voici la difficulté qui sort d'une pareille conception: d'où viennent les changements qui modifient cet être tout spontané? Il est une loi du monde physique applicable au monde mental: tout mobile, toute force persévère dans son mouvement et sa direction, tant qu'une autre force ne l'en détourne pas. Un acte mental se prolongera donc semblable à lui-même tant qu'un nouvel objet ne lui sera pas présenté. Il n'en va pas autrement de l'acte libre. La volonté qui s'est portée librement vers un objet tend d'elle-même à y demeurer librement attachée. Si elle change de direction, la raison totale du changement ne doit pas être attribuée à la libre spontanéité de la volonté. L'objet extérieur y a sa part. Sans doute, cet objet n'entraîne pas, ne subjugué pas de force l'adhésion de la volonté: ce serait la ruine de la liberté. Mais le changement n'a pu se faire qu'en vertu de la présence d'un nouvel objet *sollicitant* la faculté, bien que le *choix* vienne de la volonté même. Un choix libre ne se fait pas sans but, c'est-à-dire sans l'influence sollicitante d'un but, la liberté n'eût-elle pour fin que de s'affirmer elle-même. Là où manque la multiplicité d'objets, tout changement subjectif est impossible.

Dès lors, comment cette *idée*, qui est à elle-même son objet et sa fin, arrivera-t-elle à se distinguer en trois moments, *discernement*, *émotion*, *réaction* motrice, d'abord identifiés en une « unité immédiate »? L'influence d'organes

1. « Toute intention (et l'idée au sens de M. Fouillée se ramène à une intention) est efficace par elle-même, autant qu'elle peut l'être; car il est de l'essence même de la volonté de vouloir *réel* le terme sur lequel elle se porte. » *Métaphysique des causes*, par le P. Th. de Régnon, p. 450.

diversifiés concourant à l'activité de l'*idée* n'y peut rien : leur existence et leur diversité sont le fruit de l'évolution ; ils en reproduisent l'allure, mais ne la modifient pas. Puis comment la sensation se transformera-t-elle en perception, l'émotion en sentiment, l'appétit aveugle en choix réfléchi ? Le boulet lancé dans l'espace ne dévie que sous l'action d'une force différente de l'impulsion, la pesanteur ; il ne transformera son mouvement de translation en mouvement dit calorifique qu'à la rencontre d'un obstacle.

Il existe cependant une influence de l'extérieur sur l'intérieur admise par M. Fouillée : c'est l'influence que subit notre mécanisme, en particulier notre activité cérébrale. Mais le rôle de ce mécanisme est un des points les plus difficiles de son système. — A côté de la série des faits mentaux, l'observation expérimentale l'a forcé à placer une série de faits mécaniques. L'*idée*, dit-il, a des « conditions indubitablement psychiques et mécaniques ». A son évolution mentale sont liés certains mouvements du cerveau, certaines vibrations des nerfs. Ces deux séries suivent un parallélisme parfait. Pourquoi ? M. Fouillée nie toute influence active de l'une sur l'autre. Cependant les deux horloges marchent de concert. En vertu de quel artifice de la nature ? Existerait-il entre l'une et l'autre une sorte d'*harmonie préétablie* ? M. Fouillée attaque vivement cette conception leibnizienne.

Comment sortir d'embarras ? La force *psychique*, dit-il, est l'intérieur de l'autre, ou plutôt elle est la *seule force* proprement dite, car mécaniquement il n'y a point de forces, il n'y a que des mouvements et des formules mathématiques exprimant la succession de ces mouvements. L'efficacité, la causalité efficiente, l'action, tout cela est en dehors de la mécanique et ne peut être conçu que comme psychique. « Le mécanisme... constitue l'élément représentable des phénomènes. » Il n'y a pas là à proprement parler deux *aspects* ; il n'existe qu'à une seule réalité, une seule série vraiment existante et agissante, la série mentale, dont la série mécanique n'est que l'expression, le symbole, l'écriture parlante et la notation. — Bref, M. Fouillée substitue à l'*Idée-reflet* le *Mécanisme-reflet*. Nos sens perçoivent en nous et autour

de nous des mouvements, des changements que nous appelons physiologiques, physiques, chimiques, mécaniques, et sous lesquels nous supposons des activités de même ordre, parce que nous n'y voyons rien de ce que nous concevons comme mental ou conscient. Erreur, ces forces n'ont rien de réel ; sous les apparences mécaniques se cachent des réalités mentales ; le mécanisme, c'est-à-dire tout le *matériel*, est une sorte de fantasmagorie, tout au plus un reflet, une ombre chinoise. Le mécanisme n'est pas, il n'agit pas : il représente. Toujours la philosophie de fantaisie substituée à la philosophie d'observation !

Jusqu'ici le mouvement de la chaîne des phénomènes demeure sans explication. Mais ce mouvement est progressif : il fait passer l'être de la conscience sourde à la conscience réfléchie, de l'appétit aveugle au choix délibéré. Nouveau problème qui demande à son tour une solution. M. Fouillée rejette le mécanisme pur, parce que, dit-il, il est impossible que des chocs et des mouvements d'« atomes à tête de mort » sortent jamais la vie et la pensée. Fort bien ! Mais des idées à tête folle pourront-elles, à force de faire des folies, d'agir à l'aveugle, devenir des idées à tête sage, très prudentes et très réfléchies ? Rien dans leur premier état ne les prépare suffisamment à une telle évolution. L'être primordial que nous a donné M. Fouillée ne contient pas le germe de la finalité, de la conscience d'un but ; d'où et comment surgira cette conscience ? Un principe de l'évolutionnisme que répète souvent M. Fouillée, c'est qu'il n'y a pas de commencement absolu. Alors il a fait trop pauvre son idée rudimentaire, et nous avons, comme dans le mécanisme, une aubaine miraculeuse, un coup de théâtre, un coup heureux, grâce auquel l'irréfléchi se met tout à coup à réfléchir.

Mais M. Fouillée complique comme à plaisir la difficulté en voulant allier sa doctrine du progrès avec le principe de la conservation des forces. On en connaît l'énoncé : la quantité d'énergie dans l'univers est constante ; dans les actions mutuelles des corps, il se produit des transformations de forces, mais il y a équivalence entre le système initial et le système final. « Au point de vue mécanique, dit-il, la trans-

formation des forces n'est qu'une continuation du mouvement ; il n'y a de *transformé*, quand nous passons de la chaleur à la lumière, que nos sensations de chaleur et de lumière ; objectivement, c'est toujours la même quantité de mouvements qui se combinent et aboutissent à des directions diverses. » Pareillement, dans le monde mental, il n'y a pas de véritable transformation, mais seulement « des directions et des formes diverses<sup>1</sup> ». Il conclut que tous les changements dans l'ordre mental sont *qualitatifs*, non *quantitatifs* : c'est-à-dire l'évolution mentale ne produira jamais *plus*, elle donnera seulement *autre chose*. Alors le progrès dont nous parle tant M. Fouillée, à la suite des évolutionnistes, ressemble fort à une apparence ; la tendance au perfectionnement est la poursuite d'une chimère. L'être ne gagne pas du terrain, mais il marche d'un autre pas et dans une autre direction ; il n'avance pas : il se remue autrement. Est-ce là un véritable progrès ? D'autre part, comment croire que dans la transformation d'une tendance aveugle en une volonté réfléchie, d'une sensation toute subjective en une intellection d'objet, il n'y a que des *directions* ou des *formes* différentes d'une énergie mentale toujours égale à elle-même ? que le même degré, la même quantité de forces mentales se déploie dans l'être inorganique, le végétal, l'animal, l'homme intelligent, mais seulement avec des allures diverses ?

#### IV

Enfin, d'évolution en évolution, voilà l'*Idée-Force* arrivée au stade réfléchi et proprement intellectuel. Non seulement elle a conscience de soi : elle a conscience de la fin. Dans cette position qu'elle a enlevée, nous avons vu au prix de quels labeurs, de quels coups mortels portés à l'observation et à la logique, comment va-t-elle manœuvrer ?

L'idée, même réfléchie, est d'humeur essentiellement agissante ; on pourrait dire : remuante. N'allez pas croire, en effet, que sa fonction principale va être maintenant de représenter, puis de mouvoir. Il n'en est rien. M. Fouillée laisse

1. *L'Évolutionnisme des Idées-Forces*, pp. 121 et 128. — *La Psychologie des Idées-Forces*, t. II, Conclusion.

au second plan, comme dans l'ombre, l'élément représentatif. Dans l'idée, il continue à voir avant tout et presque exclusivement un mouvement, une force lancée en avant. Qu'on l'entende parler des opérations intellectuelles.

La *mémoire* est « avant tout une aptitude à renouveler (les images) et à répéter les mouvements qui en résultent ». Si elle reconnaît les images, c'est qu'elle est mouvement et désir. — « *Affirmer*, c'est commencer à agir sous une idée. » — « *Juger* que l'orange est savoureuse, c'est esquisser par la pensée les mouvements nécessaires pour savourer l'orange, et c'est se souvenir de la sensation agréable qui en résulte : c'est commencer à disposer ses organes dans un sens favorable à l'objet. Juger que l'aloès est amer, c'est ébaucher intérieurement les mouvements d'aversion et de dégoût... Si, au lieu de convenir que deux et deux font quatre, vous prétendez qu'ils font cinq, j'éprouve une sorte de choc, de contrariété intellectuelle, comme si, au moment où mes jambes avancent dans une direction, vous me tiriez brusquement en arrière. » — « *Raisonner*, c'est agir et pâtir d'avance par la pensée<sup>1</sup>. »

Ces *Idées* nous semblent trop faites à l'image du siècle. Elles ont la fièvre de l'action ; elles ne prennent pas le temps de réfléchir. La marque d'origine reste : on reconnaît toujours les atomes à tête folle d'autrefois.

Le jugement lui-même disparaît dans la volonté. « Il ne faut pas, dit M. Fouillée, établir une séparation artificielle entre le jugement et la volition. » La psychologie tout entière se réduit à « l'étude de la volonté ». La volonté est « le véritable radical ». Le principe d'identité ne doit pas s'exprimer : Ce qui est, est, mais : Je veux ce que je veux. Au fameux : *Je pense, donc je suis*, de Descartes, il convient de substituer l'axiome : *Je veux, donc je suis*. La volonté elle-même n'est pas « une faculté spéciale qui interviendrait au milieu des faits internes comme un *deus ex machina* ». « C'est la tendance active de l'être ; une tendance interne continue, un vouloir-vivre indéfectible, traduit par une motion continue. » C'est la totalité de mes actions et réactions

1. *La Psychologie des Idées-Forces*, t. I, pp. 186, 250 ; t. II, pp. 272, 273, 341 et *passim*.

mentales. De fait, « on raisonne trop souvent dans l'hypothèse de facultés distinctes qu'on met en rapport ou en conflit l'une avec l'autre, au lieu de considérer l'évolution interne comme développement *continu et total*<sup>1</sup> ».

M. Fouillée ne se ferait-il pas illusion sur les avantages, même sur la possibilité d'un pareil continu ? Sans doute, il ne faut pas « couper la vie en petits morceaux ». Mais les opérations intellectuelles ne peuvent-elles pas s'appeler et s'enchaîner sans se confondre ? Les facultés ne peuvent-elles agir l'une sur l'autre, l'intellect en présentant à la volonté son objet, la volonté en appliquant l'intellect au sien propre, sans toutefois s'identifier entre elles ? Il est des métaux qui ne peuvent former ensemble d'alliage. L'activité représentative et l'activité appétitive resteront toujours distinctes, quelque effort qu'on fasse pour les fondre ensemble. On peut dire que chacune de ces activités est un mouvement, ou mieux, un acte, au sens d'Aristote, une force qui se déploie, qui s'actue. Nous tenons que le jugement, pas plus que la perception sensitive, n'est chose purement passive ; c'est la réaction représentative d'un sujet actif et vivant, et il devient, par l'objet qu'il met devant l'appétit, moteur de celui-ci. Mais le jugement ne se transforme pas, ne s'écoule pas, pour ainsi dire, par un épanchement interne, en une volition. Chacun n'a-t-il pas conscience que celui-là persévère à côté de celle-ci ? Éclaireur et tirailléur marchent de concert, en s'entr'aidant. A moins de dire que le jugement apparaît et se perd en appétition, tandis qu'un autre naît pour se transformer ensuite. Mais alors c'est le roman de la philosophie qu'on raconte ; ce ne sont plus les faits d'expérience qu'on expose et qu'on étudie.

La volonté, ainsi conçue comme expression d'un tout continu et homogène, laisse-t-elle quelque place à la *liberté* ? M. Fouillée commence par observer que « le système du déterminisme et celui de la liberté, n'ayant pu se détruire depuis une lutte de tant de siècles, doivent marquer deux directions de l'esprit en partie légitimes, qui, si elles étaient

1. *La Psychologie des Idées-Forces*, t. I, p. 324 ; t. II, pp. 145, 147, 223, 228, 229 et *passim*.



poussées assez loin, finiraient par converger. C'est cette direction convergente (qu'il va) essayer de découvrir<sup>1</sup>. »

L'Idée-Force lui viendra en aide. L'homme a l'idée qu'il est indépendant de tel ou tel mobile; de l'idée d'indépendance relative il passe à l'idée d'une indépendance complète, d'un pouvoir inconditionnel, *indifférent* entre les contraires, libre. Mais toute idée tend à se réaliser. Aussi plus l'homme se persuade qu'il est libre, plus l'idée de puissance personnelle triomphe de l'impersonnelle fatalité. La liberté est une conquête de l'homme, une conquête que chaque effort agrandit : elle n'est pas une chose toute faite, mais une chose qui se réalise progressivement. Qu'est-ce en somme ? C'est « le maximum possible d'indépendance pour la volonté, se déterminant, sous l'idée même de cette indépendance, en vue d'une fin dont elle a également l'idée ». On peut l'appeler une « approximation indéfinie » vers l'indépendance totale. Dans la réalité existe-t-elle ? M. Fouillée avouera que l'idée de liberté se résout en une illusion. Elle naît de l'ignorance de la cause complète qui nous détermine; et cette cause, c'est notre activité inconsciente avec ses tendances et ses inclinations multiples, c'est ce fond de notre être qui nous échappe et que nous appelons notre *moi*. Au vrai, il y a déterminisme. « Un homme apprend que sa fortune vient de sombrer dans un désastre financier. Ces quelques mots, en ouvrant un courant intérieur, peuvent faire que (cet) homme saute sur un pistolet : il en applique la gueule sur sa tête, presse la détente et meurt. » Celui qui connaîtrait exactement les forces mentales et mécaniques avec leur direction, et pourrait les suivre « depuis la faible vibration de l'ouïe jusqu'au coup de pistolet final », verrait le rigoureux enchaînement entre la cause et l'effet. Sans doute encore, il y aura toujours déterminisme. La conscience de la liberté supposerait que nous nous voyons absolument indépendants de notre corps, de l'univers, du principe de l'univers. Elle exigerait ainsi la science absolue, la science « exhaustive » du monde, en même temps que la conscience de notre *aséité* ou de notre existence en nous et par nous. Or, c'est ce à quoi nous n'ar-

2. *La Liberté et le déterminisme*, préface, p. v.

riverons jamais. Mais si « nous ne pouvons pas faire, en concevant le contraire de telle action (ou de tel état intérieur), que (ce contraire) soit possible *absolument*,... nous pouvons.... le rendre possible *relativement* ». Le déterminisme peut être modifié en quelque sorte par l'idée de son contraire. « L'idée marque donc bien le point où le déterminisme finit par se retourner contre lui-même dans notre conscience, comme le serpent qui se mord la queue <sup>1</sup>. »

On avouera que l'explication est ingénieuse, mais elle n'est pas autre chose. M. Fouillée semble avoir formulé tout son système des *Idées-Forces* en vue du problème de la liberté; mais la solution attendue n'est pas une vraie solution, c'est un escamotage. On peut se dégager d'un motif d'agir, on ne peut se dégager de son mode propre d'agir, parce qu'on ne peut se dégager de soi-même. Tel homme agit par crainte des gendarmes, tel autre par amour d'un bout de ruban : autant de motifs dont je puis m'affranchir. Mais si mon action est liée aux conditions profondes de mon être, conditions fatales qui agissent à mon insu, aucune affirmation d'indépendance n'aura la force de m'en délivrer. J'aurai beau dire avec M. Fouillée : *Je veux vouloir librement*; si mon vouloir profond est déterminé en dehors de mon choix, le vouloir que j'y ajoute ne le changera pas. Je pourrai aimer ma chaîne ou tâcher de l'oublier : je ne la briserai pas. L'idée d'une chose, cette chose fût-elle, comme l'indépendance, un état personnel, ne peut nous en tenir lieu. Un homme meurt pour attester ce qu'il croit à tort être la vérité; sa sincérité ne changera rien à la fausseté de son jugement. Ce qu'on peut dire, c'est que le même effet extérieur se produira *matériellement*, que le jugement soit vrai ou qu'il soit erroné. Quand je *veux* remuer le bras, que je le remue librement ou nécessairement, c'est le même mouvement que je produis. Mais si je suis *déterminé* à le remuer, la persuasion que je le remue en vertu d'un pouvoir indépendant ne rendra pas mon mouvement libre et indépendant. Le déterminisme, en se retournant contre lui-même par l'idée contraire, réus-

1. *La Liberté et le déterminisme*, pp. 1-18, 89, 233-241, 348. — *La Psychologie des Idées-Forces*, t. II, liv. VI, ch. III. — *L'Évolutionnisme des Idées-Forces*, préface, p. LXXV et *passim*.

sit peut-être à « se mordre la queue » : il ne se dévore pas.

M. Fouillée veut que l'homme passe de l'idée d'indépendance relative à celle d'indépendance complète. En réalité, ce que l'homme peut faire c'est de passer de la *conscience* d'indépendance relative à la *notion* d'indépendance complète, ce qui est tout autre chose que de passer à la *conscience* de cette indépendance. J'ai l'idée et la conscience de quelque perfection qui est en moi ; j'en puis tirer l'idée d'une perfection sans limite : je n'en tirerai jamais la conscience de ma perfection absolue.

M. Fouillée déplore quelque part qu'on s'obstine à faire de la liberté une vérité de sens intime. Sans doute, si on considère la liberté en dehors du sens intime, on peut échafauder à plaisir les systèmes pour l'expliquer ; mais enfin, en dehors de notre conscience, quel moyen de connaître la nature de la liberté ? C'est parce qu'il s'affranchit de ce témoignage qu'il arrive à écrire : « La *conscience de l'indépendance* peut avoir pour fond réel l'*inconscience de la dépendance*<sup>1</sup>. » Non, ces deux choses sont absolument différentes et irréductibles. L'homme sait qu'il ne se connaît pas à fond, qu'il surgit en lui bien des mouvements dont l'origine lui échappe ; mais en même temps il sent que certaines actions procèdent de son libre vouloir, qu'il les pose parce qu'il le veut ainsi et uniquement parce qu'il le veut, et il sent qu'au moment où il les pose il pourrait ne pas les poser ou en poser d'autres. Il sent qu'aucune science future, pas plus qu'aucun sophisme actuel, ne pourra lui enlever cette intime conviction de son libre arbitre. Il laisse M. Fouillée philosopher *a priori* et à perte de vue, et persiste à en croire sa propre conscience.

## V

Un mot sur la *morale* de M. Fouillée. Il n'en a encore donné qu'une ébauche<sup>2</sup>, mais sur ces premiers linéaments il est facile de juger de ce qu'elle sera.

1. *La Liberté et le déterminisme*, p. 91.

2. *La Liberté et le déterminisme*, ch. vii. — *L'Idée moderne du droit*, liv. IV. — *Critique des systèmes de morale contemporains*, préface et conclusion. — *L'Avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience*, 2<sup>e</sup> partie, ch. II, § 8.

L'idéal moral, dit-il, est étroitement lié à la notion de liberté. La liberté croît avec l'indépendance de notre action, or il est possible de s'affranchir par l'idée non seulement des mobiles étrangers, mais encore de ce mobile qui est le *moi*, et d'agir en vue de l'universalité des hommes. La liberté se confond par là avec le désintéressement. Dans ce qu'elle renferme de positif, elle devient amour, c'est « la moralité même ». La volonté prenant conscience de cette fraternité à laquelle elle est appelée, se dit : « L'universelle bonté devant être une union libre, je veux la vouloir librement. » « C'est là ce qu'on désigne, en termes plus ou moins impropres, sous les noms d'obligation morale ou de loi morale. Mais... c'est une nécessité que nous nous imposons, expression détournée d'une liberté qui se prendrait elle-même pour objet. On caractérise donc mal la moralité en disant que *nous sommes obligés* ; il faudrait dire que *nous nous obligeons*. Nous ne trouvons pas une loi toute faite, nous nous la faisons à nous-mêmes. »

Si la moralité se confond avec la liberté telle que l'entend M. Fouillée, on peut juger de son peu de consistance. Et cependant s'il est une chose qui doit être établie solidement, c'est le fondement de la morale. Ce désintéressement, ce devoir dont le principe est placé dans les régions de l'idée de liberté, régions qui sont peut-être, quoi qu'en dise l'auteur, le pays de la chimère, quelle prise peuvent-ils avoir sur l'homme ? M. Fouillée appelle sa morale « la morale de l'espérance » ; mais cette espérance peut n'être qu'une illusion.

Quel est le fondement du droit d'autrui ? C'est que « notre connaissance de l'homme n'est pas absolue... Vous traiter comme un pur mécanisme, ce serait vous traiter comme une chose dont je posséderais... la définition adéquate... Savoir, c'est pouvoir. » Je puis ce que je sais. Mais là où existent des restrictions à ma connaissance, il en existe pour ma volonté. — Il ne serait pas superflu à la thèse de M. Fouillée de prouver que notre pouvoir *moral* sur une chose équivaut à notre pouvoir *physique*. Un mécanicien — c'est l'exemple invoqué par M. Fouillée — *pourra* faire manœuvrer une locomotive parce qu'il en connaît à fond le mécanisme ; mais en a-t-il

pour cela le *droit* ? Tout mécanicien, sous prétexte de science, aura-t-il le droit de s'installer sur la première locomotive venue, et de la faire marcher ? Ce serait mal commode pour les compagnies de chemins de fer et aussi pour les voyageurs. Mais nous ne voulons qu'indiquer la pensée de M. Fouillée. Cependant ne laissons pas perdre ce qu'il dit du mal moral. Le mal n'est que l'impuissance de bien faire, un amour du bien entravé. Il y a liberté dans le bien, et il y a absence de liberté dans le mal. L'égoïsme « n'est peut-être qu'un pouvoir de désintéressement qui, par manque de courage, s'affaisse sur soi et se trahit lui-même<sup>1</sup> ». En d'autres termes, l'égoïste est un homme de bonne volonté qui, ne pouvant arriver à aimer les autres, se résigne à s'aimer lui-même. Voilà certes une morale qui ne malmène pas trop les gens, et ne prend pas des airs rébarbatifs !

Il existe un procédé assez familier aux adversaires de la philosophie spiritualiste. Ils la suivent remontant d'explication en explication, de principe en principe ; tout à coup ils l'arrêtent en s'écriant : Vous arrivez à une chose inexplicable, insoluble, et ils concluent : donc absurde, et ils ajoutent : par suite, votre doctrine est inacceptable. Certains philosophes spiritualistes prennent trop facilement peur devant une pareille tactique, qui est souvent celle de M. Fouillée, et ils entreprennent de tout expliquer. Sans doute, il est beau de restreindre le champ du mystère, et c'est là le rôle de la philosophie ; mais c'est se tromper étrangement que de se flatter d'amener sur tous les points la pleine lumière. Ce qu'on est en droit de demander à une doctrine, c'est qu'elle parte de faits bien constatés, qu'elle n'en tire que ce qu'ils fournissent à une prudente induction, et qu'elle ne heurte pas des vérités établies par ailleurs. Nous avons vu que le monisme à *Idées-Forces* de M. Fouillée remplit très mal ce programme. Ce ne sont pas ses nouveautés qu'il faut condamner, mais ses fictions, ses incohérences et ses contradictions.

La philosophie spiritualiste, en particulier celle de l'école péripatético-scolastique, que M. Fouillée ne nomme pas une

1. *Critique des systèmes de morale contemporains*, p. 396.

fois, argumentant d'après les données de l'expérience, admet un Créateur et des êtres créés, et parmi ceux-ci des êtres inorganiques, des êtres sensibles, des êtres raisonnables. Elle croit sauvegarder assez l'unité de l'univers, en établissant que les êtres créés ont été formés suivant les *idées*, les exemplaires que porte en elle l'intelligence divine, et reproduisent ainsi quelques traits du Créateur; que, parmi les êtres créés, les supérieurs possèdent les qualités des inférieurs, mais d'une manière excellente; que d'ailleurs il y a entre eux un échange incessant d'actions et de réactions. Mais dire que tous les êtres sortent les uns des autres par une évolution mentale, c'est, pense-t-elle, substituer la fantaisie à la philosophie et à la science. Elle pourra reconnaître que M. Fouillée joue, non sans prestesse, avec ses *Idées-Forces*; oui, mais c'est un jeu.

L. ROURE.

# LA CONVERSION ET L'ÉVOLUTION

## DE L'ÉGLISE

---

La confusion des idées semble devoir prendre de nos jours des proportions étranges. Aussi n'est-il plus rare de trouver sous la plume de nos écrivains, ou sur les lèvres de nos orateurs, des alliances de mots dont le moindre tort est de tourner au paradoxe et, ce qui devient plus grave, de ruiner dans les esprits l'exactitude et la précision, si nécessaires quand il s'agit des questions les plus hautes de l'ordre religieux et de l'ordre social. Le titre que nous donnons à ce travail en est une preuve, entre bien d'autres du même genre. L'idée ne nous serait jamais venue d'assimiler l'Église au voyageur qui a fait fausse route, au pécheur qui revient de ses égarements, ou à l'être imparfait, soumis aux lois de l'évolution qui l'amène à la plénitude de la vie et de l'action. Et cependant des écrivains et des orateurs, pour la plupart pleins de bonnes intentions, n'hésitent pas à recourir, pour donner à leurs idées je ne sais quel vernis de hardiesse et de nouveauté, à ces combinaisons où les mots juxtaposés font l'effet d'adversaires sur le point de se prendre corps à corps. Socialisme chrétien, conversion de l'Église, démocratie catholique même, autant de rapprochements qui blessent plus ou moins toute oreille un peu habituée à l'harmonie entre les idées et les mots. Le socialisme ne sera jamais chrétien, la démocratie, chez nous au moins, ne l'est pas encore, et l'Église n'a pas besoin de se convertir. Examinons cependant ce qu'il peut y avoir d'apparent ou de vrai dans cette évolution prétendue de la grande directrice du monde, non seulement moral et religieux, mais encore social et politique. En essayant de ramener les choses au point où se trouve la vérité, nous n'avons pas l'intention de méconnaître ce qu'il y a de généreux chez ces écrivains ou ces orateurs dont l'expression dépasse la pensée. Mais les situations mal défi-

nies et les alliances fondées sur l'équivoque ne tardent pas à provoquer d'éclatantes ruptures. S'il est donc vrai, comme on le dit, que « les nouveaux spiritualistes et les chrétiens renouvelés sont poussés à la rencontre les uns des autres », et que la démocratie aspire à recevoir le baptême de l'Église, il ne faudrait à aucun prix tromper ces aspirations, en laissant leur objet dans une clarté douteuse.

## I

M. Paul Desjardins est de ceux qui n'hésitent pas à signaler dans l'Église des symptômes de conversion <sup>1</sup>. M. Spuller s'arrête à l'évolution <sup>2</sup>. Mgr Ireland, que nous sommes, du reste, loin de confondre avec les précédents, salue avec enthousiasme ce siècle, qu'il trouve très grand, et se réjouit de voir « les ministres du Christ sortir des sacristies et des sanctuaires » pour apporter l'Évangile à la démocratie <sup>3</sup>. D'autres travaillent avec un zèle d'apôtres à promouvoir le règne de la justice sociale. Il en est qui ont senti « un vent de Pentecôte passer sur l'Église de France, secouant à les briser ses rameaux vieillis, dispersant les branches mortes, ramenant à l'air, au soleil, à la vie, ses tiges vertes et jeunes <sup>4</sup> ». Un certain nombre de revues, la plupart à leur début, ne nous annoncent rien moins qu'une révision de l'ordre social actuel, et, bien entendu, se réclament de l'Église pour accomplir avec autorité cette œuvre radicale. Cette fois, nous marchons, cela paraît sûr. Ce qui l'est moins peut-être c'est la manière dont quelques-uns entendent les instructions des chefs et les moyens à prendre pour arriver au but. Entrons dans le détail de quelques-unes de ces manifestations de la pensée moderne à l'endroit de l'Église, et voyons s'il y a, dans ce rejet du passé et dans ces aspirations ardentes,

1. *La Conversion de l'Église*, par M. Paul Desjardins. *Revue chrétienne*, mars et mai 1893.

2. *L'Évolution politique et sociale de l'Église*, par Eugène Spuller. 1 vol. Paris, Alcan, 1893.

3. *Discours prononcé par Mgr Ireland au jubilé de S. Ém. le Cardinal Gibbons*. Baltimore, 10 octobre 1893.

4. *Nouvelles tendances*, par M. l'abbé Klein, p. 77.



autre chose qu'une erreur historique ou qu'une généreuse illusion.

M. Desjardins a découvert, au milieu du désarroi général des idées et des tendances modernes, que « la religion du Christ se rajeunit et que son Église n'est plus immobile ». Elle avait donc vieilli cette religion, et l'Église, qui en est la gardienne, subissait sans doute les atteintes de la décrépitude qu'accompagne l'immobilité. Nous verrons plus loin ce que les néo-chrétiens entendent par cette décadence et cette inertie. Voyons d'abord à quels signes ils en reconnaissent la guérison. L'un des plus saillants, c'est « qu'elle s'ouvre, parle d'amour et intercède pour les foules souffrantes... De plus, elle met aujourd'hui résolument l'accent sûr le spirituel, après l'avoir mis si longtemps sur le rituel ou la politique. » Elle avait donc fermé ses portes et son cœur, cette Église que le Christ fondait un jour comme la plus parfaite expression de son amour pour tous, et surtout pour les pauvres et les souffrants. Tandis que nous vivions ainsi dans l'inconscience et le sommeil, « un émissaire de la jeune catholicité, Mgr Ireland, est venu, paraît-il, nous apprendre à nous spiritualiser et à nous pacifier ». Cet homme, « ce tribun évêque, ce combattant à l'œil clair, comme on l'appelle, » nous a appris « qu'une Église catholique moderne est viable, qu'elle serait même, si nos nécessités étaient comprises, le meilleur support de la démocratie ».

M. Desjardins est plus heureux et plus vrai quand il nous représente Léon XIII écrivant à l'évêque de Grenoble de faire appel « dans la poursuite du bien, soit individuel, soit surtout social, au concours de tous les hommes honnêtes ». Mais il s'égare encore lorsqu'il s'imagine que suivre la voix du chef auquel tous doivent obéissance, c'est, de la part du prêtre, cesser le combat pour une forme religieuse quelconque et lutter seulement afin d'éviter la mort totale, en conservant un peu de vie spirituelle. Pour l'auteur, toutes les sources de cette vie paraissent également bonnes, de quelque sommet qu'elles viennent. Il lui semble que « le mouvement vers l'esprit moderne se prépare dans les profondeurs de l'Église », et que la « soif de plus de vérité par plus d'amour, qui pousse les hommes de plein air et de libres

chemins, agite de même nos frères ecclésiastiques au dedans de la clôture sacrée ». Ce mouvement n'a pas pour but une forme politique préférablement à toute autre. « Si Léon XIII a voulu persuader aux prêtres que le nom de République n'emporte avec soi aucun mal, il ne leur a pas dit qu'il procurât aucun bien : il ne les a pas affranchis de la servitude des mots pour les y rengager. » La conversion que « l'Église doit faire est donc une conversion de cœur. Il lui faut redevenir une école d'amour et de liberté vraie. » C'est là ce que l'auteur appelle « se spiritualiser elle-même, pour, ensuite, spiritualiser le peuple ». Inutile d'exiger de l'école néo-chrétienne une plus grande précision dans sa manière d'exprimer ses idées. Contentons-nous de suivre le développement qu'elle donne de cette condition qui, dans le système, paraît fondamentale.

« Le jeune clergé, dit-on, mené par le Pape, ou plutôt par l'Évangile même, va au-devant de la démocratie. » Cela signifie simplement que l'Église retourne à ses origines en se faisant peuple et en aimant le peuple. M. Desjardins s'appuie avec raison, pour exposer sa thèse, sur un passage de l'encyclique *Rerum novarum*, où il est dit que, « pour régénérer une société quelconque en décadence, il faut la ramener à ses origines ». Malheureusement il ne semble pas avoir compris ce que Léon XIII entend par origines. Il suffisait cependant de lire le contexte pour se convaincre qu'il s'agissait ici « de la fin en vue de laquelle une société a été fondée ». « S'écarter de la fin, dit le Pontife, c'est aller à la mort; y revenir, c'est reprendre la vie. » Or, la fin de l'Église n'est pas de se faire peuple ou de se confondre avec la démocratie, mais bien de conduire les hommes à leur fin dernière, qui est le salut. Tout autre but pour elle se subordonne à celui-là. Les moyens secondaires peuvent varier; ce qu'il y a d'essentiel demeure aujourd'hui tel que les premiers siècles l'ont connu, et l'Église n'a jamais cessé de prodiguer indistinctement aux fidèles, riches ou pauvres, sujets ou maîtres, les trésors dont son divin Fondateur l'a établie dispensatrice. M. Desjardins ne l'entend pas ainsi. Pour lui, le principe de l'Église c'est « qu'il faut aimer et aider les pauvres ». La prédilection de Notre-Seigneur pour les humbles est chose assez

connue pour qu'il soit inutile d'en rappeler les preuves; mais il est faux de répéter, comme on se plaît à le faire aujourd'hui, que Jésus-Christ ait purement et simplement détesté les riches. Il n'a jamais anathématisé que la richesse mal employée, comme il a repoussé la pauvreté orgueilleuse. Sauf cette réserve essentielle, il est très vrai de dire que l'Église, à l'exemple de son Maître, est la grande consolatrice des malheureux et la mère très tendre des petits.

Or, il semble à M. Desjardins que depuis dix ans cette idée, en laquelle se résume, d'après lui, le devoir chrétien, a fait en France de grands progrès. Age de peu de théologie, notre âge est tout de tendresse pour le pauvre, et des hommes pleins de cœur vont prêchant partout le redressement des griefs du prolétariat contre la richesse. L'art lui-même rajeunit les symboles anciens de la souffrance. Il figure le Christ sous l'aspect d'un mendiant entouré de disciples en haillons, et il estime que cela suffit à le faire divin. Il y aurait beaucoup à dire sur ces dix ans de prétendue tendresse à l'égard des malheureux. Si l'esprit chrétien a suscité d'admirables dévouements à la classe des travailleurs et des humbles, l'esprit sectaire a fait subir à la dignité du pauvre et à la liberté de la bienfaisance les attentats législatifs les plus monstrueux. La valeur d'un siècle se juge cependant d'après la législation qu'il se donne, ou la tyrannie qu'il supporte. Mais suivons jusqu'au bout les apôtres de la Conversion et de l'Évolution de l'Église. Nous pourrions mieux juger leurs théories quand nous en aurons exposé l'ensemble.

## II

L'attendrissement ne suffit pas comme ligne de conduite. Il pousse le prêtre à secourir le pauvre, mais il ne lui dit pas quels moyens il devra prendre pour secourir efficacement la misère et la faiblesse. Un double écueil attend sa bonne volonté. S'il parle le langage du peuple impatient du joug, il se fait révolutionnaire et anarchiste par pitié. S'il se pose en avocat du fort auprès du faible, il trahit la justice. « Les jeunes catholiques, écrit M. Desjardins, arrivés à ce tournant, bifurquent, chacun suivant son humeur person-

nelle. Tandis que les Petites Sœurs des pauvres et beaucoup de bons prêtres recommandent la résignation par leurs conseils et par leur exemple, d'autres sont pour la guerre des malheureux contre les heureux : sortis de très petites familles qu'ils se souviennent d'avoir vu humilier par les riches, ils en ont gardé la longue rancune, jusque sous la soutane ; ou bien ce sont des hommes d'imagination fougueuse, émules de Savonarole et de Lacordaire, qui tonnent dans la chaire contre le mauvais arrangement social, et font tout trembler, pour attirer l'attention. »

L'écueil, on le voit, n'est pas sans être dangereux. Que faire pour l'éviter ? Imiter le Christ, qui n'a cessé de répéter aux hommes, par ses discours et son exemple : Sacrifiez-vous, aimez, et vous vivrez. L'Église est faite pour cela, et non point « pour diriger les États, juger les différends de classe à classe, ni rien de semblable ». Son rôle social tient en trois règles. « Premièrement : s'adresser aux petits, qui portent tout le fardeau ; deuxièmement : s'adresser à eux (et aux autres hommes) par des voies de détachement et d'amour ; troisièmement : développer en eux cet esprit même de détachement et d'amour. » Une telle prédication, pour être efficace et ne point ressembler à la théorie d'un gardien du capital, doit être appuyée sur l'exemple permanent. Il faut que l'humble et l'opprimé ne puisse soupçonner dans le prêtre un allié de ses oppresseurs et de ses maîtres. Or, d'après M. Desjardins, la situation faite spécialement à l'Église de France rend difficile au ministre de l'Évangile ce rôle de défenseur désintéressé du peuple et de ses droits. Fonctionnaire de l'État, le prêtre, chez nous, a beau faire entendre, contre le capital, des paroles hardies ou même violentes, le prolétaire croit y voit une flatterie, une rouerie plus habile, et finalement une nouvelle raison de se défier.

Voilà donc l'Église réduite à l'impuissance devant ce peuple qu'elle voudrait soulager. Que lui reste-t-il à faire pour remplir sa mission de pacificatrice des haines sociales ? M. Desjardins le déclare sans ambages, « il s'agit pour elle d'une conversion totale. Pour ouvrir les bras aux misérables et donner à la société la paix, il faut qu'elle règne par douceur et fasse régner la douceur ; qu'elle rompe avec l'ambi-

tion, la puissance coercitive, l'esprit de domination ; enfin qu'elle fasse consister toute son autorité en l'ascendant, librement exercé, des plus respectables et des plus aimables. » Il est facile de prévoir où nous mèneront logiquement ce programme et cette conversion. Pour devenir cette Église spiritualisée, capable de faire quelque chose pour le peuple, l'Église catholique française devra se résigner à la séparation, afin de conquérir sa liberté au sein de l'État. M. Desjardins et son école acceptent, en effet, cette rupture de liens qui deviennent facilement des entraves. Mais ils appuient leur thèse sur des raisons qui sont loin d'être également recevables.

A les en croire, « le grand souffle des origines est tombé : le prêtre, désireux seulement de planter au plus haut son tabernacle, son confessionnal, sa bannière et la croix même, qu'il a faite d'or, ou bien amolli et attiédi par l'habitude, a perdu de vue sa destination première et vraie ». Voilà certes une grosse accusation. Si elle reposait sur un fondement réel, il faudrait reconnaître que cette Église déchue est désormais impuissante à régénérer le monde. Il ne lui reste qu'à mourir, puisqu'elle est inutile, ou à se convertir si elle désire vivre et communiquer la vie. On veut bien cependant excuser cette défaillance, et la mettre au compte d'un passé qui laisse parmi nous des traces malheureuses. En France, dit-on, l'Église catholique a été trop puissante. Quand elle prend à tâche de revenir à l'humilité, toute notre histoire s'y oppose. De son côté, la démocratie, loin de se fonder au nom de l'Évangile, a renié au contraire tout ce qui est sainteté et vie surnaturelle. Le prêtre, en faisant la comparaison de ces deux états, se sent, malgré lui, porté à regretter le temps où il tenait le sceptre. En supposant même qu'il optât pour un Christ vivant avec une Église pauvre et nue, il n'aurait pas encore secoué toutes ses entraves. La main de Napoléon pèse sur lui. A côté de celle de Jésus-Christ, César a essayé de mettre son empreinte sur le prêtre français, en le réduisant à l'état de fonctionnaire.

S'il accepte d'être un rouage dans le mécanisme de l'État, il est évident que le ministre de l'Évangile perd aux yeux du peuple de son prestige et de son autorité. Il risque même

de contracter les défauts ordinaires aux gens en fonctions, et de se montrer timide avec ses supérieurs, dur avec ses inférieurs, partisan de la réglementation bureaucratique, âpre à tirer « de sa place » tout le profit qu'elle peut rendre. L'Église alors deviendra vénale; elle n'inspirera aux humbles et aux pauvres qu'une défiance d'ailleurs justifiée. L'assimilation avec un fonctionnaire serait complète pour eux, s'ils venaient à constater qu'une suppression de traitement, infligée au prêtre indocile, est le meilleur moyen de le ramener au silence et à la soumission, qu'un zèle intempestif lui faisait oublier.

La conclusion naturelle de ces prémisses est donc celle-ci : Il faut que le spirituel se délie du temporel. La séparation s'impose à l'Église de France, et ceux qui en ont peur montrent par là qu'ils ne comprennent rien à la puissance de la pauvreté. A l'appui de sa thèse, M. Desjardins rappelle, non sans raison, l'effet produit sur les fidèles par la suppression des indemnités de quelques évêques et de quelques prêtres. Un accroissement de zèle et de crédit fut le résultat de cette inqualifiable mesure. L'auteur va même plus loin, et, sans tenir compte d'une différence de situation cependant bien évidente, il ose attribuer la grande autorité morale de la papauté à la spoliation du Saint-Siège et à la perte de sa royauté temporelle. Il est sûr que le Pape tient plus que jamais sous sa dépendance morale l'adversaire de son indépendance matérielle; mais il serait plus que téméraire d'attribuer à la disparition du roi l'ascendant qu'exerce le pontife.

M. Desjardins a de nouveau raison quand il assure que l'État moderne appréhende cette séparation. Il n'ignore pas, en effet, qu'elle susciterait à l'Église d'immenses dévouements, et lui conférerait aux yeux du peuple le prestige qu'ont toujours pour lui la liberté et le désintéressement. Aussi travaille-t-il, par un arbitraire à peine dissimulé, par une savante démoralisation et par une spoliation progressive, à préparer une séparation qui laissera indifférent un peuple déshabitué de l'Église, de ses enseignements et de ses droits. Comment donc disposer les esprits à cette rupture, de manière à la rendre profitable à la société religieuse et à la société civile? D'après l'école néo-chrétienne, ce sera en

préludant à la séparation par une réforme intérieure qui amènera de part et d'autre le règne de la justice et de l'amour. « Nous rêvons, dit M. Desjardins, dans l'Église une renaissance de la doctrine suivant laquelle le premier n'est que le serviteur des autres, comme le Christ l'a voulu; en sorte qu'elle se désabuse et se dévêtisse de toute ambition, de tout esprit de lutte par la force. » Il faut donc qu'au séminaire le jeune clergé soit nourri de cette philosophie du devoir, c'est-à-dire du renoncement, « laquelle, assure-t-on, a des appuis en Spinoza et en Marc-Aurèle, en même temps que sa perfection dans le Sermon sur la montagne ». Spinoza et Marc-Aurèle, le matérialiste et le persécuteur, choisis comme introducteurs au Sermon sur la montagne, voilà de ces alliances paradoxales dont seule est coutumière l'école de la conciliation et de l'amour à tout prix. A ce bagage doctrinal quelque peu disparate, le séminariste joindra, et nous sommes bien de cet avis, « une intelligence affectueuse de notre temps, dans sa détresse spirituelle presque infinie, en sorte que le rôle de médiateur et de sauveur, mais débonnaire, mais fraternel, sans ombre d'orgueil, se présente souvent à la mémoire du jeune prêtre ». Enfin, pour que les hommes comprennent que les ministres de Jésus-Christ ont réellement renoncé aux faux biens de ce monde, « il faut détacher l'Église des solennités et coutumes mondaines qui font d'elle un temple de Mammon, il faut en arriver doucement à supprimer l'éclat menteur de la dévotion, les diverses classes de mariages, d'enterrements, tout le marchandage du culte en opposition avec les principes, et persuader aux fidèles de renoncer à ces profanations de l'égalité chrétienne ».

Ainsi se formera, par l'éducation de l'esprit et du cœur, une Église séparée du temporel par les dispositions intérieures, et qui le sera par la loi, sans aucun dommage, le jour où il le faudra. Telle est la conclusion de M. Desjardins. Ce n'est pas sans raison, on le voit, qu'il invite l'Église à se convertir. Il y va, d'après lui, de l'avenir social et religieux. Nous serions assurément de son avis, s'il était vrai que la société fondée par Jésus-Christ eût oublié, comme on veut bien le dire, sa mission et l'esprit sous l'impulsion duquel

elle doit l'accomplir. Elle n'en est point là, ainsi que nous le verrons, et, si les apparences semblent quelquefois démontrer le contraire, c'est que les apparences trompent et que les faits sont mal observés ou mal interprétés.

### III

Nous avons vu comment un néo-chrétien juge l'attitude de l'Église à l'égard du siècle qui finit. Adressons-nous maintenant à un homme qui professe de ne croire à aucune religion positive, et que les hasards du régime parlementaire ont plusieurs fois porté au ministère des cultes. M. Spuller assure qu'il a suivi de très près le mouvement politico-religieux de ces dernières années. De 1890 à 1892, il a épanché son âme dans les colonnes de la *République française*, et exposé en détail ses idées sur cet important objet. De ces articles, écrits au jour le jour, un livre est né, que son auteur offre à son parti pour son instruction politique « et comme un nouveau témoignage de son indéfectible attachement à sa cause<sup>1</sup> ». Nous n'avons pas de peine à reconnaître la modération avec laquelle M. Spuller parle des choses de l'Église. Il est pourtant de ceux qui prirent pour mot d'ordre : Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! Il conseilla même aux impatients une sage lenteur pour arriver plus sûrement au but, et laïciser à outrance sans brusquer l'opinion, mais aussi sans reculer devant ses révoltes partielles. Le fidèle de Gambetta doit être content, car tout a réussi au gré du maître, et la mainmise de l'État sur les biens des fabriques atteste que l'âme des premiers laïcisateurs vit tout entière dans leurs héritiers politiques.

Il est facile de prévoir ce qu'un homme qui, d'après son propre aveu, « après quarante années d'études incessamment poursuivies avec la plus grande bonne foi, s'est émancipé du joug de toute religion positive », doit penser de l'Église et de son attitude en face de la République. Il veut cependant parler, avec la plus courtoise modération, des affaires religieuses, et les apprécier en juge impartial, « sans rien abandonner de

1. *L'Évolution politique et sociale de l'Église*, par Eug. Spuller. Paris, Alcan, 1893.



ses convictions philosophiques ni des droits de la libre pensée ». L'évolution politique et sociale de l'Église romaine est donc pour lui l'événement capital de la fin du dix-neuvième siècle. Du reste, il ne faut en chercher la cause ni très loin ni très haut. Pure affaire d'opportunisme ou d'adaptation aux circonstances. L'Église catholique, qui prétend traverser les siècles sans varier jamais, est au contraire, d'après M. Spuller, « douée des plus heureuses et des plus souples facultés de transformation et d'accommodation aux temps et aux circonstances ». C'est peut-être là « ce que, dans son langage sur-naturel, elle entend par l'assistance divine du Saint-Esprit ; ce que l'historien et le philosophe doivent considérer comme l'application de son génie politique et social ».

Pourquoi donc l'Église a-t-elle évolué du côté de la République ? Tout bonnement parce que la monarchie et son principe héréditaire ont été vaincus par la démocratie devenue l'unique source de tous les pouvoirs. « Si le principe de l'hérédité monarchique, assure M. Spuller, n'avait pas épuisé sa vertu parmi nous ; en d'autres termes, si une restauration du trône au profit d'une dynastie quelconque eût encore paru possible, il n'y a aucun doute que l'Église romaine n'eût pas demandé mieux que d'attendre, avant de séparer sa cause de celle des anciens partis dont elle a été pendant si longtemps l'alliée fidèle. » L'écrivain opportuniste ne voit pas plus loin que ce mobile intéressé pour expliquer l'attitude de l'Église. Il revient plusieurs fois sur ce sujet, toujours avec la même élévation d'idées. « Nul doute, dit-il, que si l'Église eût conservé l'espoir de rétablir en France une monarchie animée de son esprit, soumise à son influence, docile à ses conseils, dévouée à ses intérêts, elle n'eût pas tourné ses regards vers la démocratie, comme pour l'inviter à se rapprocher d'elle, au moment où elle fait elle-même les premiers pas. » L'Église va donc à la démocratie, parce qu'elle reconnaît dans cette forme du pouvoir la vraie souveraine des temps modernes. La soumission, d'après M. Spuller, est d'autant plus sincère qu'elle ne fait aucune distinction entre République chrétienne et République antichrétienne, n'exige aucune garantie et ne met aucune condition à la paix qu'elle est la première à offrir. Voilà pour l'évolution politique.

L'évolution sociale, s'il fallait en croire le ministre des cultes, n'aurait pas un mobile d'ordre plus élevé. L'encyclique *Rerum novarum* ne serait autre chose qu'une manœuvre habile pour donner à l'Église un point d'appui parmi le monde ouvrier. Détachée des princes et des monarchies, l'Église ferait un pas vers les foules, usant de cette extraordinaire puissance de transformation et d'accommodation qui éclate à toutes les pages de son histoire. Le pèlerinage des ouvriers à Rome est traité par M. Spuller de manifestation socialiste. « Le socialisme au Vatican ! écrit-il. Quelle plus grande nouveauté, et qui se serait attendu à la voir se produire vingt ans après la disparition du domaine temporel de la papauté ? » C'est là l'extraordinaire revanche du pontife romain. On l'a dépouillé de ses États, il se place à la tête du peuple immense des travailleurs dans tous les pays. Ainsi s'explique, d'après M. Spuller, l'évolution politique et l'évolution sociale de l'Église. Elle se met du côté des gros bataillons, pour être plus sûre de vaincre et de dominer. Ce n'est plus la conversion du cœur, dont nous parlait M. Desjardins, c'est une combinaison diplomatique dictée par le dépit de se voir reléguée au second rang.

#### IV

M. Anatole Leroy-Beaulieu s'est préoccupé lui aussi de ce qu'on nomme l'attitude nouvelle de l'Église. En lisant dans la *Revue des Deux Mondes* les pages où l'historien de l'empire des tsars rendait à la papauté pleine et loyale justice, on put croire avec raison que le chrétien parlait en lui plutôt que l'homme politique. On se trompait, paraît-il. Dans la préface du livre qui succède aux articles de revue, l'auteur avertit qu'il ne s'est pas préoccupé de la crise religieuse, de la foi et des intérêts de l'Église, ainsi que de bonnes âmes ont paru le croire<sup>1</sup>. « Le zèle de la maison du Seigneur, dit-il, n'est pas ce qui a guidé ma plume. En considérant ici l'Église et la démocratie, je me suis moins placé au point de vue religieux qu'au point de vue politique. Ce n'est pas du ciel, et pour ainsi dire des hauteurs du dogme, à la lumière divine

1. *La Papauté, le Socialisme et la Démocratie*, par Anatole Leroy-Beaulieu.

de la foi, que j'ai contemplé nos luttes sociales et l'évolution démocratique des nations modernes ; c'est de la terre, du faite peu élevé de nos sciences humaines, au jour banal de la raison et à la vulgaire clarté de l'expérience. » Il ne faudrait pas croire cependant que M. Anatole Leroy-Beaulieu méconnaisse la valeur de la foi et du sentiment religieux pour la vie morale individuelle et sociale. Il se contente d'en faire abstraction, et, comme il est catholique sincère, il peut aborder le problème des rapports de l'Église et de la démocratie avec l'indépendance d'un esprit, libre des préjugés accumulés autour de la question par la légèreté ou par les passions du siècle.

Un fait qui frappe tout d'abord l'observateur le moins attentif, c'est que l'Église prétend ne pas se laisser exclure des affaires de ce monde. Jusqu'à ces derniers temps on semblait croire que, pour son bien, il fallait la maintenir reléguée dans la nef de ses églises et dans le sanctuaire de la conscience. Le Pape interné au Vatican devenait le symbole de la situation faite à la religion et au Christ. Mais voilà que tout à coup la reléguée sort de sa prison, l'oubliée rentre en scène, et le monde ne s'en irrite point. Il observe une attitude si nouvelle, il écoute une parole qui touche sans hésiter à des questions qu'il croyait uniquement de son domaine. C'est que la papauté a vu paraître sur le théâtre social et politique un personnage nouveau : la démocratie. Il faut, pour lui donner la réplique, parler un langage qui lui aille au cœur, ou du moins qu'elle comprenne. Ce langage, Léon XIII l'a fait entendre, et la papauté a pris sur le terrain de la question sociale une position que personne n'a droit de lui contester.

Cette évolution, d'après M. Leroy-Beaulieu, avait été plusieurs fois sollicitée par des hommes d'origine et de tendances bien diverses. Saint-Simon en 1825, Lamennais sous Grégoire XVI, Lacordaire, Montalembert aux premiers jours du règne de Pie IX, le juif Pereire en 1878, avaient tour à tour exhorté l'Église à faire alliance avec la démocratie. Un moment on put croire que Pie IX allait réaliser ce désir, et prêcher la croisade pour toutes les libertés politiques et sociales. La République proclamée au centre de la catho-

licité, les tendances socialistes manifestement alliées avec les tendances révolutionnaires ne tardèrent pas à détruire cette illusion généreuse du Pontife, et l'évolution sociale de la papauté se trouva, par là même, indéfiniment ajournée.

Dès lors, en effet, la démocratie n'apparut plus au Saint-Siège que comme une ennemie de sa royauté temporelle. Il fallait cependant maintenir à tout prix celle-ci, car on ne croyait pas à la possibilité de conserver l'indépendance spirituelle sans une souveraineté territoriale. Voilà donc un fossé infranchissable creusé par la question romaine entre la démocratie et la papauté. « Or, dit M. Leroy-Beaulieu, ce fossé a été, en partie, comblé par la ruine même de l'antique monarchie pontificale... La papauté, dépouillée par un roi, avec le concours des parlements et la connivence des chancelleries, devait être amenée à chercher les peuples par-dessous les trônes et les gouvernements. »

M. Leroy-Beaulieu se rencontre ici avec M. Desjardins. Lui aussi prétend voir dans la chute du pouvoir temporel un résultat auquel ne songeaient pas ceux qui forcèrent la brèche de la Porta Pia. Par le fait de cette spoliation, la papauté « est, en quelque façon, redevenue toute spirituelle ». Désormais elle est plus libre de se montrer évangélique et de se rapprocher du peuple, des pauvres et des petits. La question ouvrière s'offrait, du reste, comme un terrain éminemment propre à une évolution qui, tout en paraissant favoriser les aspirations du siècle, ne devait pas annoncer une rupture avec les doctrines traditionnelles de l'Église. Puisque la Révolution, faite contre les principes catholiques, de l'aveu même de ses partisans, n'avait pas tenu ses promesses, ni donné au peuple le pain et le bonheur si souvent annoncés, la papauté pouvait donner la main au peuple et tourner en même temps le dos à la Révolution. C'est ce qui a été fait, et, du même coup, la démocratie a reçu les sourires de l'Église, tandis que les principes de 89 en subissaient de nouveau les anathèmes.

En se dégageant de toute solidarité avec les trônes, l'Église dément le préjugé populaire qui faisait d'elle la protectrice des riches, et du clergé une sorte de police spirituelle, pour veiller, selon l'expression de M. Leroy-Beau-

lieu, « sur le coffre-fort des bourgeois, sur leur garde-manger, et permettre à leurs femmes ou à leurs filles de passer en sécurité les nuits à valser, et à leurs fils de souper en joyeuse compagnie dans les cabarets à la mode ». La papauté n'entend pas se prêter plus longtemps à ce rôle de gendarme, comme disait Louis Veuillot. Au lieu de maudire les foules démocratiques et les tribus des travailleurs, elle prend en main leur cause et se déclare prête à soutenir leurs justes revendications.

Tout malentendu entre l'Église et le monde cesse par le fait de cette orientation nouvelle de la papauté. Loin d'être un danger pour l'ordre social, elle en sera la garantie la plus efficace, et le temps n'est peut-être pas éloigné où la puissance spirituelle, dégagée de toute entrave, paraîtra aux classes en lutte l'arbitre naturel de leurs différends. Cette magistrature, succédant à la royauté temporelle perdue, s'exercerait pour le bien de l'humanité et procurerait la pacification sociale, sans commotion ni secousse, par le seul ascendant de son autorité librement consentie et de l'Évangile sagement appliqué.

Tel est, d'après M. Leroy-Beaulieu, le résultat providentiel auquel doit aboutir l'évolution de la papauté vers la démocratie. Il y a là plus qu'un concours fortuit de circonstances, il y a une force irrésistible que l'Église n'a pas mise en jeu, mais dont elle va s'emparer, pour en prendre la direction morale, et résoudre avec elle cette question sociale qui fatigue en vain l'esprit des économistes, et que l'État, par une intervention tyrannique, ne réussit qu'à rendre plus aiguë.

## V

Après avoir entendu des laïques exposer à leur manière ce qu'ils appellent l'évolution de l'Église, il ne sera pas sans intérêt de voir ce que pensent de cette question des hommes auxquels le caractère et l'autorité dont ils sont revêtus confèrent un droit spécial de donner leur avis dans une question du domaine religieux. Un évêque américain, Mgr Ireland, comme nous l'avons déjà signalé, après s'être fait chez nous le porte-voix de la démocratie, a profité d'une occasion solen-

nelle pour dire dans son pays ce qu'il pensait de l'Église en face de la société moderne. Nous l'avions entendu déclarer d'une manière absolue que « le gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple, est celui sous lequel l'Église catholique respire l'air qui va le mieux à ses principes et à son cœur ». Il nous avait appris comme quoi « le sourire de l'Église que les empereurs et les rois réclamaient autrefois comme un droit exclusif, se retourne maintenant vers la forme la plus belle et la représentation la plus élevée des droits populaires, vers la République ». Inutile de relever ici une comparaison que le Souverain Pontife n'a jamais faite entre la République et toute autre forme de gouvernement, pour donner la préférence à un régime déterminé. Ce sont là des interprétations qui, loin de favoriser la grande cause de l'union catholique, telle que la veut justement Léon XIII, ne servent qu'à diviser ce qu'il faudrait unir, pour la lutte contre une législation hostile à tout l'ordre religieux.

L'évêque américain a développé sa pensée dans un discours prononcé à l'occasion du jubilé de S. E. le cardinal Gibbons. La thèse soutenue par Mgr Ireland n'a pas été sans provoquer une certaine émotion au pays de la liberté. On l'a trouvée hardie. Pour notre part, nous ne dirons pas qu'elle soit fausse, mais nous laisserons au lecteur le soin de décider si la part de vérité qu'elle contient n'est pas diminuée par l'exagération qui l'accompagne.

Il est assez de mode aujourd'hui de passer avec quelque dédain à côté des œuvres catholiques ou conservatrices qui datent d'hier. On n'a rien fait, dit-on, depuis longtemps, pour la défense intelligente de la religion. On n'a pas voulu, ou l'on n'a pas su, aller au peuple. Il est temps d'en finir avec une tactique reconnue fausse, et de chercher d'un autre côté les voies qui mènent à la pacification religieuse et sociale.

Mgr Ireland partage absolument cette manière de voir. Il le déclare avec une liberté tout américaine. L'éloge obligé du siècle présent, de ses aspirations, de ses progrès, de ses conquêtes, sert d'entrée en matière à l'éloquent évêque. A l'en croire, nous vivons « dans le plus grand siècle dont l'histoire fasse mention ». Une telle proposition serait peut-être discutable, au moins au point de vue religieux, mais il faut

bien flatter celui qu'on prétend convertir, et surtout se montrer homme de son temps. « Aujourd'hui, assure l'orateur, la routine de l'ancien temps est fatale ; aujourd'hui, l'ordinaire sent la décrépitude de la vieillesse ; la crise demande du nouveau, de l'extraordinaire : il faut cela pour que l'Église catholique enregistre la plus grande de ses victoires dans le plus grand des siècles historiques<sup>1</sup>. »

Il y a lutte, en effet, entre le siècle et l'Église, désaccord d'intérêts entre la religion et la société. A qui la faute ? Un peu à tout le monde. L'évêque n'hésite pas à l'attribuer « au siècle et à l'Église, ou plutôt à ceux qui parlent au nom du siècle et au nom de l'Église ». Le siècle marche, exagérant son pouvoir, mais justement enorgueilli de ses succès matériels et intellectuels. Tout ce qui est ancien lui paraît suspect. « Il demande pourquoi son Église ne peut pas être neuve, aussi bien que sa chimie et sa mécanique ; une Église qui porte sur son front la trace de dix-neuf siècles lui semble hors de date et hors de mise. » La réponse naturelle à cette exigence hautaine devrait être, semble-t-il, une fin de non-recevoir. On ne voit pas en effet en quoi l'Église, qui doit guérir un siècle malade d'orgueil et de matérialisme, a besoin de s'adapter aux caprices de cet infirme. Mgr Ireland lui en fait cependant un reproche. « L'Église, telle qu'elle nous apparaît, dit-il, dans les actes des hommes d'Église, mérite sa part de reproches. » Assurément l'évêque distingue entre les éléments divins, qui sont en tout temps sous l'action infailible de l'Esprit-Saint, et les éléments humains, toujours sujets à faillir ; mais il généralise à tel point cette défaillance dans les pasteurs catholiques, qu'on se demande si ce qui doit être l'exception ne devient pas la règle. « Je ne crains pas d'affirmer, dit-il, que les hommes de l'Église, au cours du siècle qui touche à sa fin, ont été trop lents à comprendre les besoins nouveaux de la société et à lui tendre une main amicale. » Ils ont donc à peu près tous fait fausse route. « Seuls les hommes tels que Lacordaire ont compris et proclamé les devoirs de l'époque. Mais ils furent abandonnés par leurs compagnons trop timides. Les réactionnaires les

1. Cf. *les Questions actuelles*, t. XXI, p. 196.

accusèrent de libéralisme dangereux, presque d'hérésie ; et ils durent garder le silence. Le grand nombre n'aperçut que les vices du siècle, ignorant ou niant ses nobles tendances. Aux yeux de l'Église, le siècle devint le monde ténébreux contre lequel le Christ a mis en garde ses disciples. On considérait comme désespérée la tâche de le gagner à l'Évangile. On crut qu'il ne fallait rien moins qu'un miracle de premier ordre pour opérer cette conversion, et, en attendant ce miracle, les ministres du Christ se retirèrent dans leurs quartiers d'hiver, dans les sacristies et les sanctuaires, où, entourés de quelques âmes choisies, ils pouvaient se préserver, eux et leurs amis, de la contagion universelle. »

Les conséquences de cette désertion et de cette retraite ne se firent pas attendre. Mgr Ireland les énumère, sans rien atténuer de ce qu'elles ont d'odieuse lâcheté. « Le siècle, dit-il, abandonné à lui-même et à des guides pernicieux, s'éloigna chaque année de plus en plus de l'Église, parce que, délibérément, l'Église s'isolait. Irrité même par l'hostilité apparente de l'Église, il s'endurcit dans son sécularisme et apprit à mépriser et à haïr la religion. Ce déplorable état de choses existait plus grave dans certains pays que dans d'autres, mais nul n'en était exempt. L'Église avait baissé son drapeau, son drapeau victorieux. C'était une erreur et un malheur. »

L'accusation, on le voit, est grave. Venant d'un évêque, elle mérite plus qu'une attention ordinaire. Les pasteurs préposés à la garde du troupeau, les prêtres, les catholiques, n'ont pas fait leur devoir, et, depuis la Révolution jusqu'à ces dernières années, ils ont oublié la parole du Maître : « Allez et enseignez toutes les nations. » En attendant que nous examinions plus à fond ce qu'il y a de vrai dans ce réquisitoire, Mgr Ireland nous permettra au moins un doute sur une défaillance si générale et si complète.

L'archevêque de Saint-Paul est convaincu que le siècle « n'attend que le chaud contact de la religion chrétienne vivante pour s'avouer lui-même chrétien ». L'heure est donc propice, pour l'homme intelligent, « d'apporter l'Église au siècle et le siècle à l'Église ». De quoi s'agit-il, après tout ? De comprendre les aspirations de son époque. Or, pour sa part, Mgr Ireland voit, « dans le siècle présent, un des



grands événements qui arrivent de temps en temps à l'humanité, causant et marquant les étapes successives de son progrès constant. L'humanité, fortifiée par des siècles de réflexions et de fatigues, nourrie et imbue des principes de la vérité chrétienne, a soulevé sa masse vers les régions supérieures de la lumière et de la liberté. Elle demande une jouissance plus complète et plus étendue de tous les droits que Dieu lui a donnés. » Pourquoi l'Église n'accepterait-elle pas le siècle, pour se donner le droit de corriger ses défauts ? L'orateur nous apprend, ce qui n'est pas nouveau, qu'elle sait se plier aux circonstances de temps et de lieu. Monarchiste à une époque dans ses alliances politiques, elle a été aussi républicaine, sans jamais se lier par principe à la monarchie ou à la république. Elle peut même, paraît-il, « être aussi démocratique dans sa conduite que la démocratie la plus ardente peut le souhaiter ». Les aspirations du siècle ne la surprennent donc pas. Le prélat américain, reprenant la thèse qui lui est chère, n'hésite pas à proclamer sans restriction les droits de la démocratie. « Notre siècle, dit-il, est un siècle de liberté civile et politique ; c'est le siècle de la démocratie, où tout le peuple, fatigué du pouvoir absolu des souverains, devient lui-même le souverain, et exerce, avec plus ou moins de rectitude, un pouvoir qui vient toujours de Dieu. » Il ajoute que « les grands théologiens de l'Église, un Thomas d'Aquin, un Suarez, jettent dans leurs ouvrages des fondations solides pour la démocratie politique, qui prend dans le siècle présent sa forme la plus complète. Ils affirment et prouvent que tout pouvoir politique vient de Dieu par l'intermédiaire du peuple, dont les rois et les princes sont les délégués, et que le peuple possède un droit inaliénable de révolte quand ses chefs deviennent des tyrans. L'Église vit sous toutes les formes de gouvernement. Consenties par le peuple, toutes sont légitimes ; mais sous le gouvernement qui est, plus qu'aucun autre, le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, l'Église du peuple, l'Église catholique, respire un air plus en rapport avec ses principes et avec son cœur. »

Mgr Ireland tient à cette dernière formule. Il la répète en Amérique après l'avoir dite en France, sans avoir l'air de se

douter que, si elle était absolument vraie, elle forcerait l'Église à s'inféoder à une forme particulière de gouvernement : ce serait la contradiction formelle des principes énoncés plus haut par l'archevêque de Saint-Paul.

L'orateur exhorte ensuite vivement le clergé et les catholiques à lutter de zèle et de charité pour gagner le siècle. La conquête ne lui semble pas difficile. « L'Église et le siècle ! s'écrie-t-il, mettez-les en contact intime, leur cœur bat à l'unisson ; le Dieu de l'humanité agit dans l'un, le Dieu de la révélation surnaturelle agit sur l'autre ; dans tous deux, c'est le seul et même Dieu. » On conçoit que, dans ces conditions, les hommes d'Église soient coupables d'avoir tardé si longtemps à donner à un siècle si bien disposé le baiser de la paix et l'accolade fraternelle. Mgr Ireland revient sur ce *mea culpa* par lequel il avait débuté. « Nous avons abandonné le siècle à lui-même, déclare-t-il, et nous l'avons laissé se tromper. Réparons maintenant cette faute, et marchons avec lui, afin de le guider à l'avenir. » Et l'orateur, rendant un juste hommage à Léon XIII, au pontife « qui parle au siècle le langage du siècle et lui dit ce qu'est véritablement l'Église », salue déjà le triomphe de la papauté victorieuse. « Qu'il est donc vrai de dire, ajoute-t-il, que Dieu prend toujours soin de son Église ! Le moment paraissait suprême dans sa vie au milieu des hommes. L'abîme entre elle et le siècle s'élargissait de plus en plus. Les gouvernements l'avaient mise de côté et lui faisaient la guerre. Les peuples n'avaient plus confiance en elle ; l'humanité, dans son mouvement intellectuel et social, semblait ignorer son existence. Catholiques, clercs et laïques, épouvantés et découragés, faisaient de leur isolement une règle, un dogme. Humainement parlant, la tempête qui menaçait à l'horizon allait briser le navire. Mais Léon survient : il prend le gouvernail, il distingue les points menacés, les bas-fonds, les brisants, et, sous sa main, la barque de l'Église prend une nouvelle direction et une allure plus rapide. Elle s'élève au sommet des plus hautes vagues, sans craindre leur fureur, et bientôt elle atteint des mers calmes où, triomphante, elle fend les eaux, reine sans égale. »

Nous n'avons pas besoin de dire que nous partageons plei-

nement l'admiration de Mgr Ireland pour le Pontife que Dieu a mis à la tête de son Église, et dont tous les actes sont marqués du double caractère d'une haute intelligence humaine et de l'assistance divine. Mais nous ne pouvons souscrire à l'idée que la barque de Pierre ait fait fausse route pendant trois quarts de siècle, navigué dans des eaux qui devaient lui rester étrangères, et négliger d'aller à ceux qui l'attendaient pour être sauvés de l'abîme. Au point de vue de l'histoire et des faits les plus évidents il n'est pas juste de dire que les hommes d'Église, enfermés dans leurs sacristies, aient repoussé le siècle, ou se soient contentés d'attendre ses avances, sans aller le chercher eux-mêmes pour le ramener à Dieu. Il n'est malheureusement pas vrai non plus que le vaisseau de l'Église « navigue triomphant sur des eaux devenues tranquilles ». Jamais plus d'efforts et de vigilance n'ont été nécessaires pour lutter contre l'agitation entretenue par une secte qui ne désarme jamais.

Sans s'occuper de l'Europe, l'archevêque de Saint-Paul n'avait qu'à regarder autour de lui, pour se convaincre qu'il ne suffit pas d'aller au siècle pour triompher de ses résistances et de ses préjugés. Les journaux, il y a à peine quelques mois, nous apprenaient la constitution d'une société redoutable et rapidement propagée, dont le but était la lutte à outrance contre l'Église catholique aux États-Unis<sup>1</sup>. Les membres de la secte, établie sous le nom de « American Protective Association », s'engagent par serment à travailler toujours et partout contre l'Église romaine et contre le Pape, à ne jamais voter pour un catholique, et à ne point donner de travail à d'autres ouvriers qu'à des protestants. L'Association, désignée par les trois initiales A. P. A., se propage, paraît-il, avec une telle rapidité qu'elle devient un vrai péril pour le catholicisme dans les états de l'Union. Or quelle a été l'occasion ou le prétexte de cette explosion de haine antireligieuse ? Précisément une de ces avances faites au siècle, pour employer le langage de Mgr Ireland. L'archevêque de Saint-Paul, avec une bonne foi incontestable et un désir du bien que personne n'a mis en doute, voulut opérer la fusion de l'école catholique

1. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 27 et 29 janvier 1894.

avec l'école officielle, et réunir ainsi l'Église et l'État sur le terrain de l'éducation commune. Mais, à peine deux écoles paroissiales furent-elles transformées en écoles officielles que l'agitation commença. L'Église, disait-on, veut s'emparer de l'École, et par l'École absorber ou dominer l'État. Il fallait donc protéger l'Amérique contre une sorte d'invasion romaine. De cette terreur antipapiste, feinte ou réelle, est née l'Association, qui n'a pas tardé à susciter aux catholiques une hostilité à laquelle ils n'étaient plus depuis longtemps habitués. Les vieux préjugés ont semblé renaître plus vivaces que jamais, et, pour avoir voulu marcher en avant, on se trouve avoir reculé d'un demi-siècle. L'optimisme de Mgr Ireland pourrait bien être soumis à d'autres épreuves, et perdre bientôt quelque chose de son enthousiasme et de sa confiance en l'avenir de la démocratie.

## VI

Cette poussée vers l'avenir et ce dédain pour les formes gouvernementales surannées, cette manière, dite nouvelle, d'envisager le rôle de l'Église dans l'œuvre sociale, n'a pas seulement préoccupé les laïques en France, elle a trouvé dans le clergé des initiateurs qui ne le cèdent à personne en enthousiasme et en bonne foi. Au point de vue politique, comme au point de vue social, il est assez de mode de prétendre que les conservateurs catholiques n'ont rien fait de bon, ou même ont tout compromis, par leur obstination à demeurer « assis aux portes des cimetières, pleurant sur des tombes à jamais fermées, et oubliant le monde vivant qui les pousse ». Cette image de saule pleureur, appliquée à des hommes fort respectables avec une désinvolture tout américaine, est de Mgr Ireland. M. l'abbé Klein la fait sienne, et s'en sert comme d'une transition heureuse pour passer à la thèse de « l'alliance nouvelle de l'Église et des peuples <sup>1</sup> ». Il ne s'agit plus seulement d'accepter loyalement la République, ce que nul catholique sincère ne conteste après les avertissements de Léon XIII. Il faut être démocrate. On dirait qu'il n'y a pas

1. *Nouvelles tendances*, par M. l'abbé Klein, p. 77.

de milieu entre la conception césarienne du pouvoir et la théorie de la souveraineté populaire. Hors de la démocratie point de vérité politique et point de salut social. Les tenants des vieux systèmes sont traités de rétrogrades et mis au rang des vieilles perruques. Les affinités naturelles, les prédictions de l'Église sont pour la démocratie. L'égoïsme bourgeois avait essayé de faire oublier ces principes. « Mais l'Église s'est lassée, à la longue, de se voir attribuer un rôle si bien fait pour lui aliéner le cœur des foules. » M. l'abbé Klein continue sur ce ton et ne fait guère que rééditer l'argumentation de M. Leroy-Beaulieu, dont nous avons parlé plus haut. Nous examinerons plus loin si les excellents catholiques, désireux de procurer à leur pays le bienfait de la pacification politique, ne donnent pas au terme démocratie une signification arbitraire et fantaisiste, qui n'a rien de commun avec la théorie moderne du gouvernement populaire. Il est bien probable, en effet, qu'après avoir étudié de près ce qu'entend par démocratie l'école dite nouvelle, nous devons déclarer que nous étions depuis longtemps démocrates actifs. Seulement nous nous contentions de nous appeler catholiques, et de faire au peuple, aux pauvres et aux petits le plus de bien possible. Il serait au moins téméraire de prétendre que, pour plaire aux rois, l'Église avait un jour oublié son rôle maternel et cessé de rappeler à ses fils leur double devoir de justice et de charité. Pour le moment, contentons-nous, avec M. l'abbé Klein, de « rêver l'alliance entre la vieille Église, gardienne du bien moral, et la démocratie, cette fougueuse amante du progrès et de la liberté ».

Dans l'ordre économique et social le clergé de France possède des apôtres d'un zèle incontestable, mais d'une intransigeance qui ne souffre aucune contradiction. Nous n'hésitons pas à mettre M. l'abbé Naudet au premier rang parmi ces prêtres de cœur, de talent et d'action, que l'encyclique *Rerum novarum* a poussés à la lutte pour l'amélioration du sort des travailleurs. Eux aussi ils ont vu dans ce grand acte pontifical une rupture de l'Église avec certains errements du passé. Il ne s'agit plus, en effet, « de promettre le ciel au résigné et une pièce de cent sous au malheureux ». Il faut « suivre le programme que le grand Pape, l'immortel Léon XIII, nous a si

magistralement tracé ». Oui, répondrons-nous, il faut le suivre, mais il ne faut pas poser en unique interprète de la doctrine pontificale, et rejeter au rang des réfractaires ceux qui ne voient pas dans l'Encyclique tout ce que personnellement vous pouvez y voir. On peut, « sans méconnaître les traditions primitives de l'Église », nier « qu'elle ait posé dès le premier jour la question économique<sup>1</sup> ». On peut assurer que les apôtres ont, avant tout, prêché le royaume de Dieu et la nécessité, pour l'homme, de songer que la vie est une épreuve et le ciel son but unique, sans s'exposer pour cela à faire croire « qu'on veut guérir la gangrène avec des tisanes ». Et, si l'on prétend que « les œuvres de bienfaisance et les sermons de charité » peuvent encore être utiles pour combattre le socialisme, on ne s'écarte pas trop des traditions de l'Église. La question sociale a été résolue dans le monde par la prédication de l'Évangile, mais les apôtres, pour faire admettre leur doctrine, ne l'ont pas étayée sur cette même question sociale. Saint Pierre a quelque autorité quand il s'agit de fixer l'esprit de l'Église primitive. Or, le prince des apôtres ne fait pas la moindre allusion à l'état économique du peuple juif et du monde romain.

M. l'abbé Naudet, dont nous aimons la franchise et la parfaite clarté, nous fournit un exposé de l'action sociale des catholiques telle qu'il la faut entendre pour être, selon lui, dans la bonne voie<sup>2</sup>. Il déplore les divergences d'opinion parmi les défenseurs d'une même cause. Elles sont regrettables, en effet. Il suppose que, sous ce désaccord, il n'y a peut-être que des malentendus. Nous ne sommes pas loin de partager son avis, à condition qu'il reconnaisse l'exagération mêlée de part et d'autre à l'interprétation des principes et des faits. Il regrette de « ne pouvoir appeler frères et amis » des hommes qu'il estime, et dans lesquels il reconnaît « la passion sainte du droit et de la vérité ». Pour notre part, nous ne comprenons pas pourquoi l'on ne traiterait pas en frères et en amis des catholiques qui, sans partager toutes nos idées, défendent après tout la même cause, et peut-être

1. *La Justice sociale*, 16 décembre 1893.

2. *L'Action sociale des catholiques. Études sociales et économiques*, 20 février 1894.

ont quelque raison de ne pas être absolument de notre avis. S'il nous arrive de le contredire, nous prions M. l'abbé Naudet de croire que nous sommes loin de lui refuser un titre auquel lui donne droit la charité chrétienne, et que mérite aussi son zèle pour la cause qui nous est chère à tous au même titre qu'à lui. Voici maintenant l'exposé des principes de son école :

« Nous croyons, dit-il, que les rapports sociaux, c'est-à-dire les rapports qui existent entre les hommes dans l'exercice de leur activité physique, doivent être fondés d'abord sur les principes de la justice chrétienne. » Cette doctrine « exposée dans le Décalogue » fut pour le moyen âge une source de force et de vitalité sociale. C'était le temps où riches et pauvres s'unissaient pour bâtir la maison de Dieu, où les communes s'organisaient, où se fondaient les corporations ouvrières ayant pour code le Livre des métiers. Cette doctrine est oubliée parmi nous. L'injustice est partout : dans les lois, « qui frappent si durement un misérable ayant volé, poussé par la faim », et s'arrêtent impuissantes devant les agioteurs richissimes; dans les mœurs, qui « honorent une opulence trop souvent oisive et malfaisante »; dans les inégalités sociales blessantes pour la dignité de l'ouvrier. Une foule de haillonneux, de sans-travail et de sans-logis ne peut même pas réaliser la parole de Dieu : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front*. Voilà pourquoi, à la base de sa doctrine sociale, l'abbé Naudet place la justice. « La justice qui implique un droit pour les autres, tandis que la charité impose seulement un devoir pour nous, chose qu'il est beaucoup plus facile de méconnaître ou d'oublier. »

On se sépare donc de l'école dite libérale, mais on ne veut pas pour cela suivre l'école socialiste ou collectiviste. De quelle manière concevra-t-on le régime du travail, pour échapper à ces deux extrêmes? Le voici. M. l'abbé Naudet déclare tout d'abord, sans ambages, que « le travail est aujourd'hui sous le régime d'une oppression formidable ». Le travail, dit-il, devrait être le collaborateur du capital, il n'en est pas même le mercenaire, il en est l'esclave. Esclave révolté quelquefois, mais esclave qui retombe bientôt sous le joug, parce qu'il a faim et qu'il ne connaît pas d'autre moyen

d'avoir du pain. La liberté n'existe pas dans les rapports entre le travail et le capital... Un homme n'est pas libre lorsqu'il peut être mis en demeure d'accepter l'esclavage pour échapper à la faim. »

Le travail, en effet, n'est pas une marchandise : « il est un acte humain ». Dieu a dit à l'homme : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » C'est comme s'il lui avait dit : « Ta vie matérielle sera le prix de ton travail ; » « salaire égale vie, pour établir l'équation mathématiquement ». Il doit donc être déterminé par les nécessités de l'existence, et non par les lois de l'offre et de la demande. La justice le veut rigoureusement ainsi. M. l'abbé Naudet va plus loin et il précise ce qu'il entend par « nécessités de l'existence ». Il ne s'agit pas, selon lui, « d'une vie réduite au strict minimum. Il s'agit d'une vie humaine, placée dans les conditions d'existence de son milieu et de son temps. Dire à un homme : Tu ne vivras que de pain, est une injustice ; lui dire : tu n'as pas besoin de vêtement propre pour tes dimanches, est une injustice ; lui dire, lorsque les souliers sont d'un usage commun : Tu ne porteras que des sabots, tes pères s'en sont bien contentés, est une injustice ; lui dire : Tu seras sevré de toutes les jouissances que le progrès apporte aux autres ; tu ne fumeras jamais, tandis que tout le monde fume autour de toi ; tu ne monteras jamais dans un omnibus, tu ne recevras jamais chez toi un parent ou un ami : dire cela est encore une injustice. »

Le salaire doit être aussi familial dans le sens le plus étendu. M. l'abbé Naudet n'admet même pas qu'il faille compter sur le travail de la mère pour aider le ménage. D'après lui, dans aucun cas elle ne doit travailler au dehors, et son travail du dedans est trop peu de chose pour qu'on puisse en tenir compte. Il trace ensuite un tableau de l'état misérable, au physique et au moral, dans lequel tombe souvent l'ouvrier par le fait de la concurrence, de l'industrialisme et de la cupidité. Nous souscrivons volontiers aux sentiments qu'une telle misère lui inspire, et, sans admettre, comme lui, que cette misère soit *toujours imméritée*, nous n'acceptons pas plus que lui la loi absolue du « laissez faire, laissez passer ».

La question du travail, dit justement M. Naudet, amène la



question de la propriété. Nous lui laissons la parole pour exposer une notion vraie de la propriété, car il paraît que de nos jours on a altéré totalement le sens du mot et les droits qu'il confère.

« Qu'est-ce que la propriété? Les uns disent : c'est un droit, les autres disent : c'est une fonction. Il me semble qu'on pourrait concilier les deux opinions en disant : c'est une autorité qui confère des droits dans la mesure où elle impose des devoirs envers la société... Le droit d'user à sa fantaisie, sans aucun égard aux besoins du corps social..., droit injuste, antinaturel, antichrétien... En fait de propriété, et dans toute l'étendue du terme, il n'y a pas de droit absolu; aussi saint Thomas enseigne-t-il formellement et très explicitement que la propriété privée devient commune pour un homme qui meurt de faim... Mais allez dire à un de nos braves propriétaires qu'il n'a pas le droit de laisser ses champs en friche; que la terre doit nourrir l'homme, et non pas être consacrée sur des espaces immenses à entretenir des chasses pour le plaisir de quelques désœuvrés. Le brave homme vous regardera tout étonné et vous répondra avec une candeur absolument naïve : Ma terre est à moi, j'en fais ce que je veux. »

Pour bien montrer encore comment la propriété n'a rien d'absolu, M. l'abbé Naudet rappelle avec raison l'obligation imposée par Dieu, dans la loi de Moïse, de laisser glaner, après la moisson et la vendange, l'étranger, l'orphelin et la veuve. Il conclut de là que « Dieu a grevé la propriété d'hypothèques au bénéfice du corps social, hypothèques qui peuvent être considérées comme des droits respectifs de la propriété, des droits conservés par la collectivité sur les biens *appropriés* par les individus ».

D'où vient donc le socialisme? De l'oubli de ces devoirs et de ces droits. « La grande faute, dit M. Naudet, c'est qu'on ne se rend pas suffisamment compte des deux éléments qui se trouvent dans l'idée de propriété. L'un, nécessaire et abstrait, fondé sur la nature; l'autre, concret, fondé sur les faits contingents et qui est nécessairement variable selon les temps, les lieux, les régimes divers. Saint Thomas, qui a étudié, avec son admirable lucidité d'esprit et sa géniale

profondeur de pensée, cette question si importante, établit clairement le droit lorsqu'il enseigne que Dieu a donné la terre au genre humain, non pour être dominée confusément, mais pour que l'industrie humaine et les institutions des peuples en assignent la délimitation, pour la commune utilité de tous. Et il ajoute — vérité presque absolument méconnue de nos jours — que, sous le rapport de l'usage, les choses extérieures sont communes et non privées, en sorte qu'on doit en faire part aux autres en leurs nécessités.»

Cette question de la propriété est évidemment le point de mire des socialistes. C'est la base qu'il importe de saper pour entrer dans la place et se partager le butin. Tout en reconnaissant que, sur ce point, il y a entre catholiques et socialistes un abîme, M. l'abbé Naudet ne se résigne pas à dire qu'il soit absolument infranchissable. « Et cependant, qui sait, ajoute-t-il, si ce n'est pas précisément sur cette question de la propriété que s'opérera entre les socialistes et les catholiques une réconciliation qui est dans la force des choses, le socialisme n'étant, selon la parole d'un grand évêque américain, que « l'Évangile aigri ». Sauf le respect que nous devons à ce grand évêque, nous trouvons l'expression fautive ou vide de tout sens. Il n'y a pas dans l'Évangile un mot qui, pris dans son contexte et son vrai sens, puisse donner une ombre de raison aux revendications socialistes.

M. l'abbé Naudet prie ses lecteurs de ne pas s'épouvanter et de ne pas trop se hâter de le maudire. Pour notre part, nous n'en sommes point tenté, et, s'il nous arrive de trouver quelques défauts à l'argumentation de l'auteur, nous nous garderons bien de vouer sa personne à quelque calamité que ce soit.

Ainsi, pour M. Desjardins l'Église évolue et se convertit, en ce sens qu'elle va, plus qu'autrefois, aux petits et aux souffrants. L'obstacle à cette pleine conversion, d'après lui, c'est le temporel. Il faut qu'elle s'en dégage de plus en plus et que le clergé cesse d'être salarié de l'État. M. Leroy-Beaulieu reconnaît que la papauté se tourne vers la démocratie, et que la chute du pouvoir temporel est pour beaucoup dans cette évolution où l'Église trouve une autorité nouvelle. Au point de vue social, des membres distingués du clergé

pensent que, depuis un siècle, l'Église n'avait à peu près rien fait pour l'amélioration des classes pauvres et laborieuses. Le clergé restait trop confiné dans la sacristie. Il semblait solidariser sa cause avec celle de la bourgeoisie et du capital. Il faut apprendre aux travailleurs qu'il n'y a plus rien de commun entre le clergé et les anciens partis, et que l'Église seule est assez tendre pour compatir à leurs souffrances, assez puissante pour les soulager. Nous aurions pu citer, dans notre exposé, d'autres auteurs plus ou moins en renom. Il nous a semblé qu'il suffisait de prendre dans quelques-uns des doctrines qui se répètent chez tous les autres, pour donner une idée suffisante de ce que l'on entend par la double conversion politique et sociale de l'Église. Tout n'est pas faux dans ces promesses faites à la démocratie. Tout n'est pas vrai non plus, et c'est là ce qu'il importe de préciser pour ne point perpétuer des équivoques dont le moindre inconvénient est de tromper l'attente de ceux qu'on prétendait gagner à la cause de l'Église.

(*A suivre.*)

H. MARTIN.

L'EMPIRE, L'ITALIE

ET

LE POUVOIR TEMPOREL DES PAPES AU TEMPS DE JEAN VIII

---

Ce que nous avons fait pour la politique orientale du pape Jean VIII <sup>1</sup>, nous voudrions maintenant l'entreprendre pour sa politique occidentale. Le sujet en vaut la peine ; car il n'en est pas qui mette mieux en position d'examiner cette fameuse institution impériale, renouvelée à l'entrée du neuvième siècle par l'initiative du Saint-Siège, et dont l'influence sur les destinées de l'Europe devait être si considérable. Aucun pape n'a été aussi souvent que Jean VIII aux prises avec le problème impérial ; aucun n'a eu à se mêler aussi souvent de la transmission de l'Empire, de son but, de ses droits, de ses devoirs ; aucun, par conséquent, n'a aussi souvent tenu entre ses mains la fortune de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, ces trois grandes parties du monde franc le plus immédiatement sensibles aux mouvements du nouvel organisme politique.

Qu'est-il résulté de cette incessante application de l'illustre pontife ? Le traitement auquel il a soumis l'œuvre de ses prédécesseurs l'a-t-il rendue meilleure, ou pire ? L'a-t-il guérie de ses déficiences originelles, ou faut-il croire que l'Empire est sorti des mains de Jean VIII plus infirme, moins capable de réaliser le seul idéal qu'un pape pût se promettre, c'est-à-dire de garantir efficacement les intérêts du Saint-Siège et des Romains sans nuire aux légitimes aspirations des autres souverains et des autres peuples ? Aux yeux des Italiens modernes, pour qui rien ne vaut l'honneur d'appartenir à un grand pays, la rénovation de l'Empire romain au profit des Francs est le crime capital de la papauté. Il paraît

1. Voir *Études*, 1893, juin.

que ce jour-là fut signé l'acte de perpétuelle servitude de la nation italienne, l'odieux contrat qui devait, pour des siècles, livrer cette malheureuse patrie à l'invasion étrangère, et retarder jusque dans ces derniers temps la réalisation de son unité nationale<sup>1</sup>. Les plus échauffés d'entre ces patriotes ne voient dans l'œuvre du pape Léon III, acceptée par le roi Charlemagne, qu'une ambition de prêtre servie par la complaisance d'un sacristain<sup>2</sup>.

Jean VIII, à pareil compte, aurait dû trouver grâce devant les sévérités italiennes, puisque son but à lui, d'après l'opinion courante, fut de paralyser l'action impériale dans la péninsule, en choisissant un empereur très lointain et très nul, un simple fantôme d'empereur comme Charles le Chauve. Mais comme l'artificieux pontife n'aurait évincé l'Empire que pour devenir lui-même le maître tout-puissant de l'Italie; comme, d'autre part, la domination sacerdotale constitue, dit-on, un fléau pire encore que la domination étrangère, il se trouve que la plus grosse part des anathèmes est allée à Jean VIII et à son fantoche impérial.

Le jugement sur la politique de Jean VIII n'est guère plus flatteur dans les autres pays, encore que prononcé sur un ton moins acerbe, et inspiré par des motifs d'un ordre différent. Cela se conçoit de reste. Dans de semblables questions, alors même que tout le monde raisonne sur une base de faits commune et inébranlable, il est toujours difficile de s'entendre, le bon et le mauvais n'étant le plus souvent, en ces matières, que le rapport à des intérêts ou à des droits, dont chacun mesure l'importance et fixe les limites selon l'état particulier de son esprit. Mais, ici, à la difficulté de tenir son jugement à l'abri des influences purement subjectives s'ajoute l'insécurité du terrain sur lequel on se débat. Il s'agit de juger une œuvre qu'on connaît mal, où la matéria-

1. Pour ne pas sortir du monde savant, voyez la préface au *Codex diplomaticus Langobardix*, par G. Porro-Lambertenghi, dans l'*Historia patriæ*, Monum., t. XIII, p. 58.

2. À tel point que Comparetti, homme d'esprit et de savoir, mais dont le patriotisme égarait apparemment l'odorat, déclare avoir senti sur la personne de Charlemagne « un assai antipatico puzzo di sacristia ». Cf. *Revue des Deux Mondes*, a. XLVII, t. XIX, p. 526.

lité même des faits est en question. Ceux qui sont allés à la découverte sur ce sol périlleux en sont revenus avec des relations contradictoires, et plaident le pour et le contre avec un égal appareil de savoir.

Le plus clair du résultat acquis jusqu'à présent, c'est qu'on ne saurait dire en quoi a consisté la politique impériale de Jean VIII, ni même s'il y a eu une politique impériale propre à Jean VIII. Le monument construit par l'ingénieux pontife a été si bien ravagé par le temps ; la barbarie des âges postérieurs a passé sur lui avec une telle violence, renversant tout, couvrant tout d'une épaisse poussière, qu'à peine reconnaît-on l'emplacement où ses ruines demeurent enfouies. Pour se flatter en pareil cas de tout retrouver et de tout remettre sur pied, il faudrait plus de confiance en soi que nous n'en possédons, ou plus de foi qu'il ne convient dans le dieu de la pioche et du levier. Mais à défaut d'une restauration complète de l'édifice, nous pouvons espérer en reproduire avec netteté et exactitude le plan, les grandes lignes et la destination. Il y a encore dans le *Registre* de Jean VIII plus d'une trouvaille à faire ; et, parmi les autres matériaux que la critique a vainement tenté d'utiliser, il en est quelques-uns qui nous ménagent une heureuse surprise. Si cette étude n'aboutissait pas à transformer chaque lecteur en fervent admirateur du pape Jean VIII, nous n'en serions pas autrement surpris. Aussi bien ne visons-nous qu'à mettre en mesure de juger désormais l'homme et l'œuvre en meilleure connaissance de cause ; qu'à restituer à une grande entreprise oubliée son caractère original et sa gravité exceptionnelle.

Mais force nous est de commencer par un travail préparatoire de déblaiement, à l'effet de dégager les abords d'une certaine source où l'on ne saurait actuellement puiser sans péril. La dernière étude — après tant d'autres — qui ait paru en Allemagne sur cet infortuné document l'a mis franchement en interdit ; on a dépensé beaucoup d'érudition à prouver qu'il n'y avait presque rien à tirer de là pour l'histoire des rapports de l'Empire avec le Saint-Siège au neuvième siècle<sup>1</sup>. Que cette érudition ait été aussi heureuse qu'abon-

1. Cette étude est celle qu'a publiée Ferdinand Hirsch, en 1880, sous ce

dante, c'est une question que nous allons tâcher de résoudre.

## I.— LE LIBELLE IMPÉRIALISTE DE SPOLÈTE

Quinze années s'étaient à peine écoulées depuis la mort de Jean VIII, que commençait contre l'état de choses créé par lui, une violente campagne de réaction, dont une pièce importante est parvenue jusqu'à nous<sup>1</sup>. Dans cet écrit célèbre, que les historiens ont l'habitude de désigner sous le nom de *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma*, mais qu'il vaudrait mieux, je pense, appeler le *Libelle impérialiste de Spolète*— je dirai tout à l'heure pourquoi — la convention arrachée par Jean VIII à la faiblesse de l'empereur Charles le Chauve était dénoncée comme illégale et pernicieuse, comme ayant causé tous les malheurs récents de l'Italie, et violé du même coup les droits de l'autorité impériale, ceux de la couronne d'Italie et les privilèges du duché de Spolète. Aux termes de ce pacte, l'Empire, lisait-on dans le *Libelle*, n'avait plus ni à intervenir dans les élections pontificales, ni à exercer la justice sur les Romains par l'intermédiaire de *missi* permanents, ni à percevoir le cens de certaines abbayes fiscales, comme Sainte-Marie de Farfa, Saint-Sauveur et Saint-André du mont Soracte<sup>2</sup>; la royauté d'Italie, de son

titre : *Die Schenkung Kaiser Karls des Kahlen für Papst Johann VIII. und der Libellus de imperatoria potestate in Urbe Roma*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XX, p. 127-164. Depuis, Hirsch s'est appliqué à défendre son opinion dans l'*Historische Zeitschrift* de Sybel, 1887, p. 258-261, à l'encontre des opinions contradictoires émises par M. Gasquet dans son *Jean VIII et la fin de l'Empire carolingien*. Mais ce qui avait donné occasion à sa première étude, c'était le travail publié par J. Jung, dans les mêmes *Forschungen*, au t. XIV, p. 409-456, sous ce titre : *Ueber den sogenannten Libellus de imperatoria potestate in Urbe Roma*, et dont les conclusions tendaient à établir que le *Libellus* en question constituait un précieux témoignage de la politique de Jean VIII.

1. L'ouvrage a été retrouvé et publié pour la première fois par le centuriateur de Magdebourg, M. Flacius Illyricus, d'après un manuscrit qui s'est malheureusement perdu. V. *Catalogus testium veritatis*, Strasbourg, 1562, t. I, p. 89, *sqq.* La dernière édition est celle des *Monumenta Germaniæ historica*, SS., t. III, p. 719-723, reproduite dans le t. CXXXIX de la *Patrologie latine* de Migne, p. 50-56. C'est à Migne que je me réfère ici.

2. « Qui (Carolus) veniens Romam, renovavit pactum cum Romanis, per-

côté, se voyait privée d'une partie considérable de son domaine par la cession au Saint-Siège du duché de Spolète et des cités du territoire bénéventain<sup>1</sup>. Quant au duc de Spolète, par sa subordination au pape, il perdait sa vieille situation privilégiée, l'honneur qu'il avait eu jusque-là d'être, auprès des Romains, l'agent et le représentant officiel du pouvoir impérial et royal. Or, tout cela, assurait-on, était contraire à la constitution primitive, à la tradition, à la pratique constamment en vigueur depuis la fondation de l'Empire romain et à travers toutes les évolutions de son histoire. Tout cela, par conséquent, ne pouvait avoir qu'un caractère passager, révolutionnaire, sans force juridique ni consistance légale<sup>2</sup>. Enfin — et c'était là que tendait finalement l'auteur du *Libelle* — tout cela devait être modifié et ramené à l'ancien état de choses : l'Empire devait recommencer à se mêler des élections pontificales, à rendre la justice chez les Romains et à toucher les redevances des trois grandes abbayes fiscales; la couronne d'Italie devait reprendre ses terres, le duché de Spolète, son rang et son rôle.

On peut, si l'on veut, fouiller l'ouvrage dans tous ses recoins, en peser tous les termes, on ne lui trouvera pas d'autre objet ni d'autre but. D'après l'opinion qui domine actuellement, l'auteur du *Libelle* aurait principalement travaillé pour la royauté italienne, et non pour l'Empire<sup>3</sup>. C'est manifestement une erreur. Le libelliste travaille à la fois et autant

donans illis jura regni et consuetudines illius, tribuens illis sumptus de tribus supradictis monasteriis, id est, Domini Salvatoris, et beatæ Mariæ semper virginis in Sabinis, atque sancti Andreae juxta montem Soracti, et de cæteris quam plurimis monasteriis fiscalia patrimonialia... Removit etiam ab eis regias legationes, assiduitatem vel præsentiam apostolicæ electionis. » Migne, t. CXXXIX, p. 56.

1. « Patrias autem Samniæ et Calabriae simul cum omnibus civitatibus Beneventi eis contulit, insuper ad dedecorem regni totum ducatum Spoletinum cum duabus civitatibus Thuscæ, quod solitus erat habere ipse dux, id est Aricium et Clusium, quatenus ut is, qui præerat regia vice ante, Romanis videretur post esse subjectus. » *Ibid.*

2. « Quid plura? cuncta illis contulit quæ voluerunt, quemadmodum dantu illa, quæ nec recte adquiruntur nec possessura sperantur. » *Ibid.*

3. V. Jung (*Forschungen*, t. XIV, p. 418-419), et Hirsch (*Ibid.*, t. XX, p. 137), qui, sur ce point, sont pleinement d'accord.



pour l'Empire, la royauté d'Italie et le duché de Spolète. Voilà pourquoi on le voit toujours employer indifféremment les mots « royaume » et « empire », et donner aux droits qu'il réclame tantôt le nom de « royaux », tantôt celui d'« impériaux<sup>1</sup> ». Voilà pourquoi il ne décrit jamais la situation de l'Empire et de la royauté à une époque, sans ajouter, avec une complaisance visible, quelle était alors la situation du duc de Spolète<sup>2</sup>. A parler rigoureusement, *le caractère propre du Libelle est de servir une cause qui est commune et indivise à l'Empire, à la couronne d'Italie et au duché de Spolète.*

Cette première rectification est d'une importance capitale. Elle nous oblige tout d'abord à nous retirer du temps et du milieu que l'on assignait jusqu'ici à la composition du *Libelle*. Cette composition, tout le monde avait fini par le reconnaître, ne pouvait être reculée au delà de l'année 968, puisque Benoît de Saint-André, qui écrivait aux environs de cette date, avait connu et utilisé le *Libelle* en question<sup>3</sup>. Mais on s'obstinait à ne pas remonter plus haut que le milieu du dixième siècle, et l'on s'épuisait en vains efforts pour reconstituer à cet endroit un cadre historique où pussent s'adapter les tendances et les préoccupations de l'écrivain impérialiste, encore qu'il n'existât plus alors ni empereur ni duc de Spo-

1. « Imperialis virtus », « imperatorum consuetudo », « regius honor », « regia dignitas », « consuetudines regni », toutes ces expressions se retrouvent indistinctement sous sa plume et désignent une même chose.

2. « Spoletanorum dux Romæ constitutus est vice regis. » (Migne, p. 51 n.) « Mittebatur dux Spoletinus, etc. » (*Ibid.*, p. 53 c.) Et lorsqu'il parle de l'abaissement de Spolète, il le fait en termes particulièrement indignés, qui montrent bien que là est, pour lui, l'endroit sensible : « insuper ad dedecorem regni totum ducatum Spoletinum, etc. » (*Ibid.*, p. 56 v.)

3. L'utilisation du *Libellus* par le moine de Saint-André a été mise hors de doute par Jung (*Forschungen*, t. XIV, p. 412-413). Il n'y pas de doute non plus que l'empereur Otton III ne se soit servi du *Libellus* pour la rédaction de son diplôme de l'an 1001 au pape Silvestre II. (V. Wilmans, *Jahrbücher, Otto III*, p. 238.) Quant à l'authenticité de ce diplôme, on n'a aucune raison sérieuse de la contester. (V. Jung, *ibid.*, p. 452 sqq.; et Sickel, *Monum. Germ. histor.*, in-4, *Diplomata reg. et imperat. Germaniæ*, t. II, part. II, p. 819.) Plus tard, au douzième siècle, un autre emprunt est fait par l'abbé d'Aura, Ekkehard. (V. Simson, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXV, p. 374-375.)

lète aspirant à l'Empire<sup>1</sup>. Il faut maintenant abandonner, bon gré mal gré, ce mauvais poste d'observation, et se transporter au neuvième siècle. Il n'y a, en effet, qu'une seule époque où les intérêts de l'Empire, de la couronne d'Italie et du duché de Spolète se soient trouvés inséparablement unis, où qui travaillait pour les uns, travaillait nécessairement pour les autres. C'est le temps où les ducs francs de Spolète, après s'être fait proclamer rois d'Italie par les grands feudataires du royaume, réussissent à obtenir du Saint-Siège l'onction et la couronne impériales : période assez courte du reste et parfaitement définie, qui va de l'année 891, où le premier des ducs de Spolète, Guy, fut sacré empereur par le pape Étienne V<sup>2</sup>, jusqu'au déclin de l'année 898, quand mourut prématurément le jeune empereur Lambert, emportant avec lui dans la tombe les dernières espérances ainsi que les dernières prétentions de sa maison à l'Empire et à la couronne d'Italie<sup>3</sup>.

En fin de compte, nous sommes désormais enfermés dans un cercle de huit années, et force nous est de retrouver, sans en sortir, l'origine et l'explication du célèbre *Libelle*, c'est-à-dire de découvrir s'il y a eu véritablement, de la part des empereurs spolétains, une campagne de revendications contre Rome identique à celle que le *Libelle* nous représente. La recherche paraîtra longue peut-être, et le but, à certains moments, au lieu de se rapprocher, semblera fuir. Mais il y a ici plus qu'une date importante à fixer, il y a toute une suite de graves événements à remettre dans un meilleur jour, des personnages et des mœurs à rendre à la vie.

ROME ET SPOLÈTE. — A peine s'est-on installé en face de l'Empire spolétain de 891 à 898, pour y chercher la trace du

1. Hirsch et Jung sont d'accord pour placer la composition du *Libellus* aux environs de l'an 940. (V. *Forschungen*, t. XX, p. 137, et t. XIV, p. 415 sqq.) Sickel dit : aux environs de l'an 950 (*Monum. Germ. hist.*, *ibid.*, p. 819).

2. Le 21 février 891. V. Jaffé-Lœwenfeld, *Regesta*, p. 434.

3. V. Dümmler, *Geschichte des ostfränkisches Reiches*, 2<sup>e</sup> édit., t. III, p. 432.

Libelle impérialiste, qu'il sè produit un phénomène de bon augure. Une foule d'expressions, demeurées jusque-là sans explication et sans portée, prennent tout à coup une clarté et une précision extraordinaires. La lumière entre partout, jusque dans des recoins obscurs que l'on ne soupçonnait pas. Ainsi, d'après notre écrivain, c'est parce que les empereurs avaient perdu depuis Jean VIII leur ancienne domination sur les Romains, que l'on a vu se produire en Italie tant de combats, de rapines et de dénonciations : *unde multa prælia, delationes, et rapinæ fuerunt in regno*<sup>1</sup>. Le mot de « délation » paraît étrange ; et cependant, la question des responsabilités mise à part, il est impossible de mieux caractériser ni de mieux résumer cette querelle spolète-romaine, où, du côté de Rome, on ne réussit à combattre les prétentions de Spolète qu'en les dénonçant continuellement à l'Allemagne, et en attirant ainsi par deux fois sur l'Italie le torrent des armées germaniques, avec son cortège inévitable de batailles et de déprédations.

Dès l'année 890, lorsque Guy n'était encore que roi d'Italie, le pape Étienne V avait essayé de conjurer par ce procédé le péril déjà menaçant. Il s'était même servi, pour arriver jusqu'au roi de Germanie, Arnolf, d'un intermédiaire assez étonnant de prime abord. Sa demande d'intervention avait été présentée au roi allemand par le prince morave Swatopluk<sup>2</sup>, qui récompensait ainsi le Saint-Siège de la récente condamnation de la liturgie slave. Étienne V ne se doutait pas alors que, moins d'un an après, il placerait lui-même la couronne impériale sur la tête de Guy de Spolète. Mais cette singulière ironie des choses que nous avons déjà constatée ailleurs, voulut qu'au pape Étienne V succédât le pape Formose, et que la tâche de défendre l'œuvre impériale de Jean VIII incombât plus spécialement à celui qui en avait été d'abord la victime.

Avec un homme de la trempe de Formose, qui se retrouvait le même après des malheurs inouïs et malgré le fardeau de ses soixante-quinze ans, la lutte ne pouvait manquer

1. V. Migne, p. 53 C.

2. V. *Annales Fuldenses, Contin. Ratisb.*, a. 890 éd. Kurze, p. 118-119.

d'aller aux extrêmes. L'empereur spolétain fut de nouveau dénoncé en Germanie, mais dans des conditions, cette fois, qui devaient assurer le succès de la démarche. Formose avait eu l'habileté d'associer à ses légats quelques-uns des grands feudataires du royaume<sup>1</sup>; et, de ce fait, le roi Arnolf ne se trouvait plus simplement en présence d'une croisade de sentiment, uniquement destinée à profiter au Saint-Siège. La perspective s'ouvrait devant lui de s'emparer sans trop d'efforts de la couronne d'Italie, et finalement de la dignité impériale. Ces espérances toutefois ne se réalisèrent pas, du moins pour le moment. Dès l'ouverture de l'année 894, Arnolf franchit les Alpes à la tête de l'armée d'Alémanie; Bergame fut prise d'assaut; son intrépide défenseur, le comte Ambroise, fut pendu à un gibet; toute l'Italie trembla de frayeur. Mais au bout de deux mois, il n'y avait plus un Allemand dans le pays. Démoralisés par la fatigue, les soldats d'Arnolf avaient fait une retraite peu glorieuse, laissant le pape Formose s'arranger comme il pouvait avec son empereur, ou plutôt avec ses empereurs, le jeune Lambert étant dès lors associé à son père Guy<sup>2</sup>.

- Une réconciliation eut lieu. Dans quel esprit et avec quelle consistance, on ne devait pas tarder à le voir. Il y avait alors dans la France gauloise un homme qui s'intéressait vivement au sort de la maison de Spolète, à laquelle il était uni par les liens du sang. Depuis les origines du conflit, Foulques, archevêque de Reims, ne cessait d'intervenir auprès des deux partis, de ramener la concorde entre le pape et l'empereur, prêchant à celui-ci le respect, à celui-là la bienveillance. Or, en 895, un an après l'expédition d'Arnolf, Foulques put se croire arrivé au terme de ses vœux. Il venait de recevoir une lettre de Rome, par laquelle le pape Formose l'informait de sa vive affection pour le jeune empereur orphelin — Lambert avait perdu son père à la fin de l'année précédente —

1. « Missi autem Formosi apostolici cum epistolis et primoribus Italicis regni ad regem in Baioaria advenerunt, enixe deprecantes, ut Italicum regnum et res sancti Petri ad suas manus a malis christianis eruendum adventaret; quod tunc maxime à Widone tyranno affectatum est. » *Ann. Fuld., Cont. Ratisb.*, a. 893, p. 122.

2. *V. Ann. Fuld., Cont. Ratisb.*, a. 894, p. 123-124.

et de la résolution où il était de garder avec lui une inviolable concorde <sup>1</sup>. Sur quoi, l'heureux archevêque s'était empressé d'écrire à son impérial parent, pour lui recommander de se montrer toujours respectueux et obéissant à l'endroit d'un pape qui lui était si dévoué, et d'aimer comme un fils celui qui le chérissait comme un père <sup>2</sup>. Inutiles soucis ! La lettre apostolique à Foulques avait été expédiée dans le courant du mois d'août, ou, au plus tôt, dans les derniers jours de juillet <sup>3</sup>. Le mois de septembre n'était pas achevé que le roi Arnolf recevait de Rome une nouvelle plainte contre Lambert, avec une nouvelle invitation à se rendre en Italie <sup>4</sup>.

Était-ce de la part de Formose l'effet d'une duplicité calculée, d'une politique à double face, qui n'acceptait les princes de Spolète qu'à titre provisoire, et sous bénéfice de les trahir, quand l'occasion favorable se présenterait ? Si peu enclin qu'on soit à l'indulgence envers l'ancien condamné de Jean VIII, il faut bien avouer cependant que ces étonnantes variations ne sont pas nécessairement la conséquence d'un plan arrêté d'avance dans l'esprit de Formose. Je dirai même, au risque d'étonner beaucoup d'historiens, que le principe

1. La lettre de Formose est perdue, mais nous en avons la substance dans la réponse de Foulques analysée par Flodoard : « Gratiarum referens quod Formosus notificaverit sibi de ipso Lamberto patris se curam habere, filii que carissimi loco eum diligere atque inviolabilem cum eo concordiam se velle servare. » Flodoard, *Historia ecclesie remensis*, l. IV, ch. III (Migne, t. CXXXV, p. 270).

2. « Lamberto imperatori... notificat quid sibi de ipso dominus papa Formosus suis litteris intimaverit : quod scilicet eundem imperatorem multum diligeret et in omnibus ei consulere, loco carissimi filii, atque indissociabilem vellet ad eum servare concordiam. Hortatur ergo hunc principem et admonendo efflagitat ut tantæ benignitati ejusdem papæ gratus existat, illum ut patrem piissimum diligit, etc. » Flodoard, *op. cit.*, l. IV, ch. v, p. 277.

3. La date de cette lettre de Formose a été déterminée par Dümmler, d'après un fait qui s'y trouvait mentionné — l'emprisonnement de l'archevêque de Sens, Waltier — et qui avait eu lieu le 8 juin 895. V. *Geschichte d. ostfr. Reiches*, 2<sup>e</sup> édit., t. III, p. 415, n<sup>o</sup> 1, et p. 406, n<sup>o</sup> 1.

4. « Iterum rex (Arnolfus) a Formoso apostolico per epistolas et missos enixe Romam venire invitatus est. Rex vero... mense Octobrio de Francia et Alamannia in Italia promovit exercitum. » *Ann. Fuld., Cont. Ratisb.*, a. 895, p. 126-7.

de cette mobilité doit être cherché plutôt à Spolète qu'à Rome.

L'ESPRIT FRANÇ ET L'ESPRIT LOMBARDE. — Il s'en fallait de beaucoup que l'esprit qui régnait à la cour des empereurs spolétains fût uniformément et constamment hostile au Saint-Siège. A certains moments, au contraire, il semblait que Rome fût en droit de tout espérer d'une maison où le dévouement à la papauté se montrait sous des formes si éclatantes. Quoi de plus persuasif à cet égard que les engagements solennels pris par Guy, lors de son couronnement comme roi d'Italie, en 889? « La sainte Église romaine, sa mère, sera par lui maintenue et éternellement protégée dans tous les pouvoirs et privilèges que lui ont conférés jusque-là les rois et les empereurs, tant les anciens que les modernes <sup>1</sup>. » Et le pacte qu'il conclut avec Étienne V, lorsqu'il en reçut la couronne impériale, en 891? et celui qu'il fit avec Formose, à l'occasion du sacre impérial de son fils Lambert et du renouvellement de son propre sacre <sup>2</sup>? Les conditions en étaient si avantageuses pour le Saint-Siège, qu'au jour de la pacification définitive, dans le concile de Ravenne en 898, le pape Jean IX ne demandera pas autre chose à Lambert que le retour à ces pactes d'autrefois <sup>3</sup>.

Que si l'effet ne suivait pas d'ordinaire ces belles promesses, si, peu après, le Saint-Siège se voyait enlever ses possessions par la même puissance qui venait de les garantir, ce n'est pas non plus qu'il y ait eu chez les empereurs de Spolète une hostilité hypocrite envers l'Église romaine, une duplicité intentionnelle et préméditée. Chez eux, comme chez presque tous

1. « Ut mater nostra sancta Romana Ecclesia in statu et honore suo cum omnibus privilegiis et auctoritatibus, sicut ab antiquis et modernis imperatoribus atque regibus sublimata est, ita habeatur, teneatur et perhenniter custodiatur illæsa. » *Widonis Capitulatio electionis.* (*Monum. Germ. hist.*, in-4, *Capit. reg. Francorum*, t. II, part. I, p. 104, c. 1.)

2. Double cérémonie qui eut lieu à Ravenne en 892, le 30 avril. V. Jaffé-Lœwenfeld, *Regesta*, p. 436 et Dümmler, *Gesch. d. ostfr. Reiches*, t. III, p. 372, n° 2.

3. « Ut pactum quod a beatæ memoriæ vestro genitore domino Widone et a vobis piissimis imperatoribus juxta præcedentem consuetudinem factum est, nunc reintegretur et inviolatum servetur. » *Synodus Ravennas*, cap. 6. (*Mon. Germ. hist.*, in-4, *Capit. reg. Franc.*, t. II, part. I, p. 125.)

les Francs de cette époque, l'attachement au Saint-Siège était de tradition et pour ainsi dire de race <sup>1</sup>. Mais le mal venait de ce qu'après avoir un moment obéi à leurs propres sentiments, ils étaient impuissants à se défendre contre les influences dissolvantes dont ils étaient enveloppés. Il leur arrivait ce qui était arrivé à l'empereur Louis II, très dévoué personnellement au Saint-Siège, très fidèle en cela aux traditions de la famille carolingienne, mais que sa femme Engelberge avait entraîné à plus d'une entreprise vexatoire contre les papes. De fait, on trouverait difficilement une étude plus curieuse à entreprendre que celle de l'énorme influence dont jouirent alors les femmes italiennes, qu'elles fussent romaines ou lombardes. Le jour n'est pas éloigné où leur action envahissante ne s'arrêtera pas même devant la majesté pontificale, où de hardies patriciennes mettront leurs bâtards dans la Chaire de saint Pierre <sup>2</sup>, et où l'on pourra dire, sans trop d'exagération, avec le moine du Mont-Soracte : « Rome est sous le joug de la femme <sup>3</sup>. »

1. La famille de l'empereur Guy était originaire du pays de Moselle et descendait de saint Ludwin, depuis archevêque de Trèves, mort vers l'an 713. Deux de ses ancêtres, un Guy et un Lambert, le père et le fils, avaient gouverné la Marche de Bretagne, du temps de Charlemagne, de Louis le Pieux et de Charles le Chauve. Mais, trop dévoué à la cause de Lothaire, Lambert avait dû se réfugier en Italie, où il mourut en 836. En 842, son fils, que l'on désigne ordinairement sous le nom de Guy l'ancien, apparaît pour la première fois comme duc de Spolète, et avec lui, commence le rôle si considérable de cette maison dans les affaires italiennes. V. Wüstenfeld, qui a le plus contribué à débrouiller les origines confuses des ducs francs de Spolète par son étude : *Ueber die Herzoge von Spoleto aus dem Hause der Guidonen*, publiée dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. III, p. 383 sqq.

2. A savoir, la mère de Jean XI, Marosie, qui eut ce fils d'un commerce illégitime avec Sergius III (V. le *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 243 et n° 1), et la mère de Jean XII, concubine d'Albéric, prince des Romains. V. Benoit de Saint-André, *Chronicon*, c. 34 (Migne, t. CXXXIX, p. 46 A). D'après une opinion émise par Gregorovius (*Geschichte der Stadt Rom.*, 3<sup>e</sup> éd., t. III, p. 326, n° 1), la mère de Jean XII aurait été Alda, femme légitime d'Albéric. Mais cette conjecture, que ne justifie aucun document, ne saurait prévaloir contre le témoignage de Benoit qui est ici trop rapproché des faits pour qu'on puisse, ce me semble, lui attribuer gratuitement une semblable confusion.

3. Ainsi parle Benoit de Saint-André, dans son langage barbare : « Sub-

Moins que personne, les Francs venus en Italie n'étaient capables de surmonter ce genre de péril. La nature les avait mieux armés pour résister aux coups de la force qu'aux intrigues de la beauté. Ces braves guerriers de la Francie tenaient leur épée d'une main plus ferme que leur cœur, et s'entendaient mieux à manier leurs chevaux de guerre que leurs femmes ou leurs filles <sup>1</sup>. Tout les prédestinait à être une proie d'autant plus facile qu'ils avaient affaire à très forte partie. Car, s'il est vrai qu'il y a dans chaque Italien un politique délié, il faut convenir qu'il y en a bien deux dans chaque Italienne de cette époque. Aussi est-ce merveille de voir comment, devenues les épouses de ceux que la conquête leur avait donnés pour maîtres, elles surent en obtenir d'abord d'immenses richesses, et par la fortune, par les inépuisables ressources qu'elles trouvaient dans leurs trésors et leurs vastes domaines, s'élever rapidement à la domination <sup>2</sup>. Encore n'était-ce pas assez pour quelques-unes de tirer à elles les rênes du gouvernement, de mettre doucement sous le joug leur maître et seigneur. Lorsque cette gracieuse tyrannie était exercée par une Lombarde de race et d'éducation, ce qui risquait encore de se perdre chez le mari ou le fils trop débonnaires, c'était cet idéal de dévouement absolu au Saint-Siège, dont la vive empreinte s'harmonisait si bien dans l'âme franque avec l'image des ancêtres et le souvenir de la patrie. Dans les milieux lombards, dans ceux surtout qui étaient restés tels en dépit

jugatus est Romam potestative in manu femine, sicut in propheta legitimus : Femini dominabuntur Hierusalem. » *Chronicon*, c. 30 (Migne, *ibid.*, p. 42 B).

1. Témoin plusieurs princes carolingiens, Charlemagne tout le premier, dont la réputation sous ce rapport était si bien faite parmi les contemporains, qu'on disait le grand empereur cruellement tourmenté en purgatoire pour ce motif. D'après un récit écrit en 824 et qui eut alors un grand retentissement, le moine Wettin de Reichenau aurait connu ce supplice par révélation. V. *Visio Wettini ab Heitone descripta*, c. xi. (*Monum. Germ. hist.*, *Poetæ latini*, t. II, p. 27.)

2. V. Muratori, *Antiq. Ital.*, t. II, *Dissert. XX*, p. 110-116. Pour nous borner à la femme qui tient ici le premier rôle, voyez les donations qu'Ageltrude sut obtenir de l'empereur Guy, son mari (*Historia patriæ*, *Monum.*, t. XIII, p. 576-579; Muratori, *ibid.*, p. 871), de Lambert, son fils (Muratori, *ibid.*, t. III, p. 739), et même du roi Bérenger, le rival de sa maison. (*Monum. Germ.*, *Capit. reg. Franc.*, t. II, part. I, p. 126.)



des conquêtes de Charlemagne, les Romains n'étaient pas vus du même œil que dans la lointaine Francie. Les luttes du siècle précédent avaient été trop acharnées entre les deux nations, elles avaient coûté trop cher aux Lombards pour que chez ces derniers la mémoire en fût effacée et la rancune éteinte. Là, on se rappelait qu'à l'heure où l'Italie presque tout entière se trouvait réunie sous le sceptre lombard, le pape n'était encore qu'un mince potentat aux ordres de l'empire byzantin. On se disait avec amertume que dans ce beau domaine actuellement détenu par le Saint-Siège, plus d'un morceau avait été taillé dans les possessions lombardes ; et l'idéal qu'on gardait là, dont on était toujours prêt à se faire les propagateurs, c'était un royaume d'Italie reconstitué au détriment des Romains, un Empire où la Papauté serait rentrée politiquement dans son rôle subalterne d'autrefois.

Tel était si bien l'état d'esprit habituel aux Lombards, que déjà vers la fin du huitième siècle, le pape Étienne III en redoutait la contagion sur les Francs et prévoyait même le mode le plus dangereux par où le mal pourrait passer des uns aux autres. Il faut voir en effet comme le pontife se révolte à la pensée que Charlemagne ou son frère Carloman épouserait une Lombarde ; à quels moyens il a recours pour détourner, disons mieux, pour dégoûter les princes francs d'une pareille union, allant jusqu'à leur représenter la race lombarde comme une race fétide, la plus fétide de toutes, et la plus abominable, celle où règne à l'état endémique et comme dans sa source l'horrible maladie qui est alors l'épouvante de l'Occident, la lèpre<sup>1</sup>. Voilà pour quel abominable commerce ils abandonneraient les belles et légitimes épouses qu'ils ont déjà prises dans la très noble nation des Francs<sup>2</sup> !

1. « Quæ enim talis desipientia, ut penitus vel dici liceat, quod vestra præclara Francorum gens, quæ super omnes gentes enitet... sætentissimæ Langobardorum genti polluat, quæ in numero gentium nequaquam computatur, de cujus natione et leprosum genus oriri certum est!... ut tales nominatissimi reges tanto detestabili atque abominabili contagio implicentur, » V. *Codex Carolinus*, n° 45. (*Mon. Germ. hist.*, in-4, *Epist. Meroving.* ævi, t. I, p. 561.)

2. V. *Cod. Carol.*, *ibid.* Étienne III se montre ici mal informé. Des deux fils de Pépin le Bref, Carloman seul était alors marié légitimement. Charlemagne n'avait qu'une concubine, Himiltrude, dont un fils, Pépin le Bossu,

Au fond, ce qui pousse le pontife à ces exagérations — et lui-même ne s'en cache pas entièrement — c'est la peur qu'il a de voir Charlemagne prendre au contact d'une Lombarde, non pas la lèpre, mais les idées de sa nation sur le pouvoir temporel des papes<sup>1</sup>. Car, ce point de vue tout politique écarté, Étienne III savait aussi bien que personne que les princes francs n'avaient rien à craindre pour leur foi en s'alliant à la famille du roi Didier, où l'on pratiquait plus d'une vertu chrétienne<sup>2</sup>. Il faut même rendre cette justice aux Lombards que leurs convoitises territoriales n'allaient pas sans un certain respect pour la personne et la dignité du chef de l'Église, et se garder de confondre en eux la haine des Romains avec celle du pontife de Rome<sup>3</sup>. Comme chez tous les Barbares venus à la foi, la Papauté gardait, dans l'esprit des Lombards, une auréole de majesté, je dirais presque d'intangibilité, qu'elle n'avait point toujours au même degré dans l'esprit de ses vieux sujets romains. C'est là, si je ne m'abuse, une conception que l'historien de cette terrible époque devrait avoir devant soi, ne fût-ce que pour ne pas être tenté d'expliquer arbitrairement par des passions lombardes certains attentats monstrueux contre les papes, dont la cause doit, au contraire, être cherchée dans le milieu romain, plus familier, et partant moins sensible au prestige de la personne pontificale.

Les sombres couleurs sous lesquelles Étienne III avait dépeint les femmes lombardes produisirent leur effet sur

lui était né. V. Éginhard, *Vita Caroli Magni*, c. xx. (Migne, t. XCXVII, p. 45); cf. Richter, *Ann. d. deut. Gesch.*, 2<sup>e</sup> fasc., p. 36-37.

1. « Et quomodo nunc contra animas vestras agere contenditis et cum nostris inimicis conjunctionem facere vultis, dum ipsa perjura Langobardorum gens, semper ecclesiam Dei expugnantes et hanc nostram provinciam invadentes, nostri esse comprobantur inimici. » *Cod. Carol.*, *ibid.*, p. 562.

2. V. le portrait que Paul Diacre nous a laissé de la reine Ansa, femme de Didier, dans son *Epitaphium*. (*Mon. Germ. hist.*, in-4, *Script. rer. Lang.*, p. 191-2.)

3. Le roi Liutprand, si maltraité par les écrivains du *Liber pontificalis*, et qui le méritait pour ses entreprises contre les États romains, était cependant, par ailleurs, un prince de grand mérite et très zélé pour la religion. V. Paul Diacre, *Historia Langobardorum*, l. VI, c. LVIII. (*Mon. Germ. hist.*, *ibid.*, p. 185-7.)

Charlemagne. Son mariage avec la fille de Didier devait être conclu, quand la lettre pontificale arriva en France : il le rompit<sup>1</sup>. Mais une fois en Italie, et placés devant la réalité, les Francs avaient bientôt constaté qu'elle n'était pas de tout point conforme au portrait peint par Étienne III, et s'étaient mis à se marier dans le pays, au gré de leurs inclinations ou de leurs intérêts.

La maison franque de Spolète fut des premières à entrer dans cette voie. Avec un sens politique très avisé, elle alla chercher des épouses — parfois même elle en donna de son côté — dans les duchés lombards du midi, à Bénévent et à Salerne, préparant par des alliances la marche de sa domination future dans l'Italie méridionale. C'est ainsi que Guy l'ancien, père de Guy le jeune, qui fut plus tard roi et empereur, était devenu le beau-frère du glorieux duc de Salerne, de ce Siconulf qui avait un jour ébloui la cour de Louis II par l'éclat de son luxe et de sa puissance<sup>2</sup>.

Mais du même coup avait pénétré dans la famille de Spolète cet esprit d'hostilité contre les Romains qui se manifesta pour la première fois chez le fils aîné de Guy l'ancien, chez le duc Lambert, si fameux par ses démêlés avec le pape Jean VIII<sup>3</sup>. Guy le jeune, frère cadet de Lambert, et qui partagea d'abord avec lui le gouvernement du duché, paraissait

1. C'est ainsi du moins que je m'explique un divorce dont la cause est restée très obscure aux yeux mêmes des contemporains : « incertum qua de causa ». (Éginhard, *Vita Caroli Magni*, c. xviii, p. 43.) La lettre d'Étienne III est de l'année 770 (v. Jaffé-Ewald, *Reg.* n° 2381), ou peut-être de l'année 771. Charlemagne renvoya sa femme en 771, au bout d'un an de mariage. (V. Bœhmer-Mühlbacher, *Regesten*, n° 139<sup>b</sup>.) Il n'y a pas lieu du reste de s'étonner que le Saint-Siège ait approuvé ce divorce, quand nous voyons Jean VIII déclarer nuls les mariages des Romains avec des étrangers, et autoriser l'empereur Louis II à en prononcer la dissolution. V. *Lettre de Jean VIII à Sophonestà*, ap. Læwenfeld, *Epistolæ roman. pontif. ineditæ*, p. 27.

2. « Guido, dux Spolitensium, Siconolfi cognatus. » Erchempert, *Hist. Langob. Benevent.*, c. xvii. (*Mon. Germ. hist.*, *Script. Lang.*, p. 241.) Cf. *Vita Sergii II.* (*Liber pontif.*, éd. Duchesne, t. II, p. 90.)

3. C'est de lui que l'archevêque Foulques écrivait au jeune empereur Lambert : « Recordamini, quæso, avunculi vestri et æquivoci Lantberti illustrissimi, qualis erga sanctam Romanam sedem fuerit, qualemque exitum consecutus sit, etc. » Flodoard, *Hist. eccles., rem.*, l. IV, c. v, p. 277.

animé de dispositions toutes différentes. Au plus fort de la lutte engagée par Lambert contre Rome, Guy méritait d'être honoré par Jean VIII du titre de conseiller<sup>1</sup>; et il semble bien qu'il n'abandonna jamais la cause du pontife, quoiqu'on prétende aujourd'hui le contraire, par suite d'une confusion de personnages<sup>2</sup>. Nous avons vu d'ailleurs comment Guys'était comporté lors de son avènement à la royauté et à l'Empire, les pactes avantageux qu'il avait accordés à Étienne V et à Formose. Il y a donc lieu de croire qu'il n'a pas dépendu de lui que ces pactes ne fussent rigoureusement tenus. Mais c'est de lui particulièrement que l'on peut dire avec raison que l'Italienne a tout gâté.

L'IMPÉRATRICE AGELTRUDE. — L'Italienne, ici, était une Lombarde authentique, une Bénéventaine de la vieille roche, l'enfant d'un pays où l'on était resté Lombard jusqu'à l'ongle, où rien n'avait été francisé, et qui se rattachait mollement à l'Empire par les liens d'une vassalité intermittente. Guy, n'étant que duc et comte, avait épousé Ageltrude, fille d'Adelgise, duc de Bénévent<sup>3</sup>, de celui que l'on appelait le « compère » du pape Jean VIII<sup>4</sup>. Encore s'il n'eût épousé

1. V. *Lettre de Jean VIII au comte Bérenger*. (Migne, t. CXXVI, ép. 170, p. 808.)

2. Le *Wido Rabia* dont se plaint Jean VIII dans une lettre à l'empereur Charles le Gros (Migne, ép. 365, p. 957) ne me paraît pas être le même que Guy, le futur empereur, contrairement à l'opinion de Dümmler (*Gesch. d. ostfr. Reiches*, t. III, p. 217, n° 2). C'était, je crois, son neveu et homonyme, Guy, fils de Lambert, lequel vivait encore à cette date; car la lettre de Jean VIII à Charles le Gros n'est pas de l'année 882, comme le pense Dümmler (*ibid.*), mais du 11 novembre 881. Au même Guy, fils de Lambert, se rapportent les plaintes de Jean VIII dans deux autres lettres de l'année 880 (Migne, ép. 295 et 298, p. 908 et 912). Dans une lettre postérieure, Jean VIII semblerait accuser à la fois les deux Guy « uterque Wido »; mais à regarder le texte de plus près, on s'aperçoit qu'il n'en veut qu'à un seul. (Migne, ép. 354, p. 948.)

3. V. *Catalogus reg. Langob.* (*Script. rer. Lang.*, p. 495); *Chronic. Salernit.*, c. 148 (Pertz, *SS.*, t. III, p. 545).

4. *Hincmari Annales*, a. 873. (Pertz, *SS.*, t. I, p. 496.) Evidemment parce que ce pontife avait été parrain d'un des enfants d'Adelgise. On ne peut cependant inférer de là qu'Ageltrude ait été la filleule de Jean VIII, car elle avait deux frères, l'évêque Aion et le duc Radelchis.

dans la personne d'Ageltrude qu'une Lombarde insignifiante ! Mais cette petite Bénéventaine avait apporté à la cour de Spolète un appétit de richesse et de domination très aiguisé, servi par une intelligence très vive et une volonté très entreprenante. Toujours aux côtés de son mari, qu'elle paraît du reste avoir beaucoup aimé<sup>1</sup>, elle était de toutes ses expéditions. Il lui arriva même, à ce train de vie, une assez singulière aventure. Prise au dépourvu, au retour d'un voyage à Bénévent, elle avait dû faire ses couches chez les moines de Valva, dans la Cella de Saint-Rufin<sup>2</sup>.

Peut-être Guy serait-il resté tranquillement dans son duché de Spolète, sans l'envie extrême qu'avait sa femme d'être reine et impératrice. On ne voit pas cependant qu'Ageltrude, devenue impératrice, ait poussé son mari à tenter quelque chose contre Rome, tant que la ville pontificale eut à sa tête le pape Étienne V. Jeune<sup>3</sup>, appuyé par l'aristocratie romaine dont il était sorti<sup>4</sup>, Étienne V pouvait plus facilement en imposer à cette audace féminine. Ce fut le vieux Formose qui reçut tout le choc des assauts d'Ageltrude contre le pouvoir temporel du Saint-Siège.

J'ai déjà dit comment ce pape s'était tiré d'un premier assaut en appelant les Allemands en Italie ; et nous étions précisément arrêtés devant la surprise d'un second appel de Formose à l'Allemagne, fait un an après, quand tout semblait au mieux entre Rome et Spolète. Nous nous demandions alors si Rome jouait là double jeu, ou bien si Spolète variait d'un jour à l'autre ses attitudes. En réalité, il y a là, d'un côté, une femme que la mort de son mari<sup>5</sup> vient de rendre

1. Devenue vieille, en 923, après trente ans de veuvage, elle faisait encore des fondations pour le repos de son âme. V. Affò, *Storia di Parma*, t. I, p. 329.

2. V. le *Diplôme de l'empereur Guy en faveur de l'abbé Léon*, ap. Muratori, *Script. rer. ital.*, t. I<sup>b</sup>, p. 430. La pièce est malheureusement altérée, du moins en ce qui concerne la date. J'inclinerais à placer l'événement, c'est-à-dire la naissance de Lambert, vers l'année 880.

3. Le père d'Étienne V vivait encore en 915, et figurait parmi les vainqueurs des Sarrasins du Carigliano. V. Watterich, *Vitæ roman. pontif.*, t. I, p. 666, n° 2.

4. V. *Vita Stephani V.* (*Lib. pontif.*, éd. Duchesne, t. II, p. 191.)

5. L'empereur Guy mourut en 894. V. *Ann. Fuld., Cont. Ratisb.*, a. 894, p. 125.

toute-puissante, qui n'a plus à mener péniblement un homme d'expérience et de long attachement au Saint-Siège, mais un adolescent dont les brillantes qualités ont encore besoin d'être guidées, pour qui l'amour même qu'il porte à sa mère est un péril. D'autre part, il y a un pontife d'un caractère entier et d'humeur sévère, sérieusement dévoué, je crois, à l'orphelin de Spolète, mais qui entend garder son bien, et qui, derrière son cilice et ses soixante-dix-neuf ans, s'inquiète peu des bonnes grâces d'une impératrice.

Or, en cette année 895, Ageltrude venait précisément de commencer l'exécution d'un plan qui n'était pas fait pour plaire à Rome. Toute pénétrée de cette idée d'unité italienne, dont le *Libelle impérialiste de Spolète* est l'écho; persuadée que les droits de sa couronne ne pouvaient être prescrits, elle s'était mis en tête de ramener à son obédience les provinces lombardes du midi, sans s'inquiéter autrement des prétentions que le Saint-Siège pouvait élever sur cette région depuis Jean VIII. Un Guy, son petit-neveu, à ce qu'il semble, et marquis de Camerino<sup>1</sup>, avait été envoyé par elle pour mener le plan à bonne fin. Bénévent avait été enlevée aux Grecs, qui la détenaient depuis deux ans et demi; et déjà l'autorité de Guy s'affirmait jusque sur la principauté de Salerne<sup>2</sup>, lorsque la nouvelle éclata que le roi de Germanie marchait sur Rome, appelé de nouveau par le pape Formose.

On eut alors un étrange spectacle. Ageltrude se jeta dans la ville pontificale, résolue à la défendre elle-même contre l'envahisseur étranger. On vit l'intrépide Lombarde se porter en personne aux remparts, veiller à la fermeture des portes, commander la défense dans la Cité Léonine, tandis qu'au fond de son palais du Latran le vieux pontife faisait des vœux pour le succès des attaquants. Ces vœux furent exaucés. Avec son armée d'Alémanie, Arnolf avait amené

1. Le même, croit-on, qui fut tué plus tard par Albéric. (V. Dümmler, *Gesch. d. ostfr. Reiches*, t. III, p. 603, n° 3.) Sa sœur épousa Guaimar, prince de Salerne. V. *Catalog. reg. Lang.* (*Mon. Germ. hist., Script. rer. Lang.*, p. 497.)

2. V. *Catal. reg. Lang.*, *ibid.*, p. 496-7; *Chronica S. Benedicti Casin.*, *ibid.*, p. 488.

cette fois ses Francs orientaux. L'assaut se donna avec un élan si irrésistible que la ville fut prise d'un coup, et sans que les troupes d'attaque perdissent un seul homme. Le lendemain, le roi de Germanie faisait son entrée officielle dans Rome. Formose lui mettait au front la couronne impériale, en l'appelant César Auguste ; et tous les Romains prêtaient le serment de lui rester fidèles, de ne jamais s'employer à restaurer la fortune d'Ageltrude et de son fils Lambert<sup>1</sup>.

C'en était fait de la maison de Spolète et de ses démêlés politiques avec le Saint-Siège, si la branche carolingienne de Germanie n'eût été alors ce qu'elle était déjà dans la précédente génération, une race usée, en proie à des maladies étranges et d'un effet foudroyant<sup>2</sup>. Arnolf n'était pas encore arrivé à Spolète, où il espérait prendre Ageltrude, maintenant réfugiée dans cette haute citadelle, comme l'aigle dans son nid, qu'un mal soudain le terrassait, mal de tête suivant le chroniqueur de Ratisbonne, paralysie suivant Reginon<sup>3</sup>. Toujours est-il que le pauvre Auguste de fraîche date n'eut plus qu'à ramener en toute hâte de l'autre côté des Alpes sa personne et sa couronne impériales, tandis qu'à Rome mourait tristement le pontife qui venait de le décorer de cette majesté éphémère. Par une dernière ironie de la destinée, la joie des fêtes de Pâques avait éclairé le deuil de cette mort. Le propre jour anniversaire de la résurrection du Christ<sup>4</sup>, Formose était descendu dans ce tombeau lugubre où, neuf mois après, la plus abominable des rancunes ira chercher son cadavre et le profaner.

Cette rancune était-elle, comme on pourrait le soupçonner, celle de l'impératrice Ageltrude ? Et faut-il voir la main d'une femme, d'une Lombarde, dans ce monstrueux attentat ? Pour ma part, je demeure persuadé qu'il y a surtout au fond du drame formosien des haines romaines, et non de Spolète. Mais ce n'est pas le moment de nous jeter dans des digres-

1. *V. Ann. Fuld., Contin. Ratisb.*, a. 896, p. 127-128.

2. A tel point qu'on avait cru devoir un jour exorciser Charles le Gros. *V. Ann. Fuld.*, a. 873, p. 77-8.

3. *V. Ann. Fuld., Contin. Ratisb.*, a. 896, p. 129 ; Reginon, *Chronicon*, a. 896, éd. Kurze, p. 144.

4. *Ann. Fuld., ibid.*

sions inutiles à notre but présent. Le nom de Formose ne nous intéresse plus ici que parce qu'il va figurer encore une fois dans les débats entre la papauté et l'Empire spolétain, et sceller en quelque sorte l'accord définitif des deux puissances rivales.

LE PACTE DE RAVENNE. — Après une série rapide de quatre papes — Boniface VI, Étienne VI, Romain et Théodore II — qui avaient à peine duré deux ans à eux tous, le gouvernement de l'Église romaine était échu à un pontife, Jean IX, aussi prudent que consciencieux, désireux à la fois de réhabiliter la mémoire de son malheureux prédécesseur et de faire à l'autorité impériale toutes les concessions compatibles avec l'intérêt du Saint-Siège. Il nous reste deux actes importants de cette politique conciliante de Jean IX : un concile tenu à Rome, au printemps de l'année 898, dans lequel étaient jetées les premières bases de l'accord, et le grand plaid de Ravenne, qui eut lieu immédiatement après, sous la présidence du pape et de l'empereur Lambert, et où furent solennellement confirmés les articles du pacte intervenu entre les deux pouvoirs<sup>1</sup>. En même temps qu'on y proclamait la légitimité du pape Formose et la validité de ses ordinations<sup>2</sup>, Lambert était reconnu pour seul et légitime empereur<sup>3</sup>, et des décisions étaient prises à l'égard de ses droits impériaux dont l'examen nous ramène enfin devant le *Libelle*, que nous avons paru si longtemps perdre de vue. Il est fâcheux, en effet, que les savants critiques de cet ouvrage, tout entiers à fouiller le dixième siècle, ne se soient pas avisés de regarder ce qui se passait à Ravenne vers le mois d'avril de l'an 898. On ne peut, je crois, sortir de là sans avoir le dernier mot sur ce qu'était l'auteur du *Libelle impérialiste*, et sur le moment précis où il écrivait.

1. Sur la distinction et la succession de ces deux assemblées, V. Jaffé-Lœwenfeld, *Reg.*, p. 442. Je cite les Actes du Concile romain d'après Mansi (t. XVIII, p. 222-227), et ceux du plaid de Ravenne, d'après l'édition récente des *Mon. Germ. hist.*, in-4<sup>o</sup>, *Capit. reg. Franc.*, t. II, part. I, p. 123-6.

2. V. *Acta Conc. Rom.*, c. III et IV, p. 223-4.

3. *Ibid.*, c. VI, p. 224. Dans ce texte, au lieu de « Berengarii », il faut lire « Arnolfi ».



En définitive, la longue campagne de Spolète pour reconquérir les droits impériaux sur Rome et les anciennes frontières du royaume lombard, s'était terminée par un compromis, où chacune des deux parties relâchait quelque chose de la rigueur de ses prétentions. Lambert rendait les terres et cités enlevées par lui au Saint-Siège durant la lutte<sup>1</sup>, mais il recouvrait certains privilèges attachés, avant Jean VIII, à la dignité impériale, ceux-là mêmes dont l'auteur du *Libelle* déplore si vivement la perte. Désormais, tout Romain, clerc, noble ou plébéien, aura le droit et la liberté d'appeler au tribunal de l'empereur et de se faire rendre justice par lui<sup>2</sup>.

Désormais aussi la présence des *missi* impériaux à l'ordination du nouveau pape sera de rigueur. Le décret porte même, à ce propos, un considérant du plus haut intérêt pour le dessein qui nous occupe. L'auteur du *Libelle* s'était plaint que depuis Jean VIII les empereurs eussent perdu le droit d'être présents à l'élection pontificale. Or, Jean IX, tout en ayant bien soin de substituer le mot *consécration* au mot *élection*, — on verra bientôt pourquoi, — constate et déplore l'abandon de ce même privilège. Il va même jusqu'à attribuer à l'absence des *missi* impériaux les graves désordres qui ont marqué dans ces derniers temps les changements de pontificat. A ces causes, Jean IX décrète le rétablissement de l'ancienne coutume qu'il appelle également le rit canonique<sup>3</sup>.

Conséquemment, si l'on veut bien observer que le décret de Jean IX n'avait pas encore été rendu au moment où fut rédigé le *Libelle*, puisqu'il est dit expressément dans cet ouvrage que, depuis le pacte de Jean VIII, aucun empereur ni aucun

1. V. *Capitula Synodi Ravennatis*, c. VIII. (*Monum. Germ.*, p. 125.)

2. « Si quis Romanus, cujuscumque sit ordinis, sive de clero, sive de senatu, seu de quocumque ordine, gratis ad nostram imperialem majestatem venire voluerit aut necessitate compulsus ad nos voluerit proclamare, nullus eis contradicere præsumat, etc. » *Capit. Synodi Ravenn.*, c. II, p. 124.

3. « Quia sancta Romana ecclesia, cui Deo auctore præsidemus, plurimas patitur violentias, pontifice obeunte, quæ ob hoc inferuntur, quia absque imperatoris notitia et suorum legatorum præsentia, pontificis fit consecratio, nec canonico ritu et consuetudine directi intersunt nuntii qui violentiam et scandala in ejus consecratione non permittant fieri : volumus id ut deinceps abdicetur, etc. » *Acta Conc. Romani*, c. X, p. 225.

roi n'a encore recouvré ses privilèges<sup>1</sup>, on est amené à cette conclusion rigoureuse : *le Libelle impérialiste de Spolète est antérieur au printemps de l'année 898*, date du concile romain où Jean IX publia son décret pour la première fois. Mais est-il antérieur de beaucoup ? Évidemment non, puisque l'auteur a vu la longue série de misères et de combats qui ont été la conséquence des revendications de l'Empire et des dénonciations pontificales. Force est donc d'en resserrer la rédaction entre la mort de Formose, qui eut lieu le 4 avril 896, et le printemps de l'année 898, où fut tenu dans la basilique de Saint-Pierre le concile du pape Jean IX. Manifestement, nous sommes en présence d'un ouvrage de polémique, composé durant la dernière phase des démêlés entre Spolète et Rome, à un moment où l'accord n'était pas encore un fait accompli, mais où l'on en préparait les bases de part et d'autre, par la discussion des titres réciproques. Le but du *Libelle* est précisément d'armer les prétentions spolétaines de tout un arsenal historique, destiné à combattre ceux qui penseraient devoir s'en tenir au pacte de Jean VIII. Au ton général, à certaines expressions, on voit même que l'auteur vise plutôt à convaincre Lambert que le pape, et que son ouvrage s'adresse au moins autant à l'empereur qu'aux Romains. Il connaît l'état d'esprit des empereurs francs<sup>2</sup>, et, comme il le dit lui-même, si ceux-ci n'ont pas encore réussi à récupérer leur ancienne situation, ce n'est pas seulement par impuissance, mais par ignorance de leurs droits<sup>3</sup>.

Nul doute du reste que l'auteur du *Libelle* ne soit un Lombard d'origine comme d'idées. Dans ce duché de Spolète où les Francs étaient venus en si grand nombre que les gens du sud et même les Romains donnaient aux soldats spolé-

1. « Ab illo autem die honorificas consuetudines regie dignitatis nemo imperatorum, nemo regum acquisivit. » *Libellus*. (Migne, t. CXXXIX, p. 56 c.)

2. Il le relève jusque chez l'empereur Louis II. Il regrette que le respect de ce prince pour le Saint-Siège l'ait empêché de suivre jusqu'au bout les conseils qu'on lui donnait pour la revendication des droits impériaux : « Suggerebant illi repetere antiquam imperatorum dominationem ; et nisi ob reverentiam beatorum apostolorum dimitteret, pro certo faceret. » *Ibid.*, p. 53 d.

3. « Quia aut virtus defuit, aut scientia. » *Ibid.*, p. 56 c.

tains l'épithète de *Franci* ou de *Galli* <sup>1</sup>, les Lombards avaient senti le besoin de se grouper plus étroitement. Il s'était formé des associations lombardes à côté des associations franques, et, dans le moment même où le *Libelle* se rédigeait, la lutte était devenue si vive entre les partis, il en résultait de telles déprédations, que le pape Jean IX se vit obligé de demander à l'empereur Lambert la dissolution de toutes ces associations néfastes, y compris les romaines <sup>2</sup>. De quel côté l'auteur du *Libelle* avait-il ses attaches, il est aisé de le comprendre à la façon dont il parle de la conquête du royaume lombard par Charlemagne, du peu de sympathie qu'il a pour le vainqueur comme pour les papes qui l'ont aidé dans sa tâche, à la préférence mal déguisée qu'il laisse voir pour les vaincus <sup>3</sup>.

Il y aurait même gros à parier que ce Lombard était de Rieti. Il fallait bien être un peu de Rieti, sinon pour savoir, du moins pour s'intéresser à certains détails d'histoire locale, aussi précis qu'oiseux à la cause, par exemple, pour éprouver le besoin, après avoir nommé le chancelier Jean, d'informer le lecteur que ce Jean devint plus tard évêque de Rieti, mais que son élection à ce siège était déjà faite, lorsque l'empereur Louis II l'envoya à Rome comme délégué impérial <sup>4</sup>.

Ajoutez à cela qu'on s'explique parfaitement ainsi pourquoi le *Libelle* s'intéresse surtout aux deux monastères sabins de

1. V. Erchempert, *Historia Langob. Benev.*, c. 17, 29, 42, 62, 65, etc.; *Chron. S. Benedicti Casin.*, c. 13; *Vita Hadriani II* (*Lib. pontif.*, t. II, p. 177); *Lettre de Jean VIII aux juges de Ravenne*. (Migne, ép. 178, p. 813.)

2. V. *Capit. Synodi Ravenn.*, c. ix, p. 125.

3. Migne, p. 52 A.

4. *Ibid.*, p. 54 D. Cette précision biographique ne s'explique, en outre, que chez un homme très rapproché des événements. Rien de plus exact que ce qui est dit là des fonctions antérieures de ce personnage. Jean figure en effet comme chancelier ou archichancelier de l'empereur Louis II dans plusieurs Actes de l'année 864. V. *Il Regesto di Farfa*, t. III, doc. 303, p. 8; Böhmer-Mühlbacher, nos 1189, 1190, 1194. Chose digne de remarque! à partir de l'année 865, personne ne figure plus dans les diplômes de Louis II avec le titre de chancelier ou d'archichancelier. M. Bresslau en conclut que la chancellerie impériale était alors tombée en décadence (*Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, t. I, p. 290-1); mais notre *Libelle* fournit la vraie explication : l'archichancelier Jean était depuis cette époque détaché en mission à Rome auprès du pape.

Saint-Sauveur et de Sainte-Marie de Farfa, ainsi qu'à Saint-André du mont Soracte, pourquoi il ne se préoccupe de réclamer les droits impériaux que sur ceux-là<sup>1</sup>. Saint-Sauveur se trouvait en territoire réatin, et le mont Soracte n'en était pas à bien longue distance. Quant aux moines de Farfa, ils étaient en contact permanent avec l'église de Rieti, leurs propriétés se touchaient, s'entremêlaient<sup>2</sup>, et il y avait entre le diocèse et l'abbaye de telles relations d'intérêt, qu'en 898, lorsque les habitants de Sainte-Marie, sous la menace des Sarrasins, abandonnèrent leurs cloîtres et mirent littéralement la clef sous la porte, leur trésor fut divisé en trois parts, une pour Fermo, où s'en allait l'abbé, une pour Rome, et la troisième pour Rieti<sup>3</sup>.

Dans ces conditions, il est clair que l'auteur du *Libelle* doit être considéré comme ayant été plutôt aux gages d'Ageltrude que de Lambert. Ce Lombard est inspiré par cette Lombarde. De là cette autre particularité de son œuvre, que l'on n'a point encore signalée, et qui cependant est bien significative; je veux dire le soin qu'il prend, et le plaisir manifeste qu'il éprouve à choisir, parmi les épisodes de la lutte de l'Empire avec Rome, ceux où le rôle principal est joué par une femme, où c'est une femme qui prend en mains, contre le Pape, la défense des intérêts du pouvoir impérial. Ainsi fait-il pour les démêlés du pape Silvère avec le gouvernement byzantin, — en se trompant d'ailleurs sur les temps et les personnes, car notre homme en sait beaucoup moins long sur l'histoire ancienne que sur la moderne. Visiblement, il met une complaisance maligne à montrer le pontife romain aux prises avec la femme du patrice Narsès, Polyxiane, comme il l'appelle, à nous le dépeindre appréhendé et gourmandé par elle, contraint, sur son ordre, de monter sur un âne, en habits de moine et la tête rasée, et de s'en aller, dans cet équipage, à travers les rues de Rome, jusqu'au monastère de Saint-Sabas où une cellule l'attend<sup>4</sup>. De même, lorsqu'il en vient aux célèbres contestations de l'Empire avec le pape

1. V. Migne, p. 52 c, 54 c, 56 B.

2. V. *Il Regesto di Farfa*, t. III, doc. 323, 326, 327, 335, 336, 340, etc.

3. V. Hugues de Farfa, *Opuscula* (Pertz, *SS.*, t. XI, p. 533).

4. Migne, p. 51 B.

Nicolas I<sup>er</sup>, le personnage qu'il met au premier plan, dont il fait — non sans raison — le premier moteur de toute l'entreprise, est encore une femme, l'impératrice Engelberge<sup>1</sup>. Tant il est vrai que l'écrivain compose sous l'impression d'une querelle récente, qu'une femme a remplie de son nom ! Tant cet homme est préoccupé de justifier, par des précédents pires encore, les agissements dans Rome de sa souveraine et instigatrice, Ageltrude !

On n'en finirait pas du reste à relever tous les endroits du *Libelle* qui perdent leur insignifiance ou leur obscurité par suite de la restitution de l'ouvrage à sa vraie date et à son milieu naturel. Pour nous borner à un dernier exemple, on peut juger maintenant à quel point l'auteur était précis, lorsqu'il déclarait que ce qui avait rendu impuissants les efforts de l'Empire pour regagner sa situation d'avant Jean VIII, c'était les divisions dont souffrait alors le royaume<sup>2</sup>. Jamais le mot n'a été plus vrai qu'à l'époque des empereurs spolétiens, où, sans compter les invasions germaniques, on vit à la fois deux rois d'Italie, Guy puis Lambert d'une part, de l'autre Bérenger de Frioul, reconnu par les Italiens du nord-est. Jamais non plus l'Italie ne répondit mieux au sombre tableau du *Libelle*, que durant ces sanglantes compétitions dont l'horreur fut telle dès le début, que l'assemblée de Pavie, en 889, la déclarait impossible à exprimer<sup>3</sup>.

Voilà donc un résultat parfaitement acquis, à ce qu'il semble. Ce qu'on appelait le *Libellus de imperatoria potestate in Urbe Roma* est une œuvre de l'année 897 ou du commencement de l'année 898, composée par un Lombard très probablement originaire de Rieti, sous l'inspiration de l'impératrice Ageltrude et au profit de la maison impériale, royale et ducal de Spolète. Quinze années seulement en séparent la rédaction de la mort de Jean VIII ; et l'auteur est un contemporain qui s'adresse à des contemporains.

1. Migne, p. 54 B.

2. « Pro multis regni contentionibus et assiduis divisionibus. » *Ibid.*, p. 56 c.

3. « Quot quantaque pericula huic Italico regno usque in præsens tempus supervenerint, nec lingua potest evolvere, nec calamus explicare. » V. *Widonis Capitulatio electionis*. (*Mon. Germ. hist.*, *Capit. Franc.*, t. I, part. I, p. 105-6.)

Je n'étonnerai personne en disant que l'introduction de ces données nouvelles est de nature à modifier sensiblement l'aspect du combat qui se livre depuis si longtemps autour de la politique impériale du pape Jean VIII. Le *Libelle* étant le seul ouvrage où aient été consignées en détail et de façon explicite les clauses du pacte conclu par ce pontife avec l'Empire, c'est la base même de la discussion qui se trouve ainsi consolidée. Jusqu'ici, il était aisé de se débarrasser d'un témoignage qui, assurait-on, ne remontait guère au delà du milieu du dixième siècle, dont l'incompétence par conséquent devait égaler la partialité. S'il reste vrai que nous avons affaire à un écrivain de tendance, disposé naturellement à altérer la vérité lorsqu'elle le gêne, — nous constaterons nous-même plus tard où sont ces erreurs et combien grandes, — du moins savons-nous où se trouve le domaine de sa compétence. Connaissant mieux par ailleurs son but et ses intérêts, il y a chez lui des faits dont nous pouvons dire avec certitude qu'il n'a pu ni voulu les dénaturer. De cette catégorie sont évidemment les concessions faites à Jean VIII par Charles le Chauve; car l'intérêt de sa cause conseillait à l'avocat impérialiste d'amoindrir plutôt que d'exagérer les droits alors acquis par le Saint-Siège, tandis que sa position lui permettait de les connaître suffisamment.

LES OBJECTIONS. — Nous n'aurions donc qu'à nous mettre dès maintenant à la reconstruction de l'œuvre politique du pape Jean VIII, assuré que nous sommes d'avoir en mains un instrument de travail approprié. Mais on s'est tellement habitué, dans le monde savant, à tenir le *Libelle* pour un ouvrage moins ancien, qu'il importe de dire ici pourquoi et comment.

A vrai dire, il y eut là certaines méprises dont la critique historique n'a pas lieu d'être fière. Ainsi tel historien s'est cru obligé de ramener le *Libelle* au dixième siècle parce qu'on y lisait que depuis Jean VIII aucun des empereurs et des rois n'avait joui des privilèges impériaux : *Ab illo autem die, honorificas consuetudines regie dignitatis nemo imperatorum, nemo regum acquisivit*. Ne fallait-il pas, pensait-on, un long espace de temps pour que plusieurs rois ou em-

pereurs aient pu se succéder entre le pacte de Charles le Chauve et le moment où le *Libelle* s'écrivait? Or, il en fallait si peu, qu'en 897 notre auteur avait déjà vu l'Italie gouvernée par quatre rois différents, dont les trois derniers avaient été en même temps empereurs : Carloman, Charles le Gros, Guy et Lambert, sans parler de l'empereur Arnolf et du roi Bérenger, qui, aux yeux de l'écrivain spolétain, ne comptaient pas. C'en était bien assez, j'imagine, pour permettre l'expression : *nemo imperatorum, nemo regum*.

Dans l'opinion de tel autre critique de marque, ce qui nécessite le rejet du *Libelle* vers le milieu du dixième siècle, ce sont les réclamations qu'on y trouve au sujet de Farfa, de Saint-Sauveur et de Saint-André. Puisque, dit-on, l'écrivain impérialiste réclame avec tant d'insistance les droits du fisc sur les abbayes susdites, il est à croire que ces abbayes étaient encore debout et florissantes. Or tout le monde sait que les monastères sabins, ruinés au neuvième siècle par les Sarrasins, ne revinrent à la vie et à la prospérité que dans le second quart du dixième siècle<sup>1</sup>. Tout cela, je l'avoue, est d'une exactitude rigoureuse ; seulement, ce que ne savent pas assez les auteurs de cette argumentation, c'est que les monastères sabins n'ont été abandonnés définitivement qu'en 898, quand le *Libelle* existait déjà ; c'est que l'abbaye de Farfa n'a pas été détruite en 882, comme on le prétend<sup>2</sup>, mais qu'elle atteignit au contraire son plus haut degré de splendeur en 890, sous l'abbé Pierre, et se maintint encore après, durant sept ans, en dépit des alertes passagères causées par l'apparition des rôdeurs sarrasins. On a là-dessus non seulement le témoignage de Hugues de Farfa, qui est de premier ordre<sup>3</sup>, mais le *Registre* même de l'abbaye, où l'on peut voir encore en bonne et due forme des actes rédigés durant les années 897 et 898, et, qui plus est, datés par les années de l'empereur Lambert<sup>4</sup>.

1. Jung développe cette thèse avec force érudition. (*Forschungen*, t. XIV, p. 421, *sqq.*)

2. V. Jung, *ibid.*, p. 422.

3. V. *Hugonis Opuscula*. (Pertz, *SS.*, t. XI, p. 532.)

4. V. *Il Regesto di Farfa*, t. III, doc. 339, 340. De toutes les hypothèses émises au sujet du *Libelle*, l'une des moins heureuses est celle qui en

Ceux-là non plus n'ont pas eu la main heureuse qui ont cru rencontrer dans certaines erreurs du *Libelle* la preuve que son auteur ne pouvait être du neuvième siècle. Qu'on en juge. La première fois que Charles le Chauve était entré en Italie, en 875, deux des fils de Louis le Germanique, Carloman et Charles le Gros, avaient essayé de s'opposer à sa marche ; mais à sa seconde campagne, en 877, le même Charles le Chauve n'avait trouvé devant lui que l'un des deux princes germaniques, et c'était Carloman. Or, sur ce dernier détail, le *Libelle* s'est trompé, il a mis Charles où il fallait mettre Carloman<sup>1</sup>. Qu'à vingt ans de distance, un Lombard du duché de Spolète ait pu commettre une confusion de ce genre à propos d'un fait qui s'était passé loin de son pays, à la frontière de France, et où certainement il n'avait point été mêlé, il n'y a vraiment là rien qui soit de nature à surprendre, rien qui force à chercher midi à quatorze heures. L'auteur du *Libelle* devait d'autant mieux s'y tromper et mettre, comme il l'a fait, aux troupes de Charles le Chauve le prince Charles d'Alémanie, que les états de celui-ci étaient plus près et le désignaient plus naturellement à cette besogne. Voilà cependant une peccadille qui a paru suffisante à un savant comme J. Jung, pour dénier sans plus de façons au *Libelle impérialiste* la contemporanéité avec la fin du neuvième siècle<sup>2</sup>. Il est surtout fâcheux que l'on n'ait pas songé du même coup à appliquer un traitement semblable à l'ouvrage d'André de Bergame, un écrivain qui devrait être très familier aux historiens de ces guerres d'Italie, puisqu'il en est une des sources importantes. André, lui, se trompe encore plus lourdement que le *Libelle*, tout en ayant moins

place la composition dans l'un des monastères susdits. Proposée par Gregorovius, combattue par Jung, remise en honneur par Hirsch (*Forschungen*, t. XX, p. 136, n° 3), cette opinion est absolument inadmissible. Il est invraisemblable, en effet, qu'un moine ait tant insisté pour payer au fisc impérial. L'idéal de ces monastères, on le voit par le diplôme que Farfa obtint en 875 de Charles le Chauve, c'était la mainburnie impériale ou royale, mais avec remise entière des droits du fisc. V. *Il Regesto di Farfa*, t. III, doc. 318, p. 20. Ils étaient spécialement en garde contre les empiétements des ducs de Spolète. V. *ibid.*, doc. 330, p. 32.

1. Migne, p. 56 c.

2. V. *Forschungen*, t. XIV, p. 415.



d'excuses. Il nous montre Carloman, après sa mainmise sur le royaume d'Italie, en octobre 877, s'en retournant en Bavière auprès de son père, Louis le Germanique<sup>1</sup>, — lequel était mort depuis plus d'un an, le 23 août 876. De la part d'un écrivain qui se trouvait aux confins de l'Italie et de la Germanie, à la première grande étape que rencontraient les Allemands en descendant de la Rhétie, l'erreur a de quoi étonner. Et cependant il n'y a pas à dire de celui-là que ce n'est point un contemporain. André de Bergame assistait aux funérailles de l'empereur Louis II, en 875; il était dans le cortège qui conduisit de Brescia à Milan le cercueil impérial : « J'en ai porté ma part, dit-il lui-même, et j'ai fait la route depuis la rivière de l'Oglio jusqu'à celle de l'Adda<sup>2</sup>. »

A plus forte raison convient-il de ne pas s'inquiéter d'une autre confusion commise par le *Libelle*, dans une histoire déjà vieille de plus d'un siècle par rapport à lui. Il s'agit du voyage que fit en France le pape Étienne II en l'année 753, mais que le *Libelle* attribue au pape Zacharie, son prédécesseur<sup>3</sup>. De bons esprits se sont tellement laissé impressionner par cette nouvelle faute qu'il leur a paru nécessaire de mettre deux siècles entre son auteur et le voyage d'Étienne II, un siècle, évidemment, ne suffisant pas. Mais, ici encore, on a singulièrement joué de malheur.

L'auteur du *Libelle impérialiste de Spolète* n'était point le premier, en effet, qui eût envoyé en France le pape Zacharie, au lieu du pape Étienne II. Plus de cinquante ans auparavant, une semblable méprise avait été faite dans le *Livre pontifical* de l'Église de Ravenne<sup>4</sup>. Et sait-on par qui? Par un écrivain qui avait eu son aïeul emmené et emprisonné dans Rome, précisément à l'issue du voyage en France du pape Étienne II; par cet Agnelli de Ravenne, qui n'était certes point un étranger à la cour des rois francs, qui même, lors du baptême de Rotade, fille de l'empereur Lothaire, avait eu l'honneur d'habiller de ses propres mains la petite

1. V. André de Bergame, *Historia*, c. xx. (*Script. rer. Lang.*, p. 230.)

2. *Ibid.*, c. xviii, p. 229.

3. Migne, p. 52 A.

4. V. Agnelli, *Liber pontificalis eccles. Ravennatis*, c. 155. (*Script. rer. Lang.*, p. 378.)

princesse, et de lui mettre aux pieds ses mignonnes pantouffles d'or parées d'une hyacinthe<sup>1</sup>. Souvenirs gracieux, et si bien empreints dans la mémoire du clerc ravennate qu'en rédigeant le grave *Livre pontifical*, il se rappelait encore la robe claire que portait ce jour-là l'impératrice Ermengarde, les rubans qu'elle avait aux cheveux, les mille joyaux dont sa personne royale étincelait<sup>2</sup>.

On peut donc se tromper, même lourdement, sans être à cent ans de distance des faits<sup>3</sup>; et rien n'est plus délicat à manier que ces arguments de possibilité ou d'impossibilité, dont toute la force repose moins sur la réalité des choses que sur les idées, trop souvent imparfaites, que nous nous en faisons.

L'auteur du *Libelle* se trouvait d'autant plus exposé à des erreurs de ce genre, qu'il travaillait sans livres, sans *apparatus* d'aucune sorte, avec le seul souvenir de ce qu'il avait vu par lui-même ou appris verbalement des autres, en y joignant tout au plus le souvenir passablement effacé de lectures déjà anciennes. Ni Orose, le seul auteur du reste qu'il invoque<sup>4</sup>, ni le *Liber pontificalis* de l'Église romaine, dont il paraît un moment s'inspirer, n'ont été sous ses yeux pendant qu'il écrivait. On peut même être sûr qu'il n'avait jamais lu le premier de ces ouvrages, car il lui en fût resté au moins une vague connaissance de l'ancien Empire romain, que cependant il ignore profondément. A l'égard du *Liber pontificalis*, il faut convenir que, si le Lombard spólétain l'avait autrefois parcouru, ses souvenirs s'étaient, depuis, singulièrement brouillés dans son esprit. Une lecture toute fraîche l'aurait averti que le pape Silvère n'avait pas été mis en cause à propos des Lombards, mais des Goths; que la terrible ennemie du pontife n'était pas la femme du patrice Narsès, mais celle de Bélisaire; qu'elle s'appelait Antonine, et non pas Polyxiane<sup>5</sup>. Pareillement, il eût trouvé dans le *Liber*

1. « Quam manibus meis vestivi et calciamenta in pedibus decoravi auro et iacintho ornata. » *Ibid.*, c. 171, p. 388.

2. V. *Ibid.*

3. Il y a dans le *Libelle* plus d'une autre erreur historique de même genre et de même conséquence.

4. Migne, p. 51 A.

5. V. *Vita Silverii*. (*Lib. pontif.*, éd. Duchesne, t. I, p. 292.)

*pontificalis*, à la *Vie d'Étienne II*, de quoi s'édifier pleinement sur le voyage de ce pape en France.

A parler rigoureusement, le *Libelle impérialiste de Spolète* n'a donc pas de sources. Il ne représente que lui-même, ne vaut que par lui-même, et c'est ce qui fait à la fois sa force et sa faiblesse. Déjà, par la restitution de l'ouvrage à sa vraie date et à son vrai milieu, nous étions arrivé à savoir où commence sa compétence : nous savons maintenant où elle finit. La confiance, comme la suspicion, a désormais ses limites marquées. Or, le principal dessein du *Libelle* étant de démontrer que l'état de choses créé par Jean VIII a bouleversé l'ancienne constitution de l'Empire et rompu les traditions établies depuis des siècles, on découvre immédiatement la fragilité d'une thèse où tout repose sur la comparaison d'un présent que l'auteur connaît avec un passé qu'il ignore, ou qu'il connaît mal.

En conséquence, s'il n'est plus permis maintenant de rejeter les données du *Libelle* en ce qui concerne l'existence et la substance du pacte conclu par le pape Jean VIII, ce n'est pas là qu'il faut aller pour en apprécier le caractère historique, ni même la portée politique. Les éléments de cette autre information sont ailleurs, et nous espérons les utiliser de telle sorte qu'il soit enfin possible, non seulement de retrouver la physionomie exacte, l'originalité vraie de la politique de Jean VIII, mais de pénétrer plus avant dans le secret d'une restauration impériale, demeurée si confuse et si contestée.

(*A suivre.*)

A. LAPÔTRE.

# A TRAVERS LE TAURUS

DE CÉSARÉE DE CAPPADOCE A ADANA

SOUVENIRS DE VOYAGE

Vendredi 25 novembre 1892.

Vers dix heures du matin, nous avons fait nos adieux à nos chers missionnaires de Césarée, et sommes montés en *ar-raba*. Ce n'a pas été sans difficulté. Une multitude d'enfants et de jeunes gens nous entouraient, nous prenaient les mains, les portant successivement à leurs lèvres et à leur front. Le Père Supérieur dut intervenir pour nous dégager.

Nous avons un *arrabadji* du nom de Hussein, vrai Turc de la décadence : mains fines, fluettes, transparentes ; figure pâle, exsangue ; air doux et maladif ; un épuisé. Il s'enveloppe frileusement dans son *kurke* rouge, manteau fait d'une peau de mouton, avec la toison en dedans. Nous avons traité pour 15 medjidiés et demi, environ 75 francs ; il doit nous conduire à Tarsous en sept jours.

L'air est saturé de cette humidité froide et pénétrante que laisse une première neige fondue en tombant ; le soleil perce timidement les nuages et éclaire un ciel mélancolique.

Lentement, et non sans faire de nombreuses pauses, Hussein pousse ses chevaux à travers des rues horriblement boueuses. Sur le parcours, les gens plongent dans le véhicule un regard qui n'a rien de sympathique, et échangent sur notre compte des propos qu'il vaut mieux ne pas entendre. Il y a quelques jours, comme je passais à cheval dans ces quartiers en compagnie du Père Supérieur, il me traduisait au fur et à mesure les aménités dont nous étions salués : cela ne peut se dire qu'en turc.

Après les maisons, les cimetières ; comme dans toutes les villes de l'Orient, ils font ceinture autour de Césarée. En y

arrivant par la route de Sivas, j'avais même noté un détail un peu macabre. Le chemin, profondément encaissé entre deux murs de pierres sèches qui soutenaient de part et d'autre les terres du cimetière, leur servait positivement de canal de drainage ; les eaux de pluie qui avaient arrosé les morts suintaient de partout, formant au milieu du chemin un ruisseau noir : du bouillon de musulman.

Enfin nous voilà en pleine campagne : pays plat et humide. La route descend par une pente insensible jusqu'au passage d'une rivière qui ramasse les eaux de la plaine de Césarée. Nous nous retournons pour contempler une dernière fois la vieille capitale de la Cappadoce, où nous venons de passer une semaine bien remplie. Quelles grandeurs et quelles misères ! Après Stamboul, il n'y a peut-être pas dans l'empire turc de ville où le contraste s'impose davantage entre la magnificence des souvenirs et les tristesses du présent.

La cité de saint Basile a un cadre d'une solennelle beauté. Du nord au sud, une longue plaine bordée de collines d'aspect sévère, et fermée brusquement par la masse formidable du mont Argée, qui porte sa tête blanche à 4 000 mètres d'altitude. Le niveau de la plaine étant à 1 000 mètres environ, c'est une poussée de 3 000 mètres tout d'un jet. Un peu en avant se dresse, isolée, la montagne de Saint-Basile, l'Ali-Dagh des Turcs, avec son double dôme ; on dirait deux sentinelles apostées pour garder le géant endormi dans son linceul de neige. Césarée est blottie à ses pieds. C'est la ville la plus peuplée de l'intérieur de l'Anatolie. Les statistiques locales lui attribuent 80 000 habitants, chiffre que j'estime exagéré. Du haut d'une des tours de la vieille citadelle, j'ai pu embrasser très nettement du regard la ville tout entière, et il m'a semblé qu'il n'y avait pas place pour tant de monde. Il est vrai qu'en Orient on empile bien des gens sur peu d'espace. Les quartiers chrétiens, bâtis en moellons de tuf volcanique du mont Argée, ont un aspect convenable ; la plupart des maisons occupées par les Turcs ne sont que d'ignobles masures. Vainement chercherait-on dans cette grande ville une habitation munie d'une toiture ; on en est encore au système des terrasses que l'on foule avec un dé-

bris de fût de colonne enlevé aux anciens monuments ; mais on a beau faire, chaque hiver, la pluie et la neige fondue transpercent les terrasses et inondent les habitants. Au printemps, l'herbe y pousse druë et l'on y fait paître des moutons.

Comme dans toutes les villes de l'intérieur qui ont peu de contact avec l'Europe, l'antipathie entre Turcs et chrétiens a gardé à Césarée toute l'âpreté d'autrefois. On a beau proclamer de temps en temps à Constantinople, dans les actes officiels, que tous les sujets du sultan sont égaux à ses yeux, quelles que soient leur race et leur religion, l'idée n'entre pas dans le cerveau du Turc ; pour lui, le chrétien est toujours le vaincu, d'espèce inférieure, qui doit s'estimer heureux d'être supporté. La disposition même des maisons chrétiennes témoigne que les habitants ne s'y croient pas en parfaite sûreté ; elles ne présentent généralement sur la rue qu'une grande muraille sans autre ouverture qu'une porte basse. Il semble que l'on s'y tienne sur la défensive en attendant l'irruption de l'ennemi. Bien que la surveillance de l'Europe contienne les explosions du fanatisme musulman, la terreur a pour ainsi dire passé dans le tempérament des chrétiens. Au début de l'école, les petites filles demandaient avec anxiété aux Sœurs : « Est-ce que vous allez recevoir les Turques ? Alors nous serons obligées de nous en aller. »

Pour ma part, j'emporte un souvenir sensible de l'animosité des Turcs de Césarée contre les chrétiens. Nous passions un jour dans une rue étroite et tortueuse, nous rendant chez l'archevêque grec ; je marchais en arrière de mes deux compagnons, quand tout à coup je reçus dans le côté une pierre plus grosse que les deux poings. Heureusement pour moi, la main qui l'avait lancée était encore peu robuste. Nous eussions peut-être obtenu justice, mais il fut impossible de découvrir l'agresseur.

Les Césariotes, les chrétiens surtout, s'entendent aux affaires ; la meilleure preuve que l'on en puisse donner c'est que le Juif n'a pu prendre pied parmi eux. Ce n'est pas que l'industrie ni le commerce de Césarée aient beaucoup d'importance ; jusqu'ici, l'absence de voies de communication, sans parler des autres causes, empêche d'exploiter les ressources du pays. Toutefois Césarée est célèbre d'un bout à

l'autre du pays turc, pour la fabrication du *basterma*. C'est une espèce de charcuterie de viande de vache, dont j'ai vu à loisir la préparation dans tous ses détails. Deux hommes armés d'un pilon à long manche broyaient dans un vaste mortier de pierre un mélange où l'ail dominait et dont l'odeur vous saisissait à la gorge à vingt-cinq pas de distance. Les quartiers de vache bien imprégnés de cette saumure sont ensuite séchés au soleil; les terrasses des maisons servent d'étendages. Découpé en tranches très minces, le *basterma* de Césarée rappelle de loin le jambon de Mayence. Naturellement, les débris des animaux qui fournissent la matière première de cette industrie sont jetés à l'aventure; il n'y a rien de plus commun dans les champs de la banlieue de Césarée que les têtes de vache avec leurs cornes.

De toutes les stations de notre mission d'Arménie, Césarée est, à en juger par le développement des œuvres, la plus prospère. Nous avons trouvé dans l'école des garçons près de quatre cents élèves de dix à vingt ans. Celle des Sœurs de Saint-Joseph, établie depuis deux ans seulement, n'en comptait guère moins. On nous a donné, à l'occasion de la visite du Père Supérieur, plusieurs séances extrêmement animées. On y parle le turc, l'arménien et le français. Moi qui ne sais ni *a* ni *b* des langues indigènes, j'ai pu interroger en français les élèves des hautes classes sur les préceptes de littérature, l'histoire, les éléments de la géométrie et de la physique; et n'eût été la robe à grandes raies, la pièce maîtresse du costume local, j'aurais pu croire avoir affaire à des compatriotes tout aussi bien qu'à des sujets du Grand-Seigneur.

C'est à l'église surtout que ce petit peuple faisait plaisir à voir et à entendre. Là, ni bancs ni chaises, mais selon l'usage oriental le sol est couvert de nattes ou de tapis suivant la saison. A l'entrée, chacun dépose sa chaussure, puis vient s'accroupir dans la tenue traditionnelle du tailleur à son établi. Ainsi pressés les uns contre les autres, ces centaines d'enfants et d'adolescents ne laissaient voir qu'une mosaïque de têtes brunes et blondes. Du commencement à la fin de la messe ils chantaient alternativement en turc et en français,

avec un entrain et une justesse vraiment remarquables. Pour la plupart ces enfants sont schismatiques, grecs ou arméniens ; ils viennent chez les missionnaires, attirés par le désir de s'instruire. Les exemples de vertus, de dévouement, de désintéressement surtout, dont ils sont témoins, sont pour eux la meilleure des prédications. Beaucoup d'entre eux ne demanderaient pas mieux que de devenir catholiques. On est obligé de les ajourner ; la faiblesse du caractère et les influences de milieu rendent la persévérance trop incertaine. Il n'en est pas moins vrai que l'école est, parmi ces pauvres populations le meilleur instrument d'apostolat. C'est par elle que le rapprochement se fait, que les préjugés se dissipent et que des générations se préparent pour lesquelles le malheureux schisme national est jugé et condamné.

En attendant, c'est la France qui recueille le premier bénéfice des travaux des missionnaires ; grâce à eux, elle garde en ces parages un renom de nation puissante et bienfaisante. Dans quelques années, le chemin de fer, déjà achevé jusqu'à Angora, reliera Césarée à Constantinople ; mais jusqu'ici la capitale de l'antique Cappadoce est restée ignorée de l'Europe à l'égal d'une bourgade sans nom et sans histoire. Les missionnaires y sont eux-mêmes les seuls Européens, les seuls *chapeaux*, comme on dit là-bas ; et dans l'espace de onze années, ils n'avaient vu passer que trois visiteurs venus d'Europe. Un jour, on leur annonce qu'il en est arrivé un dans le principal *han* de la ville. Immédiatement les Pères envoient un de leurs grands élèves le saluer de leur part. Le jeune homme aborde le voyageur :

— Monsieur, vous êtes Français ?

— Non, *ché suis Brussien*.

C'était un ingénieur de la Compagnie Kaulla, à laquelle a été concédé le chemin de fer d'Angora à Césarée. Les missionnaires se firent un devoir de lui rendre mille petits services pendant plusieurs mois que dura son séjour, et l'honnête Allemand s'estima heureux d'avoir trouvé à Césarée presque des *compatriotes*.

Il semble que la France devrait venir en aide à des établissements de ce genre, qui lui font assurément plus d'honneur que telles écoles de la métropole entretenues à grands frais,



et où l'on compte parfois plus de maîtres que d'élèves. Si les missionnaires étaient tant soit peu francs-maçons ou athées, nos hommes d'État les combleraient sans doute de faveurs ; mais comme elles ont le tort d'être catholiques, les écoles françaises de Césarée, avec leurs sept à huit cents élèves, n'ont jamais reçu du gouvernement français un centime de subsides.

Pendant que nous repassons ensemble nos souvenirs, le petit trot de nos chevaux nous emporte loin de la cité de saint Basile. La plaine devant nous tourne de plus en plus au marécage. Les eaux emmagasinées dans les flancs du mont Argée viennent sourdre çà et là à ses pieds et s'épanchent en nappes sans issue. Il serait aisé de leur ménager un écoulement et de conquérir à la culture de vastes étendues de terre ; mais il ne faut pas demander pareil effort à l'administration ottomane. On se contente de récolter ici des joncs et des roseaux qui servent à chauffer les bains publics. Nous en apercevons çà et là des meules énormes, et tout le long du chemin nous rencontrons des files de petits ânes qui portent en ville des charges de ce misérable combustible, sous lesquelles ils disparaissent littéralement. On sait que, comme les anciens Romains, les Turcs font grand usage de bains chauds ; il n'y a pas dans les villes d'Orient d'endroit plus fréquenté que les *hammams*. L'entretien de ces établissements n'a pas peu contribué au déboisement, qui est une des grandes calamités du pays. Nous avons fait des journées de voyage en Asie-Mineure sans apercevoir un arbre à l'horizon. Césarée avait jadis à sa disposition les immenses forêts qui, au dire de Strabon, couvraient le mont Argée. Il y a beau temps que les forêts ont disparu, et c'est dans le marais que l'on va maintenant chercher de quoi y suppléer.

Vers cinq heures, tout à coup, sans que rien nous l'ait fait prévoir, nous débouchons sur Indjé-Sou (Eau claire). Cette ville est en effet dans un site extrêmement curieux, une sorte de large crevasse qui nous a rappelé la vallée de Baume-les-Messieurs, dans le Jura, où nous conduisions jadis, de Lons-le-Saulnier, nos compagnons d'étude nouvellement arrivés. Lorsqu'on n'était plus qu'à quelques centaines

de mètres, on leur bandait les yeux et on les amenait ainsi jusqu'au bord de l'excavation, pour jouir de leur surprise au moment où, ôtant les mouchoirs, ils voyaient s'ouvrir sous leurs pieds cet immense fossé aux parois verticales, la rivière tombant de l'ouverture d'une grotte et s'enfuyant à travers des tapis de gazon, puis au fond le village et la grande église abbatiale.

Du côté où nous abordons Indjé-Sou, la vallée est entièrement fermée par un rempart qui va d'un rocher à l'autre. Nous le franchissons par l'unique porte qui donne accès dans la ville, et nous nous trouvons dans un *han* adossé au rempart lui-même.

Sitôt installés, nous nous hâtons de profiter du peu de jour qui nous reste, pour escalader le rocher d'où nous pourrions voir la ville tout entière. Le coup d'œil en vaut la peine. On dirait que la terre s'est entr'ouverte doucement pour former un berceau à cette fourmilière humaine. La dépression a trois branches; les habitations couvrent tout le fond et grimpent le long des pentes, partout où elles ne sont pas absolument à pic. Du haut de notre belvédère l'œil plonge dans les moindres recoins. Si le caïmacam (sous-préfet) y eût établi sa résidence, il pourrait sans se déranger suivre toutes les allées et venues de ses douze ou quinze mille administrés. Au reste, dans les alentours, paysage morne et désolé, ni arbres ni verdure. Ça et là, des grottes s'ouvrent dans les rochers nus. Comme celles d'Evkéré, de Taxias et autres vallons dans le voisinage de Césarée, elles ont jadis servi de demeure aux innombrables solitaires de la Cappadoce.

Au *han*, nous aurons pour nous seuls une vaste chambre. C'est une bonne fortune trop rare pour n'être pas appréciée. On nous apporte un *mangal*, vaste brasero tout flambant. Chez nous, ce serait à souhait pour des gens qui voudraient s'asphyxier. Mais notre appartement prend jour sur la cour intérieure par un large œil-de-bœuf, et comme il n'y a ni fenêtre, ni châssis pour le fermer, nous ne risquons point de manquer d'air.

Selon les usages de la courtoisie orientale, les gens du *han* viennent sans façon s'installer chez nous, allument leurs

cigarettes et essayent d'amorcer la conversation. Le P. A... n'a nulle envie de jaser. Hussèin lui-même, peu causeur, se contente de répondre que nous allons vers le sud. Enfin les visiteurs déçus nous laissent aux graves occupations qui nous absorbent. Il faut avoir voyagé quelques semaines en Asie-Mineure pour savoir quelle jouissance c'est de préparer son souper à loisir, de casser proprement ses œufs, de battre son omelette et d'entendre la soupe à l'oignon chanter dans la bouilloire sur un *mangal* bien garni.

*O cœnæ deûm!* Nous n'aurons pas tous les soirs pareil régal.

Aujourd'hui nous sommes dans un hôtel de première classe ; quant au mobilier, il est partout le même : quelques nattes sur le plancher ou sur la terre nue. On se roule dans sa couverture et on s'étend là-dessus. Les délicats comme nous se munissent d'un matelas ; ce qui n'est vraiment pas du superflu en cette saison.

26 novembre, samedi.

Debout à trois heures du matin, nous transformons notre appartement en oratoire. Seuls, la porte close, le han encore endormi, nous pouvons en effet dire la sainte messe. Les missionnaires ont à cet usage un appareil fort bien conditionné. Ornaments et vases sacrés, missel et luminaire, tout est contenu dans une caisse de modestes dimensions, laquelle en se développant devient elle-même un autel. Le reste du bagage sert de support. Le mystère eucharistique célébré de la sorte, dans une maison turque, en plein pays musulman, c'est de quoi remuer les âmes les plus réfractaires aux émotions pieuses. Pour ma part, je ne me souviens pas avoir trouvé semblable dévotion dans les sanctuaires les plus fameux. Un jour, entre Sivas et Césarée, la cabane où nous avons passé la nuit n'était autre que la mosquée du village. Nous ne le savions pas d'abord, et nous nous préparions à y dire la messe ; malheureusement nous en fûmes empêchés par la présence de deux ou trois Turcs qui vinrent y faire leurs dévotions, puis dormir à côté de nous.

Vers six heures seulement, à la petite pointe du jour, les *arrabas* sont prêts. Ce n'est pas petite affaire que ces prépa-

ratifs qu'il faut recommencer régulièrement une ou deux fois par jour. *L'arraba* est un véhicule qui n'a rien de commun avec un landau huit-ressorts : une sorte de charrette à quatre roues, sans suspension, très solide et très massive. Une bâche de cotonnade légère, aux couleurs voyantes, tient lieu de capote; les paquets ficelés à l'arrière servent de dossier, les matelas de siège. On s'introduit là-dedans comme on peut, par babord et tribord; on s'installe, on se cale de son mieux, avec manteaux et couvertures, et fouette cocher. La machine crie, grince, vous cahote outrageusement; mais en somme la situation est tolérable; ces perpétuelles secousses convenablement amorties finissent même par vous procurer un invincible sommeil.

Toute la journée, même paysage : terres basses, marécages et lacs, puis le mont Argée fermant l'horizon. Mais le massif géant a changé d'aspect. C'est maintenant une procession de coupoles blanches qui vont en diminuant de hauteur à mesure qu'elles s'avancent vers le sud-ouest. On dirait que de là-bas, aux jours du chaos, une vague monstrueuse s'est élancée, montant par bonds furieux, tant qu'enfin, au plus fort de son élan, elle a été arrêtée brusquement par une main toute-puissante qui lui a défendu de submerger la plaine ouverte devant elle.

La géologie explique les choses tout autrement. Le mont Argée est un volcan depuis longtemps éteint, dont le cratère principal occupe la cime. Cette série de cônes soulevés sur ses flancs, presque jusqu'au niveau de la plaine sont autant de cratères secondaires par où se sont produites les éruptions au fur et à mesure que le bouillonnement intérieur diminuait de violence. Par sa grande élévation, les mystérieuses profondeurs de ses forêts, et quelques restes d'activité volcanique, le mont Argée a vivement frappé l'imagination populaire dans l'antiquité. L'honnête Strabon lui-même s'est fait l'écho de certaines légendes à son honneur; il affirme par exemple que ceux qui en ont gravi le sommet ont aperçu les deux mers, le Pont-Euxin et « la mer d'Issus ». Ce qui est de tout point invraisemblable. Quand le chemin de fer arrivera à Césarée, il y a lieu de croire que les explorateurs ne manqueront pas pour pousser des reconnaissances à tra-

vers cette superbe montagne ; jusqu'ici les ascensions ont été bien peu nombreuses, et ce n'est pas chose facile que de trouver des guides pour vous accompagner.

A l'endroit le plus large de la plaine et le plus solitaire, voici venir trois *zaptiés*, sortant d'une cabane de bois à demi cachée dans les roseaux, à deux cents pas de la route. Très poliment, le chef nous adresse la parole :

— Nous connaissons les effendis. Les effendis sont trop honorables. Nous ne leur demandons pas leurs *teskérés*. (En Turquie on ne peut aller d'une ville à l'autre sans permis de circulation, ou *teskéré*, qu'il faut présenter à toute réquisition des gendarmes.) Mais les effendis donneront *backchiche*.

Le P. A.... fait d'abord semblant de ne pas comprendre. Mais le moyen de ne pas comprendre un gendarme qui vous demande *backchiche* ? Le bonhomme insiste, les compères se tiennent à la tête des chevaux. Hussein lui-même fait chorus. Le P. A.... déclare qu'il n'a pas de *backchiche* à donner à des gendarmes.

— Eh bien ! alors, vos *teskérés* !

— Les voilà. »

J'y joins pour ma part mon passeport français et d'autres papiers. Le *zaptié* regarde attentivement, tourne et retourne les pièces, invite ses camarades à regarder.

— Allons, tu vois bien que nous sommes en règle, rends-nous nos papiers et laisse-nous aller notre chemin.

Cela ne faisait pas l'affaire des pauvres diables.

— Mais c'est l'usage ; nous vous défendons contre les brigands ; vous devez nous payer.

— C'est au gouvernement à vous payer pour cela.

— Eh bien ! nous laisserons les brigands vous attaquer ; ils vous tireront des coups de fusil ; ils vous couperont le cou. Djello....

Djello est le nom d'un vrai brigand de mélodrame qui terrorise la contrée et vient faire des coups de main en pleine ville de Césarée, à la barbe de la garnison.

— Nous autres, Frangi, nous n'avons pas peur des brigands.... Allons ! Combien vous faut-il ?

- Trois medjidiés (près de 15 francs), un par personne.
- Trois medjidiés! je ne vous donnerai pas un para.
- Eh bien! vous ne passerez pas.
- Soit, nous resterons.

Il fallait pourtant en finir; notre situation devenait ridicule. Le P. A.... tire enfin trois piastres (la vingtième partie de ce qu'on lui demandait) et en donne une à chaque *zaptié*; puis, s'adressant à Hussein d'un ton qui ne souffrait pas de réplique :

— En route!

Une demi-heure plus loin, nouvelle patrouille de *zaptiés*, tous à cheval, cette fois. L'officier se présente :

— Vos *teskérés*?

— Mais nous les avons déjà montrés il n'y a que quelques instants.

— A qui?

— Aux hommes du poste là-bas. Ils les ont regardés une demi-heure.

— Ah! ah! ils ne savent pas lire. Passez, effendis.

Vers midi, halte à Kara-hissar (Citadelle noire). Il y a quantité de Kara-hissar en Anatolie; celui-ci est un gros bourg étalé sur le flanc d'une colline, avec, par derrière, un rideau de grands rochers sombres dont les crêtes capricieusement découpées dessinent assez nettement sur le ciel des tours et des bastions. Une rivière contourne le pied de la colline, arrosant des jardins et des vergers qui lui font une ceinture large de deux ou trois cents mètres. Un joli site de château fort.

L'après-midi, nous quittons la plaine pour passer par d'interminables lacets de l'autre côté des roches noires. On pourrait sans doute les escalader en droite ligne, mais il faudrait mieux connaître le pays et ses habitants. Nous formons maintenant une caravane de quatre *arrabas*, dont deux remplis de Circassiens, ou comme l'on dit ici de Tcherkesses. Ces gens-là sont redoutés et redoutables; leur compagnie en ces parages mal famés vaut une escorte. Nous faisons l'ascension à pied. Devant nous, un Tcherkesse parti ce matin d'Indjé-sou, la tunique serrée, sans autre bagage que le long couteau national pendu au flanc, marche sans mot

dire à personne. A son air grave, recueilli et dévot, nous l'avons pris pour un pèlerin de la Mecque.

La nuit tombe quand nous arrivons en vue d'un groupe de cabanes abritées par la crête des grands rochers qui ont donné leur nom à la *Citadelle noire*. Le village s'appelle Arabli; on ne peut songer à aller plus loin.

Hussein arrête ses chevaux devant la première maisonnette qui se présente. Du reste, dit-il, c'est la plus cossue de l'endroit.

Désormais tous nos gîtes ressembleront à celui-ci. La description en est aisée : quatre murs de pierres sèches, dont les interstices sont remplis avec de la boue; une ou deux petites ouvertures, bouchées à cause du froid; la terre nue, mais de part et d'autre, dans le sens de la longueur, un petit soubassement sur lequel on étend les nattes; au fond, l'âtre, composé de deux ou trois grosses pierres. La pièce peut avoir de trois à quatre mètres de long sur deux et demi de large; la hauteur est suffisante pour permettre de se tenir debout sans heurter les poutrelles et les branchages qui soutiennent la terrasse. Nous sommes là huit personnes, y compris deux femmes arméniennes, mère et fille, qui vont à Mersina s'embarquer pour Constantinople. Les Tcherkesses ont pris logis dans une autre cabane.

Sitôt installés, nos gens apprêtent le repas. Ce sont les deux femmes qui donnent à souper à la compagnie, mais c'est leur *arrabadji* qui fait la cuisine. Au reste, c'est peu compliqué. Une marmite, un sac de riz, du sel et de l'eau, c'est tout ce qu'il faut pour faire un *pilaf*, le plat national chez les Turcs. On sert chaud, et les six convives, accroupis autour de la marmite, y puisent à qui mieux mieux au moyen d'un ustensile qui finit lui-même par être avalé.

Ceci a besoin d'un mot d'explication. Le pain indigène, dans tout l'Orient, a la tournure d'une galette très mince, de l'épaisseur d'un gros papier d'emballage, dont souvent il n'a que trop l'aspect. On le déchire par morceaux, que l'on plie en forme de petites coquilles avec lesquelles on peut prendre même un brouet à demi liquide. Par manière de condiment, quelques-uns de nos gens mordaient à même des

oignons crus. Fort gais d'ailleurs et très bruyants, ce qui est assez peu ordinaire chez des Orientaux.

De notre côté, nous préparions notre pitance. Nos compagnons nous avaient bien invités à leur banquet, mais nous avions fait agréer nos excuses. Pour faire aller la bouilloire, nous dûmes allumer notre lampe à alcool, parce que la petite provision de combustible que le maître de céans avait laissée à notre disposition avait passé tout entière à cuire le pilaf.

C'est le cas de dire un mot de ce précieux combustible. On le recueille, non point à la forêt, mais partout où les bœufs ont séjourné ou seulement passé. De ces produits, les uns s'emploient au naturel; d'autres, n'ayant pas assez de consistance par eux-mêmes, sont mélangés avec de la paille hachée; on pétrit le tout de la même main et de la même manière que le pain, et les galettes ainsi obtenues sont flanquées sur les murs des maisons pour sécher au soleil. Jusque dans de grandes villes comme Césarée, on voit les maisons tapissées de la sorte; il serait malaisé d'y coller des affiches. J'avais bien lu dans des récits de voyage que l'on utilisait ainsi en certains pays, pour se chauffer, ce qui chez nous sert à engraisser les champs; mais je pensais que c'était seulement dans les steppes de la Mongolie ou à travers les sables des grands déserts. J'ai constaté que l'usage est universel chez les populations de l'empire ottoman, depuis les alentours de Constantinople jusque sur les bords du Nil. En pleine ville d'Alexandrie, tout près de la colonne de Pompée, il y a des montagnes de galettes noires que l'on débite par couffins, et à l'intérieur desquelles le marchand se pratique une demeure.

Nos compagnons, ayant dévoré leur dernier grain de pilaf, n'avaient plus qu'à nous observer. Ils s'en sont acquittés consciencieusement. Le beau parleur de la bande était un certain Yousouf à qui on donnait de l'effendi. Les usages européens n'avaient point de secret pour cet habile homme, qui fournissait à l'assistance force explications sur toute chose. Avec le même aplomb, il nous demanda une rasade de vin, puis une seconde, puis une troisième. Pour un Turc, c'était peu édifiant. Avant de vider le gobelet, il avait pris la précaution de dire : Ne me regardez pas.



La verve de Yousouf effendi est intarissable ; il raconte, raconte toujours, alors que le lumignon accroché au mur ne donne plus qu'une lueur mourante ; c'est probablement ainsi que furent composés les contes des Mille et une Nuits. Peu à peu cependant les auditeurs ferment les yeux et s'arrangent pour dormir. On ne peut s'étendre qu'à demi : la place manque. De temps en temps, un des dormeurs s'éveille, soulève sa couverture, s'étire et allume une cigarette. Pour moi, je vais plusieurs fois respirer dehors quelques bouffées d'air pur. La nuit est claire, mais froide. D'ailleurs, impossible de s'éloigner à plus de dix pas. D'énormes molosses gardent les moutons parqués ici et là, et aboient furieusement au moindre bruit.

27 novembre, dimanche.

Aujourd'hui, premier dimanche de l'Avent, impossible de dire la messe. On est sur pied de bonne heure et on a hâte de quitter le campement. Nos bonnes Sœurs de Césarée avaient mis dans la caisse aux vivres une petite provision de chocolat venu de France. Le P. A..., s'en étant aperçu, le fit reporter chez elles, car elles en avaient plus besoin que nous. Mais nous ne devons pas avoir le dernier mot en fait de délicatesse. Le chocolat se retrouva dans la caisse quand nous l'ouvrîmes à la première couchée. Ce fut une précieuse ressource. Grâce à une boîte de lait concentré, presque chaque matin nous pûmes nous offrir une tasse d'excellent chocolat.

Nous partons au petit jour ; une forte gelée blanche a étendu sur le sol une jolie couche de ouate irisée. Le ciel est d'une merveilleuse limpidité, la journée s'annonce très belle. Nous sommes sur un plateau ondulé et l'horizon est immense. L'approche du soleil nous donne un spectacle féérique. Quelques instants avant qu'il paraisse, ses rayons vont enflammer çà et là des cimes neigeuses qui semblent surgir à son appel et lui venir faire la cour.

Toute la matinée, nous allons à travers ces interminables terres à blé comme nous en avons tant vu depuis la mer Noire ; pas un arbre, pas même un buisson ; un ou deux villages dans le lointain, mais la route n'a garde d'y passer.

Nous prenons notre déjeuner sans descendre de l'arraba qui va son train cahin-caha, accompagné de la cantilène mélancolique et nasillarde de Hussein.

Ce Hussein est un spécimen très réussi d'Oriental, lent, paresseux, pour qui le temps n'est rien, et le bonheur suprême, ne rien faire. Il faut le voir harnacher ses bêtes ; il semble qu'il ait peur d'avoir fini trop tôt. Quelquefois, le long du chemin, le P. A... lui adresse la parole. Hussein réfléchit mûrement et se consulte avant de tourner la tête pour répondre. Il vient de nous déclarer que ses bêtes ont besoin de repos. Là-dessus, il arrête au beau milieu de la route et s'étend lui-même à terre en se pelotonnant dans sa peau de mouton.

Dans l'après-midi, nous atteignons Nigdé. A distance, l'aspect de la ville ne manque pas d'agrément. Elle est assise sur le flanc d'un coteau qui s'allonge dans la plaine, couronné à sa pointe extrême d'un vieux donjon massif. Pour y aborder, il faut quitter la route et traverser un fond de vallée envahie par les eaux, sur une chaussée étroite formée de gros blocs, entre des fondrières. Dans la saison des pluies le passage est positivement dangereux, sinon impraticable, pour des véhicules comme le nôtre. Tel est en Turquie l'accès d'une ville de 15 000 habitants.

Par des rues en casse-cou nous arrivons presque au sommet du coteau, et pénétrons dans la cour d'un han assez vaste. La malpropreté est ineffable. On nous offre une chambre contiguë aux écuries et sans autre ouverture que la porte. Nous refusons ; on nous en donne une autre à six fenêtres, sur la galerie. Il y manque bon nombre de vitres ; mais on y est à peu près chez soi. Les deux femmes arméniennes voudraient bien s'y installer avec nous, et elles paraissent un peu étonnées que nous refusions de leur faire place.

Il restait encore une heure de jour ; nous en avons profité pour grimper à la citadelle. Elle a encore grand air, bien que à demi ruinée. Ce fut au seizième siècle le nid d'aigle de plusieurs de ces pachas envoyés de Constantinople pour gouverner les provinces, et qui trouvaient plus avantageux de s'ériger en émirs indépendants. La méthode a fleuri dans certains quartiers reculés jusqu'en notre siècle.

Ces débris servent de caserne à une petite garnison turque. Pauvres soldats ! Quel accoutrement et quelle tenue ! Nous demandons à monter à la grosse tour.

— Pas possible, c'est fermé.

Nous avions bien la clef dans notre poche, le *backchiche* ; mais la nuit venait rapidement. Nous poursuivons notre chemin. A cinquante pas sur le même plateau, se trouve une mosquée sans caractère, mais intéressante par le souvenir qui s'y rattache. Elle fut érigée en l'honneur d'une fille du sultan Ahmed I<sup>er</sup>, morte en 1610 à Nigdé, au retour d'un pèlerinage à la Mecque.

28 novembre, lundi.

C'est à Nigdé que commence le passage de la chaîne du Taurus ; c'est là aussi qu'ont commencé nos tribulations.

Pendant la nuit, la bise a soufflé furieusement, et au matin la terre apparaît couverte de neige, non pas de flocons larges et cotonneux, mais d'une poussière de neige glacée que les rafales du vent font pénétrer chez nous par toutes les fentes de nos trop nombreuses fenêtres. On n'était point pressé de partir, et en attendant que le ciel redevînt clément, nous avons dit la messe dans notre chambre, puis déjeuné tranquillement. Après quoi nous sommes allés réclamer maître Hussein. Le malheureux, tout recroquevillé, gisait dans un coin de la salle commune, où l'on avait allumé un grand feu de bois.

— Allons, attelle tes chevaux.

— On ne part pas pour la montagne par un temps comme celui-là.

— Mais nous ne pouvons pourtant pas rester ici.

— Rien.

— Allons, paresseux, tu n'en mourras pas.

Rien. Toutes nos objurgations furent inutiles. Non seulement Hussein déclara qu'il ne partirait pas aujourd'hui, mais encore qu'il n'irait pas plus loin, qu'on ne pouvait plus passer le Taurus en arraba et qu'il retournait à Césarée. Que faire ? La force d'inertie est une grande force. Nous n'étions pas en mesure de faire marcher le cancre. Le P. A... dut lui payer ses trois jours de voyage et se mettre en quête d'un

arrabadji plus courageux. Pour moi, ne pouvant lui être d'aucun secours, je me retirai sur mon divan, je veux dire mon matelas ; je m'y installai à la *turca*, et, enveloppé de tout ce que j'avais de vêtements et de couvertures, j'employai mes loisirs forcés à faire des lectures de piété pour toute une semaine.

A onze heures, le P. A... revenait au han avec un vieux bonhomme amenant un arraba. Hassen s'engageait à nous conduire jusqu'à Tarsous, moyennant sept medjidiés. Yousouf effendi nous dit bien que le compère ne nous mènerait pas loin ; mais il avait une bonne et honnête figure, et puis nous ne pouvions prendre nos quartiers d'hiver à Nigdé.

Vers midi, nous roulions à travers les ruelles couvertes du *tcharchi* ou bazar de Nigdé. Les boutiquiers, du fond de leurs échoppes, nous regardaient avec un air d'effarement. Le passage de la vallée marécageuse, avec la couche de neige qui cachait les mauvais pas, offrait de sérieuses difficultés. Hassen avait pris avec lui son petit-fils, Ibrahim, enfant de neuf à dix ans, lequel trottnait devant les chevaux pour reconnaître le terrain. Nous passâmes sans encombre. Le vent du nord, que nous avons maintenant en poupe, faisait rage, balayant la neige qui courait plus vite que nous en rasant le sol. Le pauvre rideau de cotonnade était désormais bien impuissant à nous protéger ; il fallait en prendre notre parti. Le capuchon de nos *waterproofs* rabattu sur la tête, enfoncés sous nos couvertures de laine, nous en eûmes bientôt une autre plus blanche, mais moins douillette, formée d'un demi-pouce de neige. L'enfant était remonté sur le siège à côté de son grand-père, qui le serrait sous son *kurke* d'un air ému et inquiet. Au reste, dès que nous fûmes engagés dans la montagne, le chemin disparut complètement et le petit Ibrahim recommença à courir en éclaireur à quelques pas en avant des chevaux.

Après trois ou quatre heures de cet exercice, nous arrivons dans un village comme je n'en avais pas encore vu en Turquie. Des maisons semées çà et là à travers des jardins, des vignes, de grands noyers ; et puis de jolis ruisseaux dans tous les sens. Malheureusement, avec son uniforme d'hiver cette fraîche oasis perdait beaucoup de son charme.

— Nous n'irons pas plus loin aujourd'hui, dit Hassen ; par le temps qu'il fait, un homme ne marche pas, il meurt.

Une maison hospitalière au bord du chemin s'est ouverte pour nous accueillir. Nous avons été vite installés. Le logis est divisé en deux compartiments, dont l'un sert d'écurie et de poulailler. Les chevaux ont traversé notre appartement pour se rendre dans le leur. Une vieille, toute ratatinée, vêtue on ne sait de quoi, est étendue près de l'âtre ; elle ne s'est point dérangée pour nous recevoir, mais elle jase beaucoup. Nous la laissons bientôt fumer des cigarettes avec Hassen, et nous allons faire les cent pas dans le chemin. A tout prendre, cela valait mieux encore pour nous que de grelotter sur place, et de respirer une fumée âcre qui s'obstinait à ne point sortir par la cheminée. Oh ! cette promenade hygiénique, pendant deux heures, au bord du ruisseau qui chantait en courant entre deux petites murailles de neige glacée ! Nous marchions l'un à la suite de l'autre, posant avec précaution le pied dans les trous que nous avions faits. Béni soit Dieu qui ne nous avait pas laissés perdre notre bonne humeur ! Je puis même dire que nous avons ri de bon cœur, en nous demandant comment cela finirait, et quelles surprises nous attendaient là-haut, dans la montagne enveloppée de brume et de mystère.

Quand nous rentrâmes, la vieille venait de mettre, en notre honneur, je pense, des vitres à l'unique fenêtre de sa tanière. Un *hodja* de l'endroit lui avait fourni à cet effet quelques feuilles de papier de la régie ottomane des tabacs ; elle en avait fait des carreaux et les avait collés sur le châssis. L'opération était achevée et le châssis en place, quand Hassen étant allé voir ses chevaux, les poules, qui étaient rentrées à l'écurie, se précipitèrent effarouchées dans notre appartement, et ne trouvant pas d'autre issue, s'enfuirent avec des cris de paon à travers les vitres de papier. On se contenta, pour réparer le désastre, de boucher la fenêtre avec quelques débris de nattes.

On avait amené deux bébés, que la vieille devait garder pendant la nuit ; elle les prit en son giron, et toujours étendue, la tête près de l'âtre, elle les endormit en fumant des cigarettes. Je m'allongeai à sa suite, pieds contre pieds, sur

le petit soubassement. A nous deux, nous occupions presque toute la longueur de la chambre ; de l'autre côté, Hassen avec Ibrahim, puis le P. A..., s'étaient installés dans la même disposition. Deux ou trois fois pendant la nuit, l'âne du logis, dormant dans le compartiment d'à côté, nous donna une sérénade ; à part cela et les quintes de cataracte du pauvre vieux Hassen, rien ne troubla notre sommeil.

29 novembre, mardi.

Nous avons dormi aussi longtemps qu'il a été possible. La vieille a soufflé sur son âtre sans se déranger, puis peu à peu elle s'est soulevée sur son séant, a étiré ses membres et allumé une cigarette. Puis son fils, un fort gaillard, est venu du dehors, apportant une poignée de grains de café ; on les grille sur une pelle, on les pile longtemps dans un mortier, on fait bouillir et l'on boit dans une tasse grande comme une coquille de noix, qui circule à la ronde. Café et cigarettes, cigarettes et café, voilà de quoi occuper des journées de cette existence de taupes.

Avec force précautions oratoires. Hassen n'a pas tardé à nous faire entendre qu'il n'ira pas plus loin. L'expérience de la veille nous a d'ailleurs convaincus que l'arraba n'est en effet plus de mise. Mais le vieux fripon le savait bien quand il se faisait fort de nous mener jusqu'au bout. Il ne nous restait plus qu'à prendre des chevaux.

Alors a recommencé la négociation de la veille ; elle a duré toute la matinée. Un personnage à l'air important est venu, escorté de plusieurs autres qui le traitaient avec beaucoup de cérémonie ; c'était quelque puissance. Il s'est installé comme chez lui, a fait apporter un narghilé, a bu du café, a longuement parlé du voyage, et finalement a demandé un prix fou. Le P. A... lui a répondu que rien ne nous pressait de partir et qu'il pouvait garder ses chevaux. Le gros homme s'est drapé majestueusement et s'en est allé ; mais il avait glissé à l'oreille de ses subalternes le mot d'ordre pour conclure à des conditions] plus douces. La conférence a donc repris et on est tombé d'accord. Mais alors nouvel incident. La journée est trop avancée, les animaux ne sont pas prêts ; bref, on ne partira que demain. Le P. A... se

fâche, et déclare qu'il entend partir sur l'heure; sinon, tout est rompu.

— Demain! Demain, le temps sera pire et vous voudrez attendre encore. Ce n'est pas l'été qui s'avance, c'est l'hiver; nous ne voulons pas le passer ici.

La vieille est intervenue chaudement pour nous garder encore une nuit dans sa tanière : « Si vous ne partez pas demain, dit-elle au P. A..., tu me cracheras au visage! »

Cependant nos hommes ne bougeaient pas; nous étions à leur discrétion.

— Eh bien! dis-je au P. A..., retournons à Nigdé avec le vieux; nous y trouverons des montures à notre choix.

Sur ce, nous nous sommes mis à vider la neige qui remplissait l'arraba.

— Pourtant, me disait le Père, nous ne pouvons pas redescendre là-bas.

— Sans doute, mais quand ils verront que nous sommes décidés, ils capituleront.

Les gens ne paraissaient point s'émouvoir et nous laissaient faire, lorsque soudain deux hommes du village voisin arrivent amenant deux chevaux. Ils avaient eu connaissance de la situation et venaient offrir leurs services. Nous acceptons, heureux de nous tirer de cette impasse. Notre parti est pris : nous irons à pied; les bêtes porteront le bagage, et de temps en temps nos personnes par-dessus, pour nous reposer.

Il était bien près de midi quand nous avons enfin quitté Tiragon : c'est le nom de notre campement. A vingt minutes de là, nouvelle halte à Kelissé-hissar. C'était le village de nos *caterdjis* (muletiers), et ils demandaient un peu de temps pour leurs préparatifs. Il y en eut encore pour deux heures. Nous vîmes les femmes faire le pain pour le voyage. Elles aplatissaient la pâte avec un rouleau, puis l'appliquaient quelques instants sur la paroi intérieure d'un petit four creusé en terre. Il nous fallut bien en prendre notre part sur les derniers jours, la provision de Nigdé se trouvant épuisée. La vérité m'oblige à dire que ce pain est détestable. Avec une sacoche de noix que le pays produit en abondance, ce fut la seule munition de nos conducteurs. Si l'Oriental est paresseux, il est sobre.

Mettant à profit ce retard forcé, nous avons parcouru le village et visité les ruines. Tiragon et Kelissé-hissar marquent l'emplacement de l'ancienne Tyane, patrie du fameux magicien Apollonius. Plus tard elle devint une église florissante et le siège d'un archevêché. Les habitants nous ont offert quantité de médailles, sur l'une desquelles j'ai lu distinctement les deux mots : *Tiragon* et *Christus*. Les tronçons de colonnes, les fragments de frises sculptées abondent; nous avons vu sous le porche de la mosquée un très beau chapiteau avec la croix gravée sur les quatre faces. Toutefois, le seul reste important de la splendeur passée est l'aqueduc qui amenait à Tyane les eaux d'une source magnifique distante de trois kilomètres environ. A l'entrée du village, une série de quinze à dix-huit arceaux est encore debout; l'appareil est grandiose; chaque assise des piliers aussi bien que de l'architrave est formée d'un seul bloc, et je ne crois pas qu'on y trouve trace de ciment.

Enfin, après avoir encore essayé quelques assauts de nos gens qui auraient bien voulu attendre à demain, nous nous sommes mis en route vers deux heures. De repas, il n'en sera pas question pour aujourd'hui; nous grignoterons des noix tout en marchant.

La route a d'abord été fort belle, tant qu'a duré le plateau de Tyane; il n'y manque que les ponts, ce qui est la règle en Turquie. Quand la charpente et le tablier sont en bois, c'est une aubaine pour les gens du voisinage, qui ont tôt fait de tout enlever. Aujourd'hui même nous en avons rencontré deux en pierre, fort bien construits; seulement, on avait négligé de faire le raccordement avec la chaussée. D'autres fois il arrive que des cours d'eau torrentueux changent de lit; alors le pont reste à travers champs et la rivière passe à cinquante mètres de là. Dans ces conditions, le passage des rivières en arraba est toujours plus ou moins critique; il faut lancer les chevaux à toute bride à la descente d'une berge, pour qu'ils puissent remonter l'autre, en profitant de leur élan.

Un de nos *caterdjis* ne nous a pas accompagnés à plus d'un quart d'heure du village. Puis il a rebroussé chemin, et nous ne gardons que Mahmoud; c'est un ancien soldat turc,



à la figure énergique et honnête. Mais à qui se fier? Le vieux Hassen, avec son air dévot, ses fréquentes invocations à Allah et son petit Ibrahim si intéressant, nous a trompés et trahis. Nous devions avoir deux hommes pour la traversée de la montagne; en voilà déjà un qui nous abandonne. Quand on voyage en Orient on s'aperçoit vite qu'il y a dans l'air une tendance à mentir et à tromper.

Nous sommes bientôt entrés dans une gorge large et montueuse, encadrée de grosses masses arrondies, très insignifiantes au point de vue du pittoresque. La brume nous a envahis, la neige a recommencé à tomber; des buses se tenaient perchées aux aguets sur les poteaux du télégraphe, les seuls arbres du paysage; des compagnies de vanneaux voletaient au bord du ruisseau, poussant leurs petits cris plaintifs; d'immenses troupeaux de moutons erraient à travers la steppe, cherchant sous la neige leur maigre pâture, et les gros dogues qui les gardent jour et nuit nous saluaient au passage de hurlements féroces.

A la nuit tombante, Mahmoud nous a fait quitter le chemin pour gagner un petit *keui*, composé de cinq ou six maisonnettes éparpillées dans une mer de neige. L'endroit s'appelle Kolsous (le Manchot); je ne l'oublierai plus. Pas un arbrisseau, pas une motte de verdure, pas même une pierre ne perce ce linceul; pourtant, à quelque distance, on aperçoit vaguement dans les ténèbres des silhouettes de chameaux au campement, les uns accroupis, les autres debout sur leurs longs pieds, hésitant encore à s'étendre sur cette litière peu réchauffante. Mahmoud a interpellé une femme qui revenait du ruisseau, sa cruche sur la tête, escortée de deux chiens énormes; elle n'a pas daigné lui répondre. Nous nous sommes présentés successivement à plusieurs portes; toutes se sont refermées brutalement: on ne veut pas recevoir les *roumis*. Mahmoud s'est fâché très fort; il a pris Allah à témoin de la barbarie de ses coreligionnaires. Mais personne ne répondait. C'est un spécimen de la fameuse hospitalité à la turque. Que faire? Nous ne pouvions pousser plus loin; il aurait fallu marcher plusieurs heures; un brouillard épais ajoutait à l'obscurité de la nuit; la trace n'était point faite; puis à pareille heure les loups sont en quête. Il ne nous

restait qu'à aller demander aux *dévedjis*, les chameliers de là-bas, une petite place sous leurs tentes de peau.

Déjà nous étions en marche, quand enfin une vieille est sortie avec une grosse clef de bois garnie de clous, et est venue nous ouvrir une maisonnette inhabitée. Nous avons pris possession du gîte en remerciant la Providence et sa vénérable messagère, laquelle s'est hâtée de regagner ses pénates. Nous étions chez nous. Pour comble de bonheur, une montagne d'*odoun* — les fameuses galettes à feu — dans un coin. Mahmoud attache les chevaux à un bout de la pièce; nous étendons nos matelas sur la terre humide, à l'autre extrémité, près du foyer.

Tout allait à souhait; les galettes, savamment entassées, commençaient à répandre une douce chaleur; nous allions faire un joyeux souper, dormir les poings fermés, et demain nous pourrions dire la messe dans notre petit Bethléem. Une découverte navrante est venue tout gâter.

En cherchant je ne sais quoi, nous nous sommes aperçus qu'une valise manquait. Vainement nous avons remué pièce à pièce tout le bagage, soulevé toutes les couvertures, regardé aux quatre coins du logis; de valise, point. C'était précisément la mienne. Le P. A... était consterné. Mahmoud déclarait qu'il était impossible qu'elle se fût perdue en chemin. Elle était donc restée dans l'un des deux villages où nous avons fait halte aujourd'hui. Et alors, en quelles mains était-elle tombée? Quelle chance de la retrouver? Il fallait en faire son deuil. J'inclinai pour ce parti. Après tout, ce n'était pas une bien grande perte. Une seule chose avait quelque prix à mes yeux, c'étaient mes notes de voyage. J'en ferais le sacrifice, puisqu'il le fallait.

Le bon cœur du P. A... n'y voulut point consentir. Il fallait dès l'aube du jour que l'un de nous redescendit jusqu'à Tiragon, pendant que l'autre resterait aux bagages. Je réclamai la corvée, puisque je devais en avoir le profit. Ainsi fut-il convenu. Mais ensuite le P. A..., réfléchissant qu'il pouvait y avoir lieu de s'expliquer avec les gens de là-bas, ce que je ne pourrais faire, ne sachant pas le turc, en décida autrement.

C'est lui qui irait à la recherche de la malheureuse valise, et moi je garderais le logis. Le sommeil ne vint

pas sans se faire prier; le pauvre P. A... surtout l'invoqua assez longtemps en vain; il m'a avoué depuis qu'il était inquiet à mon sujet. Il y avait bien quelque apparence de raison, comme on le verra par la suite.

( *A suivre.* )

J. BURNICHON.

# ALFRED MAME<sup>1</sup>

## LE CHRÉTIEN

---

### I

Nous avons étudié l'industriel et le patron en M. Alfred Mame; l'homme fut supérieur et plus aimable. C'est cet aspect que nous allons faire connaître, autant du moins que la discrétion le permettra.

D'après ce qui précède, nous savons que le fondateur de la grande maison de Tours eut à un degré remarquable l'esprit organisateur et l'activité industrielle. Sa puissance de travail était extraordinaire; tout avait dans son esprit une précision pratique, et le souci constant des petites choses ne nuisait en rien aux vastes conceptions et au soin de l'ensemble.

Alfred Mame avait l'instinct et la passion de ce qui est bien fait, solide, durable et susceptible de développement. Rien ne lui était plus antipathique que les expédients provisoires dont l'emploi ruine par avance l'avenir. On peut voir que toutes les améliorations successivement introduites dans ses ateliers s'appellent et se complètent. La maison s'élève et s'étend comme un organisme plein de vie qui demande plus d'espace et plus d'air; les nouvelles salles et les nouvelles machines arrivent à propos pour suffire à la multiplicité des commandes et des affaires. L'esprit de continuité qui préside à toutes ces installations est vraiment admirable. C'est faute de cette rare qualité que tant d'entreprises succombent ou végètent.

Une des plus importantes applications de cette netteté d'esprit est l'exactitude dans la comptabilité et dans la correspondance. La comptabilité est la conscience du commerçant et de l'industriel, le baromètre qui lui signale aussitôt

1. Troisième article. Voir *Études*, 15 janvier et 15 février 1894.

la hausse ou la baisse, le profit ou la perte. A Tours, elle était parfaite sur toute la ligne. En entrant dans l'immense salle où vingt machines alignées roulaient sans relâche, M. Mame aurait pu dire quelle feuille allait sortir; à l'atelier de reliure il savait le nombre de peaux qui étaient entrées, le nombre de volumes qui devaient sortir, combien de feuilles d'or et combien de mètres carrés de percaline restaient encore.

Chaque soir, tout était inspecté, révisé; le maître n'aurait pu dormir s'il avait découvert dans ses livres la plus insignifiante erreur. Il portait cette exigence dans l'administration de sa fortune privée. Cet homme qui prodiguait les aumônes s'acharnait à la recherche d'un louis dont il avait perdu la trace; et cette habitude a duré jusqu'à la fin. C'est à ce prix qu'on gouverne bien ses affaires. La négligence sur ce point est fatale, et il serait facile de citer des hommes, d'ailleurs très entreprenants et très habiles, qui ont toujours vu leurs affaires crouler par ce côté. Il est vrai que cette exactitude suppose une grande énergie et une grande austérité de mœurs : on ne vérifie guère ses livres en revenant du spectacle ou d'un joyeux souper.

La correspondance n'était pas tenue à jour avec moins de scrupule. On se ferait difficilement une idée de la quantité de lettres que M. Alfred Mame a écrites pendant sa vie. Autant que possible il répondait lui-même. Une des choses qui l'ont toujours déconcerté, c'est l'incurie sur ce point. Si la réponse attendue n'arrivait pas au jour marqué, il craignait toujours un accident; on avait beau lui dire qu'il y avait simplement négligence et qu'il était le seul homme au monde d'une régularité aussi absolue, il ne pouvait y tenir et il demandait des explications. Ceux auxquels il avait rendu quelque service d'argent et qui ne se hâtaient pas d'accuser réception recevaient bientôt une lettre de cette nature; ne comprenant rien à ce silence, l'auteur supposait que l'objet expédié n'était pas parvenu. Il fallait le rassurer et s'excuser.

Il est inutile de signaler ici la probité de M. Alfred Mame : elle n'a jamais été même effleurée d'un soupçon; mais on peut être intègre sans avoir cette splendeur de droiture qui

est la loyauté. Le grand industriel de Tours sut concilier cette franchise avec la pratique très avisée des affaires.

Toujours préoccupé de la concurrence qui peut lui être faite, nous ne surprenons jamais une manœuvre louche pour surprendre les secrets de ses rivaux, pour les supplanter ou pour les décrier. Nul plus que lui n'a respecté les positions acquises, et c'est un des motifs pour lesquels il s'est abstenu d'exploiter certaines branches de son industrie. Il voulait triompher en faisant mieux, à la lumière du soleil. Les combinaisons qui n'étaient pas absolument claires lui répugnaient. On lui proposait un moyen de retirer quelque somme en péril : quoiqu'il n'y eût pas d'injustice il aimait mieux subir tous les risques que de laisser planer sur lui l'ombre d'un doute. « Je ne vois pas seulement là, répondit-il, une question de justice et de perte, mais une question de délicatesse et d'honneur. Dès lors, il ne faut pas hésiter. »

Par le même principe, M. Alfred Mame ne voulut jamais entrer dans aucune spéculation ; il mettait son point d'honneur et une sorte de coquetterie à ne rien devoir qu'à son art et à son travail. *Arte et labore!* Il désirait qu'on pût trouver dans cette noble devise l'explication de sa fortune et la règle de toute sa vie. Il ne se laissa jamais tenter ; une seule fois, croyons-nous, pendant une saison de bains sur les côtes normandes ou bretonnes, il fut entraîné à l'achat de quelques terres. L'acquisition était bonne ; mais il s'en repentit bientôt, revendit et se hâta de remettre le profit aux prêtres de l'endroit.

Dans les limites mêmes de son industrie, nous avons déjà fait remarquer combien il avait horreur de toute combinaison hasardée. Ce n'était point timidité, certes ; mais pour cette âme loyale, la raison devait tout dominer, jusqu'à l'enthousiasme. Rien n'était décidé à la légère ; mais la résolution prise était poursuivie avec une infatigable ténacité. Les affaires n'étouffaient pas les sentiments ; mais elles en étaient très distinctes ; tout y gagnait.

Alfred Mame se laissait facilement emporter à l'admiration, en présence du beau ; on ne peut dire cependant qu'il fut un artiste dans le sens que l'on donne habituellement à ce titre. Cet homme qui a lancé à travers le monde tant de millions

de volumes ne lisait presque jamais. Il jugeait avec bon sens plutôt qu'avec un goût personnel et délicat et s'en rapportait aux hommes dont il était sûr; aussi le verrons-nous toujours laisser une grande liberté à ceux dont il a reconnu la compétence. Habile organisateur par-dessus tout, il savait admirablement se servir des talents spéciaux qu'il groupait autour de lui. Il ne refusa rien pour que M. Fournier, devenu directeur de son imprimerie, pût produire des chefs-d'œuvre comme la *Touraine*. L'idée ne lui vint jamais de donner des leçons de dessin à Gustave Doré ou à Giacomelli; il expliquait aux architectes ce qu'il voulait obtenir, mais se gardait bien de leur imposer le détail de ses plans. Quand il voulut créer sa magnifique villa des Touches, il fit venir un habile dessinateur de jardins et lui confia la direction des travaux et des ouvriers. Ce mérite n'est pas si mince qu'on serait tenté de le croire.

Homme du monde et continuellement en rapport avec les plus hauts personnages, M. Alfred Mame était d'une correction parfaite dans ses manières, dans ses habits et dans ses équipages; on retrouvait dans l'homme toutes les qualités de son industrie: la distinction de bon aloi, l'horreur du clinquant et des fausses élégances. Sans effort et par la seule action de ses manières naturelles, il produisait toujours beaucoup d'effet. Il aurait consenti à se passer de chevaux et de voitures; mais s'il en avait, il voulait qu'ils fussent dignes de sa fortune et de ses grandes relations. De fait, ce luxe aussi exempt de morgue que de parcimonie était une habile réclame. On traitait avec plus de confiance et avec une sorte de déférence un homme si aimable et si honorablement posé.

Il n'était pas seulement poli, mais charmant; ce qui n'étonnera pas, quand on aura vu quelles étaient ses qualités de cœur et ses vertus. A peu près étranger à la politique, ne blâmant jamais et ne disant jamais de mal de personne, il était bien accueilli de tous. Il écoutait volontiers les autres et avec un intérêt sincère. Quand il fallait parler, il avait l'élocution facile et chaude; ayant beaucoup vu et beaucoup observé, il avait toujours quelque chose d'utile et de neuf à dire. Si la conversation tombait sur sa vie et ses œuvres, ce

qui arrivait souvent dans sa vieillesse, il s'épanchait avec une simplicité exquise et avec une ardeur qui plaisait. Tant de candeur dans le succès et tant d'indulgence désarmaient l'envie.

M. Alfred Mame aimait les exercices physiques, surtout l'équitation. Cette habitude avait perfectionné son élégance naturelle et contribua beaucoup à maintenir sa santé, malgré de grands travaux. A soixante-quinze ans, il galopait encore dans ses allées. Quand il ne put plus monter, ce fut pour lui un dur sacrifice, et il ne se résigna jamais à vendre un petit cheval favori, désormais inutile. Mais sa passion constante et son seul luxe, ce furent les fleurs. Il est impossible de raconter la vie de M. Mame sans parler un peu longuement de sa villa des Touches.

## II

En 1848, au bruit des doctrines socialistes et des événements qui se précipitaient en catastrophes, la France avait peu le goût de la lecture et des livres; les affaires de librairie marchaient mal ou pas du tout, à Tours comme ailleurs. Les compositeurs et les relieurs sans travail durent s'embrigader dans les ateliers nationaux que la République venait d'inaugurer. S'ils faisaient peu de besogne, ils recevaient aussi peu d'argent, et la misère était au bout de ces essais ridicules, qui n'étaient qu'un chômage déguisé. En ruinant l'État, on trouvait le moyen de démoraliser les ouvriers.

M. Alfred Mame eut pitié de cette situation; comme ses capitaux venaient d'être absorbés par les agrandissements successifs faits à sa maison et par l'extension donnée à ses affaires il lui vint à l'esprit, ou plutôt au cœur, de vendre sa propriété des Touches. En attendant des jours meilleurs, on continuerait à entasser des monceaux de livres dans des magasins déjà très encombrés. Il n'y avait pas d'autre solution en vue.

Le sacrifice était pénible à plusieurs points de vue; on peut dire qu'il était héroïque. Non seulement c'était jeter dans l'inconnu des sommes importantes; mais le propriétaire se privait tout à coup d'une distraction dont il avait



besoin. Il était déjà passionné pour cette villa, qu'il commençait à transformer par des embellissements bien entendus et dont il entrevoyait la splendeur future. Comment abandonner ce rêve au moment où il se réalisait ? Il n'hésita pas : l'amour des ouvriers fit taire l'amour de la campagne et des fleurs.

Cette bonne action fut récompensée. Le nouvel acquéreur, descendant de régicide enrichi par l'achat de biens nationaux, fit de grands frais pour améliorer cette terre, se ruina et finit par se pendre. L'ancien possesseur, dont les affaires avaient repris et prospéré au delà de toute attente, put racheter son bien dans d'excellentes conditions. Il en fit une résidence vraiment royale.

La situation des Touches est splendide, comme toute cette partie des bords de la Loire où s'élèvent les merveilleux châteaux de la Renaissance : Chambord, Blois, Vendôme, Chenonceaux, Loches. Du haut d'une colline, l'œil contemple un immense panorama. A travers la vallée, couverte de moissons et d'arbres, le fleuve coule entre ses rives de sable en faisant de nombreux circuits. En face, sur l'autre rive, sont de gracieux coteaux tapissés de vignes. Devant soi, le château de Luynes ; à droite, dans le lointain, on aperçoit par une échappée riante la ville de Tours et les deux clochers de Saint-Gatien ; à gauche, une autre vallée ouvre à l'œil des perspectives sans fin où l'imagination suit vaguement le cours sinueux de la Loire.

A l'intérieur, le paysagiste habile auquel M. Mame avait laissé toute liberté, a su tirer parti de tous les accidents du sol. En bas, au niveau de la plaine, deux vastes pièces d'eau superposées sont alimentées par une source abondante et un puits artésien ; des flottilles de cygnes et de canards exotiques les sillonnent sans cesse ; sur les bords s'ébattent des oiseaux rares, avec des attitudes pittoresques. Tout autour, des allées de grands arbres. Sur la pente, des pelouses harmonieusement ondulées, piquées de bouquets d'arbustes et de massifs de fleurs, encadrées d'un côté par un bois de pins et de l'autre par des marronniers et des chênes.

Au centre, la maison dont l'aspect antique et simple fait contraste avec la fraîcheur de la verdure, la richesse des

parterres et les tapis de plantes aux feuillages variés dont les dessins ressemblent à de gigantesques cachemires. M. Mame a voulu conserver ces vénérables murailles, telles qu'il les avait reçues ; seule une petite tourelle blanche donne une apparence de château à cette vaste ferme.

Au-dessus, les serres, dont la réputation est universelle. Elles sont à la fois remarquables par leur étendue, par leur parfait entretien et par les belles collections de plantes qu'elles abritent. Peu d'établissements publics peuvent rivaliser avec elles. Cette visite est un charme pour le connaisseur. Signalons en courant la serre des bégonias, la serre des azalées, la serre des palmiers, la serre des orchidées. Cette dernière a peu d'égales ; pour la former, M. Mame s'était mis en relations avec les plus célèbres amateurs de Belgique, de Hollande et des autres pays. Au milieu de ces plantes aux formes étranges, aux vives couleurs, aux racines aériennes et aux fleurs capricieuses, on se croit transporté dans un pays fantastique. Cette végétation, où tout est bizarre à l'œil, d'où s'exhalent des parfums inconnus et où rien ne ressemble à ce que nous voyons dans nos climats, apparaît comme un paradoxe ou un rêve. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus, des nuances de la couleur ou des excentricités de la forme. L'œil passe violemment des tons éclatants et riches aux teintes assoupies et à la pâleur malade. Le feuillage n'est pas moins extraordinaire ; ici des lamelles d'or ou d'argent où se joue le soleil ; là des moires chatoyantes ; ailleurs le plus moelleux des velours. Certaines plantes ont une teinte unie dont le regard ne semble jamais atteindre le fond ; d'autres sont éblouissantes et changeantes comme la queue du paon ; il y en a qui présentent toutes les splendeurs de l'arc-en-ciel, tantôt harmonieusement fondues et assorties, tantôt jetées pêle-mêle sur un fond vert, tantôt mises en relief par les plus originales juxtapositions. On conçoit la passion qu'excite cette flore singulière dont l'existence est composée de surprises, et qui semble défier toutes les lois et toutes les prévisions ; mais il faut avoir beaucoup de temps et beaucoup d'argent pour s'occuper de ces produits encore plus délicats que rares.

Au delà des serres, un jardin potager et un verger semés

d'espèces rares et cultivés d'après les dernières méthodes. Sur le côté, près de la grille du portail d'entrée, des écuries, bâtiment grandiose, blanc et rouge, où tout est aménagé suivant les règles du goût le plus raffiné. Le prince Frédéric-Charles, comparant la somptuosité de cet édifice et la simplicité bourgeoise de la maison du maître, ne put s'empêcher de dire, avec un sourire germanique : « Mais c'est ici le vrai château ! »

A l'extrémité enfin, sur le plateau, une forêt coupée d'allées et de petits chemins, qui rappelle les bois de Trianon à Versailles.

Pour arroser tout cet espace, la source qui est au bas et qui alimente les étangs ne suffisait pas. M. Alfred Mame a fait percer un puits artésien dont l'eau est abondante. Une machine à vapeur l'élève jusqu'au sommet du plateau ; là elle est reçue dans un bassin qui sert de réservoir et distribuée dans toutes les directions par de nombreux conduits. L'arrosage est ainsi facile et la fraîcheur merveilleuse.

Le principal ornement de la maison est une galerie de tableaux et de gravures. M. Mame acquérait volontiers une belle toile lorsqu'il en avait l'occasion, et il se laissait guider dans ses choix par un habile connaisseur de ses amis ; aussi tout est de goût excellent et plusieurs morceaux de valeur. Citons de mémoire des fleurs de Seghers, deux Greuze, dont l'un est une charmante tête de jeune fille ; un Drouais représentant un buste de jeune garçon, dont le musée de Tours possède la reproduction en tapisserie des vieux Gobelins ; une ravissante *Enfant à la gaufre* de quelque maître flamand ; un Téniers ; un paysage de Corot. On y voit plusieurs originaux de Gustave Doré, une brochette d'oiseaux de Giacomelli, des dessins de Catenacci, de Hallez, des eaux-fortes de Fouquier et de quelques autres artistes dont la maison Mame a utilisé le talent pour ses livres illustrés. Rien dans cette collection qui puisse blesser le regard d'une jeune fille ou d'un enfant. Celui qui a réuni toutes ces œuvres n'était pas évidemment de ceux qui pensent que l'art excuse tout ; il respectait ses hôtes, ses amis, ses enfants et soi-même.

L'achat de ces objets d'art et l'entretien de la villa, notam-

ment des serres, coûtaient des sommes considérables. A plusieurs reprises la conscience de M. Mame s'en alarma. Cet argent ne serait-il pas plus utilement dépensé en fondations scolaires ou charitables ? N'était-ce pas dépasser la mesure convenable à un simple particulier, à un patron ayant charge d'âmes ? Pour résoudre ce cas et retrouver la paix, il eut d'abord recours aux lumières de Mgr Guibert, alors archevêque de Tours, son ami et son confident. Après la mort du sage cardinal, il consulta de graves conseillers en qui il devait avoir pleine confiance. La décision fut toujours la même : non seulement il trouvait aux Touches un repos mérité, utile, nécessaire même au milieu de tant de préoccupations et après tant de travaux ; mais un grand nombre d'ouvriers et de jardiniers avaient ainsi une existence assurée, salubre à leur âme et saine à leur corps. Changer leur situation serait un désastre pour ces braves gens et pour leurs familles. D'ailleurs les frais de ce luxe, le seul qu'il se permit, n'excédaient pas les revenus ou les convenances de sa situation ; loin de s'en étonner ou de s'en scandaliser, on était plutôt porté à l'admirer. Plût au Ciel qu'il eût beaucoup d'imitateurs ! Ce n'est point par de tels goûts que la ruine menace les familles, que les sources de la charité sont taries et que la paix sociale est compromise !

Ces bonnes raisons le convainquirent, et jusqu'à la fin de sa vie le vénérable vieillard vint contempler aux Touches le réveil printanier. Le spectacle de cette vie éclatant de toutes parts en feuilles, en fleurs et en parfums le ranimait et l'élevait naturellement vers Celui qui fait pleuvoir les rayons du soleil et les gouttes de la pluie. Il n'était point de ces jouisseurs ingrats ou de ces observateurs à vue courte qui ne dépassent jamais, par un élan du cœur, l'horizon des yeux et des sens. A travers les beautés de la création et au-dessus d'elles, il voyait la munificence du Créateur. L'admiration et la reconnaissance réunies dilataient alors cette âme enthousiaste et chrétienne ; la joie paisible qui en débordait se déversait en bienfaits sur les hommes. On ne saura jamais combien de requêtes sont arrivées aux Touches et combien d'aumônes en sont parties.

Ceux qui connaissaient plus intimement M. Alfred Mame se servaient quelquefois de cette innocente passion pour l'attendrir, bien qu'à vrai dire toute diplomatie fût inutile pour cela. Voici comment lui écrivait une de ses amies :

« Cher Monsieur, vous me pardonnerez, parce que vous pardonnez toujours ; vous me donnerez, parce que vous donnez toujours ; et votre charité voudra même ne pas me trouver importune, parce que le bon Dieu vous a mis au cœur non seulement le devoir, mais encore l'attrait de la charité. Encouragée par toutes ces pensées, j'ose encore vous tendre la main, comme le pauvre au riche, et je vous dirai avec le pauvre : Dieu vous le rende !

« Quand j'eus le plaisir d'aller vous voir aux Touches avec mon cher mari, je lui disais en revenant : Ces fleurs représentent les bonnes œuvres de ce grand chrétien ; elles sont plus abondantes, plus riches de couleurs, plus suaves de parfum que partout ailleurs. Lorsque M. Mame donne une pièce d'or, son bon ange fait pousser une tige et cette tige va s'épanouir au paradis. Eh bien ! cher Monsieur, laissez faire encore aujourd'hui votre bon ange, et permettez-moi de cueillir quelques-unes de ces pièces d'or qui sont la graine de vos fleurs. Je suis bien ambitieuse : c'est *cinq cents francs* que je voudrais !

« Quel chiffre j'ai osé tracer ! Mais que de petites mains aussi vont se lever pour vous bénir ! Le soir, la mère de famille si intéressante, pour laquelle je vous demande, entourée de ses enfants, leur apprendra à prier pour leur bien-facteur, et les innocents verront dans leur sommeil un ange du paradis planter de belles fleurs. Cet ange sera votre ange gardien.

« Pardonnez-moi, cher Monsieur, et ma supplique et la forme de ma supplique ; mais après la mère, après les petits enfants, sachez qu'il y aura encore une âme priante prononçant votre nom avec reconnaissance : ce sera la mienne.

« Bien à vous, cher Monsieur, avec un respect plein de vénération et d'affectueuse gratitude. »

Voici la réponse datée des Touches :

« Chère Madame, il faudrait avoir le cœur bien dur pour ne pas répondre bien vite à une demande faite en des termes

si charmants et si fleuris. Je m'empresse donc de vous envoyer les cinq cents francs que vous désirez et je suis vraiment tout heureux de pouvoir soulager par vos mains charitables la famille que vous me recommandez. J'y penserai demain pendant la visite de mes fleurs, auxquelles je trouverai, comme vous le dites, un éclat et un parfum particuliers.

« Croyez, chère Madame, à mes sentiments respectueux, mais bien affectueux et profondément dévoués.

« A. MAME. »

On veut naturellement connaître ce qu'on aime. M. Mame possédait à fond la science de ses serres. « Le premier travail d'apprenti qu'il me donna, raconte M. Quantin, fut la composition du catalogue de ses plantes. Dieu sait si je trouvais amères les racines de la science typographique, et si je maudissais les noms extraordinaires pour qui mes doigts étaient obligés de plonger dans des cassetins peu fréquentés! M. Mame corrigeait en souriant les innombrables fautes de mes épreuves, sans dictionnaire, connaissant exactement et comme familièrement tous les termes de botanique. Ce n'était pas un amateur pour rire. »

Tout n'était pas perdu au milieu de cette magnificence. M. Mame faisait un jour, avec sa bonne grâce habituelle, les honneurs de sa campagne à une vénérable supérieure d'hôpital. Après avoir admiré beaucoup de choses, on arrive au bord des étangs : « Oh! les beaux canards! » s'écrie tout à coup la religieuse, en montrant deux magnifiques bêtes qui s'élançaient à l'eau. Son interlocuteur explique leur provenance, leurs singularités et leurs mérites. « Sont-ils bons à manger? » interrompt tout à coup la visiteuse. — Je ne sais; en tout cas, ce serait des rôtis un peu chers, car ils me coûtent 500 francs. — 500 francs! exclame naïvement la bonne Sœur, songeant peut-être à ses malades. — Oui; mais rassurez-vous, ma Mère; ces braves canards pondent et je vends leurs œufs à un très bon prix; le Jardin d'acclimatation de Paris vient de m'en acheter quelques-uns. Ces messieurs payent ainsi les frais de leur pension. » Il aurait pu en dire autant de plus d'une bête et de plus d'une fleur; même là se

retrouvait l'homme d'ordre et l'homme avisé que nous avons vu organiser les ateliers de reliure. Il lui arriva de revendre avec profit quelques tableaux, soit qu'ils eussent cessé de lui plaire, soit qu'il voulût les échanger contre de meilleurs. C'est ainsi qu'un riche Américain réussit à se faire céder une toile de Millet; mais le bénéfice allait aussitôt aux pauvres. Il s'était de plus imposé de prélever leur part à un taux fixé d'avance, chaque fois qu'il se procurait un plaisir ou qu'il faisait une acquisition de ce genre.

Quand l'âge ne lui permit plus de parcourir à pied ou au galop de son cheval les belles allées de sa villa des Touches, il aimait encore à s'y faire promener en voiture découverte. Rien dans ces sites familiers ne lui rappelait un souvenir amer. Il pouvait jouir avec fierté devant sa conscience, devant ses concitoyens et devant Dieu, de cette solitude enchantée conquise par son intelligence et par son travail. Pas une feuille de ses arbres, pas une fleur de ses parterres, pas une goutte d'eau de ses étangs n'avait coûté une larme, n'était le produit d'une rapine ou d'une déloyauté. S'il avait été moins modeste, il aurait pu ajouter que parmi les témoins de sa longue vie aucun n'avait un mot de reproche sur les lèvres ou un sentiment d'envie au cœur; il était également aimé et vénéré de tous.

### III

Un tel homme ne pouvait manquer de patriotisme. Il en avait donné des preuves toute sa vie en contribuant au bien-être de ses concitoyens, à l'embellissement de sa ville et au triomphe de l'industrie française dans les expositions internationales. Les malheurs de l'année terrible lui fournirent l'occasion de le faire éclater à tous les yeux.

Pendant le siège de Paris, il offrit ses ateliers à la Défense nationale pour y établir des fabriques de boîtes à munitions, de cartouches et de cartes géographiques; c'était rendre un grand service en s'imposant un grand sacrifice; on lui proposa une indemnité, mais il la refusa énergiquement. Il ne voulait pas s'enrichir des malheurs de la France, comme le firent tant d'autres. Plus tard, quand on lança une souscription nationale pour payer les cinq milliards d'indemnité de

guerre, imposés aux vaincus, il s'inscrivit un des premiers pour 100 000 francs, à la condition expresse que cette somme ne lui serait jamais rendue et qu'elle serait employée à une œuvre d'utilité publique, si l'essai ne réussissait pas. Quelque temps auparavant, il s'était montré plus généreux et plus courageux encore.

La délégation du gouvernement, longtemps établie à Tours dans le palais de l'archevêque, s'était retirée à Bordeaux à l'approche des Prussiens. La ville, absolument ouverte, ne pouvait se défendre et ne l'essaya pas. Le généralissime des ennemis trouva néanmoins un prétexte pour lui imposer une forte contribution de guerre. Il n'y avait pas à discuter, mais à s'exécuter; malheureusement, dans le désarroi où se trouvaient toutes choses, la somme exigée ne put être recueillie à temps et le prince Frédéric-Charles irrité condamna Tours à douze heures de bombardement. Les obus pleuvaient déjà des collines situées de l'autre côté de la Loire, et l'on pouvait redouter les plus grands malheurs. A ce moment, M. Alfred Mame prend une résolution héroïque : il s'avance, traverse le pont de pierre sous les projectiles prussiens, se rend auprès du généralissime et se fait caution pour la ville. Comme il énumérait ses titres : « Cela me suffit, répondit Frédéric-Charles; votre signature est connue du monde entier, et je vais faire cesser le feu immédiatement. » Grâce à cette initiative, Tours fut épargné. Le prince allemand prouva qu'il savait apprécier cette conduite. S'étant établi un peu plus tard dans la villa même de M. Mame, aux Touches, il défendit, sous les peines les plus sévères, à ses officiers et à ses soldats d'y couper même une fleur.

Quelques années après, en 1877, le maréchal de Mac-Mahon, qui connaissait ce trait de courage civique et la haute situation de M. Mame, l'engagea vivement à se présenter pour la députation. Celui-ci résista, car il avait toujours eu de la répugnance pour la politique. Vaincu enfin par les instances de la maréchale, qui vint le lui demander en personne, et par les exhortations du cardinal Guibert, qu'on fit intervenir, il donna son nom; mais toute sa propagande se réduisit à l'impression d'une profession de foi et à l'envoi des bulletins. Le candidat lui-même déclarait à qui voulait



l'entendre qu'il ne désirait pas du tout être député. Dans ces conditions il était difficile qu'il réussit ; il eut néanmoins une belle minorité. Cet échec fut un bonheur. Non seulement les séances de la Chambre lui auraient fait perdre un temps précieux, mais avec ses habitudes de loyauté, de netteté, de probité méticuleuse, il eût été parfaitement dépaysé dans le Parlement. Il y aurait fait peu de chose et beaucoup souffert.

M. Mame ne regardait pas ses ouvriers comme ses électeurs, mais comme ses enfants. Nous avons dit quelques-unes des choses qu'il avait faites pour eux ; le cœur avec lequel il les faisait est plus admirable encore que les choses elles-mêmes, considérées froidement au point de vue technique.

Il visitait souvent leurs familles ; mais les trois ou quatre dimanches qui précédaient son départ pour la campagne, vers le milieu d'avril, étaient principalement consacrés à la *Cité*. Avant de commencer, il prenait des renseignements précis sur chacun et logeait toutes ces notes dans sa puissante tête. Arrivé au domicile où on l'attendait, il ne parlait jamais de l'imprimerie ou de la librairie, mais il s'informait avec une condescendance paternelle des affaires de la famille, de ce qui manquait, des réparations que l'on désirait. Il était parti les poches pleines, il rentrait les poches vides. On devine avec quelle sollicitude les ménages suivaient cet itinéraire. On savait à quel numéro il s'était arrêté et l'on calculait le jour et l'heure où on le verrait à son tour franchir le seuil. Les requêtes étaient préparées et pleuvaient. Là on demandait une cuisine, ici une grille, ailleurs un replâtrage, des tapisseries ou autre chose. Des caprices plus ou moins raisonnables se glissaient dans ces suppliques. Il fallait ensuite aux employés beaucoup d'industrie pour éluder quelques promesses plus nuisibles qu'utiles, tout au moins pour gagner du temps.

Ce que les ouvriers de Tours appréciaient particulièrement chez leur patron, c'est le respect de leur liberté et de leur dignité. Ceux qui font le bien froissent quelquefois ce sentiment de fierté qu'il faut bien se garder de détruire, car c'est

un puissant ressort moral. L'aumône chrétiennement donnée et chrétiennement reçue est chose excellente, mais difficile. Si quelques-unes des conditions requises viennent à manquer, elle peut avoir des effets déplorables. Il vaut infiniment mieux, lorsque c'est possible, aider les hommes à se suffire en leur fournissant les moyens de travailler et en réveillant en eux les énergies qui sommeillent. Il ne suffit pas d'être riche et d'ouvrir la main pour être bon; il faut encore donner avec intelligence.

C'est ce caractère qui frappe dans les nombreuses occasions où les ouvriers de M. Mame lui ont exprimé leur reconnaissance. Rien dans leur déférence respectueuse qui ressemble au langage d'une congrégation pieuse ou à l'attitude des clients d'un bureau de bienfaisance en face de leur directeur.

#### IV

M. Alfred Mame unissait si bien dans son dévouement sa famille ouvrière et sa famille naturelle, qu'il est difficile de les séparer dans le récit; les événements de l'une sont les fêtes de l'autre. C'est surtout dans son intérieur que ce grand cœur épanchait des trésors de délicate tendresse, et c'est pour remercier Dieu de ce bonheur intime qu'il multipliait au dehors les bienfaits.

Nous savons peu de chose de sa piété filiale; il perdit de bonne heure son père et sa mère. Son frère fut sa première affection de famille et son premier chagrin, car il en fut bientôt privé. Il écrivait, le 2 novembre 1846 :

« Je suis arrivé hier de Paris où j'étais allé passer dix jours dans de tristes circonstances. Mon frère, qui était revenu de Rome dans un état de santé assez inquiétant, comme vous le savez, est de plus en plus malade. Je me suis décidé à le mener à Paris où j'ai vu les meilleurs médecins. J'ai malheureusement acquis la douloureuse certitude que la maladie de poitrine dont il est atteint me laisse bien peu de chances de le conserver.

« La perte dont je suis menacé est une chose affreuse pour moi. J'aime mon frère de toute mon âme; le seul espoir de tranquillité et de bonheur que je pouvais avoir pour l'avenir

était fondé sur la pensée de finir mes jours près de lui, à ma sortie des affaires. Il me faudra un grand courage, je vous assure, pour supporter le fardeau si lourd de ces affaires, lorsque je serai privé de l'appui moral que j'avais dans mon pauvre Edmond. »

La maladie suivit son cours avec des alternatives de hausse et de baisse. Les lettres de cette époque sont toutes pleines de cette préoccupation. Le mieux n'est jamais assez sensible pour le délivrer des inquiétudes qui l'obsèdent et lui enlèvent une partie de l'énergie dont il aurait besoin. En vain on est en retard sur le chiffre de l'an passé; il a peu la tête à ses presses. « Mon frère est un peu mieux depuis hier, écrit-il le 11 avril 1847, mais son état ne laisse plus aucune espérance. Je suis bien malheureux, je vous assure. »

Une lettre de M. Fournier à un des voyageurs de la maison nous donne quelques détails sur le dénouement :

« Tours, 11 mai 1847.

« Mon cher Monsieur, j'ai une triste nouvelle à vous annoncer, celle de la mort de M. Edmond. Il a succombé samedi 8, à midi, à la suite d'un accident qui depuis trois jours avait rendu le danger beaucoup plus imminent. Le médecin de Paris est venu le 5, mais il n'a pu apporter aucun remède au mal. J'aurais désiré vous en informer plus tôt, sachant tout l'intérêt que vous preniez à cette pénible situation; mais il m'a été impossible de savoir avant ce jour la ville où je devais vous écrire.

« Dimanche, la cérémonie a eu lieu en présence d'un concours fort nombreux de personnes de la famille, de la ville et de la maison. M. Mame a voulu faire bonne contenance; mais sa douleur comprimée lui a causé dans la soirée, pendant trois heures, une crise nerveuse très vive.

« Hier avait lieu le premier service. M. Alfred était accablé, mais ses nerfs s'étaient détendus; il y avait de l'abattement, mais plus de contractions. M. Petiteau était également consterné. Ils sont partis ce matin tous les quatre pour les Touches, où ils resteront jusqu'à jeudi soir. M. Mame était mieux.

« Voilà, en bien peu de mots, les principales circonstances

de cet événement qui nous a beaucoup affectés et qui vous touchera de même, non seulement pour la perte si regrettable de l'excellent M. Edmond, mais pour l'affliction que son frère en éprouvera longtemps encore. »

Le 24 mai, M. Mame disait dans une lettre à M. Caillé : « Je n'ai pas eu le courage de vous écrire plus tôt. Quelque préparé que je fusse au coup qui vient de me frapper, cette cruelle séparation d'un frère tendrement chéri m'a laissé dans un accablement moral qui ne m'a pas permis pendant plusieurs jours de m'occuper de mes affaires.

« Cet événement aura une triste influence sur toute ma vie. Il y avait entre mon frère et moi une communauté de sentiments qui nous avait liés plus étroitement que ne le sont les frères qui s'aiment le mieux. C'est une affection qui occupait dans mon cœur une place que rien ne peut combler.

« Cette perte renverse tous mes plans d'avenir et brise tous les projets que j'avais faits pour l'époque du repos auquel j'aspire.

« Il me reste, mon cher Caillé, de grands devoirs à remplir. J'ai de lourdes charges, et les affaires deviennent de plus en plus difficiles. A défaut d'ardeur et d'entrain qui ne seront plus guère en moi, j'espère trouver le courage nécessaire pour remplir ma mission jusqu'au bout; je compte que vous me seconderez avec tout le zèle et le dévouement dont vous m'avez donné des preuves à plusieurs reprises. »

Les sympathies qu'il rencontra parmi ses parents et ses amis, l'affection de ses ouvriers, le séjour à la campagne, le travail urgent, la reprise des préoccupations ordinaires et l'action calmante du temps endormirent enfin cette plaie; mais elle resta longtemps vive, et ce n'est que tard qu'elle parvint à se cicatriser.

Nous ne dirons qu'un mot de sa douce et bien-aimée compagne : elle était digne de lui par l'esprit, par le cœur, et surtout par la charité. Toute sa vie paisible a été employée à faire le bien. Son mari, témoin de ses vertus aimables et de ses bonnes actions cachées n'avait pas seulement pour elle de la tendresse, mais de la vénération. Unis ensemble

en 1833, dans la fleur de leur jeunesse, ils ont célébré leurs noces d'or et leurs noces de diamant et vu les enfants de leurs petits-enfants. Jamais le plus léger nuage n'a passé sur ce chaste amour; ils ont traversé cette longue vie en se tenant par le cœur et par la main et en se rendant heureux et meilleurs.

L'année 1859 fut mémorable pour M. Alfred Mame par le mariage de son fils unique Paul, âgé de vingt-six ans, avec une fille du célèbre juriconsulte Dalloz. Toutes les convenances se réunissaient pour rendre cette union parfaitement assortie. Quelques lettres écrites à cette occasion montrent à nu le cœur du père et la bonté du patron :

« J'ai écrit hier à M. Fournier pour lui faire connaître le vif désir de notre chère fille qu'une partie de la somme destinée à sa corbeille soit employée en cadeaux ou secours aux ouvriers peu aisés de la maison, le jour de son mariage. Elle ne veut pas qu'il y ait, ce jour-là, une seule personne souffrante ou malheureuse parmi tout ce monde au milieu duquel elle est destinée à vivre. Paul et moi nous ne pouvons qu'approuver beaucoup cet excellent sentiment.

« Je compte faire aussi des distributions de secours aux pauvres de notre paroisse; mais pour ce qui regarde la maison, cette répartition sera peut-être délicate. Je viens vous prier de commencer sans bruit une enquête à ce sujet, et de vous entendre avec Barbot et Richer sur ce qu'il y aurait de mieux.

« Je ne fixe pas la somme; je donnerai ce qui sera nécessaire pour que tout le monde soit content. Arriverait-on avec 2 000 francs, par exemple? Répondez-moi dès que vous pourrez. »

Divers projets ayant été offerts, il préfère celui de M. Caillé et lui écrit : « Votre combinaison me semble la meilleure et je l'accepte avec empressement; seulement il faut forcer les chiffres.

« Hier, nous avons offert à notre chère Marie sa corbeille de mariage. Elle était toute confuse de ce qu'elle appelle nos magnificences et exprimait le regret que nous n'ayons pas employé la presque totalité de cet argent en fonda-

tions utiles dans la maison. Je lui ai promis que ses intentions seraient remplies, et il faut absolument trouver le moyen de contenter tout le monde.

« Je n'ai qu'un fils; le jour de son mariage sera le plus heureux de ma vie. Je veux qu'il soit heureux pour tous et que le 3 mars soit un jour de bénédictions pour celle qui sera désormais l'ange de notre maison. Voici donc ce que je propose :

« 1° La Société de secours mutuels et de retraites pour les ateliers de reliure sera fondée sous les auspices et sous le patronage de notre chère fille; les livrets et les timbres porteront la date du 3 mars. Je maintiens la promesse que j'avais faite de souscrire pour 500 francs. 2 000 francs seront versés le 3 mars au nom de Mme Paul Mame, et la Société fonctionnera immédiatement.

« 2° Il sera remis le même jour 5 francs à toutes les femmes et enfants de l'atelier, indistinctement; ce qui produira probablement 1 000 francs;

« 3° Une distribution extraordinaire serait faite aux ouvriers, ouvrières ou enfants nécessiteux; 1 000 francs pourront être employés pour cette distribution, que vous ferez soit en argent soit en bons.

« C'est ici le côté épineux de l'affaire; mais il me semble qu'il y aurait un moyen de s'en tirer : ce serait de proclamer dans l'atelier que des secours seront donnés à tous ceux qui en feront la demande. De cette façon, ceux qui n'auraient pas réclamé n'auraient rien à dire. Quant aux demandes qui seraient faites, on en apprécierait la justesse et on donnerait plus ou moins suivant la position des individus; mais on ne refuserait à personne.

« Il y a des pauvres femmes, telles que la mère Chollet, la veuve Martin, etc., auxquelles on pourrait donner 15 à 20 francs, en sus des 5 francs qu'on donnerait à tous indistinctement. Si le malheureux Blancheton vit encore, on pourrait lui donner 30 à 40 francs.

« 4° On accorderait une demi-journée de congé, sans retenue de salaire, à tout l'atelier.

« Dites-moi ce que vous pensez de ce projet, qu'il est temps encore de modifier. De cette façon, la reliure absorbe-

rait 4 500 francs. Je crois que l'imprimerie se contenterait facilement de 2 500 francs. J'ai déjà disposé d'environ 3 000 francs pour d'autres bonnes œuvres, distribution aux pauvres de la paroisse, etc.; ce qui complète la somme de 10 000 francs que nous désirons affecter à cette journée.

« Je confie cette affaire à vos bons soins et à votre amitié; vous en comprenez toute l'importance et vous sentez combien nous désirons qu'elle ne soit la cause d'aucun mécontentement ou désordre. »

Parmi les trésors entassés dans la corbeille se trouvait un *Livre d'Heures*; tous les arts avaient fait effort pour que ce fût un vrai bijou; la reliure était splendide et les amateurs s'extasiaient devant ce chef-d'œuvre. M. Mame n'oublie pas de féliciter les artistes et demande ce qui pourrait leur faire plaisir. Enfin tout a réussi.

« Je suis bien heureux, écrit encore le père, d'apprendre que vous approuvez mon projet, et qu'il a été bien accueilli par tous nos ouvriers. J'aurais été désolé que cette circonstance fût l'occasion de quelque trouble dans la maison, tandis que nous désirons au contraire si vivement qu'elle soit un gage d'union entre tous.

« Je vous laisse donc carte blanche pour arranger les choses de manière qu'il en soit ainsi, dussiez-vous dépasser un peu mon budget. Encore une fois, il faut absolument que tout le monde soit heureux et content le 3 mars.

« Vous pouvez comprendre dans votre distribution le pauvre Lebas pour un ou deux louis.

« Je vous envoie aujourd'hui, par le chemin de fer, un petit paquet contenant deux boîtes à l'adresse de Firmin et de Barbot. Elles contiennent chacune une très belle épingle. Veuillez les leur offrir *de la part de la mariée*, comme souvenir et remerciement pour les soins donnés à leur livre de mariage, lequel livre a obtenu le plus grand succès d'admiration.

« Il y a aussi dans le paquet une petite boîte pour Mme Delbos. Remettez-la lui de la part de Paul; c'est un petit souvenir religieux qu'il lui avait promis pour le jour où il se marierait.

« Paul aurait voulu écrire lui-même un mot à Barbot et à

Firmin; il voulait aussi vous écrire pour vous remercier du zèle que vous mettez à accomplir les intentions de sa fiancée; mais il est occupé au delà de toute expression par les préparatifs de son mariage, et il n'a guère la tête à lui.

« Nous sommes bien heureux, bien émus, bien attendris. J'espère que vous serez tous avec nous de cœur, le 3 mars.

« Tout à vous bien cordialement.

« A. MAME. »

## V

Cette solidarité cordiale entre le patron et les ouvriers alla toujours grandissant; elle éclate dans toute sa beauté lors des noces d'or et des noces de diamant de M. et de Mme Mame, en 1883 et en 1893. Les écussons, les chœurs, les toasts et les discours parlaient de reconnaissance pour le père des ouvriers, d'admiration et de vénération; les cœurs ne démentaient pas les lèvres. La ville de Tours et la France entière, en écoutant les échos de ces démonstrations enthousiastes, s'y associaient dans une légitime mesure.

M. Alfred Mame laissait ainsi déborder son cœur en 1883, avec une familiarité patriarcale : « Je suis on ne peut plus touché et reconnaissant du témoignage de votre bonne amitié et des sentiments excellents si bien exprimés par vos délégués à l'occasion de ma double cinquantaine.

« Elle réveille en moi de vieux et bien doux souvenirs. D'abord l'époque où, tout jeune encore et avec une fortune modeste, je prenais la direction de la maison fondée par mon père en 1795, à laquelle j'ai donné un si grand développement; puis le jour de mon mariage avec l'excellente femme, une amie d'enfance, qui m'a donné un demi-siècle de bonheur.

« Le petit nombre d'entre vous, mes vieux collaborateurs, qui ont assisté presque au début de cette longue carrière, vous diront qu'elle a été tout entière remplie par un travail opiniâtre, honnêtement pratiqué.

« Ils vous diront que j'ai fait ma fortune tout entière à la sueur de mon front, sans recourir à des spéculations étrangères à mon industrie, et dans les limites les plus sévères de l'honneur et de la probité.



« Mon plus grand titre de gloire sera de laisser à mes enfants un nom pur et respecté.

« Quant à vous, mes chers amis, je vous ai toujours aimés et considérés comme mes enfants. Je vous ai toujours associés à mes intérêts, et, à mesure que ma fortune s'étendait, je cherchais tous les moyens possibles d'améliorer votre sort.

« Les institutions que j'ai fondées et que vous énumérez tout à l'heure, resteront comme un témoignage de ma préoccupation constante pour vous garantir, dans le présent et dans l'avenir, contre les mauvaises chances de la gêne et de la souffrance.

« Je crois avoir fait pour vous tout ce qu'il était possible de faire, et, au moment où mon âge m'oblige à me séparer de vous, j'aurai la confiance que mes enfants et petits-enfants continueront les œuvres que j'ai fondées.

« La médaille que vous venez de m'offrir a été pour moi la plus douce surprise. Elle est magnifique et rien ne pouvait m'être plus agréable ; elle figurera au premier rang au milieu de toutes celles qui m'ont été décernées pendant ma carrière industrielle, et sera toujours la plus précieuse.

« J'aurais voulu marquer par une réjouissance ce double anniversaire ; mais les circonstances ne s'y prêtent pas, car nous avons près de nous des malades qui nous sont chers. J'ai donc dû renoncer à vous donner une journée de plaisir, dont nous trouverons plus tard peut-être l'occasion.

« En attendant, je vous offre une gratification de quinze mille francs, qui va vous être distribuée tout à l'heure dans les proportions les plus équitables ; plus une journée de congé, qui vous sera payée comme une journée de travail ; puis enfin ma photographie.

« J'espère que vous garderez avec plaisir l'image de votre vieux patron, et surtout que vous lui conserverez votre estime et votre amitié, qui seront la plus douce récompense de ce qu'il a pu faire pour vous. »

Ce jour-là, le maître révélait le fond de son cœur. Dix ans plus tard M. Viot, gendre et successeur de M. Fournier, exprimait avec la même vérité les sentiments de tous quand il disait au chef de la maison Mame :

« Cher et vénéré patron,

« Il y a dix ans, dans cette même salle, votre famille industrielle en fête se groupait autour de vous à l'occasion de votre cinquantaine. Dans tous les compliments qui vous furent adressés, on demandait à la divine Providence de vous accorder encore de longs jours sur la terre. Ce vœu a été exaucé : il y a aujourd'hui soixante ans que fut bénite votre union avec la fidèle compagne qui a été l'ornement et la consolation de votre vie. Il y a aujourd'hui soixante ans que vous êtes le chef du célèbre établissement qui vous doit sa splendeur.

« Peu d'hommes ont pu fournir une pareille carrière ; aussi, ce matin, dans le recueillement du sanctuaire, entouré de la couronne de vos enfants et petits-enfants, vous avez voulu célébrer vos noces de diamant, appelées ainsi, sans doute, parce qu'elles sont le témoignage de l'union la plus complète et la plus vertueuse, de même que le diamant est la plus brillante et la plus durable de toutes les pierres précieuses.

« Et maintenant, j'ai l'honneur d'être auprès de vous, en cette mémorable circonstance, l'interprète de votre maison entière, de tous les employés, ouvriers et apprentis, sans exception. Nous avons voulu que l'expression de notre reconnaissance et de notre dévouement fût gravée sur le bronze que vous voyez devant vous, et qui est dû au ciseau d'un artiste éminent. Ce génie ailé, qui semble prendre son vol en levant un bras vers le ciel, rappellera à vos descendants que leur aïeul, s'élevant au-dessus des mesquines passions humaines, s'est toujours tenu dans les régions sereines de la charité chrétienne, du travail et du dévouement véritablement sincère aux ouvriers.

« Cher et vénéré patron, puisque Dieu vous protège si visiblement, puisqu'il a exaucé nos vœux formés il y a dix ans, nous lui demandons, du fond de nos cœurs, de vous voir encore longtemps parmi nous, entouré de vos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Ils n'auront qu'à suivre vos traces pour marcher dans les voies de l'honneur et du devoir. »

Ce sont là de belles paroles et de beaux exemples, et la solution de la question sociale est là, comme le faisait remarquer ce jour même M. Armand Mame, avec une touchante fierté, en son nom et au nom de son frère Edmond, regrettant que sa parole ne pût franchir les murs de cette salle et de ces chers ateliers où tous les deux, suivant les vieilles traditions de famille, avaient porté la blouse de l'apprenti avant de devenir patrons :

« Vous aimez à nous considérer comme l'avenir de cette maison, et, j'ai l'orgueil de vous l'affirmer, entourés de cœurs comme les vôtres, les inquiétudes de l'heure présente s'effacent, il n'y a pas d'horizon trop sombre et nous sommes pleins d'espoir. Car ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que nous sommes passionnément attachés à la grande œuvre de famille, avec toutes ses institutions qui sont sa gloire et qui seront pour nous plus tard comme un héritage d'honneur. Nous n'avons qu'une pensée, qu'une ambition : travailler à votre bonheur à tous et conserver votre amitié.

« Messieurs, plusieurs d'entre vous, les voyageurs, vont bientôt nous quitter pour sillonner le pays en tous sens ; et, dans ces temps de grèves qui éclatent de toutes parts et de maisons qui sautent, on vous dira que l'accord du capital et du travail est désormais impossible, et que ce sont là deux époux mal assortis dont il faut prononcer le divorce définitif.

« A ces profonds penseurs, à ces économistes de bureau, vous pourrez répondre, vous souvenant de notre belle fête de dimanche, que dans notre maison de Tours, presque séculaire, jamais cette fameuse question sociale n'a même été effleurée, et que nous continuons à donner au monde du travail l'exemple d'une admirable union, en nous confiant les uns aux autres et en nous aimant ! »

La bonté de M. Mame ne se renfermait pas dans sa maison et dans son usine ; elle se répandait sur les malheureux du monde entier et venait au secours de toutes les œuvres dignes d'intérêt. Il avait, à la lettre, la passion de donner, et ses aumônes sont aussi célèbres que ses éditions. Ce n'était pas seulement de la ville de Tours et de la France, mais de l'Europe et de l'Afrique, que les requêtes affluaient. Aucune ne

le trouvait sourd. Les pauvres, les communautés religieuses et les bonnes œuvres se partageaient ses libéralités.

Parmi les établissements qu'il favorisa de sa bienveillance, nous devons citer le collège Saint-Grégoire, pour lequel il fit beaucoup et pour lequel il aurait fait tout, si les décrets et les lois scélérates ne s'étaient pas mis en travers de sa générosité. Il avait eu d'abord quelques préjugés contre les maîtres; mais l'expérience les dissipa bientôt. Il tint surtout en haute estime et en affection singulière cette éducation chrétienne, virile et distinguée, quand il eut vu son petit-fils Edmond la recevoir avec tant de profit et d'éclat.

Pour témoigner la reconnaissance de tous au vénérable vieillard, déjà malade, le R. Père recteur lui présenta un jour une députation composée de quelques élèves de chaque classe. M. Mame les reçut avec joie, et, en les voyant rangés devant lui par ordre de taille, comme des tuyaux d'orgue, il les félicita, les encouragea, les assurant que la jeunesse de ce temps était plus heureuse et donnait plus d'espérances que celle d'autrefois; puis, d'une voix grave : « Ce qui me rassure et me console en ce moment, dit-il, c'est que, dans tout le cours de ma longue vie, je n'ai pas imprimé une seule ligne contraire à la religion ou à la morale, et j'ai toujours voulu les servir. »

Comme presque tous ceux de sa génération, M. Mame avait été élevé et vécu assez longtemps en dehors des pratiques religieuses; mais il avait trop de vertus pour n'être pas chrétien. Un excellent prêtre, de ses amis, ouvrit facilement ce cœur et cet esprit qu'aucune passion n'aveuglait; et la foi, une fois en possession de cette âme, y grandit naturellement, sans affectation et sans violence, comme un bel arbre dans un bon terrain. Il porta dans sa vie spirituelle ce qui le distinguait dans sa vie industrielle et dans sa vie de famille, la loyauté, l'exactitude, la droiture, la candeur et la délicatesse. La philanthropie devint charité. Sans rien montrer de farouche, sous des apparences aimables et condescendantes, il accomplissait merveilleusement le grand précepte qui contient tous les autres : il aimait Dieu de tout son cœur et son prochain comme soi-même ! Si nous n'avions peur d'être indiscret, nous pourrions citer ici beaucoup de traits atten-

drissants, dont quelques-uns étonneraient peut-être ceux mêmes qui ont le mieux connu ce grand caractère.

La vieillesse encore verte et occupée de M. Alfred Mame fut vraiment le soir d'un beau jour; sa mort confiante et sereine couronna dignement une vie de travail, de bienfaits et de vertus; ses funérailles furent splendides. Toute la population de Tours y accourut; les magasins étaient fermés; le clergé, les communautés religieuses, la magistrature, l'armée, y assistaient. De nombreux discours furent prononcés sur sa tombe; mais ce qu'il y avait de plus touchant et de plus beau dans cette cérémonie funèbre, c'était le recueillement, les regrets, les éloges et l'admiration de tous. On oubliait les honneurs, les décorations, la richesse et les succès du grand industriel, pour ne se souvenir que des qualités aimables et des bonnes œuvres du grand homme de bien.

Dans cette immense multitude, le défunt ne comptait que des amis ou des obligés; pas un mot de haine, d'envie ou de soupçon n'eût osé sortir d'une seule bouche. Ce qui remplissait le cœur en regardant le long et glorieux passé, c'était la vénération; ceux qui voyaient plus haut et plus loin rayonnaient d'espérance. Comment Dieu, qui est charité, n'aurait-il pas accueilli dans le ciel cet homme qui fut si charitable et qui passa sur la terre en semant les bienfaits?

Avant l'absoute, Mgr Meignan voulut payer, au nom de son clergé et de son diocèse, un tribut de regrets et de reconnaissance à ce « grand chrétien », et dégager de ces funérailles de caractère antique « un enseignement d'autant plus pénétrant que les cœurs sont plus attendris par les larmes et la douleur ». Nous regrettons de ne pouvoir citer que le mot final de ce bel éloge :

« Religion, travail, famille et charité : voilà M. Mame tout entier! Voilà l'avenir social et chrétien ! »

Nous nous garderons bien de rien ajouter à ces graves paroles de l'éloquent cardinal archevêque de Tours. Elles résument et justifient notre travail et assurent à la conclusion que nous aurions voulu en déduire une autorité que nous étions incapable de lui donner.

ÉT. CORNUT.

## MÉLANGES ET CRITIQUES

---

### HISTOIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

- I. — *Essai sur l'organisation de la Compagnie de Jésus*, par E. Piaget. Leide, E.-J. Brill ; Paris, Fischbacher, 1893. In-8, pp. xvi-250.
- II. — *Histoire de l'établissement des Jésuites en France (1540-1640)*, par E. Piaget. Leide, E.-J. Brill ; Paris, Fischbacher, 1893. In-8, pp. ix-630.

I.— Je me trouve, si je ne me trompe, en face d'un écrivain de bonne foi. Avant de publier son *Histoire de l'établissement des Jésuites en France*, M. Piaget a voulu se rendre compte de ce qu'est un jésuite. Une étude sérieuse, approfondie, de l'Institut de saint Ignace pouvait seule le mettre au courant, et, j'aime à le reconnaître, il n'a pas reculé devant les difficultés d'une semblable étude. Armé ainsi de toutes pièces, il nous donne le résultat de ses méditations, « sans lyrisme hostile ou louangeur » ; il n'écrit donc ni un panégyrique, ni un pamphlet ou une satire. Et si l'on veut en une phrase l'esprit qui l'a inspiré, le voici : « Il ne faut jamais oublier, en jugeant la Société, qu'elle travaillait, comme Société, avec la conviction de concourir au triomphe d'une bonne cause, et qu'une pareille conviction, qui n'est pas la mienne, reste toujours respectable ; il peut y avoir eu parmi les membres des exceptions, et les moyens dont les Jésuites se sont servis plus d'une fois ne sont pas toujours justifiés par le but qu'ils se proposaient. » Avouons qu'il serait injuste de demander davantage à quelqu'un qui ne partage pas nos opinions.

L'analyse de l'Institut, non pas en gros, mais dans toutes ses parties, est généralement exacte, tant qu'elle n'en est qu'une traduction résumée ; mais ce serait le cas de rappeler ce mot : *Littera occidit, spiritus vivificat*. Oui, M. Piaget, et je ne puis lui en faire un crime, manque de la qualité essentielle pour connaître à fond sa matière. Donnez-moi, à moi profane, un ouvrage de médecine, de botanique, de n'importe quel art ou quelle science que je ne me suis pas assimilé par une étude longue et assidue ; si je vous en rends compte, je vous dirai ce qu'il y a

dans le livre ; mais vous, experts, vous sentirez que je parle à l'aventure ; le vocabulaire propre me fait défaut. Eh bien ! voilà le tort grave de M. Piaget : il n'a pas grâce d'état pour juger de ce qui est si en dehors de sa vie, pas plus que pour mettre en français des termes que, sans doute, il n'avait jamais rencontrés auparavant. Je ne veux pas lui citer le conseil adressé au vieux savetier grec jugeant un tableau d'Apelle, mais il me vient au bout de la plume.

Un homme entendu dans la question aurait-il parlé du chapitre de *Opinione dilecta* (pour : *opinionum delectu*), (p. 14) ; — de la confession générale des novices *soigneusement conservée* (on ne se confesse pas par écrit dans la Compagnie), (p. 7) ; — d'une confession générale qui se *relie* à la dernière (p. 27 et 35) ; — de l'obligation imposée au novice, en entrant, d'arranger ses affaires temporelles et de disposer de ses biens (ce qui ne se fait que plus tard), (p. 7) ; — de l'*administration* des Exercices spirituels (p. 13 et *passim*) ; — du *patient* soumis à ces Exercices (*ibid.*) ; — de la *ruminatio* des méditations (pourquoi pas *repetitio* ?), (p. 16) ; — des deux camps ennemis, « celui des fidèles à Jérusalem au visage plein de grâce » (p. 17) ; — des « yeux fixés sur le même point, l'*hypnotisation moderne*, en récitant l'Oraison dominicale, de sorte que le mot *pater* reste le centre, le point d'appui de la méditation » (p. 17) ; — de « la fameuse chambre de retraite, ... » avec ses cérémonies effrayantes (remarquons qu'il y a ici un *disait-on*), (p. 17) ; — de la confession faite à un frère (M. Piaget nomme ainsi les Pères), (p. 22 et *passim*) ; — de l'obligation d'obéir, même en cas de péché mortel, « car son supérieur avait probablement en vue quelque bien général que ce mal accidentel devait favoriser » (p. 33) ; — de l'*indifférentisme*, qui est une vertu (p. 34) ; — de la durée du *scholariat* (pour *scolasticat*) (*ibid.*) ; — des vœux semblables à ceux des prêtres de Saint-Lazare (au seizième siècle !) et des *cleres* (*sic*) réguliers (*ibid.*) ; — de la lecture des *Entretiens* du P. Natalis (probablement du catalogue des sujets de conversation), (p. 35) ; — de la défense aux coadjuteurs de fréquenter les femmes ! (p. 39) ; — de l'émulation entre les élèves, « qui crée et entretient la vanité et éveille des jalousies haineuses (p. 58) ; — des *humanitaires* (pour *humanistes*), (p. 60) ; — de l'instruction religieuse, « qui visait plus au développement de la dévotion extérieure qu'à fonder une vraie piété » (p. 78) ; —

de la Mariolâtrie (p. 79); — de l'étude des règles des profès faite pendant le troisième an de noviciat (p. 92); — de la lecture des bulles pontificales contre les ennemis de l'Église (p. 92); — du profès, pour lequel il n'y avait « plus de mystères et d'exclusions » (p. 94 et p. 96, au bas); — « des troubles et explosions de fanatisme », suites des missions (p. 106); — de saint Ignace ne voulant pas « ajouter ses enfants comme *mineurs* à quelque congrégation reconnue » (p. 121); — des « trois repas par jour : *prandium, cœna et cœnula*, plus un quatrième pour les jeunes frères » (p. 123); — du Père assistant à la visite du médecin; « on craignait les révélations du malade pendant un accès de fièvre » (p. 125); — du socius qui, accompagnant un confesseur, devait avoir tout *vu*, sinon *entendu* (p. 126); — des peines capitales (!!!) dont furent punis certains religieux (p. 127); — de la classe énigmatique des profès des trois vœux (p. 129), qui, du reste, ne sont pas confondus avec les soi-disant Jésuites de robe courte; — du général qui nomme à tous les emplois (p. 139); — de l'esprit de *dé fiance* (dites : *prévoyance*) qui règne dans tout l'Institut (p. 158); — du marguillier, *Ædituus* (qui n'est autre que le sacristain), (pp. 160, 164); — du reviseur chargé d'examiner les ouvrages *légers* (pour : de moindre importance), (p. 162); — des bulles falsifiées par les Jésuites (lesquelles ?), (p. 187); — des profits réalisés par l'introduction du quinquina (p. 191). — Je pourrais allonger la liste, mais il faut me borner.

Franchement, M. Piaget aurait dû se pénétrer du sens profond de la phrase qu'il écrit dans la préface de son *Histoire de l'établissement des Jésuites en France* : « C'est une des faces de l'histoire des Jésuites que je n'aborderai pas : il faudrait pour cela avoir passé par un séminaire, par un des noviciats de l'Ordre, ou tout au moins avoir subi les Exercices spirituels, ce qui ne m'est pas arrivé jusqu'à présent. » Sans demander à M. Piaget d'aller jusque-là, il aurait, dans une simple conversation avec le premier jésuite venu, — mais en connaît-il ? — compris bien des choses qui restent pour lui lettre morte et corrigé plus d'une erreur de son *Essai*. La face qu'il n'aurait pas dû aborder, c'est précisément l'organisation de la Compagnie; malgré ses bonnes intentions, il a bien défigurée cette face.

M. Piaget n'est pas toujours non plus exact sur certains points d'histoire. Il constate qu'en 1893 il n'y a que 10 000 Jésuites



dans l'univers, tandis qu'ils étaient 20 000 en 1750 (p. vii) ; mais oublie-t-il la destruction de l'Ordre en 1773 ? On ne peut guère, en quatre-vingts ans, être aussi avancé qu'après trois siècles d'existence. — Il ne peut reprocher à l'éditeur de l'*Institutum* de 1827 de n'avoir pas inséré les décrets de la vingt-deuxième Congrégation (p. ix), qui ne s'est tenue qu'en 1853. — Le P. Albertini (p. 3) était abbé de Saint-Léonard, mais n'appartenait pas pour cela à un Ordre religieux. Le P. Barat était Père de la Foi et entra dans la Compagnie au moment où Pie VII la ressuscita ; mais les Pères de la Foi ne formaient pas un Ordre religieux. — Le P. André Gaudier (p. 4) est le P. Antoine Le Gaudier. — Le P. Caussette (p. 14, note), auteur de *La (sic) Manrèze (sic) des Prêtres*, n'est pas de la Compagnie. — M. Piaget a-t-il lu l'effroyable (*sic*) *De Matrimonio* du P. Sanchez ? Puisque, à la p. 85, il appelle M. Brunetière en témoignage, il aurait pu rapporter ce que cet écrivain a écrit sur la casuistique, en général, dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1885 ; cet article renferme des appréciations assez justes. — Joseph Clavera (p. 39), après avoir été pharmacien au collège de Saragosse, ne fut élevé à la prêtrise qu'après la suppression de la Compagnie, en 1782. — Ramirius (p. 42) n'est pas jésuite ; c'est, sans doute, au P. Ripalda qu'il est fait allusion. — La *Femme docteur* et l'*Arlequin Janséniste* du P. Bougeant n'ont jamais été joués dans nos collèges, pour lesquels ils n'ont pas été composés. — Le catéchisme grec (p. 64) qu'on apprenait dans les collèges était celui du P. Canisius, traduit. — Le *Cyprianus* (p. 65), auteur d'une rhétorique, est le P. Cyprien Soarez. — Qui est le P. Sonnemeyer (p. 80) ? Ne serait-ce pas une nouvelle forme de mon nom, que cependant M. Piaget a cité plusieurs fois, ce dont je le remercie ? — Le P. Kircher (p. 81, note 3) se nomme *Athanase*, non *Adam*. — L'auteur du *Traité sur les évolutions navales* se nomme *Hoste*, pas *Huste*. — Bourdaloue (p. 83) n'est pas resté isolé comme prédicateur ; Segneri en Italie, Vieira en Portugal, pour n'en pas citer d'autres, ne lui sont pas inférieurs. — Le P. Moullet (p. 84, note 2) n'a pas été jésuite, non plus que le P. Rousselot. — Canisius (p. 97) n'a pas été élevé au siège épiscopal de Vienne, mais, tout en ayant refusé cette dignité, il dut remplir pendant quelque temps les fonctions d'administrateur du diocèse. — Les Jésuites considérèrent bien leur Société comme dissoute (p. 99) ; mais

Catherine de Russie et Frédéric de Prusse se refusèrent à faire publier dans leurs états le bref de suppression. — Les Jésuites ne portaient pas de barbe (p. 123). C'est inexact; il leur était recommandé de ne pas la cultiver. — Juste Lipse (p. 133) n'a nullement été *jésuite secret*; mais M. Piaget ignore peut-être qu'il a passé quelque temps au noviciat. — Le P. Louis le Valois (p. 200) est rentré dans la Compagnie et y est mort en 1700. — Le P. *Poney de Neuville* (p. 211) se nomme *Poncy*. — Jarrige (p. 216) n'a nullement été réinstallé au collège de Bruxelles, mais il mourut à Tulle, comme prêtre (et non chanoine) séculier. — Le P. de Charlevoix (p. 231) ne peut être mis sur le même pied que saint François-Xavier; il ne fut même jamais missionnaire. S'il fit un voyage en Canada, ce fut pour y recueillir les documents dont il se servit pour écrire son *Histoire de la Nouvelle-France*.

Et maintenant, quelle est la conclusion de cette étude de l'organisation des Jésuites? « La Société était puissamment et habilement organisée pour la lutte (p. 231)... Quels furent les résultats de leurs efforts? On est tout étonné de trouver que ces résultats ne correspondent nullement à ce que cette habile et forte organisation donnait droit d'attendre (p. 235). Il n'est rien resté de leurs travaux en Amérique, rien au Japon, rien nulle part, que des souvenirs plus ou moins honorables. En Europe, s'ils ont conservé à l'Église les pays méridionaux et opéré un certain nombre de conversions, ils n'ont ni su empêcher « des conversions en sens inverse », ni conquis de royaumes où la majorité était protestante. En France, ils n'étaient pas parvenus à abattre le gallicanisme. Et la cause? C'est que « le jésuitisme n'a été nulle part un réveil vraiment religieux, une rénovation de la vraie piété intérieure;... l'Ordre, comme tel, s'est surtout préoccupé des pratiques extérieures de la religion. » Les Jésuites, par leur morale aisée, ont presque amené la corruption du dix-septième et du dix-huitième siècle. Qu'ont-ils fait en comparaison d'Oberlin au Ban de la Roche? Et puis l'orgueil les a perdus. Ils ont fait, par ambition, la guerre aux Oratoriens et à Port-Royal. Et puis *l'autilcisme*! Et puis leur égoïsme, leur esprit de corps! Et puis l'abdication absolue de la conscience individuelle au profit de leur supérieur, cette abdication dont « Ignace de Loyola, ses successeurs, les Constitutions firent une *vertu*, la

vertu caractéristique de l'Ordre ! » Voilà pourquoi les Jésuites n'ont guère récolté que méfiance et hostilité. « Aujourd'hui, nouveaux Sisyphe, ils recommencent leur pénible et ingrate tâche. Mais cette fois, laissant dormir le septième décret de la cinquième Congrégation générale, qui leur interdit toute intervention dans la politique, ils se sont posés en adversaires intransigeants de la société moderne par la célèbre encyclique *Quanta cura*, écrite sous leur inspiration. Ils font alliance avec les partis conservateurs, ils s'inféodent à la légitimité bourbonnienne, comme autrefois à la maison d'Autriche... Est-ce un nouvel échec qu'ils se préparent ? L'avenir en décidera. »

Ce que sera l'avenir, Dieu seul le sait. Que les Jésuites s'allient avec les partis conservateurs, je ne le nie pas ; mais M. Piaget ne peut leur demander de s'affilier à la franc-maçonnerie. Qu'ils s'inféodent à la légitimité bourbonnienne, je le nie : les Jésuites suivent la ligne de conduite que leur trace le Saint-Siège. Qu'ils soient les adversaires de la société moderne, je le nie tout autant. Mais prouver tout cela m'entraînerait trop loin.

II. — Cet ouvrage, je le reconnais volontiers, suppose beaucoup de lecture ; mais il n'a rien d'original : pas un document nouveau, rien de première main. N'en faisons pas un crime à l'auteur, puisque son plan ne consistait qu'à raconter comment les Jésuites se sont établis en France, comment ils s'y sont développés, comment ils se sont conduits sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII. C'est sans doute une époque de l'histoire de la Compagnie intéressante à étudier, et je comprends qu'elle puisse séduire un écrivain, quoiqu'elle soit connue de la plupart des lecteurs. M. Piaget était-il bien préparé à ce travail ? Quelle est la valeur historique de son livre ? Comme préparation, il fallait beaucoup lire, et, je l'ai dit, M. Piaget a beaucoup lu : l'*Historia Societatis Jesu*, par les PP. Orlandino, Sacchini, de Jouvancy et Cordara ; les *Litteræ annuæ* de la Compagnie ; les *Mémoires* du P. Prat sur le P. Coton, d'une part ; de l'autre, le *Journal* de l'Étoile, les mémoires du temps, d'Argentré, du Boulay ; les écrits de l'Université contre les Jésuites, des pamphlets, ordinairement hostiles, de Thou, Étienne Pasquier ; les *Annales des soi-disans Jésuites*, diverses monogra-

phies... De tous ces ouvrages M. Piaget a extrait ce qui allait à son but, et son *Histoire* a été faite : c'est donc un résumé qui a pour principal ou seul mérite de mettre en un seul volume ce qui est disséminé dans cent autres. Mais il n'est pas difficile, on le voit, de faire dire ce qu'on veut aux auteurs qu'on analyse. M. Piaget affiche de sérieuses prétentions à l'impartialité : il raconte les faits, dit-il, « simplement, impersonnellement, avec impartialité, laissant habituellement au lecteur le soin de tirer les conséquences, d'établir son propre jugement, de faire la synthèse après l'analyse. Les faits se jugent au point de vue du lecteur... « Je crois ne m'être nulle part posé en adversaire ou en admirateur de la célèbre Compagnie. » En admirateur, c'est très vrai; on trouverait difficilement dans ces 600 pages un mot d'admiration; il y a quelques endroits où M. Piaget constate la grandeur de l'influence exercée par la Compagnie et l'éclat de ses travaux, et c'est tout. Ni en adversaire, c'est encore vrai, car il n'y a rien de passionné, de haineux, dans l'ouvrage. Il serait toutefois impossible de reconnaître que l'auteur ait été impartial dans le sens strict du mot, ni qu'il ait pu se défaire de tous ses préjugés. Tandis que, en général, il se contente, sans observation, de s'en rapporter aux sources hostiles ou peu bienveillantes, M. Piaget, en maint endroit, ne cache pas qu'il suspecte la véracité ou la loyauté des écrivains de la Compagnie. Pourquoi, par exemple, ces points d'interrogation entre parenthèses aux pages 175-6 et 256, dans la défense de la Compagnie présentée au Parlement par le P. Dupuy, ou dans la requête du P. Armand à Henri IV? Pourquoi ce point d'exclamation, v. g. à la page 409, après le mot *franches*, épithète que le P. de Jouvancy applique aux déclarations du P. Balthasar? Pourquoi (p. 356) mettre en doute la sincérité des regrets des Jésuites à la mort de Henri IV, ou ne les croire sincères qu'en tant que cette mort compromettait leur réputation? Pourquoi insinuer qu'on croit davantage au récit de Chamier (p. 322) qu'à celui du P. Coton, dont l'autorité, « pas plus que celle du P. Prat, son biographe, ne me paraît pas suffisante »? Pourquoi (p. 495) dire, de la réponse de Turretin au *Genève plagiaire* du P. Coton, que « au moins on ne peut mettre en doute sa loyauté et sa sincérité »? Je pourrais multiplier ces preuves d'une impartialité bien relative, mais elles-ci suffisent. Encore une fois, rien d'hostile au sens

propre du mot, rien de haineux, mais des insinuations, des sous-entendus.

Et maintenant, le livre de M. Piaget peut-il être invoqué, dans la question, comme une autorité? Est-ce un guide sûr, auquel on puisse se fier pour l'exactitude des renseignements de détail? La vérité m'oblige à constater qu'il devrait enrichir son *Histoire* d'une liste considérable d'erratas. A chaque page, pour ainsi dire, les noms de personnages qu'il cite sont défigurés par une orthographe bien fantaisiste. En veut-on des spécimens? *Domenico* (p. 2) pour Domenech, — la *Morée* (p. 5) pour le pays des Mores (*sic*), — *Clayllon* (p. 5) pour Clayton, — *Pontius* (p. 16), c'est le P. Ponce Cogordan, — *Sayer* (p. 82) pour Sager, — *Bulgerius* (p. 83) pour Bulengerus, — *Gutter* (p. 84) pour Gutierrez, — *Guignon* (p. 94, note) pour Quiñonès, — Maldonat *provincial* (p. 98), il ne l'a pas été, — *Sommier* (p. 117) pour Samerius ou Samier, — *Plato* (p. 122) pour Piatti, — *Montepulciano* (p. 124, note) pour Bruslé de Montpleinchamp, — *Boutrats* (*id.*) pour Bouttats, — Grégoire *XII* (p. 145, note) pour Grégoire XIV, — le P. Coton prêche la *Quadragesime* (p. 187) pour le Carême, — les *martyrologues* publiés par la Société (p. 206), pour ménologes, je pense, — le *Hochepot* (p. 210, note) est écrit en faveur des Jésuites; c'est un in-8 de 105 pp. nch., — *Annecy* (p. 212) pour le Puy, en latin *Anicium*, — *Eusebius* (p. 217, note), c'est le P. Eusèbe de Nieremberg, — *Canillo* (p. 223) pour de Canillac, — *Aubenai* (p. 249, 462) pour Aubenas, — le pasteur *Gizort* (p. 249) pour Gigord, — *Crussol* (p. 266, note) pour Cressolles, — *Boutrats* (p. 280, note) pour Bouttats, — *Champignon* pour Charpignon, — *Gérard* (p. 318) pour Gérard, — *Porson* (p. 344) pour Parsons, — *Gourmay* (p. 370, note) pour Gourmay, — *Loréchon* (p. 394) pour Leurechon, — *Veston* (p. 409, note), Édouard Weston n'a pas été jésuite, — *Taconius* (p. 416) pour Tacon, — *Cellarius* (p. 421, note) pour Keller, — l'apologie pour les Jésuites par Duperron, *qui n'a jamais paru* (p. 433, note) : elle a paru en 1615, in-8 de 93 pages, sous le titre : *Apologie pour les Peres Jesvitas*, réimprimée la même année « Iouxte la copie », et encore en 1627, — *Viera* (p. 452) pour Wierx, — *Rochepey* (p. 463) pour Rocheposaie, — *Destretis* (p. 486) pour de Strictis ou des Estroicts, — *Triphaine* (p. 487) pour Tiphaine, — *Oude* pour Oudé, *Brabi* pour

Brasi, *Murailier* pour Miraillet, — *Chavignac* (p. 488) pour Chavane, — *Sonnemayer* (p. 500, note) pour Sommervogel, — *Gibieux* (p. 515) pour Gibieuf, — *Philippeaux* (p. 527) pour Philippeau, — *La Santarelle* (p. 532, note) pour La Sauterelle, — *Knolt* (p. 563) pour Knott, — *Carayon*, auteur du *Dictionnaire des anonymes de la Compagnie de Jésus* (p. 582, note) : c'est du P. Sommervogel, — *Doz* (p. 586, note) pour Dez, — *Mocratius* (p. 591) pour Mairatius ou Le Mairat, — le P. *Machaut* (p. 597), auteur de la critique de de Thou, est différent du P. J. B. de Machault, auteur de *Lodovici XIII expeditio in Italiam*; le premier, Jean Machault, était mort en 1619, — *Labbe* (p. 598) pour Labbé; M. Piaget (p. 623) se trompe grandement en se figurant que Richelieu a fait composer par le P. Labbé ses testaments politiques; il eût été édifié à cet égard s'il avait lu le *Testamentum christianum* et le *Testamentum politicum* (voir la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. IV, col. 1330, n. 14); — l'Apologie pour la Compagnie, traduite par le P. Auger (p. 35), n'est pas d'un jésuite portugais, mais de Diego Payva, seigneur portugais. — Dans la note de la page 167, les mots empruntés au P. Gomez sont clairs comme le jour, si on les lit avec *impartialité*. Ayant cité les accusations d'Arnauld contre les Jésuites français auxquels il attribue des sentiments espagnols, le P. Gomez, qui est espagnol, ajoute : « *Hæc Arnaldus, de quibus non parum, nos qui Hispani sumus, gloriamur.* » Quoi de plus naturel ! — Insinuations du même genre à la note 2 de la page 188. *L'Imago primi sæculi* ne se « hâte » pas d'ajouter quelque chose; *tum primum Parisiis rex adveniebat nondum Pontificio solutus anathemate*; c'est un simple récit.

M. Piaget pourra sans doute mettre au compte des typographes certaines de ces fautes, mais elles sont en trop grand nombre pour qu'on ne regrette pas l'obligation imposée au lecteur de vérifier l'exactitude des noms de personnes, chose cependant importante pour qui voudra suivre l'auteur avec confiance dans son récit. Je ne parlerai pas du style, qui est loin d'être celui d'un académicien.

Que M. Piaget veuille bien croire que je l'ai jugé en toute impartialité. Familiarisé que je suis avec les ouvrages et les pamphlets écrits contre la Compagnie de Jésus, je reconnais que son *Histoire* tranche, à son avantage, sur celles qui, depuis trois siècles, ont pullulé dans la république des lettres. Comme les his-

toriens les plus graves de notre Compagnie, je ne prétends pas que tout absolument, dans nos annales, soit digne d'éloges, que tout même, jusqu'aux faits particuliers, puisse être justifié ; mais, sans vouloir me faire un apologiste à outrance, je crois que, sur bien des points, il faut se défaire de ses préjugés, de ses préventions religieuses, si l'on veut porter un jugement acceptable et irréformable. Il est difficile d'arriver ainsi à ce dépouillement d'opinions *a priori*. Quand il s'agit des Jésuites, c'est presque de l'héroïsme.

C. SOMMERVOGEL.

# ACTES DU SAINT-SIÈGE

---

## DÉCRET

CONCERNANT LA CAUSE ORLÉANAISE DE BÉATIFICATION ET CANONISATION  
DE LA VÉNÉRABLE SERVANTE DE DIEU  
JEANNE D'ARC, VIERGE, DITE LA PUCELLE D'ORLÉANS

Sur le doute : *La commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit doit-elle être signée ?*

Dieu qui, selon la parole de l'Apôtre, *appelle ce qui n'est pas, comme ce qui est*, de même que jadis il avait choisi, dans ses desseins, Débora et Judith pour confondre les puissants, suscita, au commencement du quinzième siècle, Jeanne d'Arc pour relever les destinées de sa patrie presque abattue par la guerre acharnée entre les Français et les Anglais et, en même temps, pour revendiquer la liberté et la gloire de la religion dont les intérêts étaient menacés.

Elle naquit en Lorraine, le 6 février 1412, de parents de condition médiocre, mais remarquables par leur piété traditionnelle envers Dieu. Dès le premier âge, élevée dans les bonnes mœurs, elle se distingua par le mérite de toutes les vertus chrétiennes, principalement par la pureté angélique de sa vie. Encore petite fille, *craignant Dieu dans la simplicité et l'innocence de son cœur*, elle aidait de ses mains ses parents dans leurs travaux agricoles : à la maison *ses doigts tournaient le fuseau* ; et dans les champs où elle accompagnait son père elle ne refusait pas de s'employer, parfois, à conduire la charrue. Pendant ce temps, la très pieuse jeune fille s'enrichissait de plus en plus chaque jour, des dons célestes.

Or, comme elle atteignait l'âge de dix-sept ans, elle connut par une vision d'en haut qu'elle devait aller trouver Charles, dauphin de France, pour lui révéler le secret qu'elle avait reçu de Dieu. La bonne et simple jeune fille, appuyée sur la seule obéissance et animée d'une admirable charité, *mit aussitôt la main aux grandes entreprises*.

Ayant quitté son pays et ses parents, après les périls sans



nombre du voyage, elle arriva devant le roi, dans la ville de Chinon, et d'une âme franche et virile, elle communiqua à lui seul ce qu'elle avait appris du Ciel ; elle ajouta qu'elle était envoyée de Dieu pour faire lever le siège d'Orléans et pour conduire le prince à Reims où, Jésus-Christ étant déclaré suprême roi de France, Charles recevrait en son lieu et place la consécration et les insignes de la royauté. Le roi fut stupéfait en entendant ces paroles ; mais, afin d'agir avec plus de prudence et de sûreté dans une affaire si importante, il envoya Jeanne à Poitiers pour y être examinée par une commission d'hommes éminents. On y remarquait l'archevêque de Reims, chancelier du royaume, l'évêque de Poitiers et des docteurs distingués, tant du clergé séculier que du clergé régulier, lesquels tous, peu après, renvoyèrent la Pucelle avec une éclatante attestation où, après avoir rendu témoignage au roi de sa foi, de sa piété, de sa virginité et de sa simplicité, ils reconnaissaient sa mission divine.

Ensuite cette jeune fille, qui n'avait pas l'usage du bouclier et du casque, on la vit, à l'étonnement de tous, monter un cheval de guerre ; tenant d'une main l'épée, de l'autre un étendard qui portait l'image du Rédempteur, elle se livra aux périls et aux travaux des combats et se précipita hardiment au milieu des ennemis. C'est chose incroyable combien elle a osé, combien elle a supporté patiemment d'insultes et de moqueries de la part des adversaires, combien de prières accompagnées de larmes et de jeûnes elle a répandues devant Dieu, afin que les vainqueurs fussent chassés d'Orléans, et qu'ayant ensuite enrichi la France de nouveaux triomphes, rétabli et assuré le droit du royaume, elle pût, même pour l'avenir, écarter, avec l'aide de Dieu, le péril menaçant de faire perdre la prospérité et la paix et de porter atteinte à la religion des aïeux.

On voyait Jeanne, qui avait toujours à côté d'elle son confesseur, prendre tous les moyens pour préserver les soldats de ce qui pouvait corrompre les mœurs, proscrivant diverses excitations au mal et procurant l'assistance de saints prêtres pour favoriser la piété. Plus puissant encore était l'exemple de la Pucelle, qui offrait quelque chose d'angélique par l'exercice de toutes les vertus, principalement de la plus ardente charité envers Dieu et envers le prochain. Cette charité brilla à tel point à l'égard même des ennemis, que non seulement jamais Jeanne ne blessa aucun

d'eux de l'épée ou de la hache, mais que ceux qu'elle voyait gisant à terre blessés, elle les faisait relever sur-le-champ, secourir et soigner, à la grande admiration de tous.

Enfin, se portant ici et là comme un vaillant capitaine, elle délivra des ennemis la ville d'Orléans et rendit la paix à la population effrayée. Outre cela, il faut attribuer à Jeanne le retour dans l'obéissance au roi de tout le territoire avoisinant la Loire et des villes de Troyes, de Châlons et de Reims, et aussi le sacre solennel du roi à Reims.

Pour tant et de si grands bienfaits, par la volonté de Dieu qui voulait éprouver sa servante, toutes sortes de souffrances furent infligées à la Pucelle. Abandonnée ou trahie par les siens, elle tombe aux mains cruelles d'ennemis qui la vendent et, chargée de chaînes, soumise dans sa prison, nuit et jour, à mille vexations, elle est enfin, par un crime suprême, comme hérétique et relapse, en vertu de l'inique sentence de juges qui participaient au concile schismatique de Bâle, livrée aux flammes.

Nourrie de la sainte Eucharistie, les yeux attachés sur la croix pendant que son corps brûlait, exhalant sans cesse le nom de Jésus, elle conquiert la mort précieuse des justes, qui, signalée par des prodiges célestes, d'après ce que rapporte la renommée, excita à tel point l'admiration des assistants que ses ennemis en furent épouvantés. Il y en eut qui s'en retournèrent de cet horrible spectacle en se frappant la poitrine ; bien plus, le bourreau lui-même proclama hautement l'innocence de la Pucelle qu'il venait de tuer. Les hommes rentrèrent alors en eux-mêmes, et ils se mirent aussitôt à vénérer Jeanne comme sainte sur le lieu même de son supplice, de telle sorte que, pour soustraire au peuple les reliques de la Pucelle, son cœur, qui était resté intact au milieu des flammes et d'où le sang coulait, fut jeté dans le feu avec ses cendres par les ennemis.

Charles VII étant rentré en possession de son royaume et les affaires étant rétablies en France, le pape Calixte III, sur la demande de la mère et des frères de Jeanne elle-même, institua des juges apostoliques pour la révision du procès en vertu duquel la Pucelle avait été condamnée au feu ; ces juges, après avoir entendu cent vingt témoins de tout âge et de toute condition, rendirent une sentence, le 7 juillet 1456, par laquelle le premier jugement était cassé et l'innocence de la Pucelle déclarée.

La renommée de sa sainteté s'étant continuée sans interruption pendant quatre siècles, il est arrivé, enfin, qu'à notre époque l'enquête ordinaire sur cette renommée de sainteté et de vertu a été faite dans la curie ecclésiastique d'Orléans. Cette enquête, régulièrement accomplie, ayant été transmise à la Sacrée Congrégation des Rites, Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII a daigné concéder que le doute touchant la signature de la commission d'introduction de la cause de la servante de Dieu fût posé, comme il vient de l'être, dans la réunion ordinaire de la même Sacrée Congrégation.

En conséquence, sur les instances du Rme évêque d'Orléans et du Rme P. Arthur Captier, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, postulateur de la cause, et étant prises en considération les lettres postulatoires d'un grand nombre d'Emes et Rmes cardinaux de la S. E. R. et d'évêques, non seulement de France, mais encore d'autres pays divers et très éloignés, lettres auxquelles d'innombrables membres du clergé et pour ainsi dire le monde catholique tout entier ont adhéré, dans la séance ordinaire de la Sacrée Congrégation des Rites, tenue, le jour sous-indiqué, au Vatican, a été proposé à la discussion par l'Eme et Rme cardinal Lucide-Marie Parrocchi, évêque d'Albano et rapporteur de la cause, le doute suivant, savoir : *La commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit doit-elle être signée ?*

Et la même Sacrée Congrégation, toutes choses étant mûrement pesées, et après avoir entendu de vive voix et par écrit le R. Père Augustin Caprara, promoteur de la sainte foi, a jugé devoir répondre : *La commission doit être signée, s'il plaît à Sa Sainteté.* Le 27 janvier 1894.

Rapport ayant été fait de toutes ces choses à Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII par moi soussigné, cardinal préfet de la même Sacrée Congrégation, Sa Sainteté, ratifiant le rescrit de la Sacrée Congrégation, a daigné signer de sa propre main la commission d'introduction de la cause de la Vénérable servante de Dieu Jeanne d'Arc, vierge, le même jour du même mois de la même année.

CAJETAN, Card. ALOISI-MASELLA,  
Préfet de la S. Congr. des Rites.

VINCENT MUSSI,  
Secrétaire de la S. Congr. des Rites.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE  
DES  
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS  

---

  
MARS 1894

---

ROME

Dimanche 18 février, une messe pontificale solennelle a magnifiquement terminé les fêtes du jubilé du Saint-Père. Le 15, l'église Saint-Joachim, érigée dans le quartier nouveau des *Prati di Castello*, pour être offerte à Léon XIII, à l'occasion de son jubilé, avait été remise au cardinal Parocchi, vicaire général de Sa Sainteté.

— S. Ém. le cardinal Serafini est mort à Rome le 1<sup>er</sup> février. Né en 1808, il prit rang de très bonne heure dans la prélature romaine. Pie IX l'avait fait évêque de Viterbe en 1870, puis cardinal en 1877.

— Le sixième centenaire de la translation à Lorette de l'auguste maison de Nazareth va être célébré en décembre prochain. Par lettre adressée à Mgr l'évêque de Lorette, S. S. Léon XIII accorde des indulgences en forme de jubilé à tous les pèlerins qui visiteront Lorette à partir du premier dimanche de l'Avent de cette année, jusqu'à la fête de la Sainte-Trinité de l'an prochain. Il accorde de plus pour l'utilité spirituelle de tous les chrétiens, mais dans le même laps de temps seulement, une indulgence de sept ans à tous et à chacun de ceux qui réciteront une fois pieusement les litanies de Lorette, et une indulgence plénière à tous ceux qui les réciteront pendant un mois, pourvu qu'ils aient rempli les conditions d'usage.

FRANCE

Les Chambres se sont décidées à relever les droits d'entrée sur les blés et produits similaires. Désormais le blé payera 7 francs par quintal à l'entrée en France. La commission des douanes réclamait d'abord un droit de 8 francs, mais en demandant que le droit s'abaissât de lui-même dès que le prix du blé atteindrait 25 francs. Des difficultés pratiques ont déterminé les députés à rejeter l'établissement de ces droits gradués, en apparence si séduisants. Ils ont encore moins voulu admettre la proposition de M. Jaurès tendant à faire de l'État le seul importateur de blé, et par là le régularisateur des cours à l'intérieur.

Après le rejet du droit gradué, M. Méline s'est rallié au droit de 7 francs que proposait le gouvernement. Il est certain qu'un droit protecteur modéré a plus de chance de durée. Il est d'ailleurs évident que toute mesure tendant à élever d'une façon si notable le prix de la denrée la plus indispensable à la vie ne peut se justifier que par sa nécessité, et ne doit être appliquée que dans les limites du strict nécessaire. Or, il paraît bien que le droit voté suffira pour écarter de notre agriculture la crise terrible qui la menaçait par suite de l'énorme avilissement du prix de ses principaux produits. Malheureusement, en prévision des nouveaux droits, des quantités considérables de grains ont été importées en France pendant les semaines qui viennent de s'écouler.

— Vaillant a été exécuté. Mais les exploits anarchistes n'en ont pas moins continué. Le 13, une bombe a été lancée dans le café Terminus par un nommé Henry, fils d'un ancien officier de la Commune. Deux autres ont été déposées depuis dans deux hôtels par une main demeurée jusqu'ici inconnue. On ne pouvait d'ailleurs espérer avoir sitôt raison de ces sauvages. Il y faudra des efforts plus persévérants. Chose étonnante, il s'est trouvé un jury pour accorder à Léauthier, l'assassin de M. Georgevitch, et à Marpaux, l'assassin du sergent de ville Colson, le bénéfice des circonstances atténuantes. M. Jean Grave, auteur d'un opuscule intitulé : *la Société mourante et l'Anarchie*, a été condamné, en vertu de la nouvelle loi, à deux ans de prison et 1 000 francs d'amende, pour excitation directe au pillage et au meurtre et provocation à la désobéissance et à l'indiscipline.

## ÉTRANGER

*Allemagne.* — Le traité de commerce auquel travaillaient depuis si longtemps les représentants de la Russie et de l'Allemagne a été enfin signé par les deux parties. Déjà le conseil fédéral l'a adopté à l'unanimité. Il s'agit maintenant de le faire ratifier par le Reichstag. Or, le parti agraire, très puissant dans cette Assemblée, s'oppose à la ratification. Il lui paraît que l'abaissement des droits d'entrée, stipulé en faveur des céréales russes, ruinerait l'agriculture nationale.

Tous les moyens de nature à briser cette résistance sont énergiquement mis en jeu par M. de Caprivi. On fait espérer au centre, en échange d'un vote favorable, le rétablissement au ministère des cultes de la section spéciale pour le culte catholique. On fait entendre aux Polonais que les recrues polonaises, au lieu d'être dispersées par toute l'Allemagne, pourraient être maintenues dans leur propre pays en bien plus grand nombre que par le passé. C'est encore à cela que l'on rattache la « réconciliation » imposée par l'empereur au prince de Bismarck, réconciliation récemment parachevée par la visite de l'empereur à Friedrichsruhe. Enfin la menace n'a pas été oubliée, et le Reichstag n'ignore pas que, s'il refuse la ratification demandée, il sera de nouveau dissous.

*Angleterre.* — Une grande mission se donne en ce moment à Londres : trente-quatre Jésuites, vingt-quatre Rédemptoristes et douze Dominicains se sont mis à la disposition du cardinal Vaughan.

Les missionnaires doivent s'efforcer d'établir partout l'association de la Sainte-Famille, avec sa pratique essentielle : la prière du soir en commun.

*Belgique.* — D'après le recensement du 31 décembre 1890, la population de la Belgique est de 6 069 321 habitants. Elle était de 5 520 009 en 1880 et de 4 827 833 en 1866. L'augmentation de 1866 à 1890 est donc de 1 241 488 habitants.

Le classement d'après les langues parlées, abstraction faite des enfants en bas âge, donne les résultats suivants :

Parlaient	En 1866	En 1880	En 1890
Le français seulement . . .	2 041 784	2 230 316	2 485 072
Le flamand . . . . .	2 406 491	2 485 384	2 744 271
L'allemand . . . . .	35 356	39 550	32 206
Le français et le flamand .	308 361	423 752	700 997
Le français et l'allemand .	20 448	35 250	58 590
Le flamand et l'allemand .	1 625	2 956	7 028
Les trois langues . . . .	4 966	13 331	36 186

Il résulte de ce tableau que, de 1866 à 1890, alors que le nombre des Belges qui ne parlent que le français augmentait de 443 288 individus, le nombre des Belges parlant uniquement le flamand s'accroissait seulement de 337 780 personnes. En 1890, il y avait 795 673 Belges parlant le français et une ou deux autres langues, et 744 211 Belges sachant le flamand en même temps que d'autres langues.

*Italie.* — Les plans du cabinet Crispi pour la restauration des finances italiennes sont enfin connus. Le ministre des finances, M. Sonnino, commence par avouer un déficit de 177 millions; c'est plus de 10 pour 100 du total du budget. Pour parer au déficit, il demande aux économies 45 millions, dont 27 millions seulement se réaliseront immédiatement. Le budget de la guerre n'y figure que pour 6 millions, celui de la marine pour 4 ! Puis il prétend imposer au pays pour 100 millions d'impôts nouveaux. 17 millions sont demandés au relèvement de l'impôt sur la propriété foncière non bâtie. L'impôt sur la richesse mobilière fournira 52 millions de plus. L'impôt du sel, déjà si lourd, est porté de 35 à 40 centimes par kilogramme. Le droit de vente des spiritueux est augmenté de 20 centimes par litre. Un nouvel impôt sur le revenu rapporterait 10 millions, etc., etc., et avec tout cela l'équilibre budgétaire ne serait pas encore obtenu. Quant à la rente italienne, par suite de l'augmentation de l'impôt sur la richesse mobilière, lequel est porté de 13.20 à 20 pour 100, elle ne représenterait plus que 4 pour 100 net, au lieu de 4,34 actuellement. L'ancien titre 5 pour 100 serait même retiré des mains des porteurs actuels et remplacé par un nouveau titre

4 pour 100 net d'impôt, pour bien leur marquer que la réduction de leur revenu est définitive.

Il ne paraît guère probable que les représentants actuels de l'Italie, élus avec la promesse de ne pas voter d'impôts nouveaux, acceptent un tel programme financier. De nouvelles élections ne peuvent non plus être faites sur la question de taxes nouvelles à imposer. Le cas est difficile.

*Suisse.* — M. Francis de Pressensé a fait, le mois dernier, à Lausanne, quatre conférences fort remarquables. Il avait pris pour sujet le mouvement théologique qui inclina l'Université d'Oxford vers le catholicisme, de 1833 à 1850, mouvement qui détermina la conversion des Newman et des Manning. L'orateur a loué la sincérité, la piété, la compétence scientifique et la valeur morale de ces deux grands hommes. Il a cité la poésie composée par Newman dans ses jours de doute et de recherches.

« O Rome, disait Newman, ô Église romaine, toi que j'ai appelée la prostituée de Babylone, il faudra donc qu'un jour je me jette dans tes bras et te proclame ma mère? O Pontife romain, toi que j'ai appelé l'Antechrist, il faudra donc qu'un jour je me jette à tes pieds? Il faudra, ô Église d'Angleterre, toi qui m'as élevé sur ton sein, il faudra que je t'abandonne? Oui, il le faut, car seule l'Église romaine peut donner à mon intelligence la vérité et à mon âme le salut. »

Au moment de conclure, M. de Pressensé a ajouté, avec un profond accent de sincérité :

« De toutes parts, dans notre protestantisme, s'élève un même cri : De la franchise, plus de franchise. On étudie, on arrive à des conclusions, à des convictions personnelles que l'on n'ose pas livrer au public. J'aurai avec vous plus de franchise. La critique et la science moderne ont ébranlé les fondements historiques de la foi chrétienne; on voit des contradictions entre la raison et la foi; on ne veut plus de dogmes, mais une simple morale, et l'on ne sait sur quelle base l'asseoir. Le protestantisme reposait sur deux principes : l'inspiration divine de la Bible et la justification par la foi à Jésus Sauveur. Chaque mot des Livres saints était la parole de Dieu, et le Christ Sauveur était cru en toute vérité le Fils éternel de Dieu, fait homme. Mais aujourd'hui, qu'a fait le protestantisme de ces deux fondements? L'inspiration divine des saints Livres, qui l'admet encore?

« Qui refuserait aujourd'hui de signer des deux mains la déclaration d'Edmond Schérer, à Genève, niant cette inspiration de l'Écriture Sainte, et soulevant, il y a quelques années seulement, de si vives protestations?

« Le Christ est-il encore cru et prêché comme Dieu réel et consubstantiel à son Père? Il n'est plus qu'un être purement humain; sa divinité, si l'on garde encore cette expression, n'est plus que la sainteté et la perfection morale. Il ne reste plus pour guide aux âmes protestantes que la conscience individuelle : de là un émiettement qui va sans cesse grandissant et qui n'a plus de raison pour s'arrêter.

« En présence de ce spectacle, on se demande si la vérité, si la vie surnaturelle ne sont pas plus en sûreté dans le catholicisme, si l'individualisme protestant a le pouvoir de résoudre les questions sociales. Les âmes reli-

gieuses veulent un dogme, une autorité, la certitude : or, ne sont-elles pas poussées à les demander à l'Église romaine, qui leur donne son *Credo* inviolable et semble avoir la clef des problèmes sociaux de notre époque. Ce que la conscience des Newman et des Manning a accepté, qui, *a priori*, pourrait le déclarer faux ? Lorsque nous voyons des hommes d'une si grande piété et d'une telle science se jeter dans les bras de l'Église romaine, qui oserait les blâmer?... Qui pourrait s'étonner si d'autres les suivent ? Qui sait si le besoin légitime d'autorité et de croyances positives n'entraînera pas un certain nombre d'âmes à la suite de Newman et de Manning ? les consciences protestantes sont dans l'angoisse ; n'ayant plus rien dans le présent, elles sont obligées de vivre du passé par les souvenirs. »

Puissent tous ces frères séparés — et dans l'angoisse — venir chercher la paix où elle se trouve, au sein de l'Église catholique !

AFRIQUE. — *Soudan français*. — Une triste nouvelle nous est arrivée des bords du Niger. Le lieutenant-colonel Bonnier a été surpris nuitamment par des Touaregs, à trois journées de Tombouctou. La petite colonne a été presque détruite. Une douzaine d'officiers français sont parmi les morts. L'opinion publique, plus ferme qu'autrefois, a appris cet échec avec douleur, mais avec calme. Toute entreprise coloniale est exposée à ces douloureuses surprises, témoin l'échec subi tout dernièrement par les Anglais sur les rives de la Gambie, à quelques pas de leurs vaisseaux. D'ailleurs, la prise de possession de Tombouctou n'est nullement compromise. Le commandant Joffre a pu pénétrer récemment dans cette ville et se réunir à la garnison qu'y avait laissée le colonel Bonnier.

Ajoutons que la question de la responsabilité de tous ces événements n'est pas encore élucidée. Sur qui retombe la responsabilité de la marche en avant sur Tombouctou, et surtout quel est l'auteur responsable de la malencontreuse marche vers l'ouest du colonel Bonnier ? Voilà ce qu'une enquête sérieuse doit établir.

P. F.

Le 28 février 1894.

Le gérant : H. CHÉROT.



## L'APOLOGIE BIBLIQUE

D'APRÈS L'ENCYCLIQUE « PROVIDENTISSIMUS DEUS »

---

La grande Lettre *sur les Études bibliques* n'est pas le moins remarquable et ne sera pas le moins bienfaisant de ces actes de Léon XIII, qui témoignent d'une si haute intelligence des besoins du temps et d'un zèle infatigable à porter le remède sur tous les points en souffrance. Combien l'Église romaine a toujours favorisé, recommandé et, quant aux prêtres, ordonné même l'étude sérieuse des saintes Écritures, le Pape le démontre, dans la première partie de son Encyclique, par les faits et les documents. La lettre est d'ailleurs, en son entier, une preuve éclatante ajoutée à tant d'autres qui établissent cette vérité historique, en dépit des assertions contraires, trop intéressées, du protestantisme. Mais s'il importe de lire, d'étudier beaucoup les Livres sacrés, il importe surtout de le faire comme il faut, c'est-à-dire de manière à trouver dans ces précieuses « Lettres de Dieu aux hommes », ainsi que les appellent les Pères, tout ce que Dieu veut que nous y trouvions, et pas autre chose. Aussi l'Encyclique insiste-t-elle particulièrement sur les moyens d'arriver à la pleine intelligence de l'Écriture et sur les règles suivant lesquelles on doit l'interpréter.

Le Maître de l'Église universelle oppose les principes de la tradition catholique à la licence que le rationalisme a introduite dans l'exégèse sous les noms spécieux de critique et de science indépendante. Sa voix souveraine se fait entendre bien à propos, non seulement pour frapper les adversaires jurés de la révélation, mais aussi pour avertir et remettre dans le droit chemin ceux d'entre les croyants que la crainte exagérée des « objections modernes » avait jetés dans des voies nouvelles peu sûres.

C'est bien à tort cependant qu'on accuse le Pape de condamner tout progrès de l'exégèse; il montre au contraire que

les parties de l'Écriture susceptibles d'être plus parfaitement élucidées, offrent encore un vaste terrain à l'exploration duquel il invite non seulement les exégètes de profession, mais même tous les savants catholiques. Ce qu'il n'admet point, c'est qu'on cherche le progrès dans l'abandon ou l'atténuation des vérités que l'antiquité chrétienne considérait comme indissolublement liées avec la foi. Telles sont, d'après l'enseignement de Léon XIII, notamment l'inspiration de la Bible dans toutes ses parties, la connexion essentielle entre cette inspiration et l'immunité de toute erreur, enfin la vérité entière de toutes les affirmations authentiques des auteurs sacrés, sans excepter celles qui touchent aux choses de la nature ou à l'histoire même profane. Sur ces points fondamentaux, l'Encyclique est d'une netteté qui ne laisse rien à désirer. Les lecteurs des *Études* se sont réjouis sans doute de voir des doctrines que notre revue a toujours soutenues, si solennellement confirmées par l'autorité la plus haute. Nous sommes heureux, pour notre part, surtout de penser que nous n'aurons plus à les défendre contre des catholiques; et nous bénissons le Souverain Pontife d'avoir ainsi clos des controverses qui divisaient et affaiblissaient les forces des défenseurs de la Bible.

Après avoir écarté les méthodes d'apologie qui ne peuvent se concilier avec la foi constante de l'Église au sujet des Livres inspirés, l'Encyclique n'omet pas de montrer les vrais moyens de résoudre les difficultés qui troublent tant d'esprits. Ici encore les principes qu'elle formule ne sont pas nouveaux; ils n'en sont pas moins excellents, et il ne s'agit que de les appliquer consciencieusement pour dissiper ces difficultés, dont la plupart, d'ailleurs, sont elles aussi beaucoup moins nouvelles qu'on ne dit. Ces principes, et surtout leurs nombreuses applications, n'ont pu être qu'indiqués dans le document pontifical; il ne sera donc pas inutile de les développer quelque peu, non qu'il y ait rien à ajouter à la clarté du texte papal, mais afin d'en faire sentir la force et la fécondité pour l'apologétique. Du reste, nous devons, chemin faisant, rectifier des conclusions peu exactes qu'on a tirées, parfois avec bonne intention, de cette partie de l'Encyclique.

Les principales objections dont s'occupent les apologistes contemporains proviennent ou des sciences physiques et naturelles ou de l'histoire. Léon XIII donne d'abord une direction générale pour la solution des unes et des autres, puis des règles spéciales pour chaque catégorie en particulier. Tel est aussi l'ordre que nous allons suivre.

## I

Le premier avis, dont la portée à vrai dire va bien au delà du domaine de l'apologie biblique, mais qui est toujours d'une importance capitale ici, avis élémentaire d'ailleurs, et pourtant souvent négligé, c'est qu'il faut, avant toute discussion, se rendre un compte exact de ce qu'affirme la science et de ce qu'affirme l'Écriture.

*De ce qu'affirme la science* : nous ne disons pas de ce qu'affirment les savants. Ceux-ci trop souvent, dans leurs assertions, mêlent les conjectures plus ou moins probables et les résultats définitivement acquis, les faits résultant nettement des observations, et les conclusions plus ou moins lointaines, qui ne sont pas toujours déduites avec une logique impeccable. De là, pour qui est obligé de les croire sur parole, grand danger de confondre tout cela, de prendre le douteux ou le faux pour le certain. Puis, la science humaine est toujours si incomplète, si « courte par quelque endroit », qu'il lui arrive encore bien souvent d'être forcée, du jour au lendemain, d'abandonner des théories qui avaient été longtemps soutenues avec assurance par les savants les plus sérieux. Ces incertitudes et ces variations si nombreuses commandent une grande réserve aux apologistes. Ceux-ci ne le comprennent pas toujours; on en voit qui, se faisant les complices ou les dupes de la présomption des savants, acceptent les yeux fermés tout ce qu'affirme un académicien ou un professeur en renom. Heureux encore s'ils ne vont pas plus vite que « la science », affirmant hardiment là où elle hésite! Nous pourrions citer comme exemple, entre plusieurs autres, la question du *transformisme*, pour lequel même des théologiens se sont si fort échauffés.

Nous ne voulons pas cependant nous faire les avocats du

dénigrement, du scepticisme à l'égard de la science. Ce serait mal prendre l'esprit de l'Encyclique. Il est très regrettable de trouver parfois ce scepticisme, dans des livres écrits pour la défense de la Bible, sous une forme qui trahit trop l'ignorance, ou la suffisance, ou la paresse, niant ce qu'elles n'ont pas su ou n'ont pas voulu apprendre.

Léon XIII nous montre la vraie voie entre les excès opposés. Il recommande de joindre aux études sacrées une connaissance solide de toutes les sciences où les adversaires de la Bible cherchent leurs armes. Cette recommandation, que tous les candidats du saint ministère ont à suivre plus ou moins selon leurs aptitudes, est, nous l'osons dire, strictement obligatoire pour quiconque ambitionne de concourir à l'apologie des Livres saints, par la parole ou par la plume. Non pas que les apologistes soient tenus d'être également experts en tout genre de connaissances : un docteur en toutes sciences est un phénomène ou un ignorant. Mais ils doivent en savoir assez pour distinguer les savants dignes de respect d'avec les charlatans, pour ne pas contester des résultats bien établis, et surtout pour douter là où il n'y a pas d'arrêt définitif de la science.

*Ce qu'affirme l'Écriture* : il convient de le rechercher avec un soin encore plus religieux. Les apologistes doivent redouter plus que tout de compromettre l'autorité des saints Livres, en leur attribuant des assertions que la science pourrait démontrer fausses. Partout donc où le sens du texte biblique n'est pas évident, il faut suivre le sage précepte de saint Augustin et de saint Thomas, à savoir de ne point s'attacher de telle sorte à une interprétation en particulier, qu'on ne laisse apercevoir la possibilité d'une interprétation différente. Cette prudence est d'autant plus justifiée que, dans ces passages où les auteurs inspirés touchent aux choses de la nature ou à l'histoire, nous n'avons pas d'ordinaire la tradition catholique pour nous guider dans leur interprétation.

Ici se place une déclaration de Léon XIII qui est du plus haut intérêt pour l'apologétique. Le Souverain Pontife avertit les défenseurs de l'Écriture Sainte qu'ils ne doivent pas se croire obligés « à défendre également toutes les opinions que les saints Pères isolés ou les interprètes postérieurs ont

émises en expliquant l'Écriture; car il se peut qu'en interprétant les textes où il s'agit de la nature physique, sous l'influence des idées de leur temps, ils aient parfois avancé des choses qui seraient peu soutenables aujourd'hui. C'est pourquoi il faut discerner soigneusement dans leurs commentaires ce qu'ils enseignent comme appartenant à la foi ou comme intimement lié avec elle, ce qu'ils enseignent d'un accord unanime; car, selon l'expression de saint Thomas, « dans les choses qui ne sont pas de nécessité de foi, il a été permis aux saints d'avoir des opinions différentes, ce qui nous est permis aussi ». La liberté de l'exégèse dans les textes touchant soit aux choses de la nature, soit aussi (car les raisons sont les mêmes) à l'histoire, pourvu que le dogme et la morale n'y soient pas directement intéressés, est clairement affirmée dans ce remarquable passage. Ajoutée aux explications qui ont été données dans le concile du Vatican sur le même sujet<sup>1</sup>, cette déclaration achève de fixer le sens du célèbre décret de Trente sur l'obligation de suivre l'interprétation commune des Pères *in rebus fidei et morum*. A la vérité le Souverain Pontife ne semble parler que des interprétations données par un ou plusieurs Pères isolés, *Patres singuli*; mais nous ne croyons pas nous tromper en déduisant de son exposé que la liberté de ne pas suivre les interprétations des Pères, dans les matières étrangères au dogme et à la morale chrétienne, s'étend même aux interprétations communes et unanimes. Autrement, en effet, la liberté ne serait pas plus grande dans ces matières indifférentes à la foi que dans le reste; car il n'y a nulle obligation de suivre les Pères *isolés* dans l'exégèse des textes dogmatiques ou moraux; et ainsi la réserve toujours répétée par les conciles, *in rebus fidei et morum*, serait oiseuse et sans application.

Nous espérons donc que la nouvelle parole de Léon XIII mettra fin aux scrupules de quelques exégètes ou théologiens trop timides, attardés à des interprétations surannées, qu'ils qualifient à tort de traditionnelles, par exemple en matière de chronologie et de système du monde. Sans doute ils obéissent à un sentiment louable en soi, à la crainte que l'aban-

1. Voir *Études*, avril 1893, p. 657.

don des anciennes interprétations dans les textes concernant les choses de la nature et l'histoire, ne dispose à les sacrifier aussi dans les passages intéressant le dogme. Le danger existe certainement ; mais on ne le conjure pas en outrant et en faussant les règles théologiques sur l'autorité des Pères ; et il ne faut pas supprimer une liberté légitime et féconde à cause de l'abus qui en peut être fait.

L'Encyclique nous dirige sûrement entre les écueils de l'exégèse, entre un conservatisme excessif et la témérité, qui peuvent compromettre au même degré l'honneur de nos saints Livres. Léon XIII nous recommande d'examiner soigneusement si les Pères avancent leur interprétation comme appartenant à la foi, et ensuite s'ils la donnent avec unanimité : donc, que les deux conditions soient réunies dans une interprétation, et il nous faudra la suivre ; qu'une des deux manque, et nous demeurerons libres.

Nous osons affirmer hardiment que la réunion des deux conditions n'a jamais lieu dans l'exégèse patristique, là où elle s'occupe d'autre chose que de dogme et de morale. Il ne faut donc point parler de *tradition* dans l'interprétation des textes étrangers au dogme et à la morale, ou plutôt la tradition constante de l'Église, c'est que dans ce domaine l'exégèse est libre, sauf la réserve de la vérité entière des écrits inspirés.

## II

C'est tout particulièrement dans l'examen des conflits prétendus entre la Bible et les sciences de la nature qu'il importe de bien déterminer avant tout ce qu'affirme la science et ce qu'affirme la Bible. Nous ne revenons pas sur les avis que donne Léon XIII pour l'étude de ce problème préliminaire dans sa première partie. En ce qui concerne la seconde, nous avons quelques remarques à ajouter.

D'abord, le Pape rappelle une doctrine souvent inculquée par les anciens docteurs de l'Église, à savoir que l'intention des écrivains bibliques, ou, pour mieux dire, de l'Esprit divin qui parlait par leur organe, n'est jamais de nous initier aux secrets de la nature, de nous apprendre la constitution intime du monde visible. Cela est inutile, en effet, pour notre

instruction spirituelle, qui est le seul but de l'enseignement inspiré des Écritures. De plus, dans les saints Livres, Dieu parle non seulement à l'élite intellectuelle de l'humanité ou aux savants, mais à tous les hommes, parmi lesquels ceux qui ignorent la science et n'en ont cure ont toujours formé la majorité.

Ce double ordre de considérations explique pourquoi les auteurs sacrés, sans jamais rien dire de faux par rapport aux choses de la nature, n'en parlent d'ordinaire pas autrement que le commun de leurs contemporains. C'est-à-dire qu'ils ne décrivent pas ces choses d'après leur essence, ni en termes proprement scientifiques, mais d'après leur aspect extérieur, apparent, et avec les expressions, les métaphores usitées dans le langage vulgaire. L'Esprit-Saint en agit donc ici à peu près comme ferait un astronome ou un physicien parlant devant un auditoire ordinaire, sur un sujet qui ne serait pas spécialement scientifique, et, par suite, ne se proposant pas directement d'enseigner sa science spéciale. Ce savant, pour lors, ne parlant pas précisément *comme savant*, s'exprimerait comme tout le monde sur les objets mêmes de ses études. Supposé qu'il voulût emprunter à sa science un argument ou une analogie, il se contenterait en général des notions connues de ses auditeurs et il les exposerait avec les termes qui leur seraient familiers. Bien entendu, cependant, il se garderait de rien avancer qui fût contraire à la science. Son langage, en définitive, ne serait pas proprement scientifique; il resterait vrai néanmoins, et le savant pourrait s'y révéler encore par cette attention à maintenir la vérité scientifique dans un langage populaire.

De manière analogue l'Esprit-Saint a imprimé le cachet de sa science infinie sur les Livres sacrés, en les préservant de toute erreur même quand ils touchent aux choses de la nature. Mais il n'a pas voulu qu'ils donnassent un enseignement en forme sur ces choses. S'il se fait, par l'intermédiaire des écrivains bibliques, notre maître pour les vérités nécessaires au salut, il ne juge pas à propos de l'être également pour les sciences indifférentes à notre fin dernière. Dans ce sens, il est vrai de dire avec M. Faye<sup>1</sup> que « la science n'est

1. H. Faye, *Sur l'Origine du monde*, 2<sup>e</sup> édition, p. 24.

pas d'inspiration divine ». La Bible ne traite donc jamais, à proprement parler, de ce que nous appelons la cosmographie, l'astronomie, la géologie, la physique.

Cependant les auteurs inspirés doivent bien quelquefois passer sur le terrain de ces sciences. Le plus souvent, ils n'y cherchent que des accessoires, des ornements destinés à rendre plus sensible, ou à *illustrer* en quelque sorte les leçons dogmatiques et morales qui forment l'enseignement propre de la Bible. Telles les comparaisons, les allégories et les autres images de divers genres que les prophètes et les moralistes bibliques empruntent à la nature. Toutefois, dans d'autres passages l'Écriture prononce directement, *ex professo*, sur des faits, des problèmes appartenant au ressort des sciences. Le premier chapitre de la Genèse, avec une partie du second, en offre les exemples principaux et les plus fameux. Ici même, pourtant, l'objet de l'écrivain n'est pas l'enseignement de la science; le premier chapitre de la Genèse n'est pas un chapitre de cosmographie ni d'aucune autre science purement naturelle. Si donc Moïse y aborde et résout, à la lumière de l'inspiration, les questions qu'agitent les savants au sujet de l'origine du monde et de ses habitants, il ne le fait qu'autant que cela est nécessaire pour rendre sensible le dogme de la création et montrer que Dieu est l'auteur de tous les êtres. Et pas plus que le choix des choses, la manière de les dire n'est ce qu'on aurait droit d'attendre, si cette histoire de la création était écrite par un savant, avec un but scientifique.

Avant d'appliquer ces principes à la solution des objections scientifiques, nous devons dire en quoi ils diffèrent de certaines théories apologétiques avec lesquelles il faut bien se garder de les confondre.

Pour certains apologistes, il ne suffit pas que la Bible soit exempte de toute erreur, même en matière scientifique; ils croient qu'elle contient déjà plus ou moins explicitement les plus hautes découvertes dont se glorifient les savants modernes. C'est surtout le premier chapitre de la Genèse qu'ils citent en preuve. Cette théorie a été développée quelquefois avec beaucoup de talent, et par des savants distingués, tels que l'abbé Moigno. Mais on ne lui trouvera certai-



nement aucun appui dans l'Encyclique. Elle est en effet bien loin encore de l'évidence, et l'on compliquerait inutilement la défense de la Bible en lui donnant pour base une interprétation aussi contestable. Tous ces savants ouvrages qui démontrent l'accord parfait du vieux texte mosaïque avec les données de la science la plus avancée, sont dignes d'éloges pour l'intention, et souvent pour l'exécution, mais ils ne sont pas nécessaires à l'apologétique. Ils offrent même ce danger, de répandre l'opinion que l'auteur sacré a dû exprimer certaines idées scientifiques, qu'en réalité il ne pouvait tirer de lui-même et que l'Esprit-Saint n'avait aucune raison de lui communiquer. On tombe ainsi dans une erreur toute semblable à celle des théologiens du temps de Galilée, qui, trop accoutumés à expliquer l'Écriture suivant la physique d'Aristote, en étaient venus à ne plus distinguer entre la parole proprement inspirée et leurs commentaires péripatéticiens.

La vérité est que le récit biblique offre un cadre large, où toutes les vérités scientifiques trouvent place ; mais pour les y trouver, il faut les y apporter du dehors ; ce n'est pas la science de Moïse, c'est celle de l'interprète que révèlent la plupart des « commentaires scientifiques » de la Genèse.

Quelques exceptions cependant doivent être admises. Si c'est une exagération de faire de Moïse un Newton, un Laplace ou un Cuvier inspiré, on n'est peut-être pas plus fondé à dire que la Bible n'a jamais prévenu la science moderne et n'a rien pu lui apprendre. On peut citer plus d'un exemple de vérités aujourd'hui reconnues comme conclusions scientifiques par les savants les plus autorisés, et qui, inconnues (ou à peu près) de l'antiquité païenne, ont été clairement enseignées d'abord par la Bible. Telles sont la formation de l'univers par degrés et en diverses époques, l'apparition successive des habitants de la terre selon l'ordre ascendant de leur perfection relative, l'unité d'espèce et d'origine du genre humain, etc. Mais ces vérités communes à la Bible et à la science ne sont entrées dans le texte inspiré qu'en raison de leur connexion naturelle, soit avec le dogme, soit avec l'histoire religieuse, et ainsi elles ne composent pas proprement dans la Bible un enseignement *scientifique*.

D'autres apologistes ont donné dans un excès opposé à

celui que nous venons de signaler. Selon eux, les auteurs bibliques, lorsqu'ils traitent des choses de la nature, suivent simplement « les idées de leur temps ». Cette façon de parler est équivoque; le plus souvent on veut dire que les Livres saints peuvent contenir de véritables inexactitudes, des erreurs, en matière de sciences physiques et naturelles. Il est moins, que jamais permis, après l'Encyclique, d'admettre une pareille hypothèse dans l'apologie. Mais il n'y aurait rien à objecter si l'on prétendait seulement que les enseignements de la Bible au sujet de la nature, bien que toujours vrais, ne dépassent pas *en général* le niveau de la science antique. Nous disons *en général*, parce qu'il y a un certain nombre de points à excepter, comme nous venons de le voir. Pour prévenir toute méprise, il faudrait dire avec le Pape, non pas que les auteurs bibliques suivent les *idées* de leur temps, mais qu'ils se conforment aux *façons de parler* communes de leur époque, dans ce qu'elles ont de vrai.

Ce serait un étrange abus de mots de soutenir que le langage des anciens, relativement aux phénomènes naturels, était essentiellement inexact et contraire à la science moderne. Ce langage n'était pas proprement scientifique ou savant; mais on peut désigner et même décrire exactement les choses de la nature sans se servir de formules scientifiques. La preuve, c'est qu'on parle encore aujourd'hui de ces choses à peu près comme on faisait autrefois, avant nos siècles de lumière. Les savants eux-mêmes font ici comme le vulgaire. Quel est l'astronome qui ne dise habituellement, comme on disait au moyen âge et dans l'antiquité, que le soleil se lève ou va se coucher, se meut dans le ciel de l'est à l'ouest, etc. ? On rirait de celui qui, dans la vie journalière, affecterait de s'exprimer d'une manière strictement scientifique.

Le langage de l'Écriture, pas plus que le langage vulgaire, qu'il suit quant aux choses de la nature, ne représente pas *toute* la vérité; et cependant il ne représente que la vérité. Ainsi que l'observe encore Léon XIII, « le langage vulgaire n'exprime directement et immédiatement que ce qui tombe sous les sens », c'est-à-dire les apparences extérieures, et non l'essence des êtres ou les causes profondes des phéno-

mènes. En effet, dans le langage vulgaire, on vise avant tout à être compris ; pour cela, il faut marquer les choses d'après les caractères sensibles auxquels chacun peut facilement les reconnaître. On dira donc, par exemple, que le soleil se meut autour de la terre ; strictement, cela ne signifie rien autre chose, sinon que cet astre apparaît comme se mouvant autour de nous. Il est bien indifférent, dans la pratique, que ce soit le soleil qui tourne ou plutôt notre globe. En toute hypothèse, ce langage représentant directement les apparences est vrai ; et, s'il n'a rien de scientifique à proprement parler, il ne renferme non plus rien de contraire à la science. Il peut donc très bien être employé même par un écrivain inspiré, puisque l'inspiration n'est incompatible qu'avec l'erreur, et nullement avec d'autres imperfections du langage humain.

On nous objectera que le vulgaire prenait les formules dont il s'agit au sens littéral ; que quand il disait, par exemple : le soleil se meut, il l'entendait d'un mouvement propre et réel de l'astre du jour. En parlant comme lui, la Bible ne semble-t-elle pas approuver son erreur ? Cela porterait autant d'atteinte à l'inspiration qu'une assertion directement contraire à la science.

Nous répondons que la Bible n'approuve ni ne favorise jamais aucune erreur, quand elle emploie le langage vulgaire pour parler des choses de la nature. Les erreurs populaires concernant ces choses sont des jugements précipités, imprudents, que les ignorants portent d'après le témoignage insuffisant de leurs sens. Mais les formules usuelles que la Bible adopte ne dérivent pas de ces jugements et elles en demeurent indépendantes. Quand nous parlons du lever et du coucher ou du mouvement du soleil, dans la conversation ordinaire, nous ne songeons ni au mouvement propre ni au mouvement relatif ; nous n'affirmons rien quant à la nature intime du fait physique ; nous nous bornons à le constater tel qu'il apparaît à nos yeux. Il en allait de même pour les anciens : si fausses que pussent être leurs conceptions quant à l'essence et aux causes des phénomènes, ces conceptions n'entraient pour rien dans la langue des relations pratiques ordinaires. Quand ils disaient : « Le soleil se lève », ou « le soleil est à

la moitié, aux deux tiers de sa course », etc., ils ne préjugeaient rien sur la vraie nature du phénomène qu'ils indiquaient par ces métaphores ; ils marquaient ce qu'ils voyaient, comme ils le voyaient, et rien de plus ; car la pratique de la vie, pour laquelle le langage ordinaire est fait, ne demandait pas autre chose. Les erreurs venaient quand on voulait « parler science » *ex professo*, exposer les causes des phénomènes ; mais ceci n'est plus le domaine du langage vulgaire.

Pour résumer toutes ces explications nécessaires en trois mots, le langage de la Bible, conforme au langage vulgaire, n'est pas, à proprement parler, *scientifique* ; mais il n'est jamais *contraire à la science*, il *fait seulement abstraction* des théories scientifiques.

Après cela, il est facile d'apprécier l'expédient par lequel certains exégètes s'imaginent justifier, ou du moins excuser les « inexactitudes » qu'ils admettent dans les textes où il est question de la nature. « Ces choses inexactes, disent-ils, les auteurs inspirés les ont crues nécessairement, et ils ont dû les dire pour être compris de leurs contemporains. »

Mais, d'abord, les auteurs *inspirés* n'ont pas pu *croire nécessairement* des faussetés, même en matière scientifique. Ensuite, ils n'ont pas davantage *dû* dire des faussetés *pour être compris* de leurs lecteurs. La difficulté de se faire comprendre eût été sérieuse pour eux s'ils avaient eu à exposer des théories scientifiques ; mais, comme tout ce qu'ils ont eu à dire des choses de la nature consistait en des *faits sensibles*, le problème n'était pas très compliqué et se réduisait à exprimer ces faits sensibles sous une forme également sensible ; les procédés du langage vulgaire suffisaient à cela.

### III

Montrons maintenant, par quelques exemples, comment se résolvent, à l'aide des principes de l'Encyclique, les objections qu'on élève contre la Bible du point de vue des sciences de la nature.

Commençons par l'astronomie. Ce serait cette science, d'après les porte-voix de la libre-pensée, qui aurait peut-être le plus contribué à miner l'autorité de la Bible et les an-

ciennes croyances religieuses. « Les juges de Galilée, dit un vulgarisateur de riche imagination qui en impose à un trop grand nombre de lecteurs, sentaient déjà que les sublimes vérités de l'astronomie allaient modifier profondément les anciennes croyances fondées sur une supériorité de la Terre et de l'homme dans la création <sup>1</sup>. »

Un premier reproche qu'on fait à l'Écriture Sainte, c'est donc qu'elle méconnaît l'immensité de l'univers, la multiplicité des astres qu'il renferme et l'infériorité du rang que la Terre occupe parmi eux ? Par le fait, la Bible ne nous dit point, par exemple, que notre planète n'équivaut pas, en volume, à la millionième partie du soleil, et que celui-ci est encore inférieur à beaucoup d'étoiles que Moïse s'est contenté de nommer en bloc. A s'en tenir à ce qu'elle nous apprend, on pourrait penser que le globe terrestre est le centre, non seulement du système solaire, où cependant, pour le volume, il ne vient que mauvais cinquième parmi les satellites du soleil, mais même de l'ensemble des mondes, où il n'est en réalité qu'un point presque insignifiant. La vérité est que les saints Livres ne parlent jamais des proportions absolues ou relatives des corps célestes ; étant donné leur but, ils n'avaient pas à en parler. S'ils font de la Terre le centre de l'univers, c'est en un sens où les plus savants astronomes d'aujourd'hui ne trouveront rien à redire ; c'est en tant qu'ils rapportent tout à la terre et aux hommes, et ne considèrent dans les autres parties de la création que les relations qu'elles ont avec notre planète, les influences sensibles qu'elles y exercent. En un mot, les écrivains sacrés décrivent le monde entier du *point de vue* humain. Écrivant pour les hommes et n'écrivant pas spécialement pour les savants ni pour enseigner la science, ils ne devaient pas procéder autrement.

Il n'est donc pas étonnant que Moïse n'ait qu'une mention pour la création des « étoiles », et qu'il n'insinue rien sur leur nombre, leur constitution et autres questions qui piquent plus ou moins la curiosité, mais sont bien indifférentes au salut. Il n'est pas davantage étonnant qu'il s'abstienne de

1. C. Flammarion, *les Terres du Ciel*, p. 256.

nous renseigner sur la grandeur, l'éloignement, la composition du soleil; qu'il ne voie en lui que « le lumineux plus grand », par comparaison avec la lune, appelée « le lumineux plus petit »; enfin, qu'il ne fasse ressortir dans ces deux astres que les services qu'ils rendent aux habitants de la terre comme foyers de lumière et de chaleur et comme régulateurs du temps et des saisons. Ces services sont bien, dans le soleil et la lune, ce qui intéresse le plus la généralité des hommes; aucun astronome ne les contestera d'ailleurs: Moïse a donc eu raison de les mettre en relief et d'affirmer qu'ils sont un résultat voulu et cherché par le Créateur dans la formation des deux astres.

Il suivrait de là, d'après quelques-uns, que la Bible enseigne la supériorité de la terre sur le soleil, ce dont ils sont profondément choqués. Cependant on n'est pas le supérieur de quelqu'un par cela seul qu'on profite de sa richesse ou qu'on reçoit ses bienfaits. Mais ensuite pourquoi ne dirait-on pas que le soleil, malgré son énorme supériorité au point de vue du volume et des énergies mécaniques, physiques et chimiques, est inférieur et subordonné à une de ses planètes, alors que celle-ci a, dans l'ordre moral, un rôle dont il est lui-même privé et incapable?

On fonde des objections d'apparence plus sérieuse sur ce que les auteurs bibliques disent du « ciel » ou du « firmament ». En effet, ne représentent-ils pas la « voûte azurée » comme une voûte réelle, *solide*, quoique translucide, reposant par ses extrémités sur les montagnes, portant à sa surface supérieure l'océan des eaux célestes, enfin munie de fenêtres, de portes ou d'écluses, qui s'ouvrent pour laisser tomber sur la terre les pluies, la grêle, la neige, etc.?

Tout cela, pris à la lettre et au sens propre, serait assurément peu en harmonie avec la science. Mais n'est-il pas permis d'y voir des métaphores, telles que le peuple et les poètes en ont toujours employé pour peindre le spectacle de l'atmosphère et les phénomènes variés qui s'y engendrent? Combien n'en trouve-t-on pas de semblables dans la poésie et dans le langage journalier des modernes? De fait, c'est dans les parties poétiques de la Bible, dans les Psaumes et chez les prophètes, qu'apparaissent les expressions qui don-

nent le plus de prise à l'objection. Qu'est-ce qui nous commanderait donc de les prendre à la lettre ? La signification naturelle des termes ? Non, car elle se prête parfaitement à l'interprétation métaphorique. L'intention manifestée des auteurs ? Pas davantage ; car on ne voit nulle part chez eux la prétention de décrire le ciel tel qu'il est dans sa nature intime, ou d'y signaler autre chose que les phénomènes évidents, que tout le monde peut y observer avec la seule aide des sens.

La difficulté paraît au premier abord plus grande en ce qui concerne le premier chapitre de la Genèse, où Moïse relate *ex professo* la formation du monde et, en particulier, du « firmament des cieux ». Cependant, qu'on veuille bien se rappeler ce que nous avons exposé à la suite de Léon XIII, à savoir que, même dans cette histoire de la création, l'auteur inspiré n'a pas de but scientifique, mais vise uniquement à montrer que tout ce qui existe est sorti des mains de Dieu : et l'on comprendra que Moïse a dû parler du ciel à très peu près comme les poètes bibliques, et par conséquent ne demande pas une interprétation beaucoup plus stricte.

Qu'est-ce en effet, d'après Moïse, que le *firmament* du ciel ? La signification précise du nom qu'il lui donne, *raqia'*, est incertaine. Si plusieurs orientalistes y voient l'idée du *solide*, du *ferme*, d'autres non moins compétents y voient plutôt l'idée de l'*étendu*<sup>1</sup> ; les uns et les autres se réclament avec un droit égal de l'étymologie, dont les indications d'ailleurs ne peuvent être décisives dans un cas pareil, où il s'agit d'établir le sens *usuel* d'un mot. La traduction des Septante et de saint Jérôme, στερέωμα, *firmamentum*, favorise la première interprétation, mais ne suffit pas pour trancher la question<sup>2</sup>.

Le « firmament » de Moïse est solide, dit-on, puisqu'il « forme barrière » entre les eaux supérieures et inférieures, refoulant et maintenant celles-là pour les empêcher de se

1. Parmi ces derniers sont Fürst, l'auteur du *Dictionnaire hébreu*, et les nouveaux éditeurs de Gesenius, Mühlau et Volek.

2. L'auteur de l'ancienne version grecque dite de Venise traduit τήμα, « l'étendu ».

confondre de nouveau avec celles-ci, comme dans « l'abîme » primordial. Mais l'auteur inspiré ne parle point de *barrière* ; il dit que le firmament « forme *séparation, division* » entre les deux domaines des eaux. Voici en effet son texte : « Dieu dit : *Qu'il y ait un firmament entre les eaux et qu'il sépare eaux d'avec eaux.* Et Dieu fit le firmament et *il* (le firmament) *sépara les eaux de dessus le firmament d'avec les eaux de dessous le firmament.* » C'est tout : Moïse ne dit pas *comment* s'opéra ni *comment* se maintient cette « séparation » des « eaux » supérieures, composant la réserve des pluies, d'avec les eaux qui séjournent ou circulent à la surface de notre globe ; il en indique la cause dernière, qui est le Créateur, mais il se tait sur les causes *secondes*, physiques et mécaniques.

Ce silence prouve bien que l'écrivain sacré n'a nulle intention de faire une histoire complète ou scientifique de la création ; mais il enlève aussi toute base à ceux qui l'accusent de contredire la science. Le simple fait d'une séparation permanente entre les eaux supérieures ou les nuages et les eaux inférieures, qui sont à demeure sur ou dans la terre, ce fait au delà duquel le texte inspiré ne va point, est assurément évident.

Nous pourrions, s'il en était besoin, confirmer cette interprétation à l'aide d'autres passages bibliques, qui sont comme des commentaires inspirés de celui qui nous occupe. Ainsi, dans le psaume CIV (CIII de la Vulgate), qui est dans son ensemble une sorte de paraphrase poétique du premier chapitre de la Genèse, on lit (v. 2) que Dieu « a étendu le ciel comme un *rideau* ». Isaïe dit qu'il l'a « étendu comme une *toile fine* et comme une *tente d'habitation* <sup>1</sup> ». Ces comparaisons ne font certes pas penser à un firmament solide et rigide.

On objecte un texte du livre de Job (xxxvii, 18), où le ciel (appelé ici *shēhāqim*, proprement « les nuages ») est dit « ferme comme un miroir (de métal) fondu ». Le sens et la portée précise de cette comparaison pourraient être discutés et ne justifieraient peut-être pas l'objection. Mais qu'il

1. Isaïe, xl, 22.



en soit comme on voudra ; nous répondons simplement que cette assertion n'appartient pas à l'auteur inspiré ; il la rapporte seulement comme faisant partie du discours d'Elihu, le moins déraisonnable des amis de Job, mais qui ne fut pas plus *inspiré* que les autres. Inutile donc de nous attarder à la défendre. Nous croyons pouvoir conclure que les reproches faits à la Bible, quant aux cieux prétendus solides, ne sont nullement prouvés.

Les adversaires de la Bible et quelques exégètes catholiques un peu légers la taxent aussi d'erreur pour ce qu'elle dit de la formation du soleil. La « création » de l'astre du jour « après les plantes » leur paraît une assertion absolument inconciliable avec les enseignements de la science. La vie des végétaux, surtout des végétaux supérieurs, que Moïse fait naître avec les autres au troisième jour, n'est-elle pas impossible sans la lumière solaire ?

Constatons d'abord que, s'il y a une difficulté sérieuse dans cette partie du Livre saint, les savants en éprouvent une bien plus grande à mettre d'accord leur théorie sur la formation de notre monde planétaire, et en particulier du soleil, avec les découvertes géologiques et paléontologiques. Ils ont calculé en effet que le soleil n'a jamais eu une provision de chaleur suffisante pour traverser les millions de siècles que les géologues réclament pour la formation des couches de l'écorce terrestre. De très savants astronomes (il suffit de nommer M. Faye) n'y voient pas d'autre issue que d'admettre que « la terre est formée bien avant le soleil » ; celui-ci naîtrait seulement durant la période *primaire* de la vie terrestre, pendant laquelle il n'échaufferait pas encore notre globe, mais l'éclairerait un peu <sup>1</sup>.

Il ne serait donc pas difficile de justifier Moïse en s'appuyant sur cette hypothèse. L'on pourrait même tenter, non sans succès, de soutenir qu'il l'a indiquée. Nous nous abstenons de le faire. D'abord, parce que cette hypothèse ne résout pas le problème, au jugement des autres astronomes : « Il y a contradiction, dit M. C. Wolf, entre le chronomètre des astronomes et celui des géologues, et cette contra-

1. Voir la note de M. Faye dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 6 avril 1885.

diction, il faut l'avouer, est impossible à écarter aujourd'hui. On aura beau, avec M. Faye, faire naître la terre avant le soleil : les quelques millions d'années que l'on gagnera ainsi ne satisferont pas l'avidité du géologue, puisqu'on ne pourra lui en donner plus de trente, quand il en veut des centaines <sup>1</sup>. » Nous sommes trop profane pour conseiller aux astronomes de rogner hardiment sur les exigences des géologues. Mais, peu importe, après tout, que ceux-ci ou ceux-là aient tort : la Bible est hors de cause dans leur débat ; quelle que doive en être la solution finale, le texte attaqué n'est pas difficile à justifier d'une manière au moins probable.

On peut dire, d'abord, que l'écrivain inspiré ne rapporte pas au quatrième jour la *création* ou la *production première* du soleil, mais seulement, si l'on peut s'exprimer ainsi, son *installation* au « firmament » créé le second jour, et son *entrée en fonctions* comme « grand luminaire » par rapport au globe terrestre. Voici en effet la traduction littérale du texte, qui autorise amplement, croyons-nous, cette explication : « Dieu dit : Qu'il y ait des luminaires dans le firmament du ciel, pour diviser le jour d'avec la nuit, et qu'ils servent de signes des temps, des jours et des années, et qu'ils soient comme luminaires dans le firmament des cieux pour luire sur la terre. » Et il fut ainsi. Et Dieu fit les deux grands luminaires, le plus grand luminaire pour présider au jour, et le luminaire plus petit pour présider à la nuit, et les étoiles. Et Dieu les plaça dans le firmament des cieux pour luire sur la terre et pour séparer le jour d'avec la nuit, et diviser la lumière d'avec les ténèbres <sup>2</sup>. » Rien, dans ce passage, n'exclut l'hypothèse que le soleil ait existé avant le quatrième jour de la création, et fût déjà constitué en lui-même comme foyer de lumière et de chaleur. Ce que Moïse inculque avec insistance, c'est qu'au quatrième jour le soleil fut constitué « grand lumi-

1. *Les Hypothèses cosmogoniques* (Paris, 1886), p. vii. M. Wolf avait dit plus haut : « Les calculs de M. Helmholtz et de sir W. Thomson limitent à dix-huit millions d'années, trente millions au plus, la provision de chaleur que la condensation de la matière primitive dans le soleil a pu y accumuler. »

2. Gen. I, 14-18.

naire », c'est-à-dire foyer de lumière et de chaleur *pour la terre*.

Interprétée de cette façon, l'œuvre du quatrième jour a sa place logique et en harmonie avec le plan général du récit de la création : l'*installation* des luminaires célestes suit naturellement la formation du « firmament » (œuvre du second jour), et l'émergence des continents (œuvre du troisième jour). Et elle ne doit soulever aucune objection de la science ; car elle signifie simplement ceci : après les opérations indiquées par Moïse au second et au troisième jour, c'est-à-dire quand l'atmosphère du globe fut débarrassée de l'excès de ses vapeurs et que des terres fermes eurent émergé des océans, les rayons du soleil commencèrent à éclairer et à échauffer régulièrement le sol terrestre, en même temps que s'y préparait l'éclosion des premiers êtres vivants.

Si l'on supposait, au contraire, que l'œuvre du quatrième jour est la production première du soleil, de la lune et des étoiles, on ne saurait plus ce que l'auteur sacré a pu vouloir dire, quand il a fait « créer le *ciel* » avec la terre, « au commencement », et « la lumière » au premier jour. Tout se comprend très bien si on l'entend dans ce sens, que la *matière* du ciel (c'est-à-dire des corps célestes) a été créée avec celle de la terre avant les six jours proprement dits ; que les corps célestes ont été détachés de la masse primordiale et formés en globes lumineux le premier jour ; mais n'ont pas exercé immédiatement leurs influences providentielles sur la terre, parce que celle-ci, noyée dans un excès d'humidité, n'était pas encore en état de les recevoir.

Pour compléter la réponse à l'objection, il faut encore repousser l'interprétation d'après laquelle Moïse dirait que le soleil a commencé à éclairer et à échauffer notre planète *après* l'apparition de *toutes* les espèces ou des espèces *les plus parfaites* des végétaux. On ne peut lire cela, comme on l'a fait, dans son texte, qu'en prenant les mots matériellement, sans tenir compte des indications que suggère une étude approfondie de tout le récit de la création. Nous avons essayé précédemment de montrer que les différentes sections de ce document, qui retracent successivement les œuvres des six jours, ne correspondent point, dans la pensée de

Moïse, à autant de périodes chronologiquement *distinctes et séparées*. Oui, les *œuvres* des six jours n'ont pas été exécutées *toutes à la fois*; sans quoi la division en *jours*, avec *soir* (fin ou plutôt interruption d'une création partielle) et *matin* (commencement d'une nouvelle création), n'aurait pas de sens, et l'assimilation des *six jours du travail humain* aux *six jours de travail du Créateur* (*Exod.*, xx, 8-11; xxx, 17, etc.) serait une fiction par trop dénuée de base réelle. Mais il n'est pas nécessaire d'admettre qu'elles se sont succédé si rigoureusement, que celle du quatrième jour, par exemple, n'ait été commencée qu'après l'achèvement complet de celle du troisième; elles ont pu être *partiellement contemporaines*. Nous ne répèterons pas maintenant les raisons que nous avons développées en faveur de cette interprétation<sup>1</sup>; pratiquement, le principe de la *simultanéité au moins partielle* des créations de l'*Hexæmeron* est accepté par presque tous les commentateurs catholiques d'aujourd'hui. D'après cela, on voit que le quatrième jour a pu être commencé et le soleil a pu déjà couvrir la terre de ses rayons, quand la formation des continents n'était pas terminée et que la végétation terrestre en était encore à ses humbles débuts.

Dès lors, plus de difficulté insurmontable. Tout le monde sait que la végétation, pour commencer, n'a pas besoin de la lumière solaire; celle-ci est même un obstacle à la germination. Nous pouvons ajouter que beaucoup de plantes, même des temps actuels, vivent habituellement sans lumière solaire: c'est ce qui a été démontré par l'étude des eaux polaires et surtout par l'exploration récente des fonds des océans<sup>2</sup>.

Nous pensons que l'objection relative à l'œuvre du quatrième jour est par là suffisamment résolue. Le principe que nous venons d'indiquer permet de répondre non moins aisément à d'autres chicanes qu'on élève contre la Bible au nom de la géologie et de la paléontologie.

1. Voir *Études*, avril 1889, p. 586.

2. Voir les observations de Nordenskiöld résumées par M. Daubrée dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1880, t. XC, p. 388, et les découvertes du *Talisman*, exposées par M. de Lapparent (*Géologie*, 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1885. In-8, p. 131 et suiv.)

Mais en voilà assez sur la première classe des objections scientifiques. Nous ne pouvons pas ici les passer toutes en revue ; les exemples que nous avons pris parmi les plus difficiles suffiront pour faire voir la fécondité des principes d'apologétique formulés dans l'Encyclique ; nos lecteurs sauront sans peine les appliquer à d'autres accusations rebattues, telles que celles concernant le mouvement du soleil et l'immobilité de la terre, et des détails de zoologie et d'histoire naturelle, où les écrivains bibliques n'ont eu que le tort (mais ce n'en est pas un) de ne pas employer une terminologie technique et scientifique.

( *A suivre.* )

J. BRUCKER.

# L'ÉDUCATION DU GRAND CONDÉ

## D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(Suite<sup>1</sup>.)

### III.—L'ENTRÉE DANS LE MONDE. BOURGES, PARIS, BOURGOGNE.

(OCTOBRE 1635 — JANVIER 1637)

#### VII

Une des dernières préoccupations du précepteur en rentrant de la campagne à la ville avait été la question de règlement. A Jacques-Cœur, « les heures de la prière, de la messe, des repas et des divertissemens<sup>2</sup> », avaient toujours été distribuées à la perfection ; mais maintenant que le manque de classes laissait une large lacune dans le cadre aux compartiments naguère si pressés, les leçons de droit et d'histoire devaient-elles remplir tout entière la place demeurée vide ? Le P. Pelletier consulta par deux fois M. le Prince<sup>3</sup>. La réponse fut dans le goût du duc d'Enghien qui remercia avec effusion son père de le taxer à deux heures seulement par jour, et protesta facilement que lui eût-on imposé davantage, il l'eût accepté de bonne grâce<sup>4</sup>. Auprès de lui, à Jacques-Cœur, demeurait le P. Pelletier, et le docte Méricourt y venait donner ses répétitions.

Je n'oserais affirmer que le P. Gouthière fit encore partie de la maison. Sa santé ne s'était pas rétablie ; la vie allait se retirant et il en avait le sentiment. Sa sérénité ne l'abandonna point. Détaché de toutes les satisfactions humaines, jusqu'à faire le sacrifice complet des affections légitimes de

1. V. *Études*, 15 janvier et 15 février.

2. Lenet, *Mémoires*, p. 424.

3. Lettres des 18 et 24 octobre. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 314 et 332.

4. *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 562. M. le Duc à M. le Prince. Bourges, 15 novembre 1635 (en latin).

sa famille, Gouthière n'envisagea plus que deux étapes : le troisième an de probation et la mort. Il était de Chaumont. En vain, du fond de la Champagne, son vieux père et sa vieille mère voulurent le revoir encore une fois et demandèrent à M. le Prince de leur envoyer quelque temps leur fils. Le religieux, confus, s'était adressé à son tour au père de son élève :

Monseigneur,

J'ay honte qu'on ayt importuné Vostre Altesse d'un voyage dont ie ne voudrois pas auoir conceu vn simple desir, beaucoup moins le dessein de m'y engager. Il y a plus d'un an que mes parents me persecuent sur ce sujet, et, comme avec la grace de Dieu, je leur auois toujours resisté assez fortement, ils creurent que je serois contraint de me rendre, s'ils obtenoient là-dessus votre consentement, comme ils feirent, à ce que j'ay appris quand vous passastes à Chaumont pour aller en Lorraine, et incontinent après extorquèrent celuy de mes superieurs avec importunité.

Mais je m'estonne comme ils n'ont pas recogneu que vous me permettriez de faire distinction entre vostre consentement et vos commandements; que celuy la me laissoit libre ce à quoy ceux-ci m'obligeroient absolument : mes superieurs me permettent de faire le mesme discernement, et Nostre R. pere prouincial qui m'a enuoyé mes patentes, m'a mandé qu'il n'entendoit point user de commandement ni de contrainte, mais qu'il me laissoit le choix de faire ce que jugerois plus à propos.

Voyant donc maintenant que ma liberté me reste encore toute entiere, sans estre determinée de vos commandements, ou de ceux de mes superieurs, je crois que ma profession et ma règle qui m'obligent à ne plus aymer mes parents que d'une affection spirituelle, ne me permettent pas, à moins que de ne leur pas garder la fidélité que je leur dois, d'entreprendre ce voyage qui est entierement inutile au bien spirituel de ceux qui l'ont procuré, n'y recherchant qu'une consolation sensible de me voir après vne assez longue absence. L'extreme vieillesse de tous deux et ma santé assez foible auanceront peut-estre plus-tost qu'ils ne pensent vne plus douce entreuee et qui est la seule que je desire, dans l'éternité bienheureuse.

Je crains que la longueur de ma lettre ne me rende importun moy mesme, qui veux excuser vne importunité. Neantmoins je ne puis que je ne remercie Vostre Excellence des offres qu'elle a commandé qu'on me feist pour les frais de ce pretendu voyage; et particulierement du congé qu'elle me donna dernièrement de me retirer au troisiemes an de Nouiciat. Ce sera la où je tascheray de recognoistre par mes *pauures*

*prières* les grandes obligations dont avec toute nostre Compagnie vous demeurera tousiours redeuable

Monseigneur,  
vostre très humble et très obligé seruiteur

FRAN. GOUTHIÈRE  
de la Comp. de Jesvs.

De vre Maison de Monrond

ce 7 sept. 1635<sup>1</sup>.

Les pressentiments du P. Gouthière ne le trompèrent pas. Ses mois étaient comptés. Il s'éteignit le 14 janvier 1636. En lui M. le Duc perdit un éducateur qui était la conscience même, vivant dans la maison des grands comme dans sa cellule de religieux<sup>2</sup>.

Un autre jésuite dont le duc d'Enghien dut regretter l'absence, était son ex-régent de philosophie, le P. Claude Boucher. Il avait quitté Bourges vers la mi-septembre « pour aller lire<sup>3</sup> la théologie à Paris » ; mais avant son départ, le professeur nommé du collège de Clermont était allé présenter ses adieux à M. le Duc, encore en vacances à Montrond. Le P. Pelletier le cite à cette époque comme visiteur avec l'évêque de Laon, Philibert de Brichanteau<sup>4</sup>.

Le recteur de Sainte-Marie qui n'avait plus l'honneur de compter Louis de Bourbon parmi ses écoliers, mais qui demeurait le supérieur des jésuites de Jacques-Cœur, était le P. Louis Le Mairat. L'année précédente (1624), il avait succédé au P. Louis Lallemand et offrait un frappant contraste avec son prédécesseur. Celui-ci avait été l'homme de la vie intérieure et l'âme invisible de sa communauté. Celui-là fut l'homme du gouvernement extérieur et de la parole publique. Aimé de M. le Duc, à qui il avait toujours témoigné de l'af-

1. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 161.

2. Le *Cursus vitæ* du P. Gouthière est des plus simples. Né le 11 février 1607, entré au noviciat de Paris le 8 octobre 1623, il repassa la rhétorique étant novice de seconde année et fit trois ans de philosophie : logique, physique, métaphysique. Sa régence se borna à une classe de cinquième à Amiens (1628-1629). Après quatre années de théologie à Bourges (1629-1633), il fut, comme nous l'avons dit plus haut, adjoint au P. Pelletier en qualité de *socius*.

3. Lire s'employait alors pour enseigner.

4. Pelletier à M. le prince. Montrond, 17 septembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 195.



fection<sup>1</sup>, il allait terminer, grâce à lui, une affaire depuis longtemps pendante. La part prise par le duc d'Enghien à l'avancement de ces négociations n'a pas encore été mise en sa pleine lumière. Le président Rolland a même faussement attribué à M. le Prince l'acte de présence de son fils.

En fondant à Sainte-Marie une Faculté de théologie, Henri II de Bourbon-Condé n'avait accordé au collège qu'un bienfait stérile et plus honorifique qu'efficace, si la collation des grades n'y attirait des élèves. Or cette collation était subordonnée à l'incorporation dans l'Université, et celle-ci refusait de recevoir les cinq nouveaux maîtres que les Jésuites lui offraient. Les Jacobins, bien que vivant en bonne harmonie avec les Pères du collège<sup>2</sup>, craignaient-ils la concurrence de nouveaux docteurs? Ils fournirent quelques membres à l'opposition; mais le plus grand nombre d'entre eux avait déjà souscrit à une transaction honorable pour les deux Ordres, dont chacun devait avoir désormais quatre voix dans les assemblées de l'Université. Le décanat de la Faculté de théologie était partagé entre réguliers et séculiers. En vertu de la transaction du 11 août 1634, il appartenait une année au supérieur des Jacobins, une année à celui de Sainte-Marie, et la troisième, à un docteur étranger aux deux maisons. On reconnaît dans cet accord l'influence toujours conciliatrice de M. le Prince<sup>3</sup>. Elle n'échoua guère que

1. C'est ce que rappellera M. le Duc à son père, dans une lettre datée d'Avallon, 18 octobre 1636. *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 567.

2. « C'estoit la coustume pour lors et qui s'est pratiquée encore longtemps après, d'envoyer les Novices (Jacobins), chez ces Rnds Pères Jésuites pour y faire leurs basses classes. » Page 170 de l'*Abrégé de l'Histoire du convent des Frères Prêcheurs de la ville de Bourges, en Berry, par F. Antoine Gevry, docteur en théologie, religieux du même convent. A Bourges, le xxv janvier 1696*. Cette histoire, demeurée manuscrite, a été retrouvée dans la Bibliothèque de Saint-Petersbourg, et publiée par les soins de M. de Laugardière et de l'abbé de Champgrand, en 1877 (Bourges, Sire). Elle ajoute beaucoup à Raynal, ainsi qu'à l'intéressante *Monographie du convent des Jacobins de Bourges*, par M. l'abbé A. Menu (Bourges, 1873). Nous contrôlerons les assertions du P. Pelletier, par celles du P. Gevry.

3. On lit au bas de l'acte : « Nous remercions les Pères Jacobins et les Pères Jésuites de s'estre accomodez de leurs différens à nostre prière et trouvons tout ce qu'ils ont fait, fort bon, en tant qu'en nous est. Fait à Moulon, ce 12 Aoust 1634. Henry DE BOURBON. » *Ap. Gevry*, p. 164.

devant le jacobin Mathurin Régien, « religieux de grand poids et de mérite » au dire des siens et de « beaucoup de fermeté<sup>1</sup> », vertu qu'il plaça dans une résistance aussi vigoureuse que prolongée.

Son antagoniste était un écrivain de l'école de saint François de Sales. Étienne Binet, provincial des Jésuites de France, avait dans ses écrits la grâce, encore exagérée chez lui, de l'évêque de Genève, son modèle<sup>2</sup>. Il résolut d'en finir, en s'appuyant sur la volonté inflexible du prince de Condé, et sur le concours énergique du P. Le Mairat. D'abord, il vit le P. Pelletier en passant par Bourges, et le précepteur écrivit à M. le Prince pour « supplier humblement (Son Altesse) d'acheuer ce qu'elle a embrassé avec tant d'affection, l'union de la Theologie avec l'Université de Bourges, laquelle ne peut estre que par son autorité, afin que les PP. Jacobins n'y apportent plus de retardemens et oppositions<sup>3</sup> ». Une séance orageuse venait de se produire. Le P. Le Mairat, recteur de Sainte-Marie, avait exposé dans l'assemblée générale son projet d'union, mais sur sa déclaration que le serment prêté par ses religieux ne les obligerait à rien de contraire à leur Institut, il avait été accueilli par une fin de non-recevoir. « Bref, ils n'ont d'autre but par leurs remises que de nous lasser et oster le desir et les moyens de faire florir la Theologie que V. A. nous a fondé par sa bonté et libéralité. » Pelletier, qui ne hait pas les détails plaisants, signale l'attitude d'un Jacobin « pere à la jambe de bois », qui se distingue par son opiniâtreté. Le Mairat, plus digne de ton, et mieux informé pour avoir

1. « Le Père Regien ne consentit qu'à peine à ce Traitté, quoyque le premier Prince du Sang de France, à qui cette Maison avoit de très grandes obligations pour les charitez et aumosnes considérables qu'il nous faisoit toutes les années, luy eust fait l'honneur de luy en parler plusieurs fois en particulier, comme d'une chose qu'il souhaittoit et qu'il luy feroit plaisir. » *Ap. Gevry*, p. 161 et 164. — Mathurin Régien, venu à Bourges le 26 mai 1591, docteur le 13 février 1618, mourut le 16 octobre 1638.

2. Étienne Binet (1569-1639). Voir sur ses innombrables opuscules de dévotion la *Bibliothèque* du P. Sommervogel, éd. in-4, t. I, col. 1488 et suiv.

3. Pelletier à M. le Prince, Bourges, 21 novembre 1635, *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 443.

porté la parole au nom du général Vitelleschi au milieu de l'assemblée, se félicite de l'assistance bienveillante prêtée par François Broé, docteur en l'un et l'autre droit, et recteur de l'Université, mais termine par l'aveu du même insuccès, « sur quoy et nostre Pere Prouincial et le susdit S<sup>r</sup> Recteur de l'Université, qui desire avec passion ceste union, ont esté d'aduis, que pour maintenant il ne falloit passer outre, ains attendre le retour de V. Altesse à Bourges, la presence et autorité de laquelle viendroit aysément à bout de tout <sup>1</sup> ».

A ces deux lettres françaises, parties de Bourges le même jour, était jointe une supplique latine de M. le Duc à son père, éloquemment écrite. La complication des affaires, effet ordinaire de la pluralité de ceux qui les traitent, et la difficulté de réunir trop de têtes sous un même bonnet de docteur, y sont exposées en un latin sententieux. L'appel final à l'intervention souveraine du prince est saisissant de brièveté et d'élan. Un pareil langage tenu à l'assemblée eût peut-être changé la face des choses. Il la changea en effet dans une réunion ultérieure convoquée le 7 décembre en un local qui cette fois n'était point celui de l'Université et sans costumes d'apparat. Le recteur Broé y avait amené le chancelier Perrot et l'assesseur Voillard. La faculté de droit civil y était représentée par son doyen Mérille, et celle de droit pontifical par son doyen Pinson. Le P. Le Mairat, doyen de celle des Arts, avait avec lui deux docteurs de Sainte-Marie, les PP. René Chassebras et Jean Alexandre. A Jacques-Cœur où il les avait solennellement rassemblés, le duc d'Enghien était chez lui, et, devant le fils du gouverneur de Berry presque tous les récalcitrants s'inclinèrent. Ils reconnurent par acte signé que le serment des nouveaux maîtres ne pouvait entraîner de dérogation à leur Institut. Dès lors la dernière barrière opposée à leur réception était levée. La présence de M. le Duc avait décidé de la victoire.

Monsieur le Duc a fort heureusement conduit l'affaire de la theologie, les Mess<sup>rs</sup> de l'Université luy ayans rendu toute obeissance,

1. Le Mairat à M. le Prince. Bourges, 21 novembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 445.

excepté le bon Pere Regien, qui tout esmeus s'estant présenté, si tost qu'il vit l'assemblée dit qu'elle n'estoit pas en lieu destiné à traiter d'affaires, qu'il ne recoignoissoit pas le Recteur au lieu et en l'habit qu'il estoit, et quoyque Monsieur le Duc le pria d'attendre sa proposition, il ne voulut disant qu'il estoit trauaillé de la colique; le Pere Fleury n'y voulut non plus assister. Monsieur le Tellier, medecin, se portast fort superbement, disant qu'on ne le surprénoit pas de la sorte, et qu'il produiroit 5 arrests contre ce qu'on proposoit, iacoit que tous les autres opinassent qu'on demandoit chose très raisonnable, Mons. le Chancellier l'ayant fait voir. Monsieur Macé, petit docteur, voulut former des oppositions contre le Pere Recteur et ne voulut signer. Exceptés ces quatres, tous les autres ont obeys tres volontiers aux volontés de V. A. et de Monsieur le Duc <sup>1</sup>.

Le plus acharné des opposants était Macé, ce docteur frais émoulu et qui voulait se poser. « Je viens d'apprendre que le S<sup>r</sup> Macé, docteur de nagueres, ne s'est pas contenté de n'auoir voulu signé ce que les autres out trouués raisonnables, mais s'y est encore opposé formellement, et de plus en a écrit à nostre R. P. Général <sup>2</sup>. » Le retour de M. le Prince au commencement de 1636 ne fit que confirmer la victoire de M. le Duc dans des circonstances presque identiques. Au mois de mai, le provincial Étienne Binet regardait donc l'affaire comme définitivement conclue. Dans un français meilleur que celui de ses confrères, il proclame la nouvelle obligation du collège Sainte-Marie envers son constant protecteur. « C'estoit un coup reservé à V. A. et ie croi que nul autre ne l'eut sceu faire ni si bien ni de si bon cœur. A la vérité, tant de bienfaits les uns sur les autres, nous accablent, et ie ne scai ce que nous pourrons faire pour n'estre point ingrats. »

Les derniers réfractaires s'exécutèrent un à un et lentement <sup>3</sup>. Le Mairat nomme le P. Piot, jacobin, et le P. Garson-

1. Le même au même. Bourges, 9 décembre, 1635. *Ibid.*, fol. 517. Sur cette séance du 7 décembre 1635, voir le *Compte rendu* du président Rolland qui cite l'acte et les signataires, mais commet la grave méprise de substituer M. le Prince à son fils.

2. Pelletier à M. le Prince, 21<sup>e</sup> déc.

3. M. le Prince avait parfois une singulière façon d'accélérer les accommodations. Le 19 octobre 1636, il écrit de Mailly à son lieutenant Grasset : « J'escriis à M<sup>r</sup> Mercier touchant l'affaire des Jesuites. Des coups de bastons

net. Seul le P. Mathurin Régien, au lieu de signer dûment comme ses confrères l'acte d'union « passé chez Monsieur le Duc<sup>1</sup> », en appela au Parlement de Paris pour en obtenir commission au scribe de l'Université de lui délivrer copie de son opposition.

A Bourges le duc d'Enghien n'avait eu affaire qu'à la robe des docteurs, mais des docteurs réunis des quatre Facultés, et il y aurait eu là de quoi intimider moins résolu que lui. Bientôt c'est au milieu des magistrats de Bourgogne qu'on le verra prendre séance avec le même succès. Futur gouverneur de province, prince du sang appelé à siéger dans les conseils de la couronne et les compagnies souveraines, il ne pouvait donc que gagner à s'initier jeune à la science des lois. Homme d'épée destiné à présider les hommes de toge, il aurait d'autant plus d'ascendant qu'il parlerait leur langue, et serait moins étranger à leurs idées. La connaissance approfondie que possédait Henri II de Bourbon, son père, des lois du royaume et de l'ordre de la justice<sup>2</sup> était une des causes qui faisaient également aimer et respecter ce prince ; il importait que M. le Duc marchât sur ses traces ; les études étaient dirigées dans ce sens.

Mais il semble que les *Institutes* aient été pour lui une toile de Pénélope, toujours au point d'être achevée et toujours à remettre sur le métier. Le 21 novembre, en annonçant que le P. Binet était « repassé de Molins par Bourges, pour faire la reuerence à Monsieur le Duc », le P. Pelletier ajoutait : « Il a ce iourd'huy heureusement acheué ses *Institutes*. M. Merrille luy fait des theses sur les difficultés afin de l'exercer sur icelles<sup>3</sup>. » Deux semaines plus tard, on termine encore un traité, celui « des substitutions que Monsieur le Duc a écrit, en suite duquel nous reuerrons les principales questions, et notions du droit, selon l'ordre que Vostre Altesse nous en a

sont préparés au medecin Gibieu. Pour pere Garsonnet, faut qu'il signe. » *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 76.

1. Le Mairat à M. le Prince. Bourges, 27 octobre, 1636. *Papiers de Condé*, série M, t. X, fol. 380.

2. Lenet, *Mémoires*, p. 423.

3. Pelletier à M. le Prince. Bourges, 21 novembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 443.

donné iusques à Noel, après lequel ie ne scay ce qu'il plairast à V. A. qu'on lui enseigne. *C'est vn esprit auquel il faut de l'employ*, et ie trouue qu'il n'en a pas trop d'une heure le matin et autant le soir, si je ne gaignois le temps qu'on l'habille pour luy faire quelque bonne lecture<sup>1</sup>. » Ce besoin perpétuel d'occupation, signalé par le P. Pelletier, est un trait de lumière projeté sur le caractère historique du duc d'Enghien, où perce déjà Condé.

Mais le droit le captivait peu. Satisfait sans doute de saisir les premiers principes et d'effleurer les sommets, il ne prêtait aux détails qu'une attention médiocre. Les enseignements de Mérille tombaient dans une oreille distraite par des bruits de guerre vers la frontière de Bourgogne. M. le Prince et le P. Pelletier tenaient à faire voir à M. le Duc « les obligations et contrats<sup>2</sup> ». Mérille se renfermait dans les substitutions, prétendant que « c'estoit vn traitté fort beau et difficile, auquel ie ne crois pas, poursuit Pelletier, que nous soyons pourtant bien scauant ».

Sans être grand clerc en ces matières juridiques, Louis de Bourbon y apportait son intelligence affinée par l'argumentation de l'école, et, plus fort dans l'attaque que dans la défense, il poussait contre le docteur Mérille des objections ou des difficultés à embarrasser le vieux maître<sup>3</sup>. Par cette connaissance du droit, si sommaire qu'elle fût, il acquérait mieux que l'esprit de chicane : un jugement mû par des principes supérieurs et formé sur des notions rationnelles.

Cependant, avec ses forces croissantes et ses loisirs prolongés, il avait senti éclore en lui une passion de son âge : il s'était épris de la chasse, et, pour s'y livrer en prince, il avait gardé plus de chiens que son père n'en tolérait. Le 9 décembre, un ordre formel fut envoyé de Dijon par Henri II

1. Le même au même. Bourges, 9 décembre 1635. *Ibid.*, fol. 517.

2. Le même au même. Bourges, 22 décembre 1635. *Ibid.*, fol. 555.

3. Au témoignage de Stample, cité par Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 325, on peut ajouter un curieux exemple tiré du *Gundlingiana*, p. 227. Il y est raconté que Mérille parcourait avec son élève les *Institutes* et la *Paraphrase de Théophile*. Une des objections soulevées par M. le Duc sur un point de droit est rapportée tout entière, et le biographe ajoute naïvement : « Mérille n'avait jamais songé à cela ; il y trouva pourtant réponse. »

à Grasset, et M. le Duc, à qui cédaient les docteurs, dut plier à son tour devant ces lignes impératives : « Dites à M. de la Bufetière qu'il face casser les chiens de mon fils, ainsi que je luy ai escrit par le messenger <sup>1</sup>. » Louis de Bourbon ne marcha point sa soumission. Il se débarrassa sur-le-champ de sa meute, à l'exception de neuf chiens, le nombre autorisé <sup>2</sup>. Puis, fier du devoir accompli, il en informa son père par une lettre latine où il fait d'abord un retour psychologique sur les premières ardeurs des passions naissantes. Tout en philosopant si bien au début, il ne s'aperçoit même pas qu'il laisse éclater à la fin une passion nouvelle, non sans quelque analogie avec la première, mais autrement puissante : le goût des armes et l'amour du commandement. Enghien se souvient qu'il est né colonel. Il n'avait pas un an quand son père mettait sur pied quinze compagnies à son nom <sup>3</sup>. Aujourd'hui, il vient d'apprendre, par un de ses officiers appelé de Beaujeu, qu'on l'augmente de cinq, et il recommande à M. le Prince de confier un des nouveaux étendards au jeune de Busseuil <sup>4</sup>.

Le caractère impétueux qui servira si bien son génie à la guerre et le jettera en politique dans tous les extrêmes, est indiqué dans une lettre du P. Pelletier relative à ces incidents. Le bon Père se montre là perspicace et encore plus indulgent. Il s'empresse d'excuser le passé, heureux qu'il est de n'avoir plus à redouter les accidents de chasse.

Monseigneur,

*Il est vray que nous allons tousiours dans l'excès.* A Mont-Rond il falloit vser des prieres et verser des larmes pour obtenir les plaisirs innocents de la chasse, maintenant il n'y faut point d'artifices; on y est assé porté et Vostre Altesse a iuste suiet de se plaindre de nos façons de proceder; si elle estoit fidelement aduertie de tout, comme elle deuroit, elle auroit encor plus d'occasions de deplaisirs. J'espere qu'un de ses iours elle sera pleinement informée de tous nos comportements. Si Monsieur le Duc a gardé plus de chiens qu'il n'estoit necessaire, ce

1. *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 71.

2. Dans la *Splendeur de Montrond*, il est question antérieurement d'une meute de 50 ou 60 chiens.

3. M. Jongleux, t. II, p. 131.

4. Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 563.

n'est pas faite que ie ne l'en aye aduert, et que hautement ie n'aye dit que V. A. ne le trouueroit pas bon. Mais, Monseigneur, Mons<sup>r</sup> le Duc est d'un si bon naturel, si obeissant et souple aux volontés de V. A. qu'aussi tost que ie luy ay leu la lettre et commandement qu'elle m'en a fait, il n'a gardé que le nombre qu'elle luy permet. Il est vray que l'exercice moderé luy est fort bon, mais i'auoue que mon esprit le suit à la chasse et que ie n'ay aucun repos, trauersé de mille apprehensions, iusques a temps que ie le voye de retour sans accidents, qui ne sont que trop souuent arriué à plusieurs. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il decharge sur moy les maux qui luy pourroient arriuer; si quelque malheur arriuoit, ce que Dieu eloigne loing de luy, ie ne voudrois pas suruiure au moindre accident....

Ce qui me console le plus, est que Monsieur le Duc ayme avec passion V. A. et luy porte vn extreme respect, accompagné d'une crainte amoureuse et filiale et il est besoing en ses temps qu'il preine ses affections; il se trouuera desormais assés de flatteurs et complaisans qui estudieront ses inclinations pour les suiure et pleust-il à Dieu que ce soit au bien. Vne chose scay-ie bien que tandis que i'auray l'honneur de le seruir, iamais personne n'aura le pouuoir de me faire luy dire ou souffrir qu'on luy dise chose qui soit ou contre la gloire de Dieu et son salut, ou contre le respect et obeissance qu'il est obligé de rendre à V. A. s'il veut estre aymé et benist de Dieu<sup>1</sup>....

Pourquoi ce renouveau d'inquiétudes morales? C'est que la fin de cette année 1635 était la fin d'un régime. Le premier voyage s'annonçait. Déjà l'on vidait Jacques-Cœur pour envoyer à Paris jusqu'aux vieux habits de M. le Duc, promis en vain par lui à ses domestiques, et toute sa garde-robe<sup>2</sup>, si bien, écrit le P. Pelletier, « que le pauvre garçon n'a rien du tout<sup>3</sup> ». Plus même une bûche de bois au logis, où l'on est réduit à « brusler des fagots à la cuisine, et par tout en grande quantité ». Le duc d'Enghien, les regards fixés au loin sur la cour, semble ne plus rien apercevoir autour de soi. Sa lettre de jour de l'an à son père exprime le regret de ne contenir aucune nouvelle, petite ou grande<sup>4</sup>. Sans qu'il dise quoi, ni peut-être qu'il le sache, quelque chose lui manque. Pareille gêne chez le P. Pelletier, qui s'enquiert

1. Pelletier à M. le Prince, Bourges, 22 décembre 1635.

2. Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 563.

3. Pelletier à M. le Prince, Bourges, 25 décembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 561.

4. *Essai sur la vie du grand Condé*, par le prince L.-J. de Bourbon-Condé. Paris, 1806, in-8, p. 266.



de quelle manière il emploiera bientôt les après-midi de M. le Duc, une fois ses *Institutes* achevées. Quant aux cours de philosophie, on en est à les relier <sup>1</sup>.

L'apprentissage de la vie réelle s'impose. Enghien est presque un homme : « Monsieur le Duc se fait grand et se fortifie et quant au corps et quant à l'esprit; c'est chose miraculeuse comme il opine iudicieusement, quant pendant l'histoire ie luy propose ce qu'il pourroit dire au conseil ou de guerre ou d'autres affaires. » Les études purement théoriques commencent à le lasser. Tandis que Pelletier demande à quoi l'occuper pendant ses après-dîner, lui de son côté prie son père de le délivrer bonnement alors de tout travail; surtout il désire n'avoir plus à écrire en latin. De fait, cette lettre est la dernière de lui que nous possédons dans cette langue. La correspondance de M. le Duc avec son père sera désormais rédigée en français; mais elle ne sera plus datée de Bourges. Pour la dernière fois les *Lettres annuelles* de Sainte-Marie nous entretiennent de « l'heureuse éducation du prince; depuis sa sortie du collège, son zèle pour la science et la piété ne s'est point ralenti; non seulement il fleurit encore, mais il se développe par l'exercice et son savoir s'étend de jour en jour <sup>2</sup>. »

Tel est bien le bilan exact de ces six années d'éducation (janvier 1630-janvier 1636). Des facultés natives supérieures ont été cultivées par l'étude précoce d'une langue ancienne, perfectionnées par une philosophie complète, ornées et enrichies par des connaissances élémentaires en mathématiques, en histoire et en droit. L'instrument de l'esprit s'est formé. Le cœur a trouvé son épanouissement normal dans l'observation continue du devoir et la pratique sévère et douce de la religion. Tout cela, loin des influences pestilentielles de la cour, dans un milieu modeste, parmi des gens vertueux.

1. Pelletier à M. le Prince, Bourges, 7 janvier 1636. *Papiers de Condé*, série M, t. VII, fol. 17.

2. 1635. Neque vero ab egressu Lycæi, doctrinæ et pietatis studia conquievère : florent etiam nunc et exercitatione elaborantur novisque adeo disciplinæ augescunt. Huic fortunatæ principis educationi, etc... *Litteræ annuæ*.

## VIII

Toujours prévoyant, M. le Prince n'avait pas attendu que son fils eût quitté Bourges pour régler avec lui la question du précepteur de « Messieurs ses enfants ». Sa lettre du 31 décembre 1635, adressée au P. Étienne Charlet, assistant de France à Rome, obtint la réponse la plus favorable. Le 28 janvier 1636, Charlet l'informait que Mutius Vitelleschi mettait à sa disposition le P. Pelletier, « non seulement pour cest'année, et lui mesme et le P. Caussin pour les suivantes<sup>1</sup> », mais encore tous les Pères de la Compagnie de France. Charlet termine en remerciant le prince de l'honorable témoignage rendu par lui « au bon P. Musnier<sup>2</sup> ». Ce religieux entrera de plus en plus dans la faveur de Henri II et remplacera le P. Pelletier un jour qui n'est pas éloigné. Il sera le directeur de la jeunesse succédant au directeur de l'enfance. Pour le moment il prêche avec succès à Dijon ; ce qui est un des bons titres à l'estime de M. le Prince, en tout temps fort préoccupé de fournir de dignes prédicateurs les chaires de ses deux gouvernements, Bourgogne et Berry. Vitelleschi, plus au courant que personne de cette louable sollicitude, ne manque pas de renchérir sur son assistant et de souhaiter dans Mugnier un Chrysostome<sup>3</sup>. Vœu stérile. Le seul discours qui nous reste de cet orateur est l'oraison funèbre de Henri II, son protecteur, composée avec plus de cœur et d'onction que d'éloquence et de goût<sup>4</sup>.

« Le 29 (janvier) arriva en cette ville le Duc d'Anguien,

1. Étienne Charlet à M. le Prince. Rome, 28 janvier 1636. *Papiers de Condé*, série M, t. VII, fol. 59.

2. Hubert Mugnier, né en 1598, à Joinville, diocèse de Châlons, entré dans la Compagnie le 24 octobre 1616, avait eu pour maître des novices le P. Philippe Nicaud, l'un des correspondants de M. le Prince.

3. Mutius Vitelleschi à M. le Prince. Rome, 30 janvier 1636. *Papiers de Condé*, loc. cit., fol. 70.

4. *Discours evangelique prononcé à Vallery, le 13 Janvier 1647. Dans les Ceremonies de l'Enterrement de Monseigneur Henry de Bourbon, Prince de Condé*, etc. Nous avons analysé cette oraison funèbre dans notre étude sur le Père du grand Condé, ses derniers écrits et le monument de son cœur conservés à Chantilly. Paris, Dumoulin, 1892, p. 9.

filis aîné du Prince de Condé, pour faire sa première révérence au Roy<sup>1</sup>. » La *Gazette* annonça ainsi la venue de M. le Duc à Paris, et sa présentation à Louis XIII. M. le Prince et Mme la Princesse étaient déjà à la cour. Louis de Bourbon n'oublia point, au milieu d'un monde si nouveau pour lui, ses habitudes chrétiennes et ses devoirs envers Dieu. Pouvait-il laisser passer, sans faire ses dévotions, cette fête de la « Purification Notre-Dame » qui lui rappelait la Patronne de sa congrégation de Bourges? Du château de Saint-Maur où il se trouvait avec son élève, le P. Pelletier écrivit l'avant-veille : « Il desireroit se confesser au Pere Boucher, à cause qu'il n'en cognoist pas d'autres, et qu'il a plus de confiance en luy qu'en qui que ce soit. Si V. A. l'agrée, ie prieray ledit Pere de venir icy samedy matin<sup>2</sup>. » En s'y rendant du collège de Clermont, le P. Claude Boucher, tout à la joie de revoir son écolier de logique et physique à Sainte-Marie, ne pouvait guère songer que de ce même palais partirait l'étincelle qui ferait éclater la Fronde, et que dans le noir donjon de Vincennes, voisin de l'élégant Saint-Maur de Philibert de Lorme, Louis de Bourbon, jeté au cachot comme prisonnier d'État, n'aurait aucune démarche plus pressée que de redemander son même confesseur et pour ce même jour de la Chandeleur<sup>3</sup>.

Au sortir de Montrond, dit Lenet, « le prince son père luy fit faire un petit voiage en Bourgongne pour le deslasser de tant d'application qu'il avoit eu a de différentes estudes<sup>4</sup> ». Ce voyage n'eut lieu en réalité qu'au retour de Paris. Mais pourquoi rendre déjà à la vie provinciale le jeune homme accompli, si bien fait pour être admiré de la cour et de la ville? Sans doute pour ne pas lui laisser perdre, dans une atmosphère de flatterie et de frivolité, des vertus encore

1. *Gazette*, 1636, p. 76.

2. Pelletier à M. le Prince. Saint-Maur, 31 janvier 1636. *Papiers de Condé*, loc. cit., fol. 72.

3. *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. VII, pièces et documents, p. 461. De Bar à Mazarin. Vincennes, 25 janvier 1650. « Il (Monseigneur le Prince) désire encore pour confesseur le père Bouché, jésuite, le jour de la Chandeleure... »

4. Lenet, *Mémoires*, loc. cit., p. 447.

frères. Une pensée politique devait se joindre à cette considération morale. Henri II faisait reposer sur son fils l'agrandissement de la maison de Condé, et, avec sa haute raison éclairée par l'expérience, il se rendait compte que la première condition pour acquérir de l'influence dans une contrée est d'y résider. Le duc d'Enghien était depuis longtemps populaire dans le Berry ; la Bourgogne à son tour ne verrait point ce jeune prince, à l'éducation presque achevée, sans se prendre pour lui de sympathie et lui vouer son espérance. Les peuples, comme les individus, aiment toujours ceux qu'ils ont aimés enfants.

La première ville importante du duché où il s'arrêta fut Auxerre. D'après un historien de la ville, « le 14 février (1636), toute la milice bourgeoise, et soixante jeunes gens organisés en cavalerie, allèrent jusqu'à Nangis, au-devant de M. le Duc d'Enghien. Les autorités le reçurent à la porte du pont, et le conduisirent à l'hôtel de M. le Prince de Condé son père, où le Maire, au nom des habitants, lui offrit quatre flambeaux d'argent massif qui avaient coûté 580 livres<sup>1</sup>. » Les archives municipales, complètes au dernier siècle, détruites en partie ou dispersées depuis, n'ont pu nous fournir qu'un seul élément de contrôle. C'est le procès-verbal de la délibération du corps de ville du mercredi 13 février : « Sur l'aduis qui nous a esté donné que Monsieur le duc d'Anguien, filz aîné de Monseigneur le prince gouverneur de Bourgoigne, doit arriuer en ceste ville d'Auxerre, a esté conclud que les cappitaines, lieutenans et enseignes de chacun quartier seront mandez de se trouuer en l'hostel de ville, à ce jourd'huy, une heure, afin d'auiser avec eux sur la reception dud. seigneur. » Le résultat de la réunion qui eut lieu en effet, fut une assignation de rendez-vous : « Capitaines, lieutenans et enseignes, chacun en leur quartier, aduertiront les sergens et caporaux de se trouver avec leurs soldats avec armes et equipage necessaire dans la grande cour de S<sup>t</sup> Germain, le jour de demain, heure de midy, pour aller se transporter jusques au bout du parc.... » En cas de contravention, l'amende était de

1. *Histoire de la ville d'Auxerre, jusqu'aux États-Généraux de 1789*, par M. Chardon. 2 vol. in-8, 1834-35, t. II, p. 128.

cinquante livres parisis pour les officiers, vingt pour les soldats<sup>1</sup>. L'hôtel où descendit M. le Duc dut être cette maison du chanoine Lemuet que la ville avait louée en 1632, pour cinq années, moyennant deux cents livres par an, pour y recevoir M. le Prince lorsque, dans son « désir de contribuer au bonheur des habitans », il croirait convenable d'y résider. Le vendredi 15 février, M. le Duc fut l'objet, à son départ pour Dijon<sup>2</sup>, des mêmes honneurs qu'à son arrivée.

La capitale de la Bourgogne se promettait bien de lui faire une entrée solennelle ; mais tout autres étaient les intentions de M. le Prince : il avait déclaré par missive envoyée de Paris le 31 janvier, et lue à la Chambre de ville le mardi 6 février, ne vouloir pour « Monseigneur le Duc Danguien son fils, ... ny poisle, n'y entrée, ains seulement une simple reception en armes sans tirer<sup>3</sup> ». Le Conseil de ville passa outre, alléguant ses dettes de reconnaissance envers le gouverneur, et résolut de rendre au fils les mêmes honneurs qu'au père en septembre 1633. Tout le détail de la fête est décrété : réunion de la milice, arcs de triomphe, présent. Exprès est dépêché à M. le Prince pour l'aviser de l'ordonnance. Pendant ce temps les Dijonnais, croyant lui plaire d'autant plus qu'ils tiendront moins compte de son interdiction, commandent « deux porticles de menuiserie », font choisir et acheter les « estoffes nécessaires au poisle » et « chercher ez boutiques des orphèvres... quelque piece digne d'estre présentée ». Ce n'est pas que la ville soit riche après une série d'années calamiteuses ; elle empruntera à intérêt et détournera les deniers de l'octroi « destinez pour les grosses murailles ».

Elle en fut quitte pour les frais du courrier exprès, lequel rapporta une nouvelle lettre missive de Son Altesse défendant absolument la présentation du poile, des clefs et d'un

1. *Registres des délibérations*, t. XV (13 octobre 1630-14 octobre 1637). Du mercredi treiz<sup>me</sup> feburier 1636. Nous n'aurions pas pu retrouver cette pièce sans l'obligeance de M. Molard, archiviste de l'Yonne.

2. Chardon, p. 121 et 128. La destination n'était point Paris.

3. Archives municipales de Dijon, *Registres des délibérations de la Chambre de ville* (1635-1636), B. 273 ; fol. 228, 232, 238.

cadeau. Le Conseil ayant entendu cette pénible lecture (12 février), délibéra sur le meilleur parti à tirer de la manifestation compromise ; appel fut adressé, pour le samedi 19, à la population.

Ce jour-là, en effet, vers deux heures de l'après-midi, le vicomte-maieur, les échevins et les officiers avaient avis certain de la venue du duc d'Enghien, et se portaient à cheval au-devant de lui ; ils le rencontrèrent dans la campagne, près de Daix, à cinq quarts de lieue. M. le Duc s'avancait « dans un carrosse, accompagné d'environ trois cents gentilshommes, tant cavaliers, que habitants, sous la conduite du marquis de Tavannes, lieutenant du gouverneur. M. Moreau, commis de la magistrature fit son compliment : le retranchement de la pompe extérieure par laquelle la ville avait prétendu faire éclater ses sentiments, n'avait en rien diminué l'affection des cœurs. Cette pensée juste fut délayée en des phrases traînantes. « A quoy (M. le Duc) ayant fait response qu'il les remercioit de l'honneur qu'on luy faisoit et qu'il serviroit les dicts habitans tant en general que en particulier », on remonta à cheval.

Il faisait si froid que le cortège dut s'arrêter quelque temps dans une grange, près de Talant. Là trois mille hommes, divisés en deux bataillons, attendaient sous les armes, tous mousquetaires ou piquiers ayant à leur tête les capitaines des sept paroisses. Le jeune prince les passa en revue, et vers la porte Guillaume ils le saluèrent par une salve.

Cependant le canon du château tonnait, les décharges de mousqueterie et les acclamations se mêlaient joyeusement sur tout le parcours. Arrivé au « Logis du Roy », Enghien mit pied à terre avec les cinq cents cavaliers de l'escorte, puis devoirs et soumissions recommencèrent au dehors jusqu'à six heures et demie du soir. Les commis, échevins, procureur-sindic, secrétaire, pénétrèrent encore dans la chambre de son Altesse et se firent présenter par Tavannes en débitant de nouveaux discours. M. le Duc répondit par un remerciement dont le texte nous intéresserait plus aujourd'hui que les longues tirades, inutilement conservées, des harangueurs d'office. Il témoigna « avoir un grand contentement de ce qui s'était passé à ladicte entrée et de l'honneur

qui luy avoit esté fait ». C'est tout ce que nous apprend le scribe qui tenait la plume à la Chambre de ville. Le greffier du Parlement n'en dit pas assez non plus pour confirmer Lenet, nous montrant le jeune prince qui, bientôt rejoint par son père et mené par lui dans les compagnies, « respondoit avec une hardiesse et une grace non pareille ».

Les Pères du collège des Godrans n'avaient pas été les derniers à saluer le fils du gouverneur. Le P. Mottet, que M. le Prince aurait aimé y garder comme recteur, malgré de lourdes charges, écrit dès le lendemain 20 février : « Nous auons eu l'honneur de faire la reuerence à Monseigneur le Duc et luy offrir nos cœurs et nos seruices comme biens paternels, et je ne sçais dire à V. A. que j'ay pleuré de joye, le voyant, et beaucoup avec moy. *Nos muses se preparent à le recevoir*. Il a fait l'honneur au P. Mugnier de luy promettre de le venir ouyr dimanche. Nous nous sommes entretenus fort longtemps aujourd'huy le P. Pelletier et moy.... J'espere le voir souvent et luy rendre tous les services qui me seront possibles <sup>1</sup>. »

Le P. Hubert Mugnier était un des jésuites les plus marquants et les plus anciens du collège des Godrans. A peine sorti du noviciat, il y avait fait son juvénat en 1618-1619. L'année suivante, il y débutait par une classe de sixième. Puis il avait successivement professé, deux années consécutives chacune, celles de quatrième (1620-1622), d'humanités (1622-1624) et de rhétorique (1624-1626). L'usage était d'envoyer à Rome, pour leurs hautes études, les sujets les plus distingués de l'Ordre. Mugnier, après y avoir suivi les cours de théologie, y était demeuré encore deux ans en qualité de pénitencier (1626-1632). Enfin il était rentré aux Godrans pour s'asseoir dans ces chaires de logique et de physique où venait de passer le moins philosophe des régents, le futur auteur de *Saint Lovys*, Pierre Le Moyne<sup>2</sup>.

En la présente année, Mugnier était exclusivement appliqué

1. Mottet à M. le Prince. Dijon, 20 février 1636. *Papiers de Condé, loc. cit.*, fol. 118.

2. Voir notre *Étude sur la vie et les œuvres du P. Le Moyne*. Paris, Picard, 1887, p. 12 et 14. Le Moyne avait rimé : *le Poete philosophe à Monseigneur le Prince*, 1632, s. l., in-24.

au ministère de la chaire, surtout dans la chapelle du collège. Nous croirions volontiers que pour rendre à M. Le Duc sa politesse du dimanche 23 février, il l'invita à quelque séance littéraire pour le 2 mars.

« Le 10 mars 1636, Monsieur le Prince et Monsieur le duc d'Anguien, son fils, entrèrent au palais ; au-devant desquels, attendu que c'étoit un jour d'audiance, quatre conseillers sont allés et ont été assis : scaveoir ledit seigneur Prince en la chaise de velours, et le duc au ban des conseillers, estant assistés à l'audiance, ayant chacun un carreau de velours sous eux. » *Registre de plusieurs choses mémorables qui se sont passées au parlement, depuis son institution jusqu'en 1662. — Gouverneurs et lieutenans du roy*, p. 119. (Bibliothèque de Dijon.)

Le palais des ducs de Bourgogne, moins intact de nos jours en sa splendeur grandiose que Jacques-Cœur en sa gracieuse unité, fut le nouveau *logis* du duc d'Enghien et sa maison de travail. « Là, il continua ses mathématiques ; il commença à apprendre l'italien ; il alloit à des chasses peu pénibles et à monter quelques chevaux aizés. Colin, qui avoit commencé à lui montrer à danser, luy fit continuer cet exercice. »

Les trop rares lettres de cette période sont frappantes par la fermeté de la phrase et la noblesse des sentiments. C'est d'Auxerre que Louis de Bourbon avait écrit à son père : « Si j'ay reçu des honneurs et tesmoignages d'affection dans les villes de vostre gouvernement, je vous en dois après Dieu les remerciemens. Je ne veu pas que tous ses applaudissemens me fassent oublier de ce que suis<sup>1</sup>.... » C'est de Dijon que cet « enfant de désirs », comme il s'appelle lui-même par réminiscence biblique, envoie à son père cette lettre, vrai miroir des agitations de son âme : « Monsieur. Je lis avec contentement les heroïques actions de nos Roys dans l'histoire, pendant que vous en faites de très dignes pour la grossir, en me laissant un bel exemple et une sainte ambition de les imiter et ensuivre, quand l'age et la capacité m'auront

1. La lettre du duc d'Enghien à son père (*Histoire des princes de Condé*, t. III, pièces et documents, p. 564) nous semble inexactement datée. Elle est en contradiction avec les archives d'Auxerre, avec celles de Dijon, et aussi avec la lettre du P. Mottet citée plus haut.



rendu tel que vous me désirés<sup>1</sup>. » Pour comprendre ces généreux élans, il faut savoir que les hostilités contre la Franche-Comté étaient déclarées depuis quarante-huit heures, et que ce jour-là même le prince de Condé, à la tête d'une armée forte de vingt-cinq mille hommes et de trente-deux canons, arrivait en vue de Dôle pour l'investir.

Le duc d'Enghien était impuissant à contenir son ardeur, mais les gens de sa maison se chargeaient de le calmer. A sa bouillante épître le médecin Montreuil joignait ce froid billet qu'eût signé un médecin de Molière : « Monsieur le duc continue ses études, ses exercices, et ses promenades à son ordinaire. Sa santé est entièrement bonne. Suis bien aise que nous l'ayons purgé et saigné deuant ces grandes chaleurs<sup>2</sup>. » Montreuil ne veut rien savoir de ce qui se passe à dix lieues de là, et de Dijon il n'aperçoit pas Mont-Roland.

Les nouvelles de la Comté arrivaient fréquentes, mais c'était presque autant de déceptions. L'héroïque population dôloise, loin d'être épouvantée par les bombes, alors d'invention récente, ripostait à une canonnade furieuse par des sorties et se laissait écraser dans les ruines de ses maisons avec un courage mêlé d'enthousiasme espagnol et de gaieté française. Sous la plume de Mgr le duc d'Aumale, ce mémorable siège semble un chapitre de celui de Saragosse. Voici comment il en dépeint la levée : « Le jour de l'Assomption, au moment où les troupes de secours entraient dans Dôle, l'intrépide archevêque (de Besançon) se fit porter sur le toit de Notre-Dame, au milieu des débris de la tour effondrée par les bombes. Quand il vit d'un côté l'arrière-garde des Français s'éloignant, et de l'autre les Lorrains qui arrivaient, il entonna le *Nunc dimittis*; ce furent ses dernières paroles : il expira peu après<sup>3</sup>. »

L'on devine ce qu'un caractère impressionnable, inquiet et fougueux tel que celui d'Enghien dut souffrir durant ces trois longs mois. Lui, avide de guerre et ambitieux de gloire, était rivé sur place à la chaîne de ses travaux littéraires. N'était-

1. *Histoire des princes de Condé*, t. III, pièces et documents, p. 564.

2. Montreuil à M. le Prince. Dijon, 28 mai 1636. *Papiers de Condé*, série M, t. VIII, fol. 203.

3. *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 280.

ce pas l'inaction même à côté des dangers et des souffrances du lieutenant-général de l'armée de Bourgogne, de cette armée où se battait le régiment d'Enghien?

Le précepteur partageait les craintes, sinon la fébrile impatience de son élève. Sa lettre exprime des frayeurs presque mortelles.

Monseigneur,

Sur l'esperance qu'on nous auoit donné que V. A. deuoit estre icy dans peu de iours, Monsieur le Duc s'estoit préparé pour *argumenter en filosofie* deuant elle, me tesmoignant assé de repugnance de le faire en son absence, resolu neanmoins de suivre ses volontés, s'il les apprend. Monseigneur, ie demande humblement pardon à V. A. si ie luy dis qu'elle donne de grandes apprehensions a ses bons seruiteurs apprenans les dangers ausqueles elle s'expose. Pour moy ie puis dire en toute vérité, qu'ayant sceu qu'elle s'approchoit si pres des murailles qu'on la pouuoit voir et mirer, n'auoir dormy vne heure de bon sommeil, ne me pouuant rassurer, ny me distraire de ceste iuste apprehension : hélas, mon Dieu, que deviendroît Monsieur le duc, si quelque accident arriuoit à V. A. ! Ie prie la divine bonté détourner tous les dangers qui la peuvent menacer. Vostre personne, Monseigneur, est trop chere et considerable pour aller chercher des occasions. Ie la supplie vouloir excuser mon impertinence et l'attribuer à l'affection que ie suis obligé d'auoir pour sa conseruation.

De Dijon,

7 juin 1636<sup>1</sup>.

Le prince de Condé restait seul à ne pas s'émouvoir. Les inquiétudes des siens étaient pourtant fondées :

Monsieur mon Pere,

*Les noms des morts et blessés* que j'apprens souuent redoublent mes iustes apprehensions et me sollicitent à importuner le ciel par mes prieres pour vostre conseruation qui m'est si chere et necessaire, et vous supplier tres humblement d'auoir un soin particulier de vostre santé à laquelle ie voudrois pouuoir contribuer, puisque ie suis

Monsieur mon pere

De Vostre Excellence

Tres humble et tres obeissant fils et seruiteur

LOUIS DE BOURBON<sup>2</sup>.

De Dijon,

12 juin 1636.

1. *Papiers de Condé*, série M, t. VIII, fol. 276.

2. Lettre inédite. *Ibid.*, fol. 298.

Le P. Charles Seiglière, vice-recteur du collège des Godrans, unissait bientôt ses prières et ses supplications à celles du Palais des ducs. Il a reçu un avis confidentiel, communicable au prince, que sa personne est en danger s'il « ne change de quartier et ne se retire des coups<sup>1</sup> ». Le P. A. de Voysins, un des correspondants familiers, parle plus clair encore et invite Condé à imiter bonnement l'exemple du grand maître de l'artillerie La Meilleraye, « qui est logé si loin. Et peutestre mesme en s'approchant, (V. A.) se peut mettre plus à couvert<sup>2</sup>. »

Malheureux, mais brave, dompté par la maladie, mais plus fort que la mort, M. le Prince continua de coucher sous une hutte où pleuvaient les boulets, et de refuser à M. le Duc l'accès du camp devant Dôle. La consigne fut inflexible. Enghien se soumit : « .... Il faut que j'apprenne à vous obéir, leçon que je ne veu jamais oublier, puisque Dieu me l'apprend et commande et que c'est toute ma félicité<sup>3</sup> ». Félicité morale et puisée à la source de la résignation religieuse. Le 6 juillet, il écrit en revenant « de la congrégation » : « J'estois allé me communier, en intention de vous obtenir de Dieu les grâces nécessaires pour vostre conservation<sup>4</sup>. »

## IX

Si le moral d'Enghien se soutenait, il n'en était pas de même de ses forces physiques. Le passage des gens de guerre et l'affluence des gens de la campagne réfugiés en ville, y avaient amené une de ces contagions désignées alors sous le nom vague de *peste*, et qui pendant un demi-siècle demeura endémique en Bourgogne. Le 7 août, le P. Pelletier donne tous les détails d'une altération dans la santé de M. le Duc, de nature à inspirer quelque crainte. « Mais graces à Dieu, son mal de teste n'est qu'ordinaire, et quelque humeur acre et mordicante qui luy fait plaindre l'œil gauche, sans qu'il

1. Seiglière à M. le Prince. Dijon, 29 juin 1636. *Ibid.*, fol. 422.

2. Voysins au même. Dijon, dernier juin 1636. *Ibid.*, fol. 434.

3. M. le Duc à M. le Prince. Dijon, 24 juin 1636. *Histoire des princes de Condé*, t. III, pièces et documents, p. 565.

4. Le même au même. Dijon, 6 juillet 1636. *Ibid.*, loc. cit.

paroisse rien. » Suit la description des remèdes, en formules d'apothicaire. Elle défie toute citation. Le résultat de ces belles ordonnances a été nul, même fidèlement suivies : « Il s'estoit levé ce matin, mais apres la messe la douleur de son œil l'a obligé de se coucher. Il n'a point du tout de fiebvre. J'ay creu neatmoins devoir advertir V. A. de sa legere indisposition. Je me doute qu'elle est causée par les chaleurs, et apprehension qu'il a de la maladie qui court ; ie vouldrois qu'on ne luy en parlast iamais. On dit que les villages circonvoisins commencent à estre forts affigés, et que les paysans entrent librement dans la ville pour y vendre leurs fruits, ce qui pourroit accroistre le mal<sup>1</sup> ».

Au milieu de ses propres souffrances M. le Duc n'oubliait pas celles beaucoup plus grandes de son père, atteint de la gravelle :

Monsieur mon père,

Je suis affligé des peines et inquiétudes que vous a donné ma legere indisposition ; i'en ay esté quitte pour deux jours d'un petit mal de teste et d'œil dont je suis tout à fait guary graces à Dieu. Je le prie de tout mon cœur vous conserver parmy tant de dangers qui me donnent plus de peines d'esprit que mon mal qui n'est rien à l'égal de ce que vous souffrés. Je vous rends humbles graces et suis

Monsieur mon Pere

Vostre tres humble et tres obeissant fils et serviteur

LOUIS DE BOURBON<sup>2</sup>.

Cette compassion éprouvée par M. le Duc à la pensée des douleurs paternelles était si vive que le P. Pelletier, toujours prêt à vanter le bon cœur de son élève, ne le croyait pas susceptible d'une affection filiale aussi prononcée. Une des manifestations les plus coutumières à Louis de Bourbon de ses sentiments d'enfant bien né, était de faire porter à son père de petits cadeaux. Un jour il lui adresse « deux pastes d'un faon de biches que des levriers ont courru par rencontre<sup>3</sup> ». Un autre jour, il vient de recevoir d'une ville de

1. Pelletier au même. Dijon, 7 août 1636. *Papiers de Condé*, t. IX, fol. 288.

2. Lettre inédite, s. l. n. d. *Ibid.*, t. XI, fol. 208. Nous croyons la place de cette lettre indiquée ici par l'identité d'objet avec celle du P. Pelletier.

3. *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 565, loc. cit.

Bourgogne affectionnée à M. le Prince un présent de bouche et le lui expédie avec ce billet gracieux :

Monsieur mon pere,

J'aurois une grande satisfaction si j'estois en estat de pouvoir soulager vos peines, au moins le fai-ie de volonté. Monsieur Pirot d'Avallon m'a fait present de truffes fort belles que j'ay creu vous devoir estre envoyees. Le vous supplie les avoir pour agreables, puisqu'elles vous sont offertes par celuy qui veut estre toute sa vie

Monsieur

Vostre tres humble et  
tres obéissant fils et serviteur

LOUIS DE BOURBON <sup>1</sup>.

Le conseiller Pirot avait-il accompagné ses friandises d'une lettre d'invitation ? Ces truffes du pays rappelèrent-elles à M. le Prince qu'il y avait à une vingtaine de lieues de Dijon site salubre, chasses superbes, population dévouée ? Isolée et comme perdue dans les collines du Morvan, la petite cité d'Avallon offrait ces précieuses ressources. Depuis 1632, année de sa réception solennelle, M. le Prince y jouissait d'un modeste hôtel, restauré à son usage et propriété d'une noble veuve bizarrement qualifiée *Mademoiselle la Grand-maire*<sup>2</sup>. C'est là qu'il n'hésita pas à envoyer son fils, aux vacances de septembre, tandis que lui-même défendait péniblement la Bourgogne contre l'invasion des Impériaux.

« Gagner les cœurs », telle est la recommandation qu'emportait M. le Duc et qu'il promit de garder inviolablement : « Je ne scaurois dire, écrivait-il, avec quelle joie Mademoi-

1. Lettre inédite, s. l. n. d. *Papiers de Condé*, t. X, fol. 247. Ici encore le parallélisme constant de sujets qui règne dans les correspondances de M. le Duc et du P. Pelletier, nous fait adopter cette date comme probable.

2. Barbe Imbert de l'Arbaleste, épouse en premières nocés de Georges Filsjean, seigneur de la Chaume, s'était remariée à Robert Pirot, *grand-maire* de Dannemarie. Veuve une seconde fois, elle avait conservé de sa dernière union le titre sous lequel nous la connaissons. Voir, sur ce détail et quelques-uns des suivants, un mémoire publié en 1887 dans le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, pp. 109-149, par P.-M. Baudoin : *Ancien hôtel des princes de Condé à Avallon*. Nous en avons constaté l'exactitude sur les pièces originales, gracieusement mises à notre disposition à la mairie de la ville, et si bien décrites dans l'*Inventaire analytique des archives d'Avallon, antérieures à 1790*, rédigé par M. L. Prot. Avallon, Odobé, 1882, in-4.

selle la Grande Maire m'a reçue en sa maison et les bons traitemens qu'elle me fait ; je m'estudieray à luy apporter le moins d'incommodités que je pourray<sup>1</sup>. » Cet art de se gêner soi-même pour ne point gêner autrui, Louis de Bourbon en appréciait la délicatesse, puisqu'il cherchait à le pratiquer ; mais il en expérimenta la difficulté, et le bon propos parait avoir été suivi de quelques chutes sur lesquelles le P. Pelletier fut accusé d'avoir fermé les yeux. « Monseigneur, laçoit que V. A. soit assez advertie de la parfaite santé de M. le Duc, i'ay cru pourtant en deuoir confirmer sa croyance, et l'assurer qu'il garde exactement les commandemens et suit punctuellement les enseignemens qu'elle luy donna le iour qu'il sortit de Dijon, ausquels s'il contrevenoit, ie ne manquerois pas d'en donner advis à Vostre A. pour l'assurer que ie n'adhère aucunement par des lasches complaisances à ses humeurs et inclinations, comme mes haineux l'ont voulu faire croire ; faute qui ne me seroit point pardonable, que de fomentier et nourrir *ses petites façons de faire et saillies* que ie sçay estre messeantes à vn prince et dont ie l'ay tousiours aduertiy avec la liberté et commandement que m'en a donné Vostre Altesse<sup>2</sup>. »

M. le Prince fut bientôt à même d'en juger par ses yeux. Condamné aux eaux de Pougues, il s'arracha à Dijon dans un moment de crise et vint les prendre au château de Mailly, près Auxerre. Son fils l'y rejoignit. Puis le gouverneur, rappelé par les progrès des Impériaux, retourna à son poste, et M. le Duc à Avallon, pour la plus vive satisfaction du P. Pelletier dont la sollicitude devint de tous les instants du jour et de la nuit : « Nous sommes bien ioyeux que Monsieur le Duc soit icy de retour en parfaite santé, après auoir pris les plaisirs innocents de la chasse avec Vostre Altesse... Je veu me promettre de son bon naturel vn surcroit d'affection, pour les choses qu'il sçaura estre des volontés de V. A. et pour son bien... Monseigneur, ie ne sçauerois vous dissimuler vn déplaisir et une peine d'esprit que i'ay de voir Monsieur le Duc seul la nuit, à la discretion d'vn valet de chambre, et de

1. *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 566.

2. Pelletier à M. le Prince. Avallon, 16 septembre 1636. *Papiers de Condé*, t. X, fol. 124.

quelques valets de garde-robe, non que je me deffie d'eux, mais s'il arrivoit quelque accident pendant la nuit, qui le souslageroit? Le m'estois resolu de coucher en sa garderobbe, s'il y eut eu vn matelas ou de la paille, sans m'incommoder, car quelles incommodités ne scaurois-ie souffrir à vostre service qui ne contante mon affection<sup>1</sup>? »

Les nombreux touristes qui excursionnent chaque année sur les rives encaissées du Cousin sont en quête de paysages tourmentés ou de ruines pittoresques. M. le Duc y respirait le « bon air, ... l'air fort bon et tempéré », si profitable avec l'exercice à la santé du corps; mais il était impuissant à y trouver le repos de l'esprit.

Parmi les afflictions du temps, qui fourniroient à Hieremie suiet de nouvelles lamentations, la meilleure que ie puisse ecrire à V. A. est la parfaite santé de Monsieur le Duc, lequel m'a donné pendant deux ou trois jours de grandes apprehensions, voyant qu'il ne mangeoit, ny ne dormoit à l'ordinaire; son esprit de plus fort inquieté pour avoir, à ce ce qu'on m'a dit, rencontré, retournant de la chasse, un homme languissant soub un arbre, et pour ne pouvoir divertir sa pensée des perils ou il vous croit. Je fais mon possible pour le rassurer, bien aise pourtant de cognoistre son bon naturel et la tendresse d'affection qu'il a pour V. A. Aussi en a-t-il bien suiet. Il a repris le logis de Madamoyelle la Grandmaire, la chambre estant plus hors de bruits, que celle ou il couchoit, Il y a deux ou trois malades de nouveau soupçonnez de contagion en cette ville. On m'a dit qu'il y avoit force flux de sang à Auxerre; je m'informerai au vray de nos Peres ce qui en est. Ils m'ont ecrits la mort du Pere Rousselet, recteur<sup>2</sup>, d'une fiebvre continue<sup>3</sup>.

L'humble *logis* où M. le Duc venait de rentrer existe encore aujourd'hui, et garde pour les érudits son nom d'*Hôtel de Condé*. Moins on a et plus on aime le peu qu'on a.

Les Avallonnais n'ont pas oublié. Lorsque, au sortir de la curieuse église Saint-Lazare, on passe sous le massif beffroi en se dirigeant vers la statue de Vauban, l'on remarque sur la droite une ancienne maison au fronton triangulaire,

1. Le même au même. Avallon, 18 octobre 1636. *Ibid.*, fol. 328.

2. Jean Rousselet (1591-1636), né à Reims, fut recteur du collège de Metz et de celui d'Auxerre, où il mourut le 30 octobre, à peine entré en charge. De Backer a mis par erreur: *Autun*.

3. Le même au même. Avallon, 30 octobre 1636. *Ibid.*, fol. 418.

en forte saillie au-dessus de la porte. Entrez sous le porche, traversez une cour qui n'a rien de spacieux, pénétrez dans le corps d'habitation flanqué d'un lourd escalier, rien ne vous frappera vivement. Mais descendez dans la seconde cour avec son échappée sur le vallon des Minimes et les pentes boisées du plateau des Chaumes, reposez-vous sous ce mûrier noirci et amputé qu'on dit plusieurs fois séculaire; donnez un coup d'œil aux salles basses et voûtées des offices et admirez l'immense *étable*, fait d'une seule pierre, reposant sur ses trois supports; l'on vous racontera que cette sorte de dolmen poli servait à dépecer le gibier des merveilleuses chasses de M. le Duc et de son père. Le temps adoucit tout. Dans l'hôtel de Condé, transformé depuis vingt ans en école communale, ne s'ébattent plus que de petites filles rieuses, et sur la longue table à trancher elles jouent aux osselets<sup>1</sup>.

Le manque de sommeil et l'effroi causé par l'apparition de l'« homme languissant » dans ce pays plein de légendes, ne furent pas les seuls incidents fâcheux de la villégiature du duc d'Enghien. Les domestiques de sa suite mirent sa patience à l'épreuve, et apprirent à leurs dépens qu'il savait faire le maître.

Monsieur mon père,

Je suis toujours avec vous, puisque mon esprit vous suit dans les dangers où vous êtes, non sans grande appréhension. Plaise à Dieu que les prières que je lui adresse pour votre conservation soient aussi efficaces que je l'en supplie de tout mon cœur. La Guerinières a pris son temps lorsque j'étois à la chasse, mardy, pour ouvrir mon cabinet et y prendre dans ma cassette quatre ou cinq pistoles, avec Buade qui gardoit la porte, tandis qu'il faisoit sa main. Il est du tout incorrigible et dit qu'il n'aura jamais affection pour mon service. Il ne sert que pour donner mauvais exemple. Je l'ay fait chastier, mais il est si peu sensible et à l'honneur et aux coups que les remèdes

1. Sur l'Hôtel de Condé voir une charmante page, mais écrite d'une plume qui embellit tout ce qu'elle touche, dans *Un Coin de Bourgogne (le pays d'Avallon)*, par M. R. Vallery-Radot, Paris, Ollendorff, 1893, p. 161. Nos remerciements publics à M. Chambon, ancien professeur au collège d'Avallon, notre aimable guide dans la vieille demeure, ainsi qu'à M. Delestre, bibliothécaire, et à M. Jordan.



sont inutiles. Pour moy je ne veu vivre qu'autant que je seray dans le respect et devoir que je suis obligé de vous rendre, estant

Monsieur mon Pere  
Vostre tres humble et tres obeissant  
fils et serviteur

LOUIS DE BOURBON <sup>1</sup>.

D'Avalon, 30 oct. 1636.

Les vacances tiraient à leur fin, et, si giboyeux que fussent les bois du Morvan ou la plaine d'Annéot, le P. Pelletier songea au retour ou plutôt à la retraite devant le fléau qui gagnait. Il en écrivit au P. Claude Mériquot, jésuite du collège d'Auxerre.

Les lettres du P. Pelletier ne brillent point par leur style ; le français en est lourd, inégal, chargé d'archaïsmes et de répétitions ; on ne se doute guère à le lire qu'on vit en l'année du *Cid* ; mais Pelletier parle simplement et sans pédantisme. Il voit parfois ceux qui ont vu la cour. Claude Mériquot crut de sa dignité de faire des phrases pour exposer l'état sanitaire d'Auxerre, et balança une série d'antithèses, imitées, croirait-on, des stances de Rodrigue, sur les déchirements de son âme. « V. R., répond-il à Pelletier, a mis mon cœur dans deux mouvemens contraires quasi en mesme instant ; je veux dire dans deux passions fort diverses d'esperance et de crainte, l'esperance faisant espanouir mon cœur, et la crainte le resserant ; l'esperance ouvroit mon cœur à la joye ; m'imaginant desja la presence de ce brave prince que j'honore et cheri tendrement ; la crainte le refermoit de peur que quelque maladie ne nuisit à sa santé si pretieuse que nous devons desirer de perdre la nostre pour conserver la sienne. Dans ce double mouvement ie diray franchement ce qui est de la pure verité, pour ne me point rendre coupable. Ie me suis donc enquis de Monsieur le President, M. le Maire, Messieurs les medecins et semblables, et ay appris qu'il y avoit eu quelque quantité de diarrrées, de dysenteries, de petites veroles, de fiebvres pourprées, quoy que quelques uns d'entre eux disent que ce n'est pas grande chose <sup>2</sup>. » Sauf ces derniers cas qu'il cite ici, le P. Mériquot

1. Lettre inédite. *Papiers de Condé*, t. X, p. 415.

2. Mériquot à Pelletier. Auxerre, 9 novembre 1636. *Ibid.*, fol. 468.

conclurait volontiers que tout le monde se porte pour le mieux dans cette bonne ville d'Auxerre, malgré ses maisons serrées au pied de ses églises et de ses monastères dominant les bords pleins et tranquilles de l'Yonne. Les maisons contaminées ne sont que « deux environ » ; encore les tient-on fermées et les surveille-t-on bien ; enfin, elles sont situées dans un quartier écarté, et la peste qui y est entrée vient d'ailleurs, « ce qui fait qu'on ne s'en met pas beaucoup en peine ». C'est le dernier mot de M. le Maire, et l'honnête correspondant le rapporte « avec la mesme naïveté » qu'on le lui a fait entendre.

Phénomène singulier : Auxerre, si ravagée par la désastreuse épidémie de 1633, respirait maintenant à l'aise dans sa vallée ouverte. Avallon, derrière son rempart de forêts et de collines enchevêtrées, était de plus en plus envahi par la contagion : « Il y a en tout 12 à 13 maisons infectées, et environ trente personnes mortes au plus, ou Messieurs les Eschevins nous ont desguisés la vérité. Le plus grand mal est vers la porte d'Auxerre... Toute nostre apprehension est au train espandu par la ville. Il seroit aussi aisé de tenir le vent renfermé que Messieurs les Pages. V. A. sçait qu'elle-mesme les ayant fait mettre en sequestre à Dijon, ils ne laisserent pas de trouver la liberté... Il (M. le Duc) a esté quelques jours se plaignant à moy d'une pesanteur dont je m'apercevois assé pour ne le voir manger ny dormir à son ordinaire..., toujours avec quelque apprehension de la maladie, encor que je face mon possible pour en divertir sa pensée<sup>1</sup>. »

D'heureuses nouvelles de Dijon étaient venues cependant apporter à l'esprit perpétuellement agité du duc d'Enghien la diversion qu'il souhaitait. Grande avait été sa joie d'apprendre que son père, naguère humilié par l'échec devant Dôle, venait d'être plus heureux dans la défense que dans l'attaque. L'enfant remercia Dieu des succès et des « glorieuses entreprises » de Henri II.

Mais ce ne fut pour lui qu'une éclaircie ; il ne pouvait détourner les yeux de l'affligeant spectacle qui l'entourait, et le

1. Pelletier à M. le Prince. Avallon, 13 novembre 1636. *Ibid.*, fol. 490.

P. Pelletier, tremblant pour les jours de son élève, était plutôt propre à augmenter ses alarmes qu'à les calmer. Le précepteur, jugeant la position intenable, prit un parti extrême ; il supposa l'autorisation de quitter Avallon avec M. le Duc et toute la suite :

Monseigneur,

L'extreme apprehension où le mal nous a mis ne nous donne pas le loisir d'attendre les ordres de V. A. pour sortir M. le Duc de cette ville, à cause que la peste s'espand dans toute la ville. Un des eschevins a esté si peu avisé que d'entrer dans le *logis* ; la peste estant en sa maison ; je veu croire qu'il ne le sçavoit pas ; elle a pourtant esté reconnue des la nuit mesme, qu'il nous a vu et parlé longtems dans la sale. De plus vis à vis la porte du *logis de la Grand-maire*, ce matin un garçon cordonnier a esté reconnu contagié, et plusieurs autres endroits de la ville, si bien que nous avons creu devoir esloigner une si chere personne qu'est Monsieur le Duc et le mener au chateau de Mailly.... Ce qui augmente ma crainte est le voyage de M. Champion et le sieur Pirrot, eschevins qui seuls avoient le soin de mettre ordre dans la ville si bien que desormais chacun recelera son mal, en danger de tout perdre. L'ay donc mieux aymé faillir en cecy par une prudente precipitation, que d'attendre qu'un delays nous face gemir à l'éternité<sup>1</sup>.

M. le Prince aimait qu'on demandât ses ordres, et non qu'on les prévint. Dès le lundi 24, après l'étape de Mailly, le duc d'Enghien arrivait à Auxerre. Quelques jours plus tard, Pelletier devait écrire une lettre d'excuses pour avoir donné « suiet de fascheries » au père informé et mécontent de ce déplacement. M. le Duc est « en parfaite santé » à Auxerre. « On nous a assuré que la peste s'estoit grandement espandue dans Avalon ; on n'en parle quasi plus icy<sup>2</sup>. »

Le séjour se prolongea le mois de décembre.

En janvier 1637, Louis de Bourbon entrait à l'Académie royale pour la jeune noblesse, à Paris.

1. Le même au même. Avallon, 15 novembre 1636. *Ibid.*, t. XI, fol. 12.

2. Le même au même. Auxerre, 1<sup>er</sup> décembre 1636. *Ibid.*, fol. 87.

(A suivre.)

H. CHÉROT.

# LA CONVERSION ET L'ÉVOLUTION

## DE L'ÉGLISE

(Deuxième article<sup>1</sup>)

---

### I

S'il fallait en croire les écrivains ou les orateurs cités dans notre précédent article, et quelques autres qui semblent vouloir poser en pionniers de la démocratie, l'Église aurait opéré sur cette fin de siècle une double conversion. En politique, elle réserverait désormais ses préférences pour la forme républicaine ou démocratique. Pour les uns, cette conversion serait une affaire de cœur et d'inclination ; pour les autres, tels que M. Spuller, il n'y aurait là qu'une question de diplomatie et d'opportunisme. Dans l'ordre social et économique, cette même Église irait enfin au peuple, se préoccupant de sa misère, et prêchant à son égard la justice, après avoir longtemps trop exclusivement fait appel à la charité. La chute du pouvoir temporel, en dépouillant le Pape de sa souveraineté, favoriserait cette évolution vers la démocratie, et le clergé de France, pour suivre efficacement l'impulsion partie du Vatican, aurait besoin, lui aussi, de se dégager des servitudes qui le réduisent au rôle de fonctionnaire sous la main de l'État. Enfin, l'Église américaine serait devenue le foyer de toute lumière, la terre promise de toutes les libertés, et, pour le clergé et les catholiques du vieux monde, le modèle à suivre, afin de « donner l'Église au siècle et le siècle à l'Église ».

Sans vouloir faire à qui que ce soit la leçon, dans une question où la liberté de chacun peut exercer ses droits, et sans prétendre donner le dernier mot d'un problème pratiquement fort complexe, il nous sera bien permis de dire notre pensée sur la manière dont quelques-uns entendent l'évolution politique de l'Église, et sur le rôle qu'assignent au clergé les

1. V. *Études*, 15 mars.

apôtres des temps nouveaux. Nous viendrons ensuite à ce qu'on appelle l'évolution sociale de cette même Église, et sa conversion vers le peuple.

Il nous paraît tout d'abord regrettable que la manie de mettre partout le terme démocratique finisse par amener la confusion de deux questions cependant bien distinctes. On affecte de se dire démocrate parce qu'on s'occupe des intérêts du peuple, et parce qu'on adhère d'esprit et de cœur à la forme républicaine dans le gouvernement d'un pays. Le Souverain Pontife n'a jamais employé une expression dont le double inconvénient est de manquer d'exactitude, et de porter la question sociale sur le terrain politique. Jusqu'à nouvel ordre, et malgré les tentatives peu réfléchies de quelques-uns, la langue française ne saurait se prêter à semblable confusion. Par démocratie l'on a toujours entendu un système politique. On ne s'était pas encore avisé d'y voir l'expression d'une sympathie spéciale pour le peuple, et d'un zèle plus ardent à secourir les petits, les faibles, et surtout à redresser les torts de la société à l'égard des travailleurs. A moins de prétendre que, parmi les formes gouvernementales, celle-là seulement fait quelque chose pour l'ouvrier, où le pouvoir est, médiatement ou immédiatement, aux mains des masses populaires. L'histoire n'établit pas encore le bien fondé de cette prétention, et rien ne fait même prévoir l'ouverture prochaine d'un paradis terrestre, créé par la démocratie pour le bien-être des classes laborieuses. Pourquoi donc user d'une expression qui semble exclure du droit de travailler à l'amélioration de l'état social du propriétaire, quiconque ne se déclare point partisan du système démocratique? Le R. P. de Pascal, dont nul ne contestera le dévouement aux œuvres populaires, se garde avec raison de cet abus de mots à effet, que rien ne justifie : « Je n'aime pas, affirme-t-il, à me dire *démocrate*, parce que ce mot, dans certaines de ses acceptions, est un mot de combat, un mot de guerre et de division de classes, et je préfère le mot de notre vieille langue française : le Peuple, le Peuple qui comprend tous les membres et tous les ordres de la société <sup>1</sup>. »

1. Cf. *la Corporation*, 2 déc. 1893.

Nous nous associons d'autant plus volontiers à cette déclaration de l'éminent conférencier, que nous voyons bien ce que les catholiques ont fait déjà pour la classe ouvrière, tandis que nous cherchons encore les œuvres fondées en sa faveur par la démocratie.

Non moins regrettable, à notre avis, est le droit que s'arrogent certains catholiques de baptiser la démocratie, et de lui conférer un titre qu'elle n'a pas encore mérité. Que peut bien signifier, en effet, dans la réalité des choses cette association de mots, si chère à quelques-uns : démocratie catholique ? On disait autrefois : le roi très chrétien, et, de fait, à tort ou à raison, à raison selon nous, les monarchistes n'ont jamais eu besoin d'accoler à leur titre politique un qualificatif quelconque de leurs opinions religieuses. Nul cependant ne s'y trompait, et, qu'on le veuille ou non, il se trouvait que ces serviteurs de la royauté étaient toujours, au parlement de la république, du côté de l'Église. La démocratie, parmi nous, a besoin de se faire une réputation de tolérance, de justice et de foi religieuse, avant de se parer d'un titre quelque peu vieux régime. Cela viendra peut-être, et nous serons les premiers à applaudir un retour qui sera, cette fois, une vraie conversion. Mais, en attendant, les deux termes démocratie catholique peuvent être l'expression d'un bon et juste désir, mais ils ne répondent à aucune réalité.

Il y a encore à cette alliance de mots un autre inconvénient plus grave. C'est de prêter le flanc au reproche tant de fois infligé aux monarchistes, et de confondre la question religieuse avec la question politique. Pour quelques-uns même, cette confusion paraît voulue à l'égal d'une obligation, comme si le Souverain Pontife, en nous recommandant de nous placer sur le terrain constitutionnel, nous avait ordonné d'être démocrates, sous peine de n'être plus de vrais fidèles. Ce sont là des exagérations qui ont fait un grand mal à la cause de l'Église, en rendant plus difficile l'union des esprits sur ce champ de bataille de la défense religieuse et sociale où Léon XIII a convoqué toutes les forces catholiques. Pour ces motifs, nous nous associons pleinement à la pensée de l'éminent député belge, M. Wæste, écrivant aux jeunes rédacteurs du journal *l'Ami*, fondé à Louvain : « Pourquoi ne vous le dirais-je pas ?

je n'aime pas l'accouplement de ces deux mots : la démocratie catholique. La vérité catholique est une, elle ne change pas, parce qu'elle est éternelle. La démocratie ne peut rien y ajouter ni rien en retrancher. Vous n'êtes pas sans savoir les conflits douloureux auxquels les mots de *libéralisme catholique* ont donné naissance il y a trente et même vingt ans. Ces mots étaient malheureux : ils sont aujourd'hui abandonnés. Ne recommençons pas, sous un autre aspect, la faute d'alors. Qu'on dise : Nous sommes des catholiques *et* des démocrates, soit ; mais ne donnez pas à entendre que vous soyez, parce que vous aimez la démocratie, des catholiques autres que ceux qui ne s'enveloppent pas de ce drapeau. Il n'y a pas deux espèces de catholiques ; il n'y en a qu'une : tous les catholiques croient à la doctrine de Notre Seigneur Jésus-Christ et de son Église, comme ils doivent la pratiquer. » Restons donc catholiques de nom et de fait, sans nous croire obligés d'ajouter à ce titre une épithète dont le moindre inconvénient est d'être politique et d'établir des catégories parmi les enfants d'une même Église.

## II

Après avoir rejeté, comme inutile, fausse et dangereuse, une alliance de mots que, du reste, rien ne justifie, voyons ce qu'il y a au fond de cette conversion de l'Église vers la démocratie, et dans quel sens il faut entendre ce mouvement, si l'on veut se garder de toute exagération. Mgr Ireland nous semble manquer un peu d'exactitude quand il assure que « le sourire de l'Église, que les empereurs et les rois réclamaient autrefois comme leur droit exclusif, se tourne maintenant vers la République ». Est-ce que l'habitude « de regarder en avant », ainsi qu'on aime à dire en Amérique, ferait perdre le souvenir de tout ce qui reste en arrière, consigné dans l'histoire de la Papauté ? Un coup d'œil, même très superficiel, jeté sur les actes des pontifes romains, suffit pourtant à démontrer qu'ils ont eu des sourires aussi bienveillants pour les républiques que pour les monarchies, quand les unes et les autres ont su reconnaître les droits de Dieu sur la société et les droits de l'Église sur les âmes. L'Italie

eut une assez belle floraison de républiques, bien avant la naissance de la démocratie américaine, et, si les papes ne les accueillirent pas toujours par des sourires, c'est qu'elles ne le méritaient pas. Jamais, dans tous les cas, ils ne manifestèrent le désir de voir la monarchie se substituer à la république. D'autre part, nul n'ignore que les souverains pontifes n'ont pas ménagé aux empereurs et aux rois les avertissements sévères et les justes condamnations que méritait leur hostilité envers l'Église, ou même leur tyrannie sur leur peuple. Citer un seul de ces témoignages de l'histoire, ce serait faire injure à une école qui ne doit pas les ignorer, car elle se dit et veut être éminemment scientifique.

Qu'est-ce donc enfin que la démocratie, cette souveraine des temps modernes qui a pour elle l'avenir? L'archevêque de Saint-Paul aime à la présenter sous cette formule empruntée à Lincoln : « C'est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. » Dans cette formule, tout n'est pas, il faut le dire, particulier à la démocratie. Un pouvoir souverain, quelle que soit sa forme, gouverne toujours des sujets, et, s'il est digne de sa mission, ce n'est pas son intérêt propre qu'il cherche dans l'exercice de sa puissance, mais le bien de ses subordonnés. Il serait injuste et faux d'attribuer à la forme démocratique seule un privilège qui n'est, après tout, qu'un devoir auquel les rois ou les empereurs n'ont pas toujours, grâce à Dieu, jugé bon de se soustraire. Ce qui reste particulier à la démocratie, c'est la prétention de gouverner le peuple *par le peuple*. Encore faut-il expliquer une formule qui semble faire à la fois du sujet le souverain et du souverain le sujet, véritable cercle vicieux dont il s'agit de sortir par une explication du reste facile.

Afin de ne pas nous voir obligé d'y revenir plus loin, nous allons résumer en deux mots la doctrine catholique sur l'origine du pouvoir, et par conséquent de la démocratie. On a souvent parlé du droit divin et l'on a rejeté sur l'Église la conception absurde d'un tel droit, considéré comme la propriété d'un homme ou d'une forme politique en particulier. Mais, ainsi que l'écrivait en 1849 Mgr Parisi, ces ennemis jurés de l'absolutisme gallican « n'ont-ils pas trop souvent dépassé le but? Dans ces déclamations furi-



bondes et dans ces dérisions amères contre le *droit divin*, n'ont-ils pas laissé entrevoir que le droit, et surtout le droit politique, était une institution tout humaine, dans laquelle l'homme est le maître absolu de faire et de défaire, de construire et de renverser, sans qu'aucune loi supérieure le domine jamais dans ces œuvres arbitraires de révolution et de reconstitution sociale? Nous ne savons, et nous n'avons pas à chercher ce qu'ils ont voulu; mais nous sommes bien sûrs de ce qu'ils ont produit: en déclamant sans fin contre la théocratie, ils ont violemment ébranlé, sinon détruit, la foi en l'action de la Providence dans l'organisation et le maintien des sociétés<sup>1</sup>. » Ce que l'éloquent évêque de Langres reprochait aux publicistes de son temps pourrait être justement appliqué à quelques écrivains du nôtre, ardents à prêcher le dogme de la souveraineté populaire, sans y mettre les réserves que commande la doctrine catholique. Bon gré, mal gré, si l'on veut tenir compte des enseignements de l'Église, des données même de la saine raison et de la nature des choses, il faut en venir à un droit divin qui, entendu comme il doit l'être, donne au pouvoir sa légitimité la plus essentielle.

Nul, peut-être, mieux que Suarez, ne résume l'École dans cette question délicate. Nul plus que lui ne se rapproche des théories modernes, sans tomber toutefois dans le sophisme de la souveraineté du peuple, comme on a cru pouvoir le dire, faute de l'avoir attentivement étudié<sup>2</sup>. Or, voici comment on peut en quelques mots résumer toute sa doctrine.

« Le droit naturel, dit-il, n'attribue à aucun homme en particulier le pouvoir politique, mais à la société parfaite dans son ensemble. » La société parfaite n'est pas ici une multitude ou une masse confuse, ni l'ensemble de l'espèce humaine, mais une réunion plus ou moins nombreuse d'hommes ayant un même but, et se constituant pour l'atteindre en un corps social. La sociabilité, du reste, n'est pas dans l'humanité une condition accidentelle, mais une nécessité de nature, et c'est de Dieu par conséquent qu'elle vient. Mais une société ne se conçoit pas sans le droit et le devoir

1. *La Démocratie devant l'enseignement catholique*, par Mgr Parisi, 1849. Paris, Lecoffre, p. 10.

2. Suarez, de *Legibus*, lib. III, cap. 1, II, III.

de se gouverner, c'est-à-dire sans une autorité. Celle-ci vient donc aussi de Dieu, auteur de la nature, et ne peut venir que de lui. Il la donne immédiatement à la société, non par une institution spéciale ajoutée à la nature ou à la personne, mais par le fait même de la création qui est son œuvre immédiate. Ainsi l'autorité civile ne réside pas dans les individus isolés, elle n'est pas non plus la propriété de la multitude confuse. Mais, dès que des hommes se réunissent avec l'intention de former une société, aussitôt l'autorité initiale existe dans ce corps moral. Toutefois ce pouvoir initial n'est pas encore le pouvoir complet et formel. C'est pour n'avoir pas suffisamment compris cette distinction, que l'on a quelquefois accusé Suarez d'enseigner que le peuple, par droit de nature, est le souverain primitif, ce qui n'est rien moins que la théorie de la démocratie de droit divin. Il a dit que le pouvoir initial, ou la souveraineté en quelque sorte radicale, existe dans la communauté tout entière. Mais il n'a pas dit qu'un tel pouvoir dût être exercé par elle, comme étant une propriété inaliénable. Il assure au contraire que le corps social ne peut être convenablement le sujet de cette souveraineté actuelle et formelle.

Il est donc de droit naturel que la communauté constitue un gouvernement, puisque dans la démocratie même la plus complète le peuple ne peut exercer par lui-même le pouvoir. Qui donc désignera le sujet en qui se concrètera, pour ainsi dire, et se réalisera l'autorité sociale? Ce sera le peuple ou la communauté qui, par son consentement exprès ou tacite, par voie d'élection ou de toute autre manière positive, désignera le sujet du pouvoir et la forme sous laquelle il veut être gouverné. Il est bien évident que nous n'entrons pas ici dans le détail des circonstances qui peuvent donner à cette détermination du sujet de l'autorité un caractère de spontanéité ou de liberté plus ou moins parfaites. Nous n'avons qu'à signaler le droit, sans nous préoccuper de la manière dont il passe à l'état de fait accompli. Le peuple peut confier le pouvoir à un seul, et c'est la monarchie; il peut le remettre à une élite de citoyens, et c'est l'aristocratie. Il a enfin le droit de désigner des magistrats dont les fonctions ne sont que temporaires et subissent périodiquement la loi

de l'élection. C'est alors la démocratie. Mais, quelle que soit la forme adoptée par le consentement populaire, qu'il soit donné sans limites ou qu'il soit restreint sur certains points, les princes ou les magistrats désignés possèdent l'autorité ordinaire et ne sont pas de simples délégués, ainsi que le voudraient les partisans de la souveraineté nationale, inces-sible et inaliénable.

« En faisant l'élection des dépositaires de la puissance publique, quelle qu'elle soit, écrivait Mgr Parisi en 1849, législative ou exécutive, consulaire ou impériale, un peuple fait donc deux choses bien distinctes : d'abord, il donne ce qu'il possède en lui-même et ce dont il peut pleinement disposer ; ainsi il consent au sacrifice d'une partie de ses biens et de sa liberté ; mais ensuite il transmet ce qui vient de Dieu seul, et ce que Dieu, par les lois constitutives du genre humain, a voulu mettre à la tête de toute société complète ; il transmet le droit, l'autorité, la suprématie, c'est-à-dire quelque chose qui place un homme, non pas seulement en apparence et par convention, mais en toute réalité et devant Dieu, au-dessus de ses semblables, au-dessus de ceux qui d'ailleurs, par toutes les conditions de la nature, sont ses égaux<sup>1</sup>. » Telle est la théorie chrétienne du pouvoir. Elle s'applique à la démocratie comme à la monarchie. Seule elle sauvegarde les droits de Dieu, les droits du peuple et les droits du souverain ou des magistrats investis du pouvoir.

Cet enseignement de l'École, Léon XIII l'a rappelé, renouvelé et mis en pleine lumière dans quelques-uns des actes les plus solennels de son pontificat. Il suffit de se reporter à l'Encyclique *Immortale Dei* et à l'Encyclique *Diuturnum*, pour se convaincre que l'Église ne cède rien de la doctrine catholique sur le pouvoir et la société. Aussi n'hésite-t-elle pas à condamner les faux principes sur lesquels repose malheureusement la démocratie moderne, fille de la Révolution. Le gouvernement du peuple par le peuple, si l'on prenait à la lettre une expression semblable, n'échapperait pas au jugement sévère de Léon XIII dans l'Encyclique sur la *Constitution chrétienne des États*. « Quant à la souveraineté du

1. *La Démocratie*, par Mgr Parisi, p. 22.

peuple, y est-il dit, que, sans tenir compte de Dieu, l'on dit résider de droit naturel dans le peuple, si elle est éminemment propre à enflammer et à flatter une foule de passions, elle ne repose sur aucun fondement sérieux et ne possède pas la force de garantir la sécurité publique et le maintien paisible de l'ordre. En effet, sous l'empire de ces doctrines, les principes ont fléchi à ce point que, pour beaucoup, c'est un droit imprescriptible, en politique, que de pouvoir légitimement soulever des séditions. L'opinion qui prévaut, en effet, veut que les chefs du gouvernement ne soient plus que des délégués chargés d'exécuter la volonté du peuple. » Et plus haut, dans la même Encyclique, le Souverain Pontife avait dit, en parlant des principes de la démocratie moderne : « Voici le premier de tous ces principes : Tous les hommes, dès lors qu'ils sont de même race et de même nature, sont semblables et, par le fait, égaux entre eux dans la pratique de la vie. Chacun relève si bien de lui seul, qu'il n'est d'aucune façon soumis à l'autorité d'autrui ; il peut, en toute liberté, penser sur toute chose ce qu'il veut, faire ce qui lui plaît ; personne n'a le droit de commander aux autres. Dans une société fondée sur ces principes, l'autorité publique n'est que la volonté du peuple, lequel ne dépendant que de lui-même est aussi le seul à se commander. Il choisit ses mandataires, mais de telle sorte qu'il leur délègue moins le droit que la fonction du pouvoir, pour l'exercer en son nom... De cette sorte, l'État n'est autre chose que la multitude maîtresse et se gouvernant elle-même. » Et Léon XIII, après avoir dressé le bilan des doctrines sur lesquelles prétend se fonder le droit nouveau, ajoute :

« Ces doctrines que la raison humaine réproouve et qui ont une influence si considérable sur la marche des choses publiques, les Pontifes romains, nos prédécesseurs, dans la pleine conscience de ce que réclamait d'eux la charge apostolique, n'ont jamais souffert qu'elles fussent impunément enseignées<sup>1</sup>. » Il rappelle notamment Grégoire XVI et Pie IX, réprouvant ces erreurs du libéralisme révolutionnaire, l'un dans l'Encyclique *Mirari vos*, et l'autre dans le *Syllabus*.

1. Encyclique *Immortale Dei*.

Déjà, dans l'Encyclique *Diuturnum* sur le Principat civil, Léon XIII avait condamné de la façon la plus formelle la doctrine de la souveraineté du peuple et les théories modernes sur le pouvoir politique. On a donc le droit de conclure que le principe fondamental de la démocratie, suivant la théorie révolutionnaire, n'est pas compatible avec l'enseignement catholique. Aussi avons-nous quelque peine à comprendre comment on laisse de côté les graves Encycliques du Pape, pour parler, sans restriction aucune, « des affinités naturelles entre l'Église et la démocratie », « du gouvernement du peuple par le peuple » et de la canonisation d'un régime dont les œuvres jusqu'ici n'ont rien de miraculeux.

### III

Si l'Église, à l'encontre des idées et des tendances du siècle, maintient intact le patrimoine des principes, elle laisse les peuples libres de se donner le gouvernement et le régime de leur choix, dans les limites, bien entendu, du droit et de l'équité. Elle peut avoir ses préférences, et, de fait, devant la raison comme devant l'histoire, il est des systèmes politiques que leur stabilité rend manifestement supérieurs à d'autres, plus sujets aux variations du caprice populaire. De quel droit interdirait-on à l'Église ce qu'on n'a pas coutume de refuser au dernier des philosophes, dissertant sur les questions d'économie politique ? Mais il y a loin de cette liberté d'appréciation, dont chacun peut faire usage, à l'acceptation d'un régime particulier, qui serait une espèce d'inféodation et riverait l'Église au sort d'une monarchie ou d'une république. Que dirait-on, du reste, si aujourd'hui, au milieu de l'Europe monarchique, Rome déclarait que la démocratie est, selon l'expression de Mgr Ireland, le régime politique qui répond le mieux à ses aspirations ? Ne chercherait-on pas, dans une pareille déclaration, un prétexte pour accuser l'Église de pousser à la révolte les sujets des rois et des empereurs, ou de céder, non pas devant l'évidence du droit, mais sous la pression du fait accompli ? En ce qui regarde spécialement la France, il est impossible de ne pas admirer la sagesse du Souverain Pontife, pour peu qu'on

veuille, sans passion et sans idée préconçue, se mettre au véritable point de vue de ce qu'on a appelé la politique pontificale. Lorsque, à la chute de l'Empire, le pouvoir fut usurpé par quelques hommes sans mandat régulier, l'Église n'eut garde de se mêler d'une révolution où son autorité n'était pas en jeu. La République une fois constituée, Pie IX lui accorda cette reconnaissance diplomatique, comme on dit, en vertu de laquelle le chef de la chrétienté conserve avec tous les gouvernements près desquels ses nonces sont accrédités, les relations nécessaires au bien de l'Église. Ce que Pie IX avait fait, Léon XIII le continua. Mais la défense des intérêts religieux, mis en péril par les représentants de la franc-maçonnerie arrivés au pouvoir, demandait quelque chose de plus. Le successeur de Pie IX jugea que l'heure était venue d'inviter les catholiques de France à faire trêve aux dissentiments politiques, pour ne pas user en des questions d'ordre secondaire des forces nécessaires dans leur intégrité, pour soutenir la lutte contre une législation impie. Il était temps de dire aux détenteurs du pouvoir, qui se mettaient en opposition avec les droits de Dieu et de l'Église, que ni la forme politique ni l'exercice de l'autorité ne leur appartenaient en propre, à l'exclusion des catholiques, et que ceux-ci avaient le droit d'entrer dans la maison, non pas pour la détruire, mais pour l'assainir.

Voilà pourquoi Léon XIII a vu dans l'acceptation de la République un moyen de corroborer la défense religieuse. Mais en assignant aux catholiques cet ordre de bataille, le maître de la doctrine n'a cédé sur aucun des principes essentiels à l'ordre social. Au contraire, dans l'Encyclique aux évêques de France, le Souverain Pontife commence par rappeler que le pouvoir vient de Dieu, que la religion est nécessaire à la stabilité et à la perpétuité de l'État, et que « tous les citoyens sont tenus de s'allier pour maintenir dans la nation le sentiment religieux vrai, et pour le défendre au besoin si jamais une école athée, en dépit des protestations de la nature et de l'histoire, s'efforçait de chasser Dieu de la société, sûre par là d'anéantir bientôt le sens moral au fond même de la conscience humaine<sup>1</sup> ». Léon XIII écarte donc

1. Encyclique *Au milieu des sollicitudes*.

tout point de vue purement politique ; il repousse comme une calomnie l'accusation de vouloir ménager à l'Église la domination sur l'État. Il ne se préoccupe pas de la manière plus ou moins légitime dont s'est fondé le régime établi ; mais, envisageant le fait lui-même et la nécessité sociale qui s'impose à toute nation de se donner un gouvernement, il dit aux catholiques d'accepter celui qui de fait exerce le pouvoir. Dans sa haute sagesse, il juge l'acceptation plus utile à la cause religieuse que tout essai de changement. Du reste, il ne préjuge en rien de l'avenir. Il fait même soigneusement remarquer que, « quelle que soit la forme des pouvoirs civils dans une nation, on ne peut la considérer comme tellement définitive, qu'elle doive demeurer immuable, fût-ce l'intention de ceux qui, à l'origine, l'ont déterminée ».

L'acte pontifical n'est donc pas un rejet dédaigneux de la royauté ou de l'empire, comme quelques-uns se sont plu à le dire, exagérant la pensée de Léon XIII et blessant des convictions qui demeurent toujours respectables. M. Spuller, dont l'horizon se borne, comme on sait, aux limites de la libre-pensée, interprète de la manière suivante l'attitude du Souverain Pontife : « L'Église ne pouvait pas plus longtemps s'attarder à soutenir ce qui est tombé en ruines pour toujours, à défendre la cause vaincue de royautés qui ne peuvent être restaurées. Comme elle se sent vivante, elle n'a pas voulu s'attacher à un cadavre ; elle a quitté le passé pour aller à l'avenir. Le coup de barre imprimé de droite à gauche à la barque de saint Pierre n'a pas d'autre origine, d'autre cause, d'autres motifs et raisons d'être<sup>1</sup>. » Il y a dans ces quelques lignes, qui résument tout le livre de M. Spuller, une prophétie que l'Église n'a point faite, une accusation gratuite et une interprétation fausse. Jamais Léon XIII n'a fait aux catholiques un devoir de croire à la mort éternelle de la royauté. Il ne leur a pas reproché non plus d'avoir identifié la cause religieuse avec la cause monarchique. Rien n'est plus injuste, en effet, qu'une pareille accusation. Ces deux causes se sont trouvées unies dans la lutte de ces dernières années entre l'athéisme gouvernemental et les

1. Eug. Spuller, *l'Évolution politique et sociale de l'Église*, p. 119.

droits des catholiques ; et, de fait, on ne citera pas un vote des royalistes favorable à l'oppression religieuse. C'est un honneur auquel d'autres peuvent prétendre ; mais, en attendant, il ne faudrait pas supposer l'Église oublieuse des services rendus, ni reprocher aux royalistes d'avoir, par leur fidélité même, laissé croire que chez eux les convictions politiques s'harmonisaient parfaitement avec le devoir chrétien. Le malheur de la République est, au contraire, d'avoir soutenu jusqu'ici que les lois hostiles aux droits des catholiques étaient de l'essence du régime établi. M. Spuller lui-même l'a récemment affirmé à la tribune, dans une circonstance où il eût été bon de prouver que l'esprit nouveau est désormais un esprit de pacification réelle et de justice sociale.

L'interprétation donnée par l'ancien rédacteur de la *République française* aux actes de Léon XIII, est enfin une accusation de lâcheté et de vues tout humaines. L'opportunisme, selon lui, imprime à la barque de saint Pierre un coup de barre de droite à gauche. Telle est en effet la politique du parti dont M. Spuller est le porte-voix. Elle n'a rien de commun avec celle de l'Église, trop sûre de son chemin pour avoir besoin de s'en détourner, pas plus sur la droite que sur la gauche. Nous avons dit plus haut pourquoi et dans quel but le Pape a conseillé aux catholiques l'acceptation du gouvernement établi. Inutile d'y revenir. Pour qui veut comprendre, le Souverain Pontife parle assez clair, et il est de ceux dont la parole ne cache pas de sous-entendus.

Dira-t-on que l'Église capitule devant un pouvoir humain dont elle a éprouvé la force et qu'elle a reconnu invincible ? On a eu l'audace, en effet, d'interpréter l'attitude du Pape comme un abandon de droits pour lesquels, depuis dix ans, il n'avait cessé de lutter. Le parti catholique serait vaincu, et le chef commanderait la retraite, ou même la soumission, avec cession au vainqueur du terrain si longtemps disputé. Qu'on veuille bien le remarquer, l'Église n'avait pas combattu pour rétablir la monarchie. Elle n'a donc rien eu à céder sous ce rapport, et la République appartient à tous les citoyens français, catholiques ou non, peu importe. Mais, sur la question de principe et sur ses droits particuliers, l'Église n'a rien cédé, et Léon XIII, loin de conseiller le désarmement,



ordonne au contraire la résistance plus énergique que jamais. Il a prévu la difficulté et il la pose en ces termes, dont nul ne contestera la clarté : « Cette République, fait-on remarquer, est animée de sentiments si antichrétiens que les hommes honnêtes, et beaucoup plus les catholiques, ne pourraient consciencieusement l'accepter<sup>1</sup>. » Et Léon XIII répond qu'il faut distinguer entre *pouvoirs constitués* et *législation*. L'acceptation des uns n'emporte pas la soumission à l'autre. Sous le régime dont la forme est la plus excellente, la législation peut être détestable. La qualité des lois dépend plus de la qualité des hommes qui gouvernent que de la forme du pouvoir. Le Souverain Pontife reconnaît qu'en France, depuis plusieurs années, divers actes importants de la législation ont procédé de tendances hostiles à la religion. Il s'en est plaint ; les membres de l'épiscopat français ont exprimé leur douleur au sujet de ces actes « qui aboutiraient à arracher de l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a faits si grands ». La conclusion de cet exposé est loin d'être une exhortation à subir en vaincus le joug d'un pouvoir législatif, sans limites dans ses prétentions et ses empiétements. « Et voilà précisément, ajoute le Souverain Pontife, le terrain sur lequel, tout dissentiment politique mis à part, les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme pour combattre, par tous les moyens légaux et honnêtes, ces abus progressifs de la législation. Le respect que l'on doit aux pouvoirs constitués ne saurait l'interdire ; il ne peut emporter ni le respect, ni beaucoup moins l'obéissance sans limites à toute mesure législative quelconque, édictée par ces mêmes pouvoirs. Qu'on ne l'oublie pas, la loi est une prescription ordonnée selon la raison et promulguée, pour le bien de la communauté, par ceux qui ont reçu à cette fin le dépôt du pouvoir. En conséquence, jamais on ne peut approuver des points de législation qui soient hostiles à la religion et à Dieu ; c'est, au contraire, un devoir de les réprover. »

La loi sur les fabriques vient d'offrir à la République l'occasion de montrer une fois encore l'esprit qui l'anime, et aux catholiques ce qu'ils ont lieu d'attendre, en fait d'égards

1. Encyclique *Au milieu des sollicitudes*.

et de justice, de la part d'hommes modérés en apparence, mais en réalité fidèles aux traditions de leur parti. M. Casimir Périer et M. Spuller ont semblé lutter à qui se montrerait le plus inflexible dans cette modération qui consiste à dire : « Notre œuvre est achevée, elle gêne les droits de l'Église et la liberté de conscience. Que nous importe ? Nous ne permettrons pas que l'on touche au patrimoine de la République. » M. Spuller, en effet, regarde les lois que réprovent les catholiques « comme des lois nécessaires, comme les lois primordiales de la République, et auxquelles il est impossible de toucher ». Avec le président du conseil il a refusé de reconnaître au temporel des fabriques la qualité de matière mixte, et rejeté les lois canoniques au rang de ces inutilités qui ne sauraient entrer en ligne de compte devant le législateur athée. M. Casimir Périer, en véritable triomphateur, a fait savoir au monde que, « dans le combat engagé entre l'autorité religieuse et le pouvoir laïque, le pouvoir laïque a remporté la victoire ».

M. de Baudry-d'Asson n'a pas été d'avis d'accueillir par un silence plus ou moins prudent les usurpations de l'État sur les droits de l'Église. Il a protesté, en faveur des fabriques, avec la franchise et la simplicité d'un homme qui obéit à sa conscience. Nous n'avons pas à examiner si l'interpellation était habile ; mais nous pouvons bien dire qu'elle était loyale. Et, tandis que le ministre parlait du petit nombre de protestations épiscopales élevées contre l'œuvre de la République, ces protestations se multipliaient, et il ne serait plus téméraire d'assurer aujourd'hui qu'elles ont pour elles l'unanimité dans le clergé de France. Qu'on ne nous parle donc pas de soumission sans réserve et de résistance vaincue, quand il s'agit de l'Église acceptant un pouvoir établi, mais répudiant une législation sans autorité et sans droit, puisqu'elle méconnaît l'autorité et le droit de Dieu. Si le désaccord existe toujours, ce n'est pas l'Église qu'il faut en accuser, mais bien les hommes assez peu sages pour ne pas vouloir compter avec la conscience des catholiques. « La démocratie est à l'œuvre, disait Mgr Parisi en 1849 ; elle a dans sa main tous les pouvoirs réunis : la religion a béni ses symboles, ses drapeaux et ses armes. Qu'elle rende la nation

heureuse et prospère, en la rendant morale, en rétablissant partout le règne de la conscience au lieu du règne de l'égoïsme : qu'ainsi elle fasse mieux, beaucoup mieux en somme que la monarchie. — De quel droit alors la détrônerait-on ? » Nous lui souhaitons cette sagesse. Elle lui fera comprendre qu'il ne peut être pour elle question de vaincre l'Église, mais bien de lui rendre la justice qu'elle réclame et le respect qui est son droit.

#### IV

Si, d'après M. Spuller, l'Église évolue vers la démocratie, c'est parce qu'elle y est forcée, impuissante qu'elle est à faire revivre ce qui est mort, c'est-à-dire le principe monarchique. Nous venons de voir ce qu'il faut penser d'un tel mobile. D'autres prétendent que sa conversion est une affaire de tradition et de goût. Mgr Ireland est le plus brillant et le plus remarquable tenant de cette opinion. Avant de dire très franchement ce que nous en pensons, nous rappellerons la distinction faite plus haut. Si par démocratie on entend le peuple des petits, des souffrants et des faibles, il est bien évident que l'Église, à l'exemple du divin Maître, a une prédilection pour cette classe dont Notre-Seigneur a voulu plus spécialement prendre la similitude. Dans ce cas, il serait aussi faux qu'injurieux de supposer que, pendant de longs siècles, l'Épouse du Christ a cessé d'être fidèle à sa mission. C'est donc bien avec son sens ordinaire que l'archevêque de Saint-Paul emploie le terme de démocratie. Or il nous semble qu'il n'est pas juste de dire que « le christianisme à ses débuts était une véritable démocratie<sup>1</sup> », et que « le gouvernement du peuple par le peuple est celui sous lequel l'Église du peuple, l'Église catholique, respire l'air qui va le mieux à ses principes et à son cœur ».

D'abord, qu'y a-t-il de vrai dans cette affirmation, si souvent répétée depuis quelque temps, que le christianisme à ses débuts était une véritable démocratie ? A peu près rien du tout. L'argumentation ordinaire aux démocrates catholiques

1. *L'Église et le siècle*. Conférences et discours de Mgr Ireland, publiés par l'abbé Klein, pp. 134, 42, 43.

consiste à dire que le triple dogme constitutif de la démocratie : liberté, égalité, fraternité, découle directement de l'Évangile, et que, par conséquent, l'Église, dès son origine, en fit l'application aux peuples qu'elle convertit. En 1849, Mgr Parisis, un grand évêque aussi celui-là, répondait à cette argumentation purement sophistique. On dirait que les pages où il réfute les démocrates de son temps ne sont écrites que d'hier, tant elles conviennent à la situation présente. La liberté est inscrite en effet dans le Nouveau Testament. Elle vient manifestement de l'Évangile. Mais cette liberté n'est pas le privilège de la forme républicaine ou démocratique. Elle ne se confond pas avec elle. Sous une monarchie, les communes, les familles, les individus peuvent jouir de toutes les libertés désirables dans tous les actes de la vie publique ou privée. Sous une république, l'oppression, l'injustice ou même l'esclavage ne sont pas chose impossible. L'histoire est assez longue des démocraties qui ont tourné à la tyrannie, réduisant au silence la liberté, ou même condamnant à mort quiconque osait en prononcer le nom. On ne prétendra pas, sans doute, que le privilège d'aller plusieurs fois par an déposer son vote dans une urne électorale constitue toute la liberté humaine. Louis XVI était un tyran; Robespierre, Marat ou Danton posaient en libérateurs; mais c'est là, dans notre histoire, une époque où les doctrines insultaient à la raison la plus élémentaire. La démocratie n'est pas la liberté, pas plus que la monarchie n'est la tyrannie. Si l'on ne veut pas raisonner sur des abstractions, mais se placer en face de la réalité, il faut convenir que liberté démocratique a trop souvent signifié licence ou déchaînement de toutes les cupidités, pour qu'on puisse croire facilement aux promesses d'une pareille libératrice.

Dans tous les cas, quel lien y a-t-il entre la liberté donnée au monde par l'Évangile et la démocratie? De lien direct il n'y en a pas, et ce n'est que par un abus de mots qui détonne, surtout sur les lèvres d'un prêtre, que l'on va répétant que l'une est le fruit immédiat de l'autre. La liberté évangélique, celle que Jésus-Christ a donnée aux hommes, appartient à l'ordre surnaturel. Elle n'est autre chose que le pouvoir de nous dégager des liens du péché et de reconquérir nos droits

à l'héritage éternel. Cette liberté, nul pouvoir humain ne peut nous en déposséder, et sur ce point capital nous ne dépendons que de nous-mêmes. Mais, confondre cette liberté avec celle que prône la démocratie; dire, sans restriction, que l'une vient de l'autre, c'est prêcher une doctrine fautive et, par conséquent, injurieuse à l'Évangile.

Néanmoins, il est évident que la doctrine évangélique pratiquée à la fois par les gouvernants et par les gouvernés est la plus sûre garantie de la liberté publique et individuelle. Mettez sur le trône un saint Louis, nul peuple ne sera plus libre que le sien. Faites-vous gouverner par une collection de républicains démocrates, dédaigneux de l'Évangile jusqu'à professer l'athéisme, vous jouirez bientôt de la servitude la plus dure. En se répandant au milieu des nations, la foi chrétienne n'a pas eu pour effet de changer les monarchies ou les aristocraties en républiques, mais de convertir les hommes en les éclairant sur leur origine, leur destinée et leurs devoirs. Dès lors la dignité humaine a été comprise, et, pour la voir respectée, il n'a pas été nécessaire de fonder des démocraties. Les faibles, les petits ont été aimés, et nul système politique n'a paru préférable à Notre-Seigneur pour unir les hommes dans une égalité et une fraternité parfaites. La loi de charité fut suffisante, et celle-là, pour être obligatoire, n'exige pas la sanction d'un parlement.

Ce que nous venons de dire de la liberté, il faut le dire aussi de l'égalité et de la fraternité. L'Évangile ne les a pas établies dans le monde à la façon de la démocratie. Tous les hommes sont égaux devant Dieu : par leur origine, par leurs devoirs et par leur destinée. Voilà le dogme chrétien, il ne va pas au delà, et la religion ne doit pas être rendue solidaire de prétendues opinions démocratiques, toujours tentées de se réclamer d'elle<sup>1</sup>. Il est vrai que ces trois aspects de l'égalité chrétienne ouvrent un champ assez vaste aux devoirs de la loi humaine. Le malheur c'est que la République, ou, pour être juste, les républicains francs-maçons et athées, cherchent l'égalité ailleurs que dans le catéchisme, et, en méconnaissant celle-là, en viennent fatalement à violer l'autre

1. Cf. Paris, *la Démocratie*.

qui n'en est qu'un corollaire. L'esprit démocratique n'étant plus alors qu'un orgueil froissé par toute supériorité, établit nécessairement dans la société la lutte permanente des classes, c'est-à-dire ce qu'il y a de moins conforme à l'esprit de l'Évangile.

Dira-t-on enfin que la charité chrétienne et la fraternité démocratique dérivent également de l'Évangile ? Assurément non. La charité, qui puise son principe dans la foi, et rend l'homme capable de sacrifier pour d'autres son intérêt personnel, assure en effet la pratique de la fraternité parmi les fils d'un même père qui est Dieu. Mais a-t-on jamais vu les hommes, en tant que purs démocrates, se dévouer pour leur voisin et créer des œuvres dont le désintéressement et la sublimité rappellent les merveilles de la charité chrétienne ?

Il nous paraît donc regrettable que des hommes dont la parole a de l'autorité tombent dans une aussi grave confusion, et déclarent, avec une simple affirmation, que le catholicisme à son origine fut une véritable démocratie. Il nous semble aussi fort dangereux de prêcher au peuple ouvrier une pareille doctrine, sans lui donner avant tout la notion exacte de l'Évangile, et lui expliquer par quelle voie pacifique et moralisatrice la religion établit, si l'on veut, le règne de la démocratie.

Peut-on soutenir enfin que « le gouvernement du peuple par le peuple est celui sous lequel l'Église du peuple, l'Église catholique, respire l'air qui va le mieux à ses principes et à son cœur » ? Une pareille assertion, dans sa généralité, est fautive, j'oserai même dire qu'elle est dangereuse. Elle ne tendrait à rien moins qu'à rendre l'Église odieuse et suspecte aux monarchies, qui auraient, par là-même, sinon le droit, au moins la tentation de la traiter en ennemie. Heureusement, ni dans l'histoire de cette Église, ni dans sa doctrine, on ne signalera un acte ou une parole qui supposent chez elle une prédilection pour une forme politique rendue obligatoire. Chose singulière cependant, à laquelle Mgr Ireland ne paraît pas avoir songé, le reproche que l'on a presque toujours, dans ce siècle, adressé aux souverains pontifes, c'est de manifester une tendance vers la monarchie.

Le fondateur de l'Église devait avoir quelque connaissance

du régime qui convenait le mieux à la société parfaite qu'il établissait sur la terre. Or la forme démocratique n'est pas celle qu'il a choisie. La papauté est une monarchie dont le chef règne et gouverne. Léon XIII exerce dans toute leur plénitude les pouvoirs souverains, et son successeur, s'il monte au trône par voie d'élection, n'en sera pas moins un vrai monarque, au spirituel comme au temporel. Comment se fait-il donc que les papes n'aient jamais songé à donner à leurs sujets la constitution qui leur eût fait respirer l'air qui va le mieux aux principes et au cœur de l'Église? Nous laissons à d'autres le soin d'expliquer cette anomalie. Saint Thomas, qui s'entend quelque peu en doctrine catholique et n'a pas l'air d'ignorer le tempérament de l'Église, enseigne positivement la supériorité d'une monarchie sagement tempérée sur tout autre régime politique.

Assez singulière aussi nous semble cette affectation d'attribuer à l'Église un rôle spécial auprès du peuple, et de dire : « l'Église du peuple ». Elle est de tous et pour tous, en Amérique comme en Europe, et ne se préoccupe essentiellement que des âmes. Devant elle il n'y a que le peuple chrétien, lequel comprend les princes aussi bien que les ouvriers.

Non seulement l'Église ne manifeste pas une inclination de cœur pour un régime quelconque ; mais, de ce que nous avons dit plus haut il est facile de conclure que la démocratie moderne n'a aucune conformité avec les principes qu'elle défend. La démocratie américaine elle-même, quoique supérieure à la nôtre, n'est pas l'idéal du gouvernement tel que le voudrait l'Église. Elle ne professe pas l'union des deux autorités telle que nous la voyons enseignée par Léon XIII dans les Encycliques *Diuturnum* et *Immortale Dei*. Les qualités, sous le point de vue religieux, sont plutôt négatives que positives. Mais nous nous plaisons à reconnaître qu'elle ne se met pas en lutte avec Dieu, qui aime par-dessus tout la liberté de son Église.

Quant à notre démocratie, elle est si peu le régime sous lequel l'Église respire l'air qui va le mieux à ses principes et à son cœur, qu'elle est en opposition perpétuelle avec la société religieuse. La sécularisation de l'État, ce dogme fa-

vori de la révolution, inspire sa conduite et sert de prétexte aux lois qui lui sont les plus chères. Chaque pas qu'elle fait est un empiétement sur les droits de l'Église, et, quand celle-ci, toujours magnanime, demande la paix, on lui répond par un cri de guerre ou un déni de justice. C'est là ce qu'on appelle défendre la société laïque et suivre l'impulsion de l'esprit nouveau. Cette démocratie, athée par son origine et sectaire par ses représentants les plus en vue, se convertira-t-elle un jour? Nous le souhaitons pour le bien de notre pays. Il en est qui n'ont jamais cru possible cette conversion. M. Ch. Périn, bon juge dans les questions de ce genre, écrivait en 1871<sup>1</sup> :

« La démocratie fonde l'ordre social sur un équilibre de justice toute rationnelle qui doit trouver sa réalisation par l'échange des services. Laissez l'humanité à sa liberté native, et cet équilibre s'établira de lui-même, par le cours naturel des choses. Le pouvoir n'en est que la résultante. Aussi, dans la démocratie parfaite, il faut qu'il soit impersonnel, invisible et anonyme. Telle est la formule qu'en donne Proudhon, et c'est lui qui a dit vraiment le dernier mot sur cette conception de l'humanité souveraine et infail-  
lible... Tous ne vont pas, dans l'école démocratique, jusqu'à ces coupables et ridicules extrémités; un certain esprit de modération et un reste de bon sens font obstacle à ces emportements de logique. Mais tous sont d'accord sur les principes mêmes et sur l'essence de la démocratie, qui est le rationalisme avec ses conséquences naturelles dans la pratique de la vie. La toute-puissance de Dieu n'est pas compatible avec la toute-puissance du peuple. A ceux qui croiraient encore que la révolution peut se réconcilier avec la religion, la démocratie, qui est l'âme et l'esprit de la révolution, répond en ces termes : « Nulle religion, même le protestantisme, qui est la plus libérale de toutes, n'est compatible avec l'idéal de la démocratie<sup>2</sup>. »

Depuis 1871, nous avons vu à l'œuvre cette démocratie. Pendant quelques années la République fut respectueuse de l'Église et de la religion. Les démocrates la traitèrent de monarchie déguisée. Pour eux, la République date du

1. Ch. Périn, *les Libertés populaires*.

2. Vacherot, *De la Démocratie*, p. 60.



jour où, maîtres du pouvoir, ils purent appliquer ce qu'ils appellent les vrais principes républicains, c'est-à-dire l'hostilité permanente de l'État contre l'Église. Nous ne serons pas pessimiste au point de croire que tout est fini et que jamais la France républicaine ne redeviendra la France catholique. Léon XIII ne nous donne pas l'exemple de ce pessimisme découragé. Voilà pourquoi, sur sa parole, respectueux du pouvoir établi, nous n'allons pas nous réfugier dans la résignation des vaincus, mais réclamer notre droit de prendre part aux affaires publiques et d'assurer la liberté de l'Église en rendant chrétien le gouvernement de notre pays.

## V

Nous aurions, avant de finir, à examiner la raison principale que donne M. A. Leroy-Beaulieu de l'évolution de l'Église vers la démocratie. Cette question viendra quand nous étudierons le rôle du clergé d'après l'école nouvelle. Bornons-nous à signaler l'inadvertance d'un écrivain aussi distingué que l'auteur de *la Papauté, le socialisme et la démocratie*. Il suppose que le pouvoir temporel était un obstacle qui gênait les relations de l'Église et de la démocratie. Le Pape souverain était trop loin du peuple. Le roi détrôné peut plus facilement lui tendre la main. Mais où donc M. Leroy-Beaulieu a-t-il vu que le Souverain Pontife ait cessé de jouir des droits et des prérogatives royales? La souveraineté emporte-t-elle, sous peine de ne plus exister, la possession d'un territoire? Même à ce compte, le Pape serait encore souverain. Ses spoliateurs lui laissent le Vatican, et la prescription n'est pas acquise à l'annexion violente des États de l'Église au royaume d'Italie. Du reste, un procès pendant devant la Cour d'appel a mis en lumière ce point de droit international. La cour d'Amiens, même en rendant contre le Saint-Siège une sentence qui a douloureusement ému les catholiques, a reconnu la souveraineté pontificale comme existant encore avec tous ses droits et toutes ses prérogatives. Le Pape, a-t-elle dit, peut être envisagé, ou comme particulier, ou comme chef visible de l'Église catholique, ou comme chef souverain d'un État étranger. Or, il

n'a pas été institué légataire en son nom personnel, comme simple particulier, ni comme chef et représentant de la puissance souveraine, désignée en droit public international sous le nom de Saint-Siège et de Papauté. A ces deux titres, le legs serait valable; s'il est nul, c'est parce que la testatrice ne l'a destiné qu'au chef de l'Église catholique universelle et au profit de cette Église, qui n'est pas investie de la personnalité civile en France.

Nous espérons bien que la Cour d'appel reformera un jugement fondé sur une interprétation tout au moins fantaisiste. Pour le moment, nous ne retenons de ce fait que la reconnaissance de la souveraineté pontificale. Si le Pape va au peuple, c'est bien toujours le pape-roi, et non pas un prince poussé par le dépit d'avoir été détrôné.

Concluons donc cette partie de notre étude par une simple observation. Non, l'Église n'évolue pas. Indépendante de tous les partis, elle les domine de toute la grandeur de son origine et de son but. Établie pour sauver les âmes, elle ne fait pas les pouvoirs humains, mais elle exige d'eux qu'ils ne soient pas un obstacle à son action, s'ils ne veulent pas en être les auxiliaires. Elle préfère évidemment Charlemagne et Louis IX à Frédéric Barberousse et à Philippe le Bel, Garcia Moreno à Jules Grévy; mais ses bénédictions ou ses anathèmes vont à la personne plus qu'au régime. S'il est vrai, comme on le suppose, que cette Église, universelle dans ses affections ainsi que dans ses droits, cherche plus spécialement, pour la bénir, la démocratie moderne, ce n'est pas elle qui change. Ce sont des puissances nouvelles qui succèdent aux formes anciennes. Jeunes encore, violentes dans leurs désirs et trop souvent aveugles dans leur marche, qui ressemble à une course folle, elles ont besoin d'un frein et d'un guide. Il se présente dans la personne de Léon XIII. C'est à la démocratie de comprendre qu'il faut l'accepter et le suivre, mais ce n'est pas à l'Église de changer pour jouer un rôle de libératrice inutilement complaisante. Telle qu'elle est, rien ne lui manque, ni en force ni en sagesse, pour conduire dans les voies du progrès véritable les républiques comme les monarchies<sup>1</sup>.

1. Mgr Parisi, *la Démocratie*, conclusion.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer en finissant les paroles suivantes du grand évêque auquel, dans ce travail, nous avons fait bien des emprunts. Mgr Parisis avec ses collègues dans l'épiscopat se sont trouvés eux aussi en face de la démocratie, et voici l'attitude qu'ils ont prise, « afin de sauver le présent, mais sans juger le passé, sans devancer l'avenir ».

« Pour cela, qu'ont fait les évêques ? Ils ont regardé en face la situation nouvelle ; ils ont soumis à leur appréciation chrétienne la forme du gouvernement républicain ; ils ont lu les trois mots de sa devise, et ils se sont dit : Nous n'avons à repousser ni ces mots ni cette forme ; car ces mots sont originaires de l'Évangile, et cette forme n'a rien d'incompatible avec l'Église. Voilà ce qu'ils ont pensé. Et alors, debout, comme autrefois leur divin Maître sur la barque battue et presque submergée par l'orage, ils ont dit aux peuples : « Pourquoi êtes-vous ainsi timides et tremblants, « hommes de peu de foi ? Quoi ! des mots et des formes vous « font peur ?... Eh bien ! nous vous disons que vous vous « créez des fantômes et que, de ces institutions improvisées « dans le chaos, Dieu peut faire sortir de grands avantages « et pour la religion et pour la société. » Ce sont là de courageuses paroles. Prises dans le contexte qui les explique, elles sont à l'abri de toute exagération et semblent écrites d'hier. Nous attestons qu'il n'en est pas venu d'Amérique de plus nobles, de plus vraies et d'aussi françaises.

H. MARTIN.

# LA PERSÉCUTION FISCALE

---

## LE DROIT D'ACCROISSEMENT.— LE DROIT DE MAINMORTE

(Deuxième article<sup>1</sup>)

### VIII

Nous nous étions demandé quelle était la portée exacte de l'article 9 de la loi de finances de l'année 1884, modification des articles 3 et 4 de la loi de finances de l'année 1880; quel sort il faisait soit aux associations laïques, soit aux associations religieuses. Les associations laïques sont-elles atteintes par la loi de 1884? Nous l'avons vu, on tenait beaucoup, en 1880, du moins au Sénat, à se parer d'un faux air d'impartialité. De là les périphrases vagues, la phraséologie bizarre qui avait servi à désigner les contribuables, et à frapper, sans les nommer, les congrégations religieuses. En 1884, quand enfin on se décide à les appeler par leur nom, encore faut-il éviter ce qui aurait par trop l'air d'une mesure d'exception, et sauver le caractère général de la loi. C'est pourquoi, après la mention personnelle accordée aux communautés, on ajoute : « L'impôt sera payé par toutes les sociétés et associations désignées dans cette loi (la loi de 1880), dont l'objet n'est pas de distribuer leurs produits. » *Désignées dans cette loi...* La loi de 1880 *désignait* les sociétés qui pratiquent simultanément l'adjonction et la réversion. Admettons, si l'on veut, cette traduction, quoiqu'un peu forcée, nous arriverons à cette conclusion, certes très favorable aux associations laïques, que celles-là seulement, parmi elles, sont atteintes par la loi de 1884, en qui se trouvent réunies les trois conditions d'adjonction, de réversion et de non-distribution de bénéfices; cette dernière ajoutée par l'article 9 de 1884.

Entendue dans ce sens, aussi limité que possible, la se-

1. Voir *Études*, 15 mars 1894.

conde partie de la loi de 1884 ne laisse pas de trouver fréquemment son application parmi les associations laïques, où se rencontrent simultanément les trois conditions susdites ; et il est peu de personnes qui ne fassent partie de quelque une d'entre elles<sup>1</sup> : sociétés de secours mutuels, comices, syndicats, orphéons, loges, cercles ; sociétés scientifiques, littéraires, artistiques, et la première de toutes, l'Institut de France ; ouvriers, hospices, hôpitaux, asiles, et autres établissements investis des caractères de l'association. Dans tous ces groupements de personnes ou d'intérêts, il n'est nullement question de réaliser et encore moins de distribuer des bénéfices ; la perpétuité est assurée par l'adjonction de nouveaux membres ; la clause de réversion au profit de ceux qui restent ou survivent est souvent formulée en termes exprès ; d'autres fois, à peine exprimée, tant elle est dans la nature des choses et dans l'intention des parties.

Toutes ces sociétés rentrent donc absolument dans la définition de la loi, et devraient payer — outre l'impôt sur le revenu — 11 fr. 25 pour 100 du chef du droit d'accroissement, à chaque décès d'un membre, pour la part proportionnelle de l'avoir commun, qui serait censée transmise aux survivants. Aucun ne devrait y échapper, car il n'en est aucun qui ne soit propriétaire de quelque chose. « Le plus modeste orphéon de village possède toujours bien une bannière, quelquefois même une médaille, gage d'une victoire passée ; fût-elle simplement de bronze et du plus petit module, elle n'en constitue pas moins un patrimoine commun dont une fraction, à chaque décès, se détache du mort pour aller saisir les vifs, et devrait par conséquent payer un droit de mutation, au minimum de 2 fr. 25, en vertu de la fameuse « règle des vingt ». Mais s'il s'agissait, au lieu du décès d'un modeste orphéoniste, de celui d'un immortel, quelle aubaine pour le fisc ! ce serait alors un quarantième du domaine de Chantilly qui viendrait enrichir les trente-neuf survivants, et sur lequel serait prélevé 11 fr. 25 pour 100. Pour peu que ce douloureux événement se renouvelât trois ou quatre fois

1. Voir *Journal des Économistes*, mars 1891. Article de M. Parmentier.

l'an, ce serait 1 pour 100 du domaine, le plus clair de son revenu, qui s'en irait au Trésor<sup>1</sup>. »

Il y a une association que la Régie connaît parfaitement, l'Association amicale des membres de l'Enregistrement, qui compte environ 3 700 membres, et possède plus de 300 000 francs de valeurs. Elle aussi réunit toutes les conditions voulues pour payer l'impôt.

Mais non ; le fisc, dont le regard est si perçant quand il s'agit de découvrir chez les congréganistes la matière imposable, ici ne voit plus rien ; lui, si âpre à taxer et à surtaxer, ici désarme avec la plus parfaite bonne grâce. Où sont-elles les associations laïques recherchées à raison du droit d'accroissement, majoré à 11 fr. 25 pour 100 ? On n'en trouve point de 1875 à 1880, alors que commencent les tracasseries de la Régie à l'encontre des congrégations. On n'en trouve point de 1880 à 1884, alors que le cumul des deux clauses d'adjonction et de réversion expose aux rigueurs de la loi. Les congrégations religieuses essayent de se mettre en règle : elles suppriment une des deux clauses ; c'est une ruse, s'écrie-t-on, c'est une mystification ! Pour les associations laïques, quelques-unes peut-être crurent devoir prendre une pareille précaution ; les autres, en beaucoup plus grand nombre, n'y songèrent même pas ; les unes et les autres continuèrent à vivre parfaitement en paix. Enfin, on n'en trouva point de 1884 jusqu'à maintenant.

Bien plus, à cette date, c'est la Régie qui, de sa propre initiative, vient au-devant de leur embarras, et, par ses explications complaisantes, leur ouvre une porte de sortie. Étaient frappées par la loi de 1884 les sociétés et associations dont l'objet n'est pas de distribuer leurs produits ; en conséquence, les associations qui insèrent comme clause la distribution des bénéfices échappaient à ses atteintes. Mais la Régie, par cela seul que les statuts des associations laïques ne disent rien, veut qu'on présume qu'elles ont pour objet de distribuer leurs produits. Elle le déclare ouvertement dans ses circulaires officielles<sup>2</sup>. Donc, bonnes gens, ne bougez pas, ne soufflez mot ; l'administration vous prête bénévolement la clause libératrice.

1. *Journal des Économistes*, loc. cit.

2. Instruction du 3 juin 1885.

Et ainsi, pratiquement, les associations laïques échappent complètement à l'impôt. Venons aux congrégations religieuses, et d'abord à celles qui ne sont pas reconnues. Enveloppées dans la formule générale de la loi de 1880, les congrégations non reconnues sont expressément nommées dans le texte de 1884. Vous pensez sans doute que cette mention formelle, si menaçante qu'elle puisse paraître, ne les empêchera pas, comme elles avaient l'habitude de le faire précédemment, de verser et d'abriter leur avoir dans des sociétés civiles, où elles pourront échapper aux mesures d'exception édictées par le législateur de 1884. Prenez garde, et lisez les nouvelles circulaires où la Régie appelle couramment congrégations *religieuses* les Sociétés propriétaires, même composées de laïques, pour peu qu'elles tiennent aux communautés. — Mais, direz-vous, une association, même religieuse, ne payera l'impôt que dans le cas de la réversion. Nous retombons dans le projet voté en 1880 par les députés : caractère religieux de l'association et clause de réversion, il faudra toujours ces deux conditions pour être astreint à l'impôt. — Détrompez-vous, la première seule suffira désormais. — La première suffira ? c'est donc la qualité des personnes qui va décider des charges fiscales ? — Oui, tel est le nouveau principe mis en vigueur. La Régie regarde l'étiquette ; laïques, vous êtes exempts, nous venons de l'expliquer. Congréganistes, vous devez payer. « Car, dit la fameuse circulaire du 3 juin, le législateur a soumis au droit, *sans condition*, tous les accroissements qui s'opèrent dans les sociétés religieuses ;... l'exigibilité du droit d'accroissement est désormais indépendante des clauses d'adjonction et de réversion ;... le droit de mutation à titre gratuit est acquis au Trésor par cela seul qu'un membre de l'association religieuse cesse d'en faire partie... »

Et encore s'agit-il uniquement des congrégations reconnues. Les autres, et avec elles les Sociétés civiles qui n'en sont que des annexes, sont au fond incapables de posséder, d'après le sentiment commun des légistes ; leur patrimoine est légalement à la merci de l'État<sup>1</sup>. On les laisse momentanément tranquilles, parce qu'on ne peut pas tout faire à la fois,

1. Nous parlons ainsi, en nous mettant au point de vue des adversaires. Le péril signalé n'est pas chimérique.

parce qu'il est bon d'attendre la future loi sur les associations ; mais qu'elles prennent patience, leur tour viendra.

Les congrégations reconnues, exemptées jusqu'ici, sont donc atteintes par la loi nouvelle? — Oui; telle est du moins la prétention de la Régie et, actuellement, le point vif de la question. Il faut nous y arrêter un instant.

## IX

Personne, même après avoir lu le texte de 1884, ne l'avait soupçonné. Le mot *congrégations autorisées* s'y trouvait bien inscrit; mais on l'entendait, et avec raison, des associations ou sociétés civiles que les membres de ces congrégations forment souvent entre eux, et dont les biens, directement possédés par les associés, non point par l'être légal que constitue la communauté, exempts de la taxe de mainmorte, soumis à la clause de réversion, donnent réellement lieu au phénomène de l'accroissement et à l'impôt dont il est grevé. Il ne venait à l'esprit de personne que les biens propres du corps moral, de l'établissement d'utilité publique, pussent jamais être frappés de l'impôt.

Il y avait à cela trop de contradictions. Établir une taxe de mutation et de transmission là où il n'y a ni transmission ni mutation; imposer la qualité des personnes; affirmer l'accroissement là où il n'y a ni accroissement ni avantage d'aucune sorte; frapper le même bien d'un impôt de mainmorte, parce qu'il est immobile, puis d'un droit de transfert, parce qu'il est censé passer d'un propriétaire à un autre; vraiment c'était trop d'offenses aux règles les plus élémentaires du droit civil, de la science fiscale, du simple bon sens, pour qu'un homme raisonnable se décidât à les admettre. C'était, comme on l'a dit très justement, établir un impôt des portes et fenêtres sur un champ de navets.

Tout au moins fallait-il y être forcé par l'évidence du texte et la clarté des discussions préliminaires. Il peut y avoir des lois mal faites; il n'en est que trop d'exemples. Il peut y avoir des impôts uniquement basés sur une fiction légale; la taxe sur le revenu *fictif* des congrégations en est la preuve. Mais la volonté nettement manifestée du législateur peut seule



imposer de pareilles anomalies. Était-ce le cas pour l'extension aux congrégations reconnues du droit d'accroissement?

On se rappelait *le but* que s'était proposé le législateur de 1884. Il ne s'en était pas caché. Il n'avait voulu qu'une chose : ressaisir les congrégations qui s'étaient soustraites à l'impôt et les replacer à portée de ses coups, en déjouant « les ruses et les fraudes » qui avaient rendu inefficace l'article 4 de 1880. « L'article 9, disait M. Dauphin, rapporteur au Sénat en 1884, a pour objet d'assurer la perception des impôts autorisés par les articles 3 et 4 de la loi de 1880. » — « Les dispositions nouvelles qui vous sont proposées, disait M. Labuze, sous-secrétaire d'État, n'ont d'autre but que de mettre fin à des manœuvres frauduleuses qui avaient empêché la loi de 1880 de recevoir son application. » Mais rien de tout cela ne s'applique aux congrégations reconnues, qui n'avaient rien à démêler avec la loi de 1880 ; qui n'avaient jamais songé à l'esquiver par des manœuvres frauduleuses ou autres ; qui n'auraient jamais pu y parvenir, si elles y avaient pensé, à moins de supposer la connivence du Conseil d'État, qui peut seul autoriser, chez elles, les modifications de statuts. Les promoteurs de la loi de 1884 mettaient donc hors de cause les congrégations reconnues.

On se rappelait *le moyen* proposé pour faire payer aux congrégations l'impôt de 1880. « Il n'y en a qu'un, disait M. Jules Roche, rapporteur général du budget en 1884, c'est d'appeler les congrégations par leur nom, et d'inscrire dans la loi de 1884 ce que le législateur de 1880 avait inscrit dans la sienne et qui n'a pas été maintenu. » C'est-à-dire que l'on rétablisse comme première condition de l'impôt ce caractère religieux de l'association, supprimé par le Sénat, et remplacé par la clause d'adjonction. Mais en le rétablissant, il est bien entendu que l'on conservera la seconde condition, stipulée elle aussi par la Chambre et ratifiée par le Sénat, à savoir la clause de réversion. Telle est la pensée du législateur de 1884, qui exclut ainsi à nouveau les congrégations reconnues, où la réversion est impossible.

On compulsait et l'on comparait *les chiffres* portés au budget des recettes. Et de cette comparaison il résultait que

M. Jules Roche en 1884, tout comme M. Rouvier en 1880, avait soigneusement séparé du patrimoine total des congrégations les biens soumis aux clauses de réversion, pour les assujettir seuls à la taxe; il en ressortait que la Régie, en voulant à toute force faire porter sur la totalité des biens congréganistes les prévisions du budget de 1884, était obligée de fausser entièrement les calculs du rapporteur, de lui prêter des erreurs manifestes, indignes du plus mince teneur de livres<sup>1</sup>.

Enfin on relisait attentivement *le texte* même de l'article 9, et il devenait de plus en plus évident que si la loi de 1884 avait donné une nouvelle définition des sociétés sujettes à la taxe, elle n'avait pas touché au caractère essentiel de l'impôt, lequel restait un impôt d'accroissement provenant de clauses de réversion; qui, si cette même loi avait supprimé pour les congrégations religieuses l'une des deux conditions nécessaires, en 1880, pour la perception de l'impôt, à savoir la clause d'adjonction de nouveaux membres, elle avait laissé subsister la seconde, la clause de réversion réelle et d'accroissement effectif. Réversion réelle, accroissement effectif sont impossibles dans les congrégations reconnues. Donc les congrégations reconnues n'étaient pas atteintes par la loi de 1884.

Tout autres étaient les conclusions de la Régie. « Le droit d'accroissement, disait-elle dans cette instruction du 3 juin 1885 dont nous avons déjà cité quelques passages, le droit d'accroissement atteint toutes les congrégations sans exception, celles qui sont autorisées comme celles qui ne le sont pas, celles qui ont emprunté la forme des sociétés ordinaires, comme celles qui ne se sont pas constituées en sociétés.... L'exigibilité du droit est indépendante de l'existence des clauses d'adjonction et de réversion... Sous ce rapport la loi nouvelle a une portée plus étendue que la loi

1. Ne signalons qu'un détail : dans les prévisions budgétaires de 1880, 433 000 000 de biens soumis à la réversion doivent donner 3 257 000 francs. Si M. Jules Roche assujettit au droit d'accroissement les biens des congrégations reconnues non soumis à la réversion, il est bien clair que la recette portée au budget de 1885 devra être plus élevée. Or, c'est le contraire qui arrive : la recette prévue n'est que de 2 714 000 francs.

de 1880 qui tenait en dehors de son action les congrégations reconnues. »

Le conflit était ouvert. Pendant un an, les congrégations d'une part, le fisc de l'autre, restèrent en présence avec leurs prétentions opposées. Enfin l'administration, qui avait attendu vainement la soumission spontanée de la partie adverse, commença les hostilités, en choisissant pour point d'attaque la congrégation autorisée des Frères des Écoles chrétiennes de la rue Oudinot. La somme, objet du litige, n'était pas considérable, à peine 500 francs. Tout l'intérêt du procès était dans le principe engagé<sup>1</sup>.

On connaît les péripéties de cette lutte judiciaire. Le 2 février 1886, les Frères recevaient une contrainte ; le 10, ils y faisaient opposition ; le tribunal de la Seine les déboutait par son jugement du 18 mars 1887 ; appel était aussitôt interjeté ; après deux ans et plus d'hésitation, la Cour de cassation confirmait la sentence des premiers juges par son arrêt du 27 novembre 1889. Près de quatre ans s'étaient écoulés depuis l'introduction de l'affaire.

L'arrêt du 27 novembre eut un grand retentissement. Hommes de loi et hommes d'Église s'en émurent. Les critiques ne lui furent pas épargnées, et lui vinrent même des régions officielles. On peut lire, dans le Recueil de Sirey, le commentaire peu louangeur qu'en fit M. Walh, professeur à la Faculté de Grenoble.

Le tribunal et la Cour avaient avoué l'incompatibilité entre la charge nouvelle et le régime légal des congrégations reconnues ; mais ils avaient dû, à leur grand regret, disaient-ils, s'en tenir à la lettre du texte. M. le substitut près le tribunal de la Seine n'avait-il pas été plus franc en déclarant sans ambage que, « par le temps qui court, on est sûr de ne pas se tromper en interprétant les lois dans le sens le plus défavorable aux congrégations » ?

## X

« La Cour n'avait pas interprété la loi, elle l'avait faite. »

1. Le fisc aurait dû logiquement demander beaucoup plus ; il voulait surprendre un acquiescement par la modicité de la réclamation.

Restait la ressource d'en appeler du pouvoir judiciaire au pouvoir législatif, et de demander à celui-ci de protéger son œuvre contre les altérations qu'elle subissait. C'est ce que fit M. Piou, dans son amendement à la loi de finances, le 8 décembre 1890. Avec une logique pressante, serrée, irrésistible, qui en imposait même aux adversaires, il démontra tout ce qu'il y avait d'exorbitant, d'arbitraire, d'inique, dans ces interprétations léonines d'une législation systématiquement ambiguë. On ne contesta ni les faits ni les chiffres qu'il apportait à la tribune ; mais, finalement, on n'en tint aucun compte ; l'amendement fut repoussé.

Les ennemis des congrégations avaient-ils donc apporté quelque ombre de raisons pour justifier cette fin de non-recevoir et laisser se consommer l'injustice ? Nous ne parlons pas des lourdes épigrammes de M. Brisson, et du passe-temps suranné que se donna « cet Épiménide du jacobinisme<sup>1</sup> » d'évoquer à nouveau le fantôme de la Congrégation et des conspirations cléricales contre la société laïque. Nous parlons d'arguments ayant au moins l'apparence de l'équité. Nous n'en voyons que deux.

Le premier fut fourni par M. Millerand<sup>2</sup>. M. Millerand vint déclarer à la tribune que, d'après des calculs faits sur sa demande par l'Enregistrement, « tandis que les contribuables ordinaires payent par an, du chef des droits de mutation, une moyenne de 0,167 pour 100, en chiffres ronds, 0,17 pour 100, les congrégations, si elles n'acquittent que la taxe de mainmorte, ne payent que la moitié de cette somme, 0,095 pour 100 ». Donc, concluait l'honorable député, ajouter le droit d'accroissement à la taxe de mainmorte, ce n'est pas faire acte de persécution ; c'est simplement « rétablir l'égalité violée entre les congrégations et les contribuables ».

Pardon ; cette conclusion est mal déduite. Acceptons sans contrôle les chiffres produits : vous dites que la taxe de mainmorte constitue pour les congrégations reconnues une charge inférieure de 0,07 ou 0,08 par cent francs de capital à celle que les droits de mutation imposent aux autres contri-

1. Expression de la *Revue des Deux Mondes*, chronique du 15 décembre 1890.

2. Séance du 8 décembre 1890.

buables. La seule conclusion logique, c'est qu'il faut augmenter d'autant la taxe de mainmorte, et l'augmenter pour tous les mainmortables, sans distinction de laïques ou de congréganistes. Mais si vous ajoutez à cette taxe, qui est de 9 cent.  $\frac{1}{2}$ , les 17 cent., droits de mutation des particuliers, vous arrivez au total de 27 centimes environ, soit 10 centimes pour 100 de trop, au préjudice des congrégations, que vous avez d'autre part le tort de surtaxer seules.

Que dis-je ? l'écart est rendu beaucoup plus sensible par ce fait que, tandis que les particuliers payent des droits de mutation variables de 0,50 pour 100 à 11,25 pour 100, vous soumettez les congrégations au *maximum invariable* de 11 fr. 25. On admet généralement que la totalité des biens des congrégations passerait par l'accroissement dans l'espace de quinze années. 11 fr. 25 divisés par 15 donnent 0,75. 75 centimes, provenant du droit d'accroissement, ajoutés aux 9 cent.  $\frac{1}{2}$ , provenant de la taxe de mainmorte, donnent 85 centimes, payés par les congrégations reconnues, là où les particuliers ne payent que 17 centimes.

Le second argument s'était déjà introduit, en quelque sorte par surprise, au cours des discussions de l'année 1880, à l'occasion d'observations échangées entre Mgr Freppel et M. Rouvier, alors rapporteur du budget à la Chambre. Il faut voir quel parti la régie sut tirer du rapprochement qui se fit alors inopinément entre les congrégations autorisées et certaines sociétés anonymes ; avec quelle ardeur elle s'en empara, dans l'espoir de démontrer que, dès le seuil de l'affaire, amis et ennemis étaient parfaitement d'accord pour englober dans le débat les congrégations reconnues aussi bien que les autres. Comme si quelques paroles échappées au hasard de l'improvisation, dans le désordre d'une dispute parlementaire, sur un sujet si neuf et si compliqué, pouvaient avoir la valeur de documents médités à loisir.

En quoi consiste l'argument ? Il est tiré de la situation fiscale de certaines sociétés, lesquelles payent l'impôt de transmission : premièrement, lorsque leurs immeubles sont vendus en entier par la Société ; secondement, lorsqu'ils sont vendus en détail à chaque transfert d'action — pour les titres au porteur, l'abonnement annuel remplace le droit de trans-

fert ; — troisièmement, sous la forme de la taxe annuelle de mainmorte représentative de cet impôt...

Mais d'abord, les sociétés assujetties à ces charges redoublées sont peu nombreuses ; les sociétés commerciales anonymes seulement, et encore pas toutes ; plusieurs sont exemptées. En outre, celles qui les supportent possèdent généralement beaucoup plus de valeurs mobilières que d'immeubles ; d'où il suit qu'une portion très infime de leur patrimoine acquitte la taxe de mainmorte. Il faut donc compter beaucoup sur l'ignorance du public pour s'écrier que le cumul de la mainmorte et des droits de mutation est la loi commune des sociétés ; c'est au contraire l'exception. Enfin, là où ce cumul se produit réellement, nous n'hésitons pas à déclarer qu'il se commet une injustice, que le législateur devrait supprimer, au lieu de l'étendre aux congrégations.

Du reste, pour nous faire une idée juste des inégalités dont les congrégations reconnues sont victimes, en regard des contribuables les plus maltraités, attendons de pouvoir comparer l'ensemble des charges qui pèsent sur les unes et sur les autres.

La Chambre avait donc refusé à M. Piou la loi interprétative que réclamaient la vérité, le bon sens, l'équité, toute notre législation civile et fiscale. Quelques congrégations, effrayées ou découragées, consentirent alors à payer. D'autres avaient déjà cédé après l'arrêt du 27 novembre 1889. Ailleurs, par une inspiration plus heureuse, on en appela de la sentence des juges à l'opinion publique. Tel fut le parti que prirent les religieuses de Saint-Charles, à Marboz (Ain), en laissant le fisc saisir et vendre aux enchères les biens de la Communauté ; résistance passive dont l'effet inattendu fut de déconcerter les agents du fisc.

Cependant, n'y avait-il plus rien à tenter du côté de la justice ? Était-ce pure illusion de croire que les tribunaux et la Cour elle-même, mieux informés, reviendraient de leur méprise ? Des hommes de cœur et de science ne le pensèrent pas. Ils résolurent de multiplier les oppositions, d'épuiser tous les degrés de la juridiction, de provoquer enfin un arrêt solennel de la Cour suprême. En particulier, dans la Seine-

Inférieure, M<sup>e</sup> Robert, ancien receveur de l'Enregistrement, soutint la lutte avec énergie. Sous son inspiration, dix-huit congrégations autorisées de femmes engagèrent trente-cinq procès contre la Régie ; et les amis du fisc purent écrire que « celui-ci sait maintenant qu'il a affaire à des lutteurs de race<sup>1</sup> ».

Tant d'efforts ne furent pas dépensés en pure perte. A côté des tribunaux du Havre, de Rouen, de Neufchâtel, qui avaient conclu dans le sens de la Cour de cassation, le tribunal d'Yvetot, le tribunal de Laval repoussèrent les prétentions du fisc.

Il faudra, tôt ou tard, que la Cour se prononce, toutes chambres réunies. Alors seulement on verra si l'on doit désespérer complètement des lumières et de l'impartialité de la magistrature française.

## XI

Après avoir étendu, par une injustice manifeste, aux congrégations reconnues le droit d'accroissement, la Régie en avait organisé la perception. Mais ici, poussant jusqu'à ses dernières conséquences la fiction d'une succession s'ouvrant à chaque décès au profit des survivants, elle vint se heurter à des énormités telles qu'elle fut obligée de reculer. Tout devait se passer, dans la forme et dans le fond, comme s'il se fût agi d'une succession véritable. La masse des biens, divisée par le chiffre des membres de la congrégation, donnait la valeur de l'héritage laissé par le défunt. La congrégation était l'héritière. Ces points une fois réglés, autant que l'arbitraire peut être réglé, il n'y avait plus qu'à appliquer les règles prescrites pour le recouvrement des impôts, dans le cas de mutation de propriété par décès.

Or, d'après ces règles, premièrement, il faut faire une déclaration au bureau de chacun des cantons dans lesquels se trouvent des immeubles ou des meubles de la succession. Secondement, dans chaque bureau, les droits sont payés d'après la valeur déclarée, élevée jusqu'à 20 francs ou jusqu'à un multiple de 20 francs ; 1 005 francs payent comme 1 020 francs ; 101 francs comme 120 francs ; 50 centimes

1. Expression de M. de la Rémondière.

comme 20 francs. Ce procédé de perception, d'une équité contestable, ne produisait pas de graves inconvénients, et passait à peu près inaperçu dans la liquidation des successions individuelles. Mais lorsque la Régie eut créé le nouveau genre de succession, la succession congréganiste, le vice apparut, comme à travers un verre grossissant, avec une telle ampleur, avec des conséquences si extravagantes, qu'on ne savait plus ce qui l'emportait de l'odieux ou du ridicule d'une pareille réglementation.

Que l'on suppose en effet une congrégation nombreuse, ayant des maisons, des écoles, dans cent ou mille cantons ; c'est, à chaque décès, cent ou mille déclarations à faire, dans autant de bureaux ; déclarations minimales, portant, cela peut arriver, sur une valeur de quelques centimes ; — dans tel canton, la congrégation ne possède, par exemple, qu'un modeste mobilier scolaire ; si elle compte mille ou deux mille membres, l'objet de la déclaration, dans ce canton, sera la millième, la deux millième partie de la valeur de ce pauvre mobilier ; — déclarations minimales, mais dont la valeur sera toujours censée être au moins de 20 francs ; et qui taxée à 11 fr. 25 pour 100, puisqu'il s'agit de succession entre personnes non parentes, supportera un impôt de 2 fr. 25. La valeur de la succession va donc être inférieure au droit exigé ; l'impôt, après avoir absorbé la matière imposable, restera encore en souffrance. On a calculé qu'en certains cas ce mode de perception conduisait à un impôt de *six mille pour cent*. Ce sont en propres termes les considérants d'un jugement du tribunal de Charleville, du 7 juillet 1892.

L'opinion publique s'émut ; des hommes peu suspects de partialité envers les congrégations élevèrent la voix pour dire que cette fois la mesure était plus que comble. Pressé d'un côté par ces trop justes réclamations, surveillé de l'autre et gourmandé par M. Brisson, le gouvernement déposa successivement deux projets de loi, dans le but d'atténuer les résultats excessifs que nous avons indiqués ; projets timides, incomplets, transactions équivoques entre la malveillance et l'équité, et qui avortèrent l'un après l'autre.

Pendant ce temps, le tribunal de Reims, par un jugement



du 24 février 1891, déclarait que les congrégations n'étaient astreintes qu'à la déclaration unique. D'autres tribunaux entraient dans la même voie ; et la Cour de cassation, le 13 janvier 1892, adoptait la même conclusion. Rien n'était plus simple que de s'incliner devant cet arrêt. Mais l'administration ne voulut pas se rendre encore, et continua d'exiger la déclaration multiple, avec les intolérables perceptions qu'elle entraîne.

Entin, dans l'espoir de couper court à ces tiraillements, le gouvernement, à l'occasion du budget de 1893, proposa une loi nouvelle. L'économie du projet consiste à frapper d'une taxe annuelle de 30 centimes pour 100 la valeur brute de tous les biens meubles et immeubles possédés par les congrégations. Tout l'ancien système de succession imaginé par la Régie serait abandonné, et ferait place à un impôt de nature absolument différente, impôt direct, analogue à la taxe sur le revenu que supportent déjà les congrégations.

Y a-t-il là le germe d'une solution raisonnable ? Assurément non. Le fisc l'acceptera sans doute, puisqu'il y trouve, en fin de compte, approximativement les mêmes avantages que ceux qu'il espérait tout d'abord du droit propre d'accroissement : 2 700 000 francs de produit annuel ; à 100 000 francs près, le chiffre porté par M. Roche, pour l'accroissement, dans les prévisions budgétaires de 1884.

Mais, à priori, les défenseurs des congrégations ne sauraient admettre une taxe, quelle qu'en soit la forme, représentative d'un impôt dont l'injustice radicale nous paraît démontrée, à savoir, l'impôt d'accroissement étendu aux congrégations reconnues.

Ils ne sauraient admettre un impôt qui, semblable en nature au droit sur le revenu, n'aurait d'autre effet que d'en aggraver les torts, que de redoubler les vexations qui en accompagnent le recouvrement.

Ils ne sauraient admettre un impôt qui, ajouté à tous ceux qui pèsent déjà sur les congrégations, impôts ordinaires, mainmorte, droit sur le revenu, les réduirait vraiment, comme on l'a dit, à l'état de « parias » du fisc, et mettrait le comble aux inégalités les plus révoltantes.

Ils ne sauraient admettre un impôt qui, ajouté à tous les autres, serait, dans un délai que l'on peut calculer mathématiquement, la ruine totale des congrégations. Nous essayerons de le prouver prochainement.

H. PRÉLOT.

# LES HYMNES DE SAINT AMBROISE

## A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT<sup>1</sup>

### I. — LES HYMNES AUTHENTIQUES ET LA MÉLODIE PRIMITIVE

#### I

A vrai dire, le premier hymnographe de l'Église latine fut saint Hilaire, et non saint Ambroise. Pourtant le père de l'hymnographie latine est saint Ambroise, non saint Hilaire. Car, tandis que les hymnes du docteur poitevin ne furent jamais populaires et ont à peine laissé quelques traces<sup>2</sup>, celles du docteur milanais, acceptées d'enthousiasme par le peuple de Milan, passèrent de là dans les autres églises, et ont fait éclore une riche floraison de chants sacrés, toujours vivantes elles-mêmes sur les lèvres et dans le cœur des chrétiens.

Saint Augustin, dans la cathédrale de Milan, pleurait à les entendre, « ému dans l'intime par cette voix douce de l'Église de Dieu; pendant que les chants s'insinuaient dans ses oreilles, il sentait la vérité se répandre dans son cœur et y soulever les émotions affectueuses de la piété, d'où jaillissaient ces larmes qui lui faisaient tant de bien<sup>3</sup> »; ou encore, après s'être endormi pour la première fois depuis la mort de sa mère, et sentant sa douleur adoucie, il se rappelait les vers d'Ambroise sur le « Dieu qui revêt le jour de lumière, et qui donne à la nuit les douceurs du sommeil pour que le repos rende au travail les membres détendus, soulage l'esprit fatigué, et dissipe la douleur et l'angoisse<sup>4</sup> ». Mo-

1. Aurelius Ambrosius « der Vater des Kirchengesanges ». Eine hymnologische Studie. Von Guido Maria Dreves, S. J. (Ergänzungshefte zu den *Stimmen aus Maria-Laach*, 58.) Mit einem Lichtdruck. Freiburg im Breisgau, Herder'sche Verlagshandlung, 1893. v-146 pages in-8.

2. Gamurrini en a publié à Rome, en 1887, des fragments nouvellement retrouvés.

3. *Confess.* ix, 6, 14.

4. *Confess.* ix, 12, 32.

nique aimait à les chanter, « la première aux soucis et aux veilles pieuses, dans les jours où le peuple de Milan, prêt à mourir avec son évêque poursuivi par les Ariens, faisait la garde dans l'église, vivait de prières, et, divisé en deux chœurs, chantait sans se lasser des hymnes et des psaumes<sup>1</sup>»; elles lui étaient si familières que quand Augustin, au cours d'une discussion philosophique, arrivait à montrer la sainte Trinité comme seul objet de la béatitude, elle se rappelait soudain les vers d'Ambroise sur la Trinité, et en faisait la formule de sa prière<sup>2</sup>. Le bon peuple de Milan s'était laissé, au dire des Ariens furieux, « ensorceler » par ces chants; il s'y pénétrait de la vraie doctrine catholique, il y puisait enthousiasme et entrain pour la résistance. Depuis, combien, durant quinze siècles, ont redit ou entendu ces hymnes avec amour, et ont senti, en les redisant ou en les entendant, s'é-mouvoir leur cœur et s'éclairer leur esprit? Jamais poète profane n'eut pareille influence.

Et pourtant, l'œuvre poétique et musicale d'Ambroise nous est fort imparfaitement connue: il est difficile de dire au juste en quoi elle consistait. Tandis que les uns lui attribuent une centaine des hymnes dites *ambrosiennes*, les autres, avec les Bénédictins de Saint-Maur, ne lui en laissent qu'une douzaine; d'autres enfin regardent la question comme insoluble, et, en dehors des quatre mentionnées par saint Augustin, se refusent à reconnaître la valeur des arguments allégués en faveur des autres. Cette dernière attitude est devenue commune en Allemagne, et il semblerait, à entendre les critiques d'outre-Rhin, que nous n'avons aucun moyen de contrôle.

Cependant en 1862, un Milanais, le chanoine Biraghi, lan-

1. *Confess.* ix, 7, 15.

2. *De beata vita*, 35. Ce passage n'est pas sans difficulté. Voici les paroles d'Augustin: *Hic mater, recognitis verbis quæ suæ memoriæ penitus inhærebant, et quasi evigilans in fidem suam, versum illum sacerdotis nostri Fove precantes Trinitas læta effudit.* Les mots *recognitis verbis* feraient supposer dans les lignes précédentes des expressions, ou du moins des idées identiques à celles de l'hymne *Deus creator omnium*, d'où est pris le vers *Fove precantes Trinitas*. Or, cela n'est pas. Mais le texte fait allusion à la Trinité, et c'est assez pour Monique. Seulement on ne peut prendre à la lettre les expressions d'Augustin.

çait la question dans une voie nouvelle, et indiquait des règles précises qui devaient, selon lui, permettre de la trancher enfin d'une manière décisive et scientifique. Par malheur, Biraghi n'était pas Allemand. Or, on sait que certains Allemands se permettent d'ignorer ou ne regardent que d'un œil distrait ce qui est étranger. Les nombreux travaux publiés depuis trente ans sur saint Ambroise, ou ne nomment pas Biraghi, ou se contentent d'une mention rapide, sans rien dire ou sans tirer parti de sa méthode et de ses conclusions<sup>1</sup>.

Or, cette méthode et ces conclusions le P. Dreves les a trouvées excellentes. Il a donc repris le travail sur les mêmes bases et dans le même sens, tout en traitant le sujet avec indépendance et à sa façon, en y ajoutant l'appoint de son érudition et de ses observations personnelles.

Espérons que le P. Dreves aura plus de succès que Biraghi, et que, grâce à lui, la science changera enfin ses positions vis-à-vis des hymnes attribuées à saint Ambroise. On peut compter au moins que ses idées seront discutées, contrôlées, examinées. En effet, elles méritent l'attention; car la question paraît résolue, au moins pour les points principaux. Biraghi y est arrivé, partie en frayant une voie nouvelle à la recherche, partie en suivant avec plus de constance et de méthode les routes déjà tracées.

## II

Ce qui est le plus nouveau dans la méthode Biraghi-Dreves est ce qui, semble-t-il, aurait dû venir d'abord à l'esprit. Où chercher, avant tout, les hymnes de saint Ambroise? Dans la liturgie ambrosienne, à Milan. La réponse est simple; en regardant les choses de près, on voit qu'elle s'impose, et il est curieux que personne n'y eût songé avant Biraghi.

Or, cette réponse est grosse de conséquences. Voyez plutôt. En comparant les manuscrits milanais, en s'aidant des bréviaires cisterciens, qui suivent la liturgie ambrosienne, on constate que, aussi loin que nous pouvons remonter, c'est-à-dire au huitième ou neuvième siècle, 41 hymnes seu-

1. Mgr Baunard, au contraire, dans sa belle *Vie de saint Ambroise*, fait grand cas de Biraghi et le suit dans les questions relatives aux Hymnes.

lement étaient en usage à Milan. Or, il est certain — d'après une induction solidement fondée — que la collection milanaise n'avait laissé perdre alors aucune pièce composée par saint Ambroise. C'est donc dans ces 41 hymnes qu'il faudra chercher l'œuvre du grand hymnographe. Voilà élaguées du coup et sans autre examen une foule de pièces parmi lesquelles le choix semblait presque impossible.

Mais l'hymnaire de Milan ne contient pas que l'œuvre de saint Ambroise. Des additions y ont été faites au moins une fois, probablement au huitième siècle. Reste donc à faire un triage délicat et difficile. Ici l'autorité extrinsèque va nous être d'un grand secours. Mais encore faut-il s'entendre sur la nature de ce secours.

Aucun auteur bien renseigné n'a fait le catalogue des hymnes de saint Ambroise, et comme, probablement dès le sixième ou septième siècle, à coup sûr avant le neuvième, le mot *Ambrosianum* ou *hymnus ambrosianus* s'employait également pour les hymnes de saint Ambroise ou pour d'autres composées dans le même genre, il devint de bonne heure impossible de distinguer, dans le trésor hymnologique, la part propre de notre auteur. Cassiodore lui-même († 562) n'est déjà plus un témoin parfaitement sûr; à plus forte raison Bède, Hincmar, Paschase Radbert ne doivent-ils pas être acceptés sans contrôle. Saint Augustin seul est *omni exceptione major*. Mais saint Augustin ne parle que de 4 hymnes. Les témoignages directs des écrivains sont donc insuffisants. Aussi les Bénédictins, qui n'ont pas d'autre criterium, n'ont-ils pas été heureux. Ils ne laissent à saint Ambroise que 12 hymnes — ce qui est trop peu, comme nous verrons; — encore parmi ces 12 hymnes s'en est-il glissé trois ou quatre qui ne peuvent être de saint Ambroise.

Parmi les témoins indirects, nous avons saint Ennode de Pavie († 521). Diacre de l'église de Milan, avant d'être évêque, il était mieux que tout autre en état de connaître l'œuvre poétique du saint docteur: il y fait souvent allusion, il voulut même l'imiter et la compléter. Il ne réussit pas, il est vrai, à faire accepter ses hymnes à côté de celles d'Ambroise, mais il y visa; et c'est assez pour nous faire comprendre, ce que d'autres indices permettaient déjà de conclure, qu'Ennode n'ait

pris que des sujets non traités par Ambroise. Si donc une hymne ambrosienne correspond à une hymne d'Ennode, elle devient au moins suspecte; si, au contraire, une hymne manque dans une série d'Ennode, là où sa place semblait toute marquée, c'est une présomption en faveur de l'hymne ambrosienne correspondante.

Il serait trop long de dire ici toutes les observations qui servent à limiter et à éclaircir la question, soit en montrant quelque incompatibilité, soit en plaidant la convenance ou la haute probabilité (institution postérieure de telle fête ou de telle heure canoniale, allusions de saint Ambroise lui-même, imitations d'Ennode ou de Sédulius, etc.).

Enfin, en prenant pour base les hymnes incontestées, il reste les critères internes, examen du mètre, du style, des idées, etc. Ici, on le devine, les conclusions seront rarement certaines et absolues. Mais on obtient des confirmations intéressantes, une lumière et une sécurité nouvelles. Sur ce point, tout n'est pas dit encore. L'examen métrique, en particulier, pourrait être poussé avec plus de précision et de rigueur : on sent qu'ici le P. Dreves n'a plus la même sûreté de main, ni la même sagacité de diagnostic<sup>1</sup>. Mais déjà nous

1. C'est une tâche difficile et délicate de distinguer ce qui est propre à saint Ambroise, de ce qui lui est commun avec les classiques. Cette étude est encore à faire. Rien d'étonnant que, dans les hymnes, l'accent métrique (ou temps fort) coïncide souvent avec l'accent tonique (ou accent du mot) : il est prouvé, contre l'opinion de Lucien Müller, que les classiques eux-mêmes ne cherchaient ni n'évitaient cette coïncidence. En revanche, on ne peut mettre sur la même ligne l'allongement d'une brève intérieure, marquée du temps fort, et celui de certaines finales, allongées, chez les classiques, bien plus par la coupe que par le temps fort. Ce n'est pas non plus la même chose de faire *i* long dans *Diana* ou dans *Mediolanum*. Il reste enfin à expliquer comment, alors que d'ordinaire les vers ont toute la régularité classique, cinq ou six fois seulement des règles absolues de métrique ou de quantité sont méconnues sans raison apparente. L'explication est sans doute dans de fausses analogies avec des exemples classiques mal interprétés ; mais il faudrait indiquer les points précis où notre poète a suivi des lueurs trompeuses. — Puisque nous sommes en train de critiquer, oserai-je relever encore une minutie, une faute d'accent grec (ἄγα, au féminin, pour ἄγαί, p. 128, n. 3) ? C'est peut-être une faute d'impression. En tout cas, ce n'est rien. Mais il est des gens que cela fait gloser et met en défiance. Même à ceux-là l'exactitude et l'érudition du P. Dreves laissent peu de prise.

faisons quelques découvertes, parfois inattendues : les hymnes de saint Ambroise sont *métriques*, c'est-à-dire réglées par la quantité, avec certaine liberté pourtant de traiter comme longue une finale marquée du temps fort (*castūs amor*), ou une des syllabes initiales quand le mot est long (*ebriétatem Spiritūs*) : liberté d'autant plus grande quand il s'agit d'intercaler un texte biblique. Le mètre est toujours le dimètre iambique (l'iambe recevant, du reste, les mêmes substitutions que chez les classiques, tribraque, anapeste, dactyle). Aucune hymne n'a plus de huit strophes ; aucune n'en a moins, sauf trois ou quatre, pour lesquelles l'exception s'explique.

Quant au style et aux idées, les ressemblances sont frappantes avec la prose de saint Ambroise ; on pourrait même se demander parfois si nous ne sommes pas en face d'un servile imitateur, si des exemples certains ne nous montraient que c'est Ambroise qui se copie, ou, si l'on veut, qui se répète lui-même.

L'hymne de laudes (*Æterne rerum conditor*), garantie par saint Augustin, en offre un curieux exemple ; elle se trouve presque mot pour mot dans le commentaire de saint Ambroise sur l'*Hexameron* (V, 24, 88). Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher les textes (les parenthèses contiennent les extraits de l'hymne) : *Est galli cantus suavis in noctibus, nec solum suavis, sed etiam utilis; qui quasi bonus cohabitator et dormientem excitat* (Gallus jacentes excitat) *et sollicitum admonet* (Et somnolentos increpat) *et viantem solatur* (Nocturna lux viantribus), *processum noctis canora significatione protestans* (A nocte noctem segregans). *Hoc canente, latro suas relinquit insidias* (Mucro latronis conditur); *hoc ipse lucifer excitatus oritur* (Hoc excitatus lucifer) *cælumque illuminat* (Solvit polum caligine); *hoc canente, mæstitiam trepidus nauta deponit* (Hoc nauta vires colligit), *omnisque crebro vespertinis flatibus excitata tempestas et procella mitescit* (Pontique mitescunt freta); *hoc canente, devotus affectus exsilit ad precandum* (Surgamus ergo strenue); *hoc postremum canente, ipsa ecclesiæ petra culpam suam diluit* (Hoc ipsa petra ecclesiæ canente culpam diluit)... *Istius cantu spes omnibus redit* (Gallo canente, spes redit), *ægris levatur incommodum*



*Ægris salus refunditur*), *minuitur dolor vulnerum, revertitur fides lapsis* (*Lapsis fides revertitur*), *Jesus titubantes respicit* (*Jesu, labantes respice*), *errantes corrigit* (*Et nos videndo corrige*). On ne peut s'attendre à retrouver souvent un parallélisme si prolongé; mais à chaque instant la même idée saillante, la même expression originale, je dirais *ambrosienne*, se rencontrent dans la prose et dans les vers. Saint Ambroise, comme dit très bien le P. Dreves (p. 51), est un de ces esprits qui, « après avoir une fois profondément médité un sujet, l'épuisent de façon à ne plus y trouver ensuite rien de nouveau. Il y a plus : à peine leur est-il possible de le prendre autrement. Toutes les fois qu'ils reviennent sur le même objet, ce sont les mêmes pensées, les mêmes associations d'idées qui s'imposent à eux, et presque toujours les mêmes termes ou des termes équivalents. Car l'expression où ils ont une fois incorporé, cristallisé leur idée, leur paraît tellement la meilleure, la plus significative, qu'ils ne se décident pas facilement à en prendre une autre. » Ce caractère personnel est en même temps un bon moyen de distinguer la *répétition* de l'*imitation* plus ou moins heureuse.

## III

En s'aidant de tous ces moyens d'investigation, en faisant appel à toutes les ressources de la critique, le P. Dreves, avec Biraghi, arrive à éliminer 23 des 41 hymnes employées dans la liturgie milanaise. Il en revendique 18 pour saint Ambroise, 14 comme certaines, 4 comme très probables. En voici la liste, accompagnée des indications qui nous ont paru, non pas toujours les plus probantes, mais les plus intéressantes et les plus curieuses.

Avant tout, les quatre dont personne ne doute, celles que garantit l'autorité de saint Augustin :

1. *Æterne rerum conditor* (dimanche à laudes dans le Bréviaire romain).
2. *Deus creator omnium*, à la tombée du jour, pour ce que nous appellerions les vêpres.
3. *Jam surgit hora tertia*, pour le dimanche à tierce.
4. *Intende, qui regis Isra el*. pour Noël, souvent citée

d'après les premiers mots de la seconde strophe : *Veni, redemptor gentium*<sup>1</sup>.

Les dix qui suivent n'ont pas Augustin en leur faveur ; mais elles ont d'autres garanties certaines :

5. *Splendor paternæ gloriæ*, au lever du jour (lundi à laudes dans le Brév. rom.). Suite naturelle de l'hymne *Æterne rerum conditor*, garantie par saint Fulgence, peut-être par saint Ambroise lui-même, elle est tout ambrosienne de forme, d'idée, d'expression.

6. *Amore Christi nobilis*, pour la fête de saint Jean l'Évangéliste. Les témoignages anciens font défaut. Mais la présence dans la liturgie milanaise, le retour des idées favorites du saint docteur sur la divinité du Verbe et sur la foi inébranlable de Jean opposée à l'agitation des flots où le Christ s'attacha le pêcheur de Galilée, l'identité de plusieurs expressions avec ce qu'on trouve ailleurs dans saint Ambroise, enfin la *manière ambrosienne*, ne permettent pas le doute.

7. *Illuminans altissimus*, pour l'Épiphanie : aux raisons ordinaires s'ajoute l'autorité de Cassiodore.

8. *Agnes, beatæ virginis*, en l'honneur de sainte Agnès. Pas de témoignage exprès ; mais c'est comme le second chapitre du premier livre de *Virginibus*, mis en vers, et visiblement par saint Ambroise lui-même. Ennode en a imité un vers, ce qui est une façon de le citer.

9. *Hic est dies verus Dei*, pour Pâques. Elle est déjà dans la *Règle* d'Aurélien d'Arles (+ 555). Les premiers mots fournissent de plus un *confirmatur* qui a son intérêt : il est facile d'y voir une allusion au ps. cxvii, 24 : *Hæc dies quam fecit Dominus*. Ailleurs saint Ambroise applique également le verset au jour de Pâques. Or, le mot *dies* est au masculin, tant dans l'hymne que dans la citation d'Ambroise. Ce masculin doit être d'une époque où la correction de saint Jé-

1. On a nié parfois l'authenticité des deux sermons où sont cités des passages de cette hymne. En tout cas, elle a pour elle un témoignage qui ne le cède pas à celui d'Augustin lui-même. Le pape saint Célestin, devant les évêques réunis à Rome en 430, l'année avant le concile d'Ephèse, prouvait, contre Nestorius, par la strophe *Veni redemptor gentium*, que saint Ambroise, disait-il, faisait chanter à tout son peuple le jour de Noël, la maternité divine de Marie et l'identité de doctrine entre Cyrille et Ambroise.

rôme (*Hæc dies*) était encore inconnue. Or, à cette époque, quel autre hymnographe que saint Ambroise ? La preuve n'est pas irrécusable, peut-être ; mais elle a sa valeur, et confirme singulièrement les autres raisons.

10. *Victor, Nabor, Felix, pii*. La fête de ces trois saints se célébrait solennellement à Milan du temps de saint Ambroise ; l'hymne est faite pour Milan, Ennode l'imite, et elle peut passer pour une des plus belles du saint docteur.

11. *Grates tibi, Jesu, novas*, pour la translation des reliques des saints Gervais et Protais. Saint Ambroise s'y désigne assez lui-même : *Novi repertor muneris... Martyribus inventis cano*. Toute la pièce dénote le témoin oculaire.

12. *Apostolorum passio*, en l'honneur des apôtres Pierre et Paul. Signalons-y, entre autres particularités ambrosiennes, le titre de *præsul* donné à Dieu<sup>1</sup>. Un détail curieux prouve que l'hymne est antérieure à Prudence. Il y est dit qu'à Rome la fête liturgique se célébrait à trois endroits. Or, quand Prudence vint à Rome, vers 403, elle n'avait plus lieu que dans deux églises.

13. *Apostolorum supparem*, pour la fête de saint Laurent. Saint Maxime de Turin († 466) y fait déjà allusion ; plusieurs traits se retrouvent presque mot pour mot dans l'ouvrage de saint Ambroise, *De Offic. min.*, I, 41, 205, et II, 28, 140.

14. *Æterna Christi munera*, en l'honneur des martyrs (partagée dans le Bréviaire romain entre matines des apôtres et laudes des martyrs). Allusion dans Maxime de Turin.

Restent les 4 hymnes pour lesquelles il n'y a pas la même certitude :

15. *Jesu, corona virginum* (dans le Bréviaire romain, au commun des vierges). L'origine ambrosienne n'a rien que de plausible. La vraisemblance deviendrait une quasi-certitude s'il était prouvé que le livre *De lapsu virginis* est de saint Ambroise. Car l'auteur dit qu'il a composé une hymne sur la virginité ; et ce qu'il en dit ou en en fait deviner con-

1. Il ne faudrait pas attacher trop d'importance à des preuves de ce genre. Dans l'hymne de complies, qui n'est pas d'Ambroise, nous trouvons : *Sis præsul et custodia*.

vient fort bien à la nôtre. Dès lors aussi on s'expliquerait le caractère de cette pièce, qui est bien plutôt une hymne de la virginité, une prière magnifique à Jésus époux et couronne des vierges, faite pour être chantée par des vierges, que l'éloge de quelque vierge; on comprendrait qu'elle n'eût pas les 8 strophes ordinaires, n'étant pas faite pour les mêmes circonstances; et d'autre part, on ne pourrait alléguer contre son antiquité la non-existence, au temps de saint Ambroise, d'un culte public rendu aux vierges non martyres, puisqu'elle serait destinée à autre chose. Par malheur, un manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, écrit au septième ou au huitième siècle, attribue le *De lapsu* à un évêque nommé Nicétas. Dès lors, ce traité serait celui-là même qu'aurait composé, selon Gennade, Nicétas, « évêque des Dacies », c'est-à-dire de Remesiana (aujourd'hui Palanka, en Serbie). Il est vrai que, d'après la même autorité, saint Ambroise aurait revu et retouché le travail de Nicétas. Cette hypothèse rendrait compte à la fois des ressemblances frappantes et des dissemblances avec le style et la manière de saint Ambroise. Oblige-t-elle à lui enlever notre hymne? Il ne semble pas. Car Ambroise, en retouchant, a pu ajouter un développement de circonstance, dont son hymne lui fournissait l'occasion la plus naturelle.

16, 17, 18. *Nunc Sancte nobis Spiritus, Rector potens verax Deus, Rerum Deus tenax vigor*, pour tierce, sexte, none (aussi dans le Bréviaire romain). Aucun doute que les trois hymnes ne soient du même auteur.

La manière est bien ambrosienne, et tout y parlerait en faveur de saint Ambroise, n'était que nous avons de lui une autre hymne pour tierce (*Jam surgit hora tertia*), et qu'elles n'ont pas le nombre régulier de strophes. D'autre part, il serait étrange qu'il eût composé une hymne pour tierce et non pour sexte et none. Tout s'explique par une indication du précieux *Codex Vaticanus Regius*, le plus ancien recueil d'hymnes qui existe (huitième ou neuvième siècle), indication qui se retrouve dans les Bréviaires milanais: l'une des deux hymnes, la plus longue, est pour le dimanche, l'autre pour tous les jours. Dès lors aussi on comprend la brièveté de nos trois hymnes, destinées à un office plus court et

moins solennel. On a donc ici encore toutes les chances d'être dans le vrai en les attribuant à saint Ambroise.

On dira peut-être : Pour être conséquent, il faudrait aussi lui attribuer les hymnes de prime et de complies. L'examen des pièces soulève une première difficulté. Je n'y trouve pas le caractère ambrosien. Tandis que saint Ambroise, dans les hymnes *de tempore*, dégage à la fois et d'une façon grandiose le sens poétique, symbolique, théologique de l'heure où l'on est, pour en tirer ensuite une prière, à prime et à complies je ne vois qu'une maigre indication du temps :

*Jam lucis orto sidere.  
Te lucis ante terminum.*

Toute l'hymne est une prière, belle et pieuse, du reste. Ajoutons que cette prière ne se comprend guère dans la bouche du peuple. Or, c'est le peuple qui chantait les hymnes de saint Ambroise. Ce souci de la garde des sens (langue, bouche, vue) et du cœur, ces précautions contre le monde et ses vanités, cette pensée de la chasteté à défendre qui y circule partout, indiquent bien plutôt une origine et une destination monastiques. Soit dit uniquement pour montrer qu'on peut à l'occasion tirer bon parti de la critique interne. Car ici nous avons une réponse péremptoire : prime et complies n'ont pris place que plus tard dans la prière publique de l'Église.

Voilà donc enfin une liste raisonnée, garantie, solidement motivée, des hymnes de saint Ambroise. Peut-on affirmer que cette liste est définitive, sans rien qui manque, sans rien de trop ? Je n'oserais aller si loin. Ces questions sont si complexes, nos données sont si incomplètes ! On peut avoir ignoré ou négligé un document important, on peut s'être appuyé sur une autorité suspecte, que sais-je ? Ce qui est sûr, c'est que cette liste est la plus autorisée de toutes, la plus solidement établie, la plus rapprochée de la vérité. C'est sagesse de s'y fier et de s'en tenir à elle jusqu'à nouveaux éclaircissements. Aussi bien les découvertes à venir ne sauraient y amener de grands changements : une hymne ou deux peut-être à ajouter ou à retrancher, ce sera tout.

## IV

Après avoir retrouvé l'œuvre poétique de saint Ambroise, restait à retrouver son œuvre musicale. Ici, le P. Dreves a marché seul, Biraghi n'ayant pas touché la question. La tâche n'était pas facile. Comment se guider au milieu des opinions incohérentes, contradictoires, émises tour à tour sur ce sujet ? Les plus doctes et les plus sages étaient réduits à dire que nous ne savions rien à cet égard, quitte ensuite à échafauder eux aussi leur construction de conjectures plus ou moins savantes et ingénieuses. Le P. Dreves a mieux fait, il a consulté les vieux livres milanais et les manuscrits, milanais ou cisterciens, qui contiennent la musique des hymnes<sup>1</sup>. A travers des divergences de détail, inévitables avec l'imperfection et les variations de la notation musicale, sous certaines modifications survenues avec le temps dans le chant lui-même, et dont la raison est parfois facile à saisir, il a reconnu sans peine un fonds traditionnel partout le même. En comparant, en élaguant les particularités, en tenant compte des changements postérieurs, il est arrivé à reconstituer une mélodie qui, si elle n'est pas note pour note celle de saint Ambroise lui-même, doit au moins s'en rapprocher de très près et en reproduire le caractère général.

Nul doute que cette méthode ne soit la bonne, quand on songe au caractère conservateur de toute la liturgie catholique en général, de la milanaise en particulier. Mais, notons-le, les documents nous donnent une notation en plain-chant, non une notation musicale ; ils nous font connaître seulement la suite mélodique des notes, comme on la trouve en plain-chant, non le *rythme* et la *mesure*. Or, tout porte à croire que la musique composée par saint Ambroise était *rythmée* et *mesurée* comme l'était la musique de son temps, comme l'est la musique moderne. Car si saint Ambroise avait aussi innové sur ce point, nous en aurions des témoignages comme nous

1. C'est la voie qu'indiquait ici même le R. P. Soullier dans un intéressant article sur la musique de saint Ambroise, que le P. Dreves ne paraît pas avoir connu (*Études*, 1890, t. XLIX, pp. 263-279).

en avons pour saint Grégoire. Ce rythme devait être celui qui nous est indiqué par le mètre iambique des hymnes, celui de la mesure à trois temps, avec une note de prélude, ou, comme on dit en métrique, avec *anacrouse*. Le P. Dreves a donc *rythmé* la mélodie traditionnelle, c'est-à-dire qu'il l'a divisée en mesures égales. Cette division l'a forcé parfois à supprimer quelques notes ; mais un examen attentif semble montrer, dans ces notes supprimées, des ornements surajoutés, souvent pour faire transition dans des passages un peu brusques<sup>1</sup>.

Un exemple pour bien faire comprendre ce qu'a fait le P. Dreves. Je ne prends ni l'un des plus simples ni l'un des plus compliqués. Soit la mélodie de l'hymne *Deus creator omnium*.

Un manuscrit milanais, qui doit être du quatorzième siècle, le *Codex Trivulzianus* A 102, la présente sous la forme suivante<sup>2</sup> :

De - us, cre - a - tor om - ni - um Po - li - que rec - tor, ves - ti - ens

Di - em de - co - ro lu - mi - ne, Noc - tem so - po - ris gra - ti - a.

Un manuscrit du douzième siècle, qui servait d'antiphonaire aux Cisterciens de Sainte-Croix, en Autriche, offre à peu près la même mélodie, mais élevée d'une quarte. Même chose dans un autre manuscrit cistercien de Prague.

Dans un antiphonaire de Nevers, douzième siècle, elle se

1. Le P. Soullier, *l. c.*, p. 274, 277, admet aussi l'introduction postérieure de neumes et d'ornements mélodiques dans la phrase musicale des hymnes ambrosiennes. En général, il y aura profit à comparer le travail du P. Dreves avec celui du P. Soullier.

2. Le P. Dreves, pour plus de facilité, écrit le plain-chant avec les clefs et les blanches de la musique moderne. Dans cette transcription, il suppose que les notes dans le plain-chant avaient toutes même durée et se distinguaient seulement en fortes ou faibles, selon qu'elles étaient accentuées ou non.

présente également élevée d'une quarte avec quelques ornements ajoutés dans la seconde partie :

De - us, cre - a - tor om - ni - um, Po - li - que rec - tor ves - ti - ens  
 Di - em de - co - ro lu - mi - ne, Noctem so - po - ris gra - ti - a.

Un autre manuscrit cistercien du quatorzième siècle développe encore la troisième période :

De - us, cre - a - tor om - ni - um Po - li - que rec - tor, ves - ti - ens  
 Di - em de - co - ro lu - mi - ne, Noc - tem so - po - ris gra - ti - a.

En ne tenant pas compte des ornements surajoutés, et en *rythmant* d'après la nature du vers iambique, on arrive à reconstituer ainsi la mélodie primitive :

De - us cre - a - tor om - ni - um Po - li - que rec - tor, ves - ti  
 ens Di - em de - co - ro lu - mi - ne, Noc - tem so - po - ris gra - ti - a.

De plus compétents jugeront si cet essai de restitution musicale est heureux. Mais l'auteur constate avec une satisfaction légitime la correspondance que sa transcription établit entre le rythme métrique et le rythme musical<sup>1</sup>. Laissons-le

1. Le P. Soullier, *l. c.*, p. 272, avait déjà remarqué cette correspondance : « La mélodie des hymnes (telle que la donnent les livres milanais)... est presque un chant syllabique, très élégant et faisant aisément sentir la mesure prosodique (entendez rythmique) du vers. »



nous exposer lui-même la portée et les conséquences de cette correspondance. Je traduis :

« Le fait que les mélodies (traditionnelles) se laissent, parfois sans aucune altération, toujours sans altération considérable, transporter en rythme mesuré, doit être regardé comme une preuve que nous avons pris une bonne route, et que le résultat obtenu peut, en gros et dans l'ensemble, — non pas évidemment pour chaque note en particulier, — être regardé comme assuré. Il est vrai, un observateur superficiel pourrait se figurer que la même expérience se vérifierait sans peine pour toutes les mélodies grégoriennes. Pareille idée serait une grosse erreur. Il y a sans doute un bon nombre de mélodies qui, n'ayant pas de groupes mélodiques<sup>1</sup>, n'opposent aucun obstacle à la mise en mesure ; mais il en est un aussi bon nombre pour lesquelles ce n'est pas le cas. Si la route que nous avons suivie n'était pas la bonne, nous nous serions une fois ou l'autre heurté à des mélodies qui auraient résisté net à la mise en mesure. On n'a qu'à faire l'essai sur d'autres mélodies. D'autre part, si nous avons indûment attribué à Ambroise des hymnes qui ne lui appartiennent pas, ou si les principes fondamentaux de notre recherche étaient faux, nous aurions dû encore, tôt ou tard, nous heurter à une mélodie comme celle que nous avons donnée en dernier lieu<sup>2</sup>. Si nous n'avions eu pour notre enquête aucun hymnaire milanais, mais seulement des cisterciens, nous ne serions pas arrivé au but. Nous aurions dû, ou bien retirer à Ambroise l'hymne *Apostolorum passio*, ou bien supposer qu'elle avait changé de mélodie, ce qui aurait, sinon détruit, au moins désagréablement ébranlé les fondements de toute notre recherche. » (P. 126, 127.)

Remarquons, en finissant, que plusieurs de ces mélodies sont des chefs-d'œuvre. Tout le monde connaît celle du *Veni Creator Spiritus*, si grave et si religieuse. Or, cette mélodie

1. En langage technique, ces groupes mélodiques s'appellent, je crois, des *neumes*.

2. Il s'agit d'une mélodie substituée plus tard, dans les bréviaires cisterciens, à la mélodie « ambrosienne » conservée à Milau; elle ne se plie pas à la mesure.

est celle de l'hymne *Hic est dies verus Dei*. Elle doit donc être de saint Ambroise, et c'est sans doute une de celles qui ont tiré de si douces larmes au grand Augustin<sup>1</sup>.

## II. — LA POÉSIE DE SAINT AMBROISE

### I

Après nous avoir rendu saint Ambroise, paroles et musique, il semblerait, à s'en rapporter au titre de l'ouvrage, que le P. Drevès dût nous donner aussi une étude littéraire sur son auteur. A vrai dire, nous ne lui en voulons pas de ne l'avoir pas fait. Ce n'est pas le but qu'il se proposait. D'ailleurs il a recueilli çà et là, ou il a fait lui-même, à mesure que l'occasion s'en présentait, surtout quand il étudiait le style et la manière de saint Ambroise, beaucoup de remarques intéressantes qui nous aident à nous faire une idée juste de la valeur d'Ambroise comme poète et comme hymnographe. Mieux que toutes les remarques, le triage qu'il a fait des hymnes authentiques, le texte qu'il en donne d'après l'excellente recension de Biraghi, nous permettent de nous rendre compte par nous-mêmes.

En lisant ainsi les hymnes de saint Ambroise, l'effet est à peu près celui qu'on éprouverait devant un choix très bien fait des plus belles hymnes d'église. Certes toutes ne sont pas là ; mais les meilleures y sont probablement, et aucune ne s'y trouve qui n'ait sa beauté et qui ne soit digne d'être présentée comme une pièce de choix.

Examinons quelques-unes de ces hymnes. Mieux que des exemples détachés çà et là, cette analyse nous aidera à nous faire une idée nette et exacte du génie ambrosien.

Les hymnes d'Ambroise peuvent se ramener à trois groupes : hymnes sur les mystères, hymnes du temps, hymnes en l'honneur des saints. Prenons un exemple dans chaque groupe.

1. On comprend du reste que, avec les mêmes notes, la *musique* d'Ambroise devait avoir un caractère tout différent du *plain-chant* que nous entendons chanter.

## II

D'abord une hymne sur les mystères, soit celle de Noël.

La première strophe résume, dans les termes mêmes de la Bible, l'attente et la prière des patriarches et des prophètes :

Intende qui regis Israel,	Roi d'Israël, prêtez l'oreille <sup>1</sup> ,
Super Cherubim qui sedes,	Vous qui sur les Anges trônez,
Appare Ephrem coram, excita	Paraissez, faites la merveille
Potentiam tuam et veni.	De votre puissance, et venez.

Dans la seconde, la prière continue : les nations appellent leur Rédempteur. Naître d'une vierge, n'est-ce pas digne d'un Dieu ?

Veni, Redemptor gentium,	Venez, ô Rédempteur du monde,
Ostende partum virginis,	Dites aux siècles : « Le voici,
Miretur omne sæculum :	Le Fils d'une Vierge féconde. »
Talis decet partus Deum <sup>2</sup> .	Il sied à Dieu de naître ainsi.

Dans la troisième et la quatrième, le mystère s'accomplit : au souffle du Saint-Esprit, le Verbe se fait chair, une vierge conçoit, la virginité triomphe, voici Dieu dans son temple :

Non ex virili semine,	Rien pour l'homme dans ce mystère ;
Sed mystico spiramine,	Mais au souffle du Saint-Esprit,
Verbum Dei factum est caro,	Dieu s'incarne sur notre terre,
Fructusque ventris floruit.	Et le sein virginal fleurit.
Alvus tumescit virginis,	La fleur croit dans la chaste enceinte
Claustum pudoris permanet,	Du jardin vierge toujours clos ;
Vexilla virtutum micant,	Des vertus luit l'enseigne sainte,
Versatur in templo Deus.	Dieu dans son temple prend repos.

La cinquième et la sixième sont inspirées du Psalmiste :  
*Et ipse tanquam sponsus procedens de thalamo suo. Exsul-*

1. Nous donnons, pour cette hymne et pour la suivante, un essai de traduction exécuté à grand'peine. Nous avons visé surtout à serrer le texte, idée, mouvement de phrase, ton général. Puisse la traduction n'être pas par trop une trahison !

2. Pourquoi le P. Drevès ne signale-t-il pas la leçon *Deo* ? C'est celle du *Vatic. Reg.*, 11, à la page même qu'il a eu la bonne inspiration de reproduire en phototypie.

*tavit ut gigas ad currendam viam ; a summo caelo egressio ejus, et occursus ejus usque ad summum ejus.*

D'abord on invite Jésus à sortir de sa couche nuptiale :

Procedat e thalamo suo,	Qu'il sorte de sa couche pure,
Pudoris aula regia,	Royal palais de la pudeur,
Geminæ gigas substantiæ,	Le géant à double nature,
Alacris ut currat viam.	Et qu'il se montre en sa splendeur.

Puis sa carrière est décrite en quatre vers d'une concision magnifique, *breveissime et pulcherrime*, disait saint Augustin en les rappelant à son peuple qui venait de les chanter :

Egressus ejus a Patre,	C'est de Dieu même qu'il s'élançe,
Regressus ejus ad Patrem,	Et c'est à Dieu qu'il fait retour,
Excursus usque ad inferos,	Jusques aux enfers il s'avance,
Recursus ad sedem Dei.	Près du Père il reprend séjour.

Les deux strophes finales, sous forme d'appel à Jésus et de contemplation joyeuse, font entrevoir les effets de l'incarnation dans le temps et dans l'éternité :

Æqualis æterno Patri,	Verbe éternel, égal au Père,
Carnis trophæo (ou <i>strophæo</i> ) cingere,	Prenez ce charnel vêtement,
Infirma nostri corporis	Et dans nos frères corps de terre
Virtute firmans perpeti.	Versez la force à tout moment.
Præsepe jam fulget tuum	Déjà brille dans la nuit sombre
Lumenque nox spirat novum,	Votre crèche, un jour nouveau luit.
Quod nulla nox interpolet	Que sa clarté n'ait jamais d'ombre,
Fideque jugi luceat.	Que notre foi n'ait pas de nuit.

Pour bien sentir et goûter toutes les beautés de cette pièce, il faudrait l'avoir entendu chanter à Milan, dans la Basilique Neuve, par la foule divisée en deux chœurs, tandis que, dans le sanctuaire, Ambroise lui-même, revêtu de ses ornements pontificaux, entouré de ses prêtres, de ses diacres, de ses acolytes, résume dans son cœur les prières et les sentiments de tous pour les offrir à l'Enfant de Bethléem. Au moins si nous pouvions l'entendre dans nos églises ! Mais la liturgie romaine a pris une autre hymne, du reste fort belle aussi. Jugeons donc à la lecture.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la poésie et la piété de

cette théologie, la théologie de cette poésie et de cette piété. C'est la foi qui chante et qui prie ; ce sont les sentiments de l'âme chrétienne qui trouvent leur juste expression. L'antiquité païenne ne nous a rien laissé de pareil. Comment l'eût-elle fait ? C'est là une poésie toute nouvelle, combien en rapport avec son objet et avec les dispositions de ceux qui la chantent !

Remarquons ensuite l'ampleur de la pensée et la magnificence de la composition. Le mystère est vu tout entier, dans son fond, et, si j'ose dire, dans ses tenants et aboutissants, attente des siècles criant à leur Rédempteur, incarnation de Dieu, carrière du Verbe incarné, effets dans les âmes, dans le monde, et jusque dans l'éternité.

Et comme tout cela est grand et senti ! Cette prière, où se concentrent les désirs ardents des patriarches, ce sens de la grandeur divine du mystère, et ce soin de rassurer Dieu, pour ainsi dire, sur la dignité de sa démarche (*Talis decet partus Deum*) ; ce regard saintement curieux se fixant sur la Vierge Mère et sur le Dieu des vertus présent dans son temple, en attendant qu'il paraisse et s'élançe dans la carrière ; cette admiration à la vue du géant divin qui en trois pas vient du ciel en terre, va de la terre aux enfers, et remonte à Dieu d'où il est venu ; cet humble retour sur la faiblesse humaine que revêt, enfant d'un jour, le Verbe égal à son Père éternel ; enfin ce coup d'œil joyeux sur la crèche, et, en la voyant illuminée, ce présage des lumières de la foi déchirant la nuit du monde, aurore elles-mêmes du jour aux clartés éternelles : voilà sans doute une belle et riche matière poétique, idées amples, sentiments profonds, images magnifiques : le tout naturel, varié, se dégageant du fond du sujet dès que s'y arrête le regard du docteur et du poète chrétien.

Qui ne sent ce que cette poésie a de grandiose dans sa simplicité austère : pas de fleurettes ni de grâces, mais une grandeur et une majesté qui vous subjuguent sans effort ; il semble qu'on sente passer Dieu, et l'on s'incline comme spontanément ; l'esprit et le cœur sont en présence de l'infini : ils en sont remplis, et l'infini les déborde, incapables qu'ils sont d'en recevoir et d'en garder autre chose que des gout-

telettes. Cette sorte de contact avec l'infini, ces perspectives sans bornes conviennent à merveille au sentiment religieux.

On peut citer comme exemples de ce je ne sais quoi de grand et d'illimité la sixième et la huitième strophe de notre hymne. Avec cela, la sixième est très claire; mais à la huitième on a peine à définir au juste ce qu'est cette lumière nouvelle qui se répand de la crèche, que nulle nuit ne doit éclipser, et qui doit luire d'une foi éternelle. On entend qu'il s'agit de la vraie religion, de la foi, du salut, de la gloire de Dieu, de tout ce que les bergers de Bethléem, au milieu de la clarté de Dieu, entendaient chanter aux anges; mais tout cela est plutôt indiqué qu'exprimé, plutôt entrevu que compris: quelque chose comme les obscures clartés de la foi, avec un reflet des clartés éblouissantes de la vision.

### III

Après l'hymne théologique, examinons une des hymnes du temps. Nous pourrions y constater un sens de la nature auquel la poésie ancienne n'avait guère pu former saint Ambroise, et une manière toute nouvelle de la considérer dans ses rapports avec Dieu et l'âme humaine.

L'hymne « au Chant du coq », dont nous avons cité des extraits, est celle où Ambroise s'est le plus arrêté sur la description matérielle; entendez description matérielle à la façon de saint Ambroise, c'est-à-dire une indication rapide de ce qui se passe dans le monde au chant du coq: les ténèbres qui disparaissent et les malfaiteurs qui se cachent, la mer qui se calme et le matelot qui reprend force et courage, l'âme elle-même qui sort de son assoupissement (repentir de saint Pierre). Quelle magnifique poésie, à la fois matérielle et spirituelle, à la fois sensible et psychologique! C'est, sous une autre forme, et avec toute la différence de la poésie romaine à la poésie biblique, le même coup d'œil jeté sur le monde matériel, ce coup d'œil curieux et ravi que dut y jeter Adam dans le paradis terrestre; la même fraîcheur d'impression et le même sens de ce qu'il y a de beau et de poétique dans ces spectacles, que si nous voyions pour la première fois l'au-

rore rougir le ciel, le soleil apparaît à l'horizon et s'avancer,  
*tanquam sponsus procedens de thalamo suo,*

Comme un époux glorieux  
Qui dès l'aube matinale  
De sa couche nuptiale  
Sort brillant et radieux;

enfin le même élan de l'âme s'élevant spontanément à Dieu du spectacle de la nature, et s'écriant : *Domine, Dominus noster, quam admirabile est nomen tuum in universa terra*<sup>1</sup>.

Mais, au lieu d'insister sur l'hymne *ad Galli cantum*, il vaut mieux nous arrêter quelque temps sur celle de l'Aurore : elle est peut-être mieux faite pour nous donner une idée de la manière ambrosienne, et elle a pour nous l'avantage d'avoir été traduite ou paraphrasée par Racine. Les deux premières strophes sont une invocation au Verbe que l'âme pieuse voit figuré dans l'aurore et dans le soleil :

Splendor paternæ gloriæ,  
De luce lucem proferens,  
Lux lucis et fons luminis  
Diem dies illuminans :

Source ineffable de lumière,  
Verbe en qui l'Éternel contemple sa beauté;  
Astre dont le soleil n'est que l'ombre grossière,  
Sacré jour, dont le jour emprunte sa clarté.

Verusque sol, illabere  
Micans nitore perpeti,  
Jubarque Sancti Spiritus  
Infunde nostris cordibus.

Lève-toi, soleil adorable,  
Qui de l'éternité ne fais qu'un heureux jour ;  
Fais briller à nos yeux ta clarté secourable,  
Et répands dans nos cœurs le feu de ton amour.

La troisième strophe est une invitation à prier aussi le Père, dont la pensée se présente naturellement à propos du Fils :

Votis vocemus et Patrem,  
Patrem perennis gloriæ,  
Patrem potentis gratiæ :  
Culpam releget lubricam.

Prions aussi l'auguste Père,  
Le Père dont la gloire a devancé les temps,  
Le Père tout-puissant en qui le monde espère,  
Qu'il soutienne d'en haut ses fragiles enfants.

1. Plusieurs psaumes ou plusieurs passages des psaumes dégagent ainsi le sens poétique et religieux de la nature, aucun peut-être d'une façon qui réponde à ce qui est dit dans le texte, comme le psaume 103. C'est de la même poésie que Notre-Seigneur a daigné nous donner l'exemple dans l'Évangile, quand il nous invite à considérer les lis des champs et les oiseaux du ciel. *Mat.* vi, 26-30.

La prière, commencée dès la troisième strophe, se poursuit dans les trois strophes suivantes :

Informet actus strenuos, Dentem retundat invidi, Casus secundet asperos, Donet gerendi gratiam.	Donne-nous un ferme courage, Brise la noire dent du serpent envieux ; Que le calme, grand Dieu, suive de près l'orage ; Fais-nous faire toujours ce qui plaît à tes yeux
Mentem gubernet et regat Casto, fideli corpore, Fides calore ferveat, Fraudis venena nesciat.	Guide notre âme dans ta route ; Rends notre corps docile à ta divine loi <sup>1</sup> ; Remplis-nous d'un espoir que n'ébranle aucun Et que jamais l'erreur n'altère notre foi. [doute,
Christusque nobis sit cibus, Potusque noster sit fides, Læti bibamus sobriam Ebrietatem Spiritus.	Que Christ soit notre pain céleste, Que l'eau d'une foi vive abreuve notre cœur ; Ivres de ton esprit, sobres pour tout le reste, Daigne à tes combattants inspirer ta vigueur.

On voit que, dans ces trois strophes, la prière porte sur les principales circonstances du jour (actions, événements, repas), et sur la direction de l'esprit et du cœur pendant la journée.

La prière continue dans la septième strophe. On demande une grâce en rapport avec les grandes divisions du jour :

Lætus dies hic transeat, Pudor sit ut diluculum, Fides velut meridies, Crepusculum mens nesciat.	Que la pudeur chaste et vermeille Imite sur leur front la rougeur du matin ; Aux clartés du soleil que leur foi soit pareille ; Que leur persévérance ignore le déclin.
---	--

L'hymne finit par un retour à l'aurore et au Dieu dont elle est le symbole :

Aurora cursus provehit, Aurora totus prodeat,	L'aurore luit sur l'hémisphère : Que Jésus dans nos cœurs daigne luire aujourd'hui,
In Patre totus Filius, Et totus in Verbo Pater <sup>2</sup> .	Jésus qui tout entier est dans son divin Père, Comme son divin Père est tout entier en lui.

1. D'après ce vers, comme d'après le troisième de la strophe qui suit, on voit que Racine a travaillé, non sur le texte actuel tel qu'il a été constitué par les commissaires d'Urbain VIII, mais sur le texte ancien.

2. La doxologie n'est pas de saint Ambroise. Mais quelques-uns seront peut-être heureux de l'avoir ici avec la traduction, dont les deux derniers vers sont d'une grande magnificence et harmonie :

Deo Patri sit gloria,	Gloire à toi, Trinité profonde,
-----------------------	---------------------------------



Le trait principal de cette hymne est peut-être le symbolisme : il est partout, tantôt sous forme de comparaison, tantôt sous forme de métaphore. Parfois les deux sens (matériel et spirituel) se mêlent si intimement qu'il est difficile de les distinguer complètement et de faire la part de chacun. C'est la manière de saint Ambroise, avec cette différence peut-être qu'ici le symbolisme n'a rien de forcé ni d'obscur, ce qui n'est pas toujours dans ses œuvres en prose. Ce symbolisme devait plaire beaucoup aux chrétiens du quatrième siècle. Il était de plus une arme de circonstance contre les hérétiques. Saint Augustin loue saint Ambroise d'avoir, en recourant ainsi à l'allégorie, défendu l'Ancien Testament contre les Manichéens.

En restant dans les bornes du vrai, l'Église s'est toujours plu à chercher le sens spirituel, et à dégager le symbolisme des choses pour élever sans cesse nos esprits du visible à l'invisible, du corps à l'esprit, de la nature à Dieu, de la terre au ciel. Il y a souvent dans cette manière une source d'élévations magnifiques pour la pensée et pour le cœur, en même temps que de haute et belle poésie. C'est le cas pour notre hymne.

## IV

Une hymne en l'honneur des saints nous montrera comment Ambroise savait profiter des circonstances particulières, mêler ensemble l'idée générale et le fait concret. Soit l'hymne des saints soldats Victor, Nabor et Félix, venus d'Afrique à Milan, et martyrisés à Lodi vers 304.

Les trois premières strophes rappellent leur origine et leur patrie adoptive :

Victor, Nabor, Felix, pii	Victor, Nabor, Félix, que prie
Mediolani martyres,	En ce jour Milan à genoux,
Solo hospites, Mauri genus,	Maures, fils d'une autre patrie,
Terrisque nostris advenæ.	De bien loin venus parmi nous.

Il semblerait que tout fût dit sur ce point. Mais voyez comme

Ejusque soli Filio,	Père, Fils, Esprit-Saint, qu'on t'adore toujours,
Cum Spiritu Paraclito,	Tant que l'astre des temps éclairera le monde,
Nunc et per omne sæculum.	Et quand les siècles même auront fini leur cours.

L'idée se développe dans les deux strophes suivantes. D'abord quelques mots pleins de poésie et de grandeur montrent comme il ne devrait, ce semble, rien y avoir de commun entre Milan et eux :

Torrens arena quos dedit,	Partis de ces brûlants rivages
Anhela solis æstibus,	Au ciel de flamme, au sable nu,
Extrema terræ finium,	De la terre confins sauvages,
Exsulque nostri nominis.	Où notre nom est inconnu.

Puis nous voyons s'établir les relations; deux mots profonds nous en disent la nature : ils ont reçu l'hospitalité, l'Église de Milan leur a donné ou gardé la foi et la vie surnaturelle; en échange ils ont donné leur sang :

Suscepit hospites Padus,	Le Pô vous <sup>1</sup> reçut sur ses rives,
Mercede magna sanguinis,	Votre sang paya ce bienfait ;
Sancto replevit Spiritu	Notre Église des sources vives
Almæ fides Ecclesiæ.	Du Saint-Esprit vous abreuvait.

La troisième strophe, après avoir rappelé la même pensée par un trait nouveau (ils sont la gloire de l'église qui les reçut), nous introduit à celle qui remplira le reste de l'hymne (soldats, ils ont été soldats du Christ) :

Et se coronavit trium	Et maintenant son front rayonne
Cruore sacro martyrum,	De trois joyaux tout éclatants :
Castrisque raptos impiis	Ravis aux camps, elle vous donne
Christo sacravit milites.	Au Christ généreux combattants.

La quatrième nous les montre appliquant au service du Christ-Roi les règles de leur métier (ils ont su souffrir et mourir) :

Profecit ad fidem labor,	Dans la foi vous l'avez suivie,
Armisque docti bellicis	La loi qu'aux camps l'on vous apprit ;
Pro rege vitam ponere,	Pour le prince on donne sa vie.
Decere pro Christo pati.	Il faut souffrir pour Jésus-Christ.

1. Rien dans l'hymne ne permet de deviner si l'hymne s'adresse aux martyrs, ou s'il est parlé d'eux à la troisième personne : exemple de ces indéterminations que la langue latine permettait à la pensée, et où la pensée se plaisait.

La cinquième parle de leurs armes (les armes du chrétien) :

Non tela quærent ferrea,	Ce n'est pas la lance ou l'épée
Non arma Christi milites,	Qu'il faut aux soldats du Christ-Roi,
Munitus armis ambulat	On a l'arme la mieux trempée,
Veram fidem qui possidet.	Quand on marche armé de la foi.

Les deux dernières disent leur mort et leur triomphe. D'abord la mort victorieuse dont Milan n'eut pas l'honneur d'être le théâtre :

Scutum viro sua est fides,	La foi, c'est l'arme qui protège,
Et mors triumphus, quem	Et le triomphe est de mourir.
invidens.	
Nobis tyrannus ad oppidum	Par un glorieux privilège,
Laudense misit martyres.	C'est Lodi qui les voit souffrir.

Puis leur rentrée triomphale à Milan :

Sed reddiderunt hostias	Mais leurs corps, dépouille sacrée,
Rapti quadrigis corpora,	Nous sont rapportés glorieux,
Revecti in ora principum	Dans un char ils font leur entrée
Plaustritriumphalis modo <sup>1</sup> .	En triomphe, victorieux.

On voit comme tout cela est grand et fort dans sa brièveté, profondément lyrique de ton et d'expression, religieux et saisissant. Puis que de mots profonds dégagant du fait particulier une belle et noble idée, une grande leçon (la lutte, loi du chrétien; la foi, son bouclier; le martyr, son triomphe, etc.). En même temps, notre hymne rappelle, mais le plus souvent par allusion à la manière de Pindare, comme il convient quand les faits sont connus de tous, une foule de détails historiques, les plus sûrs peut-être que nous ayons sur les trois martyrs : leur origine, leur profession, leur patrie d'adoption, le lieu de leur martyre, leur translation à Milan<sup>2</sup>.

1. Cette strophe est difficile. Le P. Dreves (p. 86) y voit une rapide description du supplice, et c'est l'idée que suggèrent les mots *Rapti quadrigis corpora*. Mais nous savons par saint Ambroise lui-même (*in Luc. vii-178*) que les trois martyrs furent décapités, et non attachés à des chars. Le sens que nous adoptons est seul conforme à la vérité historique. Nous savons en effet qu'une dame, nommée Sabine, rapporta leurs corps à Milan dans un chariot. C'est aussi celui qu'indique la suite des idées.

2. Il est étrange que les Bollandistes n'aient pas connu cette pièce. Ils y

## V

Chacune des hymnes d'Ambroise a des caractères à elle, chacune offrirait des traits à relever, qui complèteraient le portrait de l'hymnographe et montreraient en lui le docteur, le penseur, le poète. Mais, comme nous ne pouvons les étudier toutes, essayons, pour finir, d'en dégager les principaux traits du génie ambrosien.

Ambroise a des idées qui lui sont chères, ce sont les points fondamentaux du dogme ou de la morale chrétienne, souvent ceux-là mêmes que niaient les Ariens. Unité de nature dans la trinité des personnes divines, divinité de Jésus-Christ et distinction des deux natures dans l'unité de personne, virginité de Marie, qualités et puissance victorieuse de la foi, etc., voilà les hauteurs où il aime à planer. Le ton est partout d'une grandeur et d'une dignité toute romaine. Au premier abord, cela paraît quelque peu froid, raide, sec. Mais à l'étude, on sent circuler sous cette écorce un peu rude une sève intense de vie, de sentiment, de poésie. Pas d'éclairs, ni de flammes qui jaillissent; mais un mouvement puissant, une émotion contenue, une chaleur tout intime. Ce n'est pas David dansant de toutes ses forces devant l'arche, — cette image conviendrait mieux à la poésie liturgique des Grecs, — c'est plutôt la majesté du pontife entrant dans le sanctuaire pour y présenter l'encens.

On devine ce que sera l'expression dans une pareille poésie. Elle ne vise qu'à être le corps transparent où la

auraient trouvé la conciliation des incompatibilités où ils ont bien de la peine à mettre l'accord. Il est curieux que cette hymne parle toujours de trois martyrs, tandis que la tradition subséquente n'en mentionne généralement que deux, Nabor et Félix. Saint Ambroise, chez qui nous trouvons déjà cette sorte de contradiction, semble offrir du même coup le principe de la solution. Il dit (*in Luc.* vii, 178, Migne, t. XV, p. 1746) : *Granum sinapis martyres nostri sunt Felix, Nabor et Victor*. Au contraire, quand il raconte à sa sœur comment il a trouvé les restes des saints Gervais et Protas, il dit que c'est *ante cancellos sanctorum Naboris et Felicis* (Migne, t. XVI, p. 1019). Ne serait-ce pas que le corps de saint Victor n'était pas ou n'était plus là? Plus tard, à Milan, on fêtait seulement Nabor et Félix comme présents; mais on savait qu'ils avaient souffert avec Victor. Cf. Dreves, *Analecta hymnica*, t. XIV, p. 190 : *Cum Victore, Nabor, Felix*, etc.

pensée rayonne dans son vif et pur éclat. Tout ce qui est de l'homme s'efface, pour ainsi dire, afin de laisser paraître ce qui est surnaturel et divin. De là cette objectivité absolue, si bien dans le ton de la liturgie, de là cette simplicité austère et nue dans le rythme et dans les mots. Pas de grâces cherchées ni de petits artifices. Mais cela n'exclut ni une élégance exquise et digne, ni l'énergie expressive. Tout est solide, ferme, ciselé : on dirait d'une inscription lapidaire où chaque mot se dégage et porte.

Quelques détails pour mieux mettre en relief les traits principaux de l'expression ambrosienne. La phrase est ordinairement très courte : peu d'incidentes, peu de périodes, pas de longs compléments ; ni épithètes, ni développements accessoires, ni détails nuancés, ni transitions. Chaque vers contient une pensée distincte, presque toujours indépendante. D'ordinaire, un trait vigoureux qui frappe, pour ainsi dire, au cœur même de l'idée ; puis un autre trait de même nature, puis un troisième et un quatrième, le tout dans les quatre petits vers de la strophe. Nulle part on ne trouve accumulés plus de verbes indépendants. Aussi comme les mots sont pleins, comme tout est concentré, idée, image, sentiment. Ambroise obéissait-il, en procédant ainsi, à certaines habitudes de son esprit, à certaines exigences du chant ? Je ne sais. Mais on ne pouvait mieux choisir, alors que le rythme détache chaque vers, on pourrait dire chaque mot, et lui laisse le temps de pénétrer.

En revanche, la musique supplée à ce que l'expression aurait de vague ou d'incomplet dans sa brièveté, elle fait l'unité et marque les transitions. Aussi le poète ne se préoccupe pas de tout dire, de tout achever par lui-même. Au contraire, on croirait qu'il veut faire entendre le plus possible de choses dans le moins possible de mots. Il se contente donc de mettre sur la voie, de suggérer. De là ces continuels sous-entendus (voir, par exemple, la strophe *Profecit ad fidem labor*, dans l'hymne *Victor, Nabor...*) ; de là ces alliances de mots, ces métaphores si hardies (ainsi le coq est appelé *nocturna lux vianibus*) ; de là ces constructions condensées qu'il faut expliquer, développer pour les comprendre (qu'on se rappelle l'expression *Fructusque ventris floruit*, et, dans l'hymne de

saint Laurent, *Heres futurus sanguinis*); de là ces juxtapositions de mots et de phrases, dont le lien reste tout entier dans la pensée (voir, par exemple, les strophes 2 et 4 dans l'hymne de Noël).

On comprend dès lors que le sens reste parfois indéci, obscur même. On pourrait, dans bien des cas, disputer sur l'idée précise. Dans l'hymne de Noël, que veulent dire au juste les mots *Vexilla virtutum micant*, et ceux-ci : *Fideque jugi luceat* ? Dans l'hymne *Æterne rerum conditor*, on pourrait trouver que les vers *Et temporum das tempora, Ut alleves fastidium*, sont par trop concis comme expression. Il suffit au poète d'avoir indiqué une belle et poétique pensée, d'avoir offert aux regards de grandes et riches perspectives. Les circonstances, la musique, l'union des esprits et des cœurs dans les mêmes idées et dans les mêmes sentiments feront le reste.

Après la concision de l'expression, si pleine et si énergique dans sa brièveté, ce qui frappe dans ces hymnes, c'est la symétrie pénétrante, les répétitions expressives. Rappelons, dans l'hymne de Noël, la strophe magnifique : *Egressus ejus a Patre*, etc. L'hymne *ad Galli cantum* offre des exemples plus saillants encore : presque tous les vers commencent par un terme qui rappelle le coq, et cela avec une insistance, une importunité du plus pittoresque effet dans un chant de réveil. Ailleurs, le même procédé a des caractères tout différents ; par exemple, dans l'hymne du soir :

*Te cordis ima concinant,*  
*Te vox canora concrepet,*  
*Te diligat castus amor,*  
*Te mens adoret sobria.*

Quelle manière vive et pénétrante de nous répéter : « Dieu seul partout et toujours », et que ce retour à Dieu fait bien au moment où l'âme, après les distractions du jour, se recueille et réfléchit !

Comment relever toutes les beautés de cette expression, forme si poétique et si originale, dans sa sévère dignité, d'une pensée à la fois commune à tous et si personnelle à l'auteur ? Que dire de ces mots hardis et rencontrés qui font

méditer, ou qui suggèrent tout un tableau ? Le grand docteur était un grand poète. Non seulement il trouva le chant qui convenait au temps et aux circonstances, il ouvrait encore à la poésie liturgique la voie où elle devait le suivre, sans l'atteindre, hélas ! le plus souvent. Sans doute cette dignité sévère, cette brièveté profonde n'épuisent pas tout ce que peut réaliser la poésie religieuse ; la piété peut avoir des accents plus tendres, le sentiment peut s'épancher avec plus de liberté. Mais en face de nos cantiques modernes, on se prend à désirer un nouvel Ambroise, un Ambroise français. Qui nous redonnera des chants d'une poésie si haute et si pénétrante dans sa simplicité, d'un langage si expressif et si digne dans sa sobre et mâle précision, d'une pensée où la justesse théologique s'allie avec le sentiment vrai, avec la piété solide et pratique ; des chants qui instruisent et qui élèvent, qui parlent à l'esprit et au cœur le langage de la vérité religieuse et de la prière rythmée, en un mot, qui soient d'un poète et d'un saint, ou, si c'est trop demander, qui soient d'un poète chrétien ?

J. V. BAINVEL.

# A TRAVERS LE TAURUS

DE CÉSARÉE DE CAPPADOCE A ADANA

SOUVENIRS DE VOYAGE

(Deuxième Partie 1.)

30 novembre, mercredi. Fête de saint André.

Bien avant le jour nous avons été sur pied ; nous avons préparé une tasse de chocolat avec de la neige fondue. Puis le P. A... et Mahmoud sont partis à cheval. Moi je suis resté, avec la perspective d'une journée de prison cellulaire dans une cabane perdue sur un contrefort du Taurus. C'était peu réjouissant. Impossible de sortir : il fallait surveiller le bagage ; puis où aller à travers un pied de neige ? Au reste, ce n'est pas la solitude qui m'effrayait ; je craignais bien davantage la visite des voisins. Je m'étais installé commodément sur mon matelas ; j'avais des *odouns* à discrétion, la fumée était supportable. Je pouvais prier et méditer tout à loisir ; jamais les circonstances n'avaient été aussi favorables depuis que nous étions en voyage. J'avais mon bréviaire, le *Novum Testamentum*, *l'Imitation* ; avec cette manne on peut vivre bien du temps.

Le jour vint, mais pas pour moi. L'unique ouverture de la cabane était bouchée avec un gros sac de terre. Ouvrir la porte ? Mais avec la lumière entraît un froid intolérable. Il fallut se contenter de la bougie que j'avais fixée à côté de moi, sur une arête de pierre qui faisait saillie dans la muraille.

Bientôt arrivèrent les gens du village ; d'abord deux, puis trois, puis enfin sept ou huit ; toute la population mâle, je pense. Ils m'adressèrent la parole, puis voyant que je ne les comprenais pas, ils s'accroupirent autour de l'âtre et se mirent



à causer en fumant des cigarettes. Puis l'inévitable café ; on se passa la tasse à tour de rôle, sans me l'offrir ; ce n'était pas de bon augure. Je continuais mes prières et mes lectures. Eux m'observaient, et manifestement ma personne faisait pour une grande part le sujet de la conversation. Mais qu'est-ce que ces Turcs du Taurus pouvaient bien dire de ce prêtre chrétien qu'Allah jetait ainsi entre leurs griffes ?

Malgré moi, des pensées désagréables me traversaient l'esprit. Si ces gaillards prenaient fantaisie de me piller ? Qui sait ? De me tordre le cou ? Cela leur coûterait si peu. Ces sortes d'accidents font si peu de bruit en Turquie. Ils ne savaient pas même pourquoi j'étais là, ni ce qu'étaient devenus mes compagnons... Bah ! essayons de leur gagner le cœur. En Orient, on a toujours des cigarettes par devers soi. J'en distribuai à la société ; il y avait aussi un enfant à qui je donnai quelques morceaux de chocolat. Mes largesses étaient bien acceptées, mais je continuais à faire un personnage ridicule, seul dans mon coin, avec ma bougie allumée, et un livre à la main où je faisais semblant de lire, pendant que mes Turcs devisaient, peut-être même complotaient contre moi, à voix haute, sachant bien qu'ils n'avaient pas à se gêner.

Tout à coup l'un d'eux, celui qui paraissait le plus considérable de la bande, se lève, vient à moi et me montre deux napoléons d'or. Les autres s'approchent aussi et m'entourent. Je voyais bien qu'ils m'interrogeaient : Connaissez-vous cela ? Je fis des signes affirmatifs. Je crus comprendre ensuite qu'ils demandaient combien cela valait de piastres. Je répondis en comptant sur mes doigts. Ils continuaient à me poser des questions ; je crois qu'ils voulaient savoir si j'avais des pièces semblables. J'avoue que tout cela me déplaisait. Des napoléons d'or en pareil lieu ? D'où pouvaient-ils bien venir ? Cela ne pousse pas tout seul dans les défilés du Taurus. Quelque voyageur... Bref, l'imagination s'embarquait dans une série de pensées lugubres.

J'en étais là quand voici qu'un de mes gaillards s'en va décrocher un fusil pendu au mur de la cahute ; c'était tout le mobilier de céans. Pour le coup, je craignis de trop bien comprendre. L'arme était chargée, mais le ressort, probable-

ment rouillé, ne jouait pas. Le fusil passa de main en main ; on essayait le chien, il n'allait pas. On se décida à débourrer, ce qui prit du temps ; puis on alla quérir des tenailles et je ne sais quel autre outil rudimentaire. Un bonhomme, qui paraissait s'y connaître, se mit en devoir de démonter le mécanisme. Toute l'assistance suivait l'opération, qui dura bien plus d'une heure. J'avoue que je m'y intéressai autant qu'un autre. Le nez dans mon livre, je suivais de l'œil les mouvements de l'armurier et cherchais à lire sur les visages la signification de ces apprêts. Franchement, j'aurais préféré que ces gens-là se fussent occupés d'autre chose. Que voulaient-ils faire de ce fusil ? Pourquoi attendre la présence d'un étranger pour le mettre en état ? Quels propos échangeaient-ils en me regardant à la dérobée ? Si encore j'avais pu leur dire quelques mots : Tu as là un joli fusil ? Pourquoi l'as-tu laissé rouiller ? Qu'est-ce que l'on tue dans la montagne ? Je recommençai bien ma tournée de cigarettes ; mais je ne me sentais pas à l'aise. Mettez-vous à ma place. Pour moi, j'aurais bien voulu être ailleurs. Mais que faire ? Supposez que mes bandits eussent à mon endroit quelque noir dessein, est-ce que je pouvais leur échapper ? Sans doute je me disais que ces appréhensions n'avaient pas le sens commun. Toujours est-il que je passai dans cette situation bizarre cinq ou six quarts d'heure des plus longs de ma vie.

Enfin le fusil est monté, la batterie fonctionne, on brûle une, deux, trois amorces ; cela va à merveille. On charge ; malgré mes efforts je ne puis voir quelle sorte de projectile on a introduit dans le canon. Le détail n'était pas sans importance. Enfin tout est prêt. Je déclare que cet instant avait pour moi quelque solennité. Tout le monde est debout ; l'homme au fusil s'avance sur le seuil de la cabane ; il reste là un moment à regarder dans tous les sens, échange encore quelques mots avec ses camarades ; puis le voilà qui lève son arme comme pour épauler et... il s'élançe dans la neige.

Je l'aurais embrassé. Au bout d'une minute, un coup de feu, et le gars revient, rapportant un assez gros oiseau qu'il me présente d'un air qui signifiait évidemment : Effendi, c'est pour vous. Tout est bien qui finit bien. Jamais gibier ne me parut plus beau.

Mes dernières cigarettes me servirent à rendre la politesse. A partir de ce moment, je me sentais en famille au milieu de ces honnêtes brigands. Le P. A... m'avait laissé un *Guide* de conversation français-turc. A force de chercher, je parvins à leur dire quelques mots aimables qu'ils comprirent fort bien.

La vieille grand'mère qui avait exercé la miséricorde à notre égard, était venue à son tour. Elle me parlait avec volubilité, criant de plus en plus fort, et s'étonnant de n'être pas comprise. Toutefois elle usa bien vite d'un langage que je saisis parfaitement. Je m'étais couvert de tout ce que j'avais de vêtements. La bonne femme tournait autour de moi, palpaït les différentes pièces de mon costume, me montrait ses nippes en loques, et me disait évidemment que j'avais beaucoup d'habits et elle bien peu, que partant il fallait lui donner un des miens. Je fis d'abord quelque résistance ; mais je devais bien quelque chose à la pauvre, et j'étais en veine de générosité. Je lui abandonnai une houppelande d'alpaga qui avait fait un long service et que j'endossais pour faire le ménage. La vieille ne se sentait plus de joie : elle m'accabla des effusions de sa reconnaissance, me baisant les mains et appelant sur ma tête toutes les bénédictions d'Allah. Elle me souhaitait apparemment qu'il me conservât les yeux et me donnât de belles femmes et de beaux enfants. Et cela en tout bien, tout honneur ; c'est en effet la formule de remerciement employée d'ordinaire par les mendiants du pont de Galata à Constantinople, quand on leur fait l'aumône.

Puis, étant retournée dans sa maison, la vieille m'apporta un peu de lait de bufflesse. Les délicats auraient boudé en voyant des poils de la bête flotter à la surface et les parois de la jarre incrustées de substances équivoques. Pour moi, j'en fis mon déjeuner auquel je conviai mon chasseur, qui accepta sans plus de façon.

Cependant le P. A... avait fait diligence. Vers deux heures, il était de retour avec Mahmoud qui portait triomphalement la valise en croupe. Le P. A... avait dû pousser jusqu'à Tiragon. La vieille sorcière lui avait tout de suite remis la

valise, en faisant sonner bien haut sa fidélité. Son fils nous avait bien poursuivis la veille, mais n'avait pu nous atteindre. Un voyageur qui montait à cheval s'était offert à nous apporter la valise.

— Jamais, avait-elle répondu ; j'attendrai sept ans, s'il le faut, que les effendis reviennent la chercher ou qu'ils envoient quelqu'un la prendre.

Quand mon père, disait-elle encore, serait sorti du tombeau pour me la demander, je ne la lui aurais pas donnée. Il y avait bien une petite avarie, la serrure était cassée ; la vieille le faisait elle-même remarquer au P. A... ; mais l'accident n'était pas arrivé chez elle ; personne chez elle ne se serait permis de toucher à la valise.

Ébloui de tant de délicatesse, et d'ailleurs tout entier à la joie d'avoir retrouvé ce qu'il pouvait croire perdu sans retour, le P. A... n'avait pas eu le moindre soupçon, avait remercié beaucoup et donné gros backchiche. Moi-même je ne songeai pas sur le moment à y regarder de plus près. Nous avons hâte de repartir pour fournir une demi-étape avant la nuit. Tout en préparant une grande bouilloire de café pour les voyageurs, je bénissais l'hôtesse de Tiragon. Ce n'est que quatre ou cinq jours plus tard, que, parvenu au terme du voyage, à Adana, j'ouvris la valise ; et je m'empresse de dire qu'elle avait été consciencieusement fouillée par les honnêtes depositaires. Ils y avaient pris ce qui était à leur convenance, entre autres choses un fort beau poignard tcherkesse que j'avais acheté à Sivas pour un ami et bienfaiteur de France. Un gros sac de médailles antiques recueillies par les Pères de Césarée avait été éventré ; mais le butin avait paru maigre et les médailles étaient restées éparpillées à travers le linge et les papiers. Encore fallait-il être reconnaissant à ces gens-là pour tout ce qu'ils avaient bien voulu ne pas prendre.

Nos hôtes de Kolsous méritent une mention plus honorable. Nous les avons quittés avec grandes démonstrations d'amitié de leur part. Au reste, le P. A... a donné backchiches comme un seigneur.

Nous nous sommes mis en chemin avec de la neige jusqu'aux genoux. Heureusement les chameaux avaient passé

quelques heures auparavant ; nous distinguons même les traces des roues d'un arraba. L'épaisse brume de la veille enveloppait toujours la montagne ; par moments la neige tombait drue et à gros flocons ; mélangée à l'eau du brouillard elle se déposait sur nos barbes et s'y congelait, formant des pendentifs pittoresques sans doute, mais fort gênants. Nous n'avions aucune idée du paysage que nous traversions, car il ne nous était pas possible de voir à quinze pas devant nous. Au bout de deux ou trois heures d'ascension, nous franchissons un col qui est, je pense, le point le plus élevé de la route que nous suivons pour franchir la chaîne du Taurus. J'estime qu'il doit atteindre 2 000 mètres ; car nous avons toujours monté depuis Nigdé, dont l'altitude, d'après M. Élisée Reclus, est de 1 500 mètres.

Au delà la descente devient très raide. A un tournant, la trace des roues sur un talus, la neige violemment bouleversée, quantité de paille répandue nous indiquent très clairement que l'arraba a versé. Nous aurons des nouvelles au prochain campement.

Sur le soir, le soleil a percé un instant l'atmosphère opaque et promené un rayon éteint sur la nature sauvage et désolée qui nous entoure. Ce fut une apparition de longues croupes de montagnes aux contours indécis, comme dans un rêve. Puis la nuée se referma, et bientôt tout se perdit dans une ombre dense et froide. Nous avons beaucoup de peine à suivre la trace, presque complètement disparue sous de nouvelles couches de neige.

Enfin nous arrivons à la nuit noire à Beyali (maison blanche) ; un han solitaire dans un vallon étroit. Les deux chambres étaient prises ; on nous installe dans une cabane séparée du principal corps de logis et remplie de *saman*, paille hachée qui est dans tout l'Orient la principale nourriture des bestiaux. Il restait à peu près assez d'espace sur la terre nue et détrempée, entre la porte et l'âtre, pour y étendre nos deux matelas. C'était vraiment peu confortable ; le sol à l'intérieur de la cabane était plus bas qu'au dehors ; la neige en fondant nous aurait inondés. Il fallut entrer dans le monceau de *saman* pour aller boucher avec une couverture la fenêtre du logis. On voulut bien nous donner, en les comp-

tant, quelques morceaux de bois encore à moitié verts, ce qui nous permit de préparer un souper chaud dont l'oiseau de Kolsous fut le morceau fin. Tout autour du han, les chameaux campaient à demi ensevelis dans la neige. Il y en avait trois accroupis à notre porte, barrière vivante qu'il fallait franchir à l'entrée comme à la sortie, ce qui n'empêcha pas les *caterdjis* de venir pendant la nuit voler du *saman*.

1<sup>er</sup> décembre, jeudi:

La journée s'est annoncée sous d'assez fâcheux auspices. Le P. A.... avait un pied blessé; le frottement de la chaussure avait fait une large plaie dans la chair vive. Le pied enveloppé de linges ne se posait pas à terre sans douleur. Au reste, la marche dans une neige de plus en plus profonde devenait un exercice singulièrement pénible, même pour les plus valides. A tout prix il fallait se procurer des montures. Comme toujours, les recherches et les négociations prirent beaucoup de temps. Enfin, un homme se présenta avec un cheval libre et un baudet déjà chargé. On fit une répartition équitable des bagages entre les quatre bêtes; puis, avec un matelas en guise de selle, une corde pour étrier, les jambes faisant le grand écart ou bien jetées en avant de part et d'autre du cou de nos chevaux, nous prîmes rang dans la caravane qui partait de Beyali.

Il y avait une arraba appartenant à une famille de Tcherkersses; mais hommes et femmes allaient à pied, portant les enfants à califourchon sur leurs épaules. D'ailleurs je crois qu'ils ne poussèrent pas loin; ils s'arrêtèrent vers le milieu du jour à un moulin, où tout le monde fit halte quelques instants, et nous ne les revîmes plus.

Quant aux deux Arméniennes que nous avions laissées à Nigdé, elles allaient maintenant comme nous à cheval. C'était leur arraba qui la veille avait roulé à la descente de Beyali; la neige avait amorti la chute des voyageuses, mais un des chevaux s'était cassé une jambe; nous vîmes le matin le pauvre animal errant à l'aventure. Son maître ne se souciait pas de le nourrir à ne rien faire; il ne voulait pas non plus l'abattre, et il l'envoyait périr de misère dans la montagne ou se faire dévorer par les loups. Il n'est pas rare, quand on voyage

en Orient, de rencontrer de ces pauvres serviteurs, des chameaux surtout, ainsi abandonnés par leurs maîtres, lorsque blessés ou à bout de forces ils ne peuvent plus porter leur charge. Quand ils sont incapables de faire un pas on leur laisse une petite provision de nourriture ; mais alors même qu'ils ont pu s'écarter du chemin, ils y reviennent d'ordinaire pour rendre leur dernier soupir. Heureusement, les chacals accourent par bandes à la curée ; les choucas achèvent la besogne et il ne reste après deux ou trois jours qu'une carcasse parfaitement nette.

La journée a été magnifique, le soleil radieux. Nous pouvions enfin rassasier nos regards par la contemplation d'un panorama de montagnes à grand caractère. Nous étions maintenant au cœur de la chaîne du Taurus. Dans toutes les directions se dressaient devant nous des masses formidables, cimes aiguës, croupes allongées, pyramides de rochers perçant de leurs dentelures noires la blancheur uniforme de l'enveloppe de neige. De temps à autre nous nous demandions, comme à l'arrivée dans une gare de premier ordre, où pouvait bien être la sortie, et par quelles issues mystérieuses nous parviendrions à nous tirer de ce gigantesque dédale. Droit devant nous, le Boulghar-Dagh, le roi de la montagne, barrait l'horizon, vêtu d'une robe aux reflets métalliques, rose et feu, comme en prennent sous les caresses du soleil les neiges et les glaces des grands sommets.

Le Boulghar-Dagh forme la partie moyenne de l'arc de cercle décrit par la chaîne du Taurus. Il ne présente point l'aspect d'un pic détaché comme les grandes cimes des Pyrénées ou des Alpes, mais plutôt d'une longue croupe qui se maintient à une hauteur constante. C'est apparemment ce qui a fait donner à tout le massif le nom du *Taureau*.

Vers le soir, nous avons eu à traverser une rivière, le Tchakit-Sou ou Chacut, que les neiges fondues dans la journée avaient beaucoup grossie. De l'autre côté, un han d'apparence convenable. On l'appelle *Tata-Keupru* (Pont de planches). Selon l'usage, le tablier du pont, emporté par quelque crue extraordinaire, ou plus vraisemblablement par les gens du voisinage, n'a point été réparé ; il ne reste que les deux piles, qui elles-mêmes ne tarderont pas à disparaître.

A partir de Tata-Keupru, nous avons suivi la vallée, ou plutôt le couloir étroit où la rivière s'est frayé un passage entre deux falaises escarpées. Après une heure ou deux de marche dans ce défilé, nous atteignons le han de *Ak-Keupru* (Pont blanc); il est grande nuit; nous entrons.

On croirait pénétrer dans une vaste caverne souterraine, telle qu'on se représente le quartier général d'une bande de brigands dans les Calabres ou la Forêt-Noire. Toute une caravane, bêtes et gens, y a déjà établi ses bivouacs. Trois ou quatre grands feux allumés d'ici de là flambent avec une lueur rouge à travers une fumée épouvantable qui remplit tout, qui vous saisit à la gorge, vous suffoque. Dans la clarté des foyers, on aperçoit comme des ombres d'hommes, d'ânes et de chevaux.

À gauche, un compartiment réservé, séparé du reste du campement par des troncs d'arbre et des planches. C'est le logis du maître et des voyageurs de marque. On nous y introduit; nous nous y installons avec notre attirail, non sans beaucoup de peine, car la chambrette n'est ni longue ni large, et six hommes y ont déjà pris place avant nous. Dans l'âtre, un feu à rôtir un bœuf. Ici le bois abonde, les essences résineuses surtout, qui dégagent une chaleur intense avec des torrents de fumée noire. Dieu! quelle chaleur et quelle fumée! On va au dehors emplir ses poumons d'un peu d'air pur, puis on revient, pour ressortir encore. Nos pauvres yeux ont versé toutes leurs larmes. Enfin peu à peu on s'y fait. Comme le trou qui sert de fenêtre n'est point bouché, le froid sera vite revenu quand on ne mettra plus de branches de cyprès au feu.

Nos compagnons ont fait leur pilaf et nous ont aidés à préparer notre souper. Ils sont vraiment bien serviables. Le Père A... cause longuement avec eux; moi, je me contente de dire *cuchur*, merci. Ils nous apprennent que les grands fauves fréquentent encore la montagne. Le *handji* nous offre un superbe bois de cerf pour 2 medjidiés. Nous l'aurions emporté bien volontiers, pour en faire hommage à quelque bienfaiteur de la Mission d'Arménie; malheureusement, il était fort lourd et plus encore encombrant, et



nous pouvions craindre d'avoir bien du mal avant d'arriver à Tarsous.

Il y avait là un pauvre garçon de seize à dix-huit ans, malade d'une pleurésie, la mort sur les lèvres; il se tenait étendu au bord du foyer, vêtu d'une souquenille qui ne le couvrait qu'à moitié et les pieds nus. En Asie-Mineure, l'Européen est toujours médecin. Le P. A... donna au malade une consultation en règle; moi, je lui préparai avec notre boîte de lait concentré une grande tasse bien chaude et bien sucrée; nous y ajoutâmes encore quelques douceurs, pour ne rien dire des bonnes et affectueuses paroles que le P. A... lui prodigua. Le lendemain, le garnement s'acharnait après nous, réclamant un backchiche pour je ne sais quel service qu'il prétendait nous avoir rendu.

Nous payons, pour notre nuit d'Ak-Keupru, comme dans les autres hans, un quart de medjidié, un peu plus d'un franc. C'est en réalité un prix exorbitant, celui d'une chambre d'hôtel de première classe dans une grande ville de France.

L'argent a en effet dans ces parages une tout autre valeur que chez nous. Avec ce quart de medjidié, notre hôte peut acheter quatre *oques* de viande, plus de cinq kilogrammes. C'est en qualité de Frangi que nous sommes ainsi rançonnés; les indigènes riches payent une piastre (23 centimes).

2 décembre, vendredi.

A certains égards, cette journée est la plus intéressante du voyage. C'est aujourd'hui en effet que nous avons atteint le dernier col du Taurus et franchi le passage classique des Portes de Cilicie. D'Ak-Keupru à Ali-Cheikh, dans le Gulek-Boghaz, sur le versant méridional, nous avons fait à peu près neuf heures de marche sans nous arrêter. Le P. A..., avec son pied malade, a dû passer ce long temps juché sur sa bête, cent fois exposé à des chutes terribles sur des pentes couvertes de verglas où le sabot des chevaux glissait à chaque instant. Les anges gardiens ont fait leur devoir. Au départ de Nigdé, en voyant la mauvaise tournure que prenaient nos affaires, le P. A... avait promis une neuvaine de messes aux âmes du purgatoire si nous arrivions sains et saufs. Pour moi, j'en avais assez de la chevauchée de la

veille. J'ai fait toute la traite à pied, avec un peu plus de fatigue peut-être, mais beaucoup moins d'émotions.

Heureusement le temps a été splendide ; le seul inconvénient était la réverbération du soleil sur la neige, laquelle finit à la longue par donner mal aux yeux et au cerveau.

Un peu au-dessous d'Ak-Keupru, la vallée s'élargit ; c'est la rivière qui en profite pour s'y étaler en nappe tranquille, mais perfide. Les troupeaux descendaient de la montagne, chassés par les neiges ; nous les vîmes traverser le gué. Un gros bélier ouvrait la marche, puis les moutons suivaient un à un, décrivant dans l'eau un immense monôme en zig-zags.

Le lieu s'appelle Bozanti ; il y a là plusieurs hans assez rapprochés les uns des autres. De nouveau la vallée s'étrangle et la rivière s'enfuit en mugissant dans une gorge absolument inaccessible. Elle s'en va par cette formidable déchirure porter ses eaux au Sarus, ou Seihoun, le beau fleuve qui baigne Adana. Ne pouvant suivre le même chemin, il nous faut escalader la montagne, pour aller chercher un autre vallon, le Galek-Boghaz, tributaire du Cydnus.

Ici commence une ascension de trois ou quatre grandes heures, par des pentes raides, mais dans un cadre d'une austère et solennelle magnificence. Le ravage n'a point atteint ces hauteurs. A mesure qu'on s'élève, les flancs de la montagne se couvrent de forêts d'ifs, de cyprès et de cèdres. « Dans aucune partie de l'Asie-Mineure ou de la Syrie, dit M. Élisée Reclus, même sur les pentes du Liban, on ne trouve de cédrières comparables à celles qui ceignent les escarpements du Boulgar-Dagh jusqu'à 2 000 mètres d'altitude<sup>1</sup>. » Non loin du col, nous avons aperçu, blotti dans le fourré, tout un village d'assez coquette apparence ; c'est, nous dit-on, un *yaila*, complètement désert en cette saison, et où les Turcs de Tarsous et d'Adana viennent se réfugier pendant les chaleurs de l'été, toujours pénibles et dangereuses dans la plaine de Cilicie. Il y a, paraît-il, des sources d'eaux thermales. Pour le moment, je ne sais comment on aborderait ce séjour de plaisance à travers l'océan de neige qui l'entoure.

1. *Géographie universelle : Asie Antérieure*, p. 529.

A noter encore la rencontre d'un sanglier au beau milieu du chemin ; mais la rencontre n'a rien d'inquiétant. Le sanglier est mort ; quelque Turc lui a envoyé une balle, uniquement parce que la bête passait à portée de son fusil ; mais il n'a eu garde de toucher du doigt ce beau gibier. Le sanglier, sauvage ou domestique, est pour le Turc un animal immonde, dont le Coran interdit de manger la chair. C'est un des innombrables emprunts qu'il a faits à la Bible.

Nous devons vraiment bien de la reconnaissance aux chameaux qui suivent le même chemin que nous. Leurs larges pieds nous ouvrent à travers les neiges une trace luisante et solide. Nous en avons compté plus d'un millier au cours de cette journée ; les caravanes se suivent en files interminables. Toutes vont à Mersina ou en reviennent. C'est en effet le seul débouché sur la mer pour une grande partie de l'Anatolie au nord du Taurus, et il n'existe pas dans la montagne d'autre passage praticable aux bêtes de charge. Quand nous croisons quelqu'une de ces longues processions, il n'y a pas grand désagrément ; il suffit que le baudet qui marche en tête s'écarte un peu pour vous laisser le sentier libre, et toute la bande en fait autant. C'est autre chose lorsque nous atteignons une caravane et qu'il faut la dépasser ; le chameau va, en effet, trop lentement pour qu'on se résigne à le suivre. Pour ne pas plonger dans la neige, il faut alors pousser la bête hors de la trace, tirer sur son licou, crier, frapper ; et le chameau ne se dérange pas volontiers ; surtout il prend son temps, et l'on est toujours en hasard de recevoir un de ces terribles coups de pied qu'il lance de côté sans en avoir l'air, et sans rien perdre de son imperturbable gravité.

Le chameau, en Asie-Mineure du moins, est bien le plus sot animal de la création. Il faut dire, pour son excuse, qu'il n'est point là chez lui, et que son destin ne l'appelait pas à vivre et à peiner dans les affreuses montagnes où le Turc nomade l'a transplanté de force. Le chameau ne sait point marcher seul ; sitôt qu'il n'est plus conduit, il s'arrête, regarde de tout côté d'un air effaré, s'accroupit ou se jette hors du chemin, à l'aventure.

C'est invariablement un petit âne qui tient la tête de la

caravane ; il avance bravement, et son allure montre qu'il sent l'importance de son rôle. A sa selle on attache par le licou l'un des plus grands chameaux, un des anciens de la bande, lequel suit avec une parfaite docilité. Quatre ou cinq autres viennent à la file, la longe de chacun d'eux fixée au bât de celui qui précède. Puis, encore un petit âne avec une nouvelle équipe, et ainsi de suite. Les chameliers s'espacent sur le flanc ; plus souvent, empaquetés jusqu'aux yeux dans leur peau de mouton, ils s'étendent à plat ventre sur l'échine du petit âne, la tête entre ses deux oreilles, les jambes pendantes, et dorment là comme sur une pile de tapis de Perse.

Ainsi encadré, le chameau n'a plus peur ; il avance avec une régularité automatique et une solennité grotesque, posant placidement le pied dans la trace du pied de son chef de file, ruminant, l'air recueilli, ou branlant sa longue babine inférieure, comme s'il se parlait à lui-même.

Sa charge est relativement peu considérable ; il ne porte pas plus de deux sacs de blé de 100 kilos chacun ; à quoi il faut ajouter le poids du bât, qui est très volumineux. Son harnachement ne manque pas d'une certaine élégance. On lui fait des œillères assez coquettes avec des tresses de couleur et des coquillages ; le col est garni de guirlandes de grelots, de grosses clochettes en fer pendent le long des flancs, et des queues de cheval à l'arrière du bât recourbé en conque marine. Son cri tient à la fois du mugissement et du rugissement. Cela semble sortir des entrailles de la terre ; quelque chose comme une contrebasse gigantesque. Quand cette musique vous arrive répercutée par les échos des défilés sauvages du Taurus, on est bien aise de savoir que c'est seulement l'honnête et inoffensif chameau qui se plaint en son langage.

Vers une heure et demie, nous avons atteint le point culminant ; le col forme, sur une longueur de deux kilomètres environ, comme un plateau encadré de hautes pentes boisées et coupées çà et là de rochers abrupts. Je ne sais pourquoi aucun géographe ni voyageur n'en a relevé l'altitude ; mais elle est peu considérable par rapport à la hauteur du massif

qu'il s'agit de franchir. Le passage des Pyles Ciliciennes, que nous atteindrons après une heure ou deux de descente, est à 966 mètres au-dessus du niveau de la mer<sup>1</sup>; en fixant à 1 500 mètres l'élévation du col, on serait bien près de la vérité.

Nous comptions, en arrivant au col, sur une des ces surprises qui font oublier aux ascensionnistes toutes leurs peines; nous allions voir s'ouvrir devant nous l'immense horizon du sud, la plaine de Cilicie, la mer. La déception est aussi complète que possible; j'en prévient charitablement ceux qui viendront après nous. En nous retournant vers le nord, nous voyons surgir dans le plus superbe désordre tout un chaos de montagnes; mais en face, rien qu'une longue croupe qui se dresse comme un mur banal pour vous empêcher de voir chez le voisin.

Il faudrait escalader sur la droite le sommet du Metdesis, « la plus haute pointe de Boulgar-Dagh, qui s'élève, dit M. Élisée Reclus, à 3 500 mètres, 100 mètres de plus que le massif pyrénéen de la Maladetta ». Là, on jouirait d'un de ces spectacles que Dieu a préparés en quelques points du monde pour les vaillants qui savent les aller chercher. Écoutons l'éminent géographe.

« L'ingénieur Russegger, qui gravit le premier cette montagne, en 1836, l'avait appelée Allah-Tepessi, ou « montagne de Dieu », en souvenir du « panorama de beauté divine » qu'il avait contemplé. De cet observatoire, coupé à pic du côté du nord par un effroyable précipice, on voit tous les grands pics de la chaîne dont on occupe le point culminant. Au nord-est l'horizon est limité par un chaos de montagnes de toutes les formes et de toutes les couleurs, les unes en terrasses, les autres en pyramides ou en aiguilles, jaunes ou rouges, noires ou grises; ce sont les contreforts du Boulgar-Dagh, où l'on exploite les riches mines de plomb argentifère de Boulgar-Maden. Au delà se dressent d'autres montagnes, l'Ala-Dagh et l'Anti-Taurus, dont les chaînes parallèles tracent sur le ciel les lignes entrecroisées de leurs profils. Au nord, sur le plateau, miroi-

1. *Géographie universelle: Asie Antérieure*, p. 473.

tent vaguement les eaux des grands lacs et brillent en étincelles les neiges de l'Ardjich (mont Argée), la plus haute cime de l'Asie-Mineure. Au sud, on domine tout le versant des monts avec leurs contreforts avancés et leurs remparts qui s'allongent sur le sol de la plaine comme les racines d'un chêne. Au delà du premier rivage se voient encore les côtes de la Syrie, jusqu'à Latakieh, dessinées aussi distinctement que celles de Sicile vues du sommet de l'Etna; au milieu de l'eau bleue, des contours indécis entrevus à travers la brume indiquent les montagnes de Chypre<sup>1</sup>. »

Heureux qui aura assez de loisir et de courage pour aller contempler ces magnificences. Encore fera-t-il sagement d'attendre que « la montagne de Dieu » ait quitté son manteau d'hiver. Pour nous, en ce moment, nous n'aspérons qu'à descendre, et c'est avec une véritable satisfaction que nous voyons s'ouvrir devant nous une large combe, fortement inclinée, où prend naissance le Gulek-Boghaz. Là-bas on aperçoit l'entrée du défilé qui, à travers mille tours et détours, va nous conduire dans la plaine où fleurit l'oranger.

A l'extrémité du col, nous saluons les châteaux forts fièrement campés de part et d'autre sur les escarpements de la montagne. C'est l'œuvre d'Ibrahim-Pacha, le fils de Méhémet-Ali, qui, en 1836, la Syrie conquise, prit le chemin de Constantinople, où il serait certainement arrivé si l'Europe ne l'eût arrêté. Le Gulek-Boghaz — le défilé du Moucheron — est en effet d'une importance capitale au point de vue stratégique; c'est le passage obligé des armées entre la péninsule et le littoral syrien, la Mésopotamie et l'Égypte; c'est pour ainsi dire le nœud où se rejoignent les provinces du nord de l'empire turc et celles du midi. Aussi y a-t-il peu d'endroits plus célèbres dans les fastes militaires; toutes les grandes expéditions de l'antiquité classique ont passé par là : avant les Romains, Xerxès, les *Dix Mille*, Alexandre y ont laissé leurs traces et gravé leur souvenir sur les rochers des *Pyles Ciliciennes*.

La gorge ne tarde pas à se resserrer de façon à ne laisser que juste assez d'espace pour le torrent et le chemin; à un

1. *Géographie universelle : Asie Antérieure*, p. 474.

moment les deux murailles de roches se rapprochent au point de former presque une voûte. Ce sont les fameuses *Portes* ; des inscriptions apparaissent dans la paroi de droite ; mais il ne nous a pas été possible de les lire. Le lieu est impressionnant et quelque peu sinistre : des aigles tournoient dans la bande de ciel découpée au-dessus de vos têtes par le profil des deux montagnes qui vous emprisonnent ; des bandes de choucas sont en train de dépecer le corps d'un cheval qui a roulé dans le torrent. Les Pyles de Cilicie rappellent la *porte du Désert* à la Grande-Chartreuse, du côté de Saint-Pierre ; mais au point de vue du pittoresque et de la magnificence la comparaison est toute à l'avantage de notre Dauphiné.

Nous avons hâte d'avancer, car la nuit vient vite dans ces gorges que le soleil lui-même ne visite qu'à ses heures. Déjà se font sentir les tièdes brises qui montent de la plaine. Voici la région de la neige fondante, puis celle de la neige fondue, c'est-à-dire de la boue ; on serait presque tenté de regretter la neige dure et immaculée de là-haut ; mais encore un peu, il semble que l'on passe la frontière et que l'on entre sur des terres où règne un aimable printemps.

Vers cinq heures, entre chien et loup, nous atteignons Ali-Cheikh, un groupe de quatre hans avec une petite mosquée, plantés sur une sorte de terrasse doucement inclinée vers la rivière ; une source superbe jaillit au sommet, et les ruisselets s'en vont courir à travers une nappe de cresson appétissant où nous cueillerons le meilleur plat de notre souper. On nous a donné une grande chambre que vient partager un jeune Arménien qui monte à Césarée. Nous ne pouvions souhaiter mieux pour envoyer de nos nouvelles. Nous l'avons traité aussi bien que possible, et fortement exhorté à s'armer de patience et de courage. Demain, au petit jour, il partira avec la caravane. Le pauvre garçon n'est pas fier ; il en a pour huit ou neuf jours ; les chameaux mettent douze jours pour faire le trajet de Césarée à Mersine.

Après notre repas, nous avons fait une petite promenade sur le toit de la maison, où l'on accède de plain-pied du côté de la montagne. L'air était doux et calme, bien qu'un petit souffle aigrelet, débouchant par le Gulek, vint nous apporter

comme un souvenir déjà lointain des cinq jours et des cinq nuits passés dans les neiges du Taurus. Il nous semblait maintenant que c'était un rêve. Par de larges ouvertures pratiquées dans le toit pour servir de cheminée, nous pouvions contempler tout à l'aise dans l'intérieur des groupes de bonnes gens faisant leur ménage. En Orient, au lieu d'aller regarder par le trou des serrures, les indiscrets peuvent regarder par les trous de cheminée.

Çà et là, autour de la maison, les *dévedjis* et *caterdjis* (chameliers et muletiers), roulés dans leurs manteaux de peau de mouton, se sont étendus sur le sol à côté de quelques tisons encore fumants, et vont dormir ainsi à la belle étoile. Les pauvres gens ne sont pas difficiles. Toutefois cette austérité excessive des mœurs orientales, cette négligence des précautions les plus élémentaires de l'hygiène, n'est point aussi salutaire à la santé que certaines personnes se plaisent à le dire. Si robustes qu'ils soient par tempérament, si endurcis qu'ils deviennent par une accoutumance qui date du premier âge, les montagnards de l'Anatolie payent tribut aux rigueurs des saisons comme de simples civilisés. Pour moi, j'ai toujours remarqué dans les campements que la plupart de ces rudes gailards qui dormaient près de nous étaient abominablement catarrheux.

3 décembre, samedi.

Aujourd'hui, fête de saint François Xavier, impossible de dire la messe ; mais le soleil ne se couchera pas que nous ne soyons entrés à Tarsous, la patrie de saint Paul. Cette coïncidence, qui rapproche pour nous les noms de ces deux héros de l'apostolat, nous fournira le sujet de notre méditation matinale. Saint Paul, saint François Xavier ! Quinze siècles séparent dans l'histoire ces deux grandes figures ; mais d'ailleurs comme elles se ressemblent ! Quel air de famille !

Nous partons avant le jour, car la traite est longue ; il faut bien compter dix heures de marche. Nous descendons par une bonne route qui serpente sur les contreforts de la chaîne du Taurus. Bientôt nous sommes en vue de la plaine. Toute la Cilicie s'étale devant nos yeux ; au bout de l'horizon, une bande de moire blanche indique la mer ; à gauche,



le Djebel-Nussis et le mont Amanus qui encadrent le golfe d'Alexandrette. Le mot de M. Élisée Reclus est très juste ; le réseau de collines allongées que le Taurus projette dans la plaine ressemble aux racines tortueuses à fleur de sol d'un vieux chêne. L'aspect du paysage nous rappelle la Provence : pentes rocheuses, aux teintes vives, aux contours capricieux, couvertes d'une maigre végétation ; çà et là, des fourrés de myrtes et de lentisques ; le tout animé par les ébats d'innombrables petites chèvres noires qui pâturent au hasard de leur fantaisie. Le ravage obligatoire en pays turc a passé par là : on a incendié les taillis, probablement pour en retirer quelques sacs de charbon. Grâce à ce système séculaire de destruction, tout ce versant de la grande chaîne est devenu une lande désolée et aride ; pendant que d'énormes masses d'eau descendues des hauteurs roulent inutilement dans le fond des cluses, pas une source ne suinte sur le penchant des derniers coteaux. Nous avons fourni toute notre étape sans rencontrer un filet d'eau, hormis une assez pauvre fontaine près d'un han. Elle fut la bienvenue, car nous avons passé midi, et nous avons grand soif.

Vers deux heures, nous avons fait une petite halte près d'un village appelé Kavakli, fort bien placé au sommet d'une sorte de promontoire d'où l'on aperçoit la ville de Tarsous, qui, noyée dans la verdure de ses bosquets et de ses jardins, ressemble à une riante oasis au milieu d'une steppe grise et morne. Le chemin qui relie la route au village et les champs qu'il traverse sont remplis de valves d'huîtres fossiles, dont beaucoup sont énormes. Avis aux géologues que leur étoile conduirait en ces parages. C'est dans ce village encore que nous voyons en plein air les premiers appareils à décoriquer le coton, qui est aujourd'hui l'une des cultures les plus importantes de la Cilicie.

Du haut de ce belvédère nous avons aperçu deux trains se croisant dans la plaine, sur le chemin de fer de Tarsous à Adana. C'est la première fois depuis Constantinople que nous retrouvons le panache de fumée, symbole de la civilisation.

Laissant la route de Tarsous décrire de longs circuits sur le flanc de la montagne, nous nous jetons de côté à travers

des roches friables profondément ravinées, et bientôt nous atteignons la plaine. Il ne nous reste plus qu'à cheminer droit devant nous dans une sorte de marécage desséché et des sables mouvants. Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Voici maintenant que la chaleur est pénible ; les manteaux, légers il y a quarante-huit heures, sont devenus trop lourds ; ils ont rejoint le reste du bagage sur le dos des chevaux. Nous avons aperçu un puits à quelque distance ; au risque de me mettre en retard de la petite caravane, j'ai succombé à la tentation ; hélas ! je n'en ai tiré qu'une eau saumâtre à soulever le cœur. Que sera-ce au mois de juillet ?

Enfin, après trois heures de marche nous atteignons les premiers arbres qui annoncent le voisinage d'une ville turque. S'il y en avait dans la campagne, ils seraient immédiatement coupés et brûlés ; et à cet égard la plaine de Cilicie n'est pas mieux partagée que les hauts plateaux de l'intérieur. Une majestueuse ruine, au sujet de laquelle les plus habiles se perdent encore en conjectures, apparaît tout d'abord. A mesure qu'on approche on entend, vaguement d'abord, puis grossissant à chaque pas, le bruit des grandes eaux. Tout à coup, on se trouve en présence d'un spectacle, non point grandiose, mais ravissant. Le Cydnus coulant à pleins bords, presque au niveau de la plaine, tombe tout d'une masse d'une hauteur de quinze à vingt pieds ; puis, enfermées entre des falaises à pic, les eaux limpides s'enfuient à travers un dédale d'îlots et de pyramides de tuf aux formes les plus bizarres. Aux abords d'une ville européenne ce lieu serait devenu un jardin féérique.

C'est tout près de là apparemment qu'Alexandre prit, à la vue de toute son armée, le fameux bain qui faillit lui coûter la vie et changer les destins du monde. L'honnête Quinte-Curce a mis dans ce récit toute sa littérature. Le morceau est classique entre les classiques. Le jeune héros venait de franchir les *Pyles* ; on était au fort de l'été, et nulle part ses feux ne sont plus dévorants que sur la côte de Cilicie. Couvert de sueur et de poussière, Alexandre se laisse tenter par la fraîcheur glaciale des eaux du fleuve ; mais à peine y est-il entré qu'une pâleur affreuse envahit son visage. Ses membres se raidissent, et on le retire inanimé. Le Cydnus, dit l'élégant

historien, n'est point tant remarquable par l'étendue que par la limpidité de ses eaux, *non spatio aquarum sed liquore memorabilis*. Descendu des cimes du Taurus, il se rend paisiblement à la mer sur un beau lit de sable, entre des rives garnies d'épais ombrages, sans qu'aucun torrent vienne troubler sa tranquillité, et ainsi il reste jusqu'au bout pur et frais comme à sa source. *Incorruptus idemque frigidissimus.... ubique fontibus suis similis....* Inutile de dire que depuis deux mille et quelques cents ans, tout cela a bien changé. J'ai revu le Cydnus en plein été; hélas! *Quantum mutatus ab illo!* Je ne sais si Alexandre y aurait trouvé assez d'eau pour se baigner.

Bien d'autres choses ont changé. En ce temps-là le fleuve traversait la ville, *mediam Cydnus amnis interfuit*; la Tarsous d'aujourd'hui en est éloignée d'un quart de lieue; et, chose plus considérable, la mer elle-même a changé de place. Au temps de Strabon, de la ville au rivage on comptait cinq stades, moins d'un kilomètre; aujourd'hui la distance dépasse vingt kilomètres. Les alluvions des trois fleuves de Cilicie, Cydnus, Sarus et Pyramus, gagnent en effet constamment sur la mer, et d'après une prédiction célèbre dans l'antiquité, la côte doit un jour se relier avec Chypre.

Plusieurs canaux dérivés du Cydnus, en amont des chutes, s'en vont dans tous les sens faire tourner les roues des moulins et entretenir dans les jardins une végétation luxuriante. Nous traversons à gué ces cours d'eau l'un après l'autre; car les passerelles ne sont pas faites pour les chevaux; les pauvres bêtes enfoncent jusqu'au poitrail dans le fond boueux. Au reste, le chemin creux qui mène à la ville ne ressemble pas mal au lit d'une rivière.

Une bande de grands jeunes gens qui prennent leurs ébats, voyant venir des Européens, s'empressent à notre rencontre. Tous sont armés d'une canne à sucre longue de dix à douze pieds. Ils se disent entre eux : *Inglese, Inglese*. Puis, s'adressant à nous : *English are you?* Les malheureux, ils ne savent pas dire un mot de français; ils appartiennent manifestement à l'école protestante de Tarsous.

Enfin, nous faisons notre entrée en ville à cheval; j'ai dit plus haut que le harnachement se compose de matelas, cou-

vertures, caisses, etc. ; nos deux *caterdjis*, crottés jusqu'aux oreilles, les jambes nues, cheminent dans une boue noire et profonde, où de temps à autre reste empêtrée une de leurs babouches. Nous n'avons pas un air de conquérants, mais personne ici ne s'étonne que nous arrivions en cet équipage. Seulement nous avons eu le tort de prendre nos chapeaux ; c'est par excellence l'insigne du Frangi, celui qui agace le plus les Orientaux qui n'aiment pas l'étranger. Les habitants de Tarsous sont de ceux-là, et plus d'un nous crie au passage : *Tchapkali ! Tchapkali ! L'homme au chapeau !*]

Tarsous a intérieurement l'aspect de toute ville turque ; c'est délabré et affreusement sale. On nous introduit dans un han très vaste. Du haut de la galerie sur laquelle ouvre notre chambre, la cour intérieure présente un coup d'œil d'un pittoresque achevé : hommes et bêtes, chameaux, ânes, chevaux, dindons — il y en a par douzaines de chaque espèce — se mêlent, mangent, dorment avec égale liberté et dans une confusion toute fraternelle. Les gens ont à peu près tous une canne à sucre, dont ils enlèvent l'écorce avec les dents, et qu'ils sucent tout en vaquant à leurs affaires. En Cilicie, on n'a pas encore créé d'usine à sucre ; aussi la canne, qui y vient très bien, a peu de valeur ; actuellement à Tarsous on en a cinq pour dix paras (un sou). Pour quantité d'habitants c'est presque la nourriture d'une journée.

Nos bagages installés, nous allons saluer le prêtre arménien-catholique et lui demander l'autorisation de dire demain la messe dans son église. Dom Raphaël nous fait un excellent accueil et nous déclare que nous ne logerons pas ailleurs que sous son toit. La pauvreté est la règle chez les prêtres orientaux, bien plus encore que chez ceux d'Occident ; nous prions d'abord Dom Raphaël d'agréer nos excuses ; mais il insiste aimablement et déjà il a commandé le souper. Nous acceptons, et avec joie. C'est charmant de faire sa cuisine dans un han turc et de manger sur ses genoux. Mais quand cela dure depuis neuf jours, on est bien aise de trouver table mise.

Le repas fut servi sous la vérandah, c'est-à-dire à peu près en plein air ; la nuit était venue, tiède et limpide ; nous n'a-

vions qu'à tendre la main pour cueillir sur les branches des citrons mûrs. Cela nous changeait bien du régime du Taurus. Au dessert, on se divertit à mâchonner la moelle d'une canne à sucre : c'est quelque chose comme un verre d'eau sucrée dans une éponge.

Malheureusement pour moi, Dom Raphaël ne parlait que le turc; comme dans les hans de la montagne, je ne pus prendre part à la conversation que par l'intermédiaire du P. A... J'appris ainsi du digne curé qu'il ne reste pas à Tarsous le moindre souvenir authentique de saint Paul; la basilique d'autrefois a été ruinée, et les ruines ont péri à leur tour; l'emplacement lui-même n'est pas connu. Par ailleurs, la Tarsous moderne n'offre aucun intérêt; la population est de quinze à dix-huit mille habitants; les Turcs forment la grande majorité. Au reste, peu de commerce et pas d'industrie; une ville morte. Le mouvement, l'activité et aussi la prospérité sont pour Adana, qui a accaparé le coton.

Le souper fini, on allume les cigarettes, et quelques notables viennent nous faire leurs politesses. Mais la conversation languit, les paupières alourdies se ferment d'elles-mêmes; il fait si bon se trouver dans une véritable maison, assis sur un vrai divan, modeste, mais propre! Dom Raphaël comprend que la meilleure politesse à faire aux gens qui viennent de passer le Taurus, est de les laisser dormir. Il congédie les visiteurs, étend par terre sur la natte deux petits matelas très minces, un drap sur chacun d'eux, et par-dessus une grosse couverture piquée. Bonsoir! Nous allons enfin reposer comme des chrétiens, dans quelque chose qui ressemble à un lit. C'est une jouissance de sybarite. Mais pour la savourer, il faut avoir passé un certain nombre de nuits dans les cabanes de l'Anatolie, côte à côte avec des Turcs qui toussent, crachent, fument, pour ne rien dire du reste de la compagnie. De toutes les épreuves de ces voyages, celle-là est la plus dure. Mieux vaut, quand on le peut, et que la saison le permet, porter sa tente et la planter chaque soir à distance respectueuse des habitations humaines. Pour des Européens, c'est de beaucoup le parti le plus sage.

Dimanche, 4 décembre.

Dernière étape, et celle-là se fait à la bourgeoise. A neuf heures du matin, nous sommes à la gare de Tarsous. Là, par trois fois, la maréchaussée ottomane nous demande nos tes-kérés, et par trois fois on inscrit quelque chose sur des registres. La paperasserie fleurit sous le sceptre des sultans, mieux qu'en aucun pays du monde. Enfin, nous avons échangé une dernière poignée de main avec notre brave Mahmoud et son compagnon Ahmed ; ceux-là se sont montrés bons et honnêtes serviteurs. Le P. A... leur exprime notre satisfaction sous la forme qu'ils goûtent le mieux, celle d'un large backchiche. Les pauvres gens vont tâcher de trouver un petit chargement en ville, et ils repartiront pour la montagne.

Le chemin de fer de Mersina à Adana a une longueur totale de 67 kilomètres ; Tarsous est à peu près à égale distance des deux points extrêmes. Pendant une heure et demie, nous roulons à travers une plaine parfaitement insignifiante d'aspect, pauvre, couverte de jachères, coupée de marécages, et qui avec un peu de soin pourrait être d'une merveilleuse fertilité. Protégée contre les souffles du nord par la chaîne du Taurus, qui l'entoure à demi de son superbe croissant, traversée par trois cours d'eau qui ne sont point indignes du nom de fleuve, la Cilicie, aux mains d'une population industrielle, serait aussi productive et aussi riante que l'Égypte, dont elle a le climat. Le voisinage de ses grandes montagnes lui assurerait d'autre part des avantages et des agréments qui manquent à la vallée du Nil. Il est difficile de trouver une région mieux préparée pour faire un paradis terrestre ; il n'y en a pas non plus peut-être où des siècles d'incurie et de paresse aient eu de plus funestes résultats. Par suite de l'abondance des eaux, du manque d'arbres, des chaleurs excessives de l'été, l'humidité du sous-sol, au lieu d'être une source inépuisable de vie et de fécondité, devient un foyer de miasmes et de pestilence.

Mais voici Adana, entourée comme Tarsous d'une magnifique ceinture de bosquets toujours verts. Vers onze heures,

nous descendons du train ; le voyage est fini. *Deo gratias!* Le soleil est radieux, les orangers chargés de leurs pommes d'or ; la crête neigeuse du Taurus coupe le ciel d'une barre étincelante. Nous voilà dans la ville des tourterelles : ces gentilles bêtes remplacent ici le vulgaire pierrot.

C'est le dixième jour depuis notre départ de Césarée. Le trajet peut se faire dans la belle saison en cinq ou six jours ; nous n'avons pourtant pas perdu le temps à faire de la poésie au bord des claires fontaines. Mais je ne souhaite à personne de traverser le Taurus au mois de décembre. Quelques semaines plus tard, il y eut des désastres ; des hommes périrent et les chameaux des caravanes jonchèrent la piste de leurs lamentables carcasses.

J. BURNICHON.

## MÉLANGES ET CRITIQUES

---

### AUTOUR DE LA CLASSE DE PHILOSOPHIE

En ce temps de dynamite, on n'a chance d'attirer l'attention du public qu'au prix de quelque tapage. Au mois de janvier passé, un écrivain de la *Revue bleue*, M. Fernand Vandérem, lançait sa petite bombe. C'étaient quelques *Notes et impressions sur l'Enseignement de la philosophie*. Il s'y reprenait même une seconde et une troisième fois<sup>1</sup>. La matière explosive était dans le sous-titre : *Une classe à supprimer*. Mais M. Vandérem, doux anarchiste, avait des intentions si peu homicides qu'il expliquait finalement sa pensée par cette variante : une classe à modifier. L'explosion jeta-t-elle cependant quelque émoi dans le monde philosophique, ou plutôt la rédaction de la *Revue* découvrit-elle là une occasion d'*interviewer* quelques philosophes de marque ? Toujours est-il que des lettres lui arrivèrent portant les noms de MM. Th. Ribot, Boutroux, Paul Janet, Fouillée, Marion, Georges Lyon, auxquelles s'ajoutèrent les observations de M. G. Monod, de M. Lacaze et de M. l'abbé Clamadieu<sup>2</sup>.

Les questions soulevées par la lettre ou à propos de la lettre de M. F. Vandérem sont diverses. Tout d'abord, la philosophie doit-elle être conservée dans l'enseignement secondaire ? doit-elle être réservée à l'enseignement supérieur ? La principale raison de ceux qui voudraient différer l'étude de la philosophie, « c'est, dit M. Janet, l'exemple de l'Allemagne... Tout ce qui se fait en Allemagne est toujours mieux que ce qui se fait en France. » La raison est peut-être insuffisante, et l'axiome discutable. Ensuite, observe-t-il, l'Allemagne en a parfois agi autrement. M. Fouillée ajoute avec justesse :

Quant à renvoyer l'enseignement de la philosophie aux facultés, où, sur cent élèves, deux ou trois au plus viendraient le chercher, ce serait, par naïveté ou par perfidie, supprimer cet enseignement. Dans les fa-

1. V. *Revue bleue*, 1894, 27 janvier, 3 et 10 février.

2. *Ibid.*, du 17 février au 7 avril.



cultés, les cours de philosophie sont suivis régulièrement par le petit nombre de ceux qui se destinent à professer eux-mêmes la philosophie dans les lycées ou collèges; supprimez ce professorat, il ne restera plus devant les chaires des Universités que quelques rares amateurs.

Telle n'est pas d'ailleurs la conclusion de M. F. Vandérem. Loin d'enlever aux lycées l'enseignement philosophique, il voudrait au contraire l'étendre.

On attend dix ans, écrit-il pour attirer l'attention des enfants sur le mystère des choses, l'incertitude de notre destinée et la science du bien et du mal... Neuf ans d'un enseignement tout littéraire, tout de rhétorique, tout latin... Puis, au sommet, au terme de ces neuf années d'exercices de rhétorique, une année de philosophie, où brusquement on se met à parler aux adolescents de choses dont jamais, jamais, on ne les a entretenus, de problèmes dont jamais on n'a fait la moindre mention à leurs jeunes intelligences, gavées, boursofflées de phrases... Les Jésuites d'autrefois ont formé des esprits très élevés, très larges, et ceux d'aujourd'hui, qui enseignent d'après les programmes officiels, fournissent également à la société des hommes éminents, aussi bien au point de vue artistique qu'au point de vue de la pensée et du caractère. Mais cela provient de ce qu'à côté de l'enseignement littéraire dont l'Université s'est inspirée, on pratique chez les bons Pères un enseignement moral presque permanent. Non seulement on tourne l'esprit des enfants vers les préoccupations religieuses, mais encore on leur suggère un souci constant de la moralité de leur conduite... Ce que nous voudrions, c'est que la philosophie fût ce qui habituerait les lycéens, dès l'âge de compréhension, à penser avec largeur, avec élévation et charité... Il suffirait que, dès la quatrième, par exemple, une classe par semaine fût attribuée à une sorte de conversation philosophique, d'entretien moral, où l'on questionnerait d'abord les élèves sur certains problèmes, puis où on leur soumettrait progressivement quelques-unes des solutions inventées par les philosophes renommés.

Ce témoignage favorable rendu à l'enseignement moral des « bons Pères » énerve visiblement M. Marion. Quant à M. Gaston Lacaze, il le renforce encore. Élevé par les Jésuites dans leur collège de Bordeaux, comme il le déclare hautement, il parle en connaissance de cause. « Leurs élèves, dit-il, qui reçoivent l'instruction morale en même temps que l'instruction littéraire, entendent tous les jours parler des destinées de l'homme, de la spiritualité de l'âme, etc. Une fois par semaine, pendant une heure, chaque professeur fait dans sa classe un petit cours qui n'a l'air de rien et qui est excessivement important : c'est le cours d'instruction religieuse. » Et ce cours, ajoute-t-il, prend une allure

toute philosophique dans les classes supérieures. Il conclut : « Pourquoi ne pas philosopher de temps en temps avec les élèves, en se mettant à leur portée, quand l'explication des auteurs fournit les moyens de le faire? Pourquoi surtout ne pas emprunter aux Jésuites ce petit cours d'une heure par semaine, de règle dans toutes les classes? Il n'y aurait que le nom à changer : on dirait cours de *philosophie élémentaire* au lieu de cours d'*instruction religieuse*. »

Ces hommages auraient de quoi nous séduire; et cependant nous dirons avec MM. Janet et Fouillée : Qu'on fasse pénétrer l'esprit philosophique dans les classes de lettres, soit, et tout bon professeur ne peut s'abstenir de philosopher un peu en expliquant à des rhétoriciens la dialectique ou à des humanistes les *préceptes de littérature*. « Mais c'est à la condition qu'on ne déflore pas à l'avance le plus beau et le plus intéressant des enseignements. Il n'est pas mauvais que les élèves soient introduits de plain-pied dans le monde nouveau de l'esprit par un professeur nouveau, qui sera leur dernier. Il faut que la philosophie se montre à eux dans son ensemble et dans l'harmonie de ses parties : elle n'est rien si elle n'est pas tout et ne se laisse pas voir tout entière. Ce n'est pas une de ces sciences qu'on peut enseigner par tronçons attribués à plusieurs professeurs. »

Qu'on ne prenne pas le change. L'enseignement moral ou l'initiation philosophique qui se donne dans les établissements d'éducation chrétienne (la Compagnie de Jésus ne s'attribue nullement là-dessus un monopole) est, avant la classe de philosophie, un enseignement indirect, non méthodique, épisodique, pour ainsi dire, et par là même mieux approprié à l'âge de l'enfant et mieux reçu. A la classe de catéchisme, sans doute, on parlera de l'âme, de la vie future, de Dieu, des conditions de la moralité. Mais on développera surtout les arguments d'autorité, on apportera les enseignements positifs de la révélation. Les arguments rationnels n'auront qu'une place secondaire; ils seront présentés sobrement et détachés du grand ensemble des vérités philosophiques. Un enseignement philosophique donné graduellement aux classes inférieures, même élémentaire, même prenant la forme d'une conversation socratique, par cela seul qu'il serait direct, perdrait son attrait comme son efficacité, et ôterait au cours de philosophie ce caractère de nouveauté qui fait une partie de son charme et

de sa puissance de formation. Ce qui serait déplorable sans doute, ce serait de remplir les cerveaux des élèves, sept ou huit ans durant, de grammaire, de latin, de grec, de physique et de chimie, sans soulever jamais devant eux, d'une façon ou d'une autre, aucune question de morale. L'Université professerait-elle, outre la neutralité religieuse, la neutralité morale jusqu'à la classe de philosophie exclusivement?

Une autre question a été discutée dans les lettres adressées à la *Revue bleue* : Comment enseigner la philosophie, et qu'enseigner en fait de philosophie? — Pour répondre à cette double question, il faut d'abord en résoudre une autre : Quel est le but de la classe de philosophie? Car la classe de philosophie a un but, et il est bon que le professeur connaisse ce but. Il paraît que ceci n'est pas une banalité. Écoutez plutôt la candide confession de M. Marion :

(Il conviendrait) qu'avant de commencer à enseigner la philosophie, on consacrat quelques heures à se demander ce qu'on se propose en l'enseignant... Nous débutions jadis sans y avoir pensé une minute. Aussi cherchions-nous notre voie, au petit bonheur, faisant bien ou mal, selon notre tempérament et ce que nous avions vu faire, donnant dans des fautes que personne ne nous avait signalées. Mais ces fautes, qui voudrait les faire sciemment? Le tout est donc d'en être averti, de comprendre que ce sont des fautes, et, pour cela, d'y réfléchir à l'avance... Ainsi font à présent quelques-uns de nos futurs professeurs.

Ce but, d'ailleurs, M. Marion le définit assez exactement. « Il s'agit de donner l'éveil (à l'esprit des élèves), puis le sentiment et le respect des difficultés, la modestie, la gravité, le discernement de ce qu'ils savent et de ce qu'ils ignorent, de ce qui est prouvé et de ce qui ne l'est pas... Ce que nous doivent nos professeurs de philosophie, ce ne sont pas des dialecticiens plus aigus ni de plus hardis fantaisistes, ce sont de meilleurs esprits, et, autant qu'il dépend d'eux, de meilleurs hommes; c'est une plus riche moisson d'excellents esprits et de braves gens. » Sachons gré à la sincérité de M. Marion de cette réserve : *autant qu'il dépend d'eux*. Le professeur de philosophie a besoin du professeur de catéchisme et de l'aumônier pour donner aux âmes une « santé mentale et morale » qui dure et soit plus que de surface.

Mgr Hugonin, de son côté, disait naguère, dans une excellente

*Lettre sur l'enseignement de la philosophie*<sup>1</sup> : « L'étude de la philosophie habitue le jeune homme à réfléchir, elle mûrit son esprit, elle le rend plus maître de sa pensée, plus capable de se gouverner, en lui donnant une connaissance plus approfondie des principes qui doivent le diriger dans l'étude des autres sciences et dans la conduite de sa vie. » Cette étude, en effet, ne se propose pas seulement de perfectionner l'instrument qui sert à raisonner, mais elle doit mettre dans un meilleur jour et une plus ferme assiette les vérités qui forment la base de toute vie humaine, ces vérités d'ordre spéculatif et d'ordre moral qui sont le grand intérêt et la grande préoccupation des hommes, et auxquelles, suivant la remarque de M. Janet, vont les conversations mêmes des salons.

Erreur donc de ne s'adresser qu'aux « forts » de classe, comme si on voulait en faire des philosophes de profession ou des « métaphysiciens métaphysiquants ». M. Janet rappelle qu'il y a quelques années il avait demandé aux professeurs de philosophie « de mitiger quelque peu leur ardeur métaphysique et de baisser la note d'un quart de ton ». A lire l'ensemble des lettres, on peut douter que la chose ait été faite assez unanimement. Sans doute, suivant le même M. Janet, « la philosophie ne doit pas se borner à dire, comme M. Jourdain : « Nicole, apportez-moi mes pantoufles. » Cette science ne peut se passer d'« un grain de transcendance » ; et ce grain intéresse les élèves. Mais « nos jeunes philosophes en ont mis des tas » ; et qui veut parler pour la moyenne de la classe n'en doit garder qu'« un grain ».

Erreur encore de changer la classe de philosophie en une « chasse à courre », comme dit M. Vandérem, une chevauchée tourbillonnante à travers les systèmes, où professeur et élèves vont, vont toujours, talonnés par la crainte de ne pouvoir parcourir tout le programme. Avec ce procédé, les élèves « ne pensent pas sur ce qu'ils disent ; ils ne repensent jamais ». On se contentera donc de faire porter l'effort sur les questions plus importantes, sauf à les relier entre elles et à montrer leur place dans l'ensemble des vérités philosophiques.

M. Fouillée voudrait que cet enseignement eût une orientation surtout morale, et il propose son programme, où la morale oc-

1. Lettre de Mgr l'évêque de Bayeux et Lisieux sur l'enseignement de la philosophie aux professeurs de nos établissements diocésains, 1893.

cupe la plus grande partie du terrain. Que de l'enseignement philosophique se dégage une doctrine morale ferme et haute, c'est à quoi il faut viser. Mais, on ne saurait se lasser de le répéter à l'encontre des théories modernes, pour que l'édifice moral soit autre chose qu'un château de cartes, il doit avoir pour base la métaphysique. La spiritualité de l'âme, la liberté, la vie future, l'existence de Dieu, ne sont point les appendices, mais les fondements ou les conditions de la moralité. A cela les professeurs de philosophie objectent : Dans la science de la pensée libre, de quel droit nous imposer une solution plutôt qu'une autre ? Les professeurs de littérature pourraient demander, au même titre, pourquoi ils n'auraient pas la faculté d'enseigner le naturalisme ; les professeurs d'histoire, pourquoi il leur serait interdit d'être partisans du fatalisme et de l'irresponsabilité ; et cependant nous ne croyons pas que l'Université laisserait une chaire de littérature ou d'histoire dans ses lycées à qui professerait trop clairement ces théories... alarmantes pour les familles. Elle possède donc les mêmes droits (ce qui n'est pas dire beaucoup) ou... les mêmes raisons d'intérêt pour faire prendre parti à ses professeurs de philosophie. Mais, heureusement, ce n'est pas à nous à résoudre ce problème, qui d'ailleurs n'a été soulevé qu'incidemment dans les *Lettres*.

Que l'on garde donc le cours de philosophie dans l'enseignement secondaire, si l'on ne veut mutiler la vraie formation des jeunes gens ; que l'on se contente d'un enseignement direct après la rhétorique, si l'on ne veut en compromettre l'efficacité ; qu'on le mesure à la moyenne des élèves, et qu'on le dirige à faire des hommes sensés, non des spécialistes. Mais qu'on n'oublie pas qu'à former l'homme complet, il faut avant tout la force de la religion.

L. ROURE.

---

## MAXIME DU CAMP; LETTRES INÉDITES

M. Maxime du Camp, de l'Académie française, vient de mourir. Jusqu'à ce jour, aucun récit de cette fin ne nous donne l'assurance d'un suprême appel à Dieu. L'auteur des *Convulsions de Paris*, qui suit de bien près dans la tombe l'auteur des *Origines de la France contemporaine*, semble être parti, comme son illustre confrère, sans avoir sérieusement pris garde au terme du voyage.

Ces deux historiens, également préoccupés de tout savoir et de dire vrai dans leurs livres, n'ont guère oublié qu'une chose : le pourquoi de leur existence. Ils ont tous deux passé de longues années en ce monde ; ils y ont gagné de la gloire ou de la renommée ; ils y ont cueilli les lauriers de l'Institut, cette antichambre de la mort, où l'on se dispute avec tant d'empressement les places vides.

Tous deux ont voulu ignorer que nous ne sommes pas uniquement sur cette terre pour y écrire des livres ; ces livres fussent-ils des chefs-d'œuvre. Reconnaissons toutefois qu'ils ont laissé à la postérité, sinon des œuvres parfaites, tout au moins des pages excellentes, soignées, utiles, souvent courageuses. Et souhaitons que Celui dont le jugement est seul définitif leur ait tenu compte de cette bonne volonté.

Nous ne rappelons aujourd'hui que deux ou trois souvenirs de M. Maxime du Camp, en citant deux de ses lettres inédites. Disons d'abord une petite anecdote que nous tenons de bonne source, et qui témoigne d'un scrupule tout à la louange du célèbre écrivain.

Voilà environ quinze ans, un professeur du collège Saint-Ignace, rue de Madrid, rencontra Maxime du Camp qui se promenait de long en large sur le trottoir, autour de la porte d'entrée. Il n'avait osé sonner et il attendait là quelqu'un de la maison.

« Mon Père, dit-il sans préambule, est-il vrai qu'on lit, au réfectoire de vos élèves, les *Convulsions de Paris* ? »

— Oui, Monsieur, au réfectoire des grands.

— Mais j'espère qu'on laisse de côté certains passages ? Il y a des détails qui ne sont point faits pour des jeunes gens.

— Très certainement, Monsieur. On prépare avec soin toutes les lectures. »

Là-dessus, l'auteur des *Convulsions de Paris* satisfait remercia, salua, et disparut.

Des lettres que nous publions, la première est adressée au R. P. Charles Clair, l'historien du P. Pierre Olivaint, martyr de la Commune. Dans le chapitre xviii de son beau livre, le P. Clair avait cité, à plusieurs reprises, les *Convulsions de Paris* ; il le fit savoir à Maxime du Camp. Il profita de l'occasion pour l'avertir d'une inexactitude, et pour provoquer des explications sur le

citoyen Lagrange qui arrêta le P. Olivaint, et sur un autre Lagrange dont on va lire l'aventure. On y verra une fois de plus une des roueries familières au génie politique de M. Thiers.

2 mars 1878.

Monsieur,

Je serai fort honoré de trouver place dans votre livre, et j'en conclurai, sans modestie, que j'ai dit du P. Olivaint et de ses compagnons ce qu'il en fallait dire ; je vous remercie de la correction que vous m'indiquez, elle sera faite.

Le Lagrange qui a arrêté le P. Olivaint n'a rien de commun, que le nom, avec Lagrange, chargé du service politique à la Préfecture de police pendant le second Empire. Celui-ci quitta Paris après le 4 septembre, car il était l'objet de l'animosité du groupe révolutionnaire, qu'il avait surveillé avec sagacité et souvent combattu avec une rare énergie. Le 22 mai 1871, il était à Londres lorsque la nouvelle y parvint de la rentrée des troupes françaises à Paris. Il se rendit immédiatement à Camden-Place et demanda à l'Empereur l'autorisation de venir se mettre à la disposition de M. Thiers, afin de faire arrêter les chefs communards, dont il connaissait de longue main les habitudes et les repaires. Non seulement l'Empereur y consentit, mais il lui remit de l'argent pour qu'il pût voyager par les voies les plus rapides.

Lagrange arriva à Versailles le 24, dans la matinée, et se présenta chez M. Thiers, qui lui dit d'aller de sa part trouver le général Valentin à la Préfecture de police. Lagrange obéit, fut arrêté par ordre du général Valentin, incarcéré dans la prison de Versailles, et y resta au secret cinquante-neuf jours. Il fut rendu à la liberté le lendemain du jour où deux membres de la Commune, qui pendant l'insurrection avaient été en relations avec M. Thiers, eurent quitté Paris. On n'avait pas voulu mettre Lagrange dans le secret, on avait craint qu'il ne fit arrêter les deux individus, et on l'avait simplement emprisonné. Je vous garantis l'exactitude absolue de ces faits, que je tiens de la personne, fort considérable, qui s'est employée à faire relaxer Lagrange.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes sentiments très respectueux.

MAXIME DU CAMP.

L'autre lettre est adressée à Mme M. Ratel, de Tours, chrétienne admirable, amie dévouée de Louis Veillot, femme d'un grand talent, qui eût pu être comme tant d'autres, mieux que tant d'autres, une femme de lettres. Elle préféra vouer sa vie à l'Église et aux pauvres de Jésus-Christ.

Il lui arriva pourtant un jour de publier un gracieux volume qui eut du succès et pour lequel L. Veillot demanda une seconde édition. Il était intitulé : *Une chrétienne à Rome*. Sur quoi,

Mme Ratel pria le maître écrivain d'y jeter quelques « coups de plume » et de biffer les négligences. L'exquise réponse du grand épistolier se trouve au tome I<sup>er</sup> de sa *Correspondance*<sup>1</sup> : « ... Oter une négligence par-ci par-là, serait souvent ôter une fleur. Dans les jardins bien arrangés, les fleurs doivent garder l'alignement : c'est pour cela qu'on s'y ennuie. Vous en avez qui allongent la tête sur le sentier, d'autres qui poussent au beau milieu du sentier : horrible désordre ! mais il plaît. Laissez tout cela. Laissez ces fleurs où elles ont voulu venir... »

En février 1888, Mme Ratel avait lu la *Charité privée*. Émue de compassion, dit-elle, en songeant que l'historien de tant de dévouements « prétend ne pas avoir la foi », mais convaincue que cette *prétention* était la « fanfaronnade d'incrédulité d'une âme très ébranlée », elle écrivit à M. du Camp, dans l'espérance de lui donner au moins « un doute salutaire ». Cette lettre est trop belle pour que nous en retranchions une syllabe.

Monsieur,

Je viens de terminer votre excellent ouvrage : *la Charité privée dans Paris*.

Vous écrivez dans un langage sublime des choses sublimes ! Vous avez des paroles lumineuses comme un rayon de soleil. Votre pensée dissèque, analyse et met en relief la vertu avec une éloquence que plus d'un apôtre de la parole évangélique vous envierait. Vos descriptions sont des peintures d'un coloris admirable et d'une vérité saisissante. Vous n'entrez qu'avec respect, chapeau bas, dans *ces temples de la charité*, comme vous avez le bon goût de les appeler. Vous avez des mots heureux : *dans ces maisons du bon Dieu*, dites-vous encore ailleurs. On ne peut être mieux inspiré.

Vous abordez, l'une après l'autre, les misères de l'humanité, misères horribles, repoussantes !... avec une attraction exceptionnelle vous les regardez, vous les étudiez de près. Vous les décrivez dans un style incomparable, plein de vérité, et pourtant, plein d'une délicatesse qui, en disant des choses hideuses, ne blesse ni les yeux, ni les oreilles. On les voit, on les sent, on les touche ; on recule d'horreur, et, tout aussitôt, on approche attiré par une suprême compatissance que vous entretenez et que vous développez avec art, et faites ensuite épanouir comme une fleur odorante, pour chasser les miasmes de si repoussantes misères, et saluer les vertus qui se penchent vers elles ! Vous les montrez, ces vertus, à la hauteur de tous les sacrifices, belles d'une beauté divine, présentant aux yeux ravis des courages sublimes dans des corps

1. Pages 385-387.



faibles, des vertus héroïques dans la fleur de l'âge. Avec vous on approche, on regarde, on tombe à genoux et l'on pleure ! Il est impossible de mieux dire, de faire palper plus parfaitement la vertu, d'exalter plus légitimement et dans une peinture magnifique la sainteté dans ce qu'elle a de plus haut, la Charité!...

Et pourtant, dites-vous, vous n'avez pas la foi !...

Cette révélation perfore le cœur chrétien qui vous lit, il ne peut accepter une telle infortune dans l'âme d'un homme si riche en sentiments élevés, en délicatesses exquises, en si nobles pensées ! Cela ne peut être. Vous vous faites illusion. Vous proclamez en permanence la foi que vous avez au fond du cœur, et vous condamnez par suite, sans cesse, l'incroyance dont vous cherchez à vous parer... Soyez-en convaincu, vous avez la foi !...

Vous vous trahissez sans le savoir après avoir décrit dans un langage délicat et si saisissant, langage dont seul vous paraissez avoir le secret ; après, dis-je, avoir décrit les incroyables héroïsmes de la charité des Dames du Calvaire, vous vous écriez avec grande vérité : *Seraient-elles parvenues à dompter leur instinct, à modifier leur nature, à triompher de leur répugnance si elles n'avaient pas la foi ? Non !*

Oh ! que votre *non* est éloquent et que vous avez raison !...

Sans la foi, comment ces beautés, cette noblesse, ces femmes du meilleur monde, du monde le plus élégant et le plus délicat, pourraient-elles affronter de telles horreurs et quitter leur foyer embaumé pour aller s'asseoir au chevet du lit de ces pestiférés et toucher de leurs blanches mains ces plaies hideuses ? Elles ont la foi, comme vous le dites fort bien.

Mais, puisque vous constatez que cette foi engendre cet amour inexplicable, par une conséquence fatale, vous devez vous demander quelle est la puissance inconnue qui place au cœur un tel héroïsme d'amour ; et s'il n'y a pas dans un monde meilleur une éternelle récompense pour de telles vertus ?

On n'aime pas d'attrait les puants, les galeux, les scrofuleux, les cancéreux : ce n'est pas un attrait de nature : c'est un attrait contre nature qui peut conduire vers eux ! D'où vient-il donc alors ? et quelle est cette lumière cachée qui enlève l'âme si haut et emporte le cœur dans des régions de si sublimes dévouements ?

Vous rendez hommage à la vertu, par une conséquence naturelle vous devez rendre hommage à Celui qui a produit cette vertu, donc vous devez vous incliner avec respect et adorer !

Au nom des Petites Sœurs des pauvres que vous admirez, au nom de ces héroïques Dames du Calvaire, de ces sublimes Sœurs de Saint-Paul ! au nom de ces humbles frères Jean-de-Dieu, au nom de cette femme délicieuse que vous appelez *la Vision de votre jeunesse* ! je vous en conjure, Monsieur, tombez à genoux pour prier et croire !... Dites avec le centurion de l'Évangile : *Seigneur, aidez mon incroyulité ! Augmentez ma foi.* Car ce commencement de la foi vous l'avez, soyez-en

certain; que Dieu daigne donc l'augmenter pour votre légitime récompense. Rappelez-vous la page que vous consacrez à la mémoire du général Douay : il sut mourir !..

La mort vulgaire, la mort de tous dans un lit, couché dans le linceul de la fièvre, avant d'être enseveli dans celui du tombeau, est peut-être plus difficile à accepter que la mort sur le champ de bataille, mort frappée au coin de l'héroïsme et de l'honneur, embellie des blasons du courage et du sacrifice ! Cette mort vulgaire vous atteindra un jour, il nous faut tous y passer ! C'est l'inexorable visiteuse de tous les âges. Alors, je vous en prie, souvenez-vous du général Douay, dont vous avez su si bien dire la foi résignée et la mâle soumission. Comme lui, appelez un prêtre et avec lui dites : *Il est temps de mettre ma conscience en règle avec Dieu.* Il savait bien, ajoutez-vous, *qu'il y a pour l'âme des destinées auxquelles les hautes intelligences aiment à se préparer.* Ayez, Monsieur, cette *haute intelligence*, la chose vous est facile, chaque ligne de vos ouvrages la révèle. Et alors faites mieux encore, n'attendez pas l'heure dernière. Dès maintenant, *mettez votre conscience en règle avec Dieu !*

La lumière de la foi se faisant subitement jour en son plein, dans votre esprit et votre cœur, apportera au premier des horizons nouveaux, et au second, des tendresses que vous ne pouvez soupçonner...

Je vous quitte avec cette forte espérance, et pour dernière parole je vous rappelle cette belle pensée tombée de votre plume : *La science ne console pas, c'est la religion qui console. Ceux qui croient sont heureux; et j'envie leur bonheur.*

Dans votre épilogue, page 118, vous dites : *Si je savais où est le chemin de Damas, j'irais m'y promener.*

Chacun a eu dans sa vie son chemin de Damas. Cherchez-le, vous le trouverez. Il n'est pas indigne de votre génie de suivre celui de saint Paul; dites avec lui : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?* Et comme au grand apôtre les écailles tomberont de vos yeux; et, avec un autre génie, un jour vous aurez le bonheur de vous écrier : *J'ai cru !* je vois !..

Une chrétienne admiratrice des lumières de votre intelligence, mais aussi, permettez à mes vieilles années d'ajouter, profondément émue des ténèbres de votre âme.

MARIE RATEL.

Poste pour poste, Mme Ratel reçut la réponse suivante :

Paris, 19 février 1888.

Madame,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et j'en suis profondément touché. Je n'y puis rien répondre, sinon que l'intolérance me fait horreur, et que c'est cette horreur qui m'a inspiré le livre dont vous voulez bien me parler avec éloges. J'ajouterai que la

foi est un don. Je suis prêt à le recevoir, mais il ne m'a pas encore été fait.

Agréé, je vous prie, Madame, l'hommage de mes sentiments respectueux.

MAXIME DU CAMP.

P. S. — Permettez-moi de vous envoyer un petit conte de Noël que j'ai publié d'abord dans le *Journal de la Jeunesse* avant de le laisser mettre en brochure.

M. Maxime du Camp a raison de dire que la foi est un don ; mais était-il vraiment prêt à le recevoir ? Ce don, il ne suffit pas de l'attendre, comme le laboureur attend la pluie ; il faut n'y point mettre obstacle : il faut le solliciter humblement, et chercher le chemin de Damas. Pascal voulait qu'on allât pour cela jusqu'à *s'abêtir* : mais combien y a-t-il d'académiciens qui consentiraient à *s'abêtir*, même comme Pascal ?

Mme Ratel répondit immédiatement :

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre si empressée et si courtoise.

Je viens de lire votre charmant petit Noël, écrit dans un langage si parfaitement chrétien. Cette lecture me confirme, une fois de plus, dans ma conviction que vous avez la foi, et non seulement la foi de l'esprit, mais encore celle du cœur, car vous en avez l'émotion suave et les délicatesses exquises. Permettez-moi donc de vous répéter, Monsieur, que vous croyez sans le savoir, et si vous ne pouvez accepter cette affirmation d'une inconnue, avouez que vous avez tout au moins le doute, *ce crépuscule de la foi*, pour me servir d'une expression de Bossuet. Je demanderai à Dieu de faire de ce *crépuscule* une aurore, et de cette aurore un jour sans nuages qui puisse se changer plus tard pour vous en l'éternelle splendeur de l'éternelle Vie!...

Je vous assure, Monsieur, de mon fidèle souvenir devant Dieu, pour le prier de vous donner ce que vous n'osez lui demander!...

Je veux être cette *vieille cloche* que vous faites parler si bien !

Pardonnez-moi donc de chanter avec elle : *O Père ! ayez pitié de la faiblesse humaine !* Prenez compassion d'un cœur qui a souffert des souffrances de vos enfants, et d'un esprit si large selon le monde, mais que votre miséricorde daignera rendre sage un jour, selon les divins préceptes que vous êtes venu apporter sur cette terre.

Ce jour là, Monsieur, vos charmantes cloches, dans leur joie, se diront l'une à l'autre ce qu'elles disent à l'heure d'un baptême : qu'un fils de plus est né au Christ ! à ce Christ que vous avez su si bien revêtir du manteau de la charité!...

Veillez bien agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

MARIE RATEL.

Mme Ratel avait scellé cette dernière lettre d'un cachet portant une croix et le mot *Credo*. Elle explique elle-même les allusions à Noël et aux cloches de Noël, dans un autre billet adressé à l'un de ses correspondants les plus intimes, de l'obligeance duquel nous tenons toutes ces pages :

Je ne comptais pas répondre à Maxime du Camp ; mais vous verrez par le post-scriptum de sa lettre, qu'il l'accompagnait de l'hommage d'une petite brochure : *Conte de Noël*, disait-il. Il me donnait, sans s'en douter, des verges pour le battre ; je pensais bien faire d'en profiter. Mais, pour que vous puissiez comprendre cette réponse et sa réponse, il me faut vous faire l'analyse de son petit récit, délicieusement écrit d'ailleurs.

Il raconte l'histoire d'un petit enfant gardant sa mère mourante de froid et de misère, cherchant en vain quelques broussailles pour la réchauffer, et qui se décide à aller chercher du bois dans la forêt.

Il part, le pauvre enfant, par une nuit glaciale, sous un vent terrible et une neige abondante. Sa mère lui recommande de ne pas passer devant la croix du bord du chemin sans y faire sa prière. J'abrège... Il revient avec son fardeau, après une longue route, et, en passant, s'agenouille au pied de la croix ; levant les yeux, il s'aperçoit que le Christ est couvert de neige. Pauvre Bon Dieu, dit il, comme il a froid ! il enlève son manteau et l'en couvre.

Le chemin était encore long à faire jusqu'à la pauvre chaumière. Épuisé de fatigue sous son lourd fagot, il se décide à s'asseoir, s'endort, et meurt !...

Le lendemain, les cloches sonnaient son trépas. Maxime du Camp les fait causer entre elles. Il y en a de jeunes qui se plaignent de travailler encore au lendemain d'une fête comme Noël, où elles n'ont cessé de tinter ; une *vieille cloche* les gourmande et s'écrie : *O Père, ayez pitié de la faiblesse humaine !...*

M. R.

Que le cri des cloches de Noël soit le dernier mot de ces souvenirs ; c'est un mot d'espérance. Les Anges de Noël ont chanté, mieux encore que ces cloches : « Paix aux hommes de bonne volonté ! »

Peut-être, au soir de sa longue vie, l'historien de la charité se sera-t-il souvenu du dialogue de ses cloches, de Noël, du Dieu de paix devenu petit Enfant — et aussi des paroles vibrantes de cette femme vraiment chrétienne, rappelée par Dieu, quelques mois avant lui.

V. DELAPORTE.

---

## CHOSSES DE FAMILLE

RÉCENTES PUBLICATIONS ESPAGNOLES SUR LA COMPAGNIE  
DE JÉSUS <sup>1</sup>

La sympathie que témoignent aux *Études* leurs nombreux lecteurs nous autorise, me semble-t-il, à ne pas les tenir en dehors de ce qui, dans le mouvement intellectuel, littéraire et scientifique, concerne l'histoire de la Compagnie de Jésus d'une manière plus spéciale; du reste, cette histoire est tellement mêlée, depuis sa fondation, à celle de l'Église et du monde, qu'elle y rentre forcément et ne peut s'en séparer. C'est à ce titre que je veux faire connaître à nos lecteurs un certain nombre d'ouvrages publiés, ces dernières années, par les Jésuites d'Espagne.

I. — *Ab Jove principium!* Le fondateur de la Compagnie de Jésus a été un homme d'une grande puissance de conception et merveilleusement riche des qualités nécessaires à l'organisation et à la conduite d'une œuvre grandiose : amis et ennemis se rencontrent pour le reconnaître. Mais ce qu'on doit aussi constater, c'est son étonnante activité. Ne la fallait-il pas incomparable pour imprimer l'unité d'action, pour tracer la voie, selon le plan entrevu, à ces premiers compagnons qui, réunis pendant quelques mois à peine, ne tardaient pas à se séparer et à se répandre dans tous les États de l'Europe et jusqu'aux extrémités de l'Asie? Malgré les difficultés des relations à cette époque, difficultés que, grâce aux progrès de la civilisation, nous avons quelque peine à apprécier, saint Ignace devait, dans l'intérêt de son œuvre et s'il en

I. *Cartas de san Ignacio de Loyola, fundador de la Compañia de Jesús.* Madrid, imprenta de la V. è hijo de D. E. Aguado, año MDCCCLXXIV-MDCCCLXXXIX. 6 vol. in-8, pp. xxvi-524, 584, 559, 556, 611 et 706. Le premier, précédé d'un beau portrait. Prix : 8 francs le vol. — II. *Monumenta historica Societatis Jesu, nunc primum edita a Patribus ejusdem Societatis. Matriti.* — III. *Varones ilustres.* Bilbao, administracion de el Mensajero del Corazon de Jesús, 1887-1892. 9 vol. in-4. Prix : 7 francs le vol. — IV. *Historia de las Misiones de la Compañia de Jesus en la India Oriental, en la China y Japon, desde 1540 hasta 1600.* Bilbao, administracion de el Mensajero del Corazon de Jesús, 1892. Pet. in-fol., pp. 674, à 2 col. Prix : 9 francs. — V. *Conquista espiritual...* Bilbao, imprenta del Corazon de Jesús, 1892. In-12, pp. 309. Prix : 1 franc.

voulait le succès, avoir l'œil toujours ouvert sur les quatre coins du monde, afin d'animer les courages de ses enfants dispersés, de stimuler leur bonne volonté, de régler l'ardeur de leur zèle, de leur ouvrir de nouveaux horizons, de leur signaler les écueils, de les aider à les éviter ou à les tourner; en un mot, c'était, sous un certain rapport, saint Paul aux premiers jours du christianisme, avec la sollicitude de toutes les églises. Pour atteindre ses soldats ainsi disséminés sur la surface du globe, en Italie, en Espagne, en Portugal, en France, en Allemagne, aux Indes, au Japon, saint Ignace n'avait que la plume, et Dieu sait s'il en fit usage. On comprend facilement combien précieuse et importante doit être cette vaste correspondance. Jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, aucune tentative sérieuse n'avait été faite pour en réunir les éléments épars dans les histoires des différentes provinces de la Compagnie livrées à l'impression, dans les annales de tel ou tel pays, de telle ou telle ville, ou conservés encore inédits dans nos archives ou dans les dépôts publics. Ce fut en 1804, pour la première fois, qu'un ancien jésuite espagnol, le P. Roch Menchaca, publia un recueil des lettres de saint Ignace et les fit imprimer à Bologne, où il vivait retiré. C'était quelque chose, mais bien peu encore. En 1874, trois jésuites, espagnols eux aussi, les PP. Antoine Cabré, Michel Mir, Jean Joseph de la Torre, mettaient au jour, sous le patronage du T. R. P. Général Pierre Beckx, à qui ils le dédiaient, le premier volume d'une collection qui, d'après leur plan, devait contenir toutes les lettres, éditées déjà ou encore inédites, de saint Ignace: *Cartas de San Ignacio de Loyola*. L'œuvre était lancée par des hommes capables de la poursuivre et de la mener à bon terme; elle fut continuée avec persévérance, et le sixième volume, qui n'est pas le dernier, paraissait en 1889. Qu'on ne s'étonne pas de cette apparente lenteur. Il ne s'agissait pas, pour les éditeurs, d'imprimer tout uniment les pièces qu'ils avaient recueillies; leur plan était d'en rendre la publication utile à l'histoire de la Compagnie et, en bien des endroits, utile à l'histoire générale; de là, un commentaire, des notes, des éclaircissements, étaient indispensables, et, sans tomber dans la prolixité et la prodigalité de certains éditeurs de correspondances, ils ont consciencieusement rempli leur tâche; de là aussi l'insertion, à la fin de chaque volume, de différents documents émanés de divers personnages,

jesuites ou non, qui complètent et expliquent certaines lettres. Les pièces, on le devine, sont données, selon l'ordre chronologique, dans la langue originale, latin ou espagnol. Pour cette dernière, les éditeurs ont sagement suivi l'orthographe moderne; ils ont complété par-ci par-là des mots abrégés; ils citent en note les variantes fournies par les divers exemplaires d'une même pièce. Cette édition des *Cartas* — d'une belle exécution typographique, disons-le en passant — doit avoir sa place dans les bibliothèques publiques; pour qui veut étudier et connaître l'histoire de la Compagnie depuis sa fondation jusqu'à la mort de saint Ignace, elle est à consulter de toute nécessité, et, comme je l'ai fait remarquer, les documents renvoyés aux Appendices serviront au même but.

II. — Dans l'intention de contribuer à étendre la connaissance de notre histoire en général, les Jésuites espagnols ont eu l'heureuse idée d'une publication mensuelle, intitulée : *Monumenta historica Societatis Jesu nunc primum edita a Patribus ejusdem Societatis* (Matriti, excudebat typographorum Societas sub patrocinio sancti Francisci Salesii constituta<sup>1</sup>). Le premier fascicule a paru en janvier 1894. A une époque telle que la nôtre, où l'on semble vouloir arracher au silence et à l'obscurité des archives publiques ou privées les moindres documents relatifs à l'histoire des siècles écoulés, n'était-il pas utile et convenable pour nous d'entrer dans cette voie? Certains dépôts sont particulièrement riches, et, peut-être entre tous, la bibliothèque de l'Académie d'histoire de Madrid; la bibliothèque de Vienne, celle de Munich renferment aussi de précieuses pièces. La France semble moins favorisée; les archives départementales — on le voit par les catalogues imprimés de nos jours — possèdent sans doute des manuscrits concernant l'histoire de l'ancienne Compagnie : actes de fondation des collèges, livres de comptes des procureurs, mémoires de procédure, parfois un *Diarium*; mais tout cela n'a qu'un intérêt local et a déjà été généralement utilisé dans différentes monographies. Cette pauvreté relative de la France provient de la façon plus brutale avec laquelle s'effectua la suppression des Jésuites en 1762 dans notre pays; il y eut bien

1. Paraît tous les mois un fascicule de 160 pages. Prix : 25 francs par an.

de l'arbitraire en certains endroits, du gaspillage, de l'indélicatesse; et puis je soupçonne, sans les en blâmer, que tel ou tel procureur ou bibliothécaire a pu soustraire à la rapacité des gens de loi certains documents plus intéressants, qui depuis ont été anéantis; enfin, la grande Révolution n'a-t-elle pas à son dossier bien d'ineptes destructions? Quoi qu'il en soit, l'entreprise des Jésuites espagnols est d'un bon exemple et mérite d'être encouragée. Le premier document qu'ils publient, et qui, après trois fascicules (janvier-mars), n'est pas terminé, est du P. Jean Polanco, Espagnol de Burgos; né vers 1516, il fut admis dans la Compagnie dès 1541; longtemps secrétaire général de l'Ordre, puis procureur général, il jouit de toute la confiance de saint Ignace, — au nom duquel il a écrit de nombreuses lettres insérées dans les *Cartas de S. Ignacio*, — du P. Laynez et de saint François Borgia; c'est donc un témoin, le plus autorisé entre tous, des débuts de la Compagnie. Mêlé, en vertu de ses charges, à tous les événements, il a eu l'heureuse pensée de rédiger, sous forme d'annales plutôt que d'histoire, le récit des faits et gestes de ses confrères. De là ces quatre volumes manuscrits, de la main d'un secrétaire, trois in-folio et un in-quarto, qui sont en voie de publication. Ils s'ouvrent par le *De Vita P. Ignatii et Societatis Jesu initiis* (p. 9-75); puis commence le *Chronicon Societatis Jesu ab anno 1537 ad annum Dni. 1549*, dont nous attendons la fin. On comprend que ce travail, que notre premier annaliste, le P. Orlandino, a sans doute eu sous les yeux, ne donne pas des révélations importantes; mais que de détails qui n'ont pu entrer dans une grande Histoire et ont pourtant un véritable prix! Nos modernes éditeurs ont sobrement annoté le texte du P. Polanco, ce qui, en certains endroits, n'est pas inutile.

III. — De 1613 à 1736, trois jésuites espagnols, les PP. Eusèbe Nieremberg, Alphonse de Andrade, Joseph Cassani, ont publié une précieuse collection de biographies, plus ou moins étendues, des membres les plus illustres de toute la Compagnie, sous le titre de *Varones ilustres de la Compañia de Jesus*. Ces neuf in-folio, qu'on trouve difficilement réunis, atteignent un prix très élevé dans les ventes publiques ou sont cotés très cher dans certains catalogues de libraires spécialistes. Encore une heureuse idée de les mettre à la portée d'un plus grand nombre de bourses.



Pensée plus heureuse encore de n'avoir pas suivi le plan primitif des premiers auteurs. Au lieu de réimprimer tout simplement les volumes des PP. Nieremberg, de Andrade et Cassani, nos Pères espagnols ont cru plus utile — et je me permets de partager leur avis — de reproduire les différentes biographies de nos grands hommes — tout en conservant le titre général de *Varones ilustres*, — sous des titres plus spéciaux. Dans l'édition originale nous avons les personnages célèbres de tout l'Ordre, d'une époque à une autre ; maintenant, ils sont groupés par pays : mission du Japon, — mission de la Chine, Goa, Ethiopie, Malabar, — missions des Philippines, Mexique, Canada, Brésil, — missions du Pérou, Nouvelle-Grenade, Quito, Paraguay, Chili, — Rome, Italie, Naples, Sicile, Venise, France, Belgique, — Allemagne, Autriche, Pologne, Angleterre, Sardaigne, Portugal, — provinces d'Andalousie et d'Aragon, — province de Tolède, — province de Castille, avec un appendice de 255 pages sur la mission d'Éthiopie. Par ce simple énoncé on voit que les auteurs, espagnols de naissance, se sont plus particulièrement attachés aux Jésuites de leur nation ; ainsi les trois derniers volumes leur sont entièrement consacrés, tandis que pour la France, par exemple, nous ne trouvons dans le tome V que dix notices (51 pages) : celles des PP. Broet, Auger, Pecquet, Salez, du Pont, de Bordes, Baile, Coton, Bouton et de la Vallière ; — pour Rome, 18 notices, — 6 pour l'Italie, — 7 pour Naples, — 5 pour la Sicile, — 3 pour Venise, — 7 pour la Belgique, etc. Ce n'est sans doute pas par orgueil national que nos écrivains en ont ainsi agi, comme si leur patrie était incomparablement plus féconde en grands hommes que le reste de l'univers ; mais il leur semblait plus utile — et plus facile — de faire connaître à leurs compatriotes les illustrations de l'Assistance d'Espagne. La nouvelle édition, simple reproduction du texte primitif, n'a pas de notes.

IV. — Voici encore la réédition d'un ouvrage fort rare et fort cher de nos jours. En 1601, le P. Louis de Guzman, né à Osorno en 1543, entré au noviciat en 1563, publia l'*Historia de las Misiones que han hecho los religiosos de la Compañía de Jesús para predicar el santo Evangelio en la India Oriental y en los reinos de la China y Japon*. Socius du provincial, recteur du collège de Belmonte,

maître des novices, provincial d'Andalousie, recteur d'Alcalá, provincial de Tolède, assistant d'Espagne sous le P. Claude Aquaviva, de nouveau provincial de Tolède, le P. de Guzman fut en excellente position pour être au courant des nouvelles des missions d'outre-mer ; il se trouva même à Rome lors de la célèbre ambassade des princes japonais auprès de Grégoire XIII. L'ouvrage du P. de Guzman comprend en douze livres les annales des missions des Indes, de la Chine et du Japon, de 1540 à 1600. Dans un appendice de 60 pages, l'auteur défend la Compagnie contre certaines accusations ayant trait au bref de Grégoire XIII, par lequel l'entrée du Japon était fermée aux religieux des autres Ordres et aux prêtres séculiers, et contre d'autres relatives à l'ambassade japonaise.

V. — Les premiers jésuites qui évangélisèrent le Paraguay y furent appelés en 1586 par François de Victoria, évêque du Tucuman, et Alphonse Guerra, évêque de la Asuncion, tous deux de l'Ordre de Saint-Dominique ; mais, vu leur nombre bien restreint, ce ne fut qu'un essai. La véritable fondation de la mission, due au P. Claude Aquaviva, doit être reportée à l'année 1603, et le Paraguay eut pour premier provincial le P. Diego de Torres ; la première réduction, origine de cette célèbre colonisation qui a immortalisé les missionnaires de ces pays, fut fondée en 1611 par le P. Martial de Lorenzana. Le P. Antoine Ruiz de Montoya, un courageux ouvrier de la première heure, qui dépensa vingt-quatre ans de sa vie au service des peuplades du Paraguay, le P. de Montoya s'est fait l'historien de ces missions, et publia en 1639, à Madrid, le *Conquista espiritual hecha por los religiosos de la Compañía de Jesús en las provincias del Paraguay, Paraná, Uruguay y Tape*. On voit, par la lecture de cet ouvrage, ce qu'il a fallu aux missionnaires du Paraguay de patience, de zèle, de prudence pour amener leurs ouailles à la connaissance de l'Évangile, pour les constituer en réductions, pour les initier à la civilisation. Leurs efforts obtinrent des fruits extraordinaires, et, jusqu'à la suppression de la Compagnie en Espagne et dans les provinces ultra-marines, le Paraguay fut une des plus belles missions de la sainte Église.

C. SOMMERVOGEL.

(A suivre.)

---

TABLEAU CHRONOLOGIQUE  
DES  
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

MARS 1894

ROME

LETTRE DE S. S. LÉON XIII AUX ÉVÊQUES DE POLOGNE. — LE TESTAMENT  
DU PLESSIS-BELLIÈRE ET LES DROITS DU PAPE

Le 2 mars, Notre Saint Père le Pape Léon XIII est entré dans sa quatre-vingt-cinquième année. Le 3, a été célébré le seizième anniversaire de son couronnement.

— Le Président de la République de l'Équateur a remercié le Pape pour sa médiation dans le différend survenu entre l'Équateur et le Pérou. Des explications ont été échangées entre les gouvernements des deux pays voisins, et la paix paraît assurée désormais.

— S. Ém. le cardinal Ricci-Paracciani est mort à Rome, de l'influenza. Né à Rome le 8 juin 1830, il fut nommé en 1875 majordome des palais apostoliques. Léon XIII le confirma dans cette charge le lendemain de son élection. Créé cardinal en 1880, mais réservé *in petto*, il ne prit rang officiellement parmi les princes de l'Église que le 27 mars 1882.

— Le 19 mars, a paru la lettre encyclique adressée aux archevêques et évêques de Pologne, pour être par eux communiquée à leurs troupeaux.

Cette lettre contient deux parties. La première, plus générale, s'adresse à l'ensemble de la nation polonaise.

Le Souverain Pontife donne pour motif à cette lettre son désir de témoigner son amour et sa sollicitude envers la nation polonaise, de même qu'il a déjà donné à d'autres nations catholiques des preuves de son affection et de son intérêt en adressant à leurs évêques des lettres particulières; et il écrit d'autant plus volontiers à ses vénérables frères de Pologne qu'il a déjà éprouvé la sagesse avec laquelle ils ont coutume d'interpréter et d'accomplir sa volonté.

Donc, rempli d'amour pour cette noble nation qui a su, au moment où l'Europe tremblait de crainte, s'opposer dans de mémorables combats aux attaques d'ennemis redoutables du nom chrétien, puis conserver entière et vivante la gloire de son antique religion à travers des circonstances difficiles et des vicissitudes nombreuses, le souverain

pontife Léon XIII veut aider ses chers Polonais à jouir plus amplement que jamais des bienfaits nombreux que la religion chrétienne procure au genre humain, bienfaits qui découlent d'une façon admirable sur tous les hommes et sur chacun d'eux, sur la société domestique et sur la société civile, pour aider à la prospérité de cette vie périssable et pour nous faire acquérir le bonheur de la vie immortelle.

Le pape Léon XIII rappelle d'abord les vérités chrétiennes qui servent le plus au bonheur des États :

Ceux qui possèdent le pouvoir portent parmi les hommes l'image de la puissance et de la Providence divines; leur autorité doit être juste et imiter celle de Dieu, tempérée par une paternelle bonté, et tendre uniquement au bien de l'État. Ils devront un jour rendre à Dieu, leur juge, un compte d'autant plus grave que leur dignité aura été plus élevée.

Quant à ceux qui dépendent du pouvoir, ils sont tenus constamment à conserver envers les princes le respect et la fidélité comme envers Dieu exerçant son autorité par l'entremise des hommes.

Il leur faut observer les lois de l'État, s'abstenir des complots et des sectes des hommes de désordre, ne commettre aucun acte séditieux et consacrer tous leurs efforts au maintien de la paix dans la justice.

Quand ces préceptes de l'Église sont rejetés,

Alors rien de vraiment heureux et honnête ne reste dans l'État, tout tombe dans le désordre, les gouvernants et les peuples sont en proie à l'anxiété et à la crainte des fléaux.

Passant ensuite à la société domestique, le Souverain Pontife rappelle que :

L'intégrité et l'honnêteté de la vie domestique, qui répandent la santé dans les veines de la société civile, doivent être demandées à la sainteté du mariage qui, d'après les lois de Dieu et de l'Église, est un et indivisible.

En fait d'éducation,

Les parents, non seulement doivent fuir les écoles et les collèges où à la science on mêle de parti pris l'erreur au sujet de la religion, où domine l'impiété, mais aussi ceux dans lesquels on ne donne aucune règle ni aucun enseignement relatif aux règles et à la morale chrétiennes, comme si c'étaient des objets inutiles.

En effet, ceux qu'on instruit sur les lettres et les arts doivent recevoir également la connaissance et la culture des choses divines. Comme la nature elle-même nous en avertit et nous le commande, ils ne doivent pas moins, ils doivent même bien plus à Dieu qu'à l'État. Ils sont nés pour qu'en servant l'État ils dirigent leur course vers l'immortelle patrie du ciel et la recherchent avec ardeur. Il ne faut jamais s'arrêter dans cette tâche, suivant leur âge et leur instruction; au contraire, il faut s'y attacher avec d'autant plus de force que la jeunesse, surtout avec le cours actuel des études, est chaque jour plus vivement pressée du désir de savoir; alors surtout qu'elle se voit menacée des plus redoutables dangers au sujet de sa foi; qu'enfin, sur un point si important, on a déjà eu à déplorer de grandes pertes.

Aucune éducation n'est importante autant que celle des jeunes clercs.

Les moyens de leur procurer science et vertu sont rapidement passés en revue. De plus, comme les dangers abondent dans l'accomplissement des fonctions sacrées, il faut

tendre en même temps à fournir aux prêtres des moyens appropriés pour qu'ils puissent renouveler et étendre leurs études relatives à la doctrine, et en premier lieu, pour qu'il leur soit possible, en réparant de temps à autre les forces de leur âme, de songer à leur propre perfection et de travailler efficacement au salut éternel des autres.

Cette première partie de l'encyclique se termine par le rappel des principes permettant de résoudre, d'après la vérité et l'équité évangéliques, la question de la condition des ouvriers.

L'expérience a montré combien, sous la conduite et l'inspiration de la sainte charité, les institutions catholiques : corporations ouvrières, associations de secours mutuels et autres de genres divers, ont de force et de puissance, soit pour adoucir les épreuves des pauvres, soit pour instruire comme il faut le petit peuple. Quant à ceux qui consacrent leurs conseils ou leur autorité, leur fortune ou leur travail à ces œuvres dans lesquelles se trouve le salut, même éternel, d'un grand nombre d'hommes, ils méritent très certainement beaucoup de la religion et de leurs concitoyens.

La seconde partie de la lettre encyclique est consacrée à des enseignements, à des conseils plus spécialement adressés à chacun des trois groupes de la nation polonaise. Nous la reproduisons tout entière :

Vous, les plus nombreux, qui êtes soumis à l'Empire russe, il est juste que Nous vous louions d'abord hautement de votre fermeté dans la profession catholique, et que Nous vous fortifions par nos conseils. Le point capital de Notre exhortation, c'est que vous conserviez fortement, et que vous entreteniez cet esprit de constance dans la sainte Foi : en cette Foi, vous possédez le trésor qui, comme Nous l'avons dit, est le principe et la source des plus grands biens.

Le chrétien doit le préférer de beaucoup à toutes les autres richesses, ainsi que l'y invitent les ordres divins et les magnifiques exemples des saints. Il ne doit pas l'abandonner, quelles que soient les difficultés qui pourraient l'abattre, mais consacrer toutes ses forces et tous ses travaux à le conserver. Appuyé sur la vertu de ce bien précieux, qu'il attende avec certitude et patience, de la part du Dieu qui n'oublie pas, la consolation et l'appui, quels que soient les événements qu'amène le cours des affaires humaines.

En ce qui nous concerne, Nous sommes certes informé, suivant le devoir de Notre charge, de l'état de vos affaires, et Nous sommes vivement charmé de la confiance très grande que vous avez en Nous, comme des fils.

Nous vous avertissons donc de rejeter complètement les calomnies qu'on répandrait avec perversité, contre Notre bienveillance et Notre sollicitude envers vous ; d'être bien persuadés que, non moins que les Pontifes Nos prédécesseurs, nous avons conçu pour vous les mêmes soucis que pour vos autres concitoyens et Nous vous avons consacré les mêmes soins.

Bien plus, pour soutenir votre confiance, Nous sommes prêt à entreprendre tout avec ardeur, à poursuivre tout sans crainte.

Il nous plaît de rappeler que dès le début de Notre Pontificat, songeant à

relever dans votre pays les intérêts catholiques, Nous sommes intervenu opportunément auprès du conseil impérial afin d'obtenir les conditions que paraissaient réclamer, d'une part, la dignité de ce Siègé apostolique, de l'autre la protection de vos intérêts. Ces bons offices ont eu pour effet de faire constituer avec ce gouvernement, en l'année 1882, une convention dont les points sont bien établis : en particulier les évêques devaient avoir le droit de diriger librement les séminaires suivant les lois canoniques; ensuite l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, qui est aussi ouverte aux étudiants polonais, devait être complètement soumise à la juridiction de l'archevêque de Mohilow, et organisée pour accroître les avantages du clergé et de la religion catholiques.

Nous avons, en outre, reçu la promesse qu'on abrogerait le plus tôt possible ou qu'on adouciraient les lois spéciales dont votre clergé se plaignait, les regardant comme trop sévères pour lui. Depuis ce temps, Nous n'avons jamais cessé de saisir ou de chercher les occasions favorables pour invoquer le pacte conclu. Bien plus, Nous avons voulu porter ces réclamations au puissant empereur lui-même, Nous avons attesté l'amitié éprouvée qu'il professe pour Nous et le désir élevé de justice qu'il montre dans votre cause. Nous ne cesserons d'employer à l'occasion les prières auprès de lui, confiant surtout ces prières à Dieu, car *le cœur du roi est dans la main du Seigneur.* (Prov. xxi. 1.)

Quant à vous, vénérables frères, continuez à défendre avec Nous la dignité et les droits sacrés de la religion catholique; celle-ci peut assurément mieux remplir son rôle, et apporter les bienfaits qu'elle doit procurer, lorsque, jouissant d'une juste liberté, elle est pourvue des appuis propres à lui permettre d'étendre son action autant qu'il est nécessaire.

Puisque vous constatez vous-mêmes quels soins Nous avons employés et Nous employons pour assurer et maintenir dans les nations la tranquillité et l'ordre publics, ne cessez pas de faire en sorte que la soumission aux pouvoirs suprêmes et l'obéissance à la loi publique demeurent constantes parmi le clergé et pareillement parmi les fidèles, pour qu'ainsi, tout motif d'offense ou de reproche d'un mensonge évident étant écarté, toute accusation exposant à la honte, le nom catholique conserve et voie s'accroître sa gloire.

Il vous appartient également de vous appliquer à ce que rien ne fasse défaut de ce qui touche au salut suprême des fidèles, ni dans l'administration des cures, ni dans la répartition de cette nourriture de l'âme qui est la divine parole, ni dans le développement de l'esprit de religion. Il faut que les enfants et les jeunes gens, surtout dans les écoles, soient instruits avec soin de la sainte science du catéchisme, et cela autant que possible par le soin des prêtres auxquels vous aurez légitimement confié cette tâche; il faut encore que la splendeur des édifices sacrés et l'éclat des solennités conviennent à la grandeur du culte divin, car la Foi en tire un salutaire accroissement. Vous ferez certainement bien de prévenir les difficultés qui paraissent sembler menaçantes sur ces points.

A cette fin, n'hésitez pas à faire sérieusement et sagement appel aux conventions conclues avec le Saint-Siège. Assurément, éloigner de tels dangers et voir arriver les biens nécessaires, c'est là un résultat qui doit être agréable et désirable non seulement aux Polonais mais à tous ceux qui sont guidés par un sincère amour de l'État. L'Église catholique, en effet, comme Nous l'avons montré au commencement, et comme cela est chaque jour évident, a été instituée dans des conditions telles que non seulement Elle

ne nuit en rien aux États et aux peuples, mais encore que souvent Elle leur procure de nombreux et remarquables avantages, même au point de vue des intérêts temporels.

Vous ensuite qui êtes sous la domination de l'illustre maison de Habsbourg, rappelez-vous combien vous devez à votre auguste empereur, plein de zèle envers la religion de ses aïeux. Que chaque jour, donc, brillent davantage votre juste fidélité envers lui et votre reconnaissante obéissance, ainsi qu'un zèle égal pour obtenir tout ce qui a été déjà inspiré par le désir du salut et de la gloire de la religion, ou ce que les temps et les circonstances vous inspireront.

Nous désirons vivement que l'Université de Cracovie, cet antique et illustre asile des sciences, conserve son intégrité et son éclat, et aussi rivalise de gloire avec les académies semblables assez nombreuses que le zèle insigne des évêques et la générosité des particuliers ont fait naître en ce temps même sous Nos auspices. De même que dans celles-ci, plaise à Dieu que dans la vôtre, sous la sage direction de Notre cher fils le cardinal-évêque, toutes les sciences les plus sérieuses soient de plus en plus profitables sur tous les points à une jeunesse d'élite, unies qu'elles seront à la foi par une amicale alliance et rendant en appui, pour la défense de cette foi, tout ce qu'elles en reçoivent de lumière et de solidité.

Vous devez aussi considérer comme très important, et c'est là pour Nous un très grand souci, que parmi vous les Ordres religieux fleurissent et soient appréciés par tous. Ces Ordres, qui se recommandent par la perfection des vertus qu'ils recherchent, par leurs sciences variées, par leurs labeurs fructueux dans la culture des âmes, sont comme des troupes bien armées qui marchent à l'avant-garde de l'Église, et l'État a toujours trouvé en eux des aides excellents pour tout ce qui est honnête.

Pour considérer spécialement la Galicie, Nous rappelons avec le plus grand intérêt l'Ordre très ancien des Basiliens, à la restauration duquel Nous avons jadis consacré Nos conseils et Nos soins particuliers. Nous puisons une grande joie dans le fait que cet Ordre, répondant avec un zèle ardent à Notre attente, marche pleinement vers la gloire de ces temps antiques où il fut de mainte façon salutaire à l'Église ruthène : ses fruits de salut, grâce à la vigilance des évêques et au zèle de ceux qui le gouvernent, sont de jour en jour plus remarquables.

Mais, puisque Nous parlons ici des Ruthènes, laissez-Nous vous exhorter de nouveau à rendre plus étroite et plus affectueuse, malgré la diversité des origines et des rites, votre alliance avec eux, comme il convient à des hommes qu'unit la communauté des pays, du gouvernement, et surtout de la foi.

L'Église, en effet, les considère et les aime comme des fils dévoués, et, dans un sage dessein, elle leur laisse leurs coutumes légitimes et leurs rites propres. De même, vous, à l'exemple de votre clergé, regardez-les et honorez-les comme des frères n'ayant qu'un cœur et qu'une âme et travaillant à accroître la gloire du seul Dieu et Seigneur, à multiplier en même temps les fruits de toute justice dans la beauté de la paix.

De même, Nous vous adressons bien volontiers la parole, à vous qui habitez le diocèse de Gnesen-Posen. En effet, il Nous est doux notamment de rappeler comment Nous avons élevé sur le siège de saint Adalbert un de vos concitoyens que les vœux de tous y appelaient : homme remarquable par sa piété, par sa sagesse, par sa charité.

Il Nous est encore plus agréable de voir avec quelle soumission, avec quel

amour vous vous soumettez tous à son gouvernement doux et fécond ; par là, nous pouvons justement espérer que l'état de la religion catholique parmi vous deviendra chaque jour plus florissant. Mais, pour que cet espoir s'affermisse davantage et réponde plus pleinement à nos désirs, Nous vous ordonnons, et non sans raison, d'avoir confiance dans la magnanime justice du sérénissime empereur. Plus d'une fois, en effet, nous avons clairement appris de sa bouche que ses faveurs et sa bienveillance s'attacheront à vous si vous persévérez dans le respect des lois et dans la gloire chrétienne de toutes les bonnes actions.

*Le testament de la marquise du Plessis-Bellière.* — Le procès intenté au Souverain Pontife, à propos de ce testament, est venu, le lundi 12 mars, devant la Chambre des requêtes de la Cour de cassation.

Les faits sont connus.

Le 4 juillet 1890, Mme du Plessis-Bellière mourait en son château de Moreuil (Somme). Sans enfants ni proches parents, elle avait voulu faire du Pape son légataire universel, et par testament olographe avait légué au Pape Léon XIII, ou, à son défaut, au cardinal Rampolla, ou au Pape existant le jour de sa mort, son hôtel de la place de la Concorde et son château de Moreuil avec leurs meubles et objets d'art et avec les revenus nécessaires à leur entretien. Ces deux immeubles devaient être affectés à la résidence du nonce apostolique en France.

Le Pape avait accepté sous bénéfice d'inventaire, et les formalités légales s'accomplissaient régulièrement, quand on apprit, en février 1891, que des parents éloignés de la marquise du Plessis-Bellière attaquaient le testament et demandaient l'annulation des legs faits au Saint-Siège, comme faits en faveur d'un incapable.

Le 4 février 1892, le tribunal de Montdidier repoussait cette prétention. Le Saint-Siège, dit-il, jouit en France de la personnalité civile au même titre que tous les États et souverains étrangers reconnus par le gouvernement français. Il peut donc, comme eux, acquérir en France des biens meubles et immeubles, à la charge d'obtenir l'autorisation du gouvernement français.

Les adversaires du Saint-Siège firent appel devant la Cour d'Amiens. Celle-ci réforma, le 21 février 1893, le jugement de première instance et annula le testament, sous prétexte que la donation avait été faite non à une personne privée, non à un chef d'État, à un souverain étranger, mais à l'Église catholique, laquelle, dans son ensemble, ne constitue pas une personnalité civile aux yeux de la loi française.

Le Souverain Pontife, à son tour, a attaqué l'arrêt d'Amiens devant la Cour de cassation.

M<sup>e</sup> Sabatier, l'avocat du Souverain Pontife, n'a pas eu de peine à démontrer que l'intention très clairement exprimée de la testatrice était de gratifier le Saint-Père, non pas comme chef visible de l'Église catholique, mais comme puissance souveraine et indépendante. C'est pour assurer au nonce, représentant du Pape, une résidence digne de



lui, qu'elle lui donne son hôtel et son château. Mais il a de plus établi que l'arrêt d'Amiens a commis une erreur en déclarant que le Pape, considéré comme chef de l'Église, n'a pas capacité pour recevoir, alors que cette capacité résulte suffisamment de la reconnaissance diplomatique du Saint-Siège par le gouvernement français.

M. Ducrocq, professeur à la Faculté de droit de Paris, correspondant de l'Institut, dans une remarquable consultation publiée par la *Revue du droit public et de la science politique*, conclut également en faveur du Souverain Pontife.

La justice de la cause du Pape paraît d'ailleurs avec tant d'évidence que, malgré le rapport de M. le conseiller Cotelle, malgré le réquisitoire du procureur général Manau, la Chambre des requêtes, à l'unanimité moins deux voix (celles de M. le conseiller Cotelle et de M. le président Tanon), a décidé qu'il y avait lieu d'admettre le pourvoi.

A tous ceux qui, sans parti pris, s'occupent de ce débat, une réflexion s'impose. Énonçons-la dans les mêmes termes que le *Journal des Débats* du 12 mars : « C'est que si la marquise du Plessis-Bellière, au lieu de choisir le Saint-Siège pour légataire, avait testé au profit de l'empereur d'Autriche ou de l'empereur d'Allemagne, du roi d'Italie ou du tsar, du prince de Monaco ou de la République de Saint-Marin ; si elle avait voulu procurer aux représentants de ces puissances la jouissance d'un hôtel à Paris, et d'un château pour y passer l'été, on ne discuterait pas sérieusement la validité de ce legs, on se demanderait seulement si l'autorisation du gouvernement français ne serait pas nécessaire pour qu'il pût être recueilli... » Et cette autorisation serait accordée, parce que rien dans ce legs ne saurait légitimer un refus.

## FRANCE

Le 3 mars, M. Denys Cochin adressait une question au gouvernement, relativement à un arrêté pris par le maire de Saint-Denis, qui interdisait au clergé d'accompagner publiquement les morts au cimetière, et aux familles de faire placer aucun emblème religieux sur les cercueils. Le Conseil d'État avait admis la légalité de la première partie de cet arrêté, mais déclaré que le maire avait outrepassé ses pouvoirs en interdisant les emblèmes religieux. M. Spuller, ministre des cultes, a déclaré qu'il partageait l'avis du Conseil d'État, puis il a ajouté que le gouvernement voulait « s'inspirer, dans les questions religieuses, du principe supérieur de la tolérance, non pas de la tolérance au sens étroit du mot, car ce n'est pas une opposition entre la tolérance et la liberté que je cherche à instituer, je dis qu'il est temps de faire prévaloir en matière religieuse un véritable esprit de tolérance éclairée, humaine, supérieure, la tolérance qui a son principe non seulement dans la liberté de l'esprit, mais aussi dans la charité du cœur.

« Je dis que, sur ce point, vous pouvez compter à la fois et sur la vigilance du gouvernement pour maintenir les droits de l'État, et sur l'esprit nouveau qui l'anime, et qui tend à réconcilier tous les citoyens, à appliquer dans la société française cette politique qui est conforme aux traditions de ce pays, conforme à l'indépendance du pouvoir civil dans son domaine vis-à-vis de l'Église, et qui constitue ce que j'appelais tout à l'heure un esprit nouveau. Cet esprit nouveau, c'est l'esprit qui tend, dans une société aussi profondément troublée que celle-ci, à ramener tous les Français autour des idées de bon sens, de justice et de charité, qui sont nécessaires à toute société qui veut vivre. »

Cette insistance à proclamer qu'un esprit nouveau animait le gouvernement a fait intervenir dans le débat les radicaux. Mais M. le Président du Conseil, tout en affirmant sa volonté de maintenir les lois votées, a déclaré lui aussi qu'« il serait indigne de la République d'entreprendre une petite guerre de taquinerie mesquine; nous avons autre chose à faire que d'armer les citoyens les uns contre les autres dans les questions religieuses ». En terminant, il déclarait se rallier à l'ordre du jour de M. Barthou, ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans la fermeté du gouvernement pour maintenir les lois républicaines, et défendre les droits de l'État laïc, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour a été voté par 303 voix contre 119.

M. Albert de Mun était monté à la tribune pour prendre acte des déclarations du ministère, déclarations qui indiquent la volonté d'inaugurer une politique nouvelle. Mais l'ordre du jour demandant le maintien des lois scolaire et militaire, il s'abstiendrait dans le vote.

M. de Baudry d'Asson a surtout voulu voir dans les déclarations du cabinet le maintien de ces lois, et il a voté contre.

— Quelques jours après, M. de Baudry d'Asson interpellait le gouvernement sur la loi des Fabriques. Après un discours de Mgr d'Hulst, l'ordre du jour pur et simple a été voté par mains levées. A la contre-épreuve, une seule main s'est levée.

— Une proposition tendant à la revision de la Constitution a provoqué un long débat. Mais la revision, qui ne pouvait se faire qu'aux dépens du Sénat, a été finalement repoussée par 295 voix contre 206.

— L'administration des colonies est érigée en ministère. Mais si la Chambre a voté sans trop de difficultés cette proposition, il n'en a pas été de même du Sénat. Celui-ci, pour ne pas avoir à s'occuper de la question, s'est déclaré en vacances jusqu'au 24 avril.

Cela se passait un samedi soir. Réuni de nouveau, bien malgré lui, le lundi suivant, en séance extraordinaire, il a fini par accorder le ministère qu'on lui demandait. M. Casimir Périer menaçait d'ailleurs de sa démission. C'est M. Boulanger, sénateur de la Meuse, qui a reçu la mission d'organiser ce nouveau ministère.

— S. Ém. le cardinal Thomas est mort à Rouen, vendredi matin, 9 mars. Né à Paray-le-Monial le 29 mai 1826, il avait été nommé évêque de la Rochelle en janvier 1867, promu à l'archevêché de Rouen en 1883, et créé cardinal dans le consistoire du 19 janvier 1893. Il fut un des premiers à entrer dans les voies nouvelles tracées au clergé français par le Souverain Pontife.

— Jeudi 15, à deux heures quarante, une bombe, déposée sous le vestibule de l'église de Sainte-Madeleine, a éclaté. Cette explosion a fait une seule victime. Ce malheureux, du nom de Pauwels, est sans doute l'auteur même de l'attentat. On croit aussi que c'est lui qui déposait, le mois dernier, deux bombes dans deux hôtels meublés, et écrivait en même temps deux lettres qu'il signait Étienne Rabardy.

## ÉTRANGER

*Allemagne.* — Le chancelier de Caprivi a triomphé de la résistance des agrariens et est parvenu à faire voter à une grande majorité par le Reichstag le traité de commerce avec la Russie. Le 20 mars, le traité était ratifié; il est entré en vigueur aussitôt.

*Angleterre.* — C'en est fait. Le *great old man* s'est retiré de la politique après avoir lancé, au nom de son parti, une déclaration de guerre contre la Chambre des lords. Lord Roseberry lui a succédé, malgré l'opposition de quelques radicaux.

Le discours du trône, lu à la réouverture du Parlement britannique, constate l'amélioration de la situation de l'Irlande, au point de vue des crimes agraires, et annonce des projets de loi concernant la situation des tenanciers irlandais soumis à l'éviction, la séparation de l'Église et de l'État en Écosse et dans le pays de Galles, la suppression du vote plural, l'égalisation des contributions à Londres, certaines mesures de législation sociale. Il n'y est question ni du *home rule* ni de la limitation à apporter aux pouvoirs de la Chambre haute. Mais devant les divers groupes de la majorité libérale, réunis au Foreign Office, lord Roseberry avait déclaré qu'il se regardait lui aussi comme engagé à faire triompher la cause irlandaise, et qu'il ne pouvait admettre la Chambre des lords telle qu'elle fonctionne actuellement, parce que cette Chambre n'exerce pas son droit de *veto* quand les conservateurs sont au pouvoir, qu'elle l'exerce au contraire dans toute sa rigueur lorsque le pouvoir est aux mains des libéraux.

Non content de ces déclarations, M. Labouchère fit voter, au cours de la discussion de l'adresse, un amendement déclarant qu'il était urgent de limiter les pouvoirs des lords. Le lendemain la Chambre revint sur son vote. Il n'en reste pas moins acquis que la question de la réorganisation de la Chambre des lords ne pourra très longtemps tarder à être reprise.

*Autriche.* — Le grand agitateur Kossuth est mort à Turin. Pendant la guerre de l'indépendance, ce fut lui qui fut l'âme de la résistance. Depuis, il avait toujours refusé de rentrer dans sa patrie, réconciliée avec l'Autriche et ayant obtenu la reconnaissance de son autonomie de cette même maison de Habsbourg dont Kossuth avait proclamé la déchéance en 1849. Il sera enterré dans la capitale de la Hongrie.

*Belgique.* — Samedi 17 mars, les sections de la Chambre belge se sont réunies pour discuter la proposition du gouvernement relative à l'introduction de la représentation proportionnelle dans la loi électorale. Par 75 voix contre 49 et 11 abstentions, les représentants se sont prononcés contre le projet. Le cabinet a alors donné sa démission. Il s'est reconstitué très rapidement sous la présidence de M. de Burlet. MM. Beernaert et Lejeune ont seuls maintenu leurs démissions, et ont été remplacés aux finances et à la justice par MM. de Smet de Maeyer et Begerem.

*Espagne.* — Le maréchal Martinez-Campos a définitivement signé une convention avec le Maroc. Le chiffre de l'indemnité de guerre a été fixé à 20 millions : 5 millions seront versés de suite ; le reste sera payé par versements annuels de 2 millions. A défaut de paiement, l'Espagne aura le droit de se saisir en garantie des douanes de quatre ports de l'empire marocain. La zone neutre autour de Melilla aura une largeur de 500 mètres. Le Maroc s'engage à entretenir un petit corps de troupes pour empêcher de nouvelles incursions des Kabyles du côté de la colonie espagnole.

— Le cabinet de M. Sagasta a été un moment démissionnaire ; mais il n'a pas tardé à reprendre le pouvoir, avec quelques modifications. M. Gamazo s'est trouvé exclu de la nouvelle combinaison. Sur les traités de commerce, les concessions à faire aux compagnies de chemins de fer, la conduite à tenir à l'égard des Navarrais qui se refusent à toute augmentation d'impôts, il était en désaccord avec plusieurs de ses collègues.

AFRIQUE. — *Frontière du Cameroun et du Congo français.* — Par convention du 25 décembre 1885, cette frontière était déterminée jusqu'à l'intersection du parallèle de la rivière Campo (2°40' de latitude nord) avec le 12°40' de longitude est de Paris. De là elle s'abaissera directement jusqu'à la rivière le Ngoko, suivra cette rivière jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 2°, puis ce parallèle jusqu'à sa rencontre avec la Sangha. Après avoir suivi la rive droite de la Sangha pendant 30 kilomètres, elle se dirigera en ligne droite sur un point du parallèle de Bania, situé à soixante-deux minutes à l'ouest de cette ville ; ce point doit être situé sur le méridien 12°40' de Paris ; la frontière suivra ce méridien jusqu'au parallèle 8°30', sauf à nous laisser la ville de Koundé avec un périmètre de cinq kilomètres de rayon. A partir de ce point, la frontière s'infléchira vers l'ouest, de manière à laisser à la

France Lamé et sa banlieue, puis Bifara, située sur le Mayo-Kebbi, affluent de la Bénoué. La frontière gagne ensuite directement le 10<sup>e</sup> parallèle, le suit jusqu'à sa rencontre avec le Chari, puis cette rivière jusqu'à son entrée dans le Tchad.

AMÉRIQUE. — *États-Unis*. — La Chambre des représentants a voté, par 203 voix contre 140, le nouveau tarif douanier promis par la majorité démocrate. Ce tarif est destiné à remplacer le tarif actuellement existant et désigné, du nom de son auteur, tarif Mac Kinley. Il admet la complète franchise pour la plupart des matières premières nécessaires à l'industrie et abaisse notablement les droits sur les autres articles. La diminution prévue des recettes douanières sera compensée par un impôt sur le revenu, impôt à percevoir au taux de 2 pour 100 sur tous les revenus dépassant 4 000 dollars.

Heureux pays que celui où l'on peut exclure de l'impôt tous les revenus de moins de 20 000 francs, sans frapper l'impôt de stérilité. Il va falloir maintenant faire accepter la réforme par le Sénat. La majorité démocrate y est très faible.

— Une société secrète vient de se constituer, sous le nom de *American Protective Association*, généralement désignée par les initiales A. P. A. Ses membres s'engagent par un serment solennel à travailler contre l'Église catholique, à ne jamais voter pour un candidat catholique et à ne jamais donner du travail à aucun catholique. Déjà certains patrons affiliés à la A. P. A. ont renvoyé leurs ouvriers catholiques, et sur certains points des prêtres et des religieux se sont vus insultés par la populace fanatisée. Nous nous refusons cependant à admettre que l'esprit si vraiment libéral des Américains puisse se déshonorer par de si odieuses persécutions.

P. F.

Le 31 mars 1894.

Le gérant : H. CHÉROT.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME LXI

### LIVRAISON DE JANVIER 1894

Lettre encyclique de N. S. P. le Pape Léon XIII sur les Études d'Écriture Sainte. ( <i>Suite et fin.</i> ) . . . . .	5
Les Français en Indo-Chine (deuxième partie), par le P. H. PRÉLOT . . . . .	28
Gustave Nadaud, chansonnier, par le P. V. DELAPORTE. . . . .	62
L'Éducation du Grand Condé, d'après des documents inédits. I. Le Collège. Bourges (Janvier 1630 — Octobre 1632), par le P. H. CHÉROT . . . . .	93
Alfred Mame. L'Industriel, par le P. ÉT. CORNUT . . . . .	121
Bulletin philosophique. Articles de revues françaises pendant l'année 1893, par le P. L. ROURE . . . . .	148
Mélanges et critiques. La Petite Église, par le P. G. DESJARDINS . . . . .	170
Le Tombeau de François Suarez retrouvé, par le P. R. DE SCORRAILLE . . . . .	182
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F. . . . .	189

### LIVRAISON DE FÉVRIER

Les Nouveaux règlements sur les fabriques, par le P. G. DESJARDINS . . . . .	193
L'Éducation du Grand Condé, d'après des documents inédits. II. Le Collège. Le Lendemain du collège. Bourges (Octobre 1633 — Octobre 1635), par le P. H. CHÉROT . . . . .	205
Les Études dantesques en France, par le P. S. MÉRIADÉC . . . . .	233
Alfred Mame (deuxième article). Le Patron, par le P. ÉT. CORNUT . . . . .	266

Les Missions protestantes d'Angleterre en faveur des marins, par le P. E. G. . . . .	288
Bulletin des sciences sociales : Quelques malentendus, par le P. P. FRISTOT . . . . .	323
Mélanges et critiques.	
Jeanne d'Arc a-t-elle été brûlée ? par le P. J.-B.-J. AYROLES.	336
E. Renan et ses panégyristes à l'Académie française, par le P. V. DELAPORTE . . . . .	344
Origines de l'Instruction publique au Mexique, par le P. C. SOM- MERVOGEL. . . . .	353
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F. . . . .	358

## LIVRAISON DE MARS

La Persécution fiscale, par le P. H. PRÉLOT . . . . .	369
Les Idées-Forces de M. Fouillée, par le P. L. ROURE . . . . .	389
Conversion et évolution de l'Église, par le P. H <sup>te</sup> MARTIN . . . . .	415
L'Empire, l'Italie et le pouvoir temporel des papes au temps de Jean VIII, par le P. A. LAPÔTRE . . . . .	444
A travers le Taurus. De Césarée de Cappadoce à Adana. Souve- nirs de voyage, par le P. J. BURNICHON . . . . .	476
Alfred Mame (troisième article). Le chrétien, par le P. ÉT. COR- NUT. . . . .	500
Mélanges et critiques.	
Histoire de la Compagnie de Jésus, par le P. C. SOMMERVOGEL.	526
Actes du Saint-Siège.	
Bref sur Jeanne d'Arc. . . . .	536
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F. . . . .	540

## LIVRAISON D'AVRIL

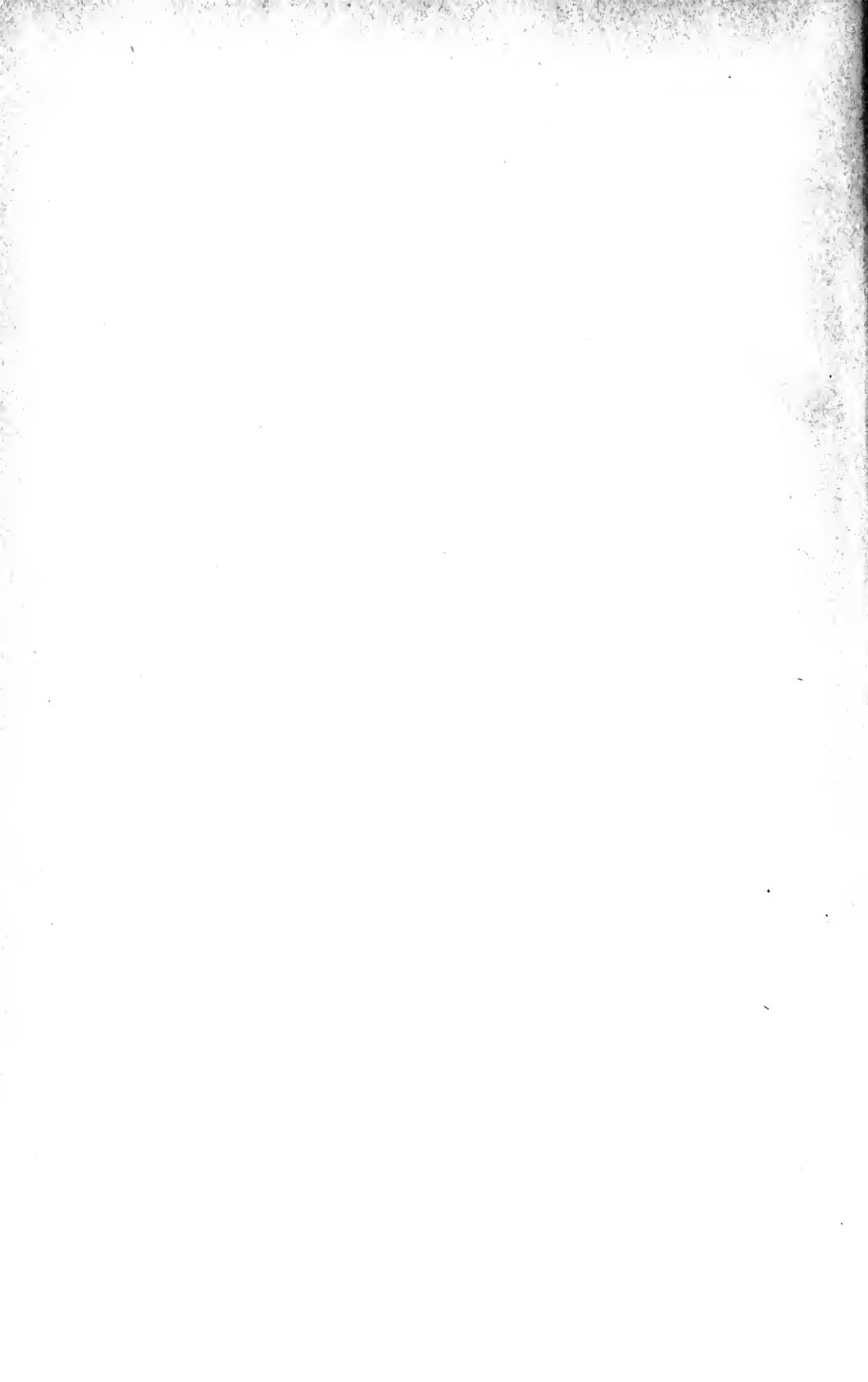
L'Apologie biblique, d'après l'Encyclique <i>Providentissimus</i> <i>Deus</i> , par le P. J. BRUCKER. . . . .	545
L'Éducation du Grand Condé, d'après des documents inédits. III. L'Entrée dans le monde. Bourges, Paris, Bourgogne. (Octobre 1635 — Janvier 1637), par le P. H. CHÉROT. . . . .	566

La Conversion et l'évolution de l'Église (deuxième article), par le P. H <sup>to</sup> MARTIN . . . . .	596
La Persécution fiscale. Le Droit d'accroissement. Le Droit de mainmorte (deuxième article), par le P. H. PRÉLOT . . . . .	620
Les Hymnes de saint Ambroise, à propos d'un livre récent, par le P. J.-V. BAINVEL . . . . .	635
A travers le Taurus. De Césarée de Cappadoce à Adana. Souvenirs de voyage (deuxième article), par le P. J. BURNICHON . . . . .	664
Mélanges et critiques.	
Autour de la classe de philosophie, par le P. L. ROURE . . . . .	688
Maxime du Camp; lettres inédites, par le P. V. DELAPORTE . . . . .	693
Choses de famille. Récentes publications espagnoles sur la Compagnie de Jésus: <i>Cartas de san Ignacio de Loyola</i> . — <i>Monumenta historica societatis Jesu</i> . — <i>Varones ilustres</i> . — <i>Historia de las Misiones en la India Oriental</i> . — <i>Conquista espiritual</i> , par le P. C. SOMMERVOGEL . . . . .	701
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F. . . . .	707
Lettre de S. S. Léon XIII aux évêques de Pologne. — Le Testament du Plessis-Bellièvre et les droits du Pape.	
Table du tome LXI. . . . .	718

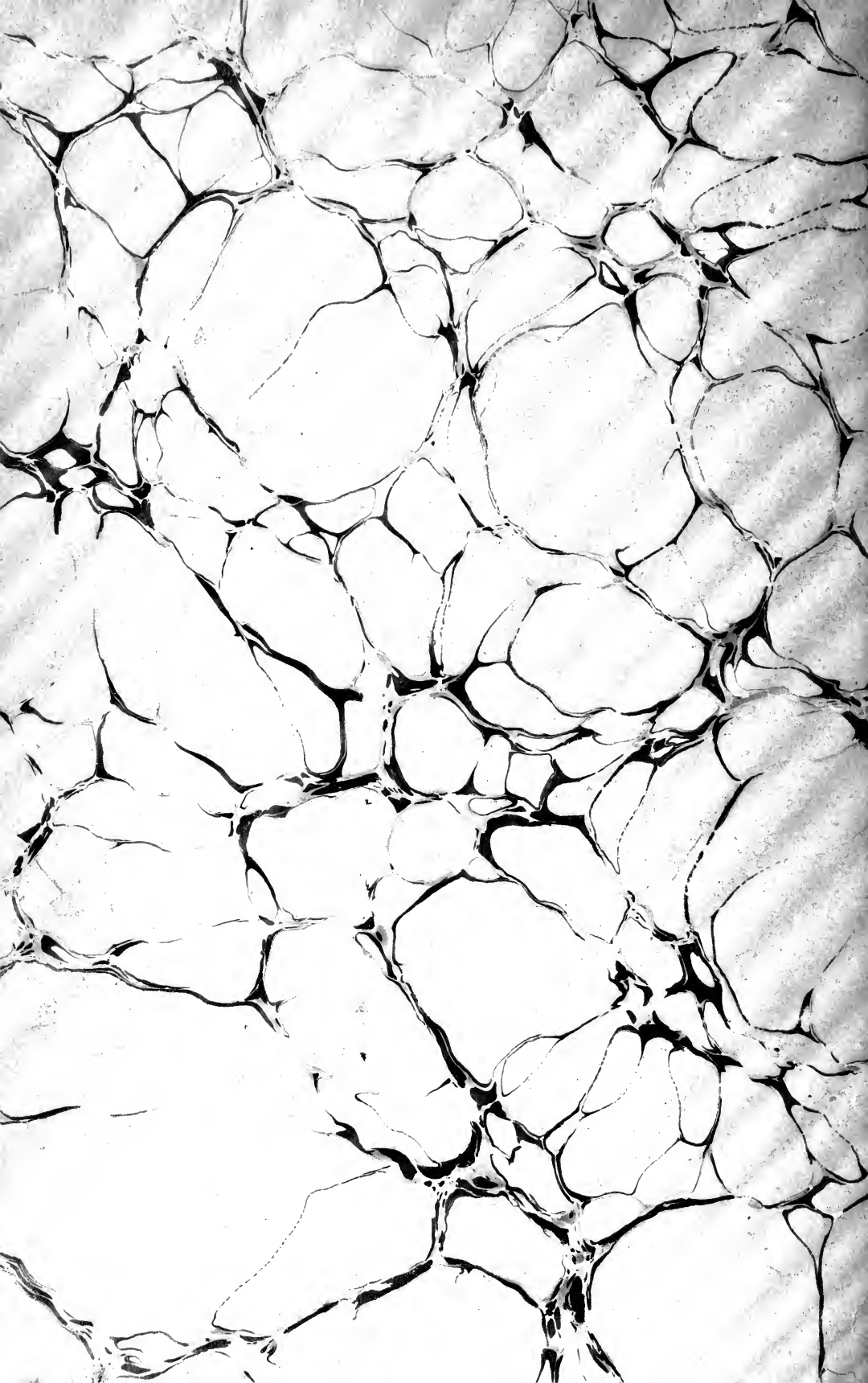
## FIN DU TOME LXI











Etudes

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

